L'Association Culturelle Joseph Jacquemotte

présente

Marx, à mesure

Une anthologie commentée des écrits de Marx et d'Engels

par

Le Cercle d'Etude des Marxismes

Fascicule 21

Présentation générale

Le CEDM a entrepris de constituer une anthologie commentée des écrits de Marx et d'Engels.

Le projet s'inscrit dans le cadre des activités de formation de l'Association Culturelle Joseph Jacquemotte : il s'adresse à quelque public désireux de se mettre à l'étude des textes qui constituent l'apport de Marx et d'Engels et d'autres qui, au nom du marxisme, s'en réclament.

Une anthologie

Le principe d'un recueil ne réclame aucun commentaire spécial. Les ouvrages de ce genre sont légion dans l'univers des apprentissages. Leur avantage est d'offrir un éventail d'extraits significatifs d'une œuvre.

Les écrits de Marx et d'Engels se prêtent particulièrement à ce traitement, en raison de leur ampleur et de leur chronologie propre. Du reste, les recueils n'ont pas manqué. Ainsi dans le domaine de l'édition francophone, les *Morceaux choisis* édités en 1934, aux éditions Gallimard par H. Lefebvre et N. Gutermann ou les deux tomes des *Pages de Karl Marx pour une éthique socialiste*, par Maximilien Rubel en 1970, chez Payot. Toutefois, les ouvrages de ce genre sont devenus plutôt rares aujourd'hui. Excepté les publications en français des Editions du Progrès, de Moscou, d'accès difficile, on ne compte pratiquement plus en édition courante que le recueil de Kostas Papaioannou intitulé *Marx et les marxistes*, dans la collection *Tel* de Gallimard.

Cette situation de pénurie, aggravée par la crise, puis la disparition des Editions sociales, suffit à justifier l'utilité de la présente publication.

Une anthologie commentée

Ces ouvrages ont en commun de proposer un assemblage de courts extraits regroupés par thèmes.

Nous avons choisi une autre méthode.

D'abord l'ampleur plutôt que la brièveté : en effet, il importe à nos yeux de respecter au plus juste le rythme des argumentations. Les coupures, supposons-les pertinentes, seront accomplies de sorte à préserver les articulations du raisonnement dans l'écrit complet.

Ensuite le commentaire plutôt que la citation brute : c'est évidemment le plus délicat. Nous aurons de ce point de vue un double souci.

Un souci de forme : celui de permettre à la fois une lecture cursive des extraits et une consultation des commentaires.

Un souci de rigueur : nous veillerons à accompagner au plus près ces analyses par une bibliographie des ouvrages où sont construites et débattues les questions qu'elles soulèvent et par des annexes qui donnent accès à des documents périphériques indispensables à la compréhension.

Enfin nous avons opté pour une présentation chronologique en échelonnant les écrits dans l'ordre de leur élaboration par leur(s) auteur(s). Ce choix garantit à nos yeux que l'on respecte, dans chaque contexte particulier, le processus même de la recherche, ses tâtonnements, ses rectifications, ses avancées.

Une anthologie commentée pour une étude collective des écrits de Marx et d'Engels

Insistons sur la dimension pédagogique de l'entreprise, laquelle ne souhaite qu'offrir un outil de travail pour la formation au marxisme et aux théories qui s'en réclament ou qui s'y réfèrent. Le segment « à mesure » dans le titre général indique que les textes se succèderont dans l'ordre chronologique de leur écriture par Marx et Engels. Mais c'est aussi une manière de dire notre souhait d' « y aller à mesure » dans un rapport d'apprentissage en groupe, en évaluant les savoirs et les apports de chacun(e) en ces matières.

Pour servir cet objectif, la publication se fera sous la forme de fascicules d'ampleur variable. Ce dispositif souple et évolutif nous semble le mieux approprié à l'usage auquel ces pages sont destinées. Il présente l'avantage d'enregistrer à la commande tous les ajustements, toutes les modifications qui s'imposeront dans le cours du travail collectif. L'électronique permet de modifier sans peine chacune des versions qui seront ainsi référencées et datées selon leur dernière mise au point. Chaque tirage sera reproduit sur le site Internet de l'ACJJ.

Sommaire

Le présent fascicule est consacré au ***18 Brumaire de Louis Bonaparte***.

Il se compose des **trois cahiers** suivants.

1. K. Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*

1.1. Histoire du manuscrit, paginé HM de 1 à 3

1.2. Chronologies

1.2.1. Périodisation, paginé P de 1 à 1
1.2.2. Le fil des évènements, paginé FdE de 1 à 52

1.3. Analyses

1.3.1. La répétition historique, paginé Rh de 1 à 4
1.3.2. L'imaginaire idéologique, paginé ImId de 1 à 4
1.3.3. L'appareil d'Etat, paginé AE, de 1 à 4
1.3.4. La bourgeoisie royaliste, paginé BR de 1 à 3
1.3.5. La nouvelle Montagne, paginé NM de 1 à 5
1.3.6. La paysannerie parcellaire, paginé PP de 1 à 6
1.3.7. Note sur la société du Dix-Décembre, paginé SDD de 1 à 5
1.3.8. Bonapartisme et césarisme, paginé BeC, de 1 à 5

1.4. Notes et documents

1.4.1. K. Marx et Fr. Engels, Les préfaces de 1869 et de 1885, paginé Pré.69-85 de 1 à 4
1.4.2. Fr. Engels, Trois contributions à *Notes to the People*, fév.-avril 1852, paginé NtP de 1 à 8
1.4.3. K. Marx, *Les révolutions de 1848 et le prolétariat*, paginé ReP de 1 à 4
1.4.4. K. Marx, *La guerre civile en France*, paginé GCF de 1 à 4

2. Louis-Napoléon Bonaparte, une carrière politique

2.1. Louis-Napoléon Bonaparte, Chronologie d'une ascension politique, paginé LNB de 1 à 19.
2.2. Le coup d'Etat, repères chronologiques et politiques, paginé Chr de 1 à 11.
2.3. Note sur l'*Extinction du paupérisme,* paginé EdP, de 1 à 14.
2.4. Note sur l'ouvrage d'Auguste Romieu : *Le spectre rouge*, paginé AR de 1 à 3.

3. Le cas Proudhon

3.1. Les relations entre Proudhon et Louis-Napoléon Bonaparte (1848-1852), paginé P&B de 1 à 42.
3.2. *La révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 Décembre*, paginé RS de 1 à 17.

Introduction

En décembre 1850, lorsque Marx entreprend de rédiger le *18 Brumaire*, il apparaît que les révolutions de 1848 ont été vaincues. Le temps est venu de tirer les leçons de la séquence historique qui se termine.

L'écriture de cette étude accomplit un geste de lucidité politique et théorique.

Une sensible rupture advient, en effet, au regard du « déterminisme » socio-économique, classe contre classe, qui commandait la logique révolutionnaire du *Manifeste*. Marx découvre l'intervention d'autres facteurs, parmi lesquels les mécanismes idéologiques de la représentation politique. Cette complexité le contraint de porter son attention sur un jeu de causalités multiples et enchevêtrées, d'instances interactives dans une situation historique mouvante.

Tout l'intérêt des analyses du *18 Brumaire* réside dans ces approches nouvelles.

*

Non moins que dans *Les luttes de classes en France*, l'analyse de Marx dans *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte* combine des énoncés de trois sortes: les uns fournissent une relation des faits, les autres formulent des commentaires et des jugements argumentés, certains encore développent une analyse centrée sur l'intelligence des processus sociaux et politiques.

Cette diversité explique que nous avons procédé en distinguant autant que possible les séquences évènementielles et les énoncés porteurs d'une leçon théorique.

Les premières seront intégrées dans un dispositif chronologique d'ensemble où les extraits de l'écrit lui-même de Marx trouveront leur place dans un encadré qui les signale et les souligne comme tels.

Les seconds feront l'objet de divers chapitres distincts réunis sous la catégorie et sous le titre d' « Analyses ».

*

Le second cahier de ce fascicule apporte les informations indispensables que requiert le personnage de Louis-Napoléon Bonaparte : une brève évocation de sa carrière politique, les principaux repères chronologiques et politiques du coup d'Etat de décembre 1851, un compte rendu, enfin, de son ouvrage intitulé *l'Extinction du paupérisme* dont le rôle n'a pas été négligeable dans la pénétration du bonapartisme au sein des classes populaires.

*

Le troisième cahier de ce fascicule propose une lecture suivie de l'ouvrage de Proudhon paru sous le titre de *La révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 Décembre*. Le retentissement de cette publication en juillet 1852 justifie que l'on prenne le soin d'en examiner le contenu. Marx et Engels en ont été du reste les lecteurs attentifs. Le souci d'informer sur cette œuvre à maints égards singulière explique que l'on ait ajouté une note circonstanciée sur les relations entre Proudhon et Louis-Bonaparte au cours des années 1848-1852.

1.1. Histoire du manuscrit

16.12.51	Engels sollicite Marx pour qu'il adresse sans tarder à Joseph Weydemeyer[1] un article sur les récents évènements de France : « (…) c'est justement en ce moment que les gens de là-bas brûlent d'avoir des analyses et des points de repère sur les évènements en France, et, si l'on était en mesure de dire quelque chose de sensationnel sur la situation, le succès de l'entreprise serait assuré dès le premier numéro. Mais c'est là le hic et comme d'habitude je te laisse résoudre la difficulté. Quoique j'écrive, ce ne sera pas quelque chose sur le coup de tête de Krapülinski. Mais toi, en tout cas, tu pourrais écrire pour son journal, avec suffisamment de diplomatie pour te ménager une porte de sortie, un article qui fasse date[2]. ».	
19.12.51	Marx commence à rédiger *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*.	A Weydemeyer dans sa lettre du 19 décembre 1851 : « Je suis en train d'écrire un article pour toi (…) Mardi (le 23 décembre) partiront d'ici pour toi, *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, *2. Le coup d'Etat en France* de F. Wolff, 3. *Némésis* de Wilhelm Wolff ». « Pour les numéros suivants, *ajoute-t-il*, tu peux annoncer de moi un travail suivi paraissant par articles : « Les toutes dernières révélations du socialisme ou *Idée générale de la révolution au XIXe siècle* par J.P. Proudhon. Une critique de K.M[3]. »
01.01.52	Marx envoie à Joseph Weydemeyer le manuscrit du premier épisode de son *18 Brumaire* : « Je n'ai pu t'envoyer l'article que maintenant, interrompu comme je l'ai été, non seulement par le cours précipité des évènements, mais surtout par des affaires personnelles. A partir de maintenant, régularité[4] ». Le texte est rédigé en allemand. Marx suggère d'en fournir une traduction anglaise à Dana au cas où Weydemeyer ne pourrait le publier dans « Die Revolution[5] ».	
20.02.52	Marx vient d'apprendre l'interruption du journal de Weydemeyer qu'il n'encourage pas moins à persévérer : « Je me tiens, écrit-il le fouet en main, derrière tous nos amis, et je saurai bien les faire travailler.	S'agissant des chapitres du *18 brumaire*, il interroge Weydemeyer : « Si cela ne marche pas avec le journal, ne peux-tu faire paraitre ma brochure par fascicule ou, si possible, en gardant la division que

[1] Lequel prépare à cette date le premier numéro de son hebdomadaire *Die Révolution* à paraitre en janvier 1852.
[2] *Correspondance Marx Engels*, Éditions sociales, Paris 1972, tome 2, p. 388, désormais référencé par l'initiale C suivi du numéro de volume et de page.
[3] C2, p. 391. Cette étude restera à l'état de projet malgré l'intensité des échanges sur le sujet entre Marx et Engels dans leur correspondance depuis l'été 1851. Le 14 août 1851, Marx lui annonçait son intention de bientôt « faire imprimer un texte de deux ou trois placards sur ce livre ». Proudhon publiera bientôt, en juillet 52, son ouvrage *La Révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 décembre.*
[4] C3, p. 3.
[5] L'hebdomadaire cessera de paraitre après deux numéros. En mai et juin 1852, Weydemeyer publiera toutefois deux éditions supplémentaires sous le titre *Die Revolution. Eine Zeitschrift in zwanglosen Heften* (une revue en cahiers libres). C'est dans l'une d'elles que paraitra le *18 Brumaire de Louis Bonaparte.*

	(…) Comme tu ne peux pas payer, il est d'autant plus important de persuader les gens qu'ils font un véritable travail de militants et que leurs lettres n'échouent pas au fond d'un tiroir. »	j'ai suivie dans mes envois[1] ».
27.02	Jenny à Weydemeyer : « Depuis une semaine, mon mari qui passe ses nuits à travailler d'arrache-pied, parce que le jour il doit courir pour régler des problèmes domestiques, a si mal à ses pauvres yeux qu'il est incapable de vous écrire et que je dois assurer tout le secrétaire ». Elle l'entretient du manuscrit du 18 Brumaire, l'invitant à lui retourner les cinq articles déjà envoyés au cas où il ne pourrait les donner à l'impression : « Encore une fois donc, *essayez de faire de tout cela une brochure*. Si c'est impossible, renvoyez le tout, car il faut le faire imprimer quoi qu'il arrive[2] ».	
25.03.52	Marx envoie à Weydemeyer le septième et dernier chapitre de son *18 brumaire*[3] : « Je te prie de conserver dans mon essai, même dans la brochure, les chapitres I, II, III, IV, V, VI, VII, comme ils t'ont été envoyés. Ces chiffres constituent des points de repère pour le lecteur. Ils tiennent lieu de titres (…) L'ensemble doit naturellement paraitre maintenant en une seule fois ».	
09.04.52	Joseph Weydemeyer adresse à Marx une nouvelle importante : il a trouvé les moyens de publier le *18 Brumaire* en brochure grâce à l'apport financier d'un émigré allemand, un tailleur de Francfort, qui a consacré à cette publication l'ensemble de ses économies[4].	
30.04.52	Marx réagit à la bonne nouvelle que lui a transmise Joseph Weydemeyer sur la prochaine parution en brochure de son *18 Brumaire*.	
19.05.52	Parution à New York de l'ouvrage de Marx sous le titre *Le 18 Brumaire de Louis Napoléon*, dans le premier volume de la revue fondée par Joseph Weydemeyer sous le titre *Die Revolution, eine Zeitschrift in zwanglosen Heften*[5].	Le titre choisi par Weydemeyer diffère de celui qu'avait choisi Marx. L'ouvrage parait en effet sous le titre *Der 18te Brumaire des Louis Napoleon* au lieu du *18 Brumaire de Louis Bonaparte* indiqué par Marx, lequel souligne la différence dans sa lettre à Jenny du 11 juin 1852 : « Engels, *lui écrit-il*, en a fait lui aussi la remarque : alors que dans toute la brochure, j'écris toujours intentionnellement « Louis Bonaparte », Monsieur Weydemeyer l'intitule « Louis Napoléon[6] ». Il entre manifestement dans l'intention de Marx de gommer le prestige

[1] C3, p. 54.
[2] C3, p. 69.
[3] La rédaction a donc duré trois mois : de décembre 1851 à mars 1852
[4] *Der Bund der Kommunisten, Dokumente und Materialen*, Dietz Verlag Berlin, Band 3, pp. 163-164.
[5] Une revue sous forme de « cahiers libres ». Elle prenait la suite du journal de même titre *Die Revolution* qui avait dû cesser de paraitre. Elle même disparaitra après le second cahier qui contient deux épitres de Freiligrath contre Kinkel.
[6] C3, p. 137.

		du nom de Napoléon[1].
	L'ouvrage de Marx parait un peu avant le livre de Proudhon *La Révolution sociale démontrée par le coup d'Etat* du 2 décembre, sorti en juillet 52 et celui de Victor Hugo, *Napoléon le Petit*, publié à Bruxelles en août 52.	
02.09.52	Marx espère publier une traduction anglaise de son *18 Brumaire*. Il sollicite Engels pour que celui-ci veuille bien réviser la traduction (bien maladroite) accomplie par Wilhelm Pieper du premier chapitre.	Engels lui retourna la traduction le 23 septembre[2] mais le projet n'aboutira pas. L'ouvrage ne sera réédité qu'en 1869, à Hambourg.
	La diffusion de l'ouvrage restera en fin de compte confidentielle en raison notamment des difficultés liées au procès de Cologne d'octobre 1852.	
1869	Réédition de *Dix-huit Brumaire* avec une nouvelle préface de Marx et diverses modifications du texte.	
1885	Troisième édition à l'initiative d'Engels	

[1] Marx transmettra à Engels le 19 août 1852 la lettre d'Adolf Cluss lui décrivant l'amateurisme de Weydemeyer en matière d'édition (C3, p. 185-187).
[2] On trouve aux pages 214-217 de C3 le répertoire détaillé par Engels des nombreuses fautes et maladresses trouvées dans la traduction de Pieper.

1.2.1. Périodisation

Marx fournit au début de son étude, puis au terme de son chapitre VI, une périodisation des évènements qui sera notre référence.

*

I. *Première période*, du 24 février au 4 mai 1848.

Période de février. Prologue. Comédie de la fraternisation générale.

II. *Deuxième période*. Période de la constitution de la république et de l'Assemblée nationale constituante.

1. Du 4 mai au 25 juin 1848. — Lutte de toutes les classes contre le prolétariat. Défaite du prolétariat au cours des Journées de juin ;

2. Du 25 juin au 10 décembre 1848. — Dictature des républicains bourgeois purs. Élaboration de la Constitution. Mise en état de siège de Paris. La dictature bourgeoise est écartée, le 10 décembre, par l'élection de Bonaparte à la présidence ;

3. Du 20 décembre 1848 au 29 mai 1849. — Lutte de la Constituante contre Bonaparte et le parti de l'ordre, allié à ce dernier. Fin de la Constituante. Chute de la bourgeoisie républicaine

III. *Troisième période*. Période de la *république constitutionnelle* et de *l'Assemblée nationale législative*.

1. Du 29 mai 1849 au 13 juin 1849. — Lutte de la petite bourgeoisie contre la grande bourgeoisie et contre Bonaparte. Défaite de la démocratie petite-bourgeoise ;

2. Du 13 juin 1849 au 31 mai 1850. — Dictature parlementaire du parti de l'ordre. Le parti complète sa domination par l'abolition du suffrage universel, mais il perd le ministère parlementaire ;

3. Du 31 mai 1850 au 2 décembre 1851. — Lutte entre la bourgeoisie parlementaire et Bonaparte :

a) Du 31 mai au 12 janvier 1851. — Le Parlement perd le commandement suprême de l'armée ;

b) Du 12 janvier au 11 avril 1851. — Le Parlement succombe dans ses tentatives de s'emparer à nouveau du pouvoir administratif. Le parti de l'ordre perd sa propre majorité parlementaire. Il s'allie aux républicains et à la Montagne ;

c) Du 11 avril 1851 au 9 octobre 1851. — Tentative de révision, de fusion et de propagation. Le parti de l'ordre se dissout en ses différents éléments. La rupture entre le Parlement bourgeois et la presse bourgeoise, d'une part, et la masse bourgeoise, d'autre part, se confirme ;

d) Du 9 octobre au 2 décembre 1851. — Rupture ouverte entre le Parlement et le pouvoir exécutif. Le Parlement exécute son acte de décès et succombe, abandonné par sa propre classe, par l'armée et par toutes les autres classes. Chute du régime parlementaire, et de la domination bourgeoise. Victoire complète de Bonaparte. Parodie de restauration impériale.

1.2.2. Le fil des évènements

Le cours des évènements politiques en France à partir des journées de février 1848 a fait l'objet d'une chronologie détaillée dans le deuxième chapitre de notre fascicule 15 consacré aux *Luttes de classes en France*. Le parcours s'interrompait à la date du 12 novembre 1850.

A l'appui d'indispensables rappels[1], le présent exposé va centrer l'attention sur le personnage de Louis-Napoléon Bonaparte.

*

La périodisation ici mentionnée reproduit celle de Marx[2]. Les encadrés appartiennent au texte du *Dix-huit Brumaire*.

*

I. *Première période*, du 24 février au 4 mai 1848.

Période de février. Prologue. Comédie de la fraternisation générale.

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

« La *première période*, qui s'étend du 24 février, date de la chute de Louis-Philippe, jusqu'au 4 mai 1848, date de la réunion de l'Assemblée constituante, et qui constitue la *période de février* proprement dite, peut être considérée comme le *prologue* de la révolution. Ce qui la caractérise officiellement, c'est le fait que le gouvernement improvisé par elle se déclara lui-même *provisoire* et que, de même, tout ce qui fut proposé, tenté, exprimé au cours de cette période ne le fut que *provisoirement*. Rien ni personne n'osa réclamer pour soi le droit à l'existence et à l'action véritable. Tous les éléments qui avaient préparé ou fait la révolution, l'opposition dynastique[3], la bourgeoisie républicaine, la petite bourgeoisie républicaine-démocrate, la classe ouvrière social-démocrate, trouvèrent provisoirement leur place dans le *gouvernement* de février.

Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement. Les Journées de février ne visaient qu'une réforme électorale pour élargir le cercle des privilégiés politiques parmi la classe possédante elle-même et renverser la domination exclusive de l'aristocratie financière. Mais lorsqu'on en vint au véritable conflit, que le peuple monta sur les barricades, que la garde nationale observa une attitude passive, que l'armée n'opposa aucune résistance sérieuse et que la royauté prit la fuite, la république parut s'imposer d'elle-même. Chaque parti l'interpréta à sa façon. Comme elle avait été conquise par le prolétariat les armes à la main, ce dernier lui imprima son sceau et la proclama *République sociale*. Ainsi fut déterminé le contenu général de la révolution moderne, contenu en contradiction tout à fait singulière avec tout ce qui pouvait être mis immédiatement en œuvre, dans la situation et les conditions données, avec les matériaux existants, et avec le degré de développement atteint par la masse. D'autre part, les prétentions de tous les autres éléments qui avaient participé à la révolution de février furent reconnues dans la part du lion qu'ils reçurent dans le gouvernement. C'est pourquoi nous ne trouvons dans aucune autre période un mélange plus varié de grandes phrases et d'incertitude, de maladresses réelles, d'aspirations plus enthousiastes vers le progrès et de domination plus absolue de la vieille routine, d'harmonie plus apparente de toute la société et d'opposition plus profonde entre ses différents éléments. Tandis que le prolétariat parisien s'enivrait encore des respectives grandioses qui s'ouvraient devant lui, et prenait

[1] Et sachant que l'on garde sous les yeux la précédente chronologie.
[2] Pages 99-100 de notre édition de référence. Pour rappel, nous citons à partir de l'édition parue en 1969 aux Editions sociales dans la collection « Classiques du marxisme ». Le texte est disponible en ligne sur le site de Jean-Marie Tremblay « Les classiques des sciences sociales ».
[3] Avec pour chef de file Odilon Barrot, *l'opposition dynastique* représentait sous la monarchie de juillet une composante du parlement certes favorable à la dynastie d'Orléans mais soucieuse d'un certain élargissement de la base électorale du régime.

plaisir à de graves discussions sur les problèmes sociaux, les anciennes puissances sociales s'étaient regroupées, rassemblées, concertées, et trouvaient un appui inattendu dans la grande masse de la nation: les paysans et les petits bourgeois, qui s'étaient tous précipités brusquement sur la scène politique, une fois tombées les barrières de la monarchie de Juillet. » (pp. 19-20)

26.02.48 Proclamation officielle de la République

La cérémonie solennelle aura lieu le lendemain 27 février : le Gouvernement provisoire se rend en cortège à la Bastille pour célébrer l'évènement devant la colonne de Juillet.

Mais sous l'angle des décisions politiques, l'important de cette journée, outre la proclamation de la République[1], c'est la promulgation du **décret instaurant les ateliers nationaux**.

L'annonce est faite en ces termes : « Le gouvernement provisoire n'a que d'heureuses nouvelles à annoncer au peuple assemblé. Des ateliers de travail nationaux sont ouverts pour les ouvriers sans travail[2]. ».

28.02.48 Sous la pression d'une manifestation ouvrière réclamant la création d'un ministère du Travail ou du Progrès, le Gouvernement provisoire met en place la **Commission du Luxembourg**[3] dont la présidence est confiée à Louis Blanc (et la vice-présidence à Albert).

28.02.48 Louis Bonaparte rentre en France aussitôt après le déclenchement des journées révolutionnaires. Dès le 28 février, il gagne Paris où il retrouve Narcisse Vieillard, son ancien percepteur, ainsi que Persigny[4] et les autres prisonniers du coup de Boulogne qui viennent d'être libérés.

Soucieux toutefois de la légalité de sa présence sur le territoire[5], il s'adresse au gouvernement provisoire pour se ranger « sous le drapeau de la république ». Le gouvernement provisoire lui ordonne, par la plume de Lamartine, de quitter la France sans tarder.

Lamartine a laissé dans ses *Mémoires* le témoignage de sa rencontre avec Persigny: « Un matin du mois de mars 1848, M. de Persigny, que je ne connaissais pas, entra dans mon cabinet: « Je viens, me dit-il, de la part et au nom du prince Louis-Napoléon vous faire une confidence d'honneur et vous demander s'il peut se montrer dans Paris et avouer sa candidature à la Chambre des députés. Il est ici, mais il y est caché, disposé à vous obéir entièrement, pénétré des dangers de la patrie auxquels vous faites face, et ne voulant à aucun prix les augmenter par sa présence. Que lui conseillez-vous ? De repartir à l'instant, lui répondis-je. Vous lui direz que, s'il n'est pas en route pour Londres ce soir, je le ferai arrêter demain; c'est mon devoir. Quels que soient mes justes égards pour un jeune prince qui subit un sort rigoureux mais légal, je l'accomplirai avec regret, mais je l'accomplirai pour ne pas trahir la république. » M. de Persigny ne fit aucune objection, et, après une conversation intime et confidentielle, il alla s'acquitter de ma commission. Il revint, quelques heures après, me remercier de la part du prince, et me dire qu'il avait apprécié lui-même la loyauté de ma conduite, et qu'il était déjà en route pour l'Angleterre[6]. ».

Contre l'avis de Fialin de Persigny qui voulait tirer avantage de la publicité d'une expulsion, Louis Bonaparte s'exécute et

Pendant ce temps, Persigny s'active à Paris pour organiser la propagande en sa faveur. En avril 48, il fonde avec Armand Laity[2] et

[1] Par mesure de précaution, ce ne sont pas moins de trois proclamations (26, 27 et 29 selon la nomenclature d'Emile Carrey) qui annonceront cette décision du 26 février 1848, la troisième insistant : « La royauté sous quelque forme que ce soit, est abolie. Plus de légitimisme, plus de bonapartisme, pas de régence. Le Gouvernement provisoire a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre impossible le retour de l'ancienne dynastie et l'avènement d'une dynastie nouvelle. La République est proclamée. Le peuple est uni. »

[2] Rapport de la commission Bauchart, op.cit., tome 2, p. 38.

[3] Ainsi nommée parce qu'elle siègera au palais du Luxembourg, l'ancienne chambre des Pairs.

[4] Condamné à 20 ans de détention après la tentative de Boulogne en 1840, celui-ci vient d'être libéré de l'hôpital militaire de Versailles où, à cette époque, il purgeait sa peine.

[5] Il est, ne l'oublions pas, l'évadé de Ham. Il reste un proscrit.

[6] Lamartine*, Œuvres complètes, Mémoires politiques IV*, tome 40, Livre vingt et unième, pp. 12-13 de l'édition numérisée par Gallica.

rentre en Angleterre[1].

sous la présidence du général Piat, un *Comité napoléonien* secret qui œuvre en direction des milieux de l'armée[3].

Les débats de ce mois de mars seront dominés par **la question de l'ajournement des élections**. D'un côté, à gauche, ceux qui réclament un report du scrutin, estimant qu'en l'état de l'opinion publique et compte tenu des rapports de force hérités de l'ancien régime, les élections risquent de ramener au pouvoir une majorité hostile à la république et à ses idéaux sociaux et qu'il est donc impératif de prolonger une situation de « dictature démocratique » sous la surveillance du prolétariat parisien et de ses organisations[4]. De l'autre, à droite, ceux qui se pressent d'aboutir à une situation légale qui leur apporte le renfort de la bourgeoisie provinciale.

05.03.48 — Décret sur le **suffrage universel.** Il manifeste le souhait du Gouvernement provisoire de « remettre le plus tôt possible aux mains d'un gouvernement définitif les pouvoirs qu'il exerce » et fixe la date des élections au 9 avril prochain[5].

Le nombre des électeurs passe de 250.000 à plus de 9 millions. Droit de vote à tous les français de 21 ans, et droit d'éligibilité à tous les français de 25 ans. Une innovation : « chaque représentant du peuple recevra une indemnité de 25 francs par jour, pendant la durée de la session ».

16.03.48 — **Manifestation** devant l'Hôtel de Ville de plusieurs milliers de gardes nationaux d'origine bourgeoise, membres des compagnies d'élite[6] (les « bonnets à poils » de la 10e légion, grenadiers et voltigeurs) qui protestent contre la suppression des titres distinctifs de leurs compagnies (par le décret du 14 mars) et contre l'élection au suffrage universel du nouveau cadre des officiers (une élection fixée au 18 mars[7]). La manifestation est nettement hostile au gouvernement provisoire (dont le but est de briser le monopole bourgeois sur la garde nationale).

Le même jour, le Gouvernement provisoire, pressé par ses difficultés de trésorerie, décide de procéder à une **importante augmentation des impôts** : il s'agit d'un additionnel de 45 centimes sur chaque franc d'impôt dû sur les contributions directes[8], ce qui a pour effet de provoquer un fort mécontentement dans la paysannerie et la petite et moyenne bourgeoisie (même si le gouvernement prend la peine d'en différer la perception après les élections[9]).

17.03.48 — Massive **contre-manifestation** de soutien au gouvernement provisoire. Ils sont 200.000 à se mobiliser à l'initiative des clubs et de la commission du Luxembourg (c'est-à-dire des corporations ouvrières) qui insistent pour lui donner un caractère pacifique et ordonné : il s'agit d'apporter

Cette date marque l'apogée du mouvement social : même si elle n'obtient rien ou très peu sur ses deux objectifs immédiats (report des élections et éloignement des troupes) la manifestation prolétarienne du 17 mars a impressionné.

---

[1] Où il participe, dans des fonctions de « constable », une sorte d'auxiliaire de police, à la répression de la manifestation chartiste du 10 avril 48.
[2] L'un des protagonistes de la tentative d'insurrection à Strasbourg en 1836.
[3] Robert Pimienta, *La propagande bonapartiste en 1848*, Paris 1911, p.35 de l'édition numérisée par Google.
[4] Style d'époque : commentant son souhait de voir reporter les élections pour se donner le temps d'éclairer le peuple, Louis Blanc écrit : « Nous aurions comme allumé au sommet de la société un phare lumineux qui en aurait éclairé toute l'étendue » (*Pages d'histoire de la Révolution de Février 1848*, Paris 1850 *Au Bureau du Nouveau Monde*, p. 81 de l'édition numérisée par Gallica).
[5] E. Carrey, op.cit., pp. 54-57.
[6] Lamartine parle de 20 à 30.000 hommes (*Histoire de 1848*, tome 1, p. 158 : « Il fut étonné en arrivant sur la place de Grève de la trouver couverte de vingt ou trente mille hommes des compagnies d'élite de la garde nationale »). D'autres témoignages parlent de 60.000 manifestants (dont Louis Ménard, *Prologue d'une révolution*, p. 88). Engels, qui se trouve à Paris, commente l'évènement dans sa lettre du 28 mars 1848 à son beau-frère Emil Blank (*Marx Engels, Correspondance*, Éditions sociales, Paris 1971, tome 1, pp. 530-532).
[7] On estime à 140.000 le nombre de citoyens armés en passe d'être incorporés dans la nouvelle garde nationale (ouverte désormais à tous en dehors des conditions de cens). Ce nombre exige une refonte des unités, avec élection des officiers, ce qui répugne aux anciens gardes nationaux d'origine bourgeoise (Dautry, op.cit., p. 129). C'est aussi le chiffre de Lamartine (p. 171). A vrai dire, la composition sociale de la garde nationale se trouvera profondément modifiée en raison de l'enrôlement de nouveaux membres : de janvier à mars, la garde nationale passe de 56.750 à 190.000 membres (source : Roger Dupuis, *La garde nationale 1789-1872*, Folio Histoire, Gallimard, 2012, p. 456.)
[8] à savoir les taxes foncières, mobilières, l'impôt sur les portes et fenêtres et les patentes.
[9] E. Carrey, p. 143.

	un soutien au gouvernement provisoire[1] mais aussi et surtout d'exiger de lui un report[2] des élections ainsi que l'éloignement des troupes de Paris[3].	
16.04.48	Une manifestation des corporations ouvrières en faveur de la république sociale se trouve rudement encadrée par la garde nationale qui la traite comme une colonne insurrectionnelle. On assiste à des actes d'hostilité de la garde bourgeoise à l'encontre des « communistes ».	Cette « journée » du 16 avril fait apparaître l'isolement de l'extrême gauche blanquiste et plus largement de la gauche républicaine. Le mouvement ouvrier vient d'enregistrer une défaite politique décisive. Elle annonce la défaite militaire des journées de juin.
23.04.48	**Election de l'Assemblée nationale au suffrage universel.** Le scrutin se solde par un triomphe des conservateurs. C'est une assemblée essentiellement bourgeoise qui est élue. Cette élection marque la fin de la période révolutionnaire proprement dite au cours de laquelle le gouvernement provisoire était sous l'emprise directe des manifestations populaires.	Louis Bonaparte est présent sur les listes[4] mais n'est pas élu. De même, Persigny, Vaudrey et Laity sont battus[5]. Mais on compte trois membres de la famille des Bonaparte qui sont élus : Napoléon-Jérôme, fils de Jérôme[6], Pierre Bonaparte, fils de Lucien, et Lucien Murat, fils du roi de Naples. Cette triple élection est un signe de la prégnance de la légende napoléonienne.
27.04.48	A **Rouen**, une protestation ouvrière contre le résultat des élections[7] dégénère en une véritable insurrection que la garde nationale va réprimer dans le sang[8].	Ce sont les premières victimes depuis février.

II. *Deuxième période*. Période de la constitution de la République et de l'Assemblée nationale constituante.

1. Du 4 mai au 25 juin 1848. — Lutte de toutes les classes contre le prolétariat. Défaite du prolétariat au cours des Journées de juin ;

	On observera que Marx prend pour repère de cette deuxième période le **basculement** institutionnel du rapport de forces entre les classes en lutte. Les élections générales des 23 et 24 avril 48[9] institu-	L'élection de l'Assemblée nationale constituante marque la fin de la période révolutionnaire proprement dite au cours de laquelle le Gouvernement provisoire était sous l'emprise directe des manifestations

[1] La manifestation est conçue d'abord comme un second avertissement à l'adresse du pouvoir après celle du 28 février, mais l'attitude agressive des compagnies d'élite l'a transformée en une manifestation de soutien au Gouvernement provisoire (qui a très bien perçu l'opportunité de la situation en mobilisant ses partisans parmi les clubs modérés, ceux de Cabet et de Raspail notamment).
[2] La date du report divise toutefois les républicains. Blanqui plaide pour un report indéfini. C'est le projet de Cabet d'un report au 31 mai qui est adopté. Elles seront finalement repoussées au 9 et au 23 avril, le dimanche de Pâques.
[3] L'armée est tenue pour suspecte en raison de son rôle répressif pendant les journées révolutionnaires.
[4] Il ne l'est pas de son propre chef, mais à l'initiative de Persigny. Constitution d'un comité électoral nommé *Comité napoléonien* sous la présidence du général Piat, avec pour animateurs Persigny et Laity. Ce comité reste toutefois secret. (Frédéric Bluche, *Le Bonapartisme*, op.cit., p. 260).
[5] Par contre, son ami Narcisse Vieillard est, lui, élu. Il sera réélu le 13 mai 1849.
[6] Qui siègera avec les Montagnards.
[7] Et pour manifester les craintes (justifiées) que ces résultats n'entrainent la suppression des ateliers nationaux mis en place à Rouen par Frédéric Deschamps, le commissaire du gouvernement provisoire nommé par Ledru-Rollin.
[8] Dans ses *Mémoires*, Odilon Barrot saluera comme « un acte de courage civil, beaucoup trop rare dans notre France » la décision du Procureur général Sénard de donner « l'ordre à l'autorité militaire de commencer le feu » (*Mémoires*, volume 2, p. 148 de l'édition numérisée par Gallica).
[9] La date du 4 mai 1848 choisie par Marx indique le début de cette législature.

	tionnalisent la domination politique de la droite bourgeoise, républicaine et royaliste, dans sa dimension parlementaire, une hégémonie que légitime de surcroit ce premier scrutin au suffrage universel[1].	populaires. Cette période aura duré quelque 70 jours.
04.05.48	Séance d'ouverture de **l'Assemblée Constituante** qui proclame la deuxième République[2].	
10.05.48	Mise en place d'une **Commission exécutive** de cinq membres qui remplace le Gouvernement provisoire. Elle comprend Alphonse de Lamartine, François Arago, Louis Antoine Garnier-Pagès, Pierre Marie de Saint Georges et, retenu in extremis sur l'insistance de Lamartine, Alexandre Ledru-Rollin. **L'aile gauche du Gouvernement provisoire est éliminée**.	Cette Commission travaille en collaboration avec des ministres de type classique, dont Adolphe Crémieux à la Justice, Ferdinand Flocon au Commerce, Carnot à l'Instruction publique et Eugène Cavaignac au ministère de la Guerre. L'orientation droitière de cette équipe ministérielle reflète le résultat des élections du 23 avril. Sur 851 élus, on compte à peine 280 républicains modérés et plus de 400 royalistes à peine camouflés. La gauche montagnarde est minoritaire.
	Le même jour, Louis Blanc redit sa proposition de créer un *Ministère du Travail et du Progrès*. Son argument demeure d'en appeler à la puissance publique pour accomplir les transformations sociales. La proposition est repoussée à la quasi unanimité des voix.	
13.05.48	Une note de la Commission exécutive préconise de mettre un terme à l'expérience des ateliers nationaux par l'enrôlement militaire des plus jeunes ouvriers de 18 à 25 ans.	Les suites de l'émeute du 15 mai occulteront un certain temps l'importance de cette décision, l'une des premières du nouvel Exécutif.
15.05.48	Une manifestation en faveur de la Pologne prend une **tournure insurrectionnelle** et aboutit à l'envahissement de l'Assemblée nationale. Raspail, Blanqui et Barbès se livrent en concurrence à des revendications désordonnées que va amplifier le personnage très équivoque d'Aloysius Huber en proclamant la dissolution de l'Assemblée et la constitution à l'Hôtel de Ville d'un nouveau gouvernement.	Cette journée laisse penser à une provocation policière[3]. Elle se terminera dans la confusion par une rapide reprise en main des forces de l'ordre. Commence alors une vague d'arrestations et de mesures répressives qui vont décimer le mouvement clubiste[4].
	L'évènement marque le véritable début de la réaction qui aboutira à la répression de juin.	La commission exécutive écarte des fonctions importantes les républicains, même modérés, susceptibles de sympathiser avec les forces de gauche. La commission du Luxembourg est supprimée dès le lendemain 16 mai de même que sont interdits les clubs les plus importants. Manifestement, la bourgeoise cherche l'incident pour « en finir » militairement avec ce qu'elle ressent comme un menace pour ses intérêts de classe.

[1] Suffrage universel masculin, faut-il le rappeler.
[2] Le serment est hautement confirmé par dix-sept acclamations.
[3] Pour le détail, on se reportera au chapitre 3.3 de notre fascicule 15.
[4] Les dirigeants de l'extrême gauche seront condamnés par une juridiction d'exception, la Haute Cour de Bourges, qui prononcera en avril 1849 de sévères verdicts à l'encontre des inculpés, notamment de Blanqui, Barbès, Albert, Sobrier et Raspail. Louis Blanc ne tardera pas à être mis en accusation dès le 31 mai 48, puis une seconde fois le 25 août, ce qui entrainera sa fuite en Angleterre.

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

La *deuxième période*, qui va du 4 mai 1848 à la fin de mai 1849[1], est la période de la *Constitution*, de la *fondation de la République bourgeoise*.

Immédiatement après les Journées de février, non seulement l'opposition dynastique avait été surprise par les républicains et ceux-ci par les socialistes, mais toute la France l'avait été par Paris. L'Assemblée nationale, qui se réunit le 4 mai, issue des suffrages de la nation, représentait la nation. Elle était une protestation vivante contre les prétentions des Journées de février et avait pour mission de ramener à la mesure bourgeoise les résultats de la révolution. Vainement, le prolétariat parisien, qui se rendit immédiatement compte du caractère de cette Assemblée nationale, tenta, quelques jours après sa réunion, de lui dénier par la violence son droit à l'existence, de la dissoudre, de disperser à nouveau en ses différents éléments constitutifs l'organisme au moyen duquel le menaçait l'esprit de réaction de la nation. Comme l'on sait, le 15 mai n'eut d'autre résultat que d'éloigner de la scène publique, pour toute la durée de la période que nous considérons, Blanqui et ses partisans, les communistes révolutionnaires, c'est-à-dire les véritables chefs du parti prolétarien. (p. 20)

22.05.48	L'assemblée nationale prend la décision de mettre en application l'impôt des 45 centimes qui avait été voté le 15 mars par le Gouvernement provisoire mais dont l'application avait été différée.	Cet impôt va provoquer une réaction très vive de la paysannerie dont la République perd le soutien.
24.05.48	Ulysse Trélat, le ministre des Travaux publics, propose un décret de dissolution des ateliers nationaux[2].	C'est le légitimiste comte de Falloux qui mènera l'offensive contre les ateliers nationaux dès le 29 mai.
04.06.48	Les 4 et 5 juin 48 se déroulent des **élections complémentaires**[3] qui renforcent la représentation de la droite[4]. Ainsi qu'en avril, et sans même solliciter son accord, Persigny dépose la candidature de **Louis Bonaparte** qui, cette fois, à la surprise de ses partisans eux-mêmes, **se trouve élu**[5].	Cette élection n'est pas sans rapport avec l'énergie dépensée[6] par le camp bonapartiste, spécialement par Persigny et Aristide Ferrère, pour diffuser une propagande très diversifiée en direction des milieux populaires[7]. Médailles, rubans avec aigles impériales, petits drapeaux, portraits, chansons et pièces en vers : tout un matériel conçu pour atteindre un public que ne touchent pas les journaux et les tracts[8]. Partout en France, la presse républicaine et conservatrice ironise sur le personnage en rappelant les précédentes aventures de Strasbourg et de Boulogne. Le ton qui domine est toutefois celui d'une certaine inquiétude[9].

[1] L'Assemblée législative issue des élections générales du 13 mai 49 se réunira pour la première fois le 28 mai 49.

[2] Pour le détail, nous renvoyons aux chapitres 3.1. (Note sur les ateliers nationaux) et 3.2 (La fin des ateliers nationaux. Chronique d'une dissolution) de notre fascicule 15.

[3] Elles étaient destinées à pourvoir les sièges laissés vacants par des députés élus dans plusieurs départements. On est dans le contexte de l'échec de l'émeute du 15 mai 48.

[4] A gauche par contre, sont élus P-J Proudhon ainsi que Pierre Leroux, Caussidière et Lagrange. Election aussi de Victor Hugo (qui, à cette époque, siège à droite de l'Assemblée).

[5] Il est le huitième des onze élus de la Seine. Ses cousins Napoléon-Jérôme et Pierre Bonaparte comptent aussi parmi les élus ainsi que Lucien Murat.

[6] L'énergie mais aussi bien d'importants moyens financiers d'origine suspecte si l'on en croit Henri Guillemin : (« (…) tout se passe comme si s'étaient ouvertes, soudain, les vannes d'un mystérieux Pactole (…) » (Henri Guillemin, *1848 La première résurrection de la République*, Editions d'Utovie, Paris 2006, p. 368)

[7] Devant qui ils mettent en avant l'ouvrage de Louis Bonaparte sur *l'Extinction du paupérisme.*

[8] Pimienta, op.cit., pp. 40-43. L'auteur fait observer (p. 44) que c'est après l'élection de juin 48 que la presse deviendra le principal vecteur de la propagande bonapartiste. Sur cette question, on consultera aussi, avec toute la prudence qui s'impose, l'ouvrage d'Aristide Ferrère *Révélation sur la propagande napoléonienne faite en 1848 et 1849 pour servir à l'histoire secrète des élections du prince Napoléon Louis Bonaparte.* Turin 1862. L'ouvrage est disponible sur le site de Gallica.

[9] L'étude de référence sur le sujet est assurément l'ouvrage d'André-Jean Tudesq, *L'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte,* aux éditions Armand Colin, Coll. Kiosque, Paris 1965.

	Les manifestations populaires qui accompagnent cette élection[1] (on y entend des cris en faveur de Bonaparte président) conduisent la Commission exécutive (par la voix de Lamartine) à donner ordre dès le 12 juin aux préfets d'arrêter Louis Bonaparte sitôt qu'il met le pied sur le sol français[2].	
13.06.48	Les 12 et 13 juin 48, l'Assemblée nationale débat de l'admission du nouvel élu[3]. Contre l'avis de Lamartine et de Ledru-Rollin, elle conclut à la recevabilité de l'élection. Le vote est obtenu par une alliance de la droite républicaine et des royalistes.	Contre l'avis de Lamartine et de Ledru-Rollin, Louis Blanc[4] plaide pour la recevabilité de l'élection car trembler pour la République, affirme-t-il, « c'est l'outrager[5] ». Elle ne doit pas craindre « les prétendants[6] » : « ne grandissez pas les prétendants par l'éloignement ; il nous convient de les voir de près, parce qu'alors nous les mesurerons mieux[7] ». Mais à côté de ces effets de rhétorique républicaine, Louis Blanc formule une observation quasi prémonitoire sur les futurs travaux de la constituante. « Et voulez-vous empêcher Louis Bonaparte d'arriver jamais comme président de votre République ? », interroge–t-il. Sa réponse: « Vous avez pour cela un moyen bien simple, et sur lequel j'appelle vos méditations : vous n'avez qu'à inscrire dans la Constitution que vous allez faire (…) l'article que voici : « Dans la République française, fondée le 24 février 1848, il n'y a pas de président ». Faites cet article : vous tuez la candidature du citoyen Louis Napoléon[8] ». La propagande bonapartiste va puiser dans l'évènement un regain de vigueur qui va se manifester dans la parution de nouveaux organes de presse plus ou moins éphémères comme *La Constitution,* en direction de la bourgeoise, *Le Napoléonien,* à l'adresse des républicains modérés et le *Napoléon républicain* vers les couches les plus défavorisées.
14.06.48	Toutefois, dans une lettre publique datée de Londres et adressée au président de la Chambre, Antoine Sénard, Louis Bonapar-	Il écrit : « Je n'ai pas recherché l'honneur d'être représentant du peuple, parce que je savais les soupçons injustes dont j'étais

[1] On est à cette date au centre de l'agitation qui conduira bientôt aux journées insurrectionnelles des 23-26 juin. Le soir, se déroulent sur les boulevards des manifestations où l'on entend des cris acclamant « Poléon ».
[2] On s'appuie sur la loi du 10 avril 1832 interdisant le territoire aux familles ayant régné en France.
[3] Elle en débat sous la pression d'une foule si tumultueuse à l'extérieur (sur la place de la Concorde notamment) que l'armée a dû intervenir. Persigny et Laity seront un temps incarcérés pour leur participation à ces désordres. Ils resteront en prison jusqu'au 16 juillet 48.
[4] Lequel venait d'être mis en accusation par une grande partie de ses collègues pour sa prétendue complicité avec les manifestants du 15 mai.
[5] *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative*, Imprimerie de l'Assemblée nationale, Paris 1849, tome 1 (du 4 mai au 16 juin), tome 2 (du 17 juin au 7 août), tome 3 (du 8 août au 13 septembre), numérisés par Google. Nous référons ici aux pages 829-836 du tome 1. Cet ensemble sera désormais mentionné sous l'abréviation de *Compte rendu*, suivie des indications paginales
[6] A savoir, dans le vocabulaire politique de l'époque, ceux qui prétendaient au nom de leurs prérogatives royales (légitimistes et orléanistes) ou impériales s'imposer à la nation. La candidature de Louis Bonaparte devait-elle être considérée comme celle d'un prétendant ou d'un élu de la république? La question était au centre des débats.
[7] Une observation amusante quand on connait la petite taille de Louis Blanc (non moins que celle de Louis-Bonaparte, du reste, dont une fiche signalétique de la police indique qu'il mesurait 1m60).
[8] Le script de l'Assemblée note : « Rires et bruit ».

te déclare son intention de ne pas siéger.

l'objet; je rechercherais encore moins le pouvoir. Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir; mais je désavoue tous ceux qui me prêteraient des intentions ambitieuses que je n'ai pas. Mon nom est un symbole d'ordre, de nationalité et de gloire, et ce serait avec la plus vive douleur que je le verrais servir à augmenter les troubles et les déchirements de la patrie. Pour éviter un tel malheur, je resterais plutôt en exil; je suis prêt à tous les sacrifices pour le bonheur de la France[1]. ».

Cette lettre sera suivie d'une seconde, datée du 15 juin que le président Sénard lit à la tribune au début de l'assemblée du 16 juin 48. Elle confirme la précédente mais sur un ton plus arrogant, allant même jusqu'à « déposer sa démission ». On peut y lire en effet : « J'étais fier d'avoir été élu représentant du peuple à Paris et dans trois autres départements. C'était à mes yeux une ample réparation pour trente années d'exil et six ans de captivité. Mais les soupçons injurieux qu'a fait naître mon élection, mais les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du Pouvoir exécutif, m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue. Je désire l'ordre et le maintien d'une République sage, grande, intelligente; et puisque involontairement je favorise le désordre, je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains[2]. ».

15.06.48 Violente intervention à l'Assemblée nationale de Michel Goudchaux contre les ateliers nationaux. : « Il faut que les ateliers nationaux disparaissent, je dis le mot, en leur entier (…) ils ne faut pas qu'ils s'amoindrissent, entendez-le bien, il faut qu'ils disparaissent[3]. ».

Le décret de dissolution sera publié au Moniteur le **22 juin 1848**. Les premières barricades seront dressées dans la nuit du 22 au 23 juin dans les quartiers Est de Paris. Les combats dureront du **23 au 26 juin** 1848.

Son exil en Angleterre va profiter à Louis Bonaparte en ce qu'il se trouvera comme étranger à la terrible répression qui va s'exercer. Il apparaitra désormais comme un recours « au dessus de la mêlée ».

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

À la *monarchie bourgeoise* de Louis-Philippe ne peut succéder que la *république bourgeoise*. Cela veut dire que, tandis que, sous la monarchie, c'était une partie restreinte de la bourgeoisie qui avait régné au nom du roi, c'est, désormais, l'ensemble de la bourgeoisie qui doit régner au nom du peuple. Les revendications du prolétariat parisien sont des bourdes utopiques avec lesquelles il faut en finir une fois pour toutes. A cette déclaration de l'Assemblée nationale constituante, le prolétariat parisien répondit par

[1] *Compte rendu,* tome 1, p. 893. Cette déclaration soulève dans l'Assemblée une tempête d'interventions diverses.
[2] *Compte rendu*, tome 1, pp. 686-687.
[3] *Compte rendu*, tome 1, p. 884.

l'*insurrection de juin*, l'évènement le plus formidable dans l'histoire des guerres civiles européennes. La république bourgeoise l'emporta. Elle avait pour elle l'aristocratie financière, la bourgeoisie, l'armée, le sous-prolétariat organisé en garde mobile, les intellectuels, les prêtres et toute la population rurale. Au côté du prolétariat, il n'y avait personne d'autre que lui-même. Plus de 3.000 insurgés furent massacrés après la victoire, et 15 000 déportés sans jugement. Cette défaite rejeta le prolétariat à l'*arrière-plan* de la scène révolutionnaire.

Il s'efforça de reprendre sa place en avant chaque fois que le mouvement sembla prendre un nouvel élan, mais chaque fois avec une énergie diminuée et un résultat plus faible. Dès que l'une des couches sociales placées au-dessus de lui entre en fermentation révolutionnaire, le prolétariat conclut une alliance avec elle et partage ainsi toutes les défaites que subissent les uns après les autres les différents partis. Mais ces coups successifs s'affaiblissent de plus en plus à mesure qu'ils se répartissent davantage sur toutes les couches de la société. Ses principaux chefs à l'Assemblée nationale et dans la presse sont, les uns après les autres, livrés aux tribunaux et remplacés par des figures de plus en plus équivoques. Pour une part, il se jette dans des *expériences doctrinaires, banques d'échange*[1] *et associations ouvrières, c'est-à-dire dans un mouvement où il renonce à transformer le vieux monde à l'aide des grands moyens qui lui sont propres, mais cherche, tout au contraire, à réaliser son affranchissement, pour ainsi dire, derrière le dos de la société, de façon privée, dans les limites restreintes de ses conditions d'existence, et, par conséquent, échoue nécessairement*. Il semble ne pouvoir ni retrouver en lui-même la grandeur révolutionnaire, ni puiser, dans les alliances nouvelles conclues par lui, une énergie nouvelle jusqu'à ce que *toutes les classes*, contre lesquelles il a combattu en juin, gisent sur le sol à ses côtés. Mais, du moins, il succombe avec les honneurs de la grande lutte historique. Non seulement la France, mais l'Europe tout entière est secouée d'épouvante par le tremblement de terre de juin, tandis que les *victoires* remportées sur les classes supérieures l'ont été si facilement qu'il faut toute l'exagération éhontée du parti victorieux pour les faire passer pour des évènements d'importance, et elles sont d'autant plus honteuses que le parti vaincu est plus éloigné du prolétariat. (pp. 20-21)

*

2. Du 25 juin au 10 décembre 1848. — Dictature des républicains bourgeois purs. Élaboration de la Constitution. Mise en état de siège de Paris. La dictature bourgeoise est écartée, le 10 décembre, par l'élection de Bonaparte à la présidence ;

28.06.48 Cavaignac est nommé président du Conseil des Ministres et chargé de former un nouveau ministère, lequel va prendre, à l'abri d'un état de siège prolongé, un certain nombre de mesures répressives.

Sénart fait voter par acclamation une « Proclamation de l'Assemblée nationale au peuple français » dans laquelle on peut lire, s'agissant des insurgés: « ces forcenés qui, sans principe, sans drapeau, semblaient ne s'être armés que pour le massacre et le pillage. Famille, institutions, liberté, patrie, tout était frappé au cœur, et, sous les coups de ces nouveaux barbares, la civilisation du XIXe siècle était menacée de périr[2]. ».

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

L'histoire de l'*Assemblée nationale constituante*, à partir des Journées de juin, est

[1] Se trouve ici visée sans autre précision la tentative (inaboutie) de Proudhon de fonder sa Banque du Peuple. Proudhon estimait que la solution du problème social passait par une réforme du crédit et de la circulation monétaire. (Nous renvoyons sur ce point à l'étude d'Olivier Chaïbi, *Proudhon et la banque du peuple (1848-1849)*, Editions Connaissances et Savoirs, Paris 2010.)
[2] *Compte rendu*, tome 2, p. 238.

l'*histoire de la domination et de la désagrégation de la fraction bourgeoise républicaine*, cette fraction que l'on connaît sous le nom de républicains tricolores[1], de républicains purs, de républicains politiques, de républicains formalistes[2], etc.

(…)

La *domination* exclusive *des républicains bourgeois* ne dura que du 24 juin au 10 décembre 1848. Son histoire se résume dans l'*élaboration d'une Constitution républicaine* et dans *la proclamation de l'état de siège à Paris*. (pp. 24 et 26)

05.07.48	Carnot est contraint de démissionner du ministère de l'Instruction publique sous la pression des royalistes de la rue de Poitiers.	
16.07.48		Persigny sort de prison et s'emploie à reconstituer le réseau des agents bonapartistes en vue des élections qui s'annoncent.
28.07.48	Vote d'une loi d'encadrement des clubs politiques.	Elle impose notamment la présence aux réunions[3] d'un fonctionnaire chargé d'en assurer le bon déroulement et l'obligation d'une complète publicité des débats.
09.08.48	Un décret impose le rétablissement du cautionnement pour la presse politique.	Cette mesure s'accompagnera par l'adoption, le 11 août, d'une loi instaurant de nouveaux délits de presse[4].
04.09.48	L'Assemblée entreprend la discussion générale sur le projet de Constitution[5].	Dès le début de la discussion, le député de la gauche républicaine, Audry de Puyraveau, s'élève contre le principe d'une élection de la présidence qu'il associe au pouvoir d'une royauté déguisée.
17.09.48	**Elections partielles**. Louis-Napoléon Bonaparte retrouve son siège de député et décide, cette fois, de l'occuper[6].	Dès le 24 septembre, il s'installe à l'Hôtel du Rhin à Paris, place Vendôme. Le 26 octobre, il confirmera officiellement en séance son intention d'être candidat lors de la prochaine élection présidentielle[7].
	Ces élections dénotent l'émergence d'un bonapartisme populaire, implanté dans les milieux paysans surtout mais aussi ouvriers.	Dans son journal *L'Évènement* Victor Hugo écrit : « Ce n'est pas un homme qui revient, c'est une idée. C'est la troisième fois depuis cinquante ans que le porteur de ce grand nom, Napoléon, rentre à paris. La première fois Napoléon revenait de l'île

[1] Marx évoque sous ce terme l'épisode célèbre du vendredi 25 février 48 devant l'Hôtel de Ville au cours duquel Lamartine avait opposé le drapeau tricolore à l'exigence des manifestants qui réclamaient l'adoption du drapeau rouge comme emblème de la république sociale.

[2] Cette composante politique a constitué l'opposition républicaine sous la monarchie de Juillet avec pour organe de presse *Le National* d'Armand Marrast. Loin de constituer une fraction de la bourgeoise liée par des intérêts particuliers « et par des conditions de production spécifiques », c'était, écrit Marx, « une coterie de bourgeois, d'écrivains, d'avocats, d'officiers et de fonctionnaires d'esprit républicain, et dont l'influence reposait sur l'antipathie personnelle que le pays ressentait à l'égard de Louis-Philippe sur les souvenirs de l'ancienne république, sur les convictions républicaines d'un certain nombre d'enthousiastes et surtout *sur le nationalisme français*, dont elle entretenait soigneusement la haine à l'égard des conventions de Vienne et de l'alliance avec l'Angleterre ». (p. 24). Partisans d'une république formelle, ils se caractérisaient par un farouche antisocialisme. Ce sont eux qui ont composé la majorité du Gouvernement provisoire.

[3] Lesquelles sont interdites aux femmes et aux enfants…

[4] Dont « l'excitation à la haine ou au mépris du gouvernement de la république » et la volonté de « troubler la paix publique en excitant le mépris ou la haine des citoyens les uns contre les autres ».

[5] Ce projet avait été déposé dès le 19 juin par Armand Marrast au titre de président de la Commission chargée de l'élaborer. Un deuxième projet sera déposé le 30 août et débattu jusqu'au 23 octobre avant une dernière mise au point en commission.

[6] Le 11 octobre 48, l'Assemblée abroge la loi de 1832 portant sur le bannissement des Bonaparte.

[7] L'article instaurant le poste de président de la République et son élection par le peuple venait d'être voté le 9 octobre 1848 par 627 voix contre 130.

		d'Elbe, c'était son génie. La seconde fois, Napoléon revenait de Sainte-Hélène, c'était son fantôme. La troisième fois, Napoléon revient d'Angleterre, c'est son souvenir[1]. »
26.09.48	Rencontre avec Proudhon qui relatera l'entretien dans une lettre à Emile de Girardin du 11 juillet 1849.	« La conversation roula sur l'organisation du travail, les finances, la politique extérieure, la Constitution. M. Louis Bonaparte parla peu, m'écouta avec bienveillance, et parut d'accord avec moi de presque tout[2]. »
	Ce même jour, Louis-Bonaparte siège pour la première fois à l'Assemblée nationale où il s'installe aux côtés de Narcisse Vieillard. Il lit une courte déclaration, se déclarant « tout dévoué à la défense de l'ordre et à l'affermissement de la République[3] »	
09.10.48	L'Assemblée constituante adopte les articles instituant le poste de Président de la République et son élection directe par le suffrage populaire[4].	Parmi les interventions sur cette question il faut souligner le discours de Lamartine du 6 octobre 48, l'un des plus importants de sa carrière parlementaire[5]. Il va contribuer à emporter la décision en faveur de l'élection au suffrage universel.
11.10.48	Abrogation par l'Assemblée de la loi du 10 avril 1832 sur l'interdiction du territoire aux familles ayant régné en France.	
26.10.48	Aux critiques qui lui sont adressées[6], Louis Bonaparte répond à la tribune de l'Assemblée, le 26 octobre 48, en **annonçant sa candidature** : « De quoi m'accuse-t-on ? D'accepter du sentiment populaire une candidature que je n'ai pas recherchée ? En bien, oui, je l'accepte cette candidature qui m'honore ; je l'accepte parce que trois élections successives et le décret unanime de l'Assemblée nationale contre la proscription de ma famille m'autorisent à croire que la France regarde le nom que je porte comme pouvant servir à la consolidation de la société ébranlée jusque dans ses fondements. ». Il ajoute : « Que ceux qui m'accusent d'ambition connaissent peu mon cœur ! Si un devoir impérieux ne me retenait pas ici, si la sympathie de mes concitoyens ne me con-	

[1] Cité par Eric Anceau, *Napoléon III,* Éditions Tallandier, Coll. Texto, Paris 2012, p. 129.

[2] Proudhon, *Correspondance*, tome 3, p. 16 de l'édition A. Lacroix et Cie, Paris 1875, numérisée par Gallica. Proudhon ajoute ces lignes extraites de son carnet de notes à cette date : « Cet homme parait bien intentionné : tête et cœur chevaleresques, plus plein de la gloire de son oncle que d'une forte ambition. Au demeurant, génie médiocre. Je doute que, vu de près et bien connu, il fasse grande fortune. ME MEFIER du reste ». Proudhon évoquera cette rencontre le 7 décembre 48 dans le journal *Le Peuple* dans son article polémique contre *La Révolution sociale et démocratique* de Delescluze (*Mélanges*, Paris 1868, Librairie internationale, tome 1, pp. 224 de l'édition numérisée par Gallica). On consultera aussi sur cet entretien l'ouvrage d'Alfred Darimon, *A travers une révolution*, E. Dentu, Libraire-Editeur, Paris 1884, pp. 68-75.

[3] La presse ne manque pas de relever sa gaucherie et son fort accent germanique : un étonnante contraste, souligne-t-on, entre l'apparence quelconque du personnage et la légende qu'il est censé incarner.

[4] Le vote est acquis par 627 voix contre 130.

[5] Ainsi cette péroraison restée célèbre : « Oui, *déclare Lamartine*, quand même le peuple choisirait celui que ma prévoyance mal éclairée, peut-être, redouterait de lui voir choisir, n'importe : *Alea jacta est*. Que Dieu et le peuple prononcent ! Il faut laisser quelque chose à la Providence ! Elle est la lumière de ceux qui, comme nous, ne peuvent pas lire dans les ténèbres l'avenir ». (*Compte rendu,* tome 4, p. 679)

[6] Dans la presse et à la tribune même de l'Assemblée, ce 25 octobre 48, par le député Clément Thomas.

solait pas de l'animosité de quelques attaques et de l'impétuosité même de quelques défenses[1], il y a longtemps que j'aurais regretté l'exil[2]. ».

03.11.48 Antony Thouret dépose un amendement visant à interdire l'accès à la présidence à « tout membre des familles qui ont régné sur la France » : « Une république ainsi fondée, *déclare-t-il*, ressemblerait assez à une ville sans remparts et à une citadelle sans porte, abandonnée au premier chef partisan qui courrait la campagne. (…) Oui, Citoyens, c'est notre devoir d'exclure les familles qui ont combattu la République[3]. ».

S'adressant à Louis Bonaparte, à qui il rappelle Strasbourg et Boulogne, il lance : « Depuis quand trouve-t-on ses titres à une candidature républicaine dans un nom impérial ?[4] ». L'amendement sera refusé après un vote « par assis et levé ».

04.11.48 Vote de **la nouvelle Constitution**[5].

L'exécutif est confié à un président élu au suffrage universel pour quatre ans non renouvelables avec de larges pouvoirs (il nomme et révoque les ministres) et le législatif à une chambre unique (de 750 représentants) élue pour trois ans et ne pouvant être dissoute par le président.

On assiste à la mise en place des conditions d'une lutte sans arbitrage entre deux pouvoirs également issus du suffrage universel : le président (qui dispose de l'essentiel du pouvoir exécutif) et l'Assemblée législative.

Les débats au sein de l'assemblée n'ont pas manqué de faire apparaitre le danger que représentait une élection du président au suffrage universel. Ainsi à gauche, **Jules Grévy** lors de la session du **6 octobre 48**, plaidant pour une simple présidence du conseil des ministres, élu par l'Assemblée et toujours révocable : « Etes-vous bien sûrs que dans cette série de personnages qui se succèderont tous les quatre ans au trône de la Présidence, il n'y aura que de purs républicains empressés d'en descendre ? Êtes–vous sûrs qu'il ne se trouvera jamais un ambitieux tenté de s'y perpétuer ? Et si cet ambitieux est un homme qui a su se rendre populaire, si c'est un général victorieux, entouré du prestige de gloire militaire auquel les Français ne savent pas résister ; si c'est le rejeton d'une des familles qui ont régné sur la France, et s'il n'a jamais renoncé expressément à ce qu'il appelle ses droits, si le commerce languit, si le peuple souffre, s'il est dans un de ces moments de crise où la misère et déception le livrent à ceux qui cachent sous des promesses des projets contre sa liberté, répondez-vous que cet ambitieux ne parviendra pas à renverser la République ?[6] (…) Voici mon premier grief contre le système de la commission. Je lui reproche de créer dans une république démocratique un véritable pouvoir monarchique, pouvoir plus considérable que celui du dernier roi, plus dangereux par la limitation même de sa durée, pouvoir qui sera pour le despotisme une tentation, un marchepied et qui sera pour la République un germe de destruction[7]. ».

L'autre discours célèbre de ce 6 octobre 48 a été celui de Lamartine qui, ce jour-là, a

[1] Un bien étrange amalgame, il est vrai.
[2] *Compte rendu*, tome 5, p. 108. Il termine en affirmant : « Je déclare à ceux qui voudraient organiser contre moi un système de provocation que dorénavant je ne répondrai à aucune interpellation. ».
[3] En vérité, c'est la deuxième fois que Thouret présente son amendement. Une première fois, le 9 octobre, il avait provoqué la prise de parole de Louis-Bonaparte qui s'était alors comporté de manière si lamentable à la tribune que Thouret avait retiré de manière humiliante pour Bonaparte son amendement, laissant entendre à l'Assemblée que la médiocrité du personnage ne laissait rien craindre de dangereux venant de sa part.
[4] *Compte rendu*, tome 5, p. 381.
[5] Le texte est voté par 739 voix contre seulement 30 opposants, dont Proudhon. (*Compte rendu*, tome 5, p. 310).
[6] Qui sont visés ? Le général Cavaignac assurément et les prétendants royalistes, mais aussi Louis-Bonaparte qui venait d'annoncer à la tribune de l'Assemblée, le 26 octobre 48, son intention de déposer sa candidature à la présidence.
[7] *Compte rendu*, tome 4, p. 671. L'amendement de Grévy sera repoussé le 7 octobre par 643 voix contre 158.

engagé tout son talent au service de l'élection de la présidence au suffrage universel. On notera toutefois que la confiance de l'orateur dans la sagesse du vote populaire ne dissimule pas les risques que présentent les éventuelles candidatures royalistes et surtout la très prévisible candidature de Louis Bonaparte[1].

Aussitôt les élections annoncées pour le 10 décembre, Persigny va mettre en œuvre une campagne électorale des plus actives, sans scrupules sur les promesses et les rumeurs qu'elle diffuse. Il dispose à cet effet d'un budget important[2] et d'un matériel de propagande très diversifié.

Parmi ceux qui œuvrent à ses côtés : Fleury, d'Alembert[3], Mocquard et Ferrère.

Du côté républicain, on s'organise. La fondation, le 4 novembre 48, de la « Solidarité républicaine » constitue une ébauche de parti national en vue de relancer le programme politique de *La Réforme* et de soutenir la candidature de Ledru-Rollin aux prochaines élections présidentielles.

Les socialistes se rangent, eux, derrière Raspail et les républicains modérés choisissent de soutenir Lamartine. Cavaignac est le candidat de la droite républicaine. Ils seront donc cinq à concourir.

On assiste toutefois à d'âpres débats au sein de la gauche pour savoir quel candidat « républicain » soutenir face au danger de restauration impériale que représente Louis-Napoléon. Beaucoup penchent pour Cavaignac comme candidat du moindre mal. Ledru-Rollin, en effet, n'inspire pas confiance à gauche. Et la candidature de Raspail (qui est en prison) semble trop minoritaire.

A droite, Thiers (qui a pris toute sa place au sein du parti de l'Ordre) se rallie à la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte. A vrai dire, les royalistes, légitimistes aussi bien qu'orléanistes, ne trouvent pas de candidat de leur camp qui ait la moindre chance d'être élu. Ils se reportent, donc sur la candidature de Bonaparte, la candidature de l'ordre bourgeois[4]. Il s'agit d'un candidat qu'ils méprisent, l'estimant à ce point insignifiant (« un crétin que l'on mènera », aurait dit Thiers) qu'ils espèrent le manipuler.

Le texte de la Constitution fait l'objet d'un précis commentaire de Marx en début du deuxième chapitre du *Dix-huit brumaire*. Marx note d'abord qu'elle n'est guère différente, au fond, de la Charte de 1830 et que le principe des libertés est soigneusement corseté par les arrêtés d'application[5]. Mais l'important de son analyse consiste à mettre en valeur les contradictions qu'elle recèle.

Voici cet extrait :

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

Cette Constitution, si subtilement rendue inviolable, était cependant, comme Achille,

[1] Fait significatif : Lamartine évoque clairement le 18 Brumaire, déclarant : « Je dis que pour arriver à un 18 brumaire, dans le temps où nous sommes, il faut deux choses : de longues années de terreur en arrière, et en avant des victoires de Marengo et des Pyramides ». Le texte de ce discours est disponible sur le site de Gallica. L'intérêt de ce document est de joindre au compte rendu des débats les échanges qui se sont poursuivis le 9 octobre à l'occasion de l'intervention du député Antony Thouret et de la déclaration (prononcée, souligne le rapport, avec un « fort accent étranger ») de Louis Bonaparte lui-même.

[2] D'où vient l'argent ? D'emprunts bancaires, de subsides divers, notamment de la rue de Poitiers et, bien sûr, de la fortune de sa maitresse, miss Howard.

[3] Il sera l'auteur dès 1849 d'un *Dictionnaire politique napoléonien. Opinions, pensées, maximes*.

[4] Louis Bonaparte ne reçoit pas moins le soutien de Victor Hugo à travers son journal L'*évènement.*

[5] « Chaque paragraphe de la Constitution, *écrit-il*, contient en soi (…) sa propre antithèse, sa Chambre haute et sa Chambre basse : dans le texte, la liberté, dans la glose marginale la suppression de cette liberté ». (p. 27)

vulnérable en un point, non pas au talon, mais à la tête, ou plutôt aux deux têtes dans lesquelles elle se perdait : l'*Assemblée législative*, d'un côté, et le *président*, de l'autre. Que l'on feuillette la Constitution[1], et l'on se rendra compte que, seuls, les paragraphes où sont fixés les rapports du président avec l'Assemblée législative sont absolus, positifs, sans contradiction, incontournables. Il s'agissait en effet, ici, pour les républicains bourgeois, de leur propre sûreté. Les articles 45 à 70 de la Constitution sont rédigés de telle façon que, si l'Assemblée nationale peut écarter le président constitutionnellement, ce dernier ne peut se débarrasser de l'Assemblée nationale que par voie inconstitutionnelle, en supprimant la Constitution elle-même. Elle provoque ainsi, par conséquent, sa propre suppression violente. Elle ne consacre pas seulement, comme la Charte de 1830, la séparation des pouvoirs, elle l'élargit jusqu'à la contradiction la plus intolérable. Le *jeu des pouvoirs constitutionnels* — c'est ainsi que Guizot appelait les querelles parlementaires entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif — joue constamment « va banque[2] » dans la Constitution de 1848.

D'un côté[3], 750 représentants du peuple, élus au suffrage universel et rééligibles, constituant une Assemblée nationale incontrôlable, indissoluble, indivisible, une Assemblée nationale jouissant de la toute-puissance législative, décidant en dernière instance en matière de guerre, de paix et de traités de commerce, possédant seule le droit d'amnistie et, par son caractère permanent, occupant constamment le devant de la scène.

De l'autre côté, le président, avec tous les attributs de la puissance royale, le droit de nommer et de révoquer ses ministres indépendamment de l'Assemblée nationale, ayant en main tous les moyens d'action du pouvoir exécutif, disposant de tous les emplois et disposant ainsi en France de l'existence de plus d'un million et demi d'hommes, car tel est le nombre de tous ceux qui dépendent des 500.000 fonctionnaires et des officiers de tous grades. Il a le commandement de toutes les forces armées du pays. Il jouit du privilège de gracier quelques criminels, de suspendre les gardes nationaux, de révoquer, d'accord avec le Conseil d'État, les conseiller généraux, cantonaux, municipaux, élus par les citoyens eux-mêmes. Il a l'initiative et la direction de toutes les négociations avec l'étranger.

Tandis que l'Assemblée reste constamment sur la scène, exposée à la critique de l'opinion publique, il mène une vie cachée, aux Champs Élysées, ayant sous les yeux et dans son cœur l'article 45 de la Constitution, qui lui crie tous les jours : « Frère, il faut mourir ![4] Ton pouvoir cesse le second dimanche du joli mois de mai[5], dans la quatrième année de ton élection ! Alors, c'en sera fini de la splendeur ! Il n'y aura pas de seconde représentation, et si tu as des dettes, réfléchis à temps aux moyens de les payer sur les 600.000 francs que t'alloue la Constitution, à moins que tu ne préfères partir pour Clichy[6], le deuxième lundi du joli mois de mai ! ».

Si la Constitution donne au président le pouvoir effectif, elle s'efforce du moins d'assurer à l'Assemblée nationale le pouvoir moral. Mais, outre qu'il est impossible de créer un pouvoir moral à l'aide d'articles de loi, la Constitution se détruit encore une fois elle-même en faisant élire le président au suffrage direct par tous les Français. Tandis que les suffrages de la France se dispersent sur les 750 membres de l'Assemblée nationale, ils se concentrent ici, par contre, sur un seul individu. Alors que chaque député ne représente que tel ou tel parti, telle ou telle ville, telle ou telle tête de pont, ou même la simple nécessité d'élire un sept cent cinquantième individu quelconque, opération dans laquelle on ne se montre pas plus difficile pour l'homme que pour la chose, il est, lui, l'élu de la nation, et son élection est l'atout que le peuple souverain joue une fois tous les quatre ans. L'Assemblée nationale élue est unie à la nation par un rapport métaphy-

[1] Pour rappel, Marx a livré dans l'édition du 14 juin 1851 de *Notes to the People*, le journal d'Ernest Jones, une longue analyse circonstanciée intitulé « La Constitution de la République française adoptée le 4 novembre 1848 ». Un extrait de cet article se trouve dans l'édition du *Dix-Huit Brumaire* aux Editions sociales, Coll. *Essentiel*, pp. 205-207.

[2] L'expression allemande « vabanquespielen » trouve son origine dans un jeu de cartes (et d'argent) très à la mode dans les salons des 17e et 18e siècles appelé le *pharaon*, lequel jeu opposait un banquier et un certain nombre de joueurs appelés pontes. Le joueur qui annonçait « va banque » misait à hauteur de l'équivalent de la banque elle-même : il jouait donc son va-tout dans un quitte ou double. L'expression est restée en allemand sous sa forme française « jouer va banque » pour qualifier une situation où l'on risque le tout pour le tout.

[3] Le développement ici encadré constitue dans l'écrit de Marx un seul paragraphe. Les présents aliénas répondent à un souci de clarté.

[4] Soumis à la règle du silence, les moines trappistes n'étaient autorisés, dit-on, lorsqu'ils se croisaient, qu'à ce bref dialogue, l'un disant : « Frère, il faut mourir », l'autre répondant : « Frère, mourir il faut. ».

[5] Précisément le 9 mai 1852 selon le prescrit constitutionnel.

[6] Là où se trouvait à Paris la prison pour dettes. L'endettement de Louis Bonaparte était un fait notoire.

sique, mais le président élu est uni à elle par un rapport personnel. L'Assemblée nationale représente bien dans ses différents membres les aspects multiples de l'esprit national, mais c'est dans le président que ce dernier s'incarne. Il possède en face d'elle une sorte de droit divin. Il existe, par la grâce du peuple. (pp. 27-29)

4.11.48	Fondation de « Solidarité républicaine », une ébauche de parti national qui tente de relancer la gauche républicaine avec pour perspective immédiate de soutenir la candidature de Ledru-Rollin lors des élections présidentielles qui s'annoncent.	Le journal *Le Siècle* publiera le 12 novembre 48 le manifeste de la Montagne appelant à voter pour Ledru-Rollin.
24.11.48	Après l'assassinat de Pellegrino Rossi, le 15 novembre 48, le pape Pie IX s'enfuit de Rome et se réfugie à Gaète, une place forte napolitaine.	La crise politique au sein des Etats pontificaux va bientôt peser d'un poids décisif sur la politique française[1].
30.11.48	Louis Bonaparte publie une sorte de manifeste politique intitulé *Adresse de M. Louis-Napoléon Bonaparte à ses concitoyens*[2].	Il vise habilement toutes les catégories de la société française, la bourgeoisie au nom des principes de propriété et d'ordre, les catholiques auprès de qui il défend les principes de la future loi Falloux, les industriels au nom de la liberté d'entreprise, les travailleurs non moins qu'il flatte en rappelant les préoccupations sociales de son ouvrage sur *l'extinction du paupérisme*. Il promet le pardon de la République à tous les exilés et aux vaincus des journées de mai et de juin 48[3].
10.12.48	**Louis-Napoléon Bonaparte est élu président de la République** avec 74,2 % des voix. Sur 7.400.000 votants, il rassemble 5.534.000 voix sur son nom, soit 74,2% des votes[4].	En dépit du mépris qu'éprouvent pour lui les notables qui estiment pouvoir s'en servir comme de leur instrument contre le péril rouge, ces résultats sanctionnent une défaite cinglante de la bourgeoisie républicaine du *National.* Le vote du 10 décembre délégitimise l'Assemblée élue en avril. C'est un véritable **tournant** dans le cours politique du régime. Le facteur déterminant de ce succès aura été le vote massif de la petite paysannerie en sa faveur, auquel il faut associer le ralliement des notables conservateurs. Le vote ouvrier lui-même n'est toutefois pas négligeable, principalement exercé comme une sanction contre le général Cavaignac[5].

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

J'ai montré ailleurs[6] quelle était l'importance de l'élection du 10 décembre. Je n'y reviendrai donc pas. Il suffit de remarquer ici qu'elle était une *réaction des paysans*, qui

[1] L'envoi par Cavaignac en Italie d'une brigade pour venir en aide au pape fera l'objet, dès le 30 novembre 48, de vifs débats à l'Assemblée.
[2] Parmi ses engagements, il écrit : « Je mettrais mon honneur à laisser, au bout de quatre ans, à mon successeur, le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli. » (*Lettres et mémoires du 19e siècle,* à l'adresse http://lettres.memoires.19e.free.fr).
[3] Des propositions qui sont propres à irriter, on le devine, les députés du parti de l'Ordre qui vont toutefois s'en accommoder, persuadés de pouvoir manipuler leur élu. Ce programme électoral accumule du reste les propositions contradictoires : il s'agit de ratisser large.
[4] Cavaignac fait 19,5 % (1.448.000 voix) et Ledru-Rollin 4,8 %, (371.000 voix). Raspail (36.960 voix) et surtout Lamartine (17.914 voix) ne récoltent qu'un pourcentage dérisoire.
[5] « Le prince du sang » en référence au rôle qu'il a joué dans la répression sanglante de l'insurrection de juin 48.
[6] Notamment dans les articles composant *Les luttes de classes en France.*

avait dû payer les frais de la révolution de février, contre les autres classes de la nation, une *réaction de la campagne contre la ville*. Elle fut très bien accueillie par l'armée, à qui les républicains du *National* n'avaient procuré ni gloire ni profit, sous la grande bourgeoise, laquelle saluait Bonaparte comme le pont qui la conduisait à la monarchie, et par les prolétaires et les petits bourgeois, qui voyaient en lui l'homme qui châtierait Cavaignac[1]. J'aurai plus tard l'occasion d'étudier de plus près l'attitude des paysans à l'égard de la Révolution française. (p. 31)

*

3. Du 20 décembre 1848 au 29 mai 1849. — Lutte de la Constituante contre Bonaparte et le parti de l'ordre, allié à ce dernier. Fin de la Constituante. Chute de la bourgeoisie républicaine

20.12.48

Cavaignac remet sa démission devant l'Assemblée qui l'avait élu le 28 juin 48 et Louis-Napoléon Bonaparte prête serment à la Constitution[2].

Le soir même, le *prince-président* s'installe au palais de l'Elysée[3].

Il s'y trouve entouré par ses partisans les plus fidèles : Vaudrey se trouve à la direction de sa maison militaire, Persigny a en charge les relations avec l'Assemblée, Mocquard est à la tête de son Cabinet.

Le premier gouvernement de Bonaparte fait appel à l'ancienne classe politique. Il compose en effet son premier ministère sous la conduite **d'Odilon Barrot**, l'ancien chef de l'opposition dynastique sous Louis-Philippe. A vrai dire, il n'a pas le choix, compte tenu des rapports de forces[4] et de son isolement au sein de la classe politique[5]. C'est un gouvernement à forte composante monarchiste de tendance orléaniste. Louis Bonaparte avait demandé à Thiers lui-même de former le gouvernement ; il avait refusé. Aucun ministre n'appartient à la mouvance bonapartiste. Changarnier prend la tête à la fois de la garde nationale et des troupes de la première division militaire de Paris[6]. Ce premier cabinet est manifestement sous tutelle du parti de l'Ordre[7].

Composition du ministère : Léon de Maleville à l'Intérieur[2], Drouyn de Lhuys aux Affaires étrangères, Léon Faucher au Travaux publics (d'abord puis à l'Intérieur dès le 28 décembre après la démission de Maleville[3]), Passy aux Finances, le général Rulhière à la Guerre, de Tracy à la Marine, le légitimiste Falloux à l'Instruction publique et aux Cultes, le républicain mais très modéré Alexandre Bixio au Commerce et à l'Agriculture. Outre la présidence du Conseil, O. Barrot est chargé du ministère de la Justice. Ce cabinet restera en fonction jusqu'au 14 mai 49.

[1] Qui le châtierait d'avoir commis la répression des journées de juin 48.
[2] On trouvera un récit de cette cérémonie dans *Choses vues* de Victor Hugo (Gallimard, Coll. Folio, Paris 1972, pp. 413-416)
[3] Le pouvoir républicain avait choisi cette résidence pour éviter le Palais-Royal et les Tuileries symboliquement associés à la royauté.
[4] Il tente dans les circonstances de favoriser, par l'entremise de Charles Duclerc, une rencontre avec Lamartine qui évoque leur entrevue dans ses *Mémoires politiques* (*Œuvres Complètes*, tome 40, livre vingt-deuxième, Chapitre 2, pp. 56-60 de l'édition numérisée par Gallica).
[5] Persigny note dans ses *Mémoires* : « Quoique porté au pouvoir par six millions de suffrages, il était réduit à un tel état d'isolement qu'il ne connaissait pas un homme important dans ses intérêts, qu'il n'avait pas un ami dont il pût convenablement faire un ministre ». (*Mémoires du duc de Persigny*, Librairie Plon, Paris 1896, p. 2 de l'édition numérisée par Gallica)
[6] Un cumul illégal, comme le fera remarquer Ledru-Rollin dès le 26 décembre, observant que placer un militaire à la tête de la garde nationale en modifie le caractère « civique et civil ». Ce cumul constituera un argument lors du licenciement de Changarnier le 9 janvier 51.
[7] Dans son « Empire libéral », Emile Ollivier parle de ce gouvernement comme du « ministère de la captivité » (Garnier Frères, Libraires-Editeurs, Paris 1897, tome 2, p. 168 de l'édition numérisée par Gallica). « Ces ministres, *écrit-il*, étaient des geôliers plus que des conseillers » (p. 174). Ils délibéraient d'abord entre eux chez Barrot avant de se présenter au Conseil où ils faisaient front sur les positions qu'ils avaient arrêtées.

Dans ses commentaires sur ce premier cabinet, Proudhon insistera sur l'extraordinaire pas en arrière accompli par la nomination de Barrot, celui-là même que Louis-Philippe proposait au pays la veille de son expulsion. On se trouve clairement, note Proudhon, dans une perspective de retour vers une monarchie constitutionnelle[1].

Des tiraillements ne vont pas tarder à se manifester entre Louis Bonaparte et son ministère en particulier sur divers dossiers sociaux et politiques délicats : établissement de colonies agricoles[4], garantie du travail, retraites de vieillesse et d'incapacité, ainsi qu'un projet d'amnistie des insurgés de juin. Les ministres refusent de porter ces projets devant l'Assemblée[5].

Il n'a d'autre solution que de s'entourer de collaborateurs qui sont des proches depuis longtemps, Persigny et Fleury en particulier[6].
Ceux-ci seront bientôt rejoints par le comte Auguste de Morny, le demi-frère de Louis Bonaparte qui va bientôt faire sa connaissance en janvier 1849 et l'adopter comme l'un de ses plus proches conseillers.

Il s'affaire par ailleurs à marquer sa présence par une intense activité mondaine à l'Elysée[7].

Le refus de la Constituante de procéder à sa dissolution va créer **une situation de crise** entre l'ancienne majorité qui voit le pouvoir lui échapper et la nouvelle classe politique.

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

La période qui s'étend du 20 décembre 1848 à la dissolution de la Constituante, en mai 1849, comprend l'histoire de la chute des républicains bourgeois. Après avoir fondé une République pour la bourgeoisie, abattu le prolétariat révolutionnaire et réduit momentanément au silence la petite bourgeoisie démocratique, ils furent eux-mêmes mis à l'écart par la masse de la bourgeoisie qui, à juste raison, mit l'embargo sur cette République comme *étant sa propriété*. Mais cette masse bourgeoise était *royaliste*. Une partie d'entre elle, les grands propriétaires fonciers, avait régné sous la *Restauration* et était par conséquent *légitimiste*. L'autre partie, l'aristocratie financière et les grands industriels, avait régné sous la monarchie de Juillet et était par conséquent *orléaniste*. Les grands dignitaires de l'armée, de l'Université, de l'Église, du Barreau, de l'Académie et de la presse étaient partagés, bien qu'en proportion inégale, entre les deux courants. Ils avaient trouvé dans la République bourgeoise, qui ne portait ni le nom de *Bourbon* ni celui d'*Orléans*, mais celui de *Capital*, la forme d'État dans laquelle ils pouvaient régner en commun. L'insurrection de juin, déjà, les avait réunis en « parti de l'ordre ». Il s'agissait maintenant d'écarter la coterie des républicains bourgeois qui occupaient encore les sièges de l'Assemblée nationale. Autant ces purs républicains avaient fait preuve de brutalité en employant la violence contre le prolétariat, autant ils furent lâches, pusillanimes, timides, humbles, sans défense, en reculant, maintenant qu'il s'agissait

[1] P-J Proudhon, « Le Serment, » article paru dans *Le Peuple* n° 35 du 22 décembre 1848, (*Mélanges*, volume 1, pp. 241-246).
[2] Dans *Choses vues*, Victor Hugo note : « Une curiosité du moment qui s'écoule, c'est que Louis Bonaparte a pour ministre M. de Maleville qui, en 1840, le fit arrêter (étant sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur) et, pour conseillers intimes, Thiers, qui comme président du Conseil le fit juger et M. Molé qui, comme pair, le condamna. » (op.cit., p. 416).
[3] Lequel était entré en conflit direct avec Louis Bonaparte en refusant de lui communiquer les dossiers de justice relatifs aux affaires de Strasbourg et de Boulogne. Bixio démissionne de même.
[4] Selon les propositions de *l'Extinction du paupérisme*.
[5] Odilon Barrot raconte dans ses *Mémoires posthumes* la conversation qu'il a tenue avec Louis Bonaparte sur la question des colonies agricoles, le dissuadant d'entreprendre une œuvre impraticable que l'on ne peut envisager, lui disait-il, que dans la solitude d'un cabinet. (Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, Charpentier et Cie, Libraires-Éditeurs, Paris 1876, tome III, pp. 37-39 de l'édition numérisée par Gallica).
[6] D'autres parmi ses complices de Strasbourg et de Boulogne, dont Charles Thélin, Laborde, Mocquard et Vaudrey, reçoivent des fonctions au sein de l'organisation de l'Élysée.
[7] Où il est secondé par sa cousine Mathilde qui prend en charge l'organisation des réceptions. Sa maîtresse, Miss Howard, n'est, en effet, pas logée à l'Elysée. La princesse Mathilde exercera ces fonctions mondaines jusqu'au mariage de Louis Bonaparte avec Eugénie de Montijo en 1853.

précisément de défendre leur républicanisme et leur pouvoir législatif contre le pouvoir exécutif et les royalistes. Je n'ai pas à relater ici la lamentable histoire de leur dissolution. Ils ne disparurent pas, ils se volatilisèrent. Leur histoire est à jamais terminée, et, dans la période suivante, ils ne figurent plus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Assemblée, que comme des souvenirs ne paraissant reprendre un peu de vie que dès qu'il s'agit à nouveau du simple mot de République et chaque fois que le conflit révolutionnaire menace de s'abaisser au niveau le plus bas. Je remarque en passant que le journal qui donna son nom à ce parti, *Le National*, se convertit dans la période suivante au socialisme. (pp. 31- 32)

27.12.48	L'Assemblée nationale débat de diverses propositions relatives à **l'impôt sur le sel** que l'on entend maintenir en vigueur.	C'est à coup sûr provoquer le mécontentement des paysans qui associent cette taxe aux servitudes de l'Ancien régime.

L'année 1849

L'actualité politique de ce début d'année 1849 est marquée par les débats à la Chambre sur la proposition du député Jean-Pierre Lamotte-Rateau[1] visant à prononcer l'immédiate dissolution de l'Assemblée constituante[2] et l'élection d'une nouvelle Assemblée législative. La première phase de la discussion aboutira le 29 janvier 49 dans un climat de tension en raison d'une mobilisation militaire surdimensionnée à l'initiative de Changarnier[3].

	Création en janvier 1849 de la *Ligue démocratique pour l'extinction du paupérisme* animée par Pierre Bonaparte, fils de Lucien.	Elle s'exprimera à travers un journal intitulé *Le socialisme napoléonien*, qui n'ira cependant pas au-delà de son numéro de février 49.
12.01.49	Le député Jean-Pierre Lamotte-Rateau est chargé par *la rue de Poitiers* de déposer un projet de loi décrétant l'immédiate dissolution de l'Assemblée constituante.	La droite républicaine résiste au motif que la Constituante n'a pas terminé sa tâche avant que soient votées les lois organiques associées à la nouvelle Constitution.
24.01.49	Le gouvernement entreprend de licencier pour moitié la garde mobile qui est devenue encombrante et dangereuse à ses yeux[4].	
29.01.49	L'Assemblée débat de la proposition Rateau dans un climat de mobilisation militaire expressément surdimensionnée par Changarnier au motif de l'agitation des gardes mobiles et d'une prétendue activité conspirative des sociétés secrètes républicaines[5].	Le vote portant sur la dissolution de l'Assemblée constituante sera acquis par 416 voix contre 405[1].

[1] Un patronyme que les débats vont bientôt réduire à son seul deuxième terme en raison du sémantisme qui laisser entendre la volonté de « ratisser » cette assemblée constituante hors du paysage politique.
[2] Laquelle entend poursuivre ses activités, le temps de voter une série de dix lois dites organiques relevant de son mandat.
[3] Au prétexte de protéger l'Assemblée contre un coup de force de la garde mobile (dont le licenciement de 13 bataillons était en cours depuis le 24 janvier) et des sociétés secrètes républicaines. Changarnier était-il porteur à cette occasion d'un projet de coup d'Etat contre l'Assemblée ? Il est difficile d'en juger. Louis-Napoléon se garde bien en tout cas de tenter l'aventure.
[4] Dans *Les luttes de classes en France*, Marx commentait la décision en ces termes : « Une moitié de (la garde mobile) fut licenciée et jetée sur le pavé ; l'autre reçut à la place de son organisation démocratique une organisation monarchiste, et sa solde fut ramenée au niveau de la solde ordinaire des troupes de ligne. La garde mobile se trouva dans la situation des insurgés de Juin, et chaque jour la presse publiait des confessions publiques où la garde reconnaissait sa faute de Juin et suppliait le prolétariat de la lui pardonner ». (Op.cit., p. 54).
[5] Les historiens discutent de la question de savoir si Changarnier ne préparait pas ce jour-là un coup d'Etat pour mettre un terme brutal à la Constituante et se positionner à côté de Louis Bonaparte. Cf. sur ce point le chapitre I. 4 de l'étude d'Henri Guillemin, *Le coup du 2 Décembre*, Gallimard, Paris 1951, pp. 80-90.

Fin janvier	Première entrevue entre Louis-Napoléon Bonaparte et son demi-frère Charles-Auguste de Morny.	
09.02.49	**Proclamation de la République romaine**[2] qui se trouve aussitôt menacée par les troupes autrichiennes à l'appel du pape lui-même[3].	

L'affaire romaine va marquer le début des désaccords puis des conflits entre la présidence et l'Assemblée nationale. Elle provoquera non moins la sévère défaite de la gauche montagnarde.

22.03.49	Le ministre de l'Intérieur Léon Faucher soumet au vote **une loi interdisant les clubs** tenus pour des associations dangereuses pour la sécurité publique.	
23.03.49	Défaite de l'armée piémontaise à Novare.	L'Autriche a désormais le champ libre et menace la Toscane et Rome pour y imposer, en alliance avec Naples, le retour du Pape dans la plénitude de ses pouvoirs.
30.03.49	L'Assemblée nationale vote par 440 voix contre 320 un décret ainsi libellé : « L'Assemblée nationale déclare que si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croit devoir prêter à ses négociations l'appui d'une occupation partielle et temporaire en Italie, il trouvera dans l'Assemblée nationale le plus entier concours[4] ».	Cette décision très ambiguë inaugure la politique qui conduira à l'attaque et à l'occupation de Rome par les troupes françaises.
02.04.49	La Haute Cour de Bourges prononce son verdict dans le procès des inculpés du 15 mai 18 : Blanqui, Barbès, Raspail, Sobrier et Albert sont condamnés à de lourdes peines. Louis Blanc et Caussidière le sont également, par contumace.	
15.04.49	Fondation du journal *Le Dix décembre, journal de l'Ordre*[5]*.*	Avec pour directeur Granier de Cassagnac, il marque un net virage à droite du bonapartisme. Les attaques contre « les rouges » s'y multiplient[6]. L'éditorial de ce premier numéro affirme notamment : « Le socialisme n'est point une doctrine ; c'est une confusion d'efforts qui se lamentent vainement dans les orages de la pensée (…) Le communisme et ses innombrables variétés symbolisent selon nous la plus grave injure que l'igno-

[1] La décision terminale interviendra le 15 mars 49 après une seconde délibération et le vote de divers amendements.
[2] L'acte fondateur affirme que « le pape est déchu de fait et de droit du gouvernement temporel des Etats romains ».
[3] De Gaète, le pape Pie IX adressera le 18 février 1849 un appel aux puissances catholiques d'Europe, l'Autriche , la France, l'Espagne, à intervenir militairement contre les républicains romains.
[4] *Compte rendu*, tome 9, p. 367.
[5] 167 numéros du 15 avril 49 au 17 juin 1850. Le *Dix décembre* sera suivi par la publication du journal *Le Pouvoir* qui lance une campagne virulente contre le régime de l'Assemblée démocratique (du 18 juin 1850 au 15 janvier 1851).
[6] Cette nouvelle ligne politique rencontre l'opposition de Napoléon-Jérôme, dit Plon Plon, alors ambassadeur à Madrid. Louis-Napoléon publiera le 10 avril 1849 sa lettre de désaveu à l'égard des propos tenus par son cousin, affirmant hautement : « A chaque jour sa tâche : la sécurité d'abord, ensuite les améliorations ». (*Discours et messages de Louis-Napoléon Bonaparte depuis son retour à Paris jusqu'au 2 décembre 1852*, Paris 1853, Typographie Plon Frères, pp. 8-10).

		rance put jamais infliger au bons sens et à la vie intellectuelle. ». Sa conclusion : « Le dogme-Napoléon existe ; il remue le peuple jusqu'au fond de ses entrailles, et quand il parle, six millions de voix lui répondent. Le développement de cette idée, le respect absolu de la loi, la haine des révolutions (…) tel est le programme auquel nous apportons nos lumières, notre patriotisme et notre ténacité patiente.[1] ».
16.04.49	Le gouvernement réclame l'urgence pour faire voter par l'Assemblée un crédit exceptionnel pour financer l'envoi d'un **corps expéditionnaire à Civitavecchia.**	Officiellement, il s'agit de protéger la république romaine contre une intervention de l'Autriche après sa victoire à Novare. La gauche républicaine manifeste toutefois ses doutes par la voix de Ledru-Rollin. S'interrogeant sur ces intentions, Emmanuel Arago déclare à la tribune : « J'ai cette appréhension qu'au lieu d'aller poser le drapeau tricolore en face des Autrichiens, on ne lui inflige le déshonneur d'aller le mettre à côté du drapeau de l'Autriche et dans le même camp ». Dans sa réplique, le président du Conseil Odilon Barrot n'évoque d'abord que la nécessité pour la France de « *défendre son influence légitime et ses intérêts* », mais pressé d'être clair, il déclare sans ambages : « Quant à nous, nous le déclarons très nettement, nous n'emploierons pas les forces de la France pour sauver la république romaine de la crise fatale dont elle est menacée », ce qui signifie le refus de prendre quelque risque direct de conflit avec l'Autriche sur cette question. Il ajoute : « Nous ne voulons pas établir de solidarité entre l'existence de la république romaine et celle de la république française (…) je ne reconnais pas qu'il y ait un devoir, une obligation pour la France d'exposer le sang de ses enfants pour la république romaine.[2] ». Dès le début de son intervention, Ledru-Rollin dénonce le projet véritable du gouvernement qui est d'assurer la restauration du pape et de choisir ainsi « le parti des prétentions religieuses contre la souveraineté des peuples ». Et d'évoquer l'article 5 de la Constitution garantissant que jamais les forces françaises ne peuvent être employées contre la liberté d'un peuple, un argument qu'il reprendra avec plus de force dans sa prochaine interpellation du 11 juin 49.
24.04.49	Le corps expéditionnaire français débarque à Civitavecchia, un port près de Rome, sous le commandement du général Oudinot.	Les républicains romains accueillent avec hostilité cette aide militaire non sollicitée. L'Assemblée romaine le fait savoir dès le 25 avril par un communiqué qui condamne « cette invasion inattendue » et insiste sur le fait manifeste que cette intervention française « viole les engagements contractés par la nation française dans sa Constitution et les rapports de fraternité qui

[1] Le texte complet de cet éditorial du 15 avril 1849 se trouve aux pages 356-358 de l'ouvrage de Frédéric Bluche, *Le Bonapartiste, Aux origines de la droite autoritaire (1800-1850),* Nouvelles Editions Latines, Paris 1980.
[2] *Compte rendu*, tome 10, p. 22.

		devaient naturellement lier les deux républiques[1] ».
30.04.49	Oudinot entreprend d'investir militairement Rome mais il subit une **humiliante défaite** devant les murs de la ville.	
07.05.49	L'Assemblée nationale débat de la question romaine dans un véritable **climat de crise**. La droite républicaine s'aperçoit qu'elle a été jouée par les manœuvres cléricales du parti de l'ordre[2]. C'est du reste Jules Favre lui-même qui prend la responsabilité, parlant de déshonneur[3], de dénoncer avec une grande fermeté la conduite du gouvernement qu'il tient pour une trahison du vote du 16 avril dernier. Il est relayé par Sénard qui, au nom de la commission d'enquête mise en place dans l'urgence ce jour même, confirme la duplicité des instructions officielles transmises à Oudinot[4] et impose le vote d'une résolution sur la nécessité de prendre sans délai les mesures pour que « l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné ».	Le gouvernement est mis en **minorité** par une résolution hostile à l'initiative d'Oudinot votée par 328 voix contre 241.
		Dans leur défense, Odilon Barrot, le président du conseil, et Édouard Drouyn-de-Lhuys, le ministre des Affaires étrangères, ne manqueront pas de rappeler la logique de guerre que recélait le vote du 16 avril sur l'envoi du corps expéditionnaire. Le refus de reconnaitre la république romaine (laquelle, à leurs yeux, était menacée d'une dissolution inévitable) et a fortiori d'en assurer la défense ainsi que l'autorisation d'employer la force pour occuper la place de Civitavecchia[5] entrainaient que l'armée française occupât Rome avant l'arrivée éventuelle des Autrichiens ou des Napolitains.
08.05.49	Nous sommes à la veille des élections législatives et Bonaparte fait savoir qu'il n'entend pas modifier le ministère et **passe outre le vote de l'Assemblée**. Davantage : aussitôt après le vote de l'Assemblée, il adresse à Oudinot une lettre publique[6] d'encouragement dans laquelle il déclare : « La nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue	Conjointement, il confie à Ferdinand de Lesseps une mission diplomatique d'apaisement et d'alliance avec les autorités romaines. Sans être particulièrement précises, les instructions qu'il reçoit sont réglées sur la motion du 7 mai de l'Assemblée nationale : assurer la présence française en Italie et chercher une accord de collaboration avec les autorités républicai-

[1] Ferdinand de Lesseps, *Ma mission à Rome. Mai 1849,* Paris*,* Amyot, rue de la Paix, p. 11 de l'édition numérisée par Gallica.

[2] Jules Favre à la tribune, sous les acclamations de la gauche: « Je le dis, messieurs, avec la douleur dans l'âme, avec la rougeur au front, le sang italien, le sang français, il a coulé ! Que la responsabilité en retombe sur les imprudents qui nous ont joués, car nous l'avons été ». (*Compte rendu*, p. 470)

[3] Jules Favre : « Vous avez aventuré les troupes françaises (…) dans une guerre impie, vous avez abaissé, vous avez souillé notre drapeau » (*Compte rendu*, p. 472)

[4] La preuve est apportée par la lecture à la tribune du texte exact des instructions du ministère à Oudinot, instructions qui lui recommandent de se mettre d'emblée en contact avec le pape à Gaète, de signifier aux responsables romains que la France ne reconnait pas « l'ordre des choses dont ils sont les représentants », et clairement de « marcher sur Rome » pour « les presser de prêter les mains à des arrangements » et « donner du courage aux honnêtes gens » (*Compte rendu*, p. 480). « C'est honteux ! Vous êtes des traîtres ! », s'écrie le député David (d'Angers) au milieu d'un vacarme général.

[5] Ce qui s'est accompli, Oudinot faisant emprisonner le préfet de la ville qui avait protesté contre le débarquement des Français.

[6] Elle sera largement reproduite par la presse et affichée dans toutes les casernes. Il s'agit manifestement d'un acte de propagande personnelle. Le président soutient l'armée et flatte l'honneur national.

	que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une mission bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement ; nos soldats ont été reçus en ennemis : notre honneur militaire est engagé ; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance. » Ce faisant, Louis Bonaparte exerce la liberté d'initiative que lui accorde la Constitution au titre de chef des armées[1].	nes. Il va se heurter à la volonté sourcilleuse de ces dernières de faire reconnaître leur légitimité[2] et surtout à l'impatience brutale d'Oudinot qui cherche le déclenchement des hostilités pour sauver l'honneur perdu de l'armée française. Arrivé en Italie le 15 mai, de Lesseps négociera avec les autorités romaines[3] jusqu'au 29 et sera près d'un accord lorsque, à cette date, il est subitement rappelé en France[4] par le nouveau ministre des Affaires étrangères, Alexis de Tocqueville (et que l'ordre est donné à Oudinot de reprendre les hostilités).
11.05.49	Poursuite des débats sur les affaires d'Italie après la défaite d'Oudinot et après la lettre de Bonaparte. Les échanges sont tendus[5]. Ledru-Rollin lance : « Ministres, si vous avez ignoré cette lettre outrageante pour la majesté de l'Assemblée, donnez votre démission, autrement, vous êtes complices ». Et il ajoute : « Ou les ministres sont solidaires de la lettre du président, de la conduite du général Oudinot, et, dans ce cas, président et ministres doivent être mis en accusation, pour violation de la Constitution. C'est à quoi je conclus[6].».	Louis Bonaparte s'est comporté en la circonstance, affirme Ledru-Rollin, comme « un prétendu chef d'Etat », « un simulacre impérial ou royal ». Il est longuement relayé par Jules Favre qui prononce à son tour un sévère réquisitoire contre le Ministère Barrot accusé de duplicité et de dissimulation, notamment des véritables ordres de mission transmis à Oudinot et de diverses proclamations aux armées[7]. Le débat se termine par un vote sur la mise en accusation du président et de ses ministres déposée par 59 députés républicains présents, laquelle est rejetée majorité contre opposition par 388 voix contre 138.
12.05.49	Le ministre de l'intérieur Léon Faucher prend l'initiative d'adresser aux préfets une lettre circulaire dans laquelle il annonce le vote de la veille repoussant la proposition de Jules Favre sur la rupture de confiance entre le ministère et le pays : « Ce vote consolide la paix publique ; les agitateurs n'attendaient qu'un vote de l'Assemblée hostile au ministère pour courir aux barricades et pour renouveler les journées de juin. Paris est tranquille[8]. ».	Cette initiative fera l'objet d'une vive interpellation, le lundi 14 mai, de la part du député Millard qui l'accuse de diffuser des « correspondances très injurieuses pour l'Assemblée ». A l'extrême-gauche, on s'écrie : « C'est un misérable ! C'est un lâche ! C'est un scélérat ! Ils appellent cela la République honnête »[9]. Léon Faucher sera sanctionné par un blâme de l'Assemblée (par 519 voix contre 5)[10] et sera contraint de donner sa démission.

[1] C'est du reste au titre de chef suprême de l'armée qu'il intervient, au nom de l'honneur français. C'est un positionnement politique habile auprès des militaires. De même, l'envoi de Lesseps témoigne d'une stratégie qui surprend le parti de l'Ordre.

[2] Ce que le ministère Barrot s'obstinait à refuser catégoriquement. Cette question de la reconnaissance officielle de la république romaine sera le motif de rupture des négociations. Elle impliquait de la part de la France, affirme O. Barrot, de « défendre contre le pape, c'est-à-dire contre le seul gouvernement par nous reconnu, la prise de possession de ses Etats » (*Compte rendu*, séance du 11 juin 1849, p. 198).

[3] Dits les triumvirs, à savoir Giuseppe Mazzini, Aurelio Saffi et Carlo Armellini.

[4] Dans le mémoire qu'il présentera en 1849 au Conseil d'Etat, Lesseps écrira : « Je répète ici que, depuis mon départ jusqu'à mon rappel, je n'ai reçu aucune instruction nouvelle, pas un mot de réponse à ces dépêches où je demandais un seul *oui* ou un seul *non* sur les mesures que je projetais, rien enfin qui pût modifier les impressions, que dis-je ? les injonctions qui devaient diriger ma conduite. » (Ferdinand de Lesseps, *Ma mission à Rome*. *Mai 1849*, op.cit., p. 76).

[5] On s'accuse de traîtrise, de lâcheté, de folie même (O. Barrot : « il faudrait à des hommes politiques dans votre situation décerner le brevet de folie » (*Compte rendu*, vol. 10, page 552)

[6] *Compte rendu*, volume 10, page 350

[7] Notamment cette proclamation reproduite par la presse : « Vous êtes enrôlés sous les drapeaux de Pie IX et vous irez abattre les anarchistes qui sont à Rome » (*Compte rendu*, vol.10, page 555)

[8] Et il va jusqu'à citer les députés qui ont voté pour le gouvernement.

[9]. *Compte rendu*, tome 10, page 590. Dans le contexte des élections, les préfets n'ont pas manqué de faire afficher cette circulaire.

[10] *Compte rendu*, tome 10, page 599.

13.05.49 **Elections générales** pour une nouvelle Assemblée législative.

C'est l'occasion pour Louis Bonaparte de veiller à l'organisation de comités bonapartistes à travers le pays. Il est toutefois bridé par le parti de l'Ordre qui impose un comité électoral central auquel Persigny et le général Piat se joignent.

Elles se soldent par une **victoire écrasante du parti de l'Ordre,** orléaniste pour l'essentiel, qui remporte 450 sièges sur 750. Les républicains modérés connaissent une nouvelle défaite (ils comptent à peine quelque 75 élus). A gauche, ceux que l'on nomme Montagnards ou démoc.socs emportent 210 sièges. A peine une trentaine de bonapartistes déclarés comme tels sont élus, dont Morny.

La carte électorale révèle l'existence d'une « **France rouge** » et cela même, c'est une surprise, dans des départements ruraux (le Massif central, le Limousin, la région du Rhône et des Alpes, la Provence). Ce basculement politique d'une partie importante de la paysannerie ne va pas sans inquiéter le parti de l'Ordre et l'inciter à prendre de nouvelles mesures répressives[1].

*

III. Troisième période. Période de la *république constitutionnelle* et de *l'Assemblée nationale législative*.

On découvre au début de ce chapitre[2] un commentaire dans le meilleur style de Marx qui n'aime rien tant que la rhétorique des antithèses. Le passage décrit la complexité de la situation historique que connait la France républicaine et qu'il va falloir expliquer en désenchevêtrant les facteurs responsables du retournement réactionnaire de la situation en trois ans[3].

Dans le *Dix-Huit Brumaire de Louis Bonaparte,* Marx écrit :

La période que nous avons devant nous est le mélange le plus varié de contradictions criantes : des constitutionnels qui conspirent ouvertement contre la Constitution ; des révolutionnaires qui se déclarent constitutionnels ; une Assemblée nationale qui veut être toute-puissante et reste constamment parlementaire ; une Montagne qui fait de la patience une profession et se console de ses défaites présentes en prophétisant sa victoire future, des royalistes qui sont les *patres conscripti*[4] de la République et sont contraints par les circonstances de maintenir à l'étranger les maisons royales ennemies dont ils sont les partisans et de conserver en France la République qu'ils haïssent ; un pouvoir exécutif qui puise sa force dans sa faiblesse même et sa respectabilité dans le mépris qu'il inspire ; une République qui n'est autre chose que l'infamie combinée de deux monarchies – c'est-à-dire de la Restauration et de la monarchie de Juillet - avec

[1] On trouve une trace de cette inquiétude dans le discours de Montalembert lors du débat, le 21 juillet 1849, sur les lois de la presse. Il signale qu'à la différence de juin 1848 où la province est venue massivement au secours de Paris, c'est tout le contraire qui s'est passé en juin 1849: on a vu « les ramifications du complot de Paris se manifester partout (…) les forces de l'émeute triomphante passées en revues partout », ajoutant même, comme pour faire peur, « Si la lutte avait pu durer pendant deux jours seulement à Paris, vous auriez vu mille insurrections éclatant tout à coup sur la surface de la patrie épouvantée » (Compte rendu de l'assemblée législative, tome 2, p. 6 de l'édition numérisée par Google).
[2] Nous sommes au début du chapitre 3 du *Dix-huit Brumaire*. La période envisagée va du 28 mai 1849, quand se réunit l'Assemblée nationale législative, au coup d'Etat du 2 décembre 51.
[3] Au contraire de la première révolution française, laquelle s'est développée selon une phase ascendante, la révolution de 1848, note Marx, a continûment suivi une ligne descendante.
[4] « Les pères conscrits », ainsi que l'on nommait les sénateurs de Rome.

une étiquette impérialiste ; des alliances dont la première clause est la séparation ; des batailles dont la première loi est l'indécision. Au nom de l'ordre, une agitation sauvage et sans objet ; au nom de la Révolution, le prêche le plus solennel en faveur de l'ordre. Passions sans vérité, vérités sans passion ; héros sans héroïsme, histoire sans évènements ; développement dont la seule force motrice semble être le calendrier, fatigant par la répétition constante des mêmes tensions et des mêmes détentes ; antagonismes qui ne semblent s'aiguiser périodiquement d'eux-mêmes que pour pouvoir s'émousser et s'écrouler sans se résoudre ; efforts prétentieusement étalés et craintes bourgeoises devant le danger de la fin du monde ; et, en même temps, de la part des sauveurs du monde, les intrigues et les comédies de cours les plus mesquines, dont le *laisser-aller* rappelle moins le Jugement dernier que les temps de la Fronde; tout le génie officiel de la France condamné au néant par l'imbécillité astucieuse d'un seul individu, la volonté générale de la nation, chaque fois qu'elle se manifeste dans le suffrage universel, cherchant son expression adéquate chez les ennemis invétérés des intérêts des masses, blanchis par la prescription, jusqu'à ce qu'elle la trouve enfin dans la volonté obstinée d'un *flibustier*. Si jamais période historique fut peinte en grisaille, c'est bien celle-ci. Hommes et évènements paraissent comme des Schlemihl[1] à rebours, comme des ombres qui ont perdu leur corps. La révolution elle-même paralyse ses propres défenseurs et ne pourvoit que ses adversaires de véhémence et de passion. Lorsque le « spectre rouge[2] », continuellement évoqué et conjuré par les contre-révolutionnaires, apparait enfin, il n'apparait pas coiffé du bonnet phrygien anarchiste, mais dans l'uniforme de l'ordre, en *pantalon rouge*. (p. 37-38)

1. Du 29 mai 1849 au 13 juin 1849. — lutte de la petite bourgeoisie contre la grande bourgeoisie et contre Bonaparte. Défaite de la démocratie petite-bourgeoise.

29.05.49 **Installation de l'Assemblée nationale législative** qui succède à la Constituante[3]. Elle est issue du scrutin du 13 mai 49 qui avait vu un renouvellement important de la classe politique[4] avec une sévère défaite de la droite républicaine[5].

Avec quelque 500 députés sur 750, le parti de l'Ordre[6] qui rassemble une majorité de royalistes et quelques bonapartistes est largement dominant. Les démocrates socialistes de la Montagne ont résisté à la vague conservatrice avec 35% des voix et comptent environ 200 députés[7].

02.06.49 **Deuxième ministère Odilon Barrot** avec l'arrivée de Tocqueville aux affaires étrangères, de Dufaure à l'Intérieur et de Odilon Barrot est confirmé à la tête du ministère. Mais sans attendre la constitution du cabinet, Bonaparte prend deux décisions importantes : il met fin à la mission de Lesseps et ordonne à Oudinot de commencer les opérations militaires pour la prise de Rome.

[1] Référence au héros d'une nouvelle de l'écrivain allemand Adelbert von Chamisso intitulée *Histoire merveilleuse de Peter Schlemihl, ou L'homme qui a perdu son ombre.*

[2] En référence au pamphlet d'Auguste Romieu *Le spectre rouge de 1852* (Ed. Ledoyen, Paris 1851) paru en avril 1851. La brochure dénonçait un complot républicain et socialiste à l'échéance de 1852. Sur ce point, nous renvoyons au chapitre 2.4. du présent fascicule.

[3] Un incident de séance donne le ton. Le nouveau député républicain Pierre Landolphe s'étonne que l'Assemblée n'ait pas salué solennellement la République dans sa première séance et l'invite à se manifester en ce sens. Il ne recueille que des exclamations à gauche, l'Assemblée restant dans sa majorité ostensiblement assise et silencieuse.

[4] Les deux tiers des élus sont renouvelés.

[5] De véritables « naufragés », note Marx, réduits « à une clique d'environ cinquante personnes » (p. 39).

[6] Il a pris pour devise : « Ordre, Propriété et Religion ».

[7] Un succès particulièrement significatif à Paris. Marx observe que « le chef de la Montagne, Ledru-Rollin, contrairement à tous les représentants du parti de l'ordre, avait été élevé à la noblesse parlementaire par cinq départements qui avaient groupé leur voix sur son nom. Ainsi, la Montagne paraissait, le 29 mai 1849, étant donné les conflits inévitables entre les différentes fractions monarchistes et entre l'ensemble du parti de l'ordre et Bonaparte, avoir pour elle tous les éléments de succès. Quinze jours plus tard, elle avait tout perdu, y compris l'honneur. » (p. 39). Quinze jours plus tard, ce sera l'échec de la manifestation du 13 juin.

Lanjuinais à l'Agriculture[1].

03.06.49 Sur ordre de Bonaparte[2], Oudinot a entrepris d'entrer de force dans Rome. Les combats seront plus meurtriers que prévu en raison de la résistance des Romains : ils dureront tout au long du mois, les républicains ne capitulant que le 30 juin 49.

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

Le parti de l'ordre provoqua la Montagne dès l'ouverture de l'Assemblée nationale. La bourgeoisie sentait la nécessité d'en finir avec les petits bourgeois démocrates, de même qu'une année auparavant, elle avait compris la nécessité d'en finir avec le prolétariat révolutionnaire. Seulement, la situation de l'adversaire était différente. La force du parti prolétarien était dans la rue, celle de la petite bourgeoisie était au sein de l'Assemblée nationale elle-même. Il s'agissait, par conséquent, de l'attirer hors de l'Assemblée nationale, dans la rue, et de lui faire ainsi briser elle-même sa puissance parlementaire, avant qu'elle eût le temps et l'occasion de la consolider. La Montagne donna tête baissée dans le panneau.

Le bombardement de Rome par les troupes françaises fut l'appât qu'on lui jeta. (p. 44)

07.06.49 Louis-Napoléon présente devant l'Assemblée législative son discours « sur l'état général des affaires du pays ».

Avec un rien de provocation, il revient notamment sur la question de l'amnistie qui irrite particulièrement la majorité parlementaire, autant du reste que ses préoccupations sociales[3].

Sous cet angle, il annonce l'élaboration d'une loi « sur les institutions de secours et de prévoyance, afin d'assurer aux classes laborieuses un refuge contre les conséquences de la suspension des travaux, des infirmités et de la vieillesse[4] ».

11.06.49 Ledru-Rollin interpelle le gouvernement sur l'affaire romaine et dépose devant la Haute Cour de Justice un acte d'accusation du Ministère et du prince Président qui se sont rendus coupables, affirme-t-il, d'une violation de la Constitution. Il conclut sur cette menace : « La Constitution a été violée. Nous la défendrons par tous les moyens possibles, **même par les armes**[5]. ».

Cette dernière menace soulève l'indignation de la droite qui la reçoit comme « un appel à la guerre civile » (Thiers). Ledru-Rollin insiste néanmoins : « J'ai dit et je le répète : la Constitution violée sera défendue par nous, même les armes à la main ! ».
Après plusieurs interventions sur le fond et la forme de la question constitutionnelle posée par Ledru-Rollin, Emmanuel Arago conclut par un exposé très clair et très ferme : « Vous avez voulu autre chose que ce qu'a voulu l'Assemblée, vous avez voulu user d'un droit que ne vous donne pas la Constitution ; vous vous êtes mis en dehors du pacte fondamental qui nous lie tous et vous avez fait la guerre aux Romains alors que l'Assemblée ne le voulait pas », ajoutant, « Vous avez fait de la

[1] Ils remplacent Faucher, Drouyn de Lhuys et Buffet.
[2] Comme il ressortira de l'intervention du 11 juin 49 de Ledru-Rollin, Louis Bonaparte a profité de la période de transition entre la Constituante et la Législative pour mettre fin, le 29 mai, à la mission de Ferdinand de Lesseps et pour engager l'action militaire.
[3] Le 10 mai 49 s'est constituée avec son soutien une association précisément nommée *L'extinction du paupérisme*, *compagnie générale pour l'émigration et la colonisation dans tous les pays*. En septembre 49, paraitra une revue intitulée *Annales de l'extinction du paupérisme*.
[4] *Discours et messages*, op.cit., p. 42.
[5] *Compte rendu*, tome 1, p. 201. Le compte rendu signale qu'à ce moment « un certain nombre de membres de la gauche se lèvent et répètent les dernières paroles de l'orateur : « Oui, même par les armes ».

France l'alliée de la Russie et de l'Autriche contre les peuples d'Europe [1]. ». L'Assemblée décide de voter majorité contre opposition et par 361 voix contre 203, passe à l'ordre du jour pur et simple, la demande de mise en accusation suivant quant à elle son cours « d'après le règlement », précise le président de séance André-Marie Dupin. Ledru-Rollin souligne que pour cette assemblée de royalistes, frapper la république romaine, c'était frapper la république française[2].

12.06.49

Dès le début de la séance du lendemain, le député monarchiste Pierre Grandin, industriel de son état, interpelle l'Assemblée nationale sur la parution dans la presse républicaine de plusieurs appels à la résistance[3]. La question, riposte aussitôt Pierre Leroux, n'est pas d'appeler aux armes, mais d'en appeler à la souveraineté nationale et à « la raison publique ». C'est ensuite le député Napoléon Daru qui fait rapport au nom de la Commission instituée sur la mise en accusation du Président et du ministère : la commission, annonce-t-il sans surprise, a estimé que la constitution n'a été violée « ni dans son esprit ni sans sa lettre » et propose le rejet immédiat de la motion. Ledru-Rollin intervient contre l'argument qui donne à la majorité issue du suffrage universel le droit de tout décider : il y a « quelque chose de supérieur au suffrage universel », affirme-t-il, c'est « le droit éternel et la justice ». Et il réaffirme à la tribune « Si la Constitution était violée (…) ce serait les armes à la main que chacun de nous devrait la défendre[4] ».

La question centrale tourne autour de la communication à l'Assemblée nationale des pièces précises qui, le 29 mai, ont donné à Oudinot l'ordre d'attaquer Rome, ce que, notamment par la voix de Thiers, la majorité refuse, estimant que l'affaire a été suffisamment éclairée. Sur le fond, Thiers répète qu'en votant les crédits pour l'envoi du corps expéditionnaire, l'Assemblée nationale acceptait aussi bien le principe que l'intention française pût se faire « à coup de canon[5] » : « L'assemblée eût été inepte et aveugle si, en consentant à envoyer 12 ou 15.000 hommes à Civita-Vecchia et à Rome, elle n'avait pas prévu que, si l'on trouvait la porte fermée, il faudrait l'enfoncer ». Il provoque les vives protestations de Ledru-Rollin lorsqu'il associe la république romaine à la démagogie, laissant entendre que par elle-même, la république, c'est la démagogie et le désordre. « Vous êtes du parti des Cosaques », lance Ledru-Rollin, « vous n'êtes pas républicains[6] ». L'affrontement se termine par un vote majoritaire: les pièces réclamées ne seront pas communiquées et les conclusions de la commission se trouvent confirmées par un vote de 377 voix contre 8, la gauche ayant refusé de prendre part au scrutin.

Dans ses *Mémoires posthumes*, Odilon Barrot écrit : « Il ne restait donc plus qu'à se préparer au combat, et nous ne perdîmes pas un moment ; les troupes qui se trouvaient dans les garnisons les plus voisines furent rappelées dans la capitale. Le double commandement de l'armée et de la garde nationale de Paris fut rendu au général Changarnier[7] ».

Les députés de la Montagne se réunissent de leur côté dans les locaux du journal de

[1] *Compte rendu*, tome 10, p. 205.
[2] Ledru-Rollin, *Le 13 juin*, Paris 1849, Au bureau du Nouveau Monde, page 23 de l'édition numérisée par Gallica.
[3] Il s'agit de trois proclamations : une « protestation des écoles », un communiqué « des membres de la presse démocratique et des membres du *comité démocratique socialiste* » et une « proclamation de la Montagne au peuple, à la garde nationale et à l'armée ». Ces trois appels au peuple pour qu'il marche « au signal de nos représentants » et se tienne « prêt à faire son devoir » ne mentionnent pas explicitement la prise d'armes (*Compte rendu*, page 209).
[4] Le jeu des conditionnels est une subtile précaution, puisqu'il y a bel et bien acte d'accusation.
[5] *Compte rendu*, page 219.
[6] A droite, on entend avec force : « vous êtes du parti des pillards, des incendiaires ».
[7] Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, tome 3, Paris 1876, page 296 de l'édition numérisée par Gallica

Considérant *La Démocratie pacifique* pour délibérer sur l'attitude à prendre[1]. Certains plaident pour la prudence. D'autres poussent à une prise d'armes. On se quitte tard dans la nuit sans avoir établi de véritable plan d'action[2]. La proclamation « au peuple français » destinée à être publiée le lendemain au nom des députés montagnards dénonce « un grand système de conspiration monarchique contre la République », mais elle ne lance qu'un **appel vague** à se rallier « aux cris de Vive la Constitution ! (et de) Vive la République[3]. »

13.06.49

L'appel à manifester[4] lancé par la Montagne n'est pas entendu, en raison de l'épidémie de choléra qui sévit à Paris en particulier dans les quartiers populaires, en raison surtout des souvenirs récents des journées de juin 48. Comment répondre, en effet, à Ledru-Rollin, l'homme qui a fait échouer la manifestation du 16 avril 1848 ? La manifestation est un échec[5] et se trouve brutalement dispersée par les troupes de Changarnier qui déploie un dispositif répressif disproportionné dans toute la ville[6]. Une soixantaine de députés montagnards se réunissent en pleine confusion dans les locaux du Conservatoire des Arts et Métiers, une vraie souricière où ils sont bientôt délogés par l'armée de ligne et par la garde nationale. Sauf sept d'entre eux qui sont arrêtés sur place, la plupart réussissent toutefois à prendre la fuite et à se réfugier à l'étranger[7].

Il y aura quelques soulèvements en province, à Lyon notamment, le 15 juin, mais ils seront rapidement réprimés.

Devant l'Assemblée nationale que la gauche républicaine a désertée[8], Odilon Barrot tire argument de « convocations essentiellement révolutionnaires, illégales, séditieuses » pour faire proclamer l'état de siège.

Le gouvernement trouve l'occasion de liquider l'opposition démocrate socialiste : 31 députés de la Montagne sont emprisonnés ; six journaux sont suspendus (dont *La Réforme*, *La Révolution démocratique et sociale*, *Le Peuple*)[9].

[1] Nous suivons ici les récits de deux protagonistes des évènements, celui du député Sébastien Commissaire dans ses *Mémoires et Souvenirs*, (Paris, Lyon, 1888, tome 1, pp. 231-257 dans l'édition numérisée par archiv.org) et celui de Victor Considerant dans ses *Simples explications à mes amis et à mes commettants* (« Les premiers socialismes » sur le site de l'université de Poitiers). L'ouvrier canut Sébastien Commissaire avait été élu à l'occasion du dernier scrutin du 13 mai 1849. Il sera l'un des 17 condamnés à la déportation lors du procès devant la Haute Cour de Versailles en novembre 1849. V. Considerant, lui, réussira à prendre la fuite.

[2] Dans ses *Simples explications à mes amis et à mes commettants*, Victor Considerant écrit, page 29 : « A trois heures du matin, le 13, l'action au Palais législatif paraissait avoir rallié l'opinion de ceux qui étaient encore présents ; mais elle resta à l'état d'opinion personnelle ; on se remit à délibérer ; on se dispersa, harassé de fatigue, et rien ne fut arrêté par la réunion, que la déclaration livrée aux journaux à une heure de la nuit, et qui parut dans les feuilles démocratiques du 13 ».

[3] La proclamation du *Comité démocratique–socialiste* et du *Comité de la presse démocratique* n'est pas plus explicite dans cet appel : « Que le peuple entier soit debout ! ».

[4] La proclamation des députés de la Montagne insiste bien sur cette précision importante : « à manifester sans armes en vue d'une vaste démonstration pacifique ».

[5] Les débats du procès de Versailles évalueront les participants à un nombre d'à peine 6.000.

[6] Après la mort du général Bugeaud emporté par l'épidémie de choléra, Changarnier se pose spectaculairement en gardien de l'ordre bourgeois. Clairement un rival pour Louis Bonaparte.

[7] Sébastien Commissaire et Victor Considerant s'étonnent tous deux du peu de surveillance dont ils font l'objet dans les locaux du Conservatoire, comme une invitation à fuir. Le procès des accusés se déroulera devant la Haute Cour de Versailles du 12 octobre au 15 novembre 1849.

[8] Parce qu'elle participe à la manifestation mais aussi parce que la séance publique de l'Assemblée n'a pas été convoquée, ce qui donne lieu à diverses interpellations.

[9] Un détachement de la première légion de la Garde nationale s'autorise même à saccager les imprimeries de la *Démocratie pacifique,* de *La vraie république* et du *Peuple.* Ce vandalisme sera dénoncé le 15 juin à la tribune de l'Assemble par Victor Hugo, au grand dam de ceux qui le tiennent – encore - pour un des leurs et qui estiment que ce n'est vraiment pas le moment d'en appeler aux grands principes. (V. Hugo, *Œuvres Complètes, Actes et Paroles*, 1, pp. 611-612 de l'édition numérisée par Gallica).

Louis Bonaparte (qui a profité de la journée pour faire une sortie à cheval dans la ville et se faire acclamer) diffuse une proclamation dans laquelle on peut lire :

« Quelques factieux osent encore lever l'étendard de la révolte contre un Gouvernement légitime, puisqu'il est le produit du suffrage universel. Ils m'accusent d'avoir violé la Constitution, moi qui ai supporté depuis six mois, sans en être ému, leurs injures, leurs calomnies, leurs provocations. (…)
Ce système d'agitation entretient dans le pays le malaise et la défiance, qui engendrent la misère; il faut qu'il cesse. Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent. (…)
Elu par la nation, la cause que je défends est la vôtre, c'est celle de vos familles comme celle de vos propriétés, celle du pauvre comme du riche, celle de la civilisation tout entière. Je ne reculerai devant rien pour la faire triompher[1]. ».

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

Rarement action fut annoncée avec plus de fracas que le fut l'entrée en campagne imminente de la Montagne, et rarement évènement fut annoncé à son de trompe avec plus d'assurance et plus longtemps d'avance que le fut la victoire inévitable de la démocratie. Assurément, les démocrates croient aux trompettes dont les sonorités renversèrent les murailles de Jéricho. Chaque fois qu'ils rencontrent devant eux les remparts du despotisme, ils s'efforcent de refaire le miracle. Si la Montagne voulait vaincre au Parlement, elle ne devait pas appeler aux armes. Si elle appelait aux armes au Parlement, elle ne devait pas se conduire parlementairement dans la rue. Si l'on se proposait sérieusement une démonstration pacifique, il était stupide de ne pas prévoir qu'elle serait accueillie belliqueusement. S'il fallait s'attendre à une lutte véritable, il était vraiment original de déposer les armes avec lesquelles il fallait mener cette lutte. Mais les menaces révolutionnaires des petits-bourgeois et de leurs représentants démocrates ne sont que de simples tentatives d'intimidation de l'adversaire. Et quand ils sont acculés, quand ils se sont suffisamment compromis pour se voir contraints de mettre leurs menaces à exécution, ils le font d'une manière équivoque qui n'évite rien tant que les moyens propres au but et cherche avidement des prétextes de défaite. L'ouverture éclatante annonçant le combat se perd en un faible murmure dès que le combat doit commencer. Les acteurs cessent de se prendre *au sérieux* et l'action s'écroule lamentablement comme une baudruche que l'on perce avec une aiguille. (pp. 45-46)

2. Du 13 juin 1849 au 31 mai 1850. — Dictature parlementaire du parti de l'ordre. Le parti complète sa domination par l'abolition du suffrage universel, mais il perd le ministère parlementaire ;

Après le 13 juin, le parti de l'ordre exulte. Changarnier est fêté comme « le rempart de la société », une « mystification, *note Marx*, à laquelle il finit par croire lui-même[2]. ».

La journée du 13 juin aura pour conséquence la perte d'influence bientôt définitive de la **garde nationale** au profit des seules forces armées. Elle qui avait été à l'initiative durant les journées de juin se trouve désormais réduite à n'être plus qu'un appendice des forces armées.
Marx note à ce propos : « Le 13 juin 1849, la bourgeoisie fit disperser la garde nationale petite-bourgeoise par l'armée. Le 2

[1] *Discours et Messages*, pp. 45-46. Marx note que cette défaite des Montagnards assure sa propre victoire : « La Montagne avait voulu arracher la mise en accusation de Bonaparte. Sa défaite fut, par conséquent, une victoire directe de Bonaparte, son triomphe personnel sur ses adversaires démocrates. Le parti de l'ordre combattit pour obtenir la victoire. Bonaparte n'eut qu'à l'encaisser. » (p. 48)
[2] p. 49.

		décembre 1851, la garde nationale bourgeoise disparaissait d'elle-même, et Bonaparte ne fit que constater un fait accompli, lorsqu'il signa après coup son décret de dissolution. C'est ainsi que la bourgeoisie avait brisé elle-même sa dernière arme contre l'armée, à partir du moment où la petite bourgeoisie ne fut plus pour elle une vassale, mais une rebelle, de même qu'elle devait, d'une façon générale, détruire de sa propre main tous ses moyens de défense contre l'absolutisme, dès qu'elle fut devenue elle-même absolue[1] ».
	Tout au long des mois de juin et de juillet 1849, l'Assemblée va s'affairer autour d'une **succession de lois répressives** : sur l'activité des clubs, sur la discipline au sein de l'Assemblée, sur l'encadrement de la presse, sur de nouvelles dispositions relatives à l'état de siège.	
19.06.49	Nouvelle loi sur les **clubs** : ils sont cette fois purement et simplement **interdits** pour un an. Le droit de réunion est pratiquement aboli.	Le vote est acquis (par 373 voix contre 151) dans une ambiance marquée par l'abstention manifeste de la gauche montagnarde[2] qui invite spectaculairement tous les députés de son camp à renoncer à la prise de parole.
	Le même jour, le député catholique et légitimiste Armand de Melun[3] connu pour ses engagements sociaux dépose un projet de loi en faveur de l'assistance et de la prévoyance publiques. Il est soutenu par Victor Hugo. La démarche n'aboutit toutefois qu'à la création d'une commission chargée d'examiner la question et qui s'épuisera en tergiversations[4].	
03.07.49	Les troupes françaises entrent dans Rome.	Le 15 juillet, le pape Pie IX sera rétabli dans la plénitude des pouvoirs temporels.
27.07.49	L'Assemblée vote une loi d'encadrement de la **presse.** En imposant notamment à toute publication « de moins de cinq feuilles d'impression » la contrainte d'un dépôt préalable au parquet du Procureur, elle fonctionne comme une véritable loi de censure.	Les débats vont occuper l'essentiel des séances du 21 au 27 juillet. Ils donneront lieu à plusieurs interventions remarquées, celles, à droite, de Montalembert (le 21 juillet) et de Thiers (le 24 juillet), celle, à gauche, de Pierre Leroux (le 24 juillet). L'ensemble est révélateur de la manière dont la bourgeoise concevait l'une des pratiques majeures de la démocratie.
09.08.49	Vote d'une nouvelle loi organique sur **l'état de siège.**	L'exposé des motifs de cette loi avait été proclamé à la tribune de l'Assemblée nationale le 28 juillet 1849 par le ministre de l'Intérieur J. Dufaure[5]. Son argument : « Quand la société est menacée dans son existence, et que la loi ordinaire devient impuissante à la protéger, dans l'intérêt même de la loi, pour la sauver, il faut avoir le courage de la suspendre, ou plutôt la loi elle-même doit prévoir les atteintes mo-

[1] P. 50.
[2] De ce qui en reste après la saignée du 13 juin.
[3] Le vicomte de Melun était à l'origine d'une loi limitant le travail des enfants, votée en 1841 sous la monarchie de Juillet.
[4] Ils n'aboutiront que sept mois plus tard, le 26 janvier 1850, sur un constat de refus par la voix de Thiers.
[5] *Compte rendu,* tome 2, pp. 69-70 de l'édition numérisée par Google.

mentanée qu'elle devra subir. »

De son côté, Louis-Napoléon Bonaparte met à profit les (longues[1]) vacances parlementaires de l'été 1849 pour multiplier les voyages en province[2]. Une intense propagande officielle centrée sur le culte de la personnalité est relayée par la presse bonapartiste. La lettre à Edgard Ney participe de cette stratégie personnelle de Bonaparte.

07.09.49 Parution dans la presse française de la lettre de Louis-Napoléon Bonaparte au lieutenant-colonel **Edgar Ney**, son officier d'ordonnance à Rome[3]. Il y commente ouvertement, la critiquant, l'orientation réactionnaire de la restauration des pouvoirs du pape à Rome: « La République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais, au contraire, pour la régler, en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide, en remettant sur le trône pontifical le Prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles. (…) Dites, de ma part, au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention. Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du Pape: amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral. »

Cette initiative révèle pour le moins que Bonaparte poursuit une politique (extérieure) personnelle. La parution du document provoque du reste une crise avec la fraction légitimiste catholique du ministère : de Falloux démissionne. **L'incident marque le début de la lutte ouverte de Louis-Napoléon Bonaparte contre le parlement**.

Cette lettre fournira à Victor Hugo l'occasion de prononcer le 19 octobre 1849 un discours remarqué devant l'Assemblée. Sous les applaudissements de la gauche républicaine, il soutient l'orientation politique de la lettre de Bonaparte à Ney et dénonce le caractère réactionnaire de la restauration des pouvoirs temporels du pape à Rome (« un chaos de lois féodales »). Il est impératif, déclare-t-il, de forcer Pie IX à mettre en place des institutions respectueuses des libertés du peuple romain. Il y va de l'honneur de la France de n'être pas intervenue en Italie pour rétablir en fin de compte un régime rétrograde : « Ce qui n'est pas possible, c'est que nous n'ayons pas même secoué sur Rome ces idées généreuses et libérales que la France porte partout avec elle dans les plis de son drapeau[4] ». Hugo quitte les rangs des conservateurs pour se rapprocher de la gauche républicaine[5]. Et qu'il

[1] De la mi-août à la mi-octobre. Marx ne manque pas d'observer que « l'Assemblée nationale agissait d'une façon non politique, en disparaissant de la scène pour un long intervalle de temps et en ne laissant apercevoir à la tête de la république qu'*une seule* silhouette, même aussi lamentable que celle de Louis Bonaparte, tandis que le parti de l'ordre, au grand scandale du public, se divisait en ses différents éléments royalistes, et s'abandonnait à ses divergences intérieures concernant la restauration monarchiste » (pp. 50-51).

[2] Ces voyages le conduisent à Chartres (le 06.07), à Amiens (le 16.07), à Ham (le 22.07), à Angers (le 29.07), à Nantes (le 30.07), à Saumur (le 31.07), à Tours (le 01.08), à Rouen (le 11.08), à Epernay (le 03.09), à Sens (le 09.09). A Ham, il termine son discours en proposant « un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés, malgré leurs convictions, à respecter les institutions de leur pays ». Sic. (*Discours et messages*, p. 50).

[3] Datée du 18 août 49, elle avait d'abord paru dans la presse italienne.

[4] *Compte rendu*, p. 117.

[5] Dans ses *Mémoires d'un Royaliste*, le comte de Falloux parle de « désertion en présence de l'ennemi » (volume 1, p. 543 de l'édition, numérisée par Gallica)

		qu'il entreprenne cette évolution par un éloge de Louis-Napoléon Bonaparte est assez singulier.
05.10.49	Une autre manifestation du jeu personnel de Louis-Napoléon Bonaparte : le projet de loi qu'il adresse à l'Assemblée nationale l'invitant à procéder à deux décisions conjointes : d'une part, celle d'abroger les lois de 1832 et de 1848 qui exilent la famille de Bourbons et d'autre part, celle de remettre en liberté les insurgés de juin qui ont été déportés sans jugement.	Un coup à droite, un coup à gauche : la manœuvre est évidente. La majorité de droite ne se laissera pas piéger et votera (le 24 octobre) contre la proposition[1].
12.10.49	Ouverture du procès du 13 juin devant la Haute Cour de Justice de Versailles. Il se déroulera jusqu'au 15 novembre.	Elle condamnera lourdement ce jour-là par contumace 20 députés compromis dans la journée du 13 juin, ainsi que 17 autres condamnés présents à l'audience.
31.10.49	Louis-Napoléon Bonaparte met en place de sa seule initiative un ministère **extraparlementaire responsable devant lui seul**. La décision n'est certes pas contraire à la Constitution selon laquelle l'Assemblée nationale était réduite à ses fonctions essentiellement législatives, mais elle inaugure une période de gouvernement personnel.	Le général Alphonse Henri, comte d'Hautpoul est nommé à la direction du ministère[2] (ainsi qu'au ministère de la Guerre) et à l'Intérieur, c'est Ferdinand Barrot, le frère d'Odilon qui est désigné (bientôt affligé du sobriquet de Barrot-Caïen). Le banquier Achille Fould devient ministre des finances[3]. La Préfecture de police est attribuée à Pierre Carlier[4].
	Cette décision constitue **le premier acte de rupture** avec les notables du parti de l'ordre. Avec cette équipe ministérielle, Bonaparte met en place son propre personnel politique. Bientôt il visera la haute administration, la police puis l'armée.	Marx commente l'évènement en ces termes : « Le ministère Barrot-Falloux fut le premier et le dernier *ministère parlementaire* de Bonaparte. Son renvoi constitue, par conséquent, un tournant décisif. Avec lui, le parti de l'ordre perdit, sans pouvoir la reconquérir, une position indispensable pour la défense du régime parlementaire : la maîtrise du pouvoir exécutif[5]. »

Le même jour, Louis Bonaparte adresse à l'Assemblée législative un message que prononce Dupin en son nom. Le propos se veut rassurant (« Depuis bientôt un an, j'ai donné assez de preuves d'abnégation pour qu'on ne se méprenne pas sur mes véritables intentions. ») mais il dénote une fermeté qui ne laisse pas de surprendre les « anciens partis » qui se trouvent dénoncés comme tels. (« A peine les dangers de la rue étaient-ils passés, qu'on a vu les anciens partis relever leurs drapeaux, réveiller leurs rivalités, et alarmer le pays en semant l'inquiétude »). L'heure est venue d'assurer une « communauté entière d'idées, de vues, de convictions entre le Président et ses ministres, » et de mettre en œuvre une politique nouvelle :

« Tout un système a triomphé au 10 décembre. Car le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme. Il veut dire à l'intérieur, ordre, autorité, religion, bien-être du peuple; à l'extérieur, dignité nationale. C'est cette politique, inaugurée par mon élection, que je veux faire triompher avec l'appui de l'Assemblée et celui du peuple. Je veux être digne de la confiance de la nation en maintenant la Constitution que j'ai jurée. Je veux inspirer au pays, par ma loyauté, ma persévérance et ma fermeté, une confiance telle, que les affaires reprennent et qu'on ait foi dans l'avenir. La lettre d'une Constitution a sans doute une grande influence sur les destinées d'un pays mais la manière dont elle est exécutée en exerce peut-être une plus grande encore. Le plus ou moins de durée du Pouvoir contribue puissamment à la stabilité des choses, mais c'est aussi par les idées et les principes, que le Gouvernement sait faire prévaloir, que la société se rassure[6] ».

L'affirmation d'un pouvoir personnel est, on le voit, à peine voilée. La référence à la Constitution se veut certes rassurante, elle n'est pas moins porteuse d'une lourde allu-

[1] *Compte rendu* (de la législative), tome 2, page 423 de l'édition numérisée par Google
[2] Sauf que la dignité de Président du Conseil est supprimée.
[3] Une nomination significative : avec Fould, Louis Bonaparte fait alliance avec le milieu des affairistes.
[4] Lequel ne tardera pas à mettre en place un réseau serré d'indicateurs.
[5] p. 53.
[6] *Discours et messages*, pp. 63-66.

	sion à la durée d'exercice du pouvoir.	
12.11.49	D'Hautpoul agissant comme ministre de la Guerre adresse « aux colonels de gendarmerie » une circulaire confidentielle les appelant à participer à un réseau discret, sinon secret, de renseignements sur tout ce qui se passe dans le pays, non seulement sur « les faits matériels » mais « encore et surtout (sur) la situation morale dans son ensemble ». Il s'agit de superviser le comportement des « agents de l'Etat », et tout particulièrement celui des instituteurs des régions rurales qui sont accusés d'être les propagandistes du socialisme. Il importe, écrit-il, « de me mettre en mesure de combattre le socialisme, d'arrêter les progrès qu'il tente de faire dans les campagnes, et d'assurer la sécurité publique, plutôt en prévenant les désordres à naître qu'en réprimant ceux qui surgissent[1]. ».	On met ainsi en place le cadre répressif de la prochaine loi Falloux.
15.11.49	Verdict du procès de Versailles qui jugeait les inculpés du 13 juin.	Les 36 contumaces sont condamnés à la déportation (dont Ledru-Rollin et Victor Considerant), ainsi que 17 accusés présents.
20.12.49	Vote de l'impôt sur les boissons.	Cette taxation sur le vin sera très mal reçue dans les milieux populaires, et au sein de la petite paysannerie en particulier[2]. Marx note : « Les paysans, déçus dans tous leurs espoirs, plus que jamais écrasés, d'une part, par le cours bas des céréales, d'autre part, par l'accroissement des charges fiscales et de la dette hypothécaire, commencèrent à s'agiter dans les départements. » (p. 55)

L'année 1850

	A partir de ce début d'année 1850, la question du coup d'Etat est clairement partout envisagée.	
06.01.50	Parution du premier numéro du journal « Le Napoléon » qui va diffuser chaque semaine une sorte de *moniteur* du bonapartisme[3].	On voit se développer au début de l'année 1850 une presse bonapartiste qui prend systématiquement pour cible l'Assemblée législative : la tonalité antiparlementaire est très virulente (notamment dans le chef de Granier de Cassagnac à la tête du journal intitulé *Le Dix Décembre*).
11.01.50	Félix Esquirou de Parieu, le ministre de l'Instruction publique et des Cultes en exercice après la démission de Falloux (en septembre 1849) fait voter, quasiment	

[1] A Fouquier, *Annuaire historique universel ou Histoire politique pour 1849*, pp. 733-735 de l'édition numérisée par Google.
[2] Marx commente longuement dans les *Luttes de classe en France* l'impact négatif de cet impôt qui a été ressenti comme une mesure fiscale odieuse. Nous renvoyons sur ce point au chapitre 2 de notre fascicule 15.
[3] Le facsimilé de cette édition se trouve disponible sur le site de books.google.

	dans l'urgence[1], une loi qui vise expressément les **instituteurs** en les soumettant à l'autorité du Préfet.	
14.01.50	Ouverture à l'Assemblée nationale de la discussion publique sur les dispositions de la loi qui sera votée le **15 mars** prochain et prendra le nom de **loi Falloux**.	Les débats donneront lieu à des échanges extrêmement vifs notamment entre Montalembert et Victor Hugo qui prononce à cette occasion, le 15 janvier, l'un de ses discours les plus remarquables.
	Résultant de l'union sacrée de la bourgeoise (libéraux voltairiens et légitimistes cléricaux confondus) contre le péril social que représente une éducation populaire laïque, elle procède à une cléricalisation accentuée de tout l'appareil scolaire. En face du libre examen accusé d'être un vecteur de socialisme, la religion est tenue comme le ciment de l'ordre.	Les travaux parlementaires ont été menés comme une véritable entreprise guerrière contre le rationalisme et le progrès social.

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

On est surpris de voir les orléanistes, les bourgeois libéraux, ces anciens apôtres du voltairisme et de la philosophie éclectique, confier à leurs ennemis héréditaires, les jésuites, la direction de l'esprit français. Mais orléanistes et légitimistes pouvaient diverger en ce qui concerne le prétendant à la couronne, ils comprenaient que leur domination commune imposait l'unification des moyens d'oppression de deux époques, et qu'il fallait compléter et renforcer les moyens d'asservissement de la monarchie de Juillet par ceux de la Restauration. (p. 55)

04.02.50	Le préfet de police Carlier ordonne l'arrachement des arbres de la liberté au prétexte que beaucoup d'entre eux sont des arbres morts ou qu'ils « rompent désagréablement les lignes des promenades ou l'aspect des monuments publics ». L'entreprise commencée dès le samedi 2 février rencontre bientôt une vive résistance populaire dans certains quartiers, et en particulier, les 4 et 5 février, dans le carré Saint-Martin où l'armée doit intervenir. Le député Lagrange dénoncera la provocation à la tribune de l'Assemblée nationale en parlant des arbres de la liberté comme des « saints sacrements » du peuple[2].	
08.02.50	L'Assemblée nationale vote la déchéance parlementaire des trente députés récemment condamnés à Versailles[3] pour leur participation à la journée du 13 juin 49.	Cette situation crée la nécessité de procéder à des élections partielles qui sont prévues pour le 10 mars dans seize départements.
10.03.50	**Elections partielles** pour remplacer les condamnés de Versailles. 21 sièges sont conquis par les candidats « démocrates-socialistes » de la Montagne, dont la totalité des 3 sièges de Paris où sont élus: Paul de Flotte (un condamné de juin 48 récemment amnistié), François Vidal (un	La droite se rapproche davantage du gouvernement de Louis Bonaparte pour obtenir une restriction du suffrage universel.

[1] Elle est connue sous le nom de « petite loi » en référence à la prochaine loi générale dite « de Falloux » du 15 mars 1850 laquelle, en janvier, est encore retenue par un recours au Conseil d'Etat, ce qui explique cette manière d'anticipation précipitée qui vise les instituteurs. L'article premier de la loi précise : « L'instruction primaire, dans chaque département, est spécialement placée sous la surveillance des préfets ». Le vote est obtenu par 496 voix contre 88.

[2] Source : les éditions des vendredi 8 et samedi 9 février 1850 du *Journal de Toulouse*, selon le facsimilé disponible sur le site de la *Bibliothèque de Toulouse* (banque de données Rosalis).

[3] Le procès s'était ouvert le 12 octobre 49 et s'était déroulé jusqu'au 15 novembre.

	collaborateur de Louis Blanc au Luxembourg) et Hippolyte Carnot[1]. En vérité, globalement, les Montagnards perdent 9 sièges, mais dans l'opinion publique, et aux yeux même de la droite, le scrutin est ressenti comme une victoire de la gauche républicaine[2]. Ce succès va même conforter les espoirs de la Montagne de remporter une victoire électorale à l'échéance de 1852.	
15.03.50	Vote de la loi générale sur l'enseignement, dite **loi Falloux** en faveur de l'enseignement catholique[3]. Résultant de l'union sacrée de la bourgeoise (libéraux voltairiens et légitimistes cléricaux confondus) contre le péril social que représente une éducation populaire laïque, elle procède à une cléricalisation accentuée de tout l'appareil scolaire. En face du libre examen accusé d'être un vecteur de socialisme, la religion est tenue comme le ciment de l'ordre.	Cette loi est l'aboutissement d'une très longue délibération puisque c'est le 4 janvier 1849 que s'étaient mises en place les deux Commissions extra-parlementaires chargées de la préparer, l'une consacrée à l'enseignement primaire, l'autre au secondaire et à la question de la liberté de l'enseignement. Ces Commissions bientôt réunies sous la présidence de Thiers accueillaient les principaux idéologues et dirigeants du catholicisme militant, des gens comme Charles de Montalembert, et l'abbé Dupanloup, mais aussi des militants du mouvement associatif chrétien comme les deux députés proches de *l'Atelier,* Philippe Buchez et Henry Peupin. Les travaux ont été menés comme une véritable entreprise guerrière contre le rationalisme et le progrès social.
28.04.50	De nouvelles élections partielles sont organisées à Paris suite à la décision de Vidal de représenter le Bas-Rhin plutôt que Paris. Après une campagne électorale agitée, c'est Eugène Sue qui se trouve élu.	Ce nouvel échec du parti de l'ordre renforce la détermination de la droite à vouloir réformer sans tarder la loi électorale.

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

Le Parti social-démocrate (…) ne semblait pressé que de trouver des prétextes pour remettre en question sa propre victoire et en émousser le tranchant. Vidal, l'un des députés de Paris nouvellement élus, avait été, en même temps, élu à Strasbourg. On le détermina à renoncer à son élection à Paris et à opter pour Strasbourg. Par conséquent, au lieu de donner à sa victoire électorale un caractère définitif et d'obliger ainsi le parti de l'ordre à la lui disputer immédiatement au Parlement, au lieu de forcer ainsi l'adversaire à la lutte au moment où le peuple était plein d'enthousiasme et où l'état d'esprit dans l'armée était favorable, le parti démocrate fatigua Paris pendant les mois de mars et d'avril par une nouvelle agitation électorale. Il laissa les passions populaires surexcitées s'user à ce nouveau jeu électoral provisoire, l'énergie révolutionnaire se rassasier de succès constitutionnels et se dépenser en petites intrigues, en creuses déclamations et en une agitation illusoire. Il permit ainsi à la bourgeoisie de se regrou-

[1] Son élection est une protestation anticipée contre la prochaine loi Falloux.

[2] C'est au cours de cette campagne électorale que vont paraitre les ouvrages des deux notoires mouchards de la révolution de 1848, celui d'Adolphe Chenu (*Les Conspirateurs*) et celui de Lucien de la Hodde (*La naissance de la république en février 1848*). Marx publiera une recension de ces libelles dans le n° 4 d'avril 1850 de la *Neue Rheinische Zeitung, Politisch-ökonomische Revue*. Le texte de cette recension se trouve aux pages 353-369 de *Karl Marx, Œuvres*, tome IV (Politique I) aux éditions Gallimard, collection de La Pléiade, Paris 1994. Les deux ouvrages feront l'objet d'une cinglante réplique de la part du député (et futur élu de la Commune de 1871) Jules Miot sous le titre : *Réponse aux deux libelles : Les Conspirateurs et naissance de la République*. L'ouvrage de Miot se termine sur une note très caractéristique de l'optimisme montagnard en mars 1850 : « Les royalistes s'entendent beaucoup mieux que nous à faire de la propagande démocratique. Pour que la révolution marche, nous n'avons qu'à nous croiser les bras et nous taire ! » (p. 88 de l'édition numérisée par Google).

[3] Rappelons que c'est en hommage à son principal inspirateur que la loi du 13 mars 1850 a été appelée loi Falloux. Elle en vérité votée (par 399 voix contre 237) sous la direction de Félix Esquirou de Parieu, le ministre de l'Instruction publique (et des cultes) en exercice après que Falloux eut démissionné de son ministère en septembre 1849 en raison de son désaccord sur la politique menée dans l'affaire romaine.

per et de prendre ses dispositions. Enfin, il permit d'imprimer aux élections de mars un commentaire sentimental qui en atténuait la portée par l'élection complémentaire d'avril, celle d'Eugène Sue ![1] En un mot, il fit du 10 mars un poisson d'avril. (p. 59

Dès le lendemain des élections du 10 mars, les deux fractions du parti de l'ordre, légitimistes et orléanistes, décident de s'attaquer à la législation sur le suffrage universel[2]. Elles constituent une commission commune dont le Comité directeur[3] au nombre de dix-sept membres va entreprendre, dès le 1er mai, d'élaborer une nouvelle loi[4].

Le projet est déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale dès 8 mai par le ministre de l'Intérieur Pierre Baroche qui réclame l'urgence[5].

31.05.50

Vote de la loi d'abolition du suffrage universel. La loi impose deux conditions nouvelles pour être électeur. D'abord il faut payer la taxe personnelle et la payer depuis trois années consécutives dans la commune où l'on peut faire la preuve d'un logement stable (« d'une habitation continuée ») au lieu de 6 mois de résidence, ce critère étant vérifié par l'inscription au rôle de la taxe personnelle (des contributions directes) et pour les ouvriers, par une attestation de leur patron. Par ailleurs, elle étend le cercle des incapacités légales : sont exclus les condamnés à plus d'un mois ainsi que les faillis. Ce sont près d'un tiers des électeurs qui se trouvent ainsi éliminés[6]. **C'est un retour au vote censitaire**.

La loi vise la population des ouvriers et des artisans « nomades » qui ont joué un rôle dans la diffusion des revendications sociales. Il s'agit de contrer les réels progrès de la propagande républicaine et socialiste dans les provinces et en milieu paysan où, compte tenu de la loi sur les clubs, vont se multiplier les sociétés secrètes.

Observons que Louis Bonaparte n'est pas favorable à cette loi qui contredit l'idée qu'il se fait du vote plébiscitaire. Mais il laisse faire.

On notera par ailleurs qu'en réduisant le nombre d'électeurs directs, la nouvelle loi diminuait les chances d'une élection directe du futur président, lequel devait réunir sur son nom le minimum légal de 2 millions d'électeurs, à défaut de quoi l'élection revenait à l'Assemblée nationale.

En fin de compte, cette loi ne sera jamais appliquée car il n'y aura pas d'élections en 1852. Mais elle contribuera à fournir à Louis Bonaparte un prétexte pour présenter son coup d'Etat comme une décision somme toute démocratique. La loi sera en effet abrogée le 2 décembre 1851 en même temps qu'il prononcera la dissolution de l'Assemblée nationale et rétablira le suffrage universel.

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

[1] Le personnage de Sue sera durement critiqué par Marx et par Engels qui, dans l'une de ses *Lettres de France*, parue en mai 1850, parle de lui comme d'une nullité. (Nous renvoyons sur ce point au chapitre 3.8 de notre fascicule 15).

[2] Pour le détail de l'élaboration de cette loi, nous renvoyons à l'importante étude de Paul Raphaël, « La loi du 31 mai 1850 » parue en 1910 dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine (1899-1914),* vol.13 N° 3, pp., 277-304 ; vol.14 N°1 (pp. 44-79) ; vol. 14, N° 3, pp. 297-331.

[3] Il était composé de politiciens d'un certain âge, légitimistes et orléanistes de la Restauration et de la Monarchie de Juillet que l'on avait surnommés les Burgraves en référence à la pièce de Victor Hugo dans laquelle les principaux rôles étaient joués par des vieillards.

[4] Un premier projet de loi limitant sévèrement le suffrage universel avait été déposé le 9 avril 1850 par le colonel de l'Espinasse mais n'avait pas rallié une majorité à droite.

[5] Quand bien même aucune élection n'était en principe prévue avant 1852.

[6] On passe de 9.618.057 électeurs en 1850 à 6.809.281 en 1851 (Dautry, op.cit., p. 298). C'est au cours de ce débat que Thiers prononcera, le 24 mai 1850, son réquisitoire contre « la vile multitude », une expression qui restera célèbre. Hugo lui répliquera en affirmant que cette loi, c'est « le vol de la souveraineté dans la poche du pauvre ».

Le 31 mai, la nouvelle loi électorale fut adoptée. La Montagne se contenta de glisser en douce une protestation[1] dans la poche du président de l'Assemblée.

(…)

Nous avons vu comment, en mars et en avril, les chefs démocrates avaient tout fait pour embarquer le peuple de Paris dans une lutte illusoire, et comment, après le 8 mai, ils firent tout leur possible pour le détourner de la lutte véritable. Il ne faut pas oublier, en outre, que l'année 1850 fut l'une des plus brillantes au point de vue de la prospérité industrielle et commerciale, et que, par conséquent, le prolétariat parisien était complètement occupé. Mais la loi électorale du 31 mai 1850 l'excluait de toute participation au pouvoir politique. Elle le coupait du champ de bataille même. Elle rejetait les ouvriers dans la situation de parias qu'ils occupaient avant la révolution de février. En se laissant diriger, devant un tel évènement, par des démocrates, et en allant jusqu'à oublier l'intérêt révolutionnaire de leur classe pour un bien-être passager, les ouvriers renonçaient à l'honneur d'être une classe conquérante[2], ils s'abandonnaient à leur sort, prouvant que la défaite de juin 1848 les avait rendus, pour des années, impropres à la lutte, et que le processus historique devait de nouveau se poursuivre *par-dessus* leurs têtes. Quant aux démocrates petits-bourgeois qui s'écriaient le 13 juin : « Mais qu'on essaye de toucher au suffrage universel, et nous verrons ! », ils se consolaient en pensant que le coup contre-révolutionnaire qui les avait frappés n'était pas un coup, et que la loi du 31 mai n'était pas une loi. Le 2 mai 1852, chaque Français irait aux urnes, tenant d'une main, le bulletin de vote et, de l'autre, le glaive. Cette prophétie suffit pour les contenter.

(…)

La loi du 31 mai 1850 fut le *coup d'Etat* de la bourgeoisie. (…) Le suffrage universel s'était, le 10 mars, prononcé nettement contre la domination de la bourgeoisie. Celle-ci répondit en proscrivant le suffrage électoral universel. La loi du 31 mai était, par conséquent, l'une des nécessités de la lutte des classes. (p. 60-61)

3. Du 31 mai 1850 au 2 décembre 1851. — Lutte entre la bourgeoisie parlementaire et Bonaparte :

a) Du 31 mai au 12 janvier 1851. — Le Parlement perd le commandement suprême de l'armée ;

06.06.50 L'Assemblée nationale vote la prorogation de la loi du 19 juin sur l'interdiction des clubs. Elle l'élargit même aux réunions électorales.

09.06.50 Discours de Saint-Quentin de Louis Bonaparte à l'occasion de l'inauguration de la ligne de chemin de fer. Il déclare devant un public d'artisans et d'ouvriers : « Je suis heureux de me trouver parmi vous, et je recherche avec plaisir les occasions qui me mettent en contact avec ce grand et généreux peuple qui m'a élu; car, chaque jour me le prouve, mes amis les plus sincères, les plus dévoués ne sont pas dans les palais, ils sont sous le chaume; ils ne sont pas sous les lambris dorés, ils sont dans les ateliers, dans les campagnes. Je sens, comme disait l'Empereur, que ma fibre répond à la vôtre, que nous avons les mêmes intérêts et les mêmes instincts[3]. »

24.06.50 L'Assemblée débat de la demande de Louis Bonaparte de voir sa liste civile augmenter à hauteur de 3.360.000 francs, Contre toute attente, c'est le général Changarnier lui-même qui, le jour du vote, se charge de plaider pour l'octroi du subsi-

[1] Cette protestation avait pris la forme d'une vaste opération de pétitionnement animée par les journaux et les clubs républicains. Sur ce point, nous renvoyons à l'étude de François Jarrige, « Une « barricade de papiers » : le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel masculin en mai 1850 », Revue d'histoire du XIXe siècle, disponible en ligne sur http://rh19.revues.org/698.

[2] On perçoit dans cette observation de Marx comme un accent de reproche au regard de la « mission » révolutionnaire de la classe ouvrière. Comme un accès de dogmatisme.

[3] *Discours et messages*, pp. 80-81.

soit trois fois la somme qui lui avait été accordée en mars 1849[1]. Cette exigence avait paru excessive même au Parti de l'ordre, lequel comprend bien qu'il s'agit manifestement de fournir à Louis Bonaparte les moyens de sa propagande. La commission finit par transiger sur la somme de 2.160.000 francs valable pour un an. Un vote difficile (354 pour, 308 contre)

de, avec toutefois cette restriction qu'il n'est accordé que pour la seule année en cours.

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

La Constitution avait fixé à 600.000 francs le traitement de Bonaparte. Six mois à peine après son installation, il réussit à faire doubler cette somme. Odilon Barrot arracha, en effet, à l'Assemblée constituante un supplément annuel de 600.000 francs pour de prétendus frais de représentation. Après le 13 juin, Bonaparte avait fait entendre des sollicitations du même genre, mais sans trouver cette fois de succès auprès de Barrot. Après le 31 mai, il utilisa immédiatement le moment favorable et fit proposer par ses ministres à l'Assemblée nationale une liste civile de 3 millions. Une longue vie aventureuse de vagabond l'avait doté d'antennes extrêmement fines qui lui permettaient de saisir les moments propices où il pouvait soutirer de l'argent à ses bourgeois. C'était là un *chantage* en règle formel. L'Assemblée nationale avait profané la souveraineté du peuple avec son concours et sa complicité. Il menaçait de dénoncer son crime au tribunal du peuple, au cas où elle se refuserait à ouvrir sa bourse et à acheter son silence au prix de 3 millions par an. Elle avait enlevé à 3 millions de Français leur droit de vote. Pour chaque Français mis hors course, il réclamait un franc ayant cours, soit exactement 3 millions de francs. Lui, l'élu de 6 millions d'hommes, il exigeait des dommages et intérêts pour les voix dont on l'avait filouté après coup. La commission de l'Assemblée nationale éconduisit l'importun. La presse bonapartiste menaça. L'Assemblée nationale pouvait-elle rompre avec le président de la République, au moment où elle-même avait rompu sur le principe même et définitivement avec la masse de la nation ? Elle repoussa bien la liste civile annuelle, mais accorda un supplément unique de 2.168.000 francs. Elle se rendit ainsi coupable d'une double faiblesse ; d'une part, en accordant l'argent et, d'autre part, en montrant par sa mauvaise humeur qu'elle ne le faisait qu'à contrecœur. Nous verrons plus tard pour quelles fins Bonaparte avait besoin de cet argent. (pp. 63-64)

15.07.50 Le journal bonapartiste *Le Pouvoir* lance sous la plume de Cassagnac une campagne virulente contre le régime parlementaire.

La publication entrainera une violente riposte de l'Assemblée législative qui, le 18 juillet, inflige une forte amende à Cassagnac[2].

16.07.50 **Nouvelle loi sur la presse**[3]: outre le rétablissement définitif du timbre fiscal, elle prescrit l'obligation de signature des articles de caractère politique, philosophique et religieux, une disposition qui va transformer radicalement le statut du journaliste.

Le 9 juillet, Victor Hugo prononcera sur cette question un nouveau discours retentissant. Soulignant le rapport étroit entre la présente législation et la précédente abolition du suffrage universel, il déclare : « La souveraineté du peuple, le suffrage universel, la liberté de la presse, sont trois choses identiques, ou pour mieux dire, c'est la même chose sous trois noms différents. A elles trois, elles constituent notre droit public tout entier ; la première en est le principe, la seconde en est le mode, la troisième en est le verbe. La souveraineté du peuple, c'est la nation à l'état abstrait, c'est l'âme du pays. Elle se manifeste sous

[1] Le 12 mars 1849, la Constituante avait déjà accordé à Louis Bonaparte le doublement de son indemnité de 600.000 francs. Le personnage n'a jamais cessé d'être en butte aux problèmes d'argent, à la fois pour rembourser ses anciennes dettes et pour faire face aux exigences de sa propagande et de ses coûteuses mondanités.

[2] Un somme dont s'acquittera Louis Bonaparte lui-même (A. Granier de Cassagnac, *Souvenirs du second Empire,* E. Dentu, Libraire-Editeur, Paris 1879, tome 1, p. 201 de l'édition numérisée par Gallica)

[3] C'est au cours des débats sur cette loi que le ministre de la justice Eugène Rouher osera déclarer à la tribune que la révolution de février a été *une catastrophe*, soulevant ainsi un violent incident, de Girardin allant même jusqu'à proposer une démission collective des députés montagnards.

		deux formes ; d'une main, elle écrit, c'est la liberté de la presse ; de l'autre, elle vote, c'est le suffrage universel. Ces trois choses, ces trois faits, ces trois principes, liés d'une solidarité essentielle, faisant chacun leur fonction, la souveraineté du peuple vivifiant, le suffrage universel gouvernant, la presse éclairant, se confondent dans une étroite et indissoluble unité, et cette unité c'est la république.[1] ».
	Les obstacles de la nouvelle loi n'empêcheront pas que se développe une presse bonapartiste particulièrement agressive à l'égard de l'Assemblée nationale et du parlementarisme en général. Elle est notamment animée par Granier de Cassagnac, un publiciste virulent qui écrit dans *Le Constitutionnel* et surtout dans *Le Pouvoir* une feuille qu'il dirige avec le soutien de la présidence[2].	A côté de la prose de Cassagnac, Bonaparte peut compter sur les écrits d'Auguste Romieu qui développent une littérature entièrement vouée au culte de l'homme providentiel et à l'exaltation d'un pouvoir fort. L'ouvrage qu'il publie en ce mois d'août 1850 sous le titre *L'Ere des Césars* est représentatif de cette idéologie qui va bientôt porter Louis-Napoléon au pouvoir[3].
11.08.1850	Ajournement de l'Assemblée nationale jusqu'au lundi 11 novembre 1850.	La permanence est assurée par une Commission permanente composée du Bureau de l'Assemblée et de 25 députés, lesquels sont animés d'une véritable méfiance à l'égard du président qu'il s'agit de ne pas laisser seul au pouvoir.
	Pendant tout l'été, Louis-Napoléon Bonaparte va multiplier les déplacements en province, assurant la population, bourgeois et prolétaires, de sa sollicitude et de sa loyauté à l'égard des institutions. Il est à Dijon le 13 août et à Lyon le 15[4]. Le 16, il participe au banquet du Jardin d'Hiver. Le 22 août, il se déplace à Strasbourg, à Reims le 28, à Caen le 4 septembre, à Cherbourg le lendemain 5 septembre.	Son principal souci est bien évidemment de séduire l'armée, n'hésitant pas dans cette tâche à multiplier les gestes de générosité, soit en veillant à augmenter la solde des sous-officiers, soit, à l'adresse de la troupe, sous la forme d'une distribution de victuailles, vins et saucissons dans les casernes[5].
	Il est activement soutenu dans ses déplacements par la société dite du *Dix-Décembre*[6] dont la fonction était d'assurer la claque lors des discours et de pratiquer la bastonnade contre tous ceux qui ne	Par ailleurs, Louis-Bonaparte ne manque pas de multiplier les gestes de flatterie envers l'armée en multipliant les visites, les revues qui se terminent par des collations au champagne pour les officiers et

[1] Victor Hugo, *Œuvres complètes, Actes et paroles*, Paris 1882, page 386 de l'édition numérisée par Gallica.

[2] Le 15 juillet, ce journal avait soulevé un incident en publiant un article très violent contre l'Assemblée nationale. Lamartinière, son gérant, avait dû s'en expliquer devant l'Assemblée et avait été condamné à une amende que Cassagnac prétendra avoir été payée par la caisse de la présidence (*Souvenirs du second Empire, première partie,* E. Dentu Libraire-Editeur, Paris 1879, page 101 de l'édition numérisée par Gallica). En récompense de ses services, Cassagnac sera désigné par le nouveau pouvoir comme candidat officiel aux élections du 29 février 1852 et siègera jusqu'en 1870, multipliant les interpellations agressives à l'adresse des députés de l'opposition.

[3] En 1851, Romieu publiera un libelle intitulé *Le Spectre rouge de 1852* qui participe clairement de la préparation idéologique du coup d'Etat. Il s'agit ni plus ni moins d'un appel à la dictature militaire.

[4] A Lyon où il n'hésite pas à évoquer les rumeurs d'un coup d'Etat : « Des bruits de coup d'Etat sont peut-être venus jusqu'à vous, Messieurs ; mais vous n'y avez pas ajouté foi, je vous en remercie : les surprises et les usurpations peuvent être le rêve des partis sans appui dans la nation ; mais l'élu de six millions de suffrages exécute les volontés du peuple, il ne les trahit pas. (…) si des prétentions coupables se ranimaient er menaçaient de compromettre le repos de la France, je saurais les réduire à l'impuissance en invoquant encore la souveraineté du peuple, car je ne reconnais à personne le droit de se dire son représentant plus que moi. » (*Discours et messages*, p. 88)

[5] Plus d'une fois s'entendent lors de défilés des cris de « Vive Napoléon » qui en viennent à inquiéter la Commission de permanence qui va interroger le ministre de la guerre sur le sujet dès le 7 octobre 50.

[6] Ceux-là que la presse hostile aux bonapartistes appelle les « décembraillards » et que Daumier va caricaturer sous les traits de son personnage de Ratapoil. On notera que ces déplacements donnaient quelquefois lieu à de violentes manifestations républicaines hostiles au président.

qui ne manifestaient pas d'enthousiasme pour l'orateur.

par des distributions de victuailles pour la troupe.

26.08.50 Décès de Louis-Philippe à Claremont, non loin de Londres. Il ravive les espoirs d'un retour de la monarchie. Des pourparlers de fusion dynastique sont engagés entre légitimistes et orléanistes[1].

03.09.50 Louis Bonaparte entreprend un voyage de neuf jours en Normandie.

10.10.50 Un incident éclate à l'occasion d'une parade militaire à **Satory,** un quartier de Versailles : désobéissant aux ordres de Changarnier qui imposait de défiler sans rien manifester qui soit contraire à l'ordre républicain[2], les troupes du général Neumayer saluent Bonaparte par un tonitruant « Vive l'Empereur ». Changarnier est furieux et tempête auprès de la Commission permanente pour donner à l'incident une dimension politique majeure, quitte même à rappeler les députés en vacances pour en délibérer. Il n'est pas suivi.

Bonaparte choisit de temporiser. Il remplace le ministre de la guerre d'Hautpoul, démissionnaire le 22 octobre[3], mais en le nommant à la tête du gouvernement de l'Algérie. Il révoque Neumayer, mais en lui offrant un poste important que celui-ci s'empresse d'accepter. La manœuvre est habile. Changarnier se trouve isolé.

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

En tant que fataliste, (Bonaparte) était convaincu qu'il existe certaines puissances suprêmes auxquelles l'homme et surtout le soldat ne peuvent résister. Parmi ces puissances, il comptait en première ligne les cigares et le champagne, la volaille froide et le saucisson à l'ail. C'est pourquoi il commença par traiter les officiers et les sous-officiers, dans les salons de l'Élysée, en leur offrant de la volaille froide et du saucisson à l'ail. Le 3 octobre, il renouvela cette manœuvre avec les troupes à la revue de Saint-Maur et, le 10 octobre, il la répéta, sur une plus grande échelle encore, à la revue de Satory.

24.10.50 Arrestation à Lyon d'Alphonse Gent, l'un des principaux dirigeants de *La Nouvelle Montagne*. Inculpé de complot contre la sûreté l'Etat (il est accusé d'avoir préparé une insurrection armée dans le Sud Est), il sera jugé avec ses compagnons devant un Conseil de guerre qui prononcera en août 1851 de lourdes sentences[4].

30.10.50 Vers la fin d'octobre, se place le sombre épisode d'une intrigue prétendument ourdie pour attenter à la vie du général Changarnier et à celle d'André Dupin, le président de l'Assemblée nationale. Le com-

[1] C'est l'intransigeance du comte de Chambord (Henri V pour les légitimistes) et son exigence qu'on lui reconnaisse un règne de droit divin[1] qui font échouer les plans d'une restauration monarchique et servent les intérêts de Louis Bonaparte. Les principaux commentaires de Marx sur cette tentative de fusion dynastique se trouvent au début du chapitre 6 du *Dix-huit Brumaire*, pp. 83-85 de notre édition de référence.

[2] Lors d'une revue précédente, le 4 octobre à Saint-Maur, la troupe avait déjà bruyamment salué Bonaparte. Elle avait été remerciée par une copieuse distribution de viandes et de vins, ce qui avait eu pour effet d'alarmer la Commission permanente chargée d'assurer la continuité de l'Assemblée nationale.

[3] Il démissionne pour n'avoir pas obtenu la destitution de Changarnier. Il est remplacé par le général Schramm.

[4] Gent est condamné à la déportation, une peine qu'il purgera dans une forteresse des îles Marquises. Sa peine sera commuée en 1854 en bannissement. Après un séjour au Chili, il ne rentrera en France qu'après la défaite de Sedan et poursuivra une longue carrière politique. Sur l'arrestation et le procès d'A. Gent nous renvoyons à l'étude de Marcel Dessal, « Le complot de Lyon et la résistance au coup d'Etat dans les départements du Sud-Est », disponible sur le site de *La Revue d'Histoire du XIXe siècle* (http://rh19.revues.org).

complot est dénoncé par Michel Yon, le commissaire de police spécialement chargé de la sécurité de l'Assemblée sur la base d'un rapport que lui avait remis un agent de son service infiltré dans les milieux bonapartistes, un certain Louis Allais. Or l'affaire connue sous le nom de « **complot de la rue des Saussayes** » se révélera n'être qu'une fantasmagorie à laquelle Michel Yon a prêté foi. Louis Allais sera condamné à un an de prison par le tribunal correctionnel pour dénonciation calomnieuse[1].

07.11.50 Un décret prononce la dissolution de la société du Dix-Décembre[2]. Louis Bonaparte est en mesure de s'en passer.

12.11.50 **Louis Bonaparte s'adresse à l'Assemblée nationale à l'occasion de la rentrée parlementaire[3]**. Dans cette espèce de « discours sur l'état de la nation », il se veut rassurant à l'adresse de ceux qui douteraient de sa loyauté envers les institutions. Après avoir rappelé le succès des politiques répressives (« *nos efforts contre les mauvaises passions* ») menées sous sa présidence (« *Les maîtres d'école ne sont plus aujourd'hui des instruments de désordre* »), après avoir dit toute sa sollicitude pour « *les sorts des classes ouvrières*[4] », après avoir souligné son indulgence pour les insurgés de juin[5] et son soutien au pape[6], il aborde deux sujets sensibles : la question de l'armée et la question de la révision constitutionnelle. Sur ces deux sujets, il multiplie les signes d'apaisement et les déclarations de parfaite soumission au prescrit constitutionnel. A propos de l'armée, l'associant aux autres corps de l'Etat, il affirme : « *Comme premier magistrat de la République, j'étais obligé de me mettre en relations avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée, et je me suis empressé de saisir toutes les occasions de leur témoigner ma sympathie et ma reconnaissance pour le concours qu'ils me prêtent ; et surtout, si mon nom, comme mes efforts, a concouru à raffermir l'esprit de l'armée, de laquelle je dispose seul*[7]*, d'après les termes de la Constitution, c'est un service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays, car j'ai toujours fait tourner au profit de l'ordre mon influence personnelle.* ». Et s'agissant des perspectives de révision constitutionnelle, il se fait étonnamment modeste et quasi effacé, déclarant : « Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale. Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. Moi seul, lié par mon serment, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées. (…) Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852[8] ; c'est d'employer le temps dont je dispose, de manière que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble ». Et de terminer : « Je vous ai loyalement ouvert mon cœur ; vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours, et Dieu fera le reste[9]. ».

---

[1] Le procès fait l'objet d'une relation suivie dans le *Journal de Toulouse*, notamment dans ses numéros des 26 au 31 décembre 1850 (pour rappel, la collection complète a été numérisée par la *Bibliothèque de Toulouse* et se trouve accessible sur la base de données de *Rosalis*.)

[2] Elle intervient dans le contexte de l' « affaire Allais ».

[3] Précisons que la déclaration n'est pas exposée par Louis Bonaparte lui-même : le texte est lu en son nom par le ministre de l'Intérieur Baroche (*Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative*, volume 10, pp. 242-249 de l'édition numérisée par Google)

[4] Par le biais de sociétés de bienfaisance : « *L'organisation des sociétés de patronage, l'auxiliaire le plus utile de l'administration dans le double intérêt de la morale et de la sûreté publique ; les hospices, les établissements de charité, ont été l'objet d'une sollicitude particulière. La meilleure destination possible a été donnée aux fonds de secours* »

[5] « *Le Gouvernement a usé d'indulgence toutes les fois qu'il a pu le faire sans danger. Ainsi, depuis le mois de juin 1849, 2400 transportés ont été mis en liberté, sans que le repos public ait été compromis. Il n'en reste plus que 458 qui ont été envoyés en Algérie* ».

[6] « *Notre politique extérieure a obtenu en Italie un grand succès. Nos armes ont renversé à Rome cette démagogie turbulente qui, dans toute la péninsule italienne, avait compromis la cause de la vraie liberté, et nos braves soldats ont eu l'insigne honneur de remettre Pie IX sur le trône de Saint-Pierre. L'esprit de parti ne parviendra pas à obscurcir ce fait mémorable, qui sera une page glorieuse pour la France* »

[7] Il faut souligner toute l'importance de cette précision, qui sonne comme un avertissement.

[8] L'exemple même de ce qu'on appelle un déni.

[9] Pour l'ensemble de ces citations, nous renvoyons à *Discours et Proclamations de Louis-Napoléon Bonaparte*, années 1849, 1850, 1851, Typographie Plon Frères, Paris, 1852, pp. 115-158 de l'édition numérisée par Gallica. Dans *Le Conseiller du Peuple,* deuxième année (Société typographique belge, Bruxelles, 1851), Lamartine écrit à propos de cette conclusion : « Voilà le langage qu'un Washington

« Les travaux de l'Assemblée nationale de novembre et décembre 1850 furent sans aucun intérêt », note Marx, qui parle de « querelles mesquines » et de « tempêtes dans un verre d'eau » (p. 70 et 72)[1].

L'année 1851

b) Du 12 janvier au 11 avril 1851. — Le Parlement succombe dans ses tentatives de s'emparer à nouveau du pouvoir administratif. Le parti de l'ordre perd sa propre majorité parlementaire. Il s'allie aux républicains et à la Montagne ;

Le début de l'année 1851 a été marqué par **l'affaire Changarnier**[2].

03.01.51	Interpellation du député Napoléon-Jérôme Bonaparte[3] sur la question ouverte par un article paru, la veille, dans le journal bonapartiste *La Patrie* qui dénonçait les instructions données par Changarnier aux troupes de la première Division de Paris de n'obéir qu'aux seuls ordres émanant de lui. Il lui est reproché de s'attribuer ainsi une priorité abusive sur le ministre de la Guerre et sur le Président lui-même[4].	L'argument de Changarnier dans sa réplique sera de faire observer que ces instructions datent de plus de deux ans[5] et ne visaient alors qu'à assurer « l'exacte transmission des ordres » et à « maintenir l'unité de commandement durant le combat », la décision de l'engager ne lui appartenant pas. Rien qui, dans le propos lui-même, trahisse la déloyauté du personnage. La réplique rencontre un fort soutien de la majorité.
04.01.51	Crise au sein du ministère. Le général Schramm donne sa démission pour n'être pas contraint de contresigner le licenciement de Changarnier que réclame Louis Bonaparte. Il est suivi par l'ensemble du ministère[6].	L'embarras de la présidence consiste à trouver dans l'urgence un militaire qui accepte de succéder à Changarnier. Pressé par Persigny[7], le général Regnault de Saint-Jean-d'Angély acceptera bientôt cette fonction.

n'aurait pas désavoué ; et si, comme nous n'en doutons pas, un Bonaparte suit invariablement cette ligne de conduite, de bons sens et de désintéressement, il aura dans un seul nom la gloire de deux. » (p. 149 de l'édition numérisée par Google).

[1] Se place notamment l'épisode de l'arrestation de François Mauguin, ce député de droite jeté en prison pour une affaire de dette et que l'Assemblée fait aussitôt libérer, le 28 décembre 1850, au nom de son immunité parlementaire. Se place également la sombre affaire de la « loterie des lingots d'or » organisée par le préfet de police Pierre Carlier lui-même en vue de conduire 5.000 ouvriers sans travail en Californie et qui s'est révélée une véritable escroquerie.

[2] Lequel dans son orgueil s'estime intouchable et ne manque pas une occasion, en privé comme en public, de ridiculiser le président qu'il tient en piètre estime. Il a manifestement des ambitions.

[3] Lequel siège à gauche.

[4] Les pièces documentaires sur l'ensemble de ce débat se trouvent dans le volume 11 de la série *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative* numérisée par Google. On trouvera par ailleurs une archive soignée sur le site « Encyclopédie de droit politique, à l'adresse http://droitpolitique.com.

[5] Précisément d'octobre 1848 quand il avait pris le commandement de l'armée de Paris

[6] Dans sa réponse à l'interpellation de Rémusat, le 10 janvier 51, le ministre de l'Intérieur Baroche donnera pour explication de cette démission collective le fait que l'Assemblée n'avait pas autorisé le général Schramm à différer sa réponse à la question posée, le temps pour lui de se renseigner, un refus qui avait été interprété comme un signe d'hostilité de l'Assemblée contre l'exécutif dans son ensemble…

[7] Lequel n'a pas hésité à affronter durement, le 7 janvier 51, les notables du parti de l'ordre sur cette question et de les menacer même de faire appel au peuple, affirmant « qu'entre ces deux cris de ralliement de *Vive l'Assemblée nationale* et de *Vive Napoléon*, (il savait) bien de quel côté seraient les sympathies du peuple et de l'armée ; que le peuple descendrait de ses faubourgs et ferait justice des intrigues des salons ». (Cf. la séquence des *Mémoires* de Persigny sur le sujet, op.cit. pp. 153-155).

09.01.51 Louis Bonaparte procède à la nomination de nouveaux ministres[1]. Il décide surtout de supprimer les décrets des 20 décembre 48 et 11 juin 49 qui réunissaient sous un même commandement, celui de Changarnier, les gardes nationales de la Seine et les troupes de la première Division militaire de Paris. Le général Perrot est nommé à la tête des gardes nationales de la Seine et le général Baraguey d'Hilliers à la tête de la garnison de Paris. Sans être nommément cité par le décret, le général Changarnier se trouve ainsi licencié[2].

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

En repoussant ainsi l'armée qui, dans la personne de Changarnier, se mettait à sa disposition, et en la livrant ainsi irrévocablement au président, le parti de l'ordre déclarait que la bourgeoisie avait désormais perdu toute qualité pour régner. Il n'y avait déjà plus de ministère parlementaire[3]. En perdant encore toute autorité sur l'armée et sur la garde nationale, quel moyen d'action lui restait-il pour défendre à la fois le pouvoir usurpé du Parlement sur le peuple et son pouvoir constitutionnel contre le président ? Aucun. Il ne lui restait plus qu'à faire appel à des principes impuissants, qu'il n'avait lui-même toujours jugés que comme les règles générales que l'on prescrit aux autres, pour pouvoir conserver soi-même plus de liberté d'action.

C'est par la destination de Changarnier et la prise de possession du pouvoir militaire par Bonaparte que se termine la première partie de la période que nous considérons, celle de la lutte entre le parti de l'ordre et le pouvoir exécutif. La guerre entre ces deux pouvoirs est maintenant déclarée ouvertement, menée ouvertement, mais seulement après que le parti de l'ordre eut perdu armes et soldats. Sans ministère, sans armée, sans peuple, sans opinion publique, n'étant plus, depuis sa loi électorale du 31 mai, le représentant du peuple souverain, sans yeux, sans oreilles, sans dents, sans rien[4], l'Assemblée nationale s'était transformée tout doucement en un *Parlement d'Ancien Régime*, obligé d'abandonner toute action gouvernementale et de se contenter lui-même de remontrances bougonnes *post festum.* (pp. 75-76).

10.01.51 Dès la parution au *Moniteur* de ces décrets, le parti de l'Ordre décide d'interpeller l'Assemblée législative par la voix de **Charles Rémusat** qui propose et obtient la mise en place d'une commission parlementaire chargée d'examiner la situation politique[5]. Les échanges montrent clairement que ce qui est en cause est le licenciement de Changarnier le soir même du 3 janvier après l'approbation qu'il avait reçue de la majorité politique de l'Assemblée, laquelle s'estime par là véritablement sanctionnée par l'exécutif[6]. Outre la personnalité de Changarnier, ce qui se met en place est un

[1] Drouyn-de-Lhuys aux Affaires étrangères (après la démission du général de La Hitte), le général Regnault de Saint-Jean-d'Angely à la Guerre (après la démission du général Schramm), Ducos au ministère de la Marine et des Colonies (après la démission de Romain-desfossés), Magne aux travaux publics (après la démission de Bineau), Bonjean à l'Agriculture et au Commerce (après la démission de Dumas). Baroche, Fould, Rouher et de Parieu restent en fonction.

[2] Proudhon à Marc Dufraisse, le 14.01.51 : « l'Elysée vient de gagner cinq cents pour cent dans l'opinion par la destitution de Changarnier. (…) en ce moment (Bonaparte) peut se vanter d'avoir servi la révolution plus que le parti républicain « (*Correspondance*, Paris 1875, Librairie internationale tome 4, p. 21 de l'édition numérisée par Gallica.)

[3] Selon la Constitution la nomination des ministres dépendait exclusivement de l'exécutif, et donc de la Présidence.

[4] Un bel exemple du caractère surcodé culturellement de cet écrit de Marx. La séquence fait ici référence à une scène de la pièce de Shakespeare *Comme il vous plaira*, Acte II, scène VII, où le personnage Jacques décrit le monde entier comme un théâtre où tous, hommes et femmes, ne sont que les acteurs, chacun jouant à tour de rôle les sept âges de la vie. La scène finale de ce drame historique « est une seconde enfance, état de pur oubli, sans dents, sans yeux, sans goût, sans rien ! »

[5] Marx observe que « Paris se détourna d'autant moins de ses occupations quotidiennes que le commerce prospérait à ce moment-là, que les prix des céréales étaient bas, les vivres abondants et que les caisses d'épargne recevaient tous les jours de nouveaux dépôts ». (p. 76)

[6] C'est le sens de l'intervention de Jules Dufaure : « nous sommes autorisés à croire que l'acte qui révoque le général Changarnier, le premier acte du cabinet actuel, n'a pas eu d'autre but que d'infliger (un blâme) à l'Assemblée qui lui avait donné un vote d'approbation, qui avait applaudi aux paroles par lesquelles le général reconnaissait si entièrement son droit... »

conflit frontal entre les deux pouvoirs, celui l'Assemblée législative et celui de l'Exécutif.

14.01.51 C'est Victor Lanjuinais qui se trouve désigné comme rapporteur de cette commission.

Il expose et argumente les conclusions du rapport en ces termes : « L'Assemblée nationale, tout en reconnaissant que le pouvoir exécutif a le droit incontestable de disposer des commandements militaires, blâme l'usage que le ministère[1] a fait de ce droit, et déclare que l'ancien général en chef de l'armée de Paris conserve tous ses titres au témoignage de confiance que l'Assemblée lui a donné dans sa séance du 3 janvier. »

L'Assemblée débattra très vivement de la question au cours de ses séances du 15 au 18 janvier 51.

Parmi les échanges de ce 17 janvier, il faut relever le propos du ministre Baroche, qui oppose aux incidents de Satory les voyages d'Antoine Berryer auprès du comte de Chambord à Wiesbaden et d'Adolphe Thiers auprès de Louis-Philippe à Claremont. Il vise sans détour les manœuvres des royalistes.

Une autre déclaration à retenir, celle d'Auguste Thiers, au terme de la même discussion du 17 janvier 51 : « Eh bien quant à moi, je n'ajoute plus qu'un mot ; il n'y a que deux pouvoirs aujourd'hui dans l'Etat, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Si l'Assemblée cède aujourd'hui, il n'y en a plus qu'un (…) Et quand il n'y en aura plus qu'un, la forme du gouvernement est changée ; le mot, la forme viendront... quand elles viendront, cela m'importe peu ; mais ce que vous dites ne pas vouloir, si l'Assemblée cède, vous l'aurez obtenu aujourd'hui même ; il n'y a plus qu'un pouvoir... le mot viendra quand on voudra... l'Empire est fait[2]. »

18.01.51 Une autre motion que celle de la commission parlementaire est proposée par le député de droite Pierre Sainte-Beuve en ces termes : « L'assemblée déclare qu'elle n'a pas confiance dans le ministère, et passe à l'ordre du jour[3] ».

C'est cette motion qui sera votée le 18 janvier par l'Assemblée par 415 voix contre 286.

C'est en commentant cette séquence politique que Marx va se servir de l'expression de *crétinisme parlementaire*.

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

Ils[4] ne pouvaient pas contester au président le droit constitutionnel de destituer un général. Ils tempêtaient uniquement parce qu'il faisait de ce droit constitutionnel un usage non parlementaire. N'avaient-ils pas eux-mêmes fait constamment de leurs prérogatives parlementaires un usage anticonstitutionnel et, notamment, en abolissant le suffrage universel ? Ils étaient, par conséquent, tenus de se mouvoir exactement à l'intérieur des limites parlementaires. Et il leur fallait être atteints de cette maladie toute spéciale qui, depuis 1848, a sévi sur l'ensemble du continent, à savoir le *crétinisme parlementaire*, qui relègue dans un monde imaginaire ceux qui en sont atteints et leur enlève toute intelligence, tout souvenir et toute compréhension pour le rude monde extérieur ; il leur fallait être atteints de crétinisme parlementaire, alors qu'ils avaient détruit de leurs propres mains, comme ils étaient obligés de le faire dans leur lutte contre les autres classes, toutes les conditions du pouvoir parlementaire, pour pouvoir considérer encore leurs victoires parlementaires comme de véritables victoires et s'imaginer atteindre le

[1] Il faut observer que l'attaque est portée à l'adresse du ministère et non de la présidence.

[2] Le compte rendu de la séance ajoute : « (C'est vrai ! c'est vrai ! — Acclamations nombreuses et très vives mêlées de réclamations et de murmures. — L'orateur reçoit les félicitations empressées d'un grand nombre de ses collègues. — L'Assemblée se sépare au milieu d'une grande agitation ».

[3] Le cas Changarnier n'est pas expressément soumis au vote qui ne vise que le ministère.

[4] A savoir les députés du parti de l'Ordre.

s'imaginer atteindre le président en frappant sur ses ministres. Ils ne faisaient que lui donner par là l'occasion d'humilier à nouveau l'Assemblée nationale aux yeux de la nation.

(…)

Bonaparte nomma un prétendu ministère de transition, auquel n'appartenait aucun membre du Parlement, composé uniquement d'individus complètement inconnus et insignifiants, un ministère de simples commis et de scribes. Le parti de l'ordre pouvait désormais s'escrimer avec ces marionnettes, le pouvoir exécutif ne se donnait même plus la peine de se faire représenter sérieusement à l'Assemblée nationale. Bonaparte concentrait ainsi de façon d'autant plus apparente tout le pouvoir exécutif en sa propre personne et avait d'autant plus de possibilités d'exploiter ce pouvoir dans ses propres buts que ses ministres n'étaient que de simples figurants. (p 77-78)

24.01.51	Mise en place d'un cabinet technique transitoire (dit « le petit ministère » ou encore « le ministère sans nom »)[1].	Ce cabinet restera en fonction jusqu'au 10 avril 1851.

24.01.51 Louis Bonaparte accompagne cette décision d'une lettre au président de l'Assemblée législative, M. Dupin. Le propos se veut rassurant. « L'union des deux pouvoirs, *commence-t-il par déclarer,* est indispensable au repos du pays; mais, comme la Constitution les a rendus indépendants, la seule condition de cette union est une confiance réciproque. Pénétré de ce sentiment, je respecterai toujours les droits de l'Assemblée, en maintenant intactes les prérogatives du pouvoir que je tiens du peuple. » Puis il ajoute : « Dans cette conjoncture, et après de vaines tentatives, je me suis résolu à former un ministère de transition, composé d'hommes spéciaux, n'appartenant à aucune fraction de l'Assemblée, et décidés à se livrer aux affaires sans préoccupation de parti. (…) Les préventions se dissiperont au souvenir des déclarations solennelles du message du 12 novembre[2]. La majorité réelle se reconstituera; l'harmonie sera rétablie sans que les deux pouvoirs aient rien sacrifié de la dignité qui fait leur force[3]. »

03.02.51	Louis Bonaparte est à nouveau désargenté et sollicite un nouveau crédit de 1.800.000 francs. L'Assemblée décide finalement de refuser ce crédit par 396 voix contre 294.	On assiste pendant les débats[4] à un discours de Montalembert en faveur de Louis Bonaparte. Le 10 février 51, il prononce un éloge de l'action de Bonaparte pour « la grande cause de l'Ordre » et les accusant d'ingratitude, se sépare ainsi des légitimistes en déclarant : « il n'y a de légitime que ce qui est possible ».
01.03.51	L'Assemblée repousse à nouveau l'abrogation des lois de bannissement des Bourbons et des Orléans[5].	

c) Du 11 avril 1851 au 9 octobre 1851. — Tentative de révision, de fusion et de propagation. Le parti de l'ordre se dissout en ses différents éléments. La rupture entre le Parlement bourgeois et la presse bourgeoise, d'une part, et la masse bourgeoise, d'autre part, se confirme ;

10.04.51	Louis Bonaparte procède au remplacement du ministère « sans nom » par un cabinet composé d'anciens collaborateurs : Faucher, Baroche, Fould, Buffet, Rouher,	Ce cabinet officiera jusqu'au 26 octobre.

[1] Avec Ernest de Royer à la Justice, Alexandre Brénier de Renaudière aux Affaires étrangères, Claude-Marius Vaïsse à l'Intérieur, Jacques-Louis Randon à la Guerre, Charles-Gabriel de Germiny aux finances, Auguste-Nicolas Vaillant à la marine et aux colonies, Charles Giraud aux cultes et à l'instruction publique, Pierre Magne aux Travaux publics, Eugène Schneider à l'Agriculture et au Commerce.
[2] Pour rappel, il s'agit du discours adressé par Louis Bonaparte à l'Assemblée le 12 novembre 1850.
[3] *Discours et messages*, pp. 141-143.
[4] Des débats au cours desquels ont été vivement critiquées les dépenses somptuaires de l'Elysée, le nombre excessif des personnes employées au service du Président et les pensions largement accordées aux fidèles.
[5] A vrai dire, les pourparlers de fusion entre les deux dynasties n'ont abouti à aucun accord.

Randon, Magne, des gens qui ont le soutien de la majorité parlementaire[1].

De Broglie et Montalembert négocient sans tarder la mise en place d'une procédure légale qui prolonge à 10 ans la durée du mandat présidentiel.

12.04.51 Parution de l'ouvrage d'Auguste Romieu, *Le Spectre rouge de 1852*.

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

En novembre 1849, Bonaparte s'était contenté d'un ministère *non-parlementaire*, en janvier 1851, d'un ministère *extra-parlementaire*. Le 11 avril, il se sentit assez fort pour constituer un ministère *anti-parlementaire*, qui groupait harmonieusement les votes de méfiance des deux Assemblées, la Constituante et la Législative, la républicaine et la royaliste. Cette succession de ministères représentait le thermomètre auquel le Parlement pouvait mesurer la diminution de sa propre chaleur vitale. (p. 80)

31.05.51 Le duc de Broglie dépose devant l'Assemblée un projet de révision de la Constitution soutenu par quelque 233 députés[2].

Louis Bonaparte est manifestement soutenu par une fraction importante du parti de l'Ordre, contre l'avis de Thiers.

01.06.51 De son côté, Louis Bonaparte se fait plus pressant et même agressif à l'égard des partis et de l'Assemblée. Lors de son **discours de Dijon**, le 1er juin 51, il se permet de déclarer : « (…), si mon Gouvernement n'a pas pu réaliser toutes les améliorations qu'il avait en vue, il faut s'en prendre aux manœuvres des factions qui paralysent la bonne volonté des assemblées comme celle des gouvernements les plus dévoués au bien public. Depuis trois ans, on a pu remarquer que j'ai toujours été secondé quand il s'est agi de combattre le désordre par des mesures de compression. Mais lorsque j'ai voulu faire le bien, fonder le crédit foncier, prendre des mesures pour améliorer le sort des populations, je n'ai rencontré que l'inertie. (…) Je profite de ce banquet comme d'une tribune pour ouvrir à mes concitoyens le fond de mon cœur. Une nouvelle phase de notre ère politique commence. D'un bout de la France à l'autre des pétitions se signent pour demander la révision de la Constitution. J'attends avec confiance les manifestations du pays et les décisions de l'Assemblée, qui ne seront inspirées que par la seule pensée du bien public. Si la France reconnait qu'on n'a pas eu le droit de disposer d'elle sans elle, la France n'a qu'à le dire : mon courage et mon énergie ne lui manqueront pas[3]. »

Le même propos sera répété les 1er, 2 et 6 juillet 51 à Poitiers, à Châtellerault, à Beauvais.

Ce jour-là, à Beauvais, devant la statue de Jeanne Hachette, il n'évoque rien de moins que la Providence qui « dans les dangers extrêmes réserve souvent à un seul être d'être l'instrument du salut de tous[4] ».

02.06.51 Pendant ce temps, la commission en charge d'examiner une éventuelle procédure de révision constitutionnelle termine ses

Dans la crainte d'une victoire des rouges en avril 52[2], le parti de l'Ordre a manifestement fait le choix du président.

[1] Le vote de défiance déposé par Thiers est repoussé par 327 voix contre 275. Le parti de l'Ordre est désavoué.

[2] Pour rappel les échéances sont celles-ci : la législative disparait le 28 mai 52 après des élections prévues le 27 avril 52. Le mandat du président se termine le 9 mai 52 après l'élection de son successeur à la même date, lequel sera installé le 20 mai 52. Le prescrit constitutionnel imposait qu'une proposition de révision fît l'objet de trois délibérations successives à un mois d'intervalle et chaque fois votée par une majorité des trois quarts des suffrages.

[3] Changarnier se fera l'écho de ce message dans son intervention du 3 juin 51 devant l'Assemblée, rassurant celle-ci sur la loyauté de l'armée en cas de coup de force. « A en croire certains hommes, déclare-t-il, l'armée serait prête dans un moment d'enthousiasme à porter la main sur les lois du pays et à changer la forme de son gouvernement. (…) Dans cette voie fatale, on n'entrainerait pas un bataillon, pas une compagnie, pas une escouade. (…) Mandataires de la France, délibérez en paix ». Une « voix à gauche » s'exclame : « C'est la réponse au discours de Dijon ». (*Compte rendu*, tome 14, pp. 400-401)

[4] *Discours et messages de Louis Napoléon Bonaparte*, op.cit., p. 148.

travaux par un vote positif de 9 voix[1] contre six en faveur de cette issue.

03.06.51 Changarnier intervient devant l'Assemblée et se porte garant de la loyauté de l'armée dans l'éventualité d'un coup d'Etat[3].

08.07.51 Alexis de Tocqueville présente devant l'Assemblée législative le rapport de la commission de révision[4].

Le débat sur ce texte occupera la tribune du 14 juillet 51 au 19 juillet 51.

17.07.51 C'est au cours de ce débat que Victor Hugo prononcera, le 17 juillet 1851, cette diatribe restée célèbre : « Il ne faut pas que la France soit prise par surprise et se trouve, un beau matin, avoir un empereur sans savoir pourquoi ! Un empereur ! Discutons un peu la prétention. Quoi ! parce qu'il y a eu un homme qui a gagné la bataille de Marengo, et qui a régné, vous voulez régner, vous qui n'avez gagné que la bataille de Satory ! (…) Quoi ! parce que, après dix ans d'une gloire immense, d'une gloire presque fabuleuse à force de grandeur, il[5] a, à son tour, laissé tomber d'épuisement ce sceptre et ce glaive qui avaient accompli tant de choses colossales, vous venez, vous, vous voulez, vous, les ramasser après lui, comme il les a ramassés, lui, Napoléon, après Charlemagne, et prendre dans vos petites mains ce sceptre des titans, cette épée des géants ! Pour quoi faire ? Quoi ! après Auguste, Augustule ! Quoi ! parce que nous avons eu Napoléon le Grand, il faut que nous ayons Napoléon le Petit ! »[6]

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

Le parti de l'ordre était un mélange d'éléments sociaux hétérogènes. La question de la révision de la Constitution créa une température politique qui décomposa le produit de ce mélange en ses éléments primitifs.

L'intérêt des bonapartistes à la révision était simple. Il s'agissait avant tout pour eux de supprimer l'article 45, qui interdisait la réélection de Bonaparte, et d'obtenir la prorogation de son pouvoir.

L'attitude des républicains ne paraissait pas moins simple. Ils repoussaient absolument toute révision, n'y voyant qu'une conspiration générale contre la république. Comme ils disposaient *de plus d'un quart des voix* à l'Assemblée nationale et que, en vertu de la Constitution, il fallait les trois quarts des voix pour qu'on pût légalement décider la révision et convoquer une assemblée chargée de procéder à cette révision, ils n'avaient qu'à compter leurs voix pour être sûrs de la victoire. Et ils la tenaient pour assurée.

En face de ces attitudes claires, le parti de l'ordre se trouvait en proie à des contradictions inextricables. S'il rejetait la révision, il mettait en péril le *statu quo* en laissant à

[1] dont celle de Montalembert, O . Barrot, Berryer, de Broglie et Tocqueville. La proposition s'appuie sur une campagne de pétitionnement organisée par les bonapartistes dans toute la France. Plus d'un million de signatures seront rassemblées en un peu plus d'un mois, de mai à juin 1851.

[2] Alimentée par les succès de la propagande « démoc-soc » dans les milieux populaires en milieu rural, c'est une véritable psychose qui s'empare des classes dominantes à l'idée d'une victoire de ce que l'ancien préfet Auguste Romieu nomme dans un pamphlet haineux « Le spectre rouge de 1852 ».

[3] C'est dire si cette perspective occupait les esprits.

[4] *Compte rendu*, tome 15, pp. 424-430.

[5] C'est-à-dire Napoléon Ier.

[6] Victor Hugo, *Œuvres complètes*, *Actes et paroles I, Avant l'exil*, pp. 455-456 de l'édition disponible sur Gallica. L'intervention de Victor Hugo se trouve reproduite aux pages 69-80 du *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative*, tome seizième, du 14 juillet au 3 novembre 1851, page 77 en particulier pour la sortie sur Napoléon-le Petit.

Bonaparte une seule issue, l'emploi de la violence, en abandonnant la France, le 2e (dimanche de) mai 1852, au moment de la décision, à l'anarchie révolutionnaire, avec un président qui perdait toute autorité, un Parlement qui n'en avait plus depuis longtemps et un peuple qui pensait à la reconquérir. S'il votait pour la révision constitutionnelle, il savait qu'il voterait pour rien et qu'il se heurterait fatalement, en vertu de la Constitution, au veto des républicains. S'il déclarait, contrairement à la Constitution, que la simple majorité des voix suffisait, il ne pouvait espérer empêcher la révolution qu'en se soumettant sans réserve à la discrétion du pouvoir exécutif, mais il faisait ainsi de Bonaparte le maître de la Constitution, de la révision et de lui-même.

(…)

La *République parlementaire* était plus que le terrain neutre où les deux fractions de la bourgeoisie française, légitimiste et orléaniste, grande propriété foncière et industrie, pouvaient coexister l'une à côté de l'autre, avec des droits égaux. Elle était la condition indispensable de leur domination *commune*, la seule forme d'Etat dans laquelle leur intérêt général de classe pouvait se subordonner à la fois les prétentions de ces différentes fractions et toutes les autres classes de la société[1]. (pp. 81-82)

19.07.51	L'Assemblée législative procède au vote sur la question de la révision constitutionnelle[2]. La majorité qui s'exprime en faveur de cette révision[3] (446 voix contre 278) ne rassemble pas la proportion exigée des trois quarts (soit 543 voix sur un montant de 724 votants)[4]. La procédure se voit donc refusée. **L'épreuve de force devient inévitable.**	« Le cri trois fois répété de *Vive la République* éclate sur les bancs de la gauche. L'Assemblée se sépare en proie à une bruyante agitation[5] ».
6.08	Ouverture du procès contre les militants de la société (secrète) de *La nouvelle Montagne*.	
10.08.51	C'est à ce moment critique que se placent les (longues) vacances parlementaires du 10 août au 4 novembre 51.	Cet ajournement de l'activité parlementaire intervient alors que le parti de l'ordre est en pleine crise et tout particulièrement en rupture avec sa clientèle de classe en province. Marx commente la situation en ces termes : « Le parti parlementaire s'était non seulement divisé en ses deux grandes fractions, non seulement chacune de ces fractions s'était divisée elle-même, mais le parti de l'ordre au Parlement était entré en conflit avec le parti de l'ordre *en dehors* du Parlement. Les orateurs et les écrivains de la bourgeoisie, sa tribune et sa presse, bref, les idéologues de la bourgeoisie et la bourgeoisie elle-même, les représentants et les représentés étaient devenus étrangers les uns aux autres et ne se comprenaient plus ». Avec l'entrée de Fould au ministère, ajoute-t-il, « l'aristocratie financière était devenue bonapartiste. (…) L'aristocratie financière maudissait (…) la lutte parlementaire menée par le parti de l'ordre contre le pouvoir exécutif comme un trouble apporté à l'ordre, et

[1] La seule forme, écrira, plus loin Marx, « dans laquelle s'effaçaient les couleurs orléanistes et légitimistes et où les variétés de bourgeois disparaissent dans le bourgeois tout court, dans l'espèce *bourgeois.* » (p. 83).
[2] Elle s'appuie dans sa démarche sur le mouvement de pétitionnement qui avait récolté à cette date plus d'un million de votes soit en faveur de la révision, soit en faveur de la prolongation des pouvoirs du président.
[3] Une révision « globale » selon les termes mêmes de la motion qui n'évoque pas la question précise de la prolongation du mandat.
[4] Marx le souligne : « Les orléanistes avérés, Thiers, Changarnier et autres, votèrent avec les républicains et la Montagne » (p. 86)
[5] *Compte rendu*, volume 16, p. 121.

célébrait chaque victoire du président sur les prétendus représentants comme une *victoire de l'ordre*[1]. » (pp. 87 et 88)

Vers le coup d'Etat

20.08.51 Louis Bonaparte réunit à Saint-Cloud le petit groupe des conjurés qui vont décider du coup d'Etat.

Ils sont une dizaine à être dans le secret, parmi lesquels Persigny, Morny, Fleury, Saint-Arnaud, Carlier[2], Magnan[3] et Rouher.

La décision est prise d'attendre la rentrée parlementaire pour éviter que les représentants n'organisent la résistance à partir de leurs circonscriptions et que ne surgissent ainsi en province autant de « Vendées ».

d) Du 9 octobre au 2 décembre 1851. — Rupture ouverte entre le Parlement et le pouvoir exécutif. Le Parlement exécute son acte de décès et succombe, abandonné par sa propre classe, par l'armée et par toutes les autres classes. Chute du régime parlementaire, et de la domination bourgeoise. Victoire complète de Bonaparte. Parodie de restauration impériale.

Début octobre, Louis Bonaparte insiste pour abroger la loi du 31 octobre limitant le suffrage universel. Sa stratégie est double : d'abord s'assurer une popularité électorale au sein des masses populaires, ensuite marquer sa différence avec la majorité parlementaire.

12.10.51 Cette démarche provoque aussitôt une crise au sein de son ministère qui préfère prendre le parti de démissionner.

14.10.51 Proudhon note dans ses *Carnets* à la date du 14 octobre : « Notre gardien nous apprend la démission en masse du ministère et du préfet de Police[4]. Louis Bonaparte après s'être livré pendant trois ans aux jésuites, banquiers, etc., va à gauche. La révolution l'emporte encore une fois. Bonaparte sera joué par elle. ».
Le 16 octobre, il ajoute : « Je doute que Louis Bonaparte aille au parti semi-républicain. Il veut le rappel du 31 mai, parce qu'il y trouve un bénéfice de popularité ; mais il ne veut pas des républicains. Cet homme est digne qu'on l'étouffe dans une tine de merde[5] »

Engels commente de son côté l'évènement dans sa lettre à Marx du 15 octobre 51 :

[1] Une préoccupation, explique Marx, qu'il faut associer aux revenus tirés des rentes d'Etat et donc à la nécessité d'assurer la stabilité de ce dernier (« chaque nouveau déluge menaçant d'engloutir, avec les vieux Etats, les vieilles dettes d'Etat » (p. 88)).
[2] Carlier ne sera pas partie prenante de l'entreprise en raison notamment de son opposition au projet de rétablir le suffrage universel. Il n'est pas impossible qu'il soit l'une des sources des indiscrétions qui se sont diffusées dans la classe politique et les milieux de la bourgeoisie aisée.
[3] Le même qui commandait la place de Lille lors de l'aventure de Boulogne…Il avait remplacé le général Baraguey d'Hilliers qui s'était montré indécis.
[4] Il s'agit de Pierre Carlier.
[5] Proudhon, *Carnets*, Editions des Presses du réel, Dijon 2004, pp. 1529 et 1530-1531.

« Ce misérable aventurier, *écrit-il*, en est arrivé à un point tel qu'il a beau faire : *il est foutu*[1] ».
Marx lui répond, le 19 octobre, en ces termes : « En tout cas, la « révolution », au sens de descente dans la rue, est escamotée. Avec le *suffrage universel,* ce n'est pas pensable (…) Toutefois, vu la stupidité naturelle des paysans français, on peut se demander si l'*Elu du suffrage universel* ne sera pas, en tant que restaurateur de ce suffrage universel, réélu par gratitude (…) En tout cas Bonaparte sait maintenant qu'il n'a rien à attendre du *parti de l'ordre*.[2] ».

26.10.51 Un nouveau cabinet[3] se met en place sous la direction de Thorigny, avec, à la Guerre, Saint-Arnaud qui, dès le 28 octobre, s'empresse d'envoyer aux généraux de l'armée de Paris une circulaire rappelant les exigences absolues de la discipline militaire.

Par ailleurs Maupas remplace Carlier, trop hésitant dans la perspective du coup d'Etat.

04.11.51 Louis Bonaparte s'adresse à l'Assemblée à l'occasion de la rentrée parlementaire[4]. Comme par provocation, compte tenu de la récente crise au sein de son précédent ministère sur cette question, il revient dans ses conclusions sur la nécessité selon lui de rétablir le suffrage universel dans son intégralité :

« Quand le suffrage universel a relevé l'édifice social par cela même qu'il substituait un droit à un fait révolutionnaire, *déclare-t-il*, est-il sage d'en restreindre plus longtemps la base ? ». Puis il ajoute, rappelant au passage la cause du récent remaniement ministériel : « (…) sans vouloir m'écarter un seul instant de la politique d'ordre que j'ai toujours suivie, je me suis vu obligé, bien à regret, de me séparer d'un ministère qui avait toute ma confiance et mon estime, pour en choisir un autre composé également d'hommes honorables connus par leurs sentiments conservateurs, mais qui voulussent admettre la nécessité de rétablir le suffrage universel sur la base la plus large possible. Il vous sera donc présenté un projet de loi qui restitue au principe toute sa plénitude ».

La loi du 31 mai 50 n'était qu'une loi d'exception[5] ; il est urgent de revenir aujourd'hui à la norme, d'autant plus que la mise à l'écart de plus de 3 millions d'électeurs porte à hauteur du tiers des votants la proportion indispensable pour assurer une élection directe du président de la France[6]. Et de conclure : « Ainsi donc, Messieurs, la proposition que je vous fais n'est ni une tactique de parti, ni un calcul égoïste, ni une résolution subite; c'est le résultat de méditations sérieuses et d'une conviction profonde. Je ne prétends pas que cette mesure fasse disparaitre toutes les difficultés de la situation; mais à chaque jour sa tâche. Aujourd'hui, rétablir le suffrage universel, c'est enlever à la guerre civile son drapeau, à l'opposition son dernier argument. Ce sera fournir à la Fran-

[1] *Marx Engels, Correspondance*, Éditions sociales, 1971, tome 2, p. 348.
[2] *Marx Engels, Correspondance*, tome 2, p. 353.
[3] Ce sera le dernier avant le coup d'Etat.
[4] Les vacances parlementaires ont duré du 10 août au 4 novembre 1851. Ce rapport de rentrée parlementaire est lu à la tribune par Thorigny, le nouveau ministre de l'intérieur. Nous citons à partir du recueil des *Discours et messages de Louis-Napoléon Bonaparte*, pp. 182-186.
[5] Il précise : « c'était un acte politique bien plus qu'une loi électorale, une véritable mesure de salut public; et, toutes les fois que la majorité me proposera des moyens énergiques de sauver le pays, elle peut compter sur mon concours loyal et désintéressé. Mais les mesures de salut public n'ont qu'un temps limité. »
[6] « La Constitution exige, pour la validité de l'élection du Président par le peuple, 2 millions au moins de suffrages, et s'il ne réunit pas ce nombre, c'est à l'Assemblée qu'est conféré le droit d'élire. La Constituante avait donc décidé que sur 10 millions de votants portés alors sur la liste, il suffisait du cinquième pour valider l'élection. Aujourd'hui le nombre des électeurs se trouvant réduit à sept millions, en exiger 2, c'est intervertir la proportion, c'est-à-dire demander presque le tiers au lieu du cinquième, et ainsi, dans une certaine éventualité, ôter l'élection au peuple pour la donner à l'Assemblée. C'est donc changer positivement les conditions d'éligibilité du Président de la République ».

ce la possibilité de se donner des institutions qui assurent son repos. Ce sera rendre aux pouvoirs à venir cette force morale qui n'existe qu'autant qu'elle repose sur un principe consacré et sur une autorité incontestable. »

Le refus de l'Assemblée, le 13 novembre 51, de procéder au rétablissement du suffrage universel fera évidemment apparaitre Louis Bonaparte comme le champion de la démocratie.

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

Dès le premier jour de sa réouverture, l'Assemblée nationale reçut le message de Bonaparte où ce dernier demandait le rétablissement du suffrage universel et l'abrogation de la loi du 31 mai 1850. Ses ministres déposèrent le même jour un décret en ce sens. L'Assemblée repoussa immédiatement la motion d'urgence présentée par le cabinet et rejeta la loi elle-même, le 13 novembre, par 355 voix contre 348. Elle déchirait ainsi une fois de plus son mandat, elle confirmait une fois de plus que, de représentation du peuple librement élue, elle s'était transformée en Parlement usurpateur d'une classe, elle reconnaissait une fois de plus qu'elle avait elle-même tranché les muscles qui reliaient la tête parlementaire au corps de la nation. (p. 96)

06.11.51 A l'instigation de Thiers, les questeurs Baze, Le Flô et Panat déposent une proposition de loi visant à permettre au président de l'Assemblée de requérir de plein droit les forces armées, sans en référer d'abord au ministre de la Guerre.

09.11.51 Louis Bonaparte s'adresse au corps des officiers des régiments de la garnison de Paris. Célébrant leur sens des devoirs et de la discipline, il leur déclare :

« (…) si la gravité des circonstances (…) m'obligeait de faire appel à votre dévouement, il ne faillirait pas, j'en suis sûr, parce que, vous le savez, je ne vous demanderai[1] rien qui ne soit d'accord avec mon droit reconnu par la Constitution, avec l'honneur militaire, avec les intérêts de la patrie; parce que j'ai mis à votre tête des hommes qui ont toute ma confiance et qui méritent la vôtre; parce que si jamais le jour du danger arrivait, je ne ferais pas comme les gouvernements qui m'ont précédé, et je ne vous dirais pas : Marchez, je vous suis; mais je vous dirais : Je marche, suivez-moi ![2] ».

L'indication est claire en vue du très prochain coup d'Etat.

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

Si jamais évènement a projeté devant lui son ombre longtemps avant de se produire, ce fut bien le coup d'État de Bonaparte. Dès le 29 janvier, un mois à peine après son élection, il en avait fait la proposition à Changarnier. Son propre premier ministre, Odilon Barrot, avait, au cours de l'été 1849, dénoncé de façon voilée, Thiers, au cours de l'hiver 1850, de façon ouverte, la politique des coups d'État. En mai 1851, Persigny avait essayé à nouveau de gagner Changarnier au coup d'État. *Le Messager de l'Assemblée* avait publié cet entretien. A chaque tempête parlementaire, les journaux bonapartistes menaçaient d'un coup d'État, et plus la crise approchait, plus leur ton s'élevait. Dans les orgies que Bonaparte célébrait chaque nuit avec le *swell mob*[3] masculin et féminin, chaque fois que minuit approchait et que d'abondantes libations avaient délié les langues et échauffé l'imagination, on décidait le coup d'État pour le lendemain matin. On tirait les épées, on choquait les verres ; les représentants s'enfuyaient par les fenêtres, le manteau impérial tombait sur les épaules de Bonaparte. L'aurore seule venait apaiser

[1] Un futur, oui, et non un conditionnel…
[2] *Discours et messages*, p. 187. Magnan s'adressera pour sa part le 26 novembre aux principaux officiers de l'armée pour leur rappeler leurs devoirs d'obéissance.
[3] Le gratin de la pègre. Escrocs et voleurs, mais de bonne tenue.

le vacarme, et Paris étonné apprenait de la bouche de vestales peu réservées et de paladins indiscrets le danger auquel il venait d'échapper une fois de plus. Au cours des mois de septembre et d'octobre, les bruits de coup d'État se multiplièrent. L'ombre prenait de la couleur, telle un daguerréotype multicolore. Que l'on feuillette les numéros de septembre et d'octobre des organes de presse quotidienne européenne, et l'on y trouvera textuellement des informations du genre de celle-ci : » Des bruits de coup d'État remplissent Paris. On dit que la capitale sera remplie de troupes dissolvant l'Assemblée nationale, proclamant l'état de siège dans le département de la Seine, rétablissant le suffrage universel et faisant appel au peuple. Bonaparte serait à la recherche de ministres pour exécuter ces décrets illégaux ».
Les correspondances qui rapportent ces nouvelles se terminent toujours par le mot fatal : « *ajourné* ». Le coup d'État fut toujours une idée fixe de Bonaparte. C'est avec cette idée qu'il était rentré en France. Elle le possédait à tel point qu'il la trahissait et la divulguait constamment. Il était si faible qu'il y renonçait tout aussi constamment. L'ombre du coup d'État était devenue un fantôme si familier aux Parisiens qu'ils ne voulaient plus y croire, lorsqu'il parut enfin en chair et en os. Ce ne fut, par conséquent, ni la discrétion du chef de la société du 10 Décembre, ni un coup de main imprévu contre l'Assemblée nationale, qui permit au coup d'État de réussir. S'il réussit, ce fut malgré l'indiscrétion du premier et malgré la connaissance qu'en avait la seconde, comme une conséquence nécessaire, inévitable, du développement antérieur. (pp 94-95)

13.11.51 La proposition de révision de la loi du 3 mai est rejetée par l'Assemblée par une très courte majorité de 355 voix contre 348[1].

17.11.51 Débat houleux à l'Assemblée nationale sur la proposition des questeurs Baze et Le Flô déposée le 6 novembre. Elle vise à accorder à l'Assemblée elle-même le droit de mobiliser l'armée.

La proposition se trouve rejetée par 408 voix contre 300. Les montagnards se sont en majorité joints aux bonapartistes[2].

Il donne lieu à deux interventions fermes venues de la gauche. Celle, d'une part, de Michel de Bourges qui s'opposant au projet de loi, déclare : « Non, il n'y a point de danger, et je me permets d'ajouter que s'il y avait un danger, il y a ici aussi une sentinelle invisible qui vous garde ; cette sentinelle, je n'ai pas besoin de la nommer, c'est le peuple[3] »

Celle, d'autre part, de Jules Favre qui accuse Thiers de vouloir faire voter une résolution qui est « un acte d'hostilité contre le pouvoir exécutif » : de deux choses l'une, ou vous croyez que le pouvoir exécutif conspire, accusez-le ; ou vous feignez de croire qu'il conspire, et c'est que vous conspirez vous-même contre la république. Voilà pourquoi je ne vote pas avec vous[4] »

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

Cette proposition fut repoussée par une majorité de 108 voix, la Montagne ayant fait pencher la balance. Elle se trouvait ainsi dans la situation de l'âne de Buridan, non pas, certes, entre deux bottes de foin, et ayant à décider laquelle était la plus appétissante, mais bien entre deux volées de coups de bâtons, ayant à décider quelle était la plus rude. D'un côté, la peur de Changarnier, de l'autre la crainte de Bonaparte. Il faut avouer que la situation n'avait rien d'héroïque. (pp. 96-97)

25.11.51 Louis Bonaparte s'adresse aux exposants français de retour de l'exposition universelle de Londres. Il les félicite de leur inventivité en une période si tourmentée par les troubles sociaux et politiques. C'est l'occasion pour lui de dénoncer comme en miroir aussi bien les « idées démagogi-

[1] Le compte rendu des débats se trouve aux pages 115-133 des CR, tome 17.
[2] La situation est à ce point tendue que Louis Bonaparte et ses proches se tenaient prêts à lancer les opérations du coup d'Etat en cas de vote positif pour cette loi. La période est aussi marquée par diverses rumeurs sur un possible coup de force des royalistes.
[3] Michel de Bourges, note le Moniteur, en retournant à sa place, est accueilli par une nouvelle salve d'applaudissement de la gauche » (*Compte rendu*, tome 17, page 181)
[4] *Compte rendu,* op.cit., tome 17, p. 187.

ques » (« elles répandent partout l'erreur et le mensonge ») que les « hallucination monarchiques : « on voit des hommes, jadis ardents promoteurs des prérogatives de l'autorité royale, se faire conventionnels afin de désarmer le pouvoir issu du suffrage populaire». et de conclure : « Tout ce qui est dans la nécessité des temps doit s'accomplir (…) Ne redoutez pas l'avenir, La tranquillité sera maintenue quoi qu'il arrive. (…) Ce gouvernement saura remplir sa mission, car il a en lui et le droit qui vient du peuple, et la force qui vient de Dieu[1] ».

A cette date les préparatifs du coup d'Etat sont en place.

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

La bourgeoisie française s'était cabrée contre la domination du prolétariat travailleur, et c'est elle qui mit au pouvoir le *lumpenproletariat* ayant à sa tête le chef de la Société du 10 Décembre. La bourgeoisie avait tenu la France toute haletante dans la crainte des horreurs futures de l'anarchie rouge, et c'est Bonaparte qui lui escompta cet avenir en faisant, le 4 décembre, descendre de leurs fenêtres à coups de fusils, par les soldats de l'ordre saouls d'eau-de-vie, les bourgeois distingués du boulevard Montmartre et du boulevard des Italiens. La bourgeoisie avait fait l'apothéose du sabre, et c'est le sabre qui la domine. Elle avait supprimé la presse révolutionnaire, et c'est sa propre presse qui est supprimée. Elle avait placé les réunions populaires sous la surveillance de la police, et ce sont ses salons qui sont, à leur tour, placés sous la surveillance de la police. Elle avait dissous la garde nationale démocratique, et c'est sa propre garde nationale qui est dissoute. Elle avait proclamé l'état de siège, et c'est contre elle que l'état de siège est maintenant proclamé. Elle avait remplacé les jurys par des commissions militaires et ses propres jurys sont, à leur tour, remplacés par des commissions militaires. Elle avait livré aux prêtres l'instruction publique, et maintenant, c'est sa propre instruction qui est livrée aux prêtres. Elle avait déporté sans jugement, et maintenant c'est elle que l'on déporte sans jugement. Elle avait réprimé à l'aide de la force publique tout mouvement de la société, et maintenant le pouvoir d'État réprime, à son tour, tout mouvement de sa propre société. Pour l'amour de son porte-monnaie, elle s'était révoltée contre ses propres politiciens et littérateurs. Maintenant, non seulement ses politiciens et littérateurs sont à l'écart, mais on pille son porte-monnaie, après l'avoir bâillonnée et après avoir brisé sa plume. La bourgeoisie avait crié infatigablement à la révolution, comme saint Arsène aux chrétiens : *Fuge, tace quiesce !* (Sauve-toi, tais-toi, reste tranquille !) et maintenant c'est Bonaparte qui crie à la bourgeoisie : « Sauve-toi, tais-toi, reste tranquille ! » (pp. 101-102)

Et s'agissant de la victoire personnelle de Louis Bonaparte, il ajoute :

Dans le *Dix-Huit brumaire de Louis Bonaparte*, Marx écrit :

« *C'est le triomphe complet et définitif du socialisme !* » C'est ainsi que Guizot caractérisa le 2 Décembre. Mais si le renversement de la république parlementaire contenait en germe le triomphe de la révolution prolétarienne, son premier résultat tangible n'en fut pas moins *la victoire de Bonaparte sur le Parlement, du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif, de la violence sans mots sur la violence des mots*. Au Parlement, la nation élevait sa volonté générale à la hauteur d'une loi, c'est-à-dire qu'elle faisait de la loi de la classe dominante sa volonté générale. Devant le pouvoir exécutif, elle abdique toute volonté propre et se soumet aux ordres d'une volonté étrangère, de l'autorité. Le pouvoir exécutif, contrairement au pouvoir législatif, exprime l'hétéronomie de la nation, en opposition à son autonomie. Ainsi, la France ne sembla avoir échappé au despotisme d'une classe que pour retomber sous le despotisme d'un individu, et encore sous l'autorité d'un individu sans autorité. La lutte parut apaisée en ce sens que toutes les classes s'agenouillèrent, également impuissantes et muettes, devant les crosses de fusils. (p. 104)

[1] *Discours et messages*, p. 189.

1.3. Analyses

1.3.1. La répétition historique

Les tout premiers énoncés du *18 Brumaire*, trois phrases, sont devenus célèbres à mesure des multiples commentaires qu'ils ont suscités.

Les voici :

> Hegel fait quelque part cette remarque que tous les grands évènements et personnages historiques se répètent pour ainsi dire deux fois. Il a oublié d'ajouter : la première fois comme tragédie, la seconde fois comme farce. Caussidière pour Danton, Louis Blanc pour Robespierre, la Montagne de 1848 à 1851 pour la Montagne de 1793 à 1795, le neveu pour l'oncle. Et nous constatons la même caricature dans les circonstances où parut la deuxième édition du *18 Brumaire*[1].

La **source immédiate** de ce développement se trouve dans la lettre qu'Engels adresse à Marx le 3 décembre 51.

Réagissant le premier à la nouvelle du coup d'Etat, il écrit :

> « L'histoire de France est entrée dans une phase du plus haut comique. Peut-on imaginer chose plus drôle que cette parodie du 18 brumaire, exécutée alors que l'ordre règne, à l'aide de soldats mécontents, par l'homme le plus insignifiant du monde, et, pour autant qu'on puisse juger jusqu'à présent, sans rencontrer la moindre résistance (…) D'après ce que nous avons pu voir hier, on ne peut absolument pas miser sur le *peuple*, et l'on a vraiment l'impression que le vieil Hegel, dans le rôle d'esprit universel, tire de sa tombe les fils de l'histoire et, le plus consciencieusement du monde, fait se dérouler les événements deux fois, une fois sur le mode tragique, la deuxième sur le mode burlesque, Caussidière remplaçant Danton, Louis Blanc, Robespierre, Barthélemy, Saint-Just, Flocon, Carnot et le résidu de fausse-couche[2], suivi d'une douzaine de quelconques lieutenants décavés, le Petit Caporal avec son entourage de maréchaux. Nous en serions donc déjà au 18 brumaire[3]. »

Par ailleurs, les érudits[4] n'ont pas manqué de relever **une claire référence à la répétition historique** et **au rapport tragédie/comédie** dans ce passage de l'*Introduction à la critique de la philosophie du droit de Hegel* de 1844. Evoquant l'intérêt que représente pour les peuples modernes la lutte contre « le fond borné du statu quo allemand » dans les années 1840, Marx écrivait :

---

[1] Pour rappel, nous citons à partir de l'édition de 1969 des Éditions sociales, Collection *Classiques du marxisme*. Notre pagination renvoie à la version électronique disponible sur le site « Les classiques des sciences sociales », p. 13 pour cette occurrence. Précisons non moins, car la référence ne va pas de soi, que la date du 18 brumaire de l'an VII (soit le 9 novembre 1799) correspond au coup d'Etat accompli par Bonaparte, lequel renverse, ce jour-là, le Directoire et s'empare du titre de Premier Consul.

[2] Autrement dit Louis-Napoléon Bonaparte.

[3] *Correspondance Marx Engels*, tome 2, Editions sociales, Paris 1971, C2 désormais, p. 374-376. On relèvera une réflexion comparable de Proudhon dans sa lettre à Maurice datée du 25 février 1848. Décrivant ses premières impressions (et sa perplexité) devant le déclenchement de la révolution, il écrit : « Nous avons fait une répétition du 10 août et du 29 juillet, entraînés par l'ivresse de nos romans historiques ; sans que nous nous en apercevions, nous sommes devenus des personnages de comédie ». (*Correspondance de P-J Proudhon*, A. Lacroix et C^e^, Editeurs, Paris 1875, tome 2, p. 284 de l'édition disponible sur Gallica). Il répétera l'analyse dans sa déclaration du 3 avril 1848 « aux électeurs du Doubs », écrivant : « Voilà quarante jours passés en harangues renouvelées de la Montagne ! (…) Nous vivons sur des souvenirs ; on croirait, s'il fallait en juger sur les apparences, que cette révolution n'a été faite que pour nous donner la comédie en pleine rue : Paris tout entier est le théâtre où se joue l'ancien drame révolutionnaire » (*Correspondance*, op.cit., tome 2, p. 302).

[4] Et notamment Slavoj Zizek dans les premières pages de son ouvrage *Après la tragédie, la farce ! ou Comment l'histoire se répète*, Flammarion, coll. Champs essais, Paris 2011, pp. 8-9.

> La lutte contre le présent politique allemand, c'est la lutte contre le passé des peuples modernes, et les réminiscences de ce passé ne cessent de les importuner. Il est instructif, pour les peuples modernes, de voir l'*ancien régime* qui a, chez eux, connu la *tragédie,* jouer la *comédie* comme revenant allemand. *L'ancien régime* eut une histoire *tragique,* tant qu'il fut le pouvoir préexistant du monde, et la liberté une simple incidence personnelle, en un mot, tant qu'il croyait et devait croire lui-même à son droit. Tant que *l'ancien régime* luttait, comme ordre réel du monde contre un autre monde naissant, il y avait de son côté une erreur historique, mais pas d'erreur personnelle. C'est pourquoi sa mort fut tragique.
>
> Le régime allemand actuel, au contraire, qui n'est qu'un anachronisme, une contradiction flagrante à des axiomes universellement reconnus, la nullité, dévoilée au monde entier, de *l'ancien régime*[*], ne fait plus que s'imaginer qu'il croit à sa propre essence et demande au monde de pratiquer la même croyance. S'il croyait à sa propre *essence,* essaierait-il de la cacher sous *l'apparence* d'une essence étrangère et de trouver son salut dans l'hypocrisie et le sophisme ? *L'ancien régime*[*] moderne n'est plus que le *comédien* d'un ordre social, dont les *héros réels* sont morts. L'histoire ne fait rien à moitié, et elle traverse beaucoup de phases quand elle veut conduire à sa dernière demeure une vieille forme sociale. La dernière phase d'une forme historique, c'est la *comédie.* Les dieux grecs, une première fois tragiquement blessés à mort dans le *Prométhée enchaîné* d'Eschyle, eurent à subir une seconde mort, la mort comique, dans les *Dialogues* de Lucien. Pourquoi cette marche de l'histoire ? Pour que l'humanité se sépare *avec joie* de son passé. Et cette *joyeuse* destinée historique, nous la revendiquons pour les puissances politiques de l'Allemagne[1].

L'idée, on le voit, est de comparer deux **expressions politiques** : l'une qui correspond à la phase historique dont elle manifeste les déterminations intrinsèques (c'est, disons, la phase sérieuse, *tragique* lorsqu'elle doit nécessairement s'effacer devant une nouvelle étape historique : de l'ancien Régime, en l'occurrence, à la république bourgeoise), l'autre qui se trouve au contraire en décalage avec les données historiques qui s'imposent à elle et qu'elle ne peut honorer (c'est, disons, la phase dérisoire, *comique*, *burlesque* même en raison du caractère parodique de ses manifestations).

La catégorie centrale du raisonnement est la notion d'**anachronisme**. Un régime politique est *de son temps*, ou il ne l'est pas. Et c'est le cas de l'Allemagne en ces années 1840 où domine un régime d'ancien Régime et une économie rurale en décalage avec les évolutions politiques et industrielles en France et en Angleterre.

Une notion hégélienne ?

Oui et non.

Oui, si l'on envisage la catégorie de répétition historique.

Non, si l'on envisage la relation entre les deux modalités, l'une tragique et l'autre burlesque.

Voyons.

Les commentateurs[2] s'accordent pour identifier la référence précise de la page des écrits de Hegel où se trouve cette mention à la **répétition historique**. Il s'agit d'un bref, d'un très bref passage (une *remarque,* oui, comme le disent Marx et Engels) en conclusion de la deuxième section de la troisième partie (« Le Monde romain ») des *Leçons de la philosophie de l'histoire*.

On y lit ceci:

[1] K. Marx, *Introduction à la critique de la philosophie du droit de Hegel*, traduction par Jules Molitor, Editions Allia, 1998 (en ligne sur le site www.marxistes.org, section française). Il s'agit du texte qui a paru en février 1844 dans le premier et unique numéro des *Annales franco-allemandes.* Nous renvoyons au chapitre 1.2 de notre fascicule 2 qui en propose un commentaire.

[2] En particulier Paul-Laurent Assoun dans son ouvrage intitulé *Marx et la répétition historique*, Presses Universitaires de France, Coll. « Philosophie d'aujourd'hui », Paris 1978, pp. 66-71.

> « (…) une révolution politique[1] est, en général, sanctionnée par l'opinion des hommes quand elle se renouvelle. C'est ainsi que Napoléon succomba deux fois et que l'on a chassé deux fois les Bourbons. La répétition réalise et confirme ce qui au début paraissait comme contingent et possible[2]. »

Hegel analyse à cet endroit le rôle de César dans la transition entre la république romaine et l'empire, une phase *nécessaire*, selon lui, du « point de vue de l'histoire universelle ». En vérité, la république est morte deux fois : une première fois, *fondamentalement*, sous l'effet de la direction personnelle et autoritaire, antirépublicaine, donc, de César, et une seconde fois, *spectaculairement*, dans l'assassinat de ce dernier, qui ouvre la voie vers l'empire[3].

Observons que la répétition ainsi conceptualisée par Hegel participe d'un ***progrès*** conforme à la logique historique telle qu'elle se trouve régie par l'Esprit ou la Raison. Le processus est pensé en dehors de toute référence à une caricature.

*

Le lieu ne se prête pas ici pour une explication de la conception de l'histoire selon Hegel et de sa différence fondamentale avec l'analyse théorique par Marx du processus historique. La question est en effet complexe et la démarche trop exigeante si l'on veut offrir une approche utile[4].

On se contentera donc de rappeler au passage le rôle que Hegel attribue dans l'histoire aux **grands hommes** qu'il oppose aux **aventuriers**.

Les **grands hommes** sont les personnalités d'exception qui appréhendent et accomplissent les nécessités de l'Histoire dans l'époque qui est la leur et dont ils réalisent toutes les potentialités logiques de ce qu'il nomme l'*Esprit universel*:

> « Ce sont (…) les grands hommes historiques, *écrit-il* dans *La raison dans l'Histoire*, qui saisissent cet universel supérieur et font de lui leur but ; ce sont eux qui réalisent ce but qui correspond au concept supérieur de l'Esprit. C'est pourquoi on doit les nommer des héros. (…) les individus historiques sont ceux qui ont voulu et accompli non une chose imaginée et présumée, mais une chose juste et nécessaire et qu'ils l'ont comprise parce qu'ils ont reçu intérieurement la révélation de ce qui est nécessaire et appartient réellement aux possibilités du temps. (…) ils connaissent et veulent leur œuvre parce qu'elle correspond à l'époque. (…) le Droit est de leur côté parce qu'ils sont lucides ; ils savent quelle est la vérité de leur monde et de leur temps ; ils connaissant le Concept, c'est-à-dire l'universel qui est en train de se produire et qui s'imposera à la prochaine étape. (…) Ces individus historiques (…) ont eu le bonheur d'être les agents d'un but qui constitue une étape dans la marche progressive de l'Esprit universel[5]. ».

Au contraire de ces « héros », les **aventuriers** manquent de cette force d'appréhension de la *nécessité historique* : « Les aventuriers de toutes sortes ont de tels idéaux et leur activité correspond toujours à des représentations qui vont à l'encontre des conditions existantes. Mais le fait que ces représentations, ces bonnes raisons et ces principes généraux ne sont pas conformes à l'ordre existant ne les justifie pas.[6]». Ils sont étrangers, ces aventuriers, aux fins de l'Esprit qui commande l'histoire spéculative selon Hegel.

La distinction jette à l'évidence une lumière éclairante, fût-ce sous l'angle de la conception *idéaliste* de l'histoire, sur la comparaison établie par Marx entre les deux empereurs, d'une part, Napoléon Ier, que

---

[1] Signalons au passage que le terme mobilisé par Hegel à cet endroit de son écrit est le vocable *Staatsumwälzung* qui correspond, compte tenu de la capacité de composition de la langue allemande, à « bouleversement de l'Etat », une notion proche donc de ce que le français nomme un « coup d'Etat ».
[2] G.W.F. Hegel, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, *Librairie philosophique J. Vrin*, traduction par J. Gibelin, Paris 1963, p. 242.
[3] Les deux phases correspondent selon Hegel et dans son vocabulaire, d'abord à l'effectuation « *en soi* » du phénomène, puis, dans un second temps, à son passage « *pour soi* » dans la conscience de ceux qui l'accomplissent. Cette répétition participe de la logique de l'histoire.
[4] On se reportera à cet effet, en vue d'une première approche, au chapitre « Mise en place » de notre premier fascicule et en particulier au bref compte rendu qui s'y trouve de *La raison dans l'Histoire.* Cet ouvrage offre le meilleur accès vers la pensée de Hegel sur cette question. Pour un exposé de la conception de l'histoire selon Marx, on ira vers les chapitres consacrés à la théorie des modes de production dans notre fascicule 5.
[5] Hegel, *La raison dans l'Histoire*, « Bibliothèque 10/18 », Paris, 1955, chapitre II.3 « Les grands hommes », p. 121-123.
[6] Hegel, *La raison dans l'Histoire*, p. 121.

Hegel tenait pour le modèle même du « personnage historique » et d'autre part, son neveu considéré comme le type d'un aventurier[1].

*

Il existe, si l'on suit l'information fournie par Paul-Laurent Assoun, une **deuxième source** littéraire dont Marx et Engels ont pu s'inspirer dans cet enchainement des séquences tragiques/comiques de l'histoire.

Il s'agit, selon cet auteur, d'un écrit célèbre de **Heinrich Heine** intitulé ***De l'Allemagne***. Le passage intervient dans un développement polémique à l'égard de la manière dont Emmanuel Kant, après avoir congédié la métaphysique et la théologie dans sa *Critique de la raison pure* procède dans sa *Critique de la raison pratique* à un retour au religieux : « après la tragédie, vient la farce, » commente H. Heine[2].

Heine, on le voit, mobilise la métaphore théâtrale pour mettre en évidence une reculade accomplie dans une révolution philosophique.

Sans trop le justifier[3], P-L Assoun attribue à cette sanction de Heine une capacité de résonance chez Marx : « la formule de Heine, écrit-il, fait son chemin dans la vison marxienne de l'histoire. Tout se passe, en effet, comme si cette phrase – « après la tragédie vient la farce » - avait résonné profondément en Marx, alimentant longtemps sa philosophie de l'histoire. C'est l'ironie complexe de Heine, mélange de scepticisme caustique et d'optimisme révolutionnaire, qui alimentera l'ironie matérialiste qui colore la vision marxienne de l'histoire ».

Nous citons ici pour information[4].

[1] Ou si l'on préfère entre l'*aigle* et le c*orbeau*, selon la cruelle image de Marx dans les dernières pages de son *Dix-Huit Brumaire* (p. 116 de notre édition de référence). La qualification de Louis Bonaparte sous les traits d'un *aventurier* reviendra régulièrement sous la plume de Marx et d'Engels.

[2] Ce bref, très bref, passage, se trouve aux pages 131-132 de l'édition de 1855 de *De l'Allemagne*. Pris de commisération pour son serviteur Lampe qu'il privait de Dieu, E. Kant « qui avait enlevé le ciel d'assaut et passé toute la garnison au fil de l'épée » se ravisa et « moitié débonnaire, moitié malin », réfléchit : « Il faut que le vieux Lampe ait un Dieu, sans quoi point de bonheur pour le pauvre homme… or, l'homme doit être heureux en ce monde ;… c'est ce que dit la raison pratique. Je le veux bien, moi… que la raison pratique garantisse donc l'existence de Dieu ». Et Kant de ressusciter donc « le Dieu que la raison théorique avait tué ». (H. Heine, *De l'Allemagne*, Michel Lévy Frères, Editeurs, Paris, 1855, pp. 131-132 de l'édition numérisée par Gallica)

[3] Sinon par une affinité amicale de Marx avec Heine au cours de son séjour parisien en 1844. L'idée ici défendue d'une « source thématique de la répétition » (p. 79) n'est pas très convaincante au-delà de son hypothèse littéraire.

[4] P-L. Assoun, op.cit., p. 75.

1.3. Analyses

1.3.2. L'imaginaire idéologique

Plus importante que la référence hégélienne à la répétition historique, cette observation à l'entame du deuxième paragraphe :

> Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement, dans les conditions choisies par eux, mais dans des conditions directement données et héritées du passé. La tradition de toutes les générations mortes pèse d'un poids très lourd sur le cerveau des vivants[1].

doit à présent retenir toute notre attention.

En effet, le propos est lourd de significations et de difficultés.

D'abord, la manière d'ainsi nommer (*les hommes*) les **acteurs** politiques ne peut écarter l'idée que les individus singuliers qui se trouvent engagés dans le cours de l'histoire relèvent organiquement, qu'ils le veuillent ou non, qu'ils le sachent ou non, de **classes** sociales dans l'ordre de leurs structures collectives (associations et partis) et des antagonismes qui les opposent. Les hommes *font leur histoire*, oui, mais ce faisant, ils sont les protagonistes de rapports de classe. Cette double détermination **collective** et **conflictuelle** constitue l'un des premiers acquis théoriques de la pensée de Marx et d'Engels après leur rédaction commune de l'*Idéologie allemande* en 1845. On ne peut la perdre de vue en accompagnant sans réserve cette expression cursive sur les *hommes faisant leur histoire*.

Ensuite, et c'est un deuxième acquis central de la réflexion de Marx et d'Engels à partir de 1845, la représentation que se font les acteurs sociaux des réalités qu'ils vivent, la conscience, disons, qu'ils en ont, résulte à la fois de leurs propres pratiques concrètes mais aussi de ce qui, sous l'effet de l'**idéologie**, provient, dans l'ordre apparemment autonome de la pensée, des intérêts matériels des seules classes dominantes tels qu'ils se dissimulent derrière leur prétention à l'universalité. Ce fonctionnement se trouve au centre des concepts de *mode de production* et de *formation sociale*[2] avec ce qu'ils permettent de comprendre de la fonction asservissante de l'*imaginaire idéologique*[3] dans une domination de classe.

Le *poids du passé* que mentionne ici l'analyse de Marx doit donc s'entendre en référence principale avec la **catégorie générale d'idéologie** et son rôle dans le jeu complexe d'une hégémonie de classe[4].

---

[1] p. 13 de notre édition de référence.

[2] Nous renvoyons aux pages de notre fascicule 5 consacrées à l'exposé des concepts du matérialisme historique.

[3] Nous associons *idéologie* et *imaginaire* en accord avec la précise définition de Louis Althusser : « L'idéologie représente le rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence » (Louis Althusser, « Idéologie et appareils idéologiques d'Etat », in *Positions*, Éditions sociales, Coll. L'Essentiel, Paris 1976, p. 114).

[4] On trouve une observation importante sur le sujet dans la lettre d'Engels du 21 septembre 1890 à Joseph Bloch. Commentant l'avancée intellectuelle que représente le matérialisme historique, Engels y prend expressément ses distances avec toute interprétation mécanique de la théorie. Il écrit : « D'après la conception matérialiste de l'histoire, le facteur déterminant dans l'histoire est, *en dernière instance,* la production et la reproduction de la vie réelle. Ni Marx ni moi n'avons jamais affirmé davantage. Si, ensuite, quelqu'un torture cette proposition pour lui faire dire que le facteur économique est le *seul* déterminant, il la transforme en une phrase vide, abstraite, absurde. La situation économique est la base, mais les divers éléments de la superstructure : les formes politiques de la lutte de classes et ses résultats, (…) les formes juridiques, et même les reflets de toutes ces luttes réelles dans le cerveau des participants, théories politiques, juridiques, philosophiques, conceptions religieuses et leur développement ultérieur en systèmes dogmatiques, exercent également leur action sur le cours des luttes historiques et, dans beaucoup de cas, en déterminent de façon prépondérante la *forme* ». Puis Engels ajoute, reprenant la formulation de Marx : « Nous faisons notre histoire nous-mêmes, mais, tout d'abord, avec des prémisses et dans des conditions très déterminées. Entre toutes, ce sont les conditions économiques qui sont finalement déterminantes. Mais les conditions politiques, etc., voire même la tradition qui hante les cerveaux des hommes, jouent également un rôle, bien que non décisif. » (Marx, Engels, *Correspondance*, Éditions du progrès, Moscou 1971, p. 452).

*

Cette précaution prise, on peut à présent revenir au cas particulier que présente, sous la plume de Marx, le rôle des **réminiscences du passé**, en l'occurrence celles de l'empire romain, dans la mise en place, au 18e et au début du 19e siècle, de la domination de la bourgeoise dans sa lutte contre les forces féodales.

> La tradition de toutes les générations mortes pèse d'un poids très lourd sur le cerveau des vivants. Et même quand ils semblent occupés à se transformer, eux et les choses, à créer quelque chose de tout à fait nouveau, c'est précisément à ces époques de crise révolutionnaire qu'ils évoquent craintivement les esprits du passé, qu'ils leur empruntent leurs noms, leurs mots d'ordre, leurs costumes, pour apparaître sur la nouvelle scène de l'histoire sous ce déguisement respectable et avec ce langage emprunté. C'est ainsi que Luther prit le masque de l'apôtre Paul, que la révolution de 1789 à 1814 se drapa successivement dans le costume de la République romaine, puis dans celui de l'Empire romain, et que la révolution de 1848 ne sut rien faire de mieux que de parodier tantôt 1789, tantôt la tradition révolutionnaire de 1793 à 1795. C'est ainsi que le débutant qui apprend une nouvelle langue la retraduit toujours dans sa langue maternelle, mais il ne réussit à s'assimiler l'esprit de cette nouvelle langue et à s'en servir librement que quand il arrive à la manier sans se rappeler sa langue maternelle, et qu'il parvient même à oublier complètement cette dernière.

L'invocation du passé n'empêche toutefois pas que l'action qui s'en réclame accomplisse effectivement, même sous une forme sublimée[1], les tâches imposées par la situation historique nouvelle, à savoir, dans le cas de la bourgeoise, établir sa domination sur les forces féodales :

> L'examen de ces incantations des morts de l'histoire révèle immédiatement une différence éclatante. Camille Desmoulins, Danton, Robespierre, Saint-Just, Napoléon, les héros, de même que les partis et la masse de la première révolution française accomplirent dans le costume romain, et en se servant d'une phraséologie romaine, la tâche de leur époque, à savoir l'éclosion et l'instauration de la société *bourgeoise* moderne. Si les premiers brisèrent en morceaux les institutions féodales et coupèrent les têtes féodales qui avaient poussé sur ces institutions, Napoléon, lui, créa à l'intérieur de la France les conditions grâce auxquelles on pouvait désormais développer la libre concurrence, exploiter la propriété parcellaire du sol et utiliser les forces productives industrielles libérées de la nation, tandis qu'à l'extérieur il balaya partout les institutions féodales dans la mesure où cela était nécessaire pour créer sur le continent européen un environnement approprié à la société bourgeoise en France, en accord avec son temps. La nouvelle forme de société une fois établie, disparurent les colosses antédiluviens, et, avec eux, la Rome ressuscitée : les Brutus, les Gracchus, les Publicola, les tribuns, les sénateurs et César lui-même. La société bourgeoise, dans sa morne réalité, s'était créé ses véritables interprètes et porte-parole dans la personne des Say, des Cousin, des Royer-Collard, des Benjamin Constant et des Guizot. Ses véritables capitaines siégeaient derrière les comptoirs, et la « tête de lard » de Louis XVIII était sa tête politique. Complètement absorbée par la production de la richesse et par la lutte pacifique de la concurrence, elle avait oublié que les spectres de l'époque romaine avaient veillé sur son berceau. Mais si peu héroïque que soit la société bourgeoise, l'héroïsme, l'abnégation, la terreur, la guerre civile et les guerres extérieures n'en avaient pas moins été nécessaires pour la mettre au monde. Et ses gladiateurs trouvèrent dans les traditions strictement classiques de la République romaine les idéaux et les formes d'art, les illusions dont ils avaient besoin pour se dissimuler à eux-mêmes le contenu étroitement bourgeois de leurs luttes et pour maintenir leur enthousiasme au niveau de la grande tragédie historique.
>
> (…)

[1] Une forme sous laquelle elle tend à accroitre l'énergie des acteurs sociaux dont elle magnifie l'action au-delà de leurs intérêts matériels particuliers.

> La résurrection des morts, dans ces révolutions, servit par conséquent à magnifier les nouvelles luttes, non à parodier les anciennes, à exagérer dans l'imagination la tâche à accomplir, non à se soustraire à leur solution en se réfugiant dans la réalité, à retrouver l'esprit de la révolution et non à évoquer de nouveau son spectre.

Or si le *travestissement idéologique* de l'action s'est montré **bénéfique** dans l'émergence du pouvoir bourgeois moderne à la charnière des 18e et 19e siècles, cet imaginaire peut tout aussi bien accomplir une fonction d'occultation et se révéler **mystificateur**, source de confusion : devenir donc une entrave dans l'action.

C'est le cas singulièrement dans le cours de la révolution de 1848.

Marx évoque ce décalage par le biais de l'image forte, et comme rhétoriquement forcée, de **l'aliéné anglais** obsédé par une lubie qui l'emprisonne dans le passé :

> La période de 1848 à 1851 ne fit qu'évoquer le spectre de la grande Révolution française, depuis Marrast, le républicain aux gants jaunes qui prit la défroque du vieux Bailly, jusqu'à l'aventurier[1] qui dissimule ses traits d'une trivialité repoussante sous le masque de fer mortuaire de Napoléon. Tout un peuple qui croit s'être donné, au moyen d'une révolution, une force de mouvement accrue, se trouve brusquement transporté dans une époque abolie et pour qu'aucune illusion concernant cette rechute ne soit possible, réapparaissent les anciennes dates, l'ancien calendrier, les anciens noms, les anciens édits tombés depuis longtemps dans le domaine des érudits et des antiquaires, et tous les vieux sbires qui semblaient depuis longtemps tombés en décomposition. La nation entière se conduit comme cet Anglais toqué de Bedlam[2], qui s'imaginait vivre à l'époque des anciens Pharaons et se plaignait tous les jours des pénibles travaux qu'il était obligé d'accomplir comme mineur dans les mines d'or d'Éthiopie, emmuré dans cette prison souterraine, avec, sur la tête, une lampe éclairant misérablement, derrière lui, le gardien d'esclaves armé d'un long fouet, et, aux issues, toute une foule de mercenaires barbares qui ne comprenaient ni les ouvriers astreints au travail des mines ni ne se comprenaient entre eux, ne parlant pas la même langue. « Et tout cela, ainsi se lamentait-il, m'est imposé à moi, libre citoyen de la Grande-Bretagne, pour extraire de l'or au profit des anciens Pharaons ! ».

Il appartient donc à la « révolution sociale », ainsi que Marx nomme la **révolution prolétarienne** à venir, de prendre toute la mesure de sa **dimension inédite** :

> La révolution sociale du XIXe siècle ne peut pas tirer sa poésie du passé, mais seulement de l'avenir. Elle ne peut pas commencer avec elle-même avant d'avoir liquidé complètement toute superstition à l'égard du passé. Les révolutions antérieures avaient besoin de réminiscences historiques pour se dissimuler à elles-mêmes leur propre contenu. La révolution du XIXe siècle doit laisser les morts enterrer leurs morts pour réaliser son propre objet[3]. Autrefois, la phrase débordait le contenu, maintenant, c'est le contenu qui déborde la phrase[4].

---

[1] Un terme précis selon ses connotations hégéliennes comme nous l'avons vu au chapitre précédent.

[2] Qui était le nom de l'asile de Londres.

[3] Cela suppose de la part de la *révolution prolétarienne* une lucidité capable de la libérer de tout travestissement idéologique qui viendrait occulter son cours. Une exigence d'autant plus délicate que Marx maintient pour l'exprimer le terme de « poésie ». Même prolétarienne, l'*idéologie* reste un *imaginaire* dont il faut prendre *théoriquement* la mesure.

[4] Proudhon n'est pas loin de ce même constat lorsqu'au début de son étude de 1851 *Idée générale la révolution,* il souligne le caractère inédit en 1848 de ce qu'il appelle la *Révolution* (le socialisme associé à la revendication ouvrière du droit au travail) au regard de ceux qui se revendiquaient des traditions politiques républicaines : « Voilà donc le conflit engagé, *écrit-il*, entre des intérêts tout-puissants, habiles, inexorables, qui, par l'organe d'anciens tribuns, se prévalent des traditions de 89 et 93, - et une révolution au berceau, divisée d'avec elle-même, qu'aucun antécédent historique n'honore, qu'aucune formule ne rallie, qu'aucune idée ne détermine. » (Editions Tops/H Trinquier, Antony 2000, p. 44).

Or, les analyses du *Dix-Huit Brumaire* démontreront comment l'**immaturité**[1] du mouvement ouvrier en 1848 constituera un obstacle insurmontable à cette ambition.

Ainsi ce développement au centre du premier chapitre.

Marx vient de souligner le caractère inopiné de la révolution de 1848, « une surprise, un ébahissement », écrit-il, et la nécessité pour la société française de parcourir en trois ans, de 1848 à 1851, les étapes qui seront nécessaires à créer les conditions d'une « révolution moderne sérieuse ».

Il met en balance ici, d'une part, ce qu'ont été les révolutions bourgeoises du 18e siècle et, d'autre part, ce que sont les révolutions prolétariennes du 19e siècle :

> Les révolutions bourgeoises, comme celles du XVIIIe siècle, se précipitent rapidement de succès en succès, leurs effets dramatiques se surpassent, les hommes et les choses semblent être pris dans des feux de diamants, l'enthousiasme extatique est l'état permanent de la société, mais elles sont de courte durée. Rapidement, elles atteignent leur point culminant, et un long malaise s'empare de la société avant qu'elle ait appris à s'approprier d'une façon calme et posée les résultats de sa période orageuse.
>
> Les révolutions prolétariennes, par contre, comme celles du XIXe siècle, se critiquent elles-mêmes constamment, interrompent à chaque instant leur propre cours, reviennent sur ce qui semble déjà être accompli pour le recommencer à nouveau, raillent impitoyablement les hésitations, les faiblesses et les misères de leurs premières tentatives, paraissent n'abattre leur adversaire que pour lui permettre de puiser de nouvelles forces de la terre et se redresser à nouveau formidable en face d'elles, reculent constamment à nouveau devant l'immensité infinie de leurs propres buts, jusqu'à ce que soit créée enfin la situation qui rende impossible tout retour en arrière (…)[2].

Marx ne peut qu'envisager ici la période des troubles révolutionnaires européens à partir de 1848, principalement en France, en Allemagne, et en Autriche-Hongrie. Le commentaire est immédiatement dépendant des évènements récents vécus, sans trop de distance théorique.

*

Nous reviendrons sur le rôle de cette dimension idéologique dans le chapitre qui sera consacré à la petite paysannerie parcellaire

*

On notera enfin que la contradiction idéologique traverse non moins le camp de la bourgeoisie qui se divise en 1848 sur une base **archaïque** (c'est-à-dire féodale) entre légitimistes et orléanistes, une division contraire à ses intérêts économiques de classe en son siècle. Aucune de ces deux fractions ne se montrera capable d'assumer l'hégémonie qui lui aurait permis de s'emparer pleinement pour elle-même de l'appareil d'Etat, et cet échec se traduira par la victoire de Louis Bonaparte.

[1] Une immaturité que Marx souligne d'emblée dans la description qu'il fait de la première période de la révolution de février qu'il associe à « la comédie de la fraternisation générale ». Commentant la proclamation de la *république sociale*, il écrit : « Ainsi fut déterminé le contenu général de la révolution moderne, contenu en contradiction tout à fait singulière avec tout ce qui pouvait être mis immédiatement en œuvre, dans la situation et les conditions données, avec les matériaux existants, et avec le degré de développement atteint par la masse. ». (*Dix-huit Brumaire*, op.cit., p. 19).

[2] *Dix-huit Brumaire*, op.cit., p. 17.

1.3. Analyses

1.3.3. L'appareil d'Etat

Marx propose dans le *Dix-huit Brumaire* d'importantes remarques sur le rôle de l'appareil d'Etat dans l'exercice du pouvoir.

Livrant une analyse dans la durée historique du processus de centralisation sous l'ancien Régime, en particulier sous la monarchie absolue, il décrit la progressive constitution d'un « effroyable corps parasite » d' « un million de fonctionnaires » en charge d'assurer la quadrillage bureaucratique de la société[1].

La fonction de cette *machine*[2] est administrative autant que répressive, sinon idéologique en rapport avec le clergé. Tout concourt à son *autonomisation* au sein du corps social.

L'analyse occupe **deux principaux passages**.

Voici le premier, au début du chapitre 4[3] :

Le contexte correspond au licenciement, le 31 octobre 49, du ministère Barrot que Louis Bonaparte remplace par une équipe ministérielle extra-parlementaire choisie par lui seul. Cette décision constituait le premier acte de rupture de la présidence avec le parti de l'Ordre et avec le parlement[4] et manifestait autoritairement toute l'amplitude du pouvoir dont disposait l'exécutif.

> Le ministère Barrot-Falloux fut le premier et le dernier *ministère parlementaire* de Bonaparte. Son renvoi constitue, par conséquent, un tournant décisif. Avec lui, le parti de l'ordre perdit, sans pouvoir la reconquérir, une position indispensable pour la défense du régime parlementaire et la possession du pouvoir exécutif[5]. On se rend compte immédiatement que, dans un pays comme la France, où le pouvoir exécutif dispose d'une armée de fonctionnaires de plus d'un demi-million de personnes et tient, par conséquent, constamment sous sa dépendance la plus absolue une quantité énorme d'intérêts et d'existences, où l'État enserre, contrôle, réglemente, surveille et tient en tutelle la société civile depuis ses manifestations d'existence les plus vastes jusqu'à ses mouvements les plus infimes, depuis ses modes d'existence les plus généraux jusqu'à la vie privée des individus, où ce corps parasite acquiert, grâce à la centralisation la plus extraordinaire, une omniprésence, une omniscience, une plus rapide capacité de mouvement et un ressort, qui n'ont d'analogues que l'état de dépendance absolue, la difformité incohérente du corps social - on comprend donc que, dans un tel pays, l'Assemblée nationale, en perdant le droit de disposer des postes ministériels, perdait également toute influence réelle, si elle ne simplifiait pas en même temps l'administration de l'État, ne réduisait pas le plus possible l'armée des fonctionnaires et ne permettait pas, enfin, à la société civile et à l'opinion publique, de créer leurs propres organes, indépendants du pouvoir gouvernemental. Mais l'*intérêt matériel* de la bourgeoisie française est précisément lié de façon très intime au maintien de cette machine gouvernementale vaste et compliquée. C'est là qu'elle

[1] Sous cet angle, l'analyse par Marx du caractère surdimensionné de l'appareil d'Etat rejoint la critique constitutive, pourrait-on dire, de la pensée de Proudhon dénonçant l'hypertrophie du champ politique et de ses instruments administratifs. Marx n'épouse bien sûr pas les conclusions que soutient ce dernier en particulier dans son ouvrage *Idée générale de la révolution* récemment paru en 1851.
[2] C'est par cette métaphore *mécanique* que Marx désigne systématiquement l'appareil d'Etat (« die Staatsmaschine », « die Staatsmaschinerie », « die militarisch-bürokratische Regierungsmachinerie »).
[3] Aux pages 53-54 de notre édition de référence.
[4] Le même jour, il adresse à l'Assemblée législative un message que prononce Dupin en son nom. « Tout un système a triomphé au 10 décembre, *déclare-t-il*. Car le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme. Il veut dire à l'intérieur, ordre, autorité, religion, bien-être du peuple; à l'extérieur, dignité nationale. C'est cette politique, inaugurée par mon élection, que je veux faire triompher avec l'appui de l'Assemblée et celui du peuple ». *Discours et messages de Louis-Napoléon Bonaparte*, Typographie Plon Frères, Paris 1853, pp. 63-66 de l'édition numérisée par Gallica.
[5] En vérité, la décision de Louis Bonaparte était parfaitement conforme au prescrit constitutionnel qui lui attribuait la pleine maitrise du pouvoir exécutif, dont le choix des ministres.

> place sa population superflue et complète sous forme d'appointements ce qu'elle ne peut encaisser sous forme de profits, d'intérêts, de rentes et d'honoraires. D'autre part, *son intérêt politique* l'obligeait à aggraver de jour en jour la répression, et, par conséquent, à augmenter les moyens et le personnel du pouvoir gouvernemental, tandis qu'en même temps il lui fallait mener une guerre ininterrompue contre l'opinion publique, mutiler et paralyser jalousement les organes moteurs indépendants de la société, là où elle ne réussissait pas à les amputer complètement. C'est ainsi que la bourgeoisie française était obligée, par sa situation de classe, d'une part, d'anéantir les conditions d'existence de tout pouvoir parlementaire et, par conséquent aussi, du sien même, et, d'autre part, de donner une force irrésistible au pouvoir exécutif qui lui était hostile.

Le second développement occupe le centre du chapitre 7. On sera attentif à **l'innovation théorique et politique** qu'il contient dans sa conclusion[1].

Le contexte correspond ici au déclenchement du coup d'Etat du 2 décembre lui-même.

> Ce pouvoir exécutif, avec son immense organisation bureaucratique et militaire, avec son imposante et ingénieuse machinerie étatique, son armée de fonctionnaires d'un demi-million d'hommes et son autre armée de cinq cent mille soldats, effroyable corps parasite, qui recouvre comme d'une membrane le corps de la société française et en bouche tous les pores, se constitua à l'époque de la monarchie absolue, au déclin de la féodalité, qu'il aida à renverser. Les privilèges seigneuriaux des grands propriétaires fonciers et des villes se transformèrent en autant d'attributs du pouvoir d'État, les dignitaires féodaux en fonctionnaires appointés, et la carte bigarrée des droits souverains médiévaux contradictoires devint le plan bien réglé d'un pouvoir d'État, dont le travail est divisé et centralisé comme dans une usine. La première Révolution française, avec sa mission de briser tous les pouvoirs indépendants, locaux, territoriaux, municipaux et provinciaux, pour créer l'unité bourgeoise absolue dut développer ce que la monarchie absolue avait commencé : la centralisation ; mais, elle devait en même temps développer l'étendue, les attributs et l'appareil du pouvoir gouvernemental. Napoléon acheva de perfectionner cette machinerie d'État. La monarchie légitime et la monarchie de Juillet ne firent qu'y ajouter une plus grande division du travail, croissant au fur et à mesure que la division du travail, à l'intérieur de la société bourgeoise, créait de nouveaux groupes d'intérêts, et, par conséquent, un nouveau matériel pour l'administration d'État. Chaque intérêt *commun* fut immédiatement détaché de la société, opposé à elle à titre d'intérêt supérieur, *général*, enlevé à l'initiative des membres de la société, transformé en objet de l'activité gouvernementale, depuis le pont, la maison d'école et la propriété communale du plus petit hameau jusqu'aux chemins de fer, aux biens nationaux et aux universités. La République parlementaire, enfin, se vit contrainte, dans sa lutte contre la Révolution, de renforcer par ses mesures de répression les moyens d'action et la centralisation du pouvoir d'Etat. Toutes les révolutions politiques n'ont fait que perfectionner cette machine, au lieu de la briser. Les partis qui luttèrent à tour de rôle pour le pouvoir considérèrent la conquête de cet immense édifice d'État comme la principale proie du vainqueur.
>
> Mais, sous la monarchie absolue, pendant la première Révolution et sous Napoléon, la bureaucratie n'était que le moyen de préparer la domination de classe de la bourgeoisie. Sous la Restauration, sous Louis-Philippe, sous la République parlementaire, elle fut l'instrument de la classe dominante, malgré tous ses efforts pour se constituer en puissance indépendante.
>
> Ce n'est que sous le second Bonaparte que l'État semble s'être pleinement autonomisé. La machinerie d'État s'est si bien renforcée en face de la société civile qu'il lui suffit d'avoir à sa tête le chef de la Société du Dix-Décembre, chevalier de fortune venu de l'étranger,

[1] Pages 105-106 de notre édition de référence.

> élevé sur le pavois par une soldatesque ivre, achetée avec de l'eau-de-vie et du saucisson, et à laquelle il lui faut constamment en jeter à nouveau. C'est ce qui explique le morne désespoir, l'effroyable sentiment de découragement et d'humiliation qui oppresse la poitrine de la France et entrave sa respiration. Elle se sent comme déshonorée[1].

L'innovation théorique et politique ? Elle consiste, on l'a lu, dans la brève remarque, deux phrases à peine, où se trouve mentionnée comme un **devoir révolutionnaire** la consigne de « **briser** » la machine d'Etat : « Toutes les révolutions politiques n'ont fait que perfectionner cette machine, au lieu de la briser. Les partis qui luttèrent à tour de rôle pour le pouvoir considérèrent la conquête de cet immense édifice d'État comme la principale proie du vainqueur ».

Cette injonction constitue assurément une avancée par rapport au *Manifeste* comme Marx et Engels eux-mêmes le signalent dans leur introduction du **24 juin 1872** à la réédition allemande du *Manifeste*. Ils écrivent :

> Bien que les circonstances aient beaucoup changé au cours des vingt-cinq dernières années, les principes généraux exposés dans ce *Manifeste* conservent dans leurs grandes lignes, aujourd'hui encore, toute leur exactitude. Il faudrait améliorer çà et là quelques détails. Ainsi que le *Manifeste* l'explique lui-même, l'application des principes dépendra partout et toujours de circonstances historiques données et c'est pourquoi on n'insiste pas particulièrement sur les mesures révolutionnaires énumérées à la fin du chapitre II[2]. Ce passage serait, à bien des égards, rédigé tout autrement aujourd'hui. Étant donné les progrès immenses de la grande industrie dans les vingt-cinq dernières années et les progrès parallèles de l'organisation de la classe ouvrière en parti, étant donné les expériences concrètes, d'abord de la révolution de février et, bien plus encore, de la Commune de Paris qui, pendant deux mois, mit pour la première fois aux mains du prolétariat le pouvoir politique, ce programme est aujourd'hui périmé sur certains points. La Commune, notamment, a démontré que « la classe ouvrière ne peut pas se contenter de prendre telle quelle la machine de l'État et de la faire fonctionner pour son propre compte » (Voir *La Guerre civile en France*, *Adresse du Conseil général de l'Association internationale des travailleurs*, édition allemande, p. 19, où cette idée est plus longuement développée.)[3]

La présente référence vise l'analyse que livre Marx au chapitre 3 de l'*Adresse* du Conseil général de l'AIT du 30 mai 1871, un écrit qu'il ne peut être question, vu son ampleur, de citer ici[4]. Mentionnons qu'il fait écho à ce que Marx écrivait à Ludwig Kugelmann dans sa lettre du **12 avril 1871**, dont voici l'essentiel :

> « Si tu relis le dernier chapitre de mon *18 Brumaire,* tu verras que j'y exprime l'idée suivante : la prochaine tentative révolutionnaire en France ne devra pas comme cela s'est produit jusqu'ici faire changer l'appareil bureautico-militaire de main, mais *le briser*. Et c'est la condition préalable de toute véritable révolution populaire sur le continent. C'est bien là d'ailleurs ce que tentent nos héroïques camarades parisiens[5] »

---

[1] *Le dix-huit Brumaire*, pp. 105-106, précisément aux § 9 à 12.

[2] Pour rappel, l'énumération de ces mesures était précédée de l'énoncé programmatique suivant : « Le prolétariat se servira de sa suprématie politique pour arracher peu à peu à la bourgeoise tout capital, pour centraliser tous les instruments de production entre les mains de l'Etat, c'est-à-dire du prolétariat organisé en classe dominante, et pour augmenter au plus vite la masse des forces productives », avec pour finalité la suppression des conditions elles-mêmes de l'antagonisme de classe et, précise le texte, l'établissement « à la place de l'ancienne société bourgeoise », d'une « association dans laquelle le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous ». Rien n'était dit, observons-le, de la métamorphose de l'Etat comme tel.

[3] *Le Manifeste du parti communiste*, Editions Aden, Bruxelles 2011, pp. 8-9.

[4] Nous reportons pour des raisons de clarté un large extrait de cette Adresse au chapitre 2.4.4. des *Notes et documents* du présent fascicule.

[5] Marx Engels, *Correspondance*, Messidor/Éditions sociales, tome XI, Paris 1985, p.183.

A cette date, la Commune est encore en cours de rébellion[1]. Le commentaire de Marx poursuit sur l'évènement :

> « Quelle souplesse, quelle initiative historique, quelle capacité de sacrifice chez ces Parisiens ! Après avoir été, pendant six mois, affamés et désorganisés par la trahison intérieure plus encore que par l'ennemi extérieur, voilà qu'ils se soulèvent, sous la menace des baïonnettes prussiennes, comme si l'ennemi n'était toujours pas aux portes de Paris, comme s'il n' y avait pas eu de guerre entre la France et l'Allemagne ! L'histoire ne connait pas d'autre exemple de pareille grandeur ! ».

*

Dans *Les Luttes de classes en France*, Marx apportait la notion de **dictature du prolétariat**. Dans *Le Dix-huit Brumaire*, il avance cette nécessité pour la révolution prolétarienne de **briser la machinerie d'Etat** bourgeoise.

Il faut observer que ces deux avancées, même si considérables dans la perspective d'un Etat ouvrier, n'ont fait l'objet, de la part de Marx, que d'une mention circonstancielle, sans véritable retour par une analyse de fond : ce sont quelques lignes dans les *Luttes des classes en France*[2] ; ce sont quelques pages dans le troisième chapitre de l'*Adresse* du 30 mai 1871 du *Conseil général de l'Association internationale des travailleurs*[3].

*

Enfin l'on ne peut manquer de signaler la reprise de cette problématique centrale par Lénine dans son ouvrage d'août-septembre 1917 intitulé *L'Etat et la révolution*[4].

Lénine ouvrait à cette date le chantier le plus exigeant du futur jeune Etat soviétique.

[1] Proche néanmoins de la défaite qui interviendra le 29 mai 1871 avec la capitulation du fort de Vincennes.
[2] Avec cette mention significative, comme en guise d'excuse d'en dire trop et pas assez : « L'espace réservé à cet exposé ne permet pas de développer davantage ce sujet ». Nous renvoyons sur ce point au chapitre 1.3 (*Protagonistes*), pp. 13-16, de notre fascicule 16. Il faut souligner que cette notion de *dictature du prolétariat* est absente du *Dix-huit Brumaire.*
[3] K. Marx, *La guerre civile en France*, Editions sociales, Paris 1953, pp. 38-53.
[4] Avec pour sous-titre : « La doctrine marxiste de l'Etat et les tâches du prolétariat dans la révolution ». V. Lénine, *Œuvres*, Editions du progrès, Moscou 1971, tome 25, pp. 413-531.

1.3. Analyses

1.3.4. La bourgeoisie royaliste : une alliance de classe conflictuelle

Marx se livre au début du chapitre 3 à une analyse de l'alliance de classe qui assure la cohérence de la bourgeoisie française dans ses deux composantes royalistes, légitimiste et orléaniste. Il faut voir derrière l'apparente confrontation des deux familles dynastiques la réalité d'une **distribution différente**, entre propriété foncière et capital industriel, **de la richesse et des moyens de domination de la classe bourgeoise comme telle**.

On observera au passage le bref mais lumineux exposé d'un principe fondateur du **matérialisme historique,** à savoir l'émergence sur une base matérielle d'une **superstructure idéologique** qui s'impose aux individus comme la création de leur propre conscience.

Lisons cet extrait[1],

> Avant de poursuivre l'histoire parlementaire de cette époque[2], nous devons faire ici quelques remarques pour éviter les illusions ordinaires sur le caractère de la période que nous étudions. A voir les choses du point de vue des démocrates, ce dont il s'agit pendant la période de l'Assemblée législative, c'est d'une simple lutte entre républicains et royalistes comme pendant la période de l'Assemblée constituante. Mais le mouvement lui-même, ils le résument sous le seul mot de *réaction*, une nuit où tous les chats sont gris et qui leur permet de psalmodier leurs lieux communs dignes de veilleurs de nuit. Et, à la vérité, le parti de l'ordre présente au premier abord l'aspect d'un enchevêtrement de différentes fractions royalistes qui, non seulement intriguent entre elles pour élever chacune leur propre prétendant au trône et pour exclure le prétendant de la fraction adverse, mais aussi se réunissent toutes dans une même haine et dans les mêmes attaques contre la « République ». La Montagne, de son côté, paraît, en opposition à cette conspiration royaliste, représenter la « République ». Le parti de l'ordre semble être constamment occupé à diriger, ni plus ni moins qu'en Prusse, une « réaction » contre la presse, les associations, etc., et qui se traduit, tout comme en Prusse, par une brutale ingérence policière de la bureaucratie, de la gendarmerie et des parquets. La Montagne, de son côté, est tout aussi constamment occupée à repousser ces attaques et à défendre ainsi les « éternels droits de l'homme », comme l'a fait plus ou moins depuis un siècle et demi tout parti soi-disant populaire. Mais si l'on examine de plus près la situation et les partis, cette apparence superficielle qui dissimule la *lutte des classes* et la physionomie particulière de cette période disparaît.
>
> Légitimistes et orléanistes constituaient, comme nous l'avons dit, les deux grandes fractions du parti de l'ordre. Ce qui attachait ces fractions à leurs prétendants, et les opposait l'une à l'autre, n'était-ce pas autre chose que les fleurs de lis et le drapeau tricolore, la maison des Bourbons et la maison d'Orléans, nuances différentes du royalisme ? Sous les Bourbons, c'était la *grande propriété foncière* qui avait régné, avec ses prêtres et ses laquais. Sous les Orléans, c'étaient la haute finance, la grande industrie, le grand commerce, c'est-à-dire le *capital*, avec sa suite d'avocats, de professeurs et de beaux parleurs. La royauté légitime n'était que l'expression politique de la domination héréditaire des seigneurs terriens, de même que la monarchie de Juillet n'était que l'expression politique de la domination usurpée des parvenus bourgeois. Ce qui, par conséquent, divisait entre elles les fractions, ce n'étaient pas de prétendus principes, c'étaient leurs conditions matérielles d'existence, deux espèces différentes de propriété, le vieil antagonisme entre la ville et la campagne, la rivalité entre le capital et la propriété foncière. Qu'en même temps de vieux souvenirs, des inimitiés personnelles, des craintes et des espérances, des préjugés et des illusions, des sympathies et des antipathies, des convictions, des articles de

[1] Aux pages 39-42 de notre édition de référence.
[2] A cet endroit de son écrit, Marx commente la victoire remportée aux élections du 13 mai 1849 par la droite royaliste qui détient une large majorité au sein de l'Assemblée législative.

> foi et des principes les aient liées à l'une ou à l'autre maison royale, qui le nie ? Sur les différentes formes de propriété, sur les conditions d'existence sociale s'élève toute une superstructure d'impressions, d'illusions, de façons de penser et de conceptions philosophiques particulières. La classe tout entière les crée et les forme sur la base de ces conditions matérielles et des rapports sociaux correspondant.

Marx exploite à cet endroit les acquis théoriques de *l'Idéologique allemande* qui demeure à cette date un ouvrage inédit. Ce n'est que dans l'Avant-propos de la *Critique de l'économie politique* de 1859 que seront publiés *pour la première fois* les rudiments du *matérialisme historique* sous la forme très condensée du développement que voici : « Dans la production sociale de leur existence, les hommes nouent des rapports déterminés, nécessaires, indépendants de leur volonté ; ces rapports de production correspondent à un degré du développement de leurs forces productives matérielles. L'ensemble de ces rapports forme la structure économique de la société, la fondation réelle sur laquelle s'élève un édifice juridique et politique, et à quoi correspondent les formes déterminées de la conscience sociale. Le mode de production de la vie matérielle domine en général le développement de la vie sociale, politique et intellectuelle. Ce n'est pas la conscience des hommes qui détermine leur existence, mais au contraire leur existence sociale qui détermine leur conscience[1] ».

> L'individu pris séparément qui les reçoit par la tradition ou par l'éducation peut s'imaginer qu'elles constituent les véritables raisons déterminantes et le point de départ de son activité. Si les orléanistes, les légitimistes, si chaque fraction s'efforçait de se persuader elle-même et de persuader les autres qu'elles étaient séparées par leur attachement à leurs deux maisons royales, les faits montrèrent dans la suite que c'était bien plus la divergence de leurs intérêts qui interdisait l'union des deux dynasties. Et, de même que dans la vie privée, on distingue être ce qu'un homme dit ou pense de lui et ce qu'il est et fait réellement, il faut distinguer, encore davantage, dans les luttes historiques, entre la phraséologie et les prétentions des partis et entre ce qu'ils s'imaginent être et ce qu'ils sont en réalité. Orléanistes et légitimistes se trouvaient dans la République les uns à côté des autres, avec des prétentions égales. Si chaque fraction se proposait contre l'autre la *restauration* de sa propre dynastie, cela signifiait uniquement que les *deux grands intérêts* divisant la *bourgeoisie* — propriété foncière et capital — s'efforçaient, chacun de son côté, de rétablir sa propre suprématie et la subordination de l'autre. Nous parlons de deux intérêts de la bourgeoisie, car la grande propriété foncière, malgré sa coquetterie féodale et son orgueil de race, s'était complètement embourgeoisée, par suite du développement de la société moderne. (…)
>
> Les royalistes coalisés intriguaient entre eux dans la presse, à Ems[2], à Claremont[3], en dehors du Parlement. Derrière les coulisses, ils revêtaient leurs anciennes livrées orléanistes et légitimistes et recommençaient leurs anciens tournois. Mais, sur la scène publique, dans leurs hauts faits politiques[4], en tant que grand parti parlementaire, ils n'adressaient à leurs dynasties respectives que de simples révérences et ajournaient *in infinitum* la restauration de la monarchie. Ils menaient leur véritable affaire en tant que *parti de l'ordre*, c'est-à-dire sous une étiquette *sociale* et non pas sous une étiquette *politique*, comme représentants de l'ordre bourgeois et non comme chevaliers de princesses errantes, en tant que classe bourgeoise opposée à d'autres classes, et non pas en tant que royalistes opposés aux républicains. Leur domination, en tant que parti de l'ordre, sur les autres classes de la société, fut plus absolue et plus dure qu'elle ne l'avait été auparavant sous la Restauration ou sous la monarchie de Juillet, et elle

[1] Marx, *Œuvres*, éditions Gallimard, Bibl. de la Pléiade, t. 1, pp. 272-273.
[2] C'est à Ems, non loin de Wiesbaden que résidait le comte de Chambord tenu pour l'héritier de la dynastie par les légitimistes.
[3] C'est au château de Claremont, au sud de Londres, que Louis-Philippe s'était installé après février 1848.
[4] Marx recourt ici à l'expression idiomatique allemande *Haupt-und Staatsaktionen* pour signifier le caractère affecté de la *scène* parlementaire. Le vocable désigne une tradition théâtrale populaire, en vogue au cours des 17e et 18e siècles, qui proposait un mélange original de scènes dramatiques et de bouffonneries satiriques qui les dénoncent. C'est ce qui se dit à cet endroit du texte du *Dix-huit brumaire*, de manière très codée, pour un public allemand.

n'était possible que sous la forme de la République parlementaire, car c'est seulement sous cette forme que les deux grandes fractions de la bourgeoisie française pouvaient s'unir et, par conséquent, substituer la domination de leur classe à celle d'une fraction privilégiée de cette classe. Et si, néanmoins, en tant que parti de l'ordre, ils insultaient la République et exprimaient leur aversion à son égard, ils ne le faisaient pas seulement par conviction royaliste. Leur instinct leur disait que si la République rend plus complète leur domination politique, elle en mine en même temps les bases sociales en les opposant aux classes opprimée de la société et en les obligeant à lutter contre elles sans intermédiaire, sans le couvert de la couronne, sans pouvoir détourner l'intérêt de la nation au moyen de leurs luttes subalternes entre eux et contre la royauté. C'était le sentiment de leur faiblesse qui les faisait trembler devant les conditions pures de leur propre domination de classe et regretter les formes moins achevées, moins développées et, par conséquent, moins dangereuses de leur domination. Par contre, chaque fois que les royalistes coalisés entrèrent en conflit avec le prétendant qui leur était opposé, avec Bonaparte, chaque fois qu'ils crurent leur toute-puissance parlementaire menacée par le pouvoir exécutif, chaque fois qu'ils furent, par conséquent, obligés d'exhiber le titre politique de leur domination, ils agirent en tant que *républicains* et non pas en tant que royalistes, depuis l'orléaniste Thiers, prévenant l'Assemblée nationale que c'est, en somme, la république qui la divise le moins[1], jusqu'au légitimiste Berryer qui, le 2 décembre 1851, ceint de son écharpe tricolore, harangua, nouveau tribun, au nom de la République, le peuple assemblé devant la mairie du Xe arrondissement[2]. Il est vrai que l'écho moqueur lui répondit : Henri V ! Henri V[3] !

*

Les vingt années du second Empire qui commence vont contribuer à effacer la revendication royaliste en France.

[1] Marx se réfère ici au discours prononcé le 13 février 1850 à la tribune de l'Assemblée nationale par Auguste Thiers, lequel y déclarait : « Soyez convaincus que je ne suis pas, quoique je ne l'aie pas voulue et faite, un ennemi de la République aujourd'hui. Elle a un titre à mes yeux : elle est, de tous les gouvernements, celui qui nous divise le moins (…) Elle a ce titre-là (…) je ne veux pas vous dire qu'une institution qui n'avait pas, il y a quelques années, ma confiance l'ait acquise ; je vous dis seulement, en bon citoyen, qu'à mes yeux, ce gouvernement nous divise moins qu'un autre. » (*Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative,* tome 5, du 16 janvier au 30 février 1850, p. 504 de l'édition en ligne sur Google). Un témoignage, parmi d'autres, de l'attention avec laquelle Marx, dans son exil anglais, suivait l'actualité politique de France et de la précision de ses archives.

[2] C'est à la mairie du Xe arrondissement que vont tenter de se replier, le 2 décembre 51, quelque deux cent vingt députés de droite avant d'être arrêtés par la force armée et transportés au Mont Valérien, à Vincennes et à Mazas.

[3] Autrement dit le nom de règne du prétendant légitimiste Henri d'Artois, duc de Bordeaux et comte de Chambord.

1.3. Analyses

1.3.5. La nouvelle Montagne: l'expression politique de la petite bourgeoisie

Marx poursuit son analyse par un examen de la **consistance de classe du camp républicain** dans son expression la plus revendicative, celle qui se nomme la *nouvelle Montagne* et qui va subir l'échec du 13 juin 49.

*

Après la sanglante répression, en juin 1848, du soulèvement prolétarien à Paris[1], la gauche républicaine va connaitre un regain de popularité à l'occasion des élections générales du **13 mai 1849**. Contre toute attente, en effet, ce sont les listes des « démocrates socialistes » de la Montagne, conduites par Ledru-Rollin, qui emportent, même si relatif[2], un remarquable succès électoral avec près de 34,8 % des suffrages exprimés[3].

Des accords en vue de préparer le scrutin[4] avaient été pris dès la fin de février 49 dans le cadre d'un comité qui avait publié dans la presse, le 3 mars, un *Appel aux électeurs républicains démocrates socialistes*. On retiendra cette appellation de « démocrates-socialistes » qui donnera l'identité politique nouvelle (les « démoc-soc », dira-t-on désormais) de la gauche républicaine.

La personnalité qui émerge de ces élections est assurément **Alexandre Ledru-Rollin** qui se trouve promu comme l'incontestable leader du mouvement[5]. Mais la principale surprise du scrutin, outre l'apparition d'une « France rouge », venait particulièrement des résultats significatifs obtenus dans certains départements ruraux[6].

Cette percée électorale va entretenir l'espoir, et jusque la quasi-certitude dans les rangs républicains, d'une confirmation spectaculaire lors des élections de mai 1852. Elle servira par contre de prétexte au parti de l'Ordre pour édicter dans l'urgence une série de décrets anti-démocratiques visant les clubs, la presse et l'enseignement, visant surtout le droit de vote avec la nouvelle loi du 31 mai 1850 qui abolissait le suffrage universel.

> En face de la bourgeoisie coalisée[7], s'était constituée une coalition entre petits bourgeois et ouvriers, parti appelé *social-démocrate*. Les petits-bourgeois s'étaient vus mal récompensés au lendemain des journées de juin 1848. Ils voyaient leurs intérêts matériels menacés et les garanties démocratiques, qui devaient leur assurer la satisfaction de ces intérêts, mises en question par la contre-révolution.

[1] L'évènement avait été précédé, il faut le rappeler, par l' « insurrection » brouillonne de la journée du 15 mai 48 qui avait conduit à l'arrestation des principaux leaders des clubs radicaux : Blanqui, Barbès, Raspail, Sobrier et Albert. De Cabet même. Louis Blanc ne tardera pas à être mis en accusation. Le corps des Montagnards de Caussidière avait été dissous de même que la commission du Luxembourg. La cible désormais pour la bourgeoise était la suppression des ateliers nationaux.

[2] Un succès tout relatif, oui, car la majorité des voix s'est portée sur les listes bourgeoises et royalistes du parti de l'Ordre qui seront largement majoritaires dans l'Assemblée nationale.

[3] Soit un total de 2.357.900 suffrages. A Paris et dans le département de la Seine, la liste démocrate-socialiste recueille un nombre de voix égal à celui du parti de l'Ordre. Notre source sur le sujet : Jacques Bouillon, « Les démocrates socialistes aux élections de 1849 », Revue française de science politique, 6e année, n° 1, 1956, pp. 70-95 (en ligne sur le site de *Persée*). En termes de sièges, le décompte dépend des nuances politiques entre les élus (entre la gauche modérée et l'extrême-gauche). J. Bouillon évalue à 200 le nombre des élus se recommandant de la « république démocratique et sociale ». La droite républicaine constitutionnelle n'obtient quant à elle qu'environ 800.000 voix. Elle est la principale vaincue du scrutin.

[4] Un scrutin de liste qui donnait la priorité au programme des candidats.

[5] Il réunit le nombre considérable de 720.430 suffrages sur son nom.

[6] Là même où, quelques mois plus tôt, le 10 décembre 1848, les suffrages s'étaient portés en masse sur la candidature de Louis Bonaparte. La crise économique pèse lourdement sur la petite paysannerie parcellaire accablée de charges et livrée aux appétits des usuriers.

[7] La séquence prend immédiatement la suite de l'analyse de la bourgeoisie royaliste qui a fait l'objet de notre précédent extrait, pp. 42-43 de notre édition de référence.

Aussi se rapprochèrent-ils des ouvriers. D'autre part, leur représentation parlementaire, la *Montagne*, tenue à l'écart pendant la dictature des républicains bourgeois[1], avait, pendant la seconde moitié de l'existence de la Constituante, grâce à sa lutte contre Bonaparte et les ministres royalistes, reconquis sa popularité perdue. Elle avait conclu une alliance avec les chefs socialistes. En février 1849, on organisa des banquets de réconciliation. On esquissa un programme commun, on créa des comités électoraux communs et l'on présenta des candidats communs. On retrancha aux revendications sociales du prolétariat leur pointe révolutionnaire et on leur donna une tournure démocratique, on dépouilla les revendications démocratiques de la petite bourgeoisie de leur forme purement politique et on fit ressortir leur pointe socialiste. C'est ainsi que fut créée la *social-démocratie*. La *nouvelle Montagne*[2], qui fut le résultat de cette combinaison, comprenait, à part quelques figurants tirés de la classe ouvrière et quelques sectaires socialistes[3] les mêmes éléments que l'ancienne Montagne, mais numériquement plus forts. A vrai dire, elle s'était modifiée, au cours du développement, de même que la classe qu'elle représentait. Le caractère propre de la social-démocratie se résumait en ce qu'elle réclamait des institutions républicaines démocratiques comme moyen, non pas de supprimer les deux extrêmes, le capital et le salariat, mais d'atténuer leur antagonisme et de le transformer en harmonie. Quelle que soit la diversité des mesures qu'on puisse proposer pour atteindre ce but, quel que soit le caractère plus ou moins révolutionnaire des conceptions dont il puisse être revêtu, le contenu reste le même. Ce contenu, c'est la transformation de la société par voie démocratique, mais c'est une transformation dans le cadre petit-bourgeois. Il ne faut pas cependant s'en faire une idée bornée, comme si la petite bourgeoisie avait pour principe de vouloir faire triompher un intérêt égoïste de classe. Elle croit au contraire que les conditions *particulières* de son émancipation sont les conditions *générales* en dehors desquelles la société moderne ne peut être sauvée et la lutte des classes évitée. Il ne faut pas s'imaginer non plus que les représentants démocrates sont tous des *shopkeepers* (boutiquiers) ou qu'ils s'enthousiasment pour ces derniers. Ils peuvent, par leur culture et leur situation personnelle, être séparés d'eux par un abîme. Ce qui en fait les représentants de la petite bourgeoisie, c'est que leur cerveau ne peut dépasser les limites que le petit bourgeois ne dépasse pas lui-même dans sa vie, et que, par conséquent, ils sont théoriquement poussés aux mêmes problèmes et aux mêmes solutions auxquelles leur intérêt matériel et leur situation sociale poussent pratiquement les petits bourgeois. Tel est, d'une façon générale, le rapport qui existe entre les *représentants politiques et littéraires* d'une classe et la classe qu'ils représentent.

La *Montagne* de 1849, un parti de petite et moyenne bourgeoise ?

J. Bouillon note dans son étude : « Du point de vue social, la grande majorité des élus démocrates et socialistes est issue de la petite et moyenne bourgeoisie. Plus précisément, elle relève de ce que l'on appelait peu d'années auparavant les « capacités intellectuelles » : sur 211 professions de représentants d'extrême-gauche, pour lesquels nous avons pu procéder à une vérification, 127 sont intellectuelles : parmi elles, nous dénombrons 76 juristes, dont 60 avocats. L'on ne compte guère de fonctionnaires ni d'ouvriers, pas de paysans : les classes rurales ne sont représentées que par quelques propriétaires qui souvent ne semblent démocrates que par le jeu d'une sorte de tradition familiale ».

[1] A partir, disons, des élections générales des 23 et 24 avril 1848 qui mettaient un terme à la période du gouvernement provisoire issu de la révolution et qui installaient une majorité conservatrice au sein de la Constituante.

[2] Cette expression peut être source de malentendu. Elle peut désigner, comme ici, le cours nouveau de la politique montagnarde à partir de 1849. Mais elle renvoie aussi, ce qui est tout autre chose, à l'organisation secrète qui s'est constituée à Lyon après le 13 juin 49 sous le nom précisément de *Nouvelle Montagne*, à l'initiative d'Alphonse Gent (lequel sera jugé avec ses compagnons devant un conseil de Guerre qui prononcera en août 1851 de lourdes sentences. A. Gent sera condamné à la déportation, une peine qu'il purgera dans une forteresse de îles Marquises) Cf. sur le sujet : Marcel Dessal, « Le complot de Lyon et la résistance au coup d'Etat dans les départements du Sud-Est », in *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, 2001/1 (n° 22), à l'adresse http://rh19.revues.org.

[3] Sont notamment élus des personnalités comme Félix Pyat, Théodore Bac, Lamennais, Proudhon, Pierre Leroux, Victor Considerant. Marx parlant ici de « sectaires » vise, par exemple, les fouriéristes qui étaient tenus pour « une secte » dans le mouvement socialiste naissant.

Il ajoute : « L'origine sociale des élus démocrates a incité Karl Marx à voir dans le « parti prolétarien une simple annexe du parti petit-bourgeois démocrate[1] ». Il est en effet incontestable que la représentation démocratique n'est en rien une représentation populaire, mais il convient aussi de souligner que les conditions de la vie politique n'avaient pas encore permis aux éléments populaires d'acquérir une éducation suffisante pour pourvoir se dégager de l'influence et de l'expérience des classes moyennes[2]. ».

(…)

> Le parti de l'ordre provoqua la Montagne dès l'ouverture de l'Assemblée nationale. La bourgeoisie sentait la nécessité d'en finir avec les petits bourgeois démocrates, de même qu'une année auparavant, elle avait compris la nécessité d'en finir avec le prolétariat révolutionnaire. Seulement, la situation de l'adversaire était différente. La force du parti prolétarien était dans la rue, celle de la petite bourgeoisie au sein de l'Assemblée nationale elle-même. Il s'agissait, par conséquent, de l'attirer hors de l'Assemblée nationale, dans la rue, et de lui faire ainsi briser elle-même sa puissance parlementaire, avant qu'elle eût le temps et l'occasion de la consolider. La Montagne donna tête baissée dans le panneau.

L'efficacité de l'opposition parlementaire montagnarde sera de très brève durée : **à peine deux mois**, de **mai à juin 1849**. Marx souligne avec raison le caractère aventureux et l'incohérence de la manifestation du 13 juin 49 qui offrira au pouvoir le prétexte de liquider (au sens quasi physique du terme) l'opposition démocrate socialiste : s'ils n'ont pas fui vers l'Angleterre comme Ledru-Rollin, nombre de députés de la *Montagne* sont emprisonnés et six journaux sont suspendus.

> Le bombardement de Rome par les troupes françaises fut l'appât qu'on lui jeta. Il constituait une violation de l'article V de la Constitution, qui interdit à la République française d'employer ses forces militaires contre les libertés d'un autre peuple. En outre, l'article 54 interdisait également au pouvoir exécutif toute déclaration de guerre sans l'assentiment de l'Assemblée nationale, et la Constituante avait, par sa décision du 8 mai, désapprouvé l'expédition romaine[3]. C'est pour ces raisons que Ledru-Rollin déposa, le 11 juin 1849, une demande de mise en accusation de Bonaparte et de ses ministres. Irrité par les piqûres de Thiers, il alla jusqu'à menacer de vouloir défendre la Constitution par tous les moyens, y compris la force des armes. La Montagne se dressa comme un seul homme et reprit en chœur cet appel aux armes[4]. Le 12 juin, l'Assemblée nationale repoussa la demande de mise en accusation et la Montagne quitta le Parlement. On connaît les évènements du 13 juin : la proclamation d'une partie de la Montagne, déclarant Bonaparte et ses ministres « hors la Constitution », la procession dans les rues de gardes nationaux démocrates qui, sans armes comme ils l'étaient, se dispersèrent à leur première rencontre avec les troupes de Changarnier, etc., etc. Une partie de la Montagne se réfugia à l'étranger, une autre fut déférée à la Haute

[1] Au tout début du chapitre 3, page 36 de notre édition de référence.
[2] Jacques Bouillon, article cité, pp. 80-81.
[3] Le parlement n'avait pas moins voté, le 16 avril 49, un crédit exceptionnel pour financer l'envoi d'un corps expéditionnaire en Italie. A partir de ce moment, la politique « italienne » du pouvoir ne dépendait plus, selon la Constitution, que des seules décisions de la présidence, maître de l'exécutif et de la conduite des armées. Du reste, lors du débat du 7 mai 49 sur la question romaine auquel Marx se réfère ici, Odilon Barrot avait fait cyniquement remarquer que, quel que fût son vote, l'Assemblée nationale n'avait plus de prise sur les décisions de l'exécutif. (*Compte rendu des séances de l'assemblée nationale législative*, tome 10, p. 475 de l'édition numérisée par Google). Louis Bonaparte jouera habilement de ces prérogatives constitutionnelles.
[4] L'invective de Ledru-Rollin est lancée lors de la session du 11 juin 49. S'adressant à Barrot (« Vous avez au front une tache de sang »), il déclare : « La Constitution a été violée. Nous la défendrons par tous les moyens possibles, même par les armes ». Le rapport de séance signale qu'à ce moment « un certain nombre de membres de la gauche se lèvent et répètent les dernières paroles de l'orateur : « oui, même par les armes ». L'agitation est à son comble ». (*Compte rendu des séances de l'assemblée nationale législative*, tome 10, pp. 200 et 201 de l'édition numérisée par Google). Le détail permet d'observer que Marx suit fidèlement les comptes rendus des débats dans la presse.

> Cour à Bourges[1], et un règlement parlementaire soumit le reste à la surveillance magistrale du président de l'Assemblée nationale. Paris fut mis à nouveau en état de siège et la fraction démocrate de sa garde nationale dissoute. Ainsi furent brisées l'influence de la Montagne au Parlement et la force de la petite bourgeoisie à Paris.
>
> Lyon, où le 13 juin avait donné le signal d'une sanglante insurrection ouvrière, fut, de même, avec les cinq départements limitrophes, déclaré en état de siège, situation qui se prolonge jusqu'à présent.

Dans *Les luttes de classes en France*, Marx écrivait : « Si le 23 juin 1848 fut l'insurrection du prolétariat révolutionnaire, le 13 juin 1849 fut l'insurrection des petits bourgeois démocrates, chacune de ces deux insurrections était l'expression *pure, classique* de la classe qui l'animait[2]. ».

> Le gros de la Montagne avait abandonné son avant-garde en se refusant à contresigner sa proclamation. La presse avait déserté, en ce sens que deux journaux[3] seulement avaient osé publier le *pronunciamento*. Les petits bourgeois trahirent leurs représentants, car les gardes nationaux manquèrent à l'appel, ou, là où ils se montrèrent, s'opposèrent à la construction de barricades. Les représentants avaient trompé les petits-bourgeois, car il fut impossible de trouver nulle part les prétendus affiliés qu'on avait dans l'armée. Enfin, au lieu de tirer un supplément de force du prolétariat, le parti démocrate avait infecté ce dernier de sa propre faiblesse et, comme cela se produit d'ordinaire lors des prouesses démocrates, les chefs eurent la satisfaction de pouvoir accuser leur « peuple » de désertion, et le peuple celle de pouvoir accuser ses chefs de duperie.
>
> Rarement action fut annoncée avec plus de fracas que le fut l'entrée en campagne imminente de la Montagne, et rarement évènement fut annoncé à son de trompe avec plus d'assurance et plus longtemps d'avance que le fut la victoire inévitable de la démocratie. Assurément, les démocrates croient aux trompettes dont les sonorités renversèrent les murailles de Jéricho. Chaque fois qu'ils rencontrent devant eux les remparts du despotisme, ils s'efforcent de refaire le miracle. Si la Montagne voulait vaincre au Parlement, elle ne devait pas appeler aux armes. Si elle appelait aux armes au Parlement, elle ne devait pas se conduire parlementairement dans la rue. Si l'on se proposait sérieusement une démonstration pacifique, il était stupide de ne pas prévoir qu'elle serait accueillie belliqueusement. S'il fallait s'attendre à une lutte véritable, il était vraiment original de déposer les armes avec lesquelles il fallait mener cette lutte. Mais les menaces révolutionnaires des petits bourgeois et de leurs représentants démocrates ne sont que de simples tentatives d'intimidation de l'adversaire. Et quand ils sont acculés, quand ils se sont suffisamment compromis pour se voir contraints de mettre leurs menaces à exécution, ils le font d'une manière équivoque qui n'évite rien tant que les moyens propres au but et cherche avidement des prétextes de défaite. L'ouverture éclatante annonçant le combat se perd en un faible murmure dès que le combat doit commencer. Les acteurs cessent de se prendre au sérieux et l'action s'écroule lamentablement comme une baudruche que l'on perce avec une aiguille.
>
> Aucun parti n'exagère davantage les moyens dont il dispose que le parti démocrate. Aucun ne s'illusionne avec plus de légèreté sur la situation. Parce qu'une partie de l'armée avait voté pour elle, la Montagne était persuadée que l'armée se soulèverait en sa faveur. Et à quelle occasion ? A une occasion qui, du point de vue des troupes, ne

[1] C'est en vérité devant la Haute Cour de Versailles que seront jugés les inculpés de juin 49, du 12 octobre au 15 novembre 49. La défense, emmenée par Michel de Bourges, plaidera en revendiquant le droit à l'insurrection. Cette stratégie n'est sans doute pas étrangère à la sévérité du verdict. La cour s'appuiera sur l'argument spécieux selon lequel l'assertion « La République n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple » se trouve écrite dans le préambule et non dans le corps même de la Constitution.
[2] Nous renvoyons ici à la page 69/88 de notre fascicule 15.
[3] Soit *La Réforme* et *La Démocratie pacifique.*

> signifiait autre chose que ceci : les révolutionnaires prenaient parti pour les soldats romains contre les soldats français. D'autre part, les souvenirs de juin 1848 étaient encore trop vivaces pour que le prolétariat ne ressentît pas une aversion profonde à l'égard de la garde nationale, et pour que les chefs des sociétés secrètes n'eussent pas une profonde méfiance à l'égard des chefs du parti démocrate. Pour aplanir ces différends, il fallait que des intérêts communs majeurs soient mis qui en jeu. La violation d'un paragraphe abstrait de la Constitution ne pouvait pas offrir cet intérêt. La Constitution n'avait-elle pas été déjà violée à différentes reprises, de l'aveu des démocrates eux-mêmes ? Les journaux les plus populaires ne l'avaient-ils pas stigmatisée comme une machination contre-révolutionnaire ? Mais le démocrate, parce qu'il représente la petite bourgeoisie, par conséquent une *classe intermédiaire*, au sein de laquelle s'émoussent les intérêts des deux classes opposées, s'imagine être au-dessus des antagonismes de classe. Les démocrates reconnaissent qu'ils ont devant eux une classe privilégiée, mais eux, avec tout le reste de la nation, ils constituent le *peuple*. Ce qu'ils représentent, c'est le *droit du peuple* ; ce qui les intéresse, c'est l'*intérêt du peuple*. Ils n'ont donc pas besoin, avant d'engager une lutte, d'examiner les intérêts et les positions des différentes classes. Ils n'ont pas besoin de soupeser trop minutieusement leurs propres moyens. Ils n'ont qu'à donner le signal pour que le *peuple* fonce avec toutes ses ressources inépuisables sur ses *oppresseurs*. Mais si, dans la pratique, leurs intérêts apparaissent sans intérêt, et si leur puissance se révèle comme impuissance, la faute en est ou aux sophistes criminels qui divisent le peuple *indivisible* en plusieurs camps ennemis, ou à l'armée qui est trop abrutie ou trop aveuglée pour considérer les buts de la démocratie comme son propre bien, ou encore, c'est qu'un détail d'exécution a tout fait échouer, ou, enfin, c'est qu'un hasard imprévu a cette fois gâché la partie. En tous cas, le démocrate sort de la défaite la plus honteuse tout aussi pur qu'il était innocent lorsqu'il est entré dans la lutte, avec la conviction renouvelée qu'il doit vaincre, non pas parce que lui et son parti devront abandonner leur ancien point de vue, mais parce que, au contraire, les conditions devront mûrir.
>
> C'est pourquoi il ne faut pas se représenter la Montagne décimée, abattue et humiliée par le nouveau règlement parlementaire, comme trop malheureuse. Si le 13 juin avait éloigné ses chefs, il faisait place à des capacités inférieures flattées de cette nouvelle situation. Comme leur impuissance au parlement ne pouvait plus être mise en doute, ils étaient dès lors en droit de limiter leur activité à des accès d'indignation morale et à des déclamations ronflantes. Si le parti de l'ordre feignait de voir en eux les derniers représentants officiels de la révolution, l'incarnation de toutes les horreurs de l'anarchie, ils pouvaient, en réalité, être d'autant plus plats et plus modestes. Mais ils se consolèrent du 13 juin par ce profond détour : Qu'on ose seulement toucher au suffrage universel ! Nous montrerons alors ce que nous sommes ! *Nous verrons*[1].

On aura observé au passage l'analyse de Marx sur le rôle écran de la catégorie de *peuple* au regard de ce que permet de comprendre le concept de *classe*.

[1] On sait que la loi abolissant le suffrage universel ne tardera pas à être votée dès le 31 mai 1850, sans possible réaction des républicains de l'Assemblée. En fin de compte, cette loi ne sera jamais appliquée. Elle fournira à Louis Bonaparte un excellent prétexte pour présenter son coup d'Etat comme une action démocratique puisque sanctionnée par le rétablissement du suffrage universel.

1.3. Analyses

1.3.6. La paysannerie parcellaire

C'est au dernier chapitre que Marx développe **l'un des principaux apports de son analyse** en introduisant la notion de paysannerie parcellaire.

Or cette catégorie sociale s'y trouve décrite sous un angle particulier au regard duquel elle **est** et elle **n'est pas** une classe au sens précis du terme dans le vocabulaire de Marx.

Elle est une classe en raison de la similitude des conditions matérielles d'existence de ses membres et de leur statut social.

Et en même temps **elle n'est pas une classe** : la dispersion de ses membres et l'absence de conscience collective qui en résulte réduisent cet ensemble à n'être qu'une « masse » inconsistante, un pur agrégat composé d'une juxtaposition d'éléments inarticulés entre eux et dépourvus comme tels d'une identité qui les subsume.

Marx illustre cette situation par l'image expressive, quelque peu cruelle, du ***sac de pommes de terre***.

Se trouve à l'œuvre ici une analyse de caractère éminemment *matérialiste*: ce sont les conditions objectives, matérielles, de l'existence qui surdéterminent la conscience qu'en ont les individus et les représentations qu'ils s'en donnent. Tel est, en l'occurrence, le compartimentage de la petite paysannerie française qu'il la prive d'accéder au statut de sujet social et la contraint à végéter sur elle-même sans perspective de se constituer en une classe homogène consciente de ses intérêts[1].

Le rôle du bonapartisme dans sa dimension légendaire sera de suppléer à la *subjectivation déficiente* de la petite paysannerie française en comblant l'écart entre ses conditions objectives d'existence et son perçu idéologique, imaginaire. La légende napoléonienne sera le ciment d'une unité fantasmatique toute prête à en appeler à une autorité supérieure qui la représente et la protège.

La base matérielle du phénomène est, on le voit, parfaitement rationnelle[2], quand même son effet, avec l'élection de Louis Bonaparte, sera des plus inattendus et ressenti comme aberrant au regard des qualités personnelles de l'élu[3].

> Cependant, le pouvoir d'État ne plane pas dans les airs[4]. Bonaparte représente une classe bien déterminée, et même la classe la plus nombreuse de la société française, à savoir les *paysans parcellaires*[5].
>
> De même que les Bourbons avaient été la dynastie de la grande propriété foncière et les Orléans la dynastie de l'argent, les Bonaparte sont la dynastie des paysans, c'est-à-dire de la masse du peuple français. L'élu des paysans, ce n'était pas le Bonaparte se soumettant au Parlement bourgeois, mais le Bonaparte dispersant ce Parlement. Pendant trois ans, les villes avaient réussi à fausser le sens de l'élection du 10 décembre et à voler aux paysans le rétablissement de l'Empire. C'est pourquoi le coup d'État du 2 décembre 1851 ne fit que compléter l'élection du 10 décembre 1848.
>
> Les paysans parcellaires constituent une masse énorme dont les membres vivent tous dans la même situation, mais sans être unis les uns aux autres par des rapports variés. Leur mode de production les

[1] Une situation que décrit bien la distinction établie par Marx en termes hégéliens entre « classe en soi » et « classe pour soi » (elle apparait - sans plus être reprise par lui - dans les dernières pages de son anti-Proudhon de 1847 intitulé *Misère de la Philosophie)*.
[2] En vérité, c'est la paysannerie française qui a payé de son sang les conquêtes napoléoniennes : on comprend que la mémoire encore vive des deuils vécus dans les familles participe intensément de cet imaginaire collectif.
[3] Marx écrit dans sa préface de 1869 : « Quant à moi, je montre (…) comment la *lutte des classes* en France créa les circonstances et une situation telles qu'elle permit à un personnage médiocre et grotesque de faire figure de héros » (Cf. le chapitre 1.4.1 du présent fascicule).
[4] Marx vient de terminer son développement sur l'hypertrophie de l'appareil d'Etat.
[5] Le présent extrait se situe aux pages 106-112 de notre édition de référence.

> isole les uns des autres, au lieu de les amener à des relations réciproques. Cet isolement est encore aggravé par le mauvais état des moyens de communication en France et par la pauvreté des paysans. L'exploitation de la parcelle ne permet aucune division du travail, aucune utilisation des méthodes scientifiques, par conséquent, aucune diversité de développement, aucune variété de talents, aucune richesse de rapports sociaux. Chacune des familles paysannes se suffit presque complètement à elle-même, produit directement elle-même la plus grande partie de ce qu'elle consomme et se procure ainsi ses moyens de subsistance bien plus par un échange avec la nature que par un échange avec la société. La parcelle, le paysan et sa famille ; à côté, une autre parcelle, un autre paysan et une autre famille. Un certain nombre[1] de ces familles forment un village et un certain nombre de villages un département. La grande masse de la nation française est ainsi constituée par une simple addition de grandeurs de même nom, à peu près de la même façon qu'un sac rempli de pommes de terre forme un sac de pommes de terre. Dans la mesure où des millions de familles paysannes vivent dans des conditions économiques qui les séparent les unes des autres et opposent leur genre de vie, leurs intérêts et leur culture à ceux des autres classes de la société, elles constituent une classe. Mais elles ne constituent pas une classe dans la mesure où il n'existe entre les paysans parcellaires qu'un lien local et où la similitude de leurs intérêts ne crée entre eux aucune communauté, aucune liaison nationale ni aucune organisation politique. C'est pourquoi ils sont incapables de défendre leurs intérêts de classe en leur propre nom, soit par l'intermédiaire d'un Parlement, soir par l'intermédiaire d'une Assemblée. Ils ne peuvent se représenter eux-mêmes, ils doivent être représentés. Leurs représentants doivent en même temps leur paraitre comme leurs maîtres, comme une autorité supérieure, comme une puissance gouvernementale absolue, qui les protège contre les autres classes et leur envoie d'en haut la pluie et le beau temps. L'influence politique des paysans parcellaires trouve, par conséquent, son ultime expression dans la subordination de la société au pouvoir exécutif.
>
> La tradition historique a fait naître dans l'esprit des paysans français la croyance miraculeuse qu'un homme portant le nom de Napoléon leur rendrait toute leur splendeur. Et voilà qu'un individu se fait passer pour cet homme, parce qu'il porte le nom de Napoléon, conformément à l'article du code Napoléon qui proclame : « La recherche de la paternité est interdite. ». Après vingt années de vagabondage et une série d'aventures grotesques, la légende se réalise, et l'homme devient empereur des Français. L'idée fixe du neveu se réalisa parce qu'elle correspondait à l'idée fixe de la classe la plus nombreuse de la population française.

Les évolutions économiques après le premier Empire ont toutefois entrainé un progressif revirement politique de la petite paysannerie française. Ainsi le résultat des élections générales du **13 mai 1849** a-t-il fait apparaitre l'existence d'une surprenante « France rouge » dans certains départements ruraux: le Massif central, le Limousin, la région du Rhône et des Alpes, la Provence[2]. A côté d'un « paysan conservateur » pointait un « paysan révolutionnaire » prêt à s'allier à l'ouvrier des villes. Le phénomène est toutefois demeuré incertain.

Par ailleurs, le rétablissement, en décembre 49, de l'impôt sur les boissons concourra à détacher une large fraction de la paysannerie du parti de l'Ordre et de Louis Bonaparte perçu en la circonstance comme son allié[3].

---

[1] Le texte allemand utilise ici le vocable « ein Schock » (« ein Schock davon macht ein Dorf, und ein Schock von Dörfen macht ein Departement ») qui se traduit par « une soixantaine », et, par extension, par « un certain nombre ».

[2] Une répartition que fait apparaitre plus clairement le vote par « scrutin de liste ».

[3] Marx commente longuement les raisons et les conséquences ce vote particulier dans *Les luttes de classes en France* où il écrit : « La haine populaire contre l'impôt sur les boissons s'explique par le fait qu'il réunit en lui tous les côtés odieux du système fiscal français. (…) Les paysans ont une sorte de tradition historique qui se transmet de père en fils, et à cette école de l'histoire on se murmurait à l'oreille que chaque gouvernement, tant qu'il veut tromper les paysans, promet la suppression de l'impôt sur les boissons et que dès qu'il les a trompés, il le maintient ou le rétablit. C'est à l'impôt sur les boissons que le paysan reconnait le bouquet du gouvernement, sa tendance. Le rétablissement de l'impôt sur les boissons,

Mais, objectera-t-on, et les insurrections paysannes dans la moitié de la France, et les expéditions militaires contre les paysans, l'incarcération et la déportation en masse des paysans ?

Depuis Louis XIV, la France n'a pas connu de semblables persécutions des paysans « pour menées démagogiques ».

Mais entendons-nous. La dynastie des Bonaparte ne représente pas le paysan révolutionnaire, mais le paysan conservateur ; non pas le paysan qui veut se libérer de ses conditions d'existence sociale représentées par la parcelle, mais le paysan qui veut, au contraire, les renforcer ; non pas le peuple campagnard qui veut, par son énergie, renverser la vieille société, en collaboration étroite avec les villes, mais, au contraire, celui qui, étroitement confiné dans ce vieux régime, veut être sauvé et avantagé, lui et sa parcelle, par le fantôme de l'Empire. La dynastie des Bonaparte ne représente pas le progrès, mais la foi superstitieuse du paysan, non pas son jugement, mais son préjugé, non pas son avenir, mais son passé, non pas ses Cévennes modernes, mais sa moderne Vendée[1].

Les trois années de domination sévère de la République parlementaire avaient libéré une partie des paysans français de l'illusion napoléonienne, et les avaient révolutionnés, quoique de façon seulement superficielle, mais la bourgeoisie les repoussa violemment chaque fois qu'ils se mirent en mouvement. Sous la République parlementaire, la conscience moderne des paysans français entra en conflit avec leur conscience traditionnelle. Le processus se poursuivit sous la forme d'une lutte incessante entre les maîtres d'école et les prêtres[2]. La bourgeoisie abattit les maîtres d'école. Pour la première fois, les paysans s'efforcèrent d'avoir une attitude indépendante à l'égard de l'action du gouvernement. Cette opposition s'exprima par des conflits continuels entre les maires et les préfets. La bourgeoisie révoqua les maires[3]. Enfin, les paysans de différentes localités se soulevèrent, pendant la période de la République parlementaire, contre leur propre progéniture, l'armée. La bourgeoisie les en punit au moyen de l'état de siège[4] et d'exécutions, et maintenant cette même bourgeoisie se lamente sur la stupidité des masses, de la « vile multitude » qui l'a trahie en faveur de Bonaparte. C'est elle-même qui a renforcé violemment l'impérialisme de la classe paysanne, c'est elle qui a maintenu les conditions qui ont donné naissance à cette religion des paysans. Assurément, la bourgeoisie ne peut que craindre la stupidité des masses, tant qu'elles restent conservatrices, et leur intelligence, dès qu'elles deviennent révolutionnaires.

Dans les soulèvements qui se produisirent au lendemain du coup d'État, une partie des paysans français protesta, les armes à la main, contre son propre vote du 10 décembre 1848. L'expérience réalisée depuis 1848 les avait assagis. Mais ils s'étaient donnés aux enfers de l'histoire, et celle-ci les prit au mot. D'ailleurs, la majorité d'entre eux était encore à tel point prisonnière de ses propres illusions que c'est précisément dans les départements les plus rouges que la population paysanne vota ouvertement pour Bonaparte. Pour eux, l'Assemblée nationale l'avait empêché d'agir et il avait simplement brisé les liens dans lesquels les villes avaient enfermé la volonté des campagnes. Ils nourrissaient même, par endroits, l'idée grotesque de placer à côté de Napoléon une Convention.

---

le 20 décembre, signifiait *: Louis Bonaparte est comme les autres;* mais il n'était pas comme les autres, il était une *invention des paysans,* et dans les pétitions qui comptaient des millions de signatures contre l'impôt sur les boissons, ils reprenaient les voix qu'ils avaient accordées un an auparavant au « neveu de son oncle ». Nous renvoyons sur ce point aux pages 74-87 du deuxième cahier de notre fascicule 15.

[1] La révolte des Cévennes avait soulevé, entre 1702 et 1705 et jusque 1710, les camisards calvinistes contre la répression de leur culte après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 : une révolte progressiste donc. Le soulèvement vendéen de 1793 à 1796 avait opposé aux forces de la République une armée royaliste animée par les idéaux féodaux : une révolte contre-révolutionnaire, donc.

[2] Marx fait ici référence sans autre précision à la circulaire d'Hautpoul du 12 novembre 49 qui mettait en place le cadre répressif de ce qui sera voté le 15 mars 50 sous le nom de loi Falloux. (Nous revoyons pour le détail aux pages 73 et 75 du deuxième cahier de notre fascicule 15).

[3] Cette surveillance résultait de la même circulaire d'Hautpoul.

[4] Référence à la nouvelle loi organique sur l'état de siège votée le 9 août 49. (Cf. notre fascicule 15, p. 71)

En vérité, si elle demeure lourdement déterminée par le souvenir d'une période révolue lorsque, sous Napoléon 1er, se sont mises en place les conditions de son accès à la propriété, et partant, de son alliance avec la bourgeoise contre l'aristocratie et contre les forces féodales, la relation de la petite paysannerie à l'Empire s'est à mesure désagrégée.

Les conditions ont en effet changé.

A cette phase ascendante, a succédé le déclin d'une masse appauvrie, endettée, prisonnière du capital financier et désormais condamnée à une existence misérable.

> Après que la première révolution eut transformé les paysans demi-serfs en libres propriétaires fonciers, Napoléon consolida et réglementa les conditions leur permettant d'exploiter tranquillement les terres qui venaient de leur échoir et de satisfaire leur enthousiasme juvénile de propriétaires. Mais c'est précisément sa parcelle même, la division du sol, la forme de propriété que Napoléon consolida en France, qui ruine maintenant le paysan français. Ce sont précisément les conditions matérielles qui firent du paysan féodal français un paysan parcellaire et de Napoléon un empereur. Deux générations ont suffi pour produire ce résultat inévitable : aggravation progressive de la situation de l'agriculture, endettement progressif de l'agriculture. La forme de propriété « napoléonienne », qui, au début du XIXe siècle, était la condition nécessaire de la libération et de l'enrichissement de la population paysanne française, est devenue, au cours de ce siècle, la cause principale de son esclavage et de son appauvrissement. Et c'est précisément la première des « idées napoléoniennes[1] » que doit défendre le second Bonaparte. S'il partage encore avec les paysans l'illusion que ce n'est pas dans la propriété parcellaire elle-même, mais en dehors d'elle, dans l'effet de circonstances d'ordre secondaire, qu'il faut chercher la cause de sa ruine, toutes les expériences qu'il tentera se briseront comme des bulles de savon au contact des rapports de production.
>
> Le développement économique de la propriété parcellaire a renversé de fond en comble les rapports de la paysannerie avec les autres clases de la société. Sous Napoléon, la parcellisation du sol ne fit que compléter à la campagne le régime de la libre concurrence et de la grande industrie à ses débuts dans les villes. Le traitement de faveur même dont bénéficia la classe paysanne était dans l'intérêt de la nouvelle société bourgeoise. Cette classe nouvellement créée était le prolongement universel du régime bourgeois au-delà des portes des villes, sa réalisation à l'échelle nationale. Elle constituait une protestation partout présente contre l'aristocratie foncière qu'on venait précisément de renverser. Si elle jouissait d'un traitement de faveur, c'est qu'elle fournissait, plus que toutes les autres classes, une base d'offensive contre la restauration des féodaux. Les racines que la propriété parcellaire jeta dans le sol français enlevèrent tout aliment au féodalisme. Les piquets de ses clôtures constituèrent la fortification naturelle de la bourgeoisie contre tout retour offensif de ses anciens seigneurs. Mais, au cours du XIXe siècle, l'usurier des villes remplaça les féodaux, l'hypothèque remplaça les servitudes féodales du sol, le capital bourgeois remplaça la propriété foncière aristocratique. La parcelle du paysan n'est plus que le prétexte qui permet au capitalisme de tirer de la terre profit, intérêt et rente et de laisser au paysan lui-même le soin de voir comment il réussira à se procurer son salaire. La dette hypothécaire pesant sur le sol impose à la paysannerie française une redevance aussi considérable que l'intérêt annuel de toute la dette publique de l'Angleterre. La propriété parcellaire, à laquelle son développement impose inévitablement cet état d'esclavage à l'égard du capital, a transformé la masse de la nation française en troglodytes. Seize millions de paysans (femmes et enfants compris) habitent dans des cavernes, dont un grand nombre ne possède qu'une seule ouverture, une petite partie n'en a que deux, et

[1] En référence à l'ouvrage publié en juillet 1839 par Louis Bonaparte précisément sous ce titre *Des Idées napoléoniennes.*

> la partie la plus favorisée en a seulement trois. Or les fenêtres sont à une maison ce que les cinq sens sont à la tête. L'ordre bourgeois qui, au début du siècle, fit de l'État une sentinelle chargée de veiller à la défense de la parcelle nouvellement constituée qu'il engraissait de lauriers, est actuellement devenu un vampire qui suce son sang et sa cervelle et les jette dans la marmite d'alchimiste du capital. Le Code Napoléon n'est plus que le code des exécutions et de la vente forcée. Aux quatre millions (enfants, etc., compris) d'indigents officiels, de vagabonds, de criminels et de prostituées que compte la France, viennent s'ajouter cinq millions d'hommes suspendus au bord de l'abîme et qui, ou bien habitent eux-mêmes à la campagne, ou passent constamment avec leurs haillons et leurs enfants, de la campagne dans les villes, et inversement.

La détresse de ces classes paysannes les conduirait-elle vers le prolétariat des villes ? C'est une perspective qui n'apparait que brièvement dans l'écrit de Marx, précisément dans ce passage :

> L'intérêt des paysans n'est plus, par conséquent, comme sous Napoléon, en accord, mais en contradiction avec les intérêts de la bourgeoisie, avec le capital. Ils trouvent, par conséquent, leur allié et leur guide naturel dans le *prolétariat des villes*, dont la tâche est le renversement de l'ordre bourgeois.

Après quoi Marx poursuit en énumérant les raisons pour le petit paysan de rester obstinément attaché à son **imaginaire napoléonien** en dépit des conditions nouvelles qui concourent à son exploitation, à la fois par l'impôt dont la principale fonction est d'alimenter un appareil d'Etat parasitaire, par la mainmise cléricale sur les consciences et par les fonctions désormais purement répressives de l'armée.

La démonstration se termine par la reprise du thème de l'*anachronisme* qu'illustre l'image du *spectre :*

> (…)
>
> Comme on le voit, toutes les « idées napoléoniennes » sont des *idées conformes aux intérêts de la parcelle non encore développée et* ayant encore la *fraîcheur de la jeunesse*. Elles sont en contradiction avec les intérêts de la parcelle passée au stade de la vieillesse. Elles ne sont que les hallucinations de son agonie, des mots qui se transforment en phrases, des esprits qui se transforment en spectres. Mais la parodie de l'impérialisme était nécessaire pour libérer la masse de la nation française du poids de la tradition et dégager dans toute sa pureté l'antagonisme existant entre l'État et la société. Avec la décadence croissante de la propriété parcellaire, s'écroule tout l'édifice de l'État édifié sur elle.

Elle se termine surtout, du moins dans l'édition de 1852, par une **assertion lourde de sens** que nous prenons ici le soin de souligner :

> La centralisation politique dont la société moderne a besoin ne peut s'élever que sur les débris de l'appareil gouvernemental, militaire et bureaucratique, forgé autrefois pour lutter contre le féodalisme. La bureaucratie n'est que la forme inférieure et brutale d'une centralisation, qui est encore affectée de son contraire, le féodalisme. En désespérant de la restauration napoléonienne, le paysan français perd la foi en sa parcelle, renverse tout l'édifice d'État construit sur cette parcelle et la ***révolution prolétarienne réalise ainsi le chœur sans lequel, dans toutes les nations paysannes, son solo devient un chant funèbre***.

Une assertion lourde de sens ? Elle formule, en effet, comme une sorte de *conditio sine qua non* de l'action révolutionnaire prolétarienne. Par son tranchant, ce n'est rien de moins que le principe de l'indispensable alliance des classes ouvrière et paysanne contre la domination bourgeoise qui se trouve affirmé.

Or, cette question était à l'époque loin d'être à l'ordre du jour en raison des manifestes résistances de la petite paysannerie dans son ensemble, en France mais aussi bien en Europe, à s'engager dans la voie d'une alliance de classe avec le prolétariat[1].

Cette difficulté explique que l'énoncé en question **sera supprimé** par Marx dans l'édition de **1869** de manière à ne pas faire peser sur le mouvement ouvrier allemand naissant une condition qui entrave son développement.

[1] Nous renvoyons sur cette question, mais à titre indicatif, car la problématique est complexe, à l'article publié par Fr. Engels en novembre 1894 dans *Die Neue Zeit* sous le titre « La question paysanne en France et en Allemagne ». Ces pages ont fait l'objet d'une publication aux Editions sociales, Paris 1956.

1.3. Analyses

1.3.7. Note sur la *Société du Dix-Décembre*

La société dite du *Dix-Décembre* est fondée en **septembre 1849** sous la présidence du général Jean-Pierre Piat[1], avec pour principal animateur Jean Claude Barthélémy Gallix.

Elle s'installe dans la continuité du comité électoral[2] mis en place par Persigny, Laity et Piat après le scrutin d'avril 1848 qui avait vu l'élection de Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme et celle de Pierre Bonaparte, fils de Lucien.

Elle sera interdite par le décret du **7 novembre 1850** qui prononce sa dissolution ainsi que celle d'une organisation bonapartiste rivale nommée *Société des Amis de l'Ordre et de l'Humanité* dite aussi *Société du Quinze Août*.

*

Les études spécifiquement dédiées à cette organisation ne sont pas légion et la plupart proviennent des protagonistes eux-mêmes, soucieux de se défendre contre les accusations de violence dont ils ont été l'objet de toutes parts. C'est le cas du plaidoyer de C-B. Gallix paru dès 1851 sous le titre *Révélations sur la Société du Dix-Décembre (La Vérité vraie)*[3].

Gallix y insiste évidemment sur le caractère purement philanthropique, affirme-t-il, de la société qui avait été fondée au titre d'association de bienfaisance et de secours mutuels. Il ne doit pas moins convenir qu'elle poursuivait un but politique, entre autre « d'entourer de vœux et de sympathie le chef de l'Etat » et de manière générale de « ramener les masses aux sentiment de devoir, de justice, de sens commun » (p. 34)

En vérité, la société va se comporter comme **le bras armé de la propagande bonapartiste** en charge d'encadrer les déplacements de Louis Bonaparte en province, et, n'hésitant pas à pratiquer la bastonnade, d'assurer pour lui à la fois le service d'ordre et la claque.

*

On trouve chez Alfred Darimon une brève anecdote significative sur les conduites des militants du Dix-Décembre, sur leur brutalité. Evoquant l'une de ses prises de parole en faveur de Proudhon dans le contexte des élections du 10 décembre, il écrit :

> J'avais cru l'occasion favorable pour continuer mon apprentissage d'orateur et j'étais résolument monté à la tribune. Quand j'avais décliné mon nom et ma qualité de collaborateur de Proudhon, cette double déclaration avait été saluée par un tonnerre d'applaudissements. Plein de confiance, j'avais abordé la discussion des candidats ; m'attaquant au nom de Louis Bonaparte, qui figurait en tête de la liste, j'avais commencé à montrer l'inopportunité de cette candidature, qui était une menace pour la République ; j'avais été aussitôt interrompu par de véritables vociférations parties de tous les coins de la salle.
>
> Je ne m'étais pas laissé démonter, et j'avais continué mon discours. A peine avais-je prononcé quelques phrases que cinq ou six ouvriers des ports armés de gourdins s'étaient avancés vers moi, et m'avaient menacé de me faire un mauvais parti si je ne descendais pas à l'instant de la tribune.
>
> Les amis qui m'accompagnaient avaient voulu protester contre cet acte de violence, mais d'autres bâtons s'étaient montrés. Pour éviter les coups, nous avions dû

[1] Lequel avait auparavant présidé la « Société des débris de l'armée impériale ». On se trouve clairement dans la continuité des amicales des anciens de la grande Armée.
[2] Ce comité électoral connu sous le nom de *Comité napoléonien* est resté très discret, sinon secret.
[3] Chez Ledoyen, Libraire-Editeur (en ligne sur Gallica). C'est le cas non moins de l'ouvrage publié par le dénommé Mulet sous le titre *Sociétés du Dix-Décembre et des Amis de l'Ordre et de l'Humanité dévoilées ; suivies de Révélations sur le complot Allais et sur les scènes de la rue du Havre*, chez l'Auteur, Paris 1851 (en ligne sur Gallica).

prudemment nous échapper par la boutique du marchand de vin dont une porte de communication était heureusement restée ouverte[1].

*

L'un des témoignages les plus expressifs sur les conduites « militantes » de la société a été produit dès l'époque par la collection des lithographies publiées par le graveur, peintre, sculpteur et caricaturiste **Honoré Daumier** qui est le créateur du personnage de **Ratapoil** : plus d'une trentaine de planches vont paraitre dans le journal *Le Charivari*, d'août 1850 à décembre 1851, avec pour héros ce personnage de demi-solde exalté et toujours armé d'un gourdin, prêt à toutes les violences pour servir la cause[2].

[1] Alfred Darimon, *A travers une révolution (1847-1855)*, E. Dentu, Libraire-Editeur, Paris 1884, pp. 119-120.
[2] Il partage sa redingote et son haut de forme cabossé avec son complice Casmajou.

*

L'évocation de la *Société du Dix-Décembre* par Marx intervient au chapitre 5 du *Dix-huit brumaire*.

Voici cet extrait[1] :

On sera attentif à la récurrence du thème de la **comédie** tout au long de cette évocation. Tout se joue avec Louis Bonaparte sur le registre de la mise en scène et ce sont en premier les références théâtrales qui viennent sous la plume de Marx, soit explicitement, soit de manière codée au travers de références culturelles que la traduction occulte très souvent.

C'est le cas en particulier pour les mentions qui évoquent les œuvres de la tradition théâtrale populaire allemande connue sous le nom de « Haupt- und Staatsaktionen[2] ». Ces pièces ont été très en vogue du 17e à la moitié du 18e siècle. Elles étaient jouées par des troupes itinérantes et proposaient un mélange d'actions dramatiques et d'intermèdes bouffons destinés à tourner en dérision l'intrigue principale[3].

La référence avec le thème initial, on s'en souvient, de la **répétition burlesque** est ici lumineuse.

> Cette société avait été fondée en 1849. Sous prétexte de fonder une société de bienfaisance, on avait organisé le sous-prolétariat parisien[4] en sections secrètes, mis à la tête de chacune d'elles des agents bonapartistes, la société elle-même étant dirigée par un général bonapartiste. A côté de « roués[5] » ruinés, aux moyens d'existence douteux, et d'origine tout aussi douteuse, d'aventuriers et de déchets corrompus de la bourgeoisie, des forçats sortis du bagne, des galériens en rupture de ban, des filous, des charlatans, des lazzaroni, des *pickpockets*, des escamoteurs, des joueurs, des souteneurs, des tenanciers de bordels, des porte-faix, des écrivassiers, des joueurs d'orgues, des chiffonniers, des rémouleurs, des rétameurs, des mendiants, bref, toute cette masse confuse, décomposée, flottante, que les Français appellent la « bohème ». C'est avec ces éléments qui lui étaient proches que Bonaparte constitua le corps de la société du 10 Décembre. « Société de bienfaisance », en ce sens que tous les membres, tout comme Bonaparte, sentaient le besoin de se venir en aide à eux-mêmes aux dépens de la nation laborieuse. Ce Bonaparte, qui s'institue *le chef du sous-prolétariat*, qui retrouve là seulement, sous une forme multipliée, les intérêts qu'il poursuit lui-même personnellement, qui, dans ce rebut, ce déchet, cette écume de toutes les classes de la société, reconnaît la seule classe sur laquelle il puisse s'appuyer sans réserve, c'est le vrai Bonaparte, le Bonaparte « sans phrase[6] ». Vieux roué retors, il considère la vie historique des peuples et leurs grandes actions, leurs actions d'État[7], comme une comédie au sens le plus vulgaire du mot, comme une mascarade, où les grands costumes, les grands mots et les grandes poses ne servent qu'à masquer les canailles les plus mesquines. C'est ainsi que, lors de son voyage à Strasbourg, un vautour suisse apprivoisé représente l'aigle napoléonien[8]. Pour son entrée à Boulogne, il affuble d'uniformes français quelques laquais de Londres, chargés de représenter l'armée. Dans sa société du 10 Décembre, il rassemble 10.000 gueux, chargés de représenter le peuple, tout comme Klaus Zettel représente le lion[9].

[1] pp. 64-67 de notre édition de référence.
[2] La traduction par « Actions principales et affaires d'Etat » n'est en soi guère significative.
[3] Au centre de ces pantalonnades triviales, le rôle du bouffon était le plus souvent assumé par le personnage de Hans Wurst (Jean Saucisse), un mélange d'Arlequin et de Pierrot.
[4] Le texte allemand mentionne « das Pariser Lumpenproletariat ». Sur la notion de *lumpenproletariat*, nous renvoyons à la note spéciale que lui consacre le chapitre 2.1 de notre précédent fascicule 16.
[5] En français dans le texte. Le TLFI en donne la définition suivante : « personne rusée, sans scrupule, habile à tromper pour trouver son avantage ».
[6] L'expression est attribuée à Sieyès qui lors de la séance de la Convention nationale du 17 janvier 1793, sur la question de la peine à attribuer à Louis XVI aurait répondu à l'appel de son nom : « La mort sans phrase ». L'expression n'a pas été reprise par le Moniteur.
[7] Le texte allemand fait ici expressément référence à la catégorie de « Haupt- und Staatsaktionen ».
[8] L'opposition entre l'aigle et le vautour est calculée pour son effet d'ironie. Pour l'anecdote, il se trouve que l'équipée de Boulogne en août 1840 s'était accompagnée de la présence sur le bateau d'un aigle apprivoisé.
[9] Un bel exemple du style culturellement très codé de Marx dans ce texte politique où se multiplient les allusions érudites. Klaus Zettel est le nom allemand d'un personnage d'une pièce de Shakespeare,

A un moment où la bourgeoisie elle-même jouait la comédie la plus achevée, mais le plus sérieusement du monde, sans enfreindre aucune des exigences les plus pédantesques de l'étiquette dramatique française, alors qu'elle était elle-même à moitié dupe, à moitié convaincue par la solennité de ses propres actions d'État[1], c'était l'aventurier qui devait l'emporter, lui qui prenait la comédie tout simplement pour une comédie. C'est seulement quand il s'est débarrassé de son solennel adversaire, quand il prend lui-même son rôle impérial au sérieux et s'imagine, parce qu'il arbore le masque napoléonien, représenter le véritable Napoléon, qu'il devient lui-même la victime de sa propre conception du monde, le grave polichinelle qui ne prend plus l'histoire pour une comédie, mais sa propre comédie pour l'histoire. Ce que les ateliers nationaux avaient été pour les ouvriers socialistes, ce que les gardes mobiles avaient été pour les républicains bourgeois, la société du 10 Décembre, qui constituait son parti spécial, le fut pour Bonaparte[2]. Dans ses voyages, les sections de cette société, amenées en train dans ses bagages, avaient pour mission de lui improviser un public, de simuler l'enthousiasme populaire, de hurler « Vive l'empereur ! », d'insulter et de rosser les républicains, naturellement sous la protection de la police. Lors de ses retours à Paris, elles étaient chargées de former l'avant-garde, de prévenir ou de disperser les contre-manifestations. La société du 10 Décembre lui appartenait, elle était *son* œuvre, sa pensée la plus intime. Ce qu'il s'approprie, c'est la force des circonstances qui le lui donne, ce qu'il fait, ce sont les circonstances qui le font pour lui, ou bien il se contente simplement de copier les actions des autres[3]. Mais lui, parlant publiquement devant les citoyens et dans le langage officiel de l'ordre, de la religion, de la famille, de la propriété, ayant derrière lui la société secrète des escrocs et des voleurs, la société du désordre, de la prostitution et du vol, c'est Bonaparte lui-même, il est bien là auteur original, et l'histoire de la société du 10 Décembre est bien sa propre histoire. Il était arrivé exceptionnellement que des députés appartenant au parti de l'ordre eussent tâté des gourdins des décembriseurs[4]. Mais il y a plus. Le commissaire de police Yon, attaché à l'Assemblée nationale et chargé de veiller à sa sécurité, communiqua à la Commission permanente[5], sur la déposition d'un certain Allais, qu'une section des décembriseurs avait décidé l'assassinat du général Changarnier et de Dupin, le président de l'Assemblée, et déjà désigné les individus chargés de l'exécution. On comprend la terreur de M. Dupin. Une enquête parlementaire sur la société du 10 Décembre, ce qui eût été une profanation du monde secret bonapartiste, sembla inévitable. Immédiatement avant la réunion de l'Assemblée[6], Bonaparte fit dissoudre prudemment sa société, mais, bien entendu, seulement sur le papier, car, encore à la

---

Songe d'une nuit d'été, où tel acteur se propose avec distance et selon un second degré très calculé, d'imiter théâtralement le rugissement d'un lion. On demeure clairement dans le registre de la parodie.

[1] Deuxième référence à la catégorie de « Haupt- und Staatsaktionen ».

[2] Le jeu des analogies n'est pas des plus faciles à comprendre. Certes les ateliers nationaux ont été une parodie de ce qu'aurait pu être une véritable politique de travaux publics, mais les gardes mobiles ont parfaitement joué le rôle répressif que leur avait assigné la bourgeoisie républicaine.

[3] Derechef, le thème de l'imitation.

[4] On les appelait aussi *décembrailleurs.*

[5] Cette commission de permanence composée du Bureau de l'Assemblée et de 25 députés avait été mise en place pour assurer la continuité du pouvoir législatif pendant les vacances parlementaires de la mi-août à la mi-novembre (précisément du 10 août au 10 novembre 1850). La volonté était de ne pas laisser le président conduire seul la politique de l'Exécutif. C'est au cours de ces vacances parlementaires de 1850 que Louis Bonaparte avait entrepris une série de déplacements en province avant de multiplier les gestes de flatterie (collations au champagne pour les officiers et distributions de victuailles pour la troupe) envers l'armée. La fameuse affaire de la revue de Satori date du 10 octobre 1850.

[6] Avant donc la reprise de ses travaux à la rentrée parlementaire du 11 novembre 1850. La question des brutalités de la société du *Dix-Décembre* sera évoquée sans détour devant l'Assemblée nationale au cours de l'intervention du 15 janvier 1851 du député orléaniste Jules de Lasteyrie. Le débat de ces journées a pour principal objet la récente révocation, le 3 janvier 1851, de Changarnier, mais il sera impossible de ne pas évoquer en même temps les « *assommades* » accomplies par les troupes bonapartistes. Evoquant les violences commises à la gare de Strasbourg, Jules de Lasteyrie affirme ainsi publiquement : « Eh bien, je vous déclare, Monsieur le ministre, et j'y étais, je vous déclare que j'ai vu, quatre heures durant, assommer des hommes inoffensifs ». Il ajoute : « Je vous déclare que les hommes qui commettaient ces méfaits étaient en petit nombre, embrigadés et secondés ou du moins en quelque sorte protégés par la force publique » (*Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative*, tome 11, p. 413 de l'édition numérisée par Google)

fin de 1851, le préfet de police Carlier, dans un mémoire détaillé, s'efforça en vain de l'amener à dissoudre réellement cette société.

La Société du Dix-Décembre devait rester l'armée privée de Bonaparte jusqu'à ce qu'il réussisse à métamorphoser l'armée publique en une Société du Dix-Décembre.

*

Le décret de dissolution que Louis Bonaparte signe le 7 novembre 1850 dans une certaine urgence est étroitement associé à la ténébreuse affaire dite du **complot de la rue des Saussayes** qui avait fortement ému la classe politique et la presse en novembre-décembre 1850.

L'affaire avait débuté par le rapport d'un certain Louis Allais, indicateur de police au service de l'inspecteur Michel Yon qui occupait les fonctions de commissaire spécial auprès de l'Assemblée nationale. Allais affirmait avoir été le témoin direct, le protagoniste même[1], d'une réunion criminelle tenue le 29 octobre 1850 chez un épicier de la rue des Saussayes et au cours de laquelle il avait été décidé de commettre l'assassinat du général Changarnier et du président de l'Assemblée nationale André Dupin.

Or, avant même que M. Yon n'avertisse le parquet[2], la nouvelle de cette menace d'attentat s'était vu révéler par la presse parisienne[3], notamment par *Le Journal des débats politiques et littéraires* dans l'éditorial de son édition du 8 novembre 1850 : « La commission de permanence de l'Assemblée, *y lisait-on*, s'est réunie aujourd'hui[4]. Elle a consacré presque toute sa séance à délibérer sur un incident fort singulier. L'un de ses membres a déclaré de la manière la plus formelle qu'il était à sa connaissance que dans la soirée du 29 octobre, vingt-six individus parmi les membres les plus exaltés de la *Société du Dix-Décembre*[5] ont tenu une séance extraordinaire où ils ont agité hautement le projet d'assassiner le président de l'Assemblée nationale, M. Dupin, et le commandant en chef de l'armée de Paris, M. le général Changarnier, comme étant tous deux le grand obstacle à l'accomplissement des desseins de la Société[6] ».

Interrogé par la justice dès le 14 novembre 1850, M. Allais commencera par confirmer ses déclarations[7], mais l'instruction ne tardera pas à mettre en doute nombre d'éléments de son récit et très vite il apparaitra que le prétendu complot relevait de la pure fantaisie. Le 19 novembre, M. Allais se voit contraint d'abjurer son premier témoignage et de se livrer à une importante rétractation, accusant son supérieur M. Yon de l'avoir encouragé dans sa voie par hostilité envers le préfet de police Pierre Carlier. Cette volte-face n'empêchera pas qu'il se trouve traduit en justice pour dénonciation calomnieuse et condamné au final, le 26 décembre 50, à une peine d'un an de prison et de 300 francs d'amende[8].

*

Les événements évoqués accompagnent de près **l'éviction de Changarnier**. L'incident de Satory date du 20 octobre 50. C'est au début de janvier 1851 que la question se pose de savoir à qui, entre Changarnier et le ministre de la Guerre, doivent obéir les troupes de Paris. Changarnier sera démis de ses fonctions de manière très constitutionnelle dès le 9 janvier 51. Certes pas un assassinat, mais une élimination politique, assurément.

---

[1] Le tirage au sort parmi les 26 conjurés présents de qui se chargerait de l'attentat l'avait désigné pour être l'exécuteur de Dupin.

[2] La justice lui reprochera ce retard. Ce n'est que le lendemain 9 novembre que M. Yon se présentera devant le parquet pour lui remettre un rapport daté du 6 novembre relatant le témoignage du 31 octobre de L. Allais… La réplique de Yon sera d'avoir pris le temps de vérifier les affirmations de son agent, auquel il gardera du reste sa confiance.

[3] Par quelle source ? On n'en saura rien.

[4] L'éditorial est daté de Paris, 7 novembre. On notera la coïncidence des dates avec le décret de liquidation de la Société du Dix-Décembre.

[5] Or il apparaitra dans le rapport de L. Allais que les prétendus conjurés appartenaient à l'association rivale du Dix-Décembre, la *Société des Amis de l'Ordre et de l'Humanité* dite aussi *Société du Quinze Août*.

[6] *Le Journal des débats politiques et littéraires,* édition du vendredi 8 novembre 1850, en ligne sur Gallica.

[7] Et en particulier le rôle d'un certain Forestier, trésorier auprès de l'Elysée et pourvoyeur des fonds secrets de la présidence.

[8] Les actes du procès se trouvent dans les éditions des 25 et 27 décembre 1850 de la *Gazette des Tribunaux, Journal de jurisprudence et des débats judiciaires*, n° 7322 et 7323, en ligne sur Gallica.

1.3. Analyses

1.3.8. Bonapartisme et césarisme

Le présent chapitre se doit de commencer par une remarque qui surprend : le vocable de *bonapartisme* comme tel est **absent** du *Dix-huit brumaire*. Et vérification faite, il est tout aussi absent de l'original allemand.

L'appellation que l'on rencontre prend uniquement la forme de l'adjectif *bonapartiste* pour qualifier les protagonistes qui se réclament de l'action de Louis Bonaparte et les moyens mis en œuvre à cet effet[1].

La catégorie *générale* de bonapartisme manque donc.

Il faut sans doute y voir un signe de la focalisation de Marx sur la singularité du personnage[2] qui semble à ses yeux davantage recueillir les bénéfices d'une configuration historique plutôt qu'en être l'acteur véritable.

Est-ce dire que l'écrit de Marx ne fournit pas les éléments qui permettent, à défaut de le nommer, de *construire* le concept et d'élaborer une analyse théorique du phénomène ? Assurément pas, mais ces éléments n'apparaissent qu'au fil d'une lecture attentive soucieuse de les réunir.

*

On trouvera d'abord les **deux composantes** qui sont à la base d'une **définition minimale** du phénomène.

Ces deux composantes nécessairement conjointes sont :

- d'une part, une pratique autoritaire de pouvoir personnel adossée à un puissant appareil d'Etat et soutenue par l'armée,
- et, d'autre part, le constant souci d'une légitimation plébiscitaire.

C'est à la lumière de ces deux caractéristiques que la notion de bonapartisme va se **généraliser** dans le vocabulaire politique pour nommer une classe parfois largement étendue de comportements divers[3].

*

Il n'est pas moins possible de distinguer dans l'analyse même de Marx **trois éléments** qui soutiennent l'esquisse d'une analyse plus élaborée de la configuration politique qui se met en place dès le début de l'année 1851.

1. Le **premier** de ces éléments d'analyse, nous l'avons déjà rencontré, réside dans le lien organique du bonapartisme avec **la paysannerie parcellaire** française en son évolution au milieu du 19e siècle.

2. Le **deuxième** de ces éléments d'analyse, nous l'avons déjà rencontré, réside dans l'hypertrophie et l'autonomisation relative de **l'appareil d'Etat**. Il faut y associer la fréquence du recours à l'armée, après juin 48, dans le cadre de *l'état de siège* : une « *remarquable invention* », écrit Marx.

> Une invention remarquable, régulièrement appliquée dans chaque crise qui éclata, dans la suite, au cours de la révolution française. Mais la caserne et le bivouac, que l'on imposait ainsi périodiquement à la société française pour lui presser la cervelle et la faire tenir tranquille ; le sabre et le mousqueton, à qui l'on faisait périodiquement rendre la justice et diriger l'administration, exercer le rôle de tuteur et de censeur, de policier et de veilleur de nuit ; la moustache et l'uniforme, que l'on célébrait périodiquement comme la sagesse suprême de la société et com-

[1] Marx parle ainsi de la presse, des agents et des élus *bonapartistes* ; il évoque non moins le « *bonapartistisches Lumpenproletariat* ».
[2] De manière comparable, sous cet angle, à l'appréciation de Victor Hugo. Les accents de mépris à l'égard du personnage empêcheront quelquefois Marx de percevoir l'habilité manœuvrière de Louis Bonaparte dès lors que ce dernier sera intégré au jeu institutionnel de la république bourgeoise.
[3] Visant par exemple le péronisme, le gaullisme même.

> me recteurs de la société, ne devaient-ils pas en venir à l'idée qu'il valait mieux sauver la société une fois pour toutes, en proclamant la suprématie de leur propre régime, et débarrassant complètement la société bourgeoise du souci de se gouverner elle-même ? La caserne et le bivouac, le sabre et le mousqueton, la moustache et l'uniforme devaient d'autant plus facilement en venir à cette idée qu'ils pouvaient s'attendre alors à être mieux payés pour ce service, tandis que dans les proclamations simplement périodiques de l'état de siège, et dans les sauvetages momentanés de la société, à l'appel de telle ou telle fraction de la bourgeoisie, le résultat pour eux était maigre, en dehors de quelques morts et blessés et de quelques grimaces amicales de la bourgeoisie. L'armée ne devait-elle pas finalement vouloir jouer dans son propre intérêt de l'état de siège et assiéger en même temps les coffres-forts des bourgeois (pp. 30-31)

3. On ajoutera un **troisième** élément d'analyse : il réside dans le comportement opportuniste de la bourgeoise (*Ce plat égoïsme du bourgeois ordinaire toujours prêt à sacrifier l'intérêt général de sa classe à tel ou tel intérêt particulier*[1]), laquelle, devenue incapable d'exercer par elle-même sa domination de classe, préfère abdiquer et déléguer cette fonction aux seules fins de s'assurer des profits immédiats : « cette bourgeoisie, *écrit Marx*, qui, à chaque instant, sacrifiait son propre intérêt de classe, son intérêt politique, à ses intérêts particuliers les plus bornés, les plus malpropres (…)[2] ».

Le développement de cette critique se trouve au centre du chapitre 6.

Le contexte fait référence à l'impasse de l'entreprise de révision de la Constitution. Peu de temps après le vote de l'Assemblée, le 19 juillet 1851, celle-ci est entrée dans la période des vacances parlementaires, du 10 août au 4 novembre 51. Or à cette date, les préparatifs du coup d'Etat sont en place[3].

Marx commente la rupture survenue entre, d'une part, la bourgeoisie marchande, industrielle et financière et, d'autre part, la classe politique et les idéologues censés servir ses intérêts[4].

> Le parti parlementaire s'était non seulement divisé en ses deux grandes fractions, non seulement chacune de ces fractions s'était divisée elle-même, mais le parti de l'ordre au Parlement était entré en conflit avec le parti de l'ordre *en dehors* du Parlement. Les orateurs et les écrivains de la bourgeoisie, sa tribune et sa presse, bref, les idéologues de la bourgeoisie et la bourgeoisie elle-même, les représentants et les représentés étaient devenus étrangers les uns aux autres et ne se comprenaient plus.
>
> (…)
>
> J'ai déjà indiqué que, depuis l'entrée de Fould au ministère, la partie de la bourgeoisie commerçante qui avait possédé la plus grande partie du pouvoir sous Louis-Philippe, l'*aristocratie financière* était devenue bonapartiste. Fould ne représentait pas seulement les intérêts de Bonaparte à la Bourse, il représentait également les intérêts de la Bourse auprès de Bonaparte. (…) L'aristocratie financière maudissait par conséquent la lutte parlementaire menée par le parti de l'ordre contre le pouvoir exécutif comme *un trouble apporté à l'ordre*, et célébrait chaque victoire du président sur les prétendus représentants comme une *victoire de l'ordre*.
>
> (…)

[1] Op.cit., p. 77.
[2] Op.cit., p. 91. On trouve un raisonnement analogue au centre du chapitre 4 où Marx explique que la bourgeoise, se rendant compte des risques démocratiques que le pouvoir parlementaire faisait courir à sa domination de classe, a préféré se soustraire « aux dangers du self-government : « la bourgeoisie reconnaît (…) que, pour établir le calme dans le pays, il faut avant tout ramener au calme son Parlement bourgeois ; que, pour conserver intacte sa puissance sociale, il lui faut briser sa puissance politique ; que les bourgeois ne peuvent continuer à exploiter les autres classes et à jouir tranquillement de la propriété, de la famille, de la religion et de l'ordre qu'à la condition que leur classe soit condamnée au même néant politique que les autres classes ; que, pour sauver sa bourse, la bourgeoisie doit nécessairement perdre sa couronne et que le glaive qui doit la protéger est fatalement aussi une épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête ». (p. 57)
[3] La réunion de Saint-Cloud au cours de laquelle vont se concerter les conjurés date du 20 août 51.
[4] Le passage que nous citons se trouve aux pages 87-94 de notre édition de référence.

La *bourgeoisie industrielle*, dans son fanatisme de l'ordre, était elle aussi mécontente des querelles continuelles entre le parti de l'ordre parlementaire et le pouvoir exécutif. (…) Si, comme nous l'avons vu, les provocations fanfaronnes, les intrigues mesquines au moyen desquelles se manifestait la lutte du parti de l'ordre contre le président ne méritaient pas un meilleur accueil, ce parti bourgeois, d'autre part, qui réclame de ses représentants de remettre sans résistance le pouvoir militaire, des mains de son propre Parlement, entre les mains d'un prétendant aventurier, ne méritait même pas les intrigues gaspillées dans son intérêt. Il prouvait que la lutte pour la défense de ses intérêts *publics*, de ses propres *intérêts de classe*, de son *pouvoir politique*, ne faisait que l'indisposer et l'importuner du fait qu'elle gênait ses affaires privées.

Les notabilités bourgeoises des villes départementales, les autorités municipales, les juges aux tribunaux de commerce, etc., reçurent partout, presque sans exception, Bonaparte, au cours de ses tournées, de la façon la plus servile, même lorsque, comme à Dijon, il attaqua sans ménagement l'Assemblée nationale et, en particulier, le parti de l'ordre.

Quand les affaires allaient bien, comme c'était encore le cas au début de 1851, la bourgeoisie commerçante s'élevait contre toute la lutte parlementaire susceptible de nuire à son commerce. Quand les affaires allaient mal, comme il en fut toujours ainsi à partir de la fin du mois de février 1851, elle se plaignait des luttes parlementaires, comme étant la cause de l'arrêt des affaires, et demandait à grands cris qu'on y mît fin pour que le commerce pût reprendre. Les débats sur la révision de la Constitution tombèrent précisément dans cette mauvaise période.

(…) la *masse extra-parlementaire de la bourgeoisie*, par sa servilité envers le président, par ses injures contre le Parlement, par la brutalité avec laquelle elle traita sa propre presse, excita Bonaparte à réprimer, à exterminer ses orateurs et ses écrivains, ses politiciens et ses littérateurs, sa tribune et sa presse, afin de lui permettre de vaquer en confiance à ses affaires privées, sous la protection d'un gouvernement fort et absolu. Elle déclara nettement qu'elle brûlait du désir de se débarrasser de sa propre domination politique pour se débarrasser en même temps des soucis et des dangers de cette domination.

Et c'est cette bourgeoisie, qui s'était déjà indignée de la lutte purement parlementaire et littéraire menée en faveur de la domination de sa propre classe et qui avait trahi les chefs de cette lutte, qui ose maintenant reprocher après coup au prolétariat de ne pas s'être soulevé pour mener une lutte sanglante, une lutte à mort pour elle ! Cette bourgeoisie, qui, à chaque instant, sacrifiait son propre intérêt général de classe, son intérêt politique, à ses intérêts particuliers les plus bornés, les plus malpropres, et exigeait de ses représentants un sacrifice analogue, ose reprocher maintenant au prolétariat d'avoir sacrifié ses intérêts politiques généraux à ses intérêts matériels.

(…)

La France avait, il est vrai, traversé en 1851 une sorte de petite crise commerciale. A la fin de février, on assista à une diminution des exportations par rapport à l'année précédente. En mars, le commerce diminua et les fabriques cessèrent le travail. En avril, la situation des départements industriels sembla aussi désespérée qu'au lendemain des Journées de février. En mai, les affaires n'avaient pas encore repris. Le 28 juin encore, le portefeuille de la Banque de France indiquait, par l'accroissement formidable des dépôts et une diminution aussi considérable des avances sur effets, l'arrêt de la production. Ce n'est qu'au milieu d'octobre qu'on assista à une amélioration progressive des affaires.

(…)

Qu'on se représente maintenant le bourgeois français : au milieu de cette panique commerciale, combien sa cervelle, aussi malade que son commerce, ne devait-elle pas être torturée, abasourdie, ahurie, par les bruits de coup d'État et de rétablissement du suffrage universel, par la

> fronde des orléanistes et des légitimistes, par les conspirations communistes du midi de la France, les prétendues jacqueries dans les départements de la Nièvre et du Cher, par les réclames des différents candidats à la présidence, par les mots d'ordre tapageurs des journaux, par les menaces des républicains de défendre la Constitution et le suffrage universel les armes à la main, par les évangiles des héros *in partibus* émigrés à l'étranger, qui prophétisaient la fin du monde pour le 2e dimanche de mai 1852, et l'on comprendra que, dans cette confusion incroyable, bruyante, de fusion, de révision, de propagation, de Constitution, de conspiration, de coalition, d'émigration, d'usurpation et de révolution, le bourgeois ait crié, dans un accès de fureur, à sa République parlementaire : « *Plutôt une fin effroyable qu'un effroi sans fin !* »
>
> Bonaparte comprit cet appel.

Marx n'est pas loin de considérer cette attitude de la bourgeoisie comme une trahison de sa **mission historique** telle qu'elle était par avance tracée dans le *Manifeste*, à savoir rompre avec les forces féodales et créer les conditions matérielles d'une révolution qui assure l'émergence, sous la responsabilité du mouvement ouvrier, d'une société sans classe[1].

*

Le vocable de *bonapartisme* n'est assurément pas absent des écrits de Marx et d'Engels mais les occurrences sont le plus souvent mobilisées pour des usages polémiques dans les articles de presse et les ouvrages militants des années 1855-1870, associées, comme par exemple le tsarisme, aux forces réactionnaires, sans que le terme se trouve au centre d'une véritable construction théorique.

C'est à cette littérature qu'appartient le célèbre propos[2] d'Engels écrivant à Marx dans sa lettre du 13 avril 1866 que « le bonapartisme est la véritable religion de la bourgeoisie moderne ». Engels commente à cette date les similitudes de la politique de Bismarck avec celle de Louis Bonaparte, et surtout les similitudes des accommodements consentis par la bourgeoise française et allemande avec le pouvoir fort.

Il écrit :

> Ainsi Bismarck a fait son *coup du suffrage universel*[3], bien que sans son Lassalle[4]. A ce qu'il semble, après s'être regimbé quelque peu, le bourgeois allemand va se laisser faire, car, après tout, le bonapartisme est

[1] Notons que Marx n'est pas loin d'adresser ce reproche à la classe ouvrière elle-même lorsqu'il constate et regrette sa passivité sous l'emprise de la direction social-démocrate. Rappelons ce passage où Marx, commentant l'absence de réaction à la loi du 31 mai supprimant le suffrage universel, écrit, et c'est nous qui soulignons : « Il ne faut pas oublier, en outre, que l'année 1850 fut l'une des plus brillantes au point de vue de la prospérité industrielle et commerciale, et que, par conséquent, le prolétariat parisien était complètement employé. Mais la loi électorale du 31 mai 1850 l'excluait de toute participation au pouvoir politique. Elle le coupait du champ de bataille même. Elle rejetait les ouvriers dans la situation de parias qu'ils occupaient avant la révolution de février. En se laissant diriger, devant un tel évènement, par des démocrates, et *en allant jusqu'à oublier l'intérêt révolutionnaire de leur classe pour un bien-être passager, les ouvriers renonçaient à l'honneur d'être une classe conquérante*, ils s'abandonnaient à leur sort, prouvant que la défaite de juin 1848 les avait rendus, pour des années, impropres à la lutte, et que le processus historique devait de nouveau se poursuivre *par-dessus* leurs têtes. ». (*Le Dix-huit Brumaire*, p. 60-61).

[2] Très souvent cité et très rarement référencé : la lettre d'Engels se trouve aux pages 261-263 du tome 8 de la *Correspondance Marx Engels* aux Editions sociales, Paris 1981.

[3] Bismarck venait de déposer, le 9 avril 1866, devant la Diète fédérale un projet de loi pour l'élection d'un parlement allemand au suffrage universel direct. Ce n'est qu'après la victoire de la Prusse sur l'Autriche à Sadowa, le 3 juillet 1866, que sera constituée, le 15 décembre 1866, la *Confédération de l'Allemagne du Nord* avec pour parlement fédéral deux assemblées, le Conseil fédéral (ou Bundesrat) et la Chambre des députés (ou Reichstag) élue au suffrage universel. La nouvelle Constitution sera votée par le Reichstag le 16 avril 1867. Elle donnait à la Prusse une position dominante au sein des 21 Etats et villes libres qui avaient rallié la Confédération.

[4] A cette date, Ferdinand Lasalle est mort, le 31 août 1864, de suites de son duel, pour une cause amoureuse, avec un officier valaque. Il avait entretenu des pourparlers secrets avec Bismarck en échange d'un financement par l'Etat prussien de cités ouvrières et surtout de l'établissement du suffrage universel. L'affaire n'avait pas tardé à être éventée dans le mouvement ouvrier et elle fait l'objet de la lettre du 23 février 1865 de Marx à Ludwig Kugelmann, à laquelle nous renvoyons, pp. 65-71 du tome 8 de la *Correspondance Marx Engels*, Éditions sociales, Paris 1981.

> la véritable religion de la bourgeoisie moderne. Il est pour moi de plus en plus évident que la bourgeoise n'a pas l'étoffe qu'il faut pour exercer directement le pouvoir et que, par conséquent, là où il n'existe pas d'oligarchie qui puisse se charger, comme ici en Angleterre, de diriger, contre bonne rétribution, l'Etat et la société dans l'intérêt de la bourgeoisie, une semi-dictature bonapartiste est la forme normale ; elle fait triompher les grands intérêts matériels de la bourgeoisie, même contre cette bourgeoisie, mais elle ne lui laisse pas la moindre part du pouvoir lui-même. D'autre part, cette dictature elle-même est à son tour contrainte de faire siens, fût-ce contre son gré, ces intérêts matériels de la bourgeoisie.

*

Enfin il faut mentionner la précaution que Marx, dans sa préface de 1869, recommande dans l'emploi du terme de *césarisme*. Nous renvoyons sur ce point au chapitre 1.4.1 que nous consacrons à cette préface.

1.4.1. Les préfaces de Marx et d'Engels de 1869 et de 1885

La préface de Marx à la seconde édition de 1869

Marx évoque « la demande de librairie » et « l'insistance de (ses) amis d'Allemagne » pour expliquer l'opportunité de cette deuxième édition.

A vrai dire, la politique mise en place par Bismarck depuis 1862 présentait des similitudes avec le bonapartisme, justifiant donc que l'on publiât un rappel des évènements de 1850 en France. Par ailleurs, Marx avait été attentif aux données nouvelles apportées par les études récemment parues en 1865 et en 1868 d'Eugène Ténot sur le coup d'Etat en province et à Paris[1].

> Mon ami Joseph Weydemeyer, mort prématurément, se proposait de publier, à partir du 1er janvier 1852, une revue politique hebdomadaire à New York. Il me demanda d'écrire pour cette publication l'histoire du coup d'Etat. Je lui fis parvenir toutes les semaines, jusqu'à la mi-février, des articles intitulés : « Le Dix-Huit Brumaire de Louis Bonaparte ». Entre-temps, le plan primitif de Weydemeyer avait échoué. Mais il publia, au printemps de l'année 1852, une revue mensuelle intitulée *La Révolution*, dont le second numéro est constitué par le « Dix-Huit Brumaire ». Quelques centaines d'exemplaires en furent alors envoyés en Allemagne, mais sans pouvoir cependant être placés en librairie. Un libraire allemand, qui se donnait comme radical avancé et auquel j'en proposai la diffusion, répondit en manifestant son effroi vertueux d'une proposition aussi « inopportune ».
>
> On voit, par ce qui précède, que l'ouvrage ci-dessous est né sous la pression des évènements et que la matière historique qu'il traite ne dépasse pas le mois de février 1852. Sa réédition actuelle est due, en partie, aux demandes de librairie[2] et, en partie, à l'insistance de mes amis d'Allemagne.

L'un des intérêts de cette préface réside dans le bref jugement rétrospectif de Marx sur les deux ouvrages qu'il estime devoir distinguer dans la littérature consacrée au coup d'Etat, celui de **Victor Hugo** et celui de **P-J Proudhon**.

*

La violence rhétorique du pamphlet de Victor Hugo[3] aboutit, selon Marx à son effet contraire, qui est de grandir le personnage. Quant à l'insuffisance de Proudhon, elle réside dans sa conception de l'Histoire inspirée d'une dialectique incomprise qui l'abuse[4]. Lui aussi obtient un résultat contraire, qui est de justi-

---

[1] Eugène Ténot, *La province en décembre 1851. Etude historique*, Paris 1865, et *Paris en décembre 1851. Etude historique sur le coup d'Etat*, Paris 1868. Ces deux ouvrages font l'objet de la correspondance de Marx et d'Engels en décembre 1868 (Marx à Engels, le 19 décembre 1868, s'agissant de l'ouvrage de Ténot sur la province : « Il contient beaucoup de détails nouveaux pour nous. (…) Le mouvement (républicain) au sein de la population rurale était bien plus important que nous le savions. ». (*Correspondance Marx Engels*, Editions sociales/Messidor, Paris 1982, tome IX, p. 399).

[2] L'ouvrage sera publié en Allemagne par Otto Meissner, l'éditeur du *Capital*. Marx annonce le projet d'édition à Engels dans sa lettre du 29 janvier 1869 : « Il (Meissner) me répond que personne sauf lui-même n'a le droit d'imprimer la chose, parce qu'il est mon éditeur *ex officio*, et qu'il veut le rester. Donc il faut lui envoyer le bouquin directement ; après quelques modifications. » (*Correspondance*, tome X, p. 19).

[3] Elle est en vérité d'une cruauté sans pareille dans *Napoléon le Petit* paru en 1852 comme dans l'ouvrage plus tardif *Histoire d'un crime* paru en 1877.

[4] Dans son ouvrage *La Révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 décembre*, Proudhon affichait son ambition en ces termes : « Historien impartial, dégagé de tout ressentiment de parti, j'ai constaté, à l'avantage du 2 décembre, la raison historique, objective, et fatale, de son existence. Je vais de

fier l'aventure bonapartiste.

> Parmi les ouvrages qui, à peu près à la même époque, traitaient le même sujet, deux seulement méritent d'être mentionnés : *Napoléon le Petit*, de Victor Hugo, et *Le Coup d'État*, de Proudhon[1].
>
> Victor Hugo se contente d'invectives amères et spirituelles contre l'auteur responsable du coup d'Etat. L'évènement lui-même lui apparait comme un éclair dans un ciel serein. Il n'y voit que le coup de force d'un individu. Il ne se rend pas compte qu'il le grandit ainsi, au lieu de le diminuer, en lui attribuant une force d'initiative personnelle sans exemple dans l'histoire. Proudhon, de son côté, s'efforce de représenter le coup d'État comme le résultat d'un développement historique antérieur. Mais, sous sa plume, la construction historique du coup d'Etat se transforme en une apologie du héros du coup d'Etat. Il tombe ainsi dans l'erreur que commettent nos historiens soi-disant *objectif*s. Quant à moi, je montre, par contre, comment la *lutte des classes* en France créa des circonstances et une situation telles qu'elle permit à un personnage médiocre et grotesque de faire figure de héros.

On observera que la position de Marx lui-même (son « quant à moi ») se réduit à une très brève référence à la *lutte des classes*.

> Un remaniement de l'ouvrage ci-dessous lui aurait enlevé sa couleur particulière. Je me suis donc borné à corriger les fautes d'impression et à supprimer les allusions qui ne seraient plus comprises aujourd'hui.
>
> Ce que je disais dans la phrase finale de mon ouvrage : « Mais lorsque le manteau impérial tombera finalement sur les épaules de Louis Bonaparte, la statue d'airain de Napoléon s'écroulera du haut de la colonne Vendôme », s'est déjà réalisé[2].
>
> Le colonel Charras[3] a, le premier, engagé l'offensive contre le culte de Napoléon dans son ouvrage sur la campagne de 1815. Depuis, et notamment au cours de ces dernières années, la littérature française, au moyen des armes de la recherche historique, de la critique, de la satire et de l'ironie, a donné le coup de grâce à la légende de Napoléon. Hors de France, cette rupture violente avec les croyances populaires traditionnelles, cette immense révolution intellectuelle, a été peu remarquée et encore moins comprise.

Marx termine par une note sur le *césarisme* qu'il entend rapporter exclusivement aux rapports de classe dans l'ancienne Rome. Il met ainsi en garde contre toute conception qui oublierait, sous la catégorie explicative de la lutte des classes, les conditions chaque fois spécifiques de la lutte politique dans son contexte.

La notion de césarisme comme celle de bonapartisme seront toutefois appelées à connaître une certaine permanence dans le vocabulaire politique en relation avec divers régimes politiques, le fascisme mussolinien et nazi, mais aussi le péronisme en Argentine, et même le gaullisme en France[4].

> En fin de compte, j'espère que cet ouvrage contribuera à écarter le terme couramment employé aujourd'hui, particulièrement en Allema-

---

même, sans malignité ni indiscrétion, en me tenant toujours dans la pure philosophie, descendre dans l'âme de ce pouvoir, rechercher le secret de ses décisions, secret que lui-même, j'oserais presque l'affirmer, ne connaît pas. ». (Garnier Frères Libraires, Paris 1852, p. 118).

[1] Un troisième ouvrage de l'époque mérite d'être signalé, c'est *l'Histoire des crimes du 2 décembre* de Victor Schœlcher paru en 1852 à Londres.

[2] Un propos prémonitoire pourrait-on dire. La colonne Vendôme est installée en 1810 à la gloire de la Grande Armée avec, à son sommet, une statue de l'empereur en César. En 1833, on y installe la statue de l'empereur en tenue de petit caporal. Elle est remplacée en 1852 par une statue de Napoléon en tenue d'empereur romain. C'est en 1871 que les communards parisiens abattront l'édifice.

[3] Jean-Baptiste-Adolphe Charras est l'auteur en 1857 d'un ouvrage intitulé *Histoire de la campagne de 1815. Waterloo* dans lequel il critique la légende napoléonienne.

[4] Le noyau sémantique de la notion associe *autoritarisme* et *sanction plébiscitaire.*

> gne, de *césarisme*. Dans cette analogie historique superficielle, on oublie le principal, à savoir que, dans l'ancienne Rome, la lutte des classes ne se déroulait qu'à l'intérieur d'une minorité privilégiée, entre les libres citoyens riches et les libres citoyens pauvres, tandis que la grande masse productive de la population, les esclaves, ne servait que de piédestal passif aux combattants. On oublie la phrase célèbre de Sismondi : « Le prolétariat romain vivait au dépens de la société, tandis que la société moderne vit aux dépens du prolétariat. » Étant donné la différence complète entre les conditions matérielles, économiques de la lutte des classes dans l'antiquité et dans les temps modernes, les formes politiques qui en découlent ne peuvent pas avoir plus de ressemblance entre elles que l'archevêque de Canterbury avec le grand prêtre Samuel.
>
> Londres, 23 juin 1869.
>
> KARL MARX

Cette seconde édition de 1869 du *Dix-huit Brumaire* a fait l'objet de nombreuses modifications, ajouts et retraits, dont la plupart des éditions contemporaines rendent compte avec précision.

L'un de ces retraits est remarquable. Il concerne l'énoncé resté célèbre sur l'indispensable alliance du prolétariat avec la paysannerie, alliance par laquelle : « La révolution prolétarienne réalise (…) le chœur sans lequel, dans toutes les nations paysannes, son solo devient un chant funèbre[1] ».

Marx a non moins supprimé toute marque d'ironie envers le suffrage universel. Il est vrai qu'en 1867, le suffrage universel dans la Confédération de l'Allemagne du Nord avait conduit à l'élection au Reichstag d'August Bebel et de Wilhelm Liebknecht.

*

La préface d'Engels de 1885

Le texte publié en 1885 sous l'autorité d'Engels est celui de l'édition de 1869.

A cette date, Engels a entrepris de consolider le legs intellectuel de Marx.

Cela se manifeste clairement ici dans son insistance sur le caractère de « loi » des principes directeurs de l'analyse de Marx dans le *Dix-huit brumaire*. Or la comparaison avec les sciences naturelles, avant tout soucieuse, on le voit bien, de faire valoir l'esprit de rigueur court le risque d'écraser des problématiques théoriques très différentes. Elle gagne donc à être reçue avec précaution, compte tenu de l'assurance tout assertive d'un propos de circonstance.

> Qu'une nouvelle édition du *18 Brumaire* soit devenue nécessaire trente-trois ans après sa parution, cela prouve que cette brochure n'a encore, même aujourd'hui, rien perdu de sa valeur.
>
> En effet, c'était un travail génial. Immédiatement après l'évènement qui surprit tout le monde politique comme un éclair dans le ciel serein, qui fut maudit par les uns avec des cris d'indignation vertueuse, et accueilli par les autres comme l'acte apportant le salut hors de la révolution et comme le châtiment du trouble provoqué par elle, mais fut un objet d'étonnement et d'incompréhension pour tous, Marx en fit un exposé court, épigrammatique[2]. Il y expliquait toute la marche des évènements survenus en France depuis les journées de février dans leurs rapports internes, montrait comment le miracle du 2 Décembre n'était que le résultat naturel, nécessaire de ces rapports, sans avoir besoin de traiter le héros du coup d'Etat au-

[1] La formule sera par contre soulignée par Lénine dans la perspective de l'alliance du prolétariat et de la paysannerie russes dans la lutte contre l'Etat tsariste.
[2] Au sens de *incisif, satirique, spirituel*. L'épigramme est un « petit poème satirique se terminant par un trait d'esprit ».

trement qu'avec un mépris bien mérité. Et le tableau était brossé avec une telle maîtrise que toutes les révélations faites depuis n'ont fait qu'apporter de nouvelles preuves de la fidélité avec laquelle il reflète la réalité. Cette compréhension remarquable de l'histoire quotidienne vivante, cette intelligence claire des évènements, au moment même où ils se déroulaient, est, en effet, sans exemple.

Mais, pour cela, il fallait la connaissance profonde de l'histoire de France qu'avait Marx. La France est le pays où les luttes de classes ont été menées chaque fois, plus que partout ailleurs, jusqu'à la décision complète, et où, par conséquent, les formes politiques changeantes, à l'intérieur desquelles elles se meuvent et dans lesquelles se résument leurs résultats, prennent les contours les plus nets. Centre du féodalisme au moyen âge, pays classique, depuis la Renaissance, de la monarchie héréditaire, la France a, dans sa grande Révolution, détruit le féodalisme et donné à la domination de la bourgeoisie un caractère de pureté classique qu'aucun autre pays n'a atteint en Europe. De même, la lutte du prolétariat révolutionnaire contre la bourgeoisie régnante y revêt des formes aiguës, inconnues ailleurs. Telle est la raison pour laquelle Marx non seulement étudiait avec une prédilection spéciale l'histoire du passé français, mais encore suivait dans tous ses détails l'histoire courante, rassemblait les matériaux destinés à être utilisés plus tard, et ne fut, par conséquent, jamais surpris par les évènements.

Mais à cela vint s'ajouter encore une autre circonstance. Ce fut précisément Marx qui découvrit le premier la loi d'après laquelle toutes les luttes historiques, qu'elles soient menées sur le terrain politique, religieux, philosophique ou dans tout autre domaine idéologique, ne sont, en fait, que l'expression plus ou moins nette[1] des luttes des classes sociales, loi en vertu de laquelle l'existence de ces classes, et par conséquent aussi leurs collisions sont, à leur tour, conditionnées par le degré de développement de leur situation économique, par leur mode de production et leur mode d'échange, qui dérive lui-même du précédent. Cette loi, qui a pour l'histoire la même importance que la loi de la transformation de l'énergie pour les sciences naturelles, lui fournit ici également la clé de l'histoire de la IIe République française. C'est cette histoire qui lui a servi à mettre sa loi à l'épreuve et, trente-trois ans après, il nous faut encore reconnaître qu'elle a subi brillamment cette épreuve.

Friedrich Engels.

*

Du vivant d'Engels, deux éditions paraitront encore : l'une en traduction française, de janvier à novembre 1891, dans *Le socialiste*, qui était l'organe du *Parti Ouvrier Français* fondé en 1882 avec Jules Guesde et Paul Lafargue, et l'autre en traduction russe, en 1894 à Genève. La première traduction anglaise du livre complet date de 1898 à New York.

[1] Soulignons l'importance de cette précaution méthodologique : il n'y pas toujours correspondance immédiate entre la situation de classe et sa « traduction » politique.

1.4.2. Fr. Engels : *Les vraies raisons de l'inactivité relative des prolétaires français en décembre dernier*

Ces trois articles d'Engels ont paru sans signature et sous la rubrique « De notre correspondant à l'étranger » dans les éditions de février, mars et avril 1852 du journal d'Ernest Jones *Notes to the People*.

*

Nous traduisons à partir de la version anglaise que publie, aux pages 212-218, le volume 11 des *Marx Engels Collected Works.*

*

(*Notes to the People*, N° **43** du 21 février 1852)

> Depuis le 2 décembre dernier, tout l'intérêt que peut susciter la politique étrangère, du moins continentale, se trouve mobilisé par ce joueur chanceux et téméraire qu'est Louis-Napoléon Bonaparte. « Que fait-il ? Va-t-il entrer en guerre ? Et contre qui ? Va-t-il envahir l'Angleterre ? ». Telles sont assurément les questions qui se posent partout où les affaires continentales sont évoquées.

A cette date du 21 février 1852, l'actualité en France réside dans l'élection du nouveau Corps législatif qui sera mis en place le 29 février 1852. Après le plébiscite des 20 et 21 décembre 51, Louis Bonaparte avait gouverné seul par voie de décrets avant que la Constitution ne soit proclamée le 14 janvier 1852. C'est le 2 décembre 52, un an après le coup d'Etat, que l'Empire sera officiellement proclamé.

> Et certes, il y a quelque chose d'étonnant dans le fait qu'un aventurier relativement inconnu[1], placé par hasard à la tête du pouvoir exécutif d'une grande république, s'empare, entre le coucher et le lever du soleil, de tous les postes importants de la capitale, se joue du parlement comme d'un fétu de paille, réprime l'insurrection métropolitaine en deux jours et les troubles provinciaux en deux semaines, s'impose lui-même après un simulacre d'élection à un peuple tout entier, et établisse, dans le même souffle, une Constitution qui lui confère tous les pouvoirs de l'Etat. Une telle chose n'a eu lieu, une telle honte n'a été vécue par aucune nation depuis que les légions prétoriennes de la Rome déclinante ont mis l'empire aux enchères et l'ont vendu au plus offrant. Et depuis les journées de décembre, la presse bourgeoise de ce pays, du *Times* jusque la *Weekly Dispatch,* n'a jamais laissé passer une occasion de donner libre cours à son indignation vertueuse envers le despote militaire, le destructeur perfide des libertés de son pays, l'exterminateur de la presse, et ainsi de suite.

Le premier soin d'Engels est d'insister sur la singularité de la **défaite politique de la grande bourgeoisie française** dans ses deux composantes royalistes. C'est elle, en effet, qui se trouve soudain dépossédée du pouvoir qu'elle était en mesure d'exercer seule après la défaite du mouvement ouvrier en juin 1848 et l'élimination, en juin 1849, de l'opposition républicaine démocrate-socialiste.

> Cela dit, avec tout le mépris que l'on doit à Louis-Napoléon, nous ne pensons pas qu'il revient à un organe de la classe ouvrière de se joindre à ce concert de vitupérations ronflantes dans lequel les journaux respectifs des agioteurs, des patrons cotonniers et de l'aristocratie fon-

[1] Entendons qu'il est inconnu du grand public anglais. Engels procède manifestement par raccourcis. L'arrivée au pouvoir est dite « par hasard » pour n'avoir pas à procéder à une analyse rétrospective qui prendrait du temps.

cière rivalisent en canailleries les uns avec les autres. Ces messieurs feraient mieux de se rappeler le véritable état de la question. Ils ont, *eux*, toutes les raisons de récriminer, car tout ce que Louis-Napoléon a pris à d'autres, il l'a pris non pas à la classe ouvrière, mais à ces classes dont les intérêts en Angleterre sont représentés par cette même presse. Non que Louis-Napoléon ne se serait pas fait un plaisir de voler à la classe ouvrière tout ce qui lui eût paru souhaitable, mais c'est un fait qu'en décembre dernier, les classes laborieuses françaises ne pouvaient pas être dépouillées de quoi que ce soit, parce que tout leur avait déjà été pris au cours des trois ans et demi du gouvernement parlementaire bourgeois qui avaient suivi les grandes défaites de juin 1848. En fait, qu'est-ce qui, à la veille du 2 décembre, pouvait encore leur être enlevé ? Le droit de vote ? Il leur avait été enlevé par la loi électorale de mai 1850. Le droit de réunion ? Il avait depuis longtemps été restreint aux classes « sûres » et « bien-pensantes » de la société. La liberté de la presse ? Pourquoi, car la vraie presse prolétarienne avait été noyée dans le sang des insurgés de la grande bataille de juin, et l'ombre de ce qui avait survécu un certain temps avait disparu depuis longtemps sous la pression des lois de bâillonnement, révisées et améliorées à chaque nouvelle session de l'Assemblée nationale[1]. Leurs armes ? Chaque prétexte avait été mis à profit pour exclure tous les travailleurs de la Garde nationale et limiter la possession d'armes aux seules classes aisées de la société.

Ainsi, les classes laborieuses n'avaient, au moment du récent *coup d'Etat*[2], que très peu, sinon rien à perdre dans le domaine des droits politiques. Mais, d'un autre côté, les classes moyenne et capitaliste détenaient la toute-puissance politique. La presse leur appartenait, ainsi que le droit de réunion, le droit de porter les armes, le droit de vote, le parlement. Légitimistes et orléanistes, propriétaires fonciers et détenteurs de fonds avaient enfin trouvé, après une lutte de trente ans, un terrain neutre dans la forme républicaine de gouvernement. Et pour eux, il était en effet difficile de se voir dépouiller de tout cela en quelques heures, et d'être soudain réduits à l'état de nullité politique auquel ils avaient eux-mêmes réduit les travailleurs. Telle est la raison pour laquelle la presse anglaise « respectable » est si furieuse à l'égard des indignités sans foi ni loi de Louis-Napoléon. Tant que ces forfaitures, qu'elles viennent du pouvoir exécutif ou du parlement, étaient dirigées contre les classes laborieuses, elles étaient bien sûr acceptables, mais dès qu'une politique similaire fut étendue à « la meilleure part de la population », aux « intellectuels fortunés » ah !, ce fut tout différent, et il appartenait à tous les épris de liberté d'élever la voix pour la défense des « principes ».

Ainsi la lutte du 2 décembre a été principalement un combat entre la bourgeoise et Louis-Napoléon, le représentant de l'armée. Que Louis-Napoléon en fût conscient, il l'a montré par les ordres donnés à l'armée au cours des combats du 4 de tirer principalement sur « les messieurs en habit ». La glorieuse bataille des boulevards[3] est bien connue; et une série de salves sur des fenêtres fermées et des *bourgeois* sans armes ont suffi pour étouffer tout mouvement de résistance dans la bourgeoisie parisienne.

---

[1] Les 9 et 11 août 48, un décret impose le rétablissement du cautionnement et du droit de timbre pour les journaux (il avait été supprimé par le Gouvernement provisoire dès le 4 mars 48) ainsi que de nouveaux délits de presse dont « l'excitation à la haine ou au mépris du gouvernement de la République » et la volonté de « troubler la paix publique en excitant le mépris ou la haine des citoyens les uns contre les autres ». Le 27 juillet 49, une nouvelle loi impose à toute publication « de moins de cinq feuilles d'impression » la contrainte d'un dépôt préalable au parquet du Procureur. Elle fonctionne comme une véritable loi de censure. Le 16 juillet 1850, la loi prescrit l'obligation de signature des articles de caractère politique, philosophique et religieux, une disposition qui va transformer radicalement le statut du journaliste.

[2] En français dans le texte.

[3] Engels fait ici référence à la fusillade des boulevards intervenue dans l'après-midi du 4 décembre 52 sur les grands axes parisiens, aux abords des boulevards Bonne-Nouvelle, Poissonnière, Montmartre et des Italiens. On est à cet endroit dans les quartiers riches de la capitale. Sans véritable raison militaire, sans doute sous l'effet de l'ivresse et submergée par un effet de panique et de ressentiment contre une population bourgeoise réservée et même hostile à son égard, la troupe ouvre soudain le feu sur la foule des curieux qui se trouvent sur les trottoirs et aux fenêtres des immeubles. Les exécutions sommaires se multiplient à l'intérieur même des habitations. C'est un carnage. Les victimes sont toutes des personnes civiles, femmes et enfants compris, des milieux aisés.

Engels livre à présent les principaux arguments que son titre annonce sur l'attitude du mouvement ouvrier. Ils sont d'ordre à la fois politique et économique[1].

> D'un autre côté, les classes laborieuses, bien qu'il ne fût plus possible de les déposséder d'aucun droit politique, n'étaient pas du tout indifférentes à la question. Elles avaient surtout à perdre la grande chance de mai 1852, lorsque tous les pouvoirs de l'Etat devaient arriver à terme en même temps[2], et que pour la première fois depuis juin 1848, elles s'attendaient à trouver un terrain propice pour mener combat[3]. Et comme elles aspiraient à la suprématie politique, elles ne pouvaient permettre que se produise un changement violent du gouvernement sans être appelées à s'interposer entre les parties en conflit comme les arbitres suprêmes, et à leur imposer leur volonté comme loi du pays. Aussi ne pouvaient-elles pas laisser passer l'occasion de montrer aux deux forces opposées qu'il y avait une troisième puissance sur le terrain, qui, même si momentanément retirée du théâtre des controverses officielles et parlementaires, était cependant toujours prête à intervenir dès que la scène se trouverait déplacée dans sa propre sphère d'action, la *rue.* Mais il ne faut pas oublier que, même dans ce cas, le parti prolétarien subissait de grands inconvénients. S'il se soulevait contre l'usurpateur, ne défendait-il pas virtuellement et ne préparait-il pas la restauration et la dictature de ce parlement même qui s'était montré son ennemi le plus implacable ? Et s'il se prononçait immédiatement pour un gouvernement révolutionnaire, n'allait-il pas, comme ce fut effectivement le cas dans les provinces, tant effrayer la bourgeoisie qu'elle en viendrait à s'unir avec Louis-Napoléon et l'armée ? En outre, il faut se rappeler que la force même et l'élite de la classe ouvrière révolutionnaire avaient été soit tuées pendant l'insurrection de juin, soit transportées et emprisonnées sous d'innombrables prétextes différents depuis cet évènement. Et enfin, il y avait le fait qui à lui seul suffisait pour assurer à Napoléon la neutralité de la grande majorité des classes laborieuses: *le commerce était excellent,* et les Anglais savent fort bien qu'avec une classe ouvrière en période de plein emploi et bien rémunérée, aucune agitation, et encore moins une révolution ne peut être déclenchée.

Suit une conclusion « optimiste » selon la loi du genre. Elle témoigne de la conviction partagée par Engels et par Marx du caractère **exemplaire** que l'unité nationale et le centralisme administratif du pays donnent à la vie politique française sous l'angle des affrontements de classe.

> On affirme aujourd'hui très souvent dans ce pays que les Français doivent n'être que de vieilles bonnes femmes pour se soumettre à un tel

[1] Pour rappel, Marx aborde brièvement la question au dernier chapitre de son *Dix-huit Brumaire*, écrivant : « Pourquoi le prolétariat parisien ne s'est-il pas soulevé après le 2 décembre ? (…) Toute révolte sérieuse du prolétariat aurait aussitôt revigoré la bourgeoisie, l'aurait réconciliée avec l'armée et aurait valu aux ouvriers une seconde défaite de juin. (…) Par un coup de main de Bonaparte, pendant la nuit du 1er au 2 décembre, le prolétariat parisien avait été privé de ses chefs de barricades. Devenu une armée sans officiers, à laquelle les souvenirs de juin 1848 et 1849 et de mai 1850 ôtaient toute envie de combattre sous la bannière des Montagnards, il laissa son avant-garde, les sociétés secrètes, le soin de sauver l'honneur insurrectionnel de Paris (…) » (pp. 103-104). On observera qu'Engels ajoute le paramètre d'une reprise de l'activité économique, un paramètre que Marx du reste n'ignore pas, allant même jusqu'à reprocher à la classe ouvrière de s'être laissé détourner de sa mission révolutionnaire par le plein emploi en cette année 1850. Rappelons le propos (c'est nous qui soulignons) : « Il ne faut pas oublier (…) que l'année 1850 fut l'une des plus brillantes au point de vue de la prospérité industrielle et commerciale, et que, par conséquent, le prolétariat parisien était complètement occupé. Mais la loi électorale du 31 mai 1850 l'excluait de toute participation au pouvoir politique. Elle le coupait du champ de bataille même. Elle rejetait les ouvriers dans la situation de parias qu'ils occupaient avant la révolution de février. En se laissant diriger, devant un tel évènement, par des démocrates, et *en allant jusqu'à oublier l'intérêt révolutionnaire de leur classe pour un bien-être passager, les ouvriers renonçaient à l'honneur d'être une classe conquérante*, ils s'abandonnaient à leur sort, prouvant que la défaite de juin 1848 les avait rendus, pour des années, impropres à la lutte, et que le processus historique devait de nouveau se poursuivre *par-dessus* leurs têtes ». (*Le Dix-huit Brumaire*, pp. 60-61)

[2] Le prescrit constitutionnel avait fixé à la date du 11 mai 1852 l'échéance électorale pour la désignation à la fois d'un nouveau président et d'une nouvelle Assemblée nationale.

[3] Un combat purement électoral, entendons-le bien même si, à Lyon, s'était constituée, sous la direction d'Alphonse Gent, une société secrète dite *La Nouvelle Montagne* qui ne tardera pas à être démantelée en octobre 1850.

traitement. Je reconnais volontiers que, en tant que nation, les Français méritent, à l'heure actuelle, qu'on les pare de telles épithètes. Mais nous savons tous que les Français sont, dans leurs opinions et leurs actions, plus perfectionnistes que toute autre nation civilisée. Dès qu'une certaine tournure est donnée aux évènements dans ce pays, elle se trouve poursuivie presque sans résistance jusqu'à ce que soit atteint son degré extrême. La défaite de juin 1848 a donné lieu à un semblable retournement contre-révolutionnaire en France et, à travers elle, dans tout le continent. La présente ascension de l'empire napoléonien est en fait le couronnement d'une longue série de victoires contre-révolutionnaires au cours des trois dernières années; et une fois engagée sur la pente, il était à prévoir que la France continuerait de tomber jusqu'à ce qu'elle atteigne le fond. Est-elle près d'atteindre ce fond ? Il est difficile de le dire mais chacun peut voir qu'elle s'en rapproche très rapidement. Et si l'histoire passée de la France ne doit pas être démentie par des actions futures du peuple français, nous pouvons nous attendre à ce qu'au plus la dégradation deviendra profonde, au plus son issue sera soudaine et éblouissante. Les évènements, en ces temps que nous vivons, se succèdent à un rythme extrêmement rapide, et ce qui autrefois demandait tout un siècle à une nation se déroule aujourd'hui en quelques années. L'ancien empire a duré quatorze ans; bienheureux l'aigle impérial si sa renaissance, à l'échelle la plus minable, dure autant de mois. Et puis ?

Notes to the People N° **48**, 27 mars 1852

La lutte des classes, prévient Engels, est un antagonisme qui agit dans la durée et sous d'autres formes que l'abrupt affrontement révolutionnaire. Il livre dans ce deuxième article un inventaire des classes sociales de la société française en insistant sur le rôle de la petite paysannerie parcellaire. Le point central demeure l'incapacité de la grande bourgeoise royaliste à exercer son hégémonie. Une situation d'*équilibre*, note Engels. Une situation de *blocage politique* assurément dont Louis Bonaparte va habilement tirer profit.

Bien qu'à première vue, il puisse sembler que, pour le moment, Louis Napoléon, en France, dispose sans conteste de tout le pouvoir, sauf, peut-être, pour les intrigues de cour qui l'assaillent de tous côtés et les complots en vue de l'influencer ou d'obtenir ses faveurs, dans la réalité, les choses sont cependant très différentes.

Tout le secret de la réussite de Louis Napoléon est qu'en raison des traditions attachées à son nom, il a été mis en position d'assurer, pour un moment, *l'équilibre des oppositions de classes dans la société française.*

Car il est un fait que sous le manteau de l'état de siège imposé par le despotisme militaire qui couvre maintenant la France, la lutte entre les différentes classes de la société se poursuit aussi férocement qu'auparavant.

Après avoir été conduite au cours des quatre dernières années par la poudre et les armes, cette lutte a simplement pris aujourd'hui une forme différente.

De la même manière que toute guerre prolongée va épuiser la nation la plus puissante, la guerre ouverte, sanglante de l'an dernier a momentanément épuisé la force *militaire* des différentes classes.

Mais la lutte des classes est indépendante de la guerre réelle, et elle n'a pas toujours besoin de barricades et de baïonnettes pour se manifester; la lutte des classes n'aura pas de fin aussi longtemps que les différentes classes subsisteront avec leurs intérêts contradictoires et conflictuels et leurs positions sociales; et l'on n'a pas encore entendu dire que depuis l'avènement béni de l'ersatz de Napoléon, la France avait cessé de compter parmi ses habitants de grands propriétaires et des ouvriers agricoles ou *métayers,* de grands bailleurs de fonds et

des petits propriétaires hypothéqués, des capitalistes et des travailleurs.

La position des différentes classes en France peut être ainsi décrite.

La révolution de Février avait à jamais abattu la puissance des grands banquiers et des agioteurs et après leur chute, toutes les autres classes de la population des villes avaient eu leur journée[1]. Tout d'abord les ouvriers, pendant les jours de la première effervescence révolutionnaire, ensuite les petits commerçants républicains sous Ledru-Rollin, puis la fraction républicaine de la bourgeoisie sous Cavaignac, enfin, les classes bourgeoises royalistes unies, vers la fin de l'Assemblée nationale.

Aucune de ces classes n'avait été en mesure de garder le pouvoir qu'elles avaient conquis un moment; et, plus récemment, en raison des divisions sans cesse renaissantes entre, d'une part, les royalistes légitimistes, autrement dit les intérêts de la propriété foncière, et, d'autre part, les royalistes orléanistes, autrement dit les intérêts des financiers, il semblait inévitable que le pouvoir devait à nouveau leur échapper et revenir à la classe ouvrière qui pouvait espérer être en mesure de l'exploiter à son avantage[2].

Mais il y avait une autre classe puissante en France, puissante non par les grandes propriétés individuelles de ses membres, mais par son nombre et par ses besoins. Cette classe, celle des petits tenanciers hypothéqués qui représentent au moins les trois cinquièmes de la nation française, a été lente à entrer en action, et lente à subir elle-même une action comme toutes les populations rurales; restée fidèle à ses anciennes traditions, méfiante envers la sagesse des apôtres des villes de tous bords, et se rappelant qu'elle avait été heureuse, libre de toute dette, et relativement riche à l'époque de l'Empereur, elle a déposé, par le moyen du suffrage universel, le pouvoir exécutif dans les mains de son neveu.

L'activisme du parti socialiste démocratique et plus encore la déception qu'ont bientôt suscitée chez elle les mesures de Louis Napoléon ont conduit une partie de cette classe paysanne dans les rangs du parti rouge[3]; mais la masse est restée fidèle à ses traditions, et s'est dit que si Louis Napoléon ne s'était pas encore montré le Messie qu'il était appelé à devenir, c'était la faute de l'Assemblée nationale qui le bâillonnait.

Outre la masse de la paysannerie, Louis Napoléon, lui-même une espèce de mafieux hautain entouré par l'élite de la haute pègre, a trouvé un soutien dans la partie la plus vile et la plus dissolue de la population des villes.

Ces effectifs, il les a réunis au sein d'un corps stipendié nommé la « Société du 10 Décembre ». Ainsi, en se fondant sur la paysannerie pour le vote, sur la populace pour les manifestations bruyantes, sur l'armée, toujours prête à renverser un gouvernement de causeurs parlementaires et en faisant semblant de parler au nom de la classe

[1] On nomme « journée », dans le vocabulaire de 1848 un évènement politique exceptionnel sous la forme d'une manifestation de masse. Outre l'insurrection elle-même des 24-26 février 1848 et ses suites immédiates comme la manifestation du 28 février en faveur de la réduction du temps de travail et de la création d'un ministère du Progrès, et non comptés les évènements de juin 48, on dénombre au moins **quatre** de ces « journées remarquables » : 1. la massive manifestation de soutien au Gouvernement provisoire du **17 mars 48** en riposte à la protestation de la veille des compagnies d'élite (les « bonnets à poils ») de la garde nationale bourgeoise ; 2. l'échec de la manifestation du **16 avril 48** des corporations ouvrières porteuses d'une pétition en faveur de la République sociale ; 3. la calamiteuse insurrection du **15 mai 1848** après une manifestation en faveur de la Pologne et 4. l'échec de la manifestation de la Montagne du **13 juin 49** en réaction avec l'affaire romaine.

[2] La victoire à Paris des candidats « démocrates-socialistes » aux élections partielles du 10 mars 1850 avait soulevé dans les rangs de la gauche républicaine un immense espoir de victoire électorale à l'échéance de mai 1852. La droite elle-même s'était alarmée de ce résultat et ses craintes ont compté dans son rapprochement avec Louis Bonaparte. La loi du 30 mai 1850 abolissant le suffrage universel est la conséquence directe de cette inquiétude.

[3] Le scrutin du 13 mai 1849 avait fait apparaitre une avance significative de la gauche républicaine dans plusieurs départements ruraux.

ouvrière[1], il pouvait tranquillement attendre le moment où les querelles parlementaires de la bourgeoisie lui permettraient d'intervenir et de prendre une emprise plus ou moins absolue sur ces classes, dont aucune, après une lutte sanglante de quatre ans, ne s'était montrée assez forte pour s'approprier une suprématie durable. Et c'est ce qu'il a fait le 2 décembre dernier.

Ainsi le règne de Louis Napoléon ne supplante-t-il pas la lutte des classes. Il suspend simplement pour un certain temps les explosions sanglantes qui marquent de temps en temps les efforts de telle ou telle classe pour acquérir ou garder le pouvoir politique. Aucune de ces classes n'était assez forte pour se risquer à une nouvelle bataille avec quelque chance de succès.

La vraie division des classes a favorisé, pour le moment, les projets de Napoléon. Il a bouleversé le parlement de la bourgeoisie et en a détruit le pouvoir politique; les prolétaires ne sont-ils pas autorisés à s'en réjouir ?

Et bien sûr, on ne pouvait s'attendre à ce que les prolétaires se battent pour une assemblée qui avait été leur ennemi le plus mortel ! Mais en même temps, l'usurpation de Louis Napoléon menaçait le terrain de lutte commun à toutes les classes, et en fin de compte, le terrain privilégié de la classe ouvrière, à savoir la République; c'est pourquoi, dès que les ouvriers se sont levés pour la défense de la République, la bourgeoisie a rejoint celui-là même qui venait de l'évincer, et cela dans le but de vaincre, avec la classe ouvrière, l'ennemi commun de la société.

Cela s'est passé ainsi à Paris - et dans les provinces, - et l'armée a remporté une victoire facile sur l'opposition. Après la victoire, les millions de la paysannerie gagnée à l'Empire ont emboité le pas par leur vote, et avec l'aide des falsifications officielles, ont installé le gouvernement de Louis-Napoléon comme le représentant de la quasi-unanimité de la France.

A présent toutefois, la lutte des classes et les intérêts de classe sont au fondement de chacun des actes importants de Louis-Napoléon, comme nous le verrons dans notre prochain article.

Notes to the People **N° 50**, 10 avril 1852

Engels revient dans ce troisième article sur la possible réaction du mouvement ouvrier français compte tenu des nouveaux rapports de force. Il s'adresse, ne l'oublions pas, à une classe ouvrière anglaise repliée sur des positions syndicales[2].

Nous le répétons: Louis Napoléon est arrivé au pouvoir parce que la guerre ouverte menée au cours des quatre dernières années entre les différentes classes de la société française les avait épuisées, avait brisé leurs armées respectives, et parce que, dans de telles circonstances, pour un certain temps du moins, la lutte entre ces classes ne peut être poursuivie que d'une manière pacifique et légale, par la compétition, par les organisations syndicales, et par tous les différents moyens de lutte pacifique par lesquels l'opposition de classe contre classe s'est manifestée en Angleterre depuis plus d'un siècle.

Dans ces circonstances, il est pour ainsi dire dans l'intérêt de toutes les classes en lice qu'un soi-disant *gouvernement fort* se mette en place pour réprimer et tenir sous contrôle tous ces foyers mineurs d'hostilité ouverte, locaux et dispersés, qui, sans aboutir

[1] Son ouvrage sur *l'Extinction du paupérisme* a été le principal vecteur de la propagande bonapartiste dans les milieux ouvriers.
[2] Après l'échec, en 1848, du dernier pétitionnement du mouvement chartiste et l'émiettement de ce dernier. Nous renvoyons sur le sujet aux pages de notre fascicule 11.

> à aucun résultat, perturbent le développement de la lutte dans sa forme nouvelle en retardant la récupération des forces en vue d'une nouvelle bataille rangée.
>
> Ces circonstances peuvent expliquer en un sens l'indéniable consentement général des Français[1] à l'égard du gouvernement actuel.

On a relevé l'image forte de la « bataille rangée ». Elle montre que la perspective demeure dans l'esprit d'Engels celle d'un affrontement « classe contre classe » selon le schéma théorique mis en place dans le *Manifeste* et qu'est venue quelque peu perturber l'irruption du phénomène bonapartiste. Son argument : le prochain déclenchement, qu'il prévoit en l'année 1853[2], d'une crise économie qui sache relancer les revendications sociales.

> Combien de temps faudra-il pour que la classe ouvrière et la classe capitaliste aient repris une force et une autonomie suffisantes pour se manifester et ouvertement prétendre, chacune pour soi, à la dictature[3] de la France, bien sûr personne ne peut le dire; mais au rythme auquel vont les choses à l'heure actuelle, chacune de ces classes sera très probablement amenée à entrer en scène de façon inattendue, et donc la lutte de classe contre classe dans les rues pourrait reprendre vigueur bien avant que, au vu de la force relative ou absolue des parties, un tel évènement ne se signale comme probable.
>
> Car, si le camp révolutionnaire français, qui est le parti de la classe ouvrière, doit attendre jusqu'à ce qu'il retrouve les mêmes rapports de force qu'en février 1848, il pourrait se résigner à une passivité soumise pour une dizaine d'années[4], ce qu'il ne fera certainement pas; et en même temps, un gouvernement comme celui de Louis Napoléon ne pourra éviter, comme nous le verrons bientôt, de s'empêtrer lui-même et la France dans de telles difficultés qu'en fin de compte elles devront être résolues par une explosion révolutionnaire.
>
> Nous ne parlerons pas des risques de guerre, ni d'autres évènements qui peuvent ou ne peuvent pas advenir; nous ne mentionnons qu'un évènement aussi sûr que le lever du soleil demain matin, qui est une récession commerciale et industrielle générale. La crise commerciale et les mauvaises récoltes de 1846 et 1847 ont produit la révolution de 1848; et il y a dix chances contre une que le commerce en 1853 sera partout dans le monde beaucoup plus profondément déprimé et bien plus durablement bouleversé qu'il ne l'a jamais été auparavant.
>
> Et quel est celui qui pense que le bateau dans lequel Louis Napoléon navigue peut tenir la mer au point de résister aux coups de vent qui vont nécessairement éclater.
>
> Mais penchons-nous sur la position dans laquelle l'aigle bâtard[5] se trouvait le soir de sa victoire.
>
> Il avait pour partisans l'armée, le clergé et la paysannerie. Il s'était vu opposer dans sa tentative la bourgeoisie (y compris les grands propriétaires fonciers) ainsi que les socialistes ou ouvriers révolutionnaires. Une fois à la tête du gouvernement, il devait non seulement conserver le soutien de ceux qui l'avaient amené au pouvoir, mais aussi gagner la confiance de ceux qui s'étaient op-

[1] En apparence du moins, car les résistances n'ont pas été négligeables.
[2] En vérité, cette crise économique ne fera ressentir ses effets qu'en 1857.
[3] Au sens ancien, non péjoratif, d'une direction hégémonique.
[4] Engels voit juste : il faudra attendre l'année 1864 pour que le mouvement ouvrier se ressaisisse mais cette fois dans une dimension internationale avec la création, le 28 septembre de cette année, à Londres, de la Première internationale.
[5] Ce thème de la bâtardise est constamment lié au personnage de Louis Bonaparte en raison des rumeurs qui ont accompagné sa naissance mais aussi, sous un angle plus symbolique, dans son rapport estimé politiquement illégitime avec Napoléon Ier.

posés à lui jusque-là, ou du moins obtenir autant que possible leur conciliation avec le nouvel état de choses.

Quant à l'armée, au clergé, aux fonctionnaires du gouvernement et aux membres de cette conspiration d'arrivistes desquels il s'était depuis longtemps lui-même entouré : des pots de vin directs, de l'argent comptant, le pillage ouvert des ressources publiques, voilà la seule chose qui lui était nécessaire; et nous avons vu la rapidité avec laquelle Louis Napoléon s'est trouvé à court d'argent ou a trouvé pour ses amis des places qui leur ont donné de glorieuses occasions de s'enrichir sans tarder.

Regardez Demorny[1], qui a pris ses fonctions comme un mendiant écrasé par les dettes, et qui, quatre semaines plus tard, se pavanait de nouveau toutes dettes payées, avec en prime, ce que même dans le quartier de Belgrave Square[2], on appellerait une belle indépendance.

Mais c'était tout autre chose que faire face à la paysannerie, aux grands propriétaires fonciers, aux intérêts de la finance, des fabricants, de la navigation, du commerce et de la boutique, et qu'enfin traiter cette question la plus redoutable du siècle, la question du travail.

En dépit de toutes les mesures d'étouffement du gouvernement, les intérêts de ces différentes classes sont restés plus opposés que jamais, même s'il n'y avait plus de presse, plus de parlement, plus de tribune de discussion pour dénoncer ce fait désagréable; et donc, quoi que le gouvernement pût essayer de faire en faveur d'une classe, c'était à coup sûr au détriment des intérêts d'une autre.

Quoi que Louis Napoléon pût tenter, il se trouvait partout confronté à la question de savoir « qui paie les violons[3] ? » - une question qui a davantage contrarié les gouvernements que l'ensemble de toutes les autres questions, celle de la milice, celle de la réforme, etc.. Et bien que Louis Napoléon se soit arrangé pour que son prédécesseur Louis Philippe contribue pour une bonne part à payer le violon[4], le violon exige aujourd'hui beaucoup plus.

Nous commencerons dans notre prochain article à décrire la position des différentes classes de la société en France et à nous interroger davantage sur les moyens à la disposition du gouvernement actuel pour améliorer cette position.

Nous allons en même temps réexaminer ce que le gouvernement a tenté et tentera très probablement plus tard à cette fin, et donc nous allons recueillir des matériaux à partir desquels tirer une conclusion correcte quant à la position et les chances futures de l'individu qui est en train de faire de son mieux pour discréditer le nom de Napoléon.

Notre prochain article ? A vrai dire, la suite n'a pu paraitre en raison de la disparition du journal en mai 1852.

[1] Engels orthographie sciemment le patronyme de Charles Demorny en évitant le découplage de la particule que le personnage va s'attribuer dès 1829, se nommant « de Morny », comte de son état, avant d'être anobli, duc de Morny, par l'Empire, en 1862. Pour rappel, de Morny était le fils naturel de la reine Hortense, la mère de Louis Bonaparte, et du général Charles de Flahaut. Demorny était le nom de son père adoptif. Le personnage a été le modèle du dandy cynique et affairiste.
[2] Un quartier résidentiel dans l'ouest de Londres.
[3] Engels se réfère au dicton selon lequel « qui paie les violons, choisit la musique ».
[4] Engels fait ici référence à la saisie des biens de la maison d'Orléans en France décidée par décret le 22 janvier 1852. André Dupin parlera à ce propos du « premier vol de l'Aigle ». La décision entrainera la démission de plusieurs ministres. De Morny quittera ses fonctions de ministre de l'Intérieur où il sera remplacé par Persigny.

1.4.3. K. Marx : *Les révolutions de 1848 et le prolétariat*

L'exposé connu sous ce titre[1] a été prononcé par Marx le **14 avril 1856** à Londres lors d'un banquet organisé à l'occasion du quatrième anniversaire du journal chartiste *The People's Paper*[2].

Marx évoque l'évènement dans sa lettre du **16 avril 1856** à Engels, à qui il écrit :

« Avant-hier a eu lieu un petit banquet pour l'anniversaire du *People's Paper*. Cette fois, car la situation semblait l'exiger, j'ai accepté l'invitation, d'autant plus que comme l'annonçait le *Paper* j'étais le *seul* de tous les émigrés à être invité et que le premier toast me revint, c'est-à-dire que j'eus à porter un toast à la *souveraineté du prolétariat dans tous les pays*. J'ai donc fait un petit speech en anglais que je n'ai pas toutefois l'intention de laisser imprimer[3]. J'ai atteint le but que je voulais atteindre. Monsieur Talandier[4] qui a payé son ticket 2 sh. 1/2 - et le reste de la bande des émigrés[5], français et autres, se sont bien convaincus que nous sommes les seuls alliés « intimes » des Chartistes et que même si nous nous abstenons de manifestations publiques, si nous laissons aux *Frenchmen* le soin flirter publiquement avec le Chartisme, nous sommes à tout moment en mesure de réoccuper la position qui nous revient, ne serait-ce que du point de vue historique[6].

C'était d'autant plus nécessaire qu'au meeting payant du 25 février, placé sous la présidence de Pyat, ce pauvre type de Scherzer[7], cet *old boy* allemand, monta à la tribune et dans un style vraiment effrayant de Straubinger[8] se mit à dénoncer les « savants » allemands, ces « travailleurs intellectuels[9] », qui les avaient laissés tomber (eux, les pauvres types) ce qui les mettait, vis-à-vis des autres nations, dans une situation piteuse. Tu connais ce Scherzer pour l'avoir vu à Paris[10] ».

*

> Ce que l'on appelle les révolutions de 1848 n'ont été que de simples incidents, de tout petits craquements, de toutes petites déchirures

---

[1] Un intitulé de circonstance choisi par le site de *www.marxists.org*, section française. L'original anglais mentionne que le discours de Marx répond à un toast proposé par le président de séance, Ernest Jones, « Aux prolétaires d'Europe ». Les documents se trouvent aux pages 655-656 et 761-762 du volume 14 des *Marx Engels Collected Works*. Une autre traduction due à Louis Janover et à Maximilien Rubel et parue en mai/juin 1984 dans la revue *Spartacus* est disponible sur le site www.collectif-smolny.org sous le titre « Appel au prolétariat anglais ».

[2] Fondé par E. Jones comme hebdomadaire le 8 mai 1852, *The People's Paper* prenait la suite des *Notes to the People* qui n'avait paru qu'une seule année, de mai 1851 à avril 1852. *The People's Paper* paraitra jusqu'en septembre 1858.

[3] Le journal n'a toutefois pas hésité à publier le speech de Marx dans son édition n° 207 du 19 avril 1856.

[4] Magistrat de formation et militant républicain, **Alfred Talandier** avait été expulsé du territoire français en mars 1852. Refugié à Londres, il se trouvait avec Félix Pyat et Marc Caussidière à la direction de la *Commune révolutionnaire* qui sera, en août 1856, à l'initiative de la fondation à Londres, avec les communistes allemands de la tendance Willich Schapper, la gauche radicale polonaise et les chartistes, de *l'Association internationale,* comme une ébauche de la première Internationale.

[5] Nous renvoyons aux pages de notre fascicule 19 pour un aperçu sur les démêlés de Marx et d'Engels avec l'immigration politique à Londres aux cours des années 1849-1852.

[6] Pour le détail des relations de Marx et d'Engels avec le mouvement chartiste, nous renvoyons aux pages de notre fascicule 11, en particulier le chapitre 5.16 qui propose un récapitulatif des déclarations de Marx et d'Engels entre 1847 et 1854 sur la lutte des classes en Angleterre.

[7] Adepte de Wilhelm Weitling, **Andreas Scherzer**, tailleur de son métier, appartenait au sein de la Ligue des communistes à la fraction Willich-Schapper. Inculpé à Paris, en février 1852, dans le cadre du « complot franco-allemand », il avait été libéré au printemps de 1855 et, revenu à Londres, il avait redonné vigueur au *Communistischer Arbeiterbildungsverein* qui, à cette époque, avait basculé dans le camp de Willich-Schapper. Il avait participé à la fondation du *Comité international* en mars 1855 et de *l'Association internationale* en août 1856. Nous renvoyons sur ce point au chapitre 5.1 (« Note sur l'immigration politique à Londres vers 1850 ») de notre fascicule 19.

[8] Pour rappel, ce vocable aux connotations péjoratives désigne dans le vocabulaire de Marx et d'Engels le type de militant incapable de s'émanciper des conceptions corporatistes dominantes dans le milieu des artisans.

[9] Cette accusation contre les « savants de Bruxelles » avait fait l'objet en novembre 1846 d'un communiqué critique de la *Ligue des Justes* londonienne à l'adresse du *Comité de Correspondance* bruxellois. On se trouvait à cette époque dans le contexte de la querelle de Marx et d'Engels avec Weitling, le 30 mars 1846 et de la circulaire contre Kriege du 11 mai 1846. On retrouvera les mêmes accents accusateurs dans les premiers écrits de la fraction Willich-Schapper en novembre/octobre 1850. Nous renvoyons sur le sujet aux pages de nos fascicules 3, 14 et 19.

[10] Marx Engels, *Correspondance*, tome 4, pp. 298-299, Éditions sociales, Paris 1974.

dans l'écorce solide de la société bourgeoise. Mais elles dévoilèrent l'abîme que recouvrait cette écorce, sous laquelle bouillonnait un océan sans fin capable, une fois déchaîné, d'emporter des continents de roche dure. Elles annoncèrent à grand fracas et confusément l'émancipation du prolétariat, qui est le secret du XIXème siècle et de la révolution de ce siècle.

Cette révolution, il est vrai, ne fut pas une nouveauté inventée en 1848. La vapeur, l'électricité et le métier à filer avaient un caractère révolutionnaire autrement plus dangereux que des citoyens de la stature d'un Barbès, d'un Raspail et d'un Blanqui. Mais sentons-nous l'atmosphère que nous respirons et qui pèse sur nous d'un poids de 20.000 livres ? La société européenne de 1848 ne sentait pas davantage l'atmosphère révolutionnaire qui la baignait et pesait sur elle de toutes parts.

Il est un fait important qui caractérise le XIXème siècle et qu'aucun parti ne saurait nier. D'un côté, ce siècle a vu naître des forces industrielles et scientifiques qu'on n'aurait pas même pu imaginer à une époque antérieure. D'autre part, les signes de déclin se multiplient qui éclipsent les horreurs relevées lors des dernières années de l'Empire romain.

De notre temps, toute chose parait grosse de son contraire. La machine qui possède le don prodigieux d'abréger le travail humain et de le rendre plus productif, entraîne la faim et l'excès de travail. Les nouvelles sources de richesse que l'homme vient de découvrir se transforment, par un étrange sortilège, en sources de misère. On dirait que chaque victoire de la technique se paie par une déchéance morale.

L'humanité acquiert la maîtrise de la nature, mais, en même temps, l'homme devient l'esclave de ses semblables ou de sa propre infamie. La pure lumière de la science elle-même semble avoir besoin, pour resplendir, du contraste de l'ignorance. Toutes nos découvertes et nos progrès ont pour résultat, semble-t-il, de doter les forces matérielles d'une vie intelligente et de ravaler l'homme au niveau d'une simple force matérielle. Cet antagonisme entre la science et l'industrie modernes d'une part, la misère et la décadence modernes de l'autre, cette contradiction entre les forces productives et les rapports sociaux de notre époque est un fait tangible, indéniable, écrasant. Certains partis peuvent le déplorer, d'autres souhaiter l'anéantissement des découvertes modernes pour se délivrer par là même des conflits actuels. Libre à eux d'imaginer qu'un progrès aussi marqué en économie doit, pour être complet, s'accompagner d'une régression non moins marquée en politique. Quant à nous, nous ne voulons pas méconnaître l'esprit[1] retors qui travaille activement à dénouer toutes ces contradictions. Nous savons que les nouvelles forces de la société n'ont besoin, pour faire œuvre utile, que de nouveaux hommes. Ces hommes nouveaux, ce sont les ouvriers. Ils sont le produit de l'époque actuelle autant que le sont les machines elles-mêmes. Aux signes qui mettent en émoi la bourgeoisie, l'aristocratie et les piètres prophètes de la réaction, nous reconnaissons notre vieil ami Robin Goodfellow[2], la vieille taupe qui sait travailler si vite sous la terre, l'excellent mineur[3]: la Révolution[4]. Les ouvriers anglais sont les pionniers de l'industrie moderne. Ils ne seront sûrement pas les derniers à venir à l'aide de la révolution sociale qui est fille de cette même industrie, une révolution qui sera la libération de toute leur classe dans le monde entier et qui

[1] Une réminiscence hégélienne ? On dirait.

[2] Robin Goodfellow est l'un des multiples noms d'un lutin facétieux du folklore celte. Il a inspiré le personnage de Puck dans *Le Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare. On ne peut s'empêcher de rapprocher l'association du personnage avec le spectre de Hamlet (la taupe) du rapport entre comédie et tragédie qui inaugure le *Dix-huit Brumaire*.

[3] Marx emploie ici le vocable « pioneer » : « that worthy pioneer », écrit-il. Le vocable anglais « pioneer » ou « pioner » est, dans le lexique shakespearien, un synonyme de « digger » au sens de *mineur.* (Notre source sur le sujet : le glossaire des œuvres de Shakespeare à l'adresse www.shakespeareswords.com). La traduction allemande donne à lire : « In den Anzeichen (…) erkennen wir unsern wackern Freund Robin Goodfellow, den alten Maulwurf, der so hurtig wühlen kann, den trefflichen Minierer – die Revolution ». (*Marx Engels Werke*, vol. 12, page 4)

[4] Le terme est syntaxiquement positionné comme une apposition de « vieille taupe ».

> sera aussi internationale que l'est la domination du capital et l'esclavage du salariat. Je sais les luttes héroïques soutenues par les ouvriers d'Angleterre depuis le milieu du siècle dernier, des luttes qui n'ont pas eu l'auréole de la gloire, car les historiens bourgeois les ont laissées dans l'ombre et passées sous silence.
>
> Au moyen âge, il y avait en Allemagne un tribunal secret, dit la « Sainte-Vehme[1] », qui vengeait tous les méfaits commis par des puissants. Quand on voyait une croix rouge sur une maison, on savait que son propriétaire aurait affaire à la Sainte-Vehme. Aujourd'hui, la croix rouge mystérieuse marque toutes les maisons d'Europe. C'est l'histoire elle-même qui rend la justice, et le prolétariat exécutera la sentence.

*

On aura observé que si Marx honore le thème de l'invitation, s'adressant à la classe ouvrière comme acteur sociologique, il prend soin d'associer dès le début et le « travailleur nouveau » (le prolétaire) et les « forces industrielles et scientifiques » (l'électricité et les machines) dans **l'unité conceptuelle** qui se trouve à la base du concept de **mode de production**, à savoir conjointement les **forces productives** et les **rapports sociaux de production**. A cette date de 1856, il s'agit d'un acquis théorique encore inédit. Son premier exposé n'interviendra, en effet, qu'en janvier 1859 dans la préface de la *Critique de l'économie politique*[2].

Par ailleurs, la brève mais intense dénonciation des effets délétères du progrès industriel et scientifique sous l'égide du capitalisme est d'une parfaite actualité.

*

L'occasion s'offre ici de proposer une note circonstanciée sur cette analogie devenue célèbre dans la littérature marxiste entre le travail souterrain de la **taupe** et l'œuvre de la **révolution**.

Cette expression se trouve être, en effet, le site d'une remarquable **sédimentation** culturelle : Marx citant Hegel qui lui-même se réfère à Shakespeare.

Voyons un peu précisément.

*

Et d'abord, **l'occurrence shakespearienne**.

On la trouve à la fin de la scène 5 de l'acte 1 de *Hamlet*. Le personnage de Hamlet converse avec ses deux amis Horatio et Marcellus à qui il demande de garder secrète la manifestation spectrale de son père en début de scène. Tous trois ont été les témoins de cette apparaissance qu'il importe, insiste Hamlet, de tenir secrète. Et de réclamer que chacun jure de se taire. Or, le spectre lui-même assiste « dessous terre » au serment, incitant (« Jurez ! », lance-t-il à plusieurs reprises) les protagonistes à s'engager sur le secret, ce qui entraine la présente réplique de Hamlet à son adresse : « Bien dit, vieille taupe ! Peux-tu donc travailler si vite sous terre ? L'excellent pionnier ![3] ».

Il faut toutefois ajouter une précision.

La réplique de Hamlet ne se comprend, en effet, qu'en référence avec un jeu de scène. Entendons par là qu'après le dialogue intime, l'un en face de l'autre, de Hamlet avec le spectre de son père[4], celui-ci s'est retiré sous le sol, se manifestant sous les pieds des trois personnages[5] pour les inviter à jurer. C'est alors qu'ils ont aussitôt décidé de se déplacer (« Changeons de place », leur demande Hamlet) pour assurer le secret de leur serment que le spectre intervient une nouvelle fois, s'attirant alors la remarque élogieuse de Hamlet sur la vitesse de déplacement de cette *créature souterraine* qu'il identifie expressi-

[1] La notice de Wikipédia nous informe que la Sainte-Vehme était une société secrète créée en Westphalie à la fin du 12e siècle dans le contexte de l'explosion politique de l'Empire allemand. Elle rendait une justice expéditive pour une grande variété de délits liés aux hérésies religieuses et aux affaires de droit commun.
[2] Nous renvoyons sur ce point au chapitre 4 (« Lettres et autres écrits sur le matérialisme historique ») de notre fascicule 5.
[3] Nous citons dans la traduction de François-Victor Hugo. Le texte anglais donne à lire : « Well said, old mole ! canst work i' th' earth so fast ? A worthy pionner ! ».
[4] Lequel apprend à son fils le meurtre dont il a été victime, des œuvres de son frère (lequel s'est emparé du royaume et de la reine, la mère de Hamlet).
[5] L'indication scénique précise que « le spectre crie dessous la scène ».

vement comme une *taupe*. Observons que cette logique métaphorique est, somme toute, assez quelconque.

*

Ensuite, **la référence hégélienne**.

Elle intervient dans un passage du dernier chapitre du dernier volume de ses *Leçons sur l'histoire de la philosophie*[1]. Hegel écrit : « Tout au long de cette histoire, le concept de l'esprit s'efforce, se donnant la totalité de son développement concret, son royaume, son existence extérieure, de l'élaborer, d'aller plus loin et de s'en éloigner. Il progresse toujours vers l'avant, car l'esprit est progression. Souvent il semble s'être oublié et perdu, mais en soi-même, il poursuit le travail interne de sa progression, comme le dit Hamlet au spectre de son père : bien creusé, vieille taupe – jusqu'à ce que, s'étant renforcé en lui-même, il s'en prenne à la croûte terrestre qui le séparait encore de son soleil, de son concept, de telle manière qu'elle s'effondre. Dans un tel temps, il a chaussé des bottes de sept lieues, au moment où elle s'effondre, bâtisse pourrie et sans âme, et où il se montre sous la figure d'une nouvelle jeunesse[2]. ».

On se trouve ici en pleine cohérence avec la logique hégélienne de l'histoire en ce que celle-ci est conduite par le déploiement de la Raison. Tous les détours qu'elle emprunte, dans l'expression notamment des systèmes philosophiques qui se sont succédé au fil de temps, répondent à une direction par avance guidée par son destin.

*

Enfin, **la citation de Marx**.

Ce sont en vérité **deux extraits** qu'il convient de citer.

Le premier se trouve au chapitre 7 du *Dix-huit brumaire* au terme du paragraphe que voici :

« Mais la révolution va jusqu'au fond des choses. Elle ne traverse encore que le purgatoire. Elle mène son affaire avec méthode. Jusqu'au 2 décembre 1851, elle n'avait accompli que la moitié de ses préparatifs, et maintenant elle accomplit l'autre moitié. Elle perfectionne d'abord le pouvoir parlementaire, pour pouvoir le renverser ensuite. Ce but une fois atteint, elle perfectionne le pouvoir exécutif, le réduit à sa plus simple expression, l'isole, dirige contre lui tous les reproches pour pouvoir concentrer sur lui toutes ses forces de destruction, et, quand elle aura accompli la seconde moitié de son travail de préparation, l'Europe sautera de sa place et jubilera : « Bien creusé, vieille taupe ! »[3] »

Le second se trouve, nous l'avons lu, en conclusion du speech du 14 avril 1856.

Ces deux extraits appellent une **double observation**.

L'une pour souligner que l'allusion à Shakespeare advient sans commentaire particulier dans le paragraphe précité du *Dix-huit brumaire*. Marx estime comme allant de soi que son lecteur fera par lui-même le lien. Nous retrouvons ici un exemple du caractère culturellement surcodé de l'écrit de Marx.

L'autre pour remarquer que Marx évite la relative neutralité de la formulation hégélienne, laquelle parle du *travail* de la taupe (« Brav gearbeitet », on s'en souvient), pour choisir un tour rhétorique plus expressif ave le verbe « wülhen[4] », « fouir », « creuser », dont l'une des valeurs sémantiques signifie aussi « faire de l'agitation subversive ».

---

[1] « Vorlesungen über die Geschichte der Philosophie ». A ne pas confondre avec « Les leçons sur la philosophie de l'Histoire » du même auteur. Il s'agit d'un ouvrage tardif qui reproduit le cours de 1825-1826 à partir des notes d'auditeurs.

[2] Nous citons à partir de la traduction de Pierre Macherey (« Figures de l'homme d'en bas » Hermès, La Revue 1988.2 (n°2), pp. 80-81, en ligne sur le site du Cairn). Le texte allemand donne précisément à lire : « Oft scheint er (*der Geist*) sich vergessen, verloren zu haben; aber innerlich sich entgegengesetzt, ist er innerliches Fortarbeiten – wie Hamlet vom Geiste seines Vaters sagt, „Brav gearbeitet, wackerer Maulwurf" –, bis er, in sich erstarkt, jetzt die Erdrinde, die ihn von seiner Sonne, seinem Begriffe, schied, aufstößt, daß sie zusammenfällt. ». (L'ouvrage de Hegel est accessible sur le site de « Zeno.org Meine Bibliothek », à l'adresse www.zeno.org. La référence précise de la citation est : Dritter Teil (Neuere Philosophie), Dritter Abschnitt (Neueste deutsche Philosophie. D. Schelling. E. Resultat). La traduction française par Pierre Garniron a été publiée en 1991 aux éditions Vrin (G.W.F. Hegel, *Leçons sur l'histoire de la philosophie*, tome 7 La philosophie moderne. La dernière philosophie allemande, pp. 212 pour l'extrait dont il est ici question.)

[3] Page 105 de notre édition de référence. L'original allemand donne à lire : « Brav gewühlt, alter Maulwurf » (*Marx Engels Werke*, vol. 8, p. 196)

[4] La plupart des commentateurs notent que Marx suit ici la traduction de A.W. von Schlegel de 1841 qui transposait ainsi la phrase shakespearienne, c'est nous qui soulignons : « Brav, alter Maulwurf ! *Wühlst* so hurtig fort ? O trefflicher Minierer. » (en ligne sur le site de Zeno.org).

1.4.4. K. Marx, La guerre civile en France

Adresse du 30 mai 1871 du Conseil général de l'Association internationale des travailleurs

Cette note vient en complément de l'analyse consacrée par Marx dans le *Dix-huit Brumaire* au **surdéveloppement de l'appareil d'Etat** et à son rôle dans la domination de classe de la bourgeoisie. Elle propose deux extraits de l'*Adresse* du 30 mai 1871 du Conseil général la première Internationale, un écrit de Marx aussi bien connu sous le titre de *La Guerre civile en France*.

Ces lignes présentent un **double intérêt**.

D'abord, elles reproduisent, quelque vingt ans après une première formulation[1], l'analyse du phénomène par Marx et confirment la conclusion qu'il en tirait en 1852, à savoir l'impérieuse nécessité pour la classe ouvrière de **briser** cette machinerie bureaucratique.

Ensuite, elles apportent les leçons que Marx a tirées de l'expérience de la Commune et témoignent de son insistance sur les innovations de la révolution communale parisienne dans le domaine précisément des nouvelles structures politiques et sociales mises en place.

*

Voici le premier de ces deux extraits[2].

On observera la forte parenté avec le texte de 1852 dans l'exposé du phénomène : l'historique de sa constitution sous la monarchie absolue, son rôle dans l'élimination des forces féodales par la bourgeoisie moderne, l'extension de son caractère répressif au service des intérêts du capital, enfin son instrumentation par l'Empire.

> (…) la classe ouvrière ne peut pas se contenter de prendre tel quel l'appareil d'État et de le faire fonctionner pour son propre compte.
>
> Le pouvoir centralisé de l'État, avec ses organes, partout présents : armée permanente, police, bureaucratie, clergé et magistrature, organes façonnés selon un plan de division systématique et hiérarchique du travail, date de l'époque de la monarchie absolue, où il servait à la société bourgeoise naissante d'arme puissante dans ses luttes contre le féodalisme. Cependant, son développement restait entravé par toutes sortes de décombres moyenâgeux, prérogatives des seigneurs et des nobles, privilèges locaux, monopoles municipaux et corporatifs et Constitutions provinciales. Le gigantesque coup de balai de la Révolution française du XVIIIe siècle emporta tous ces restes des temps révolus, débarrassant ainsi, du même coup, le substrat social des derniers obstacles s'opposant à la superstructure de l'édifice de l'État moderne. Celui-ci fut édifié sous le premier Empire, qui était lui-même le fruit des guerres de coalition de la vieille Europe semi-féodale contre la France moderne. Sous les régimes qui suivirent, le gouvernement, placé sous contrôle parlementaire, c'est-à-dire sous le contrôle direct des classes possédantes, ne devint pas seulement la pépinière d'énormes dettes nationales et d'impôts écrasants ; avec ses irrésistibles attraits, autorité, profits, places, d'une part il devint la pomme de discorde entre les factions rivales et les aventuriers des classes dirigeantes, et d'autre part son caractère politique changea conjointement aux changements économiques de la société. Au fur et à mesure que le progrès de l'industrie moderne développait, élargissait, intensifiait l'antagonisme de classe entre le capital et le travail, le pouvoir d'État prenait de plus en plus le caractère d'un pouvoir public organisé aux fins d'asservissement social, d'un appareil de domination d'une classe. Après chaque révolution, qui marque un progrès de la lutte des classes, le caractère pure-

[1] Sans que Marx, signalons-le, ne soit expressément revenu durant cette longue période sur la question.
[2] Nous citons à partir de l'édition de 1953 aux Editions sociales, « Œuvres complètes de Karl Marx », *La Guerre civile en France 1871*, Edition nouvelle accompagnée des travaux préliminaires de Karl Marx, Paris, 1953, aux pages 38-41 et 41-45.

ment répressif du pouvoir d'État apparait de façon de plus en plus ouverte. La Révolution de 1830 transféra le gouvernement des propriétaires terriens aux capitalistes, des adversaires les plus éloignés des ouvriers à leurs adversaires les plus directs. Les républicains bourgeois qui, au nom de la Révolution de février, s'emparèrent du pouvoir d'État, s'en servirent pour provoquer les massacres de juin, afin de convaincre la classe ouvrière que la République « sociale », cela signifiait la République qui assurait la sujétion sociale, et afin de prouver à la masse royaliste des bourgeois et des propriétaires terriens qu'ils pouvaient en toute sécurité abandonner les soucis et les avantages financiers du gouvernement aux « républicains » bourgeois. Toutefois, après leur unique exploit héroïque de juin, il ne restait plus aux républicains bourgeois qu'à passer des premiers rangs à l'arrière-garde du « parti de l'ordre», coalition formée par toutes les fractions et factions rivales de la classe des appropriateurs dans leur antagonisme maintenant ouvertement déclaré avec les classes des producteurs. La forme adéquate de leur gouvernement en société par actions fut la « République parlementaire », avec Louis Bonaparte pour président. C'était là un régime de terrorisme de classe avoué et d'outrage délibéré à la « vile multitude[3] ». Si la République parlementaire, comme disait M. Thiers, était celle qui « les divisait [les diverses fractions de la classe dirigeante] le moins », elle accusait par contre un abîme entre cette classe et le corps entier de la société qui vivait en dehors de leurs rangs clairsemés. Leur union brisait les entraves que, sous les gouvernements précédents, leurs propres dissensions avaient encore mises au pouvoir d'État. En présence de la menace de soulèvement du prolétariat, la classe possédante unie utilisa alors le pouvoir de l'État, sans ménagement et avec ostentation comme l'engin de guerre national du Capital contre le Travail. Dans leur croisade permanente contre les masses productrices, ils furent forcés non seulement d'investir l'exécutif de pouvoirs de répression sans cesse accrus, mais aussi de dépouiller peu à peu leur propre forteresse parlementaire, l'Assemblée nationale, de tous ses moyens de défense contre l'exécutif. L'exécutif, en la personne de Louis Bonaparte, les chassa. Le fruit naturel de la république du « parti de l'ordre » fut le Second Empire.

L'empire, avec le coup d'État pour acte de naissance, le suffrage universel pour visa et le sabre pour sceptre, prétendait s'appuyer sur la paysannerie, cette large masse de producteurs qui n'était pas directement engagée dans la lutte du capital et du travail. Il prétendait sauver la classe ouvrière en en finissant avec le parlementarisme, et par là avec la soumission non déguisée du gouvernement aux classes possédantes. Il prétendait sauver les classes possédantes en maintenant leur suprématie économique sur la classe ouvrière; et finalement il se targuait de faire l'unité de toutes les classes en faisant revivre pour tous l'illusion mensongère de la gloire nationale. En réalité, c'était la seule forme de gouvernement possible, à une époque où la bourgeoisie avait déjà perdu, - et la classe ouvrière n'avait pas encore acquis, - la capacité de gouverner la nation. Il fut acclamé dans le monde entier comme le sauveur de la société. Sous l'empire, la société bourgeoise libérée de tous soucis politiques atteignit un développement dont elle n'avait elle-même jamais eu idée. Son industrie et son commerce atteignirent des proportions colossales ; la spéculation financière célébra des orgies cosmopolites ; la misère des masses faisait un contraste criant avec l'étalage éhonté d'un luxe somptueux, factice et crapuleux. Le pouvoir d'État, qui semblait planer bien haut au-dessus de la société, était cependant lui-même le plus grand scandale de cette société et en même temps le foyer de toutes ses corruptions. Sa propre pourriture et celle de la société qu'il avait sauvée furent mises à nu par la baïonnette de la Prusse, elle-même avide de transférer le centre de gravité de ce régime de Paris à Berlin. Le régime impérial est la forme la plus prostituée et en même temps la forme ultime de ce pouvoir d'État, que la société bourgeoise naissante a fait naître, comme l'outil de sa propre émancipation du féodalisme, et que la société bourgeoise parvenue à

[3] Cette expression restée célèbre a été prononcée par Thiers lors de son discours du 24 mai 1850 en faveur de la loi du 31 mai supprimant le suffrage universel. Il stigmatisait sous ce terme les couches populaires violentes et incontrôlables qu'il entendait distinguer du vrai peuple et qu'il estimait incapables d'honorer le droit de vote.

son plein épanouissement avait finalement transformé en un moyen d'asservir le travail au capital.

*

Le second extrait que voici entreprend de détailler les apports originaux de la Commune dans la constitution d'un appareil d'Etat de type nouveau qui sache établir un lien organique entre la société civile et les structures indispensables à la gestion d'Etat.

Ces mesures sont principalement :

- La suppression de l'armée permanente et son remplacement par le peuple en armes ;
- La révocabilité des fonctionnaires, y compris ceux de police et de la justice ;
- L'alignement des traitements sur les salaires ouvriers ;
- La séparation de l'Eglise et de l'Etat ;
- L'instauration d'une instruction laïque et gratuite ;
- La généralisation du modèle de la Commune parisienne à l'ensemble du territoire national, avec une députation nationale composée de délégués révocables.

L'antithèse directe de l'Empire fut la Commune. Si le prolétariat de Paris avait fait la révolution de Février au cri de « Vive la République sociale », ce cri n'exprimait guère qu'une vague aspiration à une République qui ne devait pas seulement abolir la forme monarchique de la domination de classe, mais la domination de classe elle-même. La Commune fut la forme positive de cette République.

Paris, siège central de l'ancien pouvoir gouvernemental, et, en même temps, forteresse sociale de la classe ouvrière française, avait pris les armes contre la tentative faite par Thiers et ses ruraux pour restaurer et perpétuer cet ancien pouvoir gouvernemental que leur avait légué l'Empire. Paris pouvait seulement résister parce que, du fait du siège, il s'était débarrassé de l'armée et l'avait remplacée par une garde nationale, dont la masse était constituée par des ouvriers. C'est cet état de fait qu'il s'agissait maintenant de transformer en une institution durable. Le premier décret de la Commune fut donc la suppression de l'armée permanente, et son remplacement par le peuple en armes.

La Commune fut composée des conseillers municipaux, élus au suffrage universel dans les divers arrondissements de la ville. Ils étaient responsables et révocables à tout moment. La majorité de ses membres était naturellement des ouvriers ou des représentants reconnus de la classe ouvrière. La Commune devait être non pas un organisme parlementaire, mais un corps agissant, exécutif et législatif à la fois. Au lieu de continuer d'être l'instrument du gouvernement central, la police fut immédiatement dépouillée de ses attributs politiques et transformée en un instrument de la Commune, responsable et à tout instant révocable. Il en fut de même pour les fonctionnaires de toutes les autres branches de l'administration. Depuis les membres de la Commune jusqu'au bas de l'échelle, la fonction publique devait être assurée pour des *salaires d'ouvriers.* Les pots-de-vin traditionnels et les indemnités de représentation des hauts dignitaires de l'État disparurent avec ces hauts dignitaires eux-mêmes. Les services publics cessèrent d'être la propriété privée des créatures du gouvernement central. Non seulement l'administration municipale, mais toute l'initiative jusqu'alors exercée par l'État fut remise aux mains de la Commune.

Une fois abolies l'armée permanente et la police, instruments du pouvoir matériel de l'ancien gouvernement, la Commune se donna pour tâche de briser l'outil spirituel de l'oppression, le pouvoir des prêtres; elle décréta la dissolution et l'expropriation de toutes les Églises dans la mesure où elles constituaient des corps possédants. Les prêtres furent renvoyés à la calme retraite de la vie privée, pour y vivre des aumônes des fidèles, à l'instar de leurs prédécesseurs, les apôtres. La totalité des établissements d'instruction furent ouverts au peuple gratuitement, et, en même temps, débarrassés de toute ingérence de l'Église et de l'État. Ainsi, non seulement l'instruction était rendue accessible à tous,

> mais la science elle-même était libérée des fers dont les préjugés de classe et le pouvoir gouvernemental l'avaient chargée.
>
> Les fonctionnaires de la justice furent dépouillés de cette feinte indépendance qui n'avait servi qu'à masquer leur vile soumission à tous les gouvernements successifs auxquels, tour à tour, ils avaient prêté serment de fidélité, pour le violer ensuite. Comme le reste des fonctionnaires publics, magistrats et juges devaient être élus, responsables et révocables.

*

Cette note ne vise pas à fournir un exposé d'ensemble d'une argumentation qui poursuit dans la complexité de la situation historique nouvelle après la défaite de la Commune. Nous y reviendrons dans un prochain fascicule.

On relèvera toutefois le caractère **descriptif** de l'évocation par Marx de mesures prises sous la contrainte de l'action, lesquelles ouvrent à l'évidence, outre les principes dont elles se revendiquent, sur de redoutables difficultés théoriques et pratiques. Or si Marx, on le comprend, ne les aborde pas ici au fond, il est remarquable qu'il n'y reviendra jamais dans un écrit ultérieur qui leur soit expressément dédié.

La question est restée en chantier sous sa plume.

*

Elle sera réactivée par Lénine à la veille même de la révolution d'Octobre dans son ouvrage d'août-septembre 1917 intitulé *L'Etat et la Révolution*.

2.1. Louis-Napoléon Bonaparte, 1836-1848
Chronologie d'une ascension politique

Sources :

- Eric Anceau, *Napoléon III*, Editions Tallandier, Coll. Texto, Paris 2012
- Frédéric Bluche, Le bonapartisme, PUF, Coll. *Que sais-je ?,* Paris 1981
- Robert Christophe, *Napoléon III au tribunal de l'Histoire*, Editions France-Empire, Parsi, 1971
- Louis Girard, Napoléon III, Libraire Fayard, Coll. Pluriel, Paris 2013
- Adrien Dansette, Louis-Napoléon à la conquête du pouvoir, Hachette, Paris 1961
- Albert Fermé, *Les grands procès politiques. Strasbourg, d'après les documents authentiques réunis et mis en ordre par Albert Fermé.* Paris, Armand Le Chevalier Editeur, Paris 1868[1].
- Henri Guillemin, *1848 La première résurrection de la République*, Editions d'Utovie, Coll. HG, 2006
- Henri Guillemin, *Le coup du 2 décembre*, Editions Gallimard, « La suite des temps »-24, Paris 1951
- Pierre Milza, *Napoléon III*, Editions Perrin, Coll. Tempus, Paris 2006
- Jean Sagnes, *Napoléon III. Le parcours d'un saint-simonien*, Editions *Singulières*, Sète 2008[2]

*

Cette note a pour objet d'offrir un aperçu de la carrière politique de Louis-Napoléon Bonaparte entre l'année **1836** quand a lieu la tentative de soulèvement de la place de Strasbourg et l'année **1848** qui marque son retour sur la scène politique française.

On commencera par une brève évocation des années d'enfance et de formation.

*

Les années d'enfance et de formation

20.04.08 — Naissance à Paris de Charles-Louis-Napoléon Bonaparte. Il est le troisième fils de **Louis-Napoléon Bonaparte**, l'un des frères de Napoléon 1er, à cette époque roi de Hollande, et de **Hortense de Beauharnais**, la première fille de Joséphine de Beauharnais[3]. Il est officiellement prénommé Charles-Louis Napoléon[4]. Ses parents prendront très vite l'habitude de l'appeler Louis-Napoléon. Son père n'assiste pas à sa naissance.

Le couple avait eu un premier fils, Napoléon-Charles, né le 10 octobre 1802[5], puis un second, Charles-Napoléon-Louis[6], né le 11 octobre 1804[7].

Sa naissance donnera lieu bien vite à **une tenace rumeur de bâtardise** en raison de la mésentente notoire des parents[8].

[1] Le volume est accessible sur le site de Gallica.
[2] La particularité de cette étude réside dans l'insistance (lourde, souvent) de l'auteur à mettre en évidence les aspects progressistes, saint-simoniens et socialistes même, de la pensée et de l'action de Louis Bonaparte au cours de sa carrière de prétendant, de président et d'Empereur.
[3] Hortense était ainsi devenue par mariage la belle-sœur de sa mère que l'Empereur Napoléon avait épousée en 1796.
[4] Une décision prise par Napoléon lui-même, qui entend régir sa succession. Les patronymes des membres de la famille sont des composés des mêmes prénoms. Il convient donc d'être attentif aux identifications.
[5] Et mort à La Haye, le 5 mai 1807 (il a quatre ans), d'un accès de fièvre diphtérique.
[6] L'ainé se prénomme Charles-Napoléon-Louis. Le cadet se prénomme Charles-Louis-Napoléon. La combinatoire est, on le voit, plutôt serrée.
[7] Il mourra à Forli, en Italie en 1831
[8] Le père putatif le plus souvent cité est l'amiral hollandais Verhuell (souvent confondu avec son frère) qui aurait rencontré Hortense dans les Pyrénées, à Cauterets, au moment de la conception de l'enfant. C'est notamment l'avis de Maxime Du Camp (*Souvenirs d'un demi-siècle*. Hachette, Paris 1949, p. 128

		Un document significatif sous cet angle est la lettre que le roi Louis Bonaparte adresse à son épouse Hortense, le 14 septembre 1816, dans le contexte où il tente d'obtenir l'annulation par le pape de leur mariage. Evoquant leurs relations conjugales depuis le début, il lui écrit : « Dans une période de temps si considérable, nous avons à peine vécu trois mois et demi en époux et toujours avec des marques irrécusables d'aversion ou du moins d'éloignement[1]. ».
01.07.10	Abdication de Louis en raison de désaccords avec Napoléon 1er sur l'application du blocus contre l'Angleterre. La Hollande est annexée.	Louis séjourne d'abord en Autriche, puis en Suisse avant de s'installer en Italie. De son côté Hortense vit une relation amoureuse avec Charles de Flahaut[2] dont elle aura bientôt un fils, le futur duc de Morny[3].
	1814	
11.04.14	Traité de Fontainebleau qui installe la première Restauration. Hortense reçoit de Louis XVIII le titre de duchesse de Saint-Leu[4].	
29.05.14		Décès de Joséphine, sa grand-mère. Hortense profite d'un plantureux héritage.
	1815	
	Conflit entre les époux Louis et Hortense sur la garde des enfants.	Louis gagnera son procès le 8 mars 1815 devant le tribunal civil de la Seine. Il reçoit la garde de son fils ainé, Napoléon-Louis.
20.03.15	Louis XVIII quitte Paris pour la Belgique. Napoléon Ier est de retour de l'île d'Elbe. Il a débarqué à Golfe-Juan le 1er mars et se trouve dès le 19 aux portes de Paris.	
	Accueil glacial de Napoléon Ier lorsqu'il convoque Hortense. Il lui reproche son attitude opportuniste auprès de la monarchie restaurée et en particulier d'avoir accepté le titre de duchesse. Mais il pardonne. Elle s'applique alors à œuvrer dans le rôle de maitresse de Maison de l'Empereur.	Elle vivra avec ses deux enfants aux Tuileries et à l'Elysée jusque la défaite de Waterloo, le 18 juin 1815.
17.07.15	La seconde restauration contraint la princesse Hortense à quitter la France.	N'étant pas reçue à Genève, elle s'établit provisoirement en Savoie, à Aix-les-Bains où Flahaut

de l'édition numérisée par Gallica). Le roi Louis n'est pas moins présent le 12 août 1807 à Toulouse où sa femme le rejoint, venant de Cauterets, jusque la fin du mois. En novembre 1809, un conseil de famille sera convoqué à Paris pour régler la séparation du couple et le sort des enfants. Mais il n'aboutira à aucune décision.

[1] Source : *L'Empire, Les Bonaparte et la Cour*, documents nouveaux publiés avec des notes par Jules Claretie, E. Dentu, Libraire-Editeur, Paris 1871, p. 34 de l'édition numérisée par Google.

[2] Qui était le fils naturel de Talleyrand.

[3] L'enfant a d'abord été enregistré sous le nom d'Auguste Demorny, un vieil officier proche de la cour de Joséphine de Beauharnais. Il sera élevé par sa grand-mère paternelle, Adelaïde de Flahaut et ne rencontrera sa mère pour la première fois qu'à l'âge de 18 ans. Sa première rencontre avec Louis-Napoléon date de 1849.

[4] L'apanage annuel de 400.000 francs associé à cette propriété ne sera toutefois jamais enregistré en raison de la proximité des Cent jours.

	Elle se rend en Suisse avec ses deux enfants.	la rejoint pour quelque temps. En octobre, elle doit se séparer de son fils ainé dont son époux, installé en Italie, a obtenu la garde. En décembre 1815, elle s'installe à Constance.
	1816	
12.01.16	Loi de bannissement des Bonaparte du territoire français.	Elle décrète en son article 4 : « Les ascendants et descendants de Napoléon Bonaparte, ses oncles et ses tantes, ses neveux et ses nièces, ses frères, leurs femmes et leurs descendants, ses sœurs et leurs maris, sont exclus du royaume à perpétuité, et sont tenus d'en sortir dans le délai d'un mois (…) Ils ne pourront y jouir d'aucun droit civil, y posséder aucun bien, titre, pensions à eux concédés à titre gratuit ; et ils seront tenus de vendre dans le délai de six mois, les biens de toute nature qu'ils possédaient à titre onéreux. »
janvier	Hortense et son fils s'installent à Augsbourg, en Bavière.	L'abbé Bertrand devient le précepteur de Louis Bonaparte.
	1817	
Mai 1817	Hortense s'installe en Suisse au château d'Arenenberg sur la rive suisse du lac de Constance, domaine qui avait été acquis le 10 février 1817.	
	1820	
Juillet 1820	Hortense qui a négligé l'éducation de son fils[1] le confie à un nouveau précepteur en la personne de **Philippe Le Bas**, fils du conventionnel jacobin ami de Robespierre[2].	Républicain et franc-maçon, c'est un homme de 25 ans à cette date. Il restera son précepteur jusqu'en septembre 1827, soit de 12 à 19 ans. Des années décisives.
Automne 1820	Il est inscrit au gymnasium d'Augsbourg[3], toujours suivi par Le Bas.	Il y restera trois ans, jusque 1823.
5.05.21	Mort de Napoléon à Sainte-Hélène.	
	1823	
	Publication du *Mémorial de Sainte-Hélène* d'Emmanuel Las Cases.	
	Hortense quitte Augsbourg et partage sa vie entre Arenenberg et l'Italie où elle passe les hivers jusque 1831.	Louis Bonaparte trouve l'occasion de renouer avec son frère dont il partage les sympathies pour les patriotes italiens.
	1829	
Avril 1829	Son père lui refuse l'autorisation de s'engager dans l'armée de Saint-Pétersbourg en vue de combattre aux	

[1] Au point que son époux la menace de lui retirer la garde de l'enfant. L'enfant avait été confié auparavant à l'abbé Bertrand qui s'est révélé un précepteur trop peu exigeant.
[2] Le Bas est accompagné à Arenenberg par son épouse qui est la fille du menuisier Duplay, l'hôte de Robespierre à Paris ; Le Bas connaitra plus tard une carrière académique prestigieuse à l'Ecole normale supérieure et à l'Institut de France
[3] Cette formation lui restera marquée dans l'accent allemand qui surprendra maintes fois ses interlocuteurs.

côtés des Grecs contre la Turquie.

1830

16.07.30 Il s'inscrit à l'Ecole militaire centrale[1] de Thoune, près de Berne en Suisse.

Révolution de juillet. Elle est accueillie dans la ferveur par les Bonaparte.

11.09.30 L'Assemblée orléaniste maintient le bannissement des Bonaparte.

Cette disposition sera bientôt confirmée par la loi du 10 avril 1832.

On n'assiste pas moins au début de la monarchie de Juillet à un regain de popularité des années du premier empire. Une abondance de récits populaires et de pièces de théâtre, d'objets commémoratifs de toutes sortes, de chansons et d'images[2] vient soutenir la propagation d'une légende aux accents fabuleux.

Un signe de cette ferveur : la pose, le 28.07.1833, en présence de Louis-Philippe, d'une nouvelle statue de Napoléon 1er au sommet de la colonne Vendôme. Elle se manifestera non moins par le retour, le 15 décembre 1840, des cendres de l'empereur.

Les premières conspirations

Nov. 1830 Séjour à Florence avec sa mère. Il y retrouve son frère ainé Napoléon-Louis. Il a 22 ans ; son frère en a 26.

Dans les milieux révolutionnaires romains, on s'active avec pour perspective d'offrir la couronne d'Italie à Napoléon II, le duc de Reichstag, dit l'Aiglon, qui se trouve alors en Autriche.

30.11.30 Décès du pape Pie VIII.

Les conjurés italiens que fréquente Napoléon-Louis Bonaparte[3] envisagent de profiter de l'interrègne pour tenter un coup d'Etat à Rome mais ils se trouvent trahis et vers la mi-décembre, il est expulsé de la ville par les autorités pontificales.

1831

Les deux frères se retrouvent à Florence et se joignent en janvier 1831 aux insurgés d'Emilie-Romagne[4]. On les trouve à Forli, le 14 février, à Pérouse le 21

Ils sont désavoués par leur famille, par Jérôme Bonaparte, l'ancien roi de Westphalie et surtout par leur père Louis qui leur donne l'ordre de se désengager[5].

[1] L'institution est commandée par le colonel Dufour à qui la reine Hortense avait proposé en 1820 de devenir le précepteur de son fils.
[2] En particulier les lithographies d'Hippolyte Bellangé.
[3] Il s'est engagé dans une *vente* de la Charbonnerie italienne.
[4] Le 5 février 1831 éclate à Bologne une insurrection dirigée par Ciro Menotti, l'un des principaux responsables de la Charbonnerie italienne. Politiquement isolé et compte tenu des rapports de forces internationaux, le mouvement sera bientôt réprimé en mars par l'armée autrichienne. Dès le 19 février 1831, le nouveau pape Grégoire XVI avait du reste demandé aux Autrichiens d'intervenir militairement en Emilie Romagne.
[5] Il intervient à cet effet auprès du général Pier Damanio Armandi, qui était à la tête des forces armées rebelles et qui avait été le précepteur de Napoléon-Louis. Armandi lui-même estimait que la présence des deux princes au sein de ses armées constituait un handicap politique sérieux. Cf. sur ce point, son

	puis à Spolète. Enfin, sous le coup de la défaite militaire des insurgés, ils se replient à Bologne puis à Forli dès le 9 mars.	
		Le 12 mars 1831, la reine Hortense quitte Florence (accompagnée par Valérie Masuyer, sa dame de compagnie) à la recherche de ses fils.
17.03.31	Mort de son frère ainé Napoléon-Louis d'une épidémie de rougeole à Forli[1].	
03.04.31	La mère et le fils cadet se retrouvent à Pesaro le 21 mars et parviennent à fuir l'Italie. Ils arrivent en France sous de fausses identités et divers déguisements.	
23.04.31	Arrivée à Paris, après un voyage épuisant.	La mère rencontre secrètement Louis-Philippe mais n'obtient pas la levée de la loi d'exil et se trouve juste autorisée à rester en France incognito le temps de la maladie son fils qui souffre des séquelles de la rougeole. Ils reçoivent bientôt l'ordre de quitter le territoire.
10.05.31	Ils débarquent à Douvres et s'installent, le 12, à Londres où ils vont rester trois mois.	
07.08.31	ils obtiennent l'autorisation de rentrer à Arenenberg via la France. C'est le vieux Talleyrand alors en poste à Londres qui fournit les papiers.	Ils y arrivent vers la mi-août. Ils vont y rester 5 ans.
	1832	
30 04 32	Il obtient le statut de bourgeois suisse, citoyen de la commune de Salenstein et du canton de Thurgovie. Il garde toutefois la nationalité française.	Il reçoit le brevet de capitaine d'artillerie de l'armée suisse.
Eté 1832	Publication des ***Rêveries politiques***.	Cette dissertation de 15 pages soutient la thèse selon laquelle la France ne peut être régénérée que par des hommes de la lignée de Napoléon, les seuls capables de concilier les idéaux républicains et la grandeur de la patrie[2]. La brochure aura toute son importance dans le génèse du bonapartisme. Elle tente de réconcilier le principe héréditaire et le principe électif en préconisant qu'à chaque succession, il y ait vote populaire pour la plébisciter. : « La souveraineté du peuple est garantie, *y lit-on*, parce qu'à l'avènement de chaque nouvel empereur la sanction du peuple sera demandée[3]. » Il va sans dire que cette proposition ne sera plus répétée, une fois le pouvoir conquis. On trouve également dans cette brochure des thèmes sociaux, entre autre sur le droit au travail et sur l'aide publique aux citoyens dans le besoin.

témoignage dans un écrit publié en 1831 sous le titre *Ma part aux évènements importants de l'Italie centrale en 1831*, Paris, Au palais royal chez Delaunay, Libraire (mis en ligne par Google).

[1] Une rumeur circulera à cette occasion prétextant que Napoléon-Louis avait été exécuté par les carbonari pour avoir fui les combats. Une autre rumeur prétendra que Louis-Napoléon lui-même avait été carbonaro.

[2] On observera que ce texte est rédigé avant même la mort du duc de Reichstadt, le premier encore, à cette date, dans la hiérarchie des Bonaparte.

[3] *Œuvres de Napoléon III*, tome premier, Paris 1859, p. 395 de l'édition numérisée par Google.

22.07.32	Mort du duc de Reichstadt, l'Aiglon (dit aussi Napoléon II) à Schönbrunn.	Louis-Napoléon se tient désormais pour l'héritier de la dynastie impériale[1].

1833-1835

Nov. 32	De novembre 1832 à mai 1833, il séjourne en Angleterre avec son ami Arese.	
18.11.32	Joseph (qui est en droit le chef de la famille) a quitté les Etats-Unis et s'installe à Londres où il réunit ses frères dans le cadre d'une sorte de conférence familiale. Louis Bonaparte s'y rend d'autorité pour y remplacer son père qui est souffrant en Italie. L'accueil est glacial. Lui-même est excédé par la passivité de ses oncles qu'il assimile à de la lâcheté. Il tire argument de leur inertie pour multiplier les contacts politiques[2].	
Mai 1833	il rentre en Suisse après un détour par la Belgique.	
Juillet 1833	Publication du texte *Considérations politiques et militaires sur la Suisse*	Son père et de son oncle Joseph marquent leur désaccord sur cette publication.
Avril 1834	Un signe de sa témérité et de son activisme irréfléchi : lorsqu'en avril 34, du 9 au 12 avril, éclate l'insurrection ouvrière de Lyon, il se rend à Genève pour y rencontrer James Fazy avec l'espoir qu'un ralliement sur son seul nom donnera au mouvement une ampleur et une fermeté politique propres à le faire triompher. En juin 1834, il est nommé capitaine dans le régiment d'artillerie de Berne.	
Juillet 35	**Rencontre décisive avec Victor Fialin de Persigny**[3] qui va devenir son confident et son compagnon le plus intime dans ses entreprises de complot. Il sera le principal protagoniste de l'aventure de Strasbourg.	
17.10.35	Publication d'un *Manuel d'artillerie à l'usage des officiers d'artillerie de la République helvétique*[4]	Il ne manquera pas d'adresser personnellement ce texte à plusieurs officiers de l'armée française et à divers responsables politiques, question de tester leur attitude à son égard.

[1] Mais après son oncle Joseph et son père Louis qui sont toutefois d'une autre génération.
[2] Avec notamment Lafayette qu'il rencontre en Belgique à l'insu de sa famille.
[3] Ce patronyme nobiliaire est un ajout du personnage, Victor Fialin de son nom. Persigny se trouve introduit auprès de Louis Bonaparte par une recommandation du publiciste Louis Belmontet qui était un familier de la reine Hortense.
[4] L'édition de 1836 (numérisée par Google) est introduite par une dédicace précisément datée du 17 octobre 1835. On observera que l'auteur signe « Napoléon-Louis Bonaparte, fils de Louis-Napoléon, ex-roi de Hollande ». L'inversion des prénoms se justifie par un souci de clarification.

	Début 1836, il forme sous l'influence de Persigny le projet d'un soulèvement militaire à Strasbourg.	Il imagine de marcher ensuite sur la capitale sur le modèle du retour de l'île d'Elbe en mars 1815. Dans une brochure publiée à Londres après les évènements, Persigny décrira l'entreprise en ces termes : « Le plan du prince consistait à se jeter inopinément au milieu d'une grande place de guerre, à y rallier le peuple et la garnison par le prestige de son nom, l'ascendant de son audace, et à se porter aussitôt, à marches forcées, sur Paris, avec toutes les forces disponibles, entrainant sur sa route troupes et gardes nationales, peuples des villes et des campagnes, enfin tout ce qui serait électrisé par la magie d'un grand spectacle et le triomphe d'une grande cause[1]. ».
Avril 36	Jérôme Bonaparte, son fils Plon Plon[2], et sa fille Mathilde (elle a 16 ans) sont invités à Arenenberg. Hortense a des projets de mariage entre la jeune fille et son fils. Une idylle semble naitre entre les deux jeunes gens et le mariage est envisagé. Un accord est conclu sur les aspects matériels de l'union.	L'échec de Strasbourg mettra fin à ce projet de mariage. Jérôme rompt toute relation.
Juin/juillet 36	A Offenburg et surtout à Bade[3], une station thermale huppée proche de la frontière, Louis Bonaparte multiplie les rencontres avec des officiers français. Il noue des liens particulièrement avec le colonel Claude-Nicolas **Vaudrey** qui se trouvait à la tête d'un des cinq régiments de la garnison de Strasbourg[4].	Cet ancien officier des campagnes napoléoniennes placé en demi-solde en 1815 avait été réintégré dans l'armée et promu au grade de colonel en 1830 mais bloqué à ce grade. Pressenti par Louis Bonaparte qui lui avait adressé son *Manuel d'artillerie*, il sera bientôt séduit par une jeune cantatrice, une certaine Éléonore Brault, veuve Gordon[5], bonapartiste convaincue, qui le convaincra sans difficulté de se joindre au projet de soulèvement.
	Quand Vaudrey rentre de permission, le commandant de la place de Strasbourg Théophile Voirol l'interroge sur cette rencontre (qui lui avait été signalée par des indicateurs de police[6]). Fin octobre 1836, les résolutions sont prises avec les principaux conjurés : Vaudrey, Parquin[8], Persigny.	Louis Bonaparte lui-même commettra l'imprudence d'adresser le 14 août 1836 un courrier au général Voirol qui n'y répond pas, mais en informant le ministre de la Guerre, le maréchal Soult[7].
25.10.36	Louis Bonaparte quitte Arenenberg, muni	Il se rend d'abord à Bade puis se dirige vers

[1] Albert Fermé, *Les grands procès politiques. Strasbourg*, Armand Le Chevalier, Editeur, Paris 1868, Appendice, note 1, p. 211 de l'édition numérisée par Gallica.
[2] Ce prénom affectueux lui avait été donné par sa mère, Catherine de Wurtemberg. Il est connu sous le nom de prince Jérôme. Elu de Corse en 1848, il siègera aux côtés de la gauche républicaine.
[3] Aujourd'hui Baden-Baden.
[4] C'est le 29 juin 36 à Bade que, selon sa déposition aux assises, le 7 janvier 1837, il recevra pour la première fois la proposition de Louis Bonaparte (A. Fermé, op.cit., p. 48). Vaudrey était à la tête d'un régiment d'artillerie.
[5] Eléonore Brault, veuve d'un anglais nommé Gordon, avait été chargée par Persigny de séduire Vaudrey qu'il savait être « un homme à femmes ».
[6] D'autres indiscrétions ont par ailleurs commencé à éventer le projet venant d'officiers pressentis par Louis Bonaparte ou par Persigny.
[7] Il s'abstient par contre de prévenir le Préfet.
[8] Denis-Charles Parquin, 49 ans, était un très proche de Louis Bonaparte. Il avait épousé en 1822 Louise Cochelet, une lectrice de la reine Hortense, et résidait au château de Wolfsberg, à cinq minutes d'Arenenberg.

	du passeport d'un officier alsacien. Il prétexte une partie de chasse.	Strasbourg où il arrive le 28 octobre au soir[1]. Persigny l'y attend.
29.10.36	Il réunit les conjurés chez Persigny. Se trouvent là : le colonel Claude-Nicolas Vaudrey, le commandant Denis-Charles Parquin[2], les lieutenants Armand Laity, Couard, Poggi, Régis Gros, d'autres officiers comme François Petry, Louis Dupenhouat, Nicolas de Schaller, Henri-Sigefroid de Querelles, le comte Raphaël de Gricourt, le comte Frédéric de Bruc[3], Jules-Barthélemy Lombard, Thélin.	L'affaire doit se dérouler le lendemain. Il leur donne connaissance de trois proclamations, « Aux habitants de Strasbourg », « Au peuple français » et « A l'armée[4] ».
30.10.36	L'affaire s'engage dès 6 heures du matin[5]. Elle se développe **en trois temps**.	La garnison de Strasbourg se compose de 2 régiments d'artillerie, de trois régiments d'infanterie, et d'un bataillon de pontonniers. En tout dix mille hommes.
	Vaudrey s'adresse d'abord au 4e régiment d'artillerie qu'il commande et que Louis Bonaparte lui-même vient haranguer. De l'argent a été distribué aux soldats qui, même dans la confusion, se rallient aux conjurés.	De son côté, Persigny se rend chez le préfet du Bas-Rhin, Choppin d'Arnouville, qui refuse toutefois de se rallier : Persigny le met au secret. Un autre groupe, sous le commandement de J-B. Lombard, se dirige vers l'imprimerie municipale pour y faire tirer des proclamations. Pour sa part, A. Laity se rend à la caserne des pontonniers pour y mobiliser la troupe et tenter, mais sans succès malgré l'argent distribué, de l'entrainer vers le quartier de Finckmatt.
	Louis Bonaparte, Vaudrey et Parquin se dirigent ensuite, musique en tête, vers la demeure du général Voirol, lequel refuse de se joindre à l'insurrection. Il est aussitôt mis aux arrêts, confié à la garde de Parquin qui ne peut toutefois empêcher son prisonnier de s'évader et de mobiliser les autres régiments. Les conjurés se rendent alors à la caserne Finckmatt occupée par le 46e régiment d'infanterie de ligne mais ils y rencontrent la résistance du lieutenant-colonel Taillandier qui s'assure de la loyauté de ses troupes et, après une violente bousculade gé-	

[1] Persigny, Vaudrey et Eléonore Brault se sont d'abord rencontrés les 25 et 26 octobre à Fribourg pour s'assurer de la détermination de chacun, et en particulier de Vaudrey. (A. Fermé, op.cit., p. 23)

[2] Il était l'époux de Louise Cochelet, la lectrice et amie de la reine Hortense.

[3] Le personnage est compté parmi les accusés même s'il n'a pas participé directement aux évènements du 30 octobre. L'acte d'accusation, pourtant respectueux des inculpés, trace de ce militant légitimiste un portrait à charge d'arriviste endetté, uniquement motivé par un intérêt d'argent. (A. Fermé, op.cit., p. 30-32)

[4] Le texte de ces proclamations se trouve aux pages 212-215 de l'ouvrage d'Albert Fermé.

[5] On trouve le récit détaillé des évènements dans la (longue) lettre que Louis Bonaparte adresse à sa mère le 12 décembre 1836 au cours de son voyage vers les Etats-Unis. Le texte est accessible sur le site « Lettres et mémoires du 19e siècle », à l'adresse www.lettres.memoires.19e.free.fr. Une autre source sur le sujet se trouve dans l'ouvrage que publiera, en juin 1838, l'un des protagonistes de l'affaire, Armand Laity, sous le titre *Relation historique des événements du 30 octobre 1836*. L'auteur de cette brochure bonapartiste sera aussitôt poursuivi par la justice et condamné à cinq ans de prison par la Cour des Pairs. Les pièces de ce procès sont accessibles sur le site du Sénat français (à l'adresse www.senat.fr) dans la section « Les procès de la Cour des pairs ». Le document de référence demeure toutefois les actes officiels du procès de Strasbourg de janvier 1836 tels que réunis par Albert Fermé, *Les grands procès politiques. Strasbourg, d'après les documents authentiques réunis et mis en ordre par Albert Fermé.* Paris, Armand Le Chevalier Editeur, Paris 1868. Le volume est accessible sur le site de Gallica.

nérale, procède à l'arrestation des conjurés[1].

L'affaire aura duré moins de trois heures.

La tradition voulait que les rébellions militaires fussent sanctionnées par une peine de mort[2].

Hortense se rend à Paris et implore la grâce de son fils auprès de Louis-Philippe dont le souci est de minimiser l'affaire et d'éviter un procès politique qui fasse de Louis-Bonaparte un martyr. Il décide comme sanction de lui imposer un exil aux Etats-Unis

09.11.36 Louis Bonaparte est transféré pour interrogatoire à Paris où il arrive dans la nuit du 11 au 12 novembre. Le préfet de police Delessert lui annonce la décision prise par le gouvernement.

Le 14 novembre, il est transféré à Lorient, puis à la citadelle de Port-Louis avant d'embarquer le 21 novembre sur la frégate l'*Andromède* à destination des États-Unis. Le roi l'a muni d'une somme de 15.000 francs-or pour assurer sa subsistance.

06.01.37 Ouverture du procès des conjurés devant la Cour d'assises de Strasbourg[3]. Sept accusés sont présents : Claude-Nicolas Vaudrey, François-Armand Laity, Denis-Charles Parquin, Sigefroi de Querelles, Raphaël de Gricourt, Fréderic de Bruc ainsi que Eléonore Brault, veuve Gordon[4]. Ils seront acquittés le 18 janvier après une courte délibération du jury.
A vrai dire, l'exercice du droit de grâce royal envers le principal accusé rendait plutôt difficile la tâche de l'accusation contrainte de respecter le principe de l'égalité devant la loi.

L'exil américain

21.11.36 Il est exilé aux Etats-Unis où, après 5 mois de navigation[5], dont une escale à Rio de Janeiro, le 10 janvier 37, il débarque le 30 mars 1837 à Norfolk en Virginie avant de rejoindre New York.

03.04.37 Il est à New York où il retrouve son valet Charles Thélin (qui lui apporte de l'argent venant de sa mère) et le comte italien Arese. Il ne restera que deux mois à peine aux États-Unis

Déception devant le mercantilisme de la société américaine et gêne financière. Il se trouve, en effet, renié par son père qui le prive de toute ressource. De même, son oncle Joseph, émigré aux Etats-Unis, souhaite rompre toute relation avec lui.

Il reçoit des nouvelles alarmantes sur la santé de sa mère qui souffre d'un cancer. Valérie Masuyer le presse de revenir sans

[1] A l'exception de Persigny qui, après avoir trouvé refuge chez Eléonore Gordon, parvient à s'enfuir et à se réfugier en Angleterre.
[2] Ainsi les quatre sergents de la Rochelle, guillotinés en place de Grève à Paris le 21 septembre 1822.
[3] Pour l'anecdote : un seul juré ne parlant que l'allemand, il faudra traduire toutes les interventions, ce qui allongera considérablement le temps de la procédure.
[4] Louis Dupenhouat, François, Pétry, Régis Gros, Nicolas de Schaller, Barthélemy Lombard et Victor Persigny sont contumaces.
[5] Il met à profit le temps de cette traversée pour adresser diverses correspondances, notamment à sa mère une longue lettre relatant par le détail les péripéties du coup de main de Strasbourg.

tarder.

12.06.37 Il quitte les USA à bord du *George Washington*.

Le retour en Suisse

09.07.37 Il embarque le 12 juin et arrive à Manchester puis, le lendemain, 9 juillet, à Londres où il retrouve Persigny qui l'informe du travail de propagande accompli et notamment du recrutement d'Emile Fleury, un jeune dandy récemment licencié de l'armée pour dettes[1].

Au même moment, il reçoit, le 10 juillet, de son oncle Joseph, une lettre qui lui signifie la rupture de leurs liens.

31.07.37 Il s'embarque pour Rotterdam.

04.08.37 Il obtient difficilement un visa, en vérité un faux passeport américain, pour rejoindre, via Rotterdam et la vallée du Rhin, sa mère mourante en Suisse, au château d'Arenenberg. Il est auprès d'elle le 4 août. Elle meurt le 5 octobre 1837 à 54 ans d'un cancer[2]. Ses funérailles auront lieu à Ermatingen le 8 octobre, puis en l'église St-Pierre St-Paul à Rueil-Malmaison, le 11 janvier 1838.

Il bénéficie d'un confortable héritage de sa mère.

Il se retire au château voisin de Gottlieben (au sud du lac de Constance) que sa mère avait racheté à Jérôme.

1838

30.01.38 Le gouvernement français demande instamment à la Suisse l'extradition de Louis Bonaparte. Les autorités helvétiques résistent toutefois aux pressions, arguant que depuis 1832, il est citoyen suisse.

Juin 1838 Publication par Armand Laity d'une brochure de propagande intitulée *Relation historique des évènements du 30 octobre 1836*. Il s'agit d'une véritable apologie du bonapartisme[3].

Les autorités françaises procèdent aussitôt à la saisie de la brochure : Laity est arrêté le 21 juin 38 pour atteinte à la Sûreté de l'Etat et condamné le 10 juillet 1838 par la Cour des Pairs à 5 ans de prison et à une très forte amende[4].

15.08.38 Insistance vindicative de la France à propos de l'expulsion de Louis-Bonaparte de Suisse. Une note diplomatique menaçante est adressée au gouvernement fédéral, soutenue par Berlin et par Vienne. Elle s'accompagne d'une démonstration militaire de la France vers la mi-septembre. Un corps d'armée est mobilisé aux frontières.

---

[1] Ce qui ne l'empêchera pas de s'engager plus tard dans la campagne d'Algérie, passant en 1845 sous les ordres du colonel de Saint-Arnaud. Il sera l'un des principaux protagonistes du coup d'Etat.

[2] Elle obtiendra l'autorisation d'être inhumée en France, le 11 janvier 1838 à Rueil dans le caveau de sa mère.

[3] Imprimerie de LN Thomassin & compagnie, Paris 1838. L'ouvrage est disponible sur Gallica. La publication de l'ouvrage a été subventionnée par Louis Bonaparte.

[4] En référence, l'ouvrage intitulé *Cour des pairs. Affaire Laity*, Imprimerie Royale, Paris 1838 (en ligne sur Gallica). La presse libérale fera campagne contre cette décision, accusant le pouvoir de Louis-Philippe de se livrer à un procès d'opinion.

L'exil anglais

14.10.38	Louis-Bonaparte décide lui-même de s'éloigner. Il quitte Constance pour Londres où il arrive le 24 octobre avec sa suite, s'installant à Carlton House Terrace, l'un des quartiers chics de la ville[1].	Il va y rester 20 mois.
	Il est muni de l'héritage de sa mère et peut mener grand train mais son côté dépensier prendra le dessus.	Il en ira de même avec l'héritage de son père en 46 qui sera très vite dissipé. Lors de son élection en 1848, il est grevé de dettes.
	Train de vie dispendieux à Londres. Il vit entouré de ses amis Persigny, Conneau, Vaudrey. Deux officiers l'ont aussi rejoint : le colonel Bouffet-Montauban et le commandant Ménosan.	Intense activité mondaine, avec une nombreuse domesticité. Il s'efforce de multiplier les rencontres avec la grande aristocratie et la bourgeoisie anglaises devant lesquelles il affiche ses ambitions.
	Politiquement, il s'installe désormais dans la position du prétendant. Il a autour de lui une véritable petite cour. La présence surtout de Persigny relance ses ambitions.	Le différend franco-suisse à son propos lui a assuré une réelle notoriété en Angleterre.

1839

juillet	Il publie une brochure intitulée ***Des Idées napoléoniennes***.	L'ouvrage remporte un certain succès. Largement inspiré du *Mémorial de Sainte-Hélène,* il fait l'éloge de Napoléon 1er dont l'œuvre doit être continuée compte tenu des circonstances historiques nouvelles.
	Depuis l'été 39, Persigny et lui envisagent un nouveau coup de force en France, cette fois à partir des places fortes du Nord.	

1840

	Le début de l'année 1840 est marqué par une forte activité de propagande et la publication de sortes de manifestes.	
	Fialin de Persigny publie (anonymement) une brochure de propagande intitulée ***Lettres de Londres***. *Visite au prince Louis*.	Un détail significatif : la dernière de ces lettre évoque le débarquement sur la côte de Brindes, près de la ville de Lupia, du jeune Octave venu revendiquer l'héritage politique de César. Il est aussitôt accueilli en héros par les soldats de Brindes. La parenté avec la très prochaine tentative de Boulogne est manifeste.
	Louis-Bonaparte publie une courte brochure (d'une dizaine de pages à peine) intitulée *L'idée napoléonienne*[2] puis en collaboration avec Persigny, un autre texte sous le titre de *L'avenir des idées impériales*[3].	A Paris, il finance deux journaux (*Le Capitole*[4] et *Le Commerce*) ainsi que deux clubs bonapartistes : *Les culottes de peau*, pour les militaires (avec à sa tête le général Piat et le général de Montholon) et *Les Cotillons,* pour les dames (entre autres dirigé par

[1] dont Persigny, Vaudrey et Conneau.
[2] Une reprise rapide des *Idées napoléoniens* parues en juillet 39. Ce texte inaugurera l'édition des œuvres complètes en 1856.
[3] Un texte marqué par un violent antiparlementarisme.
[4] Lequel publiera, le 4 octobre 1840, le long discours manifeste de Persigny lors de son procès devant la Cour des Pairs.

		l'ancienne lectrice et exécutrice testamentaire de la reine Hortense, Me Salvage de Faverolles ainsi que par Éléonore Brault).
février	Anecdote de la provocation en duel d'un certain comte Léon, un enfant naturel de Napoléon 1er (et de sa maitresse Eléonore Denuelle de La Plaigne) qui a été envoyé à Londres par le gouvernement français pour y jouer le rôle de provocateur[1].	

L'aventure de Boulogne

	Depuis le début de cette année 1840, toute l'énergie de Louis Bonaparte et de Persigny est concentrée sur le projet d'un nouveau coup de main. Encore une fois, il s'agit de soulever la garnison d'une ville et de marcher sur Paris pour y installer un nouveau régime légitimé par un vote populaire.	Le contexte politique en France à cette époque est plutôt tendu. La monarchie de Juillet est en difficulté en Algérie et dans la rébellion du pacha d'Egypte Méhémet-Ali contre le sultan de Turquie[2].
04.05.40	Thiers charge Guizot de demander aux Anglais la restitution à la France de la dépouille mortelle de Napoléon 1er (officiellement des Cendres[3]). Le gouvernement anglais accède à la demande le 9 mai et l'annonce en sera faite le 12 mai 40 par le ministre de l'Intérieur Charles de Rémusat à la tribune de la Chambre.	On se trouve donc dans un climat d'extrême ferveur napoléonienne dont Louis-Bonaparte entend profiter[4].
avril	Fin mars, début avril, le commandant (à la retraite[5]) Le Duff de Mésonan s'est déplacé à Lille pour sonder le général Magnan, commandant de la place de Lille[6]. Cette première visite était restée sans résultat.	Parquin, de son côté, explore les possibilités au sein des troupes de la garnison de la ville.
17.06.40[7]	En juin, Mésonan se présente à nouveau devant Magnan. Il est porteur d'une lettre de Louis-Bonaparte qui lui fait une proposition d'action contre argent comptant et contre une promesse de promotion comme Maréchal de France. Réponse indignée de l'officier qui se garde toutefois de dénoncer l'initiative auprès de son ministre[8].	
juillet	C'est en juillet que les frégates *La belle poule* et *La favorite* partent de Toulon pour Sainte-Hélène afin d'y ramener les « cendres » de l'empereur.	Contexte de la crise d'Orient. On assiste à une coalition des quatre puissances victorieuses de Napoléon 1er : l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie. Le renouveau du sentiment napoléonien prend un tour anglophobe.
04.07.40	Mésonan insiste une dernière fois en juillet auprès de Magnan qui repousse derechef les offres qui lui sont transmises.	Entretemps, Magnan a relaté l'entrevue du 17 juin au préfet du Nord, M. de Saint-Aignan, qui a transmis l'information au ministre de l'Intérieur. L'activisme bonapartiste

[1] Les duels étant interdits en Angleterre, ceux qui le pratiquaient risquaient l'expulsion du territoire.
[2] L'Angleterre, la Prusse et l'Autriche avaient apporté leur soutien au pouvoir turc à l'inverse de Thiers qui avait pris le parti de l'Egypte. L'affaire se terminera par un échec diplomatique cuisant de la France qui sera contrainte de lâcher son allié. L'accord de Londres du 15 juillet enlève la Syrie à Méhémet-Ali.
[3] Bien qu'il ne fût pas incinéré.
[4] Mais observons que le projet était bien antérieur à cet évènement.
[5] Mis à la retraire à 52 ans alors qu'il espérait être nommé lieutenant-colonel.
[6] Et connu pour ses besoins d'argent .
[7] Cette précision selon la déclaration de Magnan devant la cour des Pairs. (A. Fermé, p. 119)
[8] Il le reconnaît lui-même lors de sa déposition et cette attitude équivoque qui lui sera plus tard reprochée. Magnan sera un des exécutants du coup d'Etat du 2 décembre.

		dans le Nord est donc bien connu des autorités. Le 15 mai 1840, le ministre de l'Intérieur Rémusat prévient Guizot, qui est à l'époque ambassadeur à Londres, des projets aventureux de Louis Bonaparte. Dans sa réponse, Guizot fait état d'une rumeur selon laquelle les partisans du prince envisagent d'attaquer la frégate chargée de rapatrier les restes de Napoléon.
	On s'oriente donc vers Boulogne. Or l'entreprise est des plus hasardeuses, bien plus qu'à Strasbourg, et elle n'a aucune chance de succès[1].	De surcroit, la taille de la garnison est des plus modestes : quelque 250 hommes à peine.
	En juillet, Louis-Bonaparte a loué une embarcation l'*Edinburgh Castel* (officiellement pour une croisière de plaisance) ; il a commandé des fusils et des uniformes.	Il enrôle contre argent comptant une trentaine de conjurés (des mercenaires français et polonais) qu'il loge dans plusieurs villes de la côte. Il consacre à cet enrôlement ce qui lui reste de son héritage. Parmi ses proches, il y a Persigny, Parquin, Vaudrey, d'Almbert, Mésonan, le médecin Conneau, le chirurgien Lombard, Laborde un colonel en retraite ancien de l'île d'Elbe, le général de Montholon[2], le colonel Voisin, le lieutenant-Colonel Laborde, Charles Thélin.
04.08.40	Louis-Bonaparte et ses conjurés s'embarquent à Gravesend pour Boulogne à bord du bateau à vapeur, *l'Edinburgh Castel* qui a été loué pour un voyage de pure villégiature[3]. Avec les escales au long de la Tamise pour embarquer les divers conjurés, la traversée va durer deux jours. Distribution d'argent et de libations. Des uniformes ont été achetés chez un fripier parisien.	On a imprimé trois décrets pareils à ceux de Strasbourg. L'un de ces décrets prononce la déchéance des Orléans et la nomination d'un gouvernement provisoire dirigé par Thiers[4]. Il semble bien qu'un indicateur parmi les conjurés[5] ait prévenu le gouvernement français de l'imminence du coup qui allait se jouer.
06.08.40	A deux heures du matin, les conjurés (ils sont au nombre de 56) débarquent devant le village de Wimereux, à 7 Km au nord de Boulogne-sur-Mer.	Il est accueilli par le lieutenant Aladenize et deux autres conjurés qui doivent les conduire vers Boulogne. Le plan est de rallier les deux compagnies de la place avant de se déployer vers les principales villes du Pas-de-Calais et de se diriger ensuite vers Paris. Ils sont toutefois surpris par une patrouille de douaniers qu'ils doivent neutraliser tant

[1] Dans son réquisitoire, le procureur général Franck-Carré parlera de « la ridicule contradiction qui éclate entre les pompes du programme et les pauvres détails de l'exécution. » (A. Fermé, p. 141).
[2] Compagnon de Napoléon I^er^ à Sainte-Hélène et son exécuteur testamentaire.
[3] Pour le détail des évènements, les documents de référence sont les actes officiels du procès de septembre 1840 devant la Cour des pairs, soit dans le recueil d'Albert Fermé, *Les grands procès politiques. Boulogne, d'après les documents authentiques réunis et mis en ordre par Albert Fermé.* Paris, Armand Le Chevalier Editeur, Paris 1869, soit dans le volume intitulé *Procès de Napoléon-Louis Bonaparte et de ses co-accusés devant la Cour des Pairs.* Pagnerre, Editeur, Paris 1840. Les deux ouvrages sont accessibles sur le site de Gallica.
[4] Le texte de ces trois décrets se trouve aux pages 15-21 du recueil d'Albert Fermé.
[5] Dont le nom est resté inconnu. La police française n'était du reste pas sans informations sur les activités de Louis-Bonaparte en Angleterre grâce à un réseau d'indicateurs. On connaît une lettre du 15 mai de Rémusat à Guizot, qui est à l'époque ambassadeur à Londres : « Je ne doute guère que le prince Louis-Bonaparte ne se monte la tête et tente quelque aventure. Je suis assez bien instruit en ce qui le concerne. Cependant, je vous le recommande et vous prie de me prévenir au besoin de ce que vous soupçonneriez. » (Cité par Adrien Dansette, op.cit., p.153). L'idée, à l'époque, était que Louis-Bonaparte attaquât en mer la frégate chargée de ramener les cendres de Sainte-Hélène…

bien que mal[1] pour éviter que l'alerte ne soit donnée, les obligeant à les suivre jusque Boulogne.

Ils se dirigent vers la ville où ils arrivent vers 5 heures du matin. Ils se dirigent vers la caserne du 42e de ligne. Mais le commandant de la place, le capitaine Col-Puygelier, a été prévenu[2]. Il surgit avec d'autres officiers dans la caserne où les conjurés tentent de convaincre les soldats de se rallier à eux, distribuant grades et promesses d'avancement. Bousculade[3]. Les conjurés sont chassés de l'enceinte de la caserne et errent dans la ville à la recherche d'un soutien populaire. Après une halte symbolique devant la colonne de la Grande Armée à un kilomètre de Boulogne, ils tentent de rejoindre la plage et de reprendre le bateau[4]. Une fusillade fait quelques victimes[5]. La chaloupe verse et projette ses occupants à l'eau. Il est huit heures du matin.

C'est un échec lamentable, sans commune mesure dans la dérision avec ce qu'avait été le coup de Strasbourg[6].

07.08.40 D'abord incarcéré au château de Boulogne, Louis Bonaparte est dirigé d'abord vers la prison de Ham puis trois jours plus tard, il est conduit à Paris. Il comparait devant le préfet de police Gabriel Delessert avant d'être incarcéré à la Conciergerie le 12 août où le rejoignent bientôt les autres prévenus. Ils seront mis au secret jusqu'au 4 septembre.

La presse française et anglaise se déchaine contre la sottise de l'entreprise. Louis Bonaparte est dénoncé comme un simple d'esprit un maniaque ridicule. On a affaire, dit-on, à un nigaud, à un idiot qu'il faut enfermer à l'asile.

Sa famille elle-même, son père et ses oncles le condamnent durement[7].

---

[1] Ils expliquent que leur navire parti de Cherbourg vers Dunkerque avait subi une avarie les obligeant de débarquer et qu'ils devaient rejoindre leur corps à Boulogne.

[2] Un détail qui compte : le sergent de faction au premier poste que rencontre la troupe s'aperçoit que le prétendu officier qui lui donne des ordres n'est pas muni du plastron règlementaire indiquant qu'il est en mission. Il refuse donc d'obéir.

[3] Une bousculade au cours de laquelle Louis-Bonaparte fait usage de son arme (ce sera le seul coup de feu) et blesse un grenadier à la bouche. (Rapport de Col-Puygelier, A. Fermé, op.cit., p. 3).

[4] En vain, car le bateau avait déjà été investi par le commandant du port de Boulogne.

[5] Le colonel Voisin et un conjuré polonais (lequel sera amputé de l'épaule) ont été blessés. Deux autres ont été trouvés noyés et un troisième a été tué par un coup de feu.

[6] Dans son réquisitoire, le 30 septembre 1840, le procureur général de la Cour des Pairs, Franck-Carré, soulignera durement le caractère pitoyable des échecs de Louis Bonaparte à Strasbourg et à Boulogne : « L'épée d'Austerlitz, *déclare-t-il*, est trop lourde pour vos mains débiles (…) Qui êtes-vous donc pour vous donner en France comme un représentant de l'Empire, époque de gloire et de génie, vous qui étalez tant de misères dans vos entreprises, qui donnez par vos actes tant de démentis au bon sens ? » (p. 343 et 348 du volume *Procès de Louis-Napoléon Bonaparte devant la Cour des Pairs*, dans l'édition numérisée par Gallica). La conduite rocambolesque de l'opération laisse penser que sauf imbécillité de Louis-Napoléon, l'on ignore aujourd'hui les complicités promises qui ont fait défaut. Certains historiens (dont Adrien Dansette) pensent même que l'hypothèse d'un guet-apens n'est pas à exclure.

[7] Son père n'adresse pas moins, le 24 août 1840, à la presse française une lettre publique dans laquelle il affirme que son fils « qui n'est pas dépourvu de moyens et de bons sens » n'a pu que tomber dans un « piège épouvantable, un effroyable guet-apens » ourdi par « de vils flatteurs et de faux amis et peut-être des conseils insidieux. » (A. Fermé, pp. 35-36).

28.09.40 Début du procès devant la Cour des Pairs au palais du Luxembourg[1]. Il va se dérouler sur six audiences. A ses côtés se trouvent dix-huit de ses complices.

Il est défendu par l'avocat légitimiste Pierre-Antoine Berryer[2] et par le républicain Marie[3].

Dès la première audience, il sollicite la parole et prononce un discours qu'il termine en ces termes :

« Je représente devant vous un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est la souveraineté du peuple ; la cause, celle de l'Empire ; la défaite, Waterloo. Le principe, vous l'avez reconnu ; la cause vous l'avez servie ; la défaite vous voulez la venger. Non, il n'y a pas de désaccord entre vous et moi et je ne veux pas croire que je puisse être dévoué à porter la peine des défections d'autrui. Représentant d'une cause politique, je ne puis accepter comme juge de mes volontés et de mes actes une juridiction politique. Vos formes n'abusent personne. Dans la lutte qui s'ouvre, il n'y a qu'un vainqueur et un vaincu. Si vous êtes les hommes du vainqueur, je n'ai pas de justice à attendre de vous, et je ne veux pas de votre générosité[4]. ».

6.10.40 Le procès se termine sur une condamnation par 152 voix sur 312 suffrages[5] à « l'emprisonnement perpétuel dans une forteresse située sur le territoire continental du royaume ».

Il sera enfermé dès le lendemain 7 octobre à la citadelle de Ham, en Picardie, où il va rester 6 ans.

Parmi les autres accusés : Aladenize est condamné à la déportation à vie ; Persigny, Montholon, Parquin et Lombard prennent 20 ans de prison[6] ; Mésonan écope de 15 ans, le docteur Conneau de cinq ans. Il y a 4 acquittements.

11.40 Mathilde, sa fiancée d'Arenenberg, est mariée à un aristocrate russe Anatole Demidoff.

15.12.40 Le 30.11.40, la frégate la *Belle Poule* (commandé par le prince de Joinville) qui ramène la dépouille de Napoléon Ier entre dans la rade de Cherbourg. L'inhumation à Paris au Invalides aura lieu le 15 décembre par un froid glacial.

1840-46 : L' « Université » de Ham

07.10.40 Louis Bonaparte est de retour à Ham, une forteresse du 15e siècle, dans le département de la Somme. Commencent 5 années de détention[7].

Il a 32 ans.

---

[1] Une juridiction soumise au régime. On craint, en effet, un procès d'assises qui serve les intérêts de propagande des accusés et qui surtout prononce un procès d'acquittement comme lors du coup de main de Strasbourg. On s'affaire du reste pour que le procès se déroule avant le retour des cendres de l'empereur.

[2] Aux yeux duquel l'insurrection en cause n'était pas plus illégitime que la monarchie de Juillet elle-même qui avait reçu son règne d'une révolution contre Charles X.

[3] Ferdinand Barrot et Jules Favre défendaient respectivement Parquin et Aladenize.

[4] A. Fermé, p. 63.

[5] Ce qui signifie que sur les 312 membres de la chambre des Pairs, l'on compte 160 abstentions et refus de siéger. Nombre de pairs devaient en effet leur carrière au pouvoir napoléonien. Et Berryer ne manquera pas de le leur rappeler dans sa plaidoirie (« On veut vous faire juges, on veut vous faire prononcer une peine contre le neveu de l'Empereur, mais qui êtes-vous donc ? Comtes, barons, vous qui fûtes ministres, généraux, sénateurs, maréchaux, à qui devez-vous vos titres, vos honneurs ? » (A. Fermé, *Les grands procès politiques*, p. 156).

[6] Et sont incarcérés dans la forteresse de Doullens. Charles Parquin y mourra d'une maladie du cœur en décembre 1845.

[7] Il existe sur cette période un écrit signé par Frédéric T. Briffault sous le titre *Le prisonnier de Ham*. L'ouvrage consiste en une véritable hagiographie rédigée quasi sous la dictée de Bonaparte après son

Montholon et le docteur Henri Conneau partagent sa captivité. Charles Thélin, son domestique[1], le rejoint volontairement, libre quant à lui, d'entrer et de sortir de l'enceinte.

Aucun contact avec sa famille, avec son père surtout qui lui garde rancune. Les trois frères napoléoniens mourront du reste durant l'incarcération de Ham : Lucien en 1840, Joseph en 1844, Louis en 1846.

Seul Napoléon-Jérôme, dit Plon-Plon est en contact avec lui.

En dépit de quelques inconforts au début de sa détention, il sera traité avec beaucoup d'égards. Il dispose d'une cellule confortable et dîne chaque jour avec Montholon et Conneau[2].

Le commandant de la place, Demarle, n'hésite pas à faire des parties de whist avec les prisonniers.

Il lui est même permis de profiter d'une présence féminine en la personne d'Eléonore Vergeot[3], dite « la belle sabotière », qui devient, en mai 1841, sa lingère et bientôt sa maitresse. Deux enfants naitront de leur relation[4].

Il reçoit les visites de nombre de ses proches[5] mais aussi très souvent d'hommes d'affaires en raison des problèmes qu'il rencontre dans la gestion de sa fortune[6].

Il est en relation avec son ancien percepteur Narcisse Vieillard[7] et avec Hortense Cornu[8], fille d'une ancienne femme de chambre de la reine Hortense et son amie d'enfance.

Il entretient une correspondance avec Chateaubriand, Odilon Barrot, Lamartine, Soult, Béranger, George Sand, Ledru-Rollin. Il recevra même la visite de Louis Blanc qui passera trois jours en sa compagnie[9].

Outre sa correspondance et des articles qu'il adresse à divers journaux régionaux[10], en plus de ses occupations de bricolage, une grande partie de son temps se trouve

Il parlera plus tard de Ham comme de son « université »

évasion. Paru d'abord en anglais, le récit sera publié en 1849 à Paris, aux éditions de Plon Frères, (en ligne sur Google).

[1] Mis hors cause lors du procès d'octobre 40.

[2] Il lui sera même permis de faire du cheval dans l'enceinte de la forteresse.

[3] Elle accompagnait comme servante la maitresse irlandaise de Montholon, Jane O'Hara, dite comtesse de Lee, qui avait été autorisée à séjourner à Ham. Cette libéralité a été interprétée par Adrien Dansette comme le signe que Montholon a joué le rôle d'informateur du pouvoir français dans l'aventure de Boulogne et s'est donc comporté comme un traître. (Dansette, pp. 171-173).

[4] Le premier de ces fils, Eugène, naît le 25 février 1843, le second, Louis, le 18 mars 1845. Ils seront d'abord mis en nourrice, puis adoptés et reconnus par Pierre Bure, le frère de lait de Louis Bonaparte, qui épousera leur mère en 1858. Ils seront tous deux anoblis en juin 1870 et dotés de propriétés dans les Landes.

[5] A sa sortie de prison en 1843, Laity s'installera à Ham et rendra visite à Louis Bonaparte trois fois par semaine.

[6] En raison des pensions à verser aux anciens serviteurs de la reine Hortense et à ses divers complices dans les deux conjurations auxquelles ils sont participé.

[7] Par l'intermédiaire duquel il garde le contact avec les bonapartistes.

[8] Hortense Cornu jouera un rôle important en s'efforçant de livrer au prisonnier les ouvrages qu'il réclame. Elle lui rendra visite à Ham à plusieurs reprises.

[9] La rencontre est évoquée par Louis Blanc au chapitre 25 de ses *Révélations historiques en réponse au livre de Lord Normandy*, tome 2, Méline, Caus et Compagnie Editeurs, Bruxelles 1859, pp. 215-230 de l'édition numérisée par Gallica. Quand a lieu cette entrevue ? L. Blanc ne le précise pas, sauf qu'il signale que c'est à l'invitation de Louis Bonaparte en réaction à l'un de ses articles, paru le 1er septembre 1840 dans la *Revue du Progrès*.

[10] Dont le *Progrès du Pas-de-Calais* et *Le Guetteur de Saint-Quentin.*

consacrée à la lecture et à l'étude[1]. Il poursuit ses recherches sur l'artillerie[2].

1841 En mai 1841, il publie des *Fragments historiques : 1688 et 1830* qui est une critique de l'orléanisme à travers la comparaison avec la chute des Stuarts en Angleterre.

1842 Il publie ensuite, en août 1842, une *Analyse de la question des sucres.* Il avait découvert cette problématique par l'intermédiaire ide l'un de ses correspondants et de ses visiteurs, Antoine Fouquier d'Hérouël qui était à la tête d'une sucrerie prospère[3].

C'est l'occasion pour lui d'aborder les questions économiques et sociales et de se livrer à un critique du libéralisme dans ses effets désastreux sur les travailleurs contraints de subir les salaires les plus bas.

Il écrit dans ce texte : « Le premier intérêt d'un pays ne consiste pas dans le bon marché des objets manufacturées, mais dans l'alimentation du travail. Créer le plus d'activité possible, employer tous les bras oisifs, tel doit être le premier soin d'un gouvernement. Protéger le consommateur aux dépens du travail intérieur, c'est favoriser la classe aisée au détriment de la classe indigente car la production c'est la vie du pauvre, le pain de l'ouvrier, la richesse du pays[4]. ».

Son ami Charles Edouard Tremblaire édite en 1842 la *Revue de l'Empire* qui est une véritable apologie du bonapartisme, insistant, par exemple, sur le parallélisme entre Ham et Sainte-Hélène. La revue participe aussi de la légende napoléonienne dont la Monarchie de Juillet, jouant avec le feu, va s'emparer à son profit.

1843 Pour faire face à ses difficultés financières, il est contraint de vendre la propriété d'Arenenberg dont il obtient une somme dérisoire. Il s'affaire par ailleurs pour vendre divers objets d'art et de collection.

1844 Fin mai, début juin, il publie son étude sur **l'*Extinction du paupérisme***. L'ouvrage d'une cinquantaine de pages[5] rencontrera un réel succès et connaîtra 3 éditions au cours de la même année.

Le titre à lui seul servira de programme à l'adresse des classes populaires.

Il adresse l'ouvrage à un certain nombre de personnalités, dont Georges Sand

La réponse de George Sand est datée de décembre 1844. : « Je ne suis pas de force à en apprécier la réalisation, et, d'ailleurs, ce sont là des controverses dont, je suis sûre, vous feriez, au besoin, bon marché. En fait d'application, il faut avoir réellement la main à l'œuvre pour savoir si l'on s'est trompé, et le fait d'une noble intelligence est de perfectionner ses plans en les exécutant. ». Elle termine en ces termes : « Parlez-nous donc encore de liberté, noble captif ! Le peuple est

[1] C'est l'infatigable Hortense Cornu qui servira d'intermédiaire entre les grandes bibliothèques parisiennes et la prison de Ham.
[2] Il entreprend la rédaction d'un ouvrage important qui ne sera publié que bien plus tard, en 1846 et 1851, sous le titre « *Etude sur le passé et l'avenir de l'artillerie* ».
[3] Depuis le blocus continental, l'industrie de la betterave sucrière connaissait un grand essor en concurrence avec le sucre des colonies. De son côté, son demi-frère Morny avait fait fortune dans l'industrie betteravière du Puy-de-Dôme sur les conseils de sa maitresse, la comtesse Lehon.
[4] *Œuvres de Louis-Napoléon Bonaparte*, publiées par M. Charles-Edouard Temblaire, Librairie Napoléonienne, Paris 1848, tome 2, p. 185 de l'édition mise en ligne par Gallica
[5] Il a d'abord paru en feuilleton dans le journal *Le Progrès du Pas-de-Calais*

		comme vous dans les fers. Le Napoléon d'aujourd'hui est celui qui personnifie la douleur du peuple comme l'autre personnifiait la gloire[1] ».
1845	En 1844, le Guatemala, le Salvador et le Honduras ont recherché l'aide de la France pour entreprendre le percement d'un canal transocéanique. L'échec des pourparlers avec le gouvernement de Louis Philippe donnera lieu à la publication d'une brochure sous le titre « Canal du Nicaragua ou Projet de jonction des océans Atlantique et Pacifique au moyen d'un canal ». Louis Bonaparte recevra au début de l'année 1845 la visite à Ham du négociateur, M. Castellan, qui l'invitera à monter une société pour créer le canal.	Il y aura 6 visites à Ham du chargé d'affaires du Nicaragua. C'est dire si l'affaire est prise au sérieux[2].
18.08.45	Son père, le roi Louis, lui écrit pour l'informer de son état de santé déclinant. Il a dépêché à Paris un messager pour solliciter du gouvernement français que son fils soit autorisé à l'assister dans ses derniers jours.	Lui-même adresse, début septembre, la demande d'une permission pour se rendre à Florence au chevet de son père, promettant de revenir en prison. Nouvelle démarche le 25 décembre auprès du ministre de l'intérieur Duchâtel. Mais la transaction n'aboutit pas. Le 14 janvier 1845, il s'adresse à Louis-Philippe lui-même. Refus du cabinet du roi. Une réponse négative définitive lui est signifiée.
	Son ami Charles-Edouard Tremblaire commence en 1845 à publier ses œuvres complètes en trois volumes.	
1846		
20.04.46	Il signe en prison avec le représentant de l'Etat de Nicaragua un *Traité pour l'exécution d'un canal de jonction de la mer des Antilles à l'océan pacifique à travers l'Etat de Nicaragua*.	
15.05.46	Il annonce à Henri Conneau, son médecin, son intention de tenter une évasion[3].	

L'évasion

	Il exploite une faille dans le système carcéral : le moins de vigilance des gardiens aux divers endroits du fort quand des ouvriers entraient et sortaient de l'enceinte pour des raisons de travaux entrepris dans le pavillon où il était prisonnier.	
		Charles Thélin, son valet de chambre, achète des vêtements d'ouvrier : blouse, casquette et sabots.
25.05.46	Il profite de la présence d'une équipe d'ouvriers chargée de réparer l'escalier qui conduit à sa cellule (des travaux qu'il avait	Thélin le rejoint aussitôt à bord d'un cabriolet qu'il a loué et qui emmène les fugitifs à la gare de Valenciennes pour y prendre un train

[1] Lettre CCXLVI, pp. 328 et 331 de la Correspondance, 1812-1876, tome 2, Editions Calman Levy, Paris 1883 (en ligne Sur Gallica)
[2] Le ministre des affaires étrangères du Nicaragua informera Louis Bonaparte de la décision du Gouvernement du 8 janvier 46 de nommer le canal du nom de Napoléon.
[3] A cette époque, la peine d'emprisonnement prononcée contre le docteur Conneau venait d'expirer. Il lui était donc permis, comme à Thélin, de sortir du fort à sa guise pour se rendre en ville.

	lui-même sollicités et qui commencent le 18 mai) pour se déguiser en ouvrier[1] et pour s'enfuir. On confectionne un mannequin coiffé d'un bonnet pour laisser croire qu'il est resté malade au lit[2]. Rasage des moustache, perruque noire, casquette… Muni d'une planche de sa bibliothèque sur l'épaule pour cacher son visage, il sort, une pipe à la bouche et franchit les divers obstacles sans être arrêté.	vers Bruxelles.
27 mai	Il arrive à Londres en compagnie de Thélin et de son chien, Ham, qui les a suivis dans l'aventure.	Il sera resté en prison 5 ans et 7 mois

1846-48 : le retour à Londres

28.05.46	Il s'adresse à l'ambassadeur Sainte-Aulaire pour justifier son évasion par le seul désir de revoir son vieux père, lequel mourra bientôt, le 25 septembre 46, d'une congestion cérébrale sans revoir son fils.	Il communique au *Progrès du Pas-de-Calais* un récit de son évasion.
juin	Il fait la rencontre de Miss Harriet Howard, Elisabeth Ann Haryett de son nom. Elle a 23 ans. Fille d'un cordonnier, cette courtisane de la haute société est devenue fortunée grâce à de riches « protecteurs ». Elle va mettre sa fortune à la disposition de Louis Bonaparte.	Leur relation durera jusqu'en 1853.
25.07.46	Mort de son père, le roi Louis.	L'importance de la succession lui permet de reprendre à Londres son existence luxueuse. Il est un des personnages de la vie mondaine londonienne (clubs huppés, théâtre[3], champs de courses, chasses à courre…) et ne se montre pas avare en libéralités envers ses proches comme le médecin Conneau qu'il établit à Londres.
	Il se considère comme le premier dans la succession bonapartiste.	En France, le bonapartisme connait une période d'éclipse.
Nov.	Il dicte à son secrétaire Frédéric Briffault le récit de son évasion qui parait, à Londres, et en anglais d'abord, sous le titre *The Prisoner of Ham*[4].	
		En France Persigny profite d'un système de semi-liberté. D'abord emprisonné à Doullens puis à paris, il est ensuite transféré dans une maison de santé de Versailles avec une permission de sortie une fois par semaine. Il renoue les liens avec le clan bonapartiste : Laity, Piat, Vaudrey, Vieillard. Il entretient une correspondance avec Louis Bonaparte et le tient au courant de la situation à Paris.

[1] La tradition affirme qu'il aurait emprunté les habits d'un ouvrier nommé Pinguet, dit par la suite Badinguet, mais cela supposait une bien embarrassante complicité, compte tenu des circonstances de l'évasion.
[2] C'est Conneau, son médecin, qui assurera la vraisemblance du subterfuge. Il sera condamné à trois mois de prison supplémentaires pour complicité dans l'évasion.
[3] Il a une brève liaison avec Rachel, une liaison qu'il partage sans le savoir avec son cousin Napoléon-Jérôme.
[4] L'ouvrage sera publié en français en 1849 sous le titre *Le prisonnier de Ham*, Librairie de Plon Frères, une édition augmentée de nombreuses reproductions manuscrites (fournies par Louis Bonaparte lui-même).

2.2. Le coup d'Etat de décembre 1851
Repères chronologiques et politiques

Sources :

- Maurice Agulhon, 1848 ou l'apprentissage de la République, Editions du Seuil, Coll. Points, Paris 2002.
- Henri Guillemin, *Le coup du 2 décembre*, Editions d'Utovie, Paris 2006
- Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, in Œuvres complètes, Histoire, Robert Laffont, coll. Bouquin, Paris 1987.
- Paul Mayer, *Histoire du deux décembre, avec documents inédits et pièces justificatives*[1], Ledoyen Éditeur Libraire, Paris 1852.
- Eugène Ténot, *Paris en décembre 1851. Etude historique sur le coup d'Etat*, Armand le Chevalier, Editeur, Paris 1869.
- *Le coup d'Etat du 2 décembre 1851*, par les auteurs du *Dictionnaire de la Révolution française*, Décembre-Alonnier Libraire-Editeur, Paris, 1868

Pour rappel :

La Constitution du 4 novembre 1848 installait **deux facteurs de conflit** entre le président et l'Assemblée législative :

1. le premier résidait bien sûr dans l'interdiction pour le président élu de solliciter un second mandat[2] ;
2. le deuxième résidait dans le partage des pouvoirs. Au président revenait, en effet, la pleine responsabilité du pouvoir exécutif[3] et singulièrement le droit de nommer et de remercier à sa guise les membres de son ministère, une latitude dont Louis Bonaparte ne manquera pas d'user et d'abuser pour établir son autorité au regard de l'Assemblée.

L'échéance de mai 1852

Après leur victoire aux élections partielles de mars et d'avril 1850, les « démoc-soc » de la Montagne sont persuadés de remporter les élections de mai 1852. Cette échéance devient l'objet d'intenses espoirs, en dépit même de la loi du 31 mai 1850 bientôt votée en réaction pour supprimer le suffrage universel[4].

Pour sa part, Louis Bonaparte entreprend dès 1850 de multiplier les gestes de complaisance envers l'armée : réception des cadres, visites des casernes, revues agrémentées de victuailles et de boissons, tournées en province où il multiplie les discours. Le président est à l'évi-

Cette perspective alarme les forces de droite qui redoutent le déclenchement partout d'une jacquerie rouge. Témoin de cette crainte, la littérature diffusée par Auguste Romieu à travers ses deux ouvrages *L'ère des Césars*, en août 1850, et *Le spectre rouge de 1852* au printemps de 1851, deux textes qui constituent un pressant appel à la dictature militaire.

Face à lui, le camp royaliste et avec lui, le parti de l'ordre se divisent. La mort de Louis–Philippe le 26 août 1850 ne donne lieu à aucun compromis entre légitimistes et orléanistes.

[1] L'un des premiers récits des évènements, par un fervent partisan du nouveau régime. Ce jour-là, écrit-il, (p. 79), Louis Bonaparte a pu se dire « j'ai refait une civilisation ». Rien de moins. V. Schœlcher parle de P. Mayer comme du « principal confident de la conjuration militaire du 2 décembre ». L'ouvrage est disponible sur Gallica.
[2] Article 45.
[3] Un pouvoir proche, en quelque sorte, de celui dont disposait la monarchie, la sanction électorale populaire de surcroît.
[4] Pour rappel, cette loi supprimait un tiers du corps électoral, les exclus appartenant pour l'essentiel aux classes populaires.

dence en campagne pour obtenir la révision de la Constitution.[1]

La crise

9.01.51	Révocation du général Changarnier dans ses doubles fonctions de général en chef de l'armée de Paris[2] et de commandant de la garde nationale de la Seine.	Après les incidents de la parade de Satory, le 10 octobre 1850[3], l'affrontement entre Louis Bonaparte et Changarnier avait atteint son point de non retour lors de l'intervention de ce dernier à la tribune de l'Assemblée nationale le 3 janvier 51[4].
	Cette décision provoque une profonde crise au sein du parti de l'Ordre qui proteste, mais en vain.	
Mai 51	Une campagne de pétition en faveur de la révision de la Constitution est organisée dans tout le pays par les partisans de Louis Bonaparte : entre mai et juin 1851, elle recueillera 1.123.625 signatures[5].	

Casus belli

19.07.51	La droite parlementaire se divise sur la question de la révision de la Constitution dont le principe avait été cependant admis par 9 voix contre 6 au sein d'une commission expressément instituée à cet effet sous la direction du duc de Broglie et de Tocqueville. Le vote ne réunit que 446 voix (contre 278), loin donc des deux tiers (soit 543 voix) qui sont requis[6].	
	Cette fois l'épreuve de force est inévitable[7].	
20.08.51	Louis Bonaparte réunit à **Saint-Cloud** le petit groupe des conjurés qui vont décider du coup d'Etat.	Ils sont une dizaine à être dans le secret, parmi lesquels Persigny, Morny, Fleury, Saint-Arnaud, Carlier[8], Magnan et Rouher. La décision est prise d'attendre la rentrée parlementaire[9] pour éviter que les représentants n'organisent la résistance à partir de leurs circonscriptions et que surgissent ainsi en province autant de « Vendées ».
26.10.51	Un nouveau cabinet se met en place avec, au ministère de la Guerre, Saint-Arnaud qui s'empresse d'envoyer aux généraux de l'armée de Paris une circulaire rappelant les exigences absolues de la discipline militaire.	Charlemagne-Emile de Maupas[10] remplace Carlier à la préfecture de Police.
04.11.51	Louis Bonaparte insiste sur la question de la	Cette démarche très calculée vise à diviser

[1] Il est soutenu en cela par les manœuvres tapageuses et souvent violentes des militants de la « Société du 10 décembre ».
[2] La décision est, notons-le, pleinement constitutionnelle. Elle est annoncée dès la veille à une délégation du parti de l'Ordre, dont A. Thiers, Dupin, Montalembert, Barrot, Molé et de Broglie.
[3] Pour rappel, au cours du défilé, plusieurs régiments avaient crié « Vive l'Empereur », cela même contre les ordres de Changarnier qui avait expressément interdit toute manifestation de ce genre.
[4] Il répondait à des allégations estimées calomnieuses du journal bonapartiste *La Patrie*.
[5] H. Guillemin, op.cit., p. 278.
[6] A vrai dire, les constituants avaient rendu très, très compliquée la procédure de révision de la Constitution. Il fallait trois délibérations successives, à un mois d'intervalle, avec une majorité des trois quarts de suffrages exprimés et une participation de 500 votants au moins.
[7] C'est au cours des débats sur cette question que Victor Hugo prononcera, le 17 juillet 1851, un discours retentissant contre *Napoléon le Petit.*
[8] Carlier ne sera pas partie prenante de l'entreprise en raison notamment de son opposition au projet de rétablir le suffrage universel. Il n'est pas impossible qu'il soit l'une des sources des indiscrétions qui se sont diffusées dans la classe politique et les milieux de la bourgeoisie aisée.
[9] Les vacances parlementaires se situaient entre le 11 août et le 11 novembre.
[10] Nommé par Louis Bonaparte comme préfet à Toulouse, il s'est comporté avec un tel cynisme dans l'arrestation de cinq conseillers généraux républicains de la ville (allant jusqu'à faire placer des armes dans leurs domiciles) qu'il s'est trouvé désavoué par les magistrats du parquet eux-mêmes et déplacé.

loi électorale en proposant, dans son message de rentrée parlementaire, le 4 novembre 51, d'annuler la loi du 31 mai 1850 et de rétablir le suffrage universel. La proposition est rejetée par l'Assemblée, mais par une très courte majorité de 355 voix contre 348.

son opposition parlementaire : elle entraine la démission de Léon Faucher et une crise au sein du ministère.

17.11.51 Débat houleux à l'Assemblée nationale sur la proposition déposée, à l'instigation de Thiers, par les questeurs Baze, de Panat et Le Flô de permettre au président de l'Assemblée de requérir de plein droit et directement les forces armées, ce qui limitait le pouvoir du ministre de la Guerre lui-même et donc de Louis Bonaparte.

Rejet de la proposition par 408 contre 300. Les montagnards se sont joints à l'opposition[1].

L'accomplissement du coup d'Etat

02.12.51 Le choix de cette date, **un 2 décembre**, se réfère très clairement à la légende napoléonienne. Le 2 décembre 1804 a vu le sacre de Napoléon 1er ; le 2 décembre 1805 marque la victoire d'Austerlitz.[2] Autre symbolique : le dossier secret contenant les pièces du coup d'Etat porte le nom de *Rubicon*.

Le coup d'Etat est mis en œuvre avec la participation de trois acteurs parmi les plus proches de Louis Bonaparte : Charles de Morny[3], qui reçoit le ministère de l'Intérieur, le général Armand Leroy de Saint-Arnaud[4] qui devient ministre de la Guerre et Charlemagne-Emile de Maupas à la tête de la police.

L'action est décidée le soir du 1er décembre, au terme de la soirée dansante organisée à l'Elysée. Louis Bonaparte choisit le moment pour prévenir le commandant en chef de la Garde nationale, le colonel Henry Vieyra, de l'imminence du coup d'Etat, s'assurant que la garde n'intervienne pas et qu'on ne batte pas le rappel. Puis il réunit le comité restreint en charge de l'action et distribue de l'argent à l'intention des exécutants de la troupe.

Il est un peu plus de minuit : l'Imprimerie nationale est investie par un bataillon de la gendarmerie mobile. Des ouvriers typographes avaient été expressément convoqués pour une tâche spéciale et urgente. Ils procèdent sous stricte surveillance[5] à l'impression de trois déclarations qui seront affichées de grand matin dans tout Paris: le décret de dissolution de l'Assemblée, l'appel au peuple et la proclamation à l'armée[6].

Le plus important dans ces décrets réside dans l'annonce qui est faite du rétablissement du **suffrage universel**. La manœuvre est habile. Non seulement Louis Napoléon légitimise pour ainsi dire son coup d'Etat (il remet son mandat) mais il s'assure par avance d'être plébiscité au nom même de la démocratie.

Cinq heures du matin. Le Palais de l'Assemblée nationale est occupé par l'armée[7]. La troupe se déploie ensuite dans tout Paris aux endroits stratégiques[8].

M. de Morny s'installe de force au ministère de l'Intérieur et ne tarde pas à s'adresser au corps des préfets, les enjoignant de veiller à la stricte application des circulai-

[1] La situation est à ce point tendue que Louis Bonaparte et ses proches se tenaient prêts à lancer les opérations du coup d'Etat en cas de vote positif pour cette loi.
[2] Par manière de diversion, le 1er décembre au soir se déroule à l'Élysée la réception habituelle des lundis. Morny se montre ce soir-là à l'Opéra-Comique.
[3] Son demi-frère : il est le fils naturel d'Hortense de Beauharnais et du comte de Flahaut. Il jouera un rôle déterminant dans le cours des évènements.
[4] Un personnage ambitieux et sans scrupule : le type même d'aventurier qui a très vite compris où se trouvaient ses intérêts.
[5] Ce bataillon était composé d'anciens gardes municipaux acquis au parti de l'ordre. La consigne était de faire feu en cas de résistance.
[6] S'y ajoute, vers midi, une circulaire du préfet de police Ch. de Maupas appelant au respect de l'ordre.
[7] Une opération à vrai dire risquée en raison d'une possible résistance de troupes restées loyales aux deux questeurs qui étaient logés dans les locaux à l'Assemblée nationale, le général Leflô et Jean-Didier Baze, et que, pour cette raison, il fallait arrêter. Le président Dupin, incapable d'opposer quelque résistance, est par contre laissé en liberté.
[8] On estime à 25.000 hommes d'infanterie et 6.000 cavaliers et artilleurs les forces mobilisées dès le début, non comptés les effectifs de la police.

res et au maintien de l'ordre.

De son côté, Maupas a reçu à la Préfecture, un par un, les quarante-huit commissionnaires de police auxquels il a donné confidentiellement l'ordre des arrestations à accomplir. L'armée et la police[1] procéderont au lever du jour à l'arrestation à leur domicile des principaux dirigeants politiques de la majorité parlementaire et de la Montagne[2] parmi lesquels tous les généraux de l'Assemblée, Changarnier, Lamoricière, Cavaignac, Leflô et Bedeau ainsi que les plus notoires parmi les dirigeants de clubs[3]. Les personnes arrêtées sont conduites à la prison de Mazas. A 7 heures, tout est fini.

L'Etat de siège une fois proclamé, douze journaux sont aussitôt interdits de publication et leurs locaux, les imprimeries surtout, sont occupés militairement ; un bureau de censure est mis en place au ministère de l'Intérieur.

Le préfet de police Maupas s'adresse « aux habitants de Paris » : « Ayez confiance dans celui que six millions de suffrages ont élevé à la première magistrature du pays. Lorsqu'il appelle le peuple entier à exprimer sa volonté, des factieux seuls pourraient vouloir y mettre obstacle ». Le texte ajoute : « Toute tentative de désordre sera donc promptement et inflexiblement réprimée ».

Fait remarquable : la garde nationale comme telle n'entrera pas en action. Son colonel d'état-major Vieyra est aux ordres de Louis Bonaparte et a interdit de battre le rappel[4]. Les dépôts d'armes et de munitions ont été mis à l'abri à Vincennes.

Les premières réactions populaires sont plutôt marquées par l'indifférence. A vrai dire les généraux arrêtés, Cavaignac et Changarnier, ne suscitaient aucune sympathie parmi les classes populaires et les souvenirs de juin 1848 sont encore vivaces. Par ailleurs, le coup d'Etat s'annonce comme une défense de la République en réaction contre un complot royaliste.

La bourgeoisie libérale par contre ressent clairement le coup d'Etat comme une agression contre elle.

La journée ne va pas moins connaitre un début de mobilisation dans les clubs, surtout après l'annonce des arrestations dans les rangs républicains. Des affiches apparaissent appelant à la résistance contre ce qui se profile bien comme une dictature miliaire.

Une certaine effervescence se développe par ailleurs sur les boulevards au sein d'une population issue des classes moyennes et de la bourgeoise aisée.

Vers dix heures, Louis Bonaparte est en mesure de monter à cheval entouré de son état-

[1] Maupas ne rencontrera qu'une seule opposition parmi les 48 commissaires qu'il a convoqués. A vrai dire, la Constitution garantissait l'inviolabilité des représentants du peuple. (M. de Maupas, *Mémoires sur le Second Empire*, E. Dentu, Libraire-Éditeur, Paris 1884, p. 310 de l'édition numérisée par Gallica)

[2] Entre autres Adolphe Thiers, Jean-Didier Baze, Roger (du Nord), le colonel J-B. Charras, Beaune, François Cholat, Martin Nadaud, le lieutenant Valentin, Jean-Louis Greppo, Charles Lagrange, Jules Miot.

[3] Soit un nombre de quelque 78 mandats : 16 députés et 62 dirigeants des clubs connus comme « chefs de barricades ».

[4] Des hommes ont été envoyés pour crever les tambours de diverses compagnies peu sûres, comme celle de la sixième légion.

major afin de passer ses troupes en revue et de se risquer en ville aux abords des Tuileries et du Louvre. Mais il ne recueille manifestement pas une adhésion populaire enthousiaste. Il se gardera bien de tenter une deuxième sortie.

Premières réactions parlementaires

La classe parlementaire bourgeoise multiplie les réunions là où elle le peut et des protestations sont émises, notamment par Odilon Barrot et plusieurs représentants de la droite, dont Tocqueville[1]. Une proclamation de déchéance de la Présidence est rédigée pour « crime de haute trahison », mais la déclaration reste plutôt confidentielle.

Une soixantaine de membres de l'Assemblée parviennent à se réunir dans les locaux du Palais-Bourbon. Ils sont toutefois très vite contraints par la force de se retirer[2].

La Haute Cour de justice se réunit à 11 heures du matin au Palais de Justice pour délibérer d'une attitude à prendre mais les conseillers tergiversent et ajournent la décision au lendemain. Ils sont très vite interdits de siéger par la police.

La mairie du X^{e} arrondissement va alors offrir ses locaux pour accueillir ceux qui entendent défendre la légalité. Il est onze heures du matin[3]. Ils sont quelque deux cents membres de l'Assemblée, en majorité de la droite royaliste, à se mettre sous la protection de la 10^{e} légion de la Garde nationale[4]. Ils vont siéger jusque 15 heures.

Les débats portent aussitôt sur le vote d'un décret de destitution du président de la République. L'Assemblée s'arroge tous les droits de l'Exécutif et le général Oudinot est nommé chef suprême de l'armée et de la garde nationale. Mais ces déclarations ne sont pas suivies d'actes précis en direction notamment de la garde nationale de cet arrondissement et par légalisme autant que par crainte, on se garde bien de lancer un appel au peuple.

Arrivée à 12h30 de la force armée. On parlemente mais les députés se heurtent à l'inflexibilité de ceux qui ont reçu des ordres du général Magnan dans le cadre de l'état de siège. Finalement l'assemblée cède devant la force. Ils sont 220[5] à être conduits entre deux haies de soldats et enfermés dans la caserne du quai d'Orsay[6] avant d'être transférés au Mont Valérien, à Vincennes et à Mazas[7]. Ils seront pour la plupart libérés dès le lendemain.

---

[1] Près de la moitié de la représentation parlementaire s'abstint toutefois de toute réaction, soit par conviction bonapartiste, soit par attentisme. La crainte d'une insurrection populaire a manifestement été déterminante : entre les « rouges » et la dictature bonapartiste, la bourgeoise n'a pas tardé à choisir.

[2] Les observateurs notent à cette occasion la remarquable lâcheté du président de l'assemblée Dupin qui cède très vite devant la violence militaire.

[3] Cette précision selon la sténographie officielle des débats. (Mayer, op.cit., pp. 93-109).

[4] Elle était commandée par le général Lauriston, marquis de son état, qui se gardera bien de mobiliser ses troupes.

[5] Selon l'appel nominal auquel il est procédé. V. Hugo en fournit la liste au chapitre I.14 (La caserne d'Orsay) de son *Histoire d'un crime*. On doit y ajouter 12 députés, dont Eugène Sue, arrêtés le matin au palais de l'Assemblée nationale.

[6] Il est 15 heures 20.

[7] Une arrestation que les intéressés subissent à vrai dire pour la plupart avec une réelle complaisance. Pour témoin, cette anecdote de l'interception par des militants républicains, le matin du 3 décembre, dans le faubourg Saint-Antoine, d'une voiture cellulaire transportant des députés de la caserne d'Orsay à Vincennes, ces derniers protestant de cette intervention libératrice et réclamant d'être conduits en prison…

Un groupe de représentants de la Montagne se réunit rue Blanche, chaussée d'Antin, chez la baronne Coppens. Parmi eux : Victor Hugo, Michel (de Bourges), Mathieu (de la Drôme) Emmanuel Arago, Alphonse Baudin, Jacques Brives, Victor Schœlcher, Jules Favre, Hippolyte Charamaule, Noël Madier de Montjau, Pierre Joigneaux, Alphonse Esquiros, Paul de Flotte. Toutefois l'avis général est d'attendre qu'une mobilisation populaire se manifeste avant de lancer les mots d'ordre, cela même s'il est affirmé qu'il appartient aux députés de s'engager en première ligne.

Le soir, se constitue un *Comité de résistance* qui lance un appel aux armes pour le lendemain, rue du Faubourg Saint-Antoine. Rendez-vous est donné au café Roysin dès neuf heures. Un affichage est organisé en ce sens. Les appels à la résistance se multiplient, notamment au nom du Comité central des corporations. Il est une heure du matin.

Les combats des 3 et 4 décembre à Paris

La journée va être décisive. Le pouvoir est convaincu que l'affrontement armé est inévitable avec les forces républicaines qui se sont mobilisées toute la nuit[1]. Plusieurs proclamations ont été diffusées de grand matin, notamment celle qu'a rédigée Jules Leroux au nom du Comité central des corporations. Toutefois les quartiers populaires, ceux-là mêmes qui s'étaient soulevés en juin 48, ne présentent aucun signe véritable de révolte : ce qui domine est l'indifférence[2].

C'est dans la matinée de ce 3 décembre qu'est constitué le nouveau ministère avec notamment de Morny à l'Intérieur, Saint-Arnaud aux Armées, Fould aux Finances[3], Turgot aux affaires étrangères, et Rouher à la Justice.

Le *Moniteur* annonce par ailleurs la constitution d'une *Commission consultative* composée de quatre-vingt notables chargés d'assister le Président de leurs conseils jusqu'à la constitution du nouveau Corps législatif et du Conseil d'Etat[4].

03.12.51 C'est au faubourg Saint-Antoine que se déroule le premier engagement, et cela malgré le fort investissement préventif des lieux par l'armée, non loin sur la place de la Bastille. A neuf heures trente se place l'épisode resté célèbre où **Alphonse**[5] **Baudin va trouver la mort.** Une barricade sommaire a été dressée, mais les insurgés manquent d'armement et ceux qui les entourent ne répondent que faiblement aux exhortations des députés, Victor Schœlcher, Madier-Montjau, Alphonse Esquiros, et Alphonse Baudin qui les appellent au combat. Interpellé par des ouvriers qui lui reprochent son salaire de député[6], A. Baudin se dresse sur la barricade[7] et, au premier contact avec la troupe venue de la Bastille, il y reçoit une balle au front[8].

[1] Ténot évalue à 65.000 hommes les effectifs des trois divisions mobilisées ce jour-là, indépendamment de la garde municipale et de la police. (pp. 177-178)
[2] Victor Hugo note : « La sympathie était partout, mais nulle part l'insurrection (…) Il était évident que le vent de l'émeute ne soufflait pas ». Il ajoute plus loin : « Pour la première fois depuis soixante ans que l'ère providentielle des révolutions est ouverte, Paris, la ville de l'intelligence, semblait ne point comprendre » (*Histoire d'un crime*, chapitre II, 3).
[3] Fould, c'est-à-dire l'assurance de l'appui de l'aristocratie financière.
[4] Une décision purement formelle prise, il semble, sans l'avis des intéressés, lesquels ne seront en effet pas consultés.
[5] Alphonse ou Victor selon les historiens. Nous nous référons à sa biographie par Jules Lermina, *Alphonse Baudin, Représentant du peuple mort de 3 décembre 1851* (en ligne sur Gallica).
[6] Soit 25 francs par jour. La scène est ainsi rapportée par Eugène Ténot : « Est-ce que vous croyez que nous voulons nous faire tuer pour vous conserver vos vingt-cinq francs par jour », dit un ouvrier, à qui Baudin répond : « vous allez voir, mon ami, comment on meurt pour vingt-cinq francs » (op.cit., p. 194). Dans *Histoire d'un crime*, V. Hugo affirme que l'interpellation de Gaudin est l'œuvre de provocateurs de la société du Dix-Décembre (op.cit., p. 297).
[7] Un obstacle composé de quelques charrettes renversées.
[8] Le récit de l'évènement par Victor Hugo se trouve au chapitre II.3 (La barricade Saint-Antoine) de son *Histoire d'un crime*.

L'agitation prend de l'ampleur dans le dédale des quartiers populaires du centre-ville mais ce sont des combats isolés, des actions de harcèlement, et pour l'essentiel, l'insurrection demeure contenue.

Le ministre de la Guerre Saint-Arnaud proclame que « tout individu pris construisant ou défendant une barricade, ou les armes à la main, sera fusillé ». Un arrêté que la troupe s'appliquera à mettre en œuvre brutalement en passant tout prisonnier par les armes. Les exécutions sommaires vont se multiplier.

La journée du 3 décembre se termine dans l'incertitude pour les deux camps. Le pouvoir n'a pas encore partie gagnée et du côté républicain, on espère que la lutte reprendra vigueur dès le lendemain.

04.12.51 Le Préfet de police Maupas lance dès **le matin du 4 décembre** une ordonnance qui rappelle les rigueurs de l'état de siège. Il interdit la circulation en ville et, annonce-t-il, « les groupes seront, **sans sommation**, dispersés par la force ». Les citoyens sont invités à rester chez eux : « il y aurait péril sérieux à contrevenir aux dispositions arrêtées ». C'est un signe de la répression qui se met en place.

Morny a pris la décision d'une attaque frontale afin d'éviter l'enlisement dans les combats de barricades. Le mot d'ordre est de laisser les insurgés élever les barricades puis de cerner le quartier pour circonscrire la zone de combat et la réduire « par la terreur ».

De nouvelles barricades s'élèvent partout dès 9 heures du matin dans les quartiers Saint-Antoine, Saint-Denis, Saint-Martin.

Pendant ce temps, le pouvoir organise son assaut[1]. A partir de 14 heures, les positions sont attaquées au canon et à la baïonnette par les forces armées. A 17 heures, l'insurrection est vaincue.

L'évènement majeur de la journée connu comme la **fusillade des boulevards** va se produire vers 15 heures sur les grands axes, entre la chaussée d'Antin et le boulevard Poissonnière[2]. Sans véritable raison militaire[3], sans doute sous l'effet de l'ivresse et submergée par un effet de panique et de ressentiment contre une population bourgeoise réservée et même hostile à son égard, la troupe ouvre soudain le feu sur la foule des curieux qui se trouvent sur les trottoirs et aux fenêtres des immeubles. Les exécutions sommaires se multiplient à l'intérieur même des habitations. C'est un carnage[4]. Les victimes sont toutes des personnes civiles, femmes et enfants compris, des milieux aisés.

La bataille livrée dans les quartiers du centre était perdue et la fusillade des boulevards laissait un sentiment de terreur[5]. Partout l'armée parachève sa victoire par des exécutions sommaires.

Le soir, Saint-Arnaud affiche une proclamation de victoire.

[1] On estime à 40.000 hommes les effectifs militaires mis en mouvement. Contre eux, 1.000 à 1.200 insurgés mal armés.
[2] On se trouve dans les quartiers riches de la capitale.
[3] Des coups de feu auraient été tirés des fenêtres de plusieurs immeubles du boulevard Bonne Nouvelle. Il y a controverse sur la question. L'évènement a en tout cas été minorisé, censuré même par les chroniqueurs et par la presse favorables au régime. Dans ses *Mémoires*, Maupas ose parler de fusillades imaginaires.
[4] Le décompte n'a pu être établi avec précision. Plusieurs centaines de victimes est un chiffre vraisemblable. Ce qui importe, c'est l'effet de terreur qui a été produit.
[5] V. Hugo : « le coup fut monstrueux et terrassa Paris. Paris terrassé, c'est la conscience, c'est la raison, c'est toute la liberté humaine terrassée. C'est le progrès des siècles gisant sur le pavé. C'est le flambeau de justice, de vérité et de vie, retourné et éteint. Voilà ce que fit Louis Bonaparte le jour où il fit cela. » (*Histoire d'un crime*, 11.17).

05.12.51 Le Moniteur du 5 décembre publie le décret de Louis Bonaparte, daté de la veille, qui confirme le vote au suffrage universel secret[1] pour tous les français âgés de 21 ans. Le scrutin est fixé aux 20 et 21 décembre.

Les chiffres officiels font état de 27 militaires tués et de 181 blessés pour les deux journées des 3 et 4 décembre[2].

06.12.51 Une décision symbolique : le Panthéon qui avait été laïcisé en 1830 est rendu au culte catholique.

Les combats en province

La résistance qui s'organise en province, dans le Sud Est et le Sud Ouest, va surprendre le nouveau pouvoir.

Le presse de droite et les mémorialistes du pouvoir vont abonder en témoignages décrivant une *jacquerie* d'une extrême violence en province : les scènes de meurtres, de pillages et de viols crapuleux abondent dans leurs récits. Rouges et républicains sont présentés comme des animaux pris de folie. On pille et on tue partout. La révolte est décrite comme la manifestation d'une arriération sociale criminelle que la bourgeoisie associe au socialisme[3].

Cette propagande délétère fonctionne comme une justification a posteriori du coup d'Etat. Il s'agit de donner corps au « spectre rouge[4] » et d'obtenir l'adhésion des possédants en vue du plébiscite qui s'annonce.

On trouve un spécimen de cette littérature haineuse dans les mémoires du comte Horace de Viel Castel, dont voici deux extraits.

Le dimanche 14 décembre 51, il écrit : « Le socialisme est un crime qui doit être poursuivi comme le serait le parricide. En huit jours, il a étalé au soleil, dans trois ou quatre départements où il a pu se croire un moment triomphant, des forfaits les plus monstrueux. Des femmes et des jeunes filles ont été violées publiquement, avec tous les raffinements de la plus sale luxure ; quelques-unes ont été égorgées après avoir servi à la débauche des insurgés transformés en autant de *Sade*. A Clamecy, une femme a été violée devant son mari; puis ses deux filles ont subi le même sort et tous ont fini par être égorgés, père, mère et enfants. ».

Le mardi 16 décembre, il ajoute : « À Clamecy, les bandes socialistes maîtresses de la ville se sont fait servir à dîner et elles ont contraint trente-huit des plus jolies et des plus jeunes femmes ou filles de la localité à les servir dans un complet état de nudité. Ces malheureuses ont été violées *coram populo* sur la place publique. Les prêtres, liés à des poteaux, assistaient à ces saturnales ; les insurgés se relayaient pour violer et chaque femme a été la proie de plusieurs bandits ; à la fin, on cherchait ceux qui pouvaient justifier d'une maladie vénérienne pour qu'ils la communiquassent aux victimes de leur brutalité[5] »

Manifestement la droite bonapartiste diffuse

L'insistance sur cette prétendue déferlante

[1] Ce qui n'a pas été le cas pour le vote au sein de l'armée et de la marine pour lequel on a procédé par des inscriptions à registres ouverts et sur appel nominal. Henri Guillemin fait observer (p. 386) que dans ces conditions le vote négatif de 37.359 militaires (sur 303.290 oui) relevait du pur héroïsme.

[2] Commentaire d'Eugène Ténot : « si l'on considère que les troupes débutèrent toujours par battre en brèche à coups de canon les retranchements improvisés des républicains avant de les assaillir de près ; que le nombre des défenseurs des barricades ne dépassa pas 1.000 ou 1.200 hommes plus ou moins bien armés, on reconnaîtra que ce nombre d'environ 200 militaires tués ou blessés - chiffre considérable eu égard au petit nombre des combattants républicains - est une preuve irrécusable de l'énergique résistance de ces derniers. » (p. 280).

[3] Ce n'est qu'en 1865, avec l'enquête d'Eugène Ténot (*La province en décembre 1851. Etude historique*, en ligne sur Gallica), que l'histoire de l'insurrection en province trouvera sa première évocation rigoureuse. Marx le souligne dans sa lettre à Engels du 19 décembre 1868 (*Correspondance Marx Engels*, Editions sociales, Paris, 1982, tome IX, p. 399).

[4] Selon l'ouvrage d'A. Romieu.

[5] *Mémoires du comte Horace de Viel Castel sur le règne de Napoléon III (1851-1864)*, Paris 1883, tome 1, pp. 235-238 de l'édition disponible sur Gallica.

une **légende noire** sur ce qui fut pour elle une réelle sursise[1] ; la résistance des provinces qui, **fait nouveau** dans l'histoire de France, n'acceptent pas l'ordre établi dans la capitale.

de la violence canaille dirigée par les « rouges » jouera pleinement son rôle dans la stratégie de ralliement des classes possédantes qui vont se persuader que Louis Bonaparte les a sauvés d'un péril imminent.

Les grandes villes de province sont fermement tenues en main par les militaires.

Dès le 2 décembre, Morny avait adressé aux préfets des consignes très strictes pour maintenir l'ordre et saisir les journaux qui sembleraient séditieux.

C'est surtout dans le Centre et le Midi, dans les petites villes et dans les campagnes, que les mouvements de protestation vont être les plus significatifs. Les soulèvements sont toutefois isolés[2]. Ils seront tous l'objet d'une répression sans retenue par l'armée qui mitraille et fusille. Une terreur policière s'abat dans tout le pays soumis à un état de siège général, ralliant au nouveau pouvoir la bourgeoisie qui s'était montrée hésitante.

Fait significatif : les faits d'armes des militaires seront récompensés au même titre que si la campagne se passait en territoire ennemi.

La répression

Commence une répression énergique des insurgés et des républicains comme tels[3], alors que les représentants de la droite incarcérés le 2 décembre ont été pour la plupart libérés, sauf la direction orléaniste, Thiers, Bedeau, Changarnier, Baze qui sont frappés d'exil de même qu'une soixantaine de députés républicains.

Dès février 1851 se mettent en place des *commissions mixtes*[4] avec pour mission de procéder de manière expéditive au jugement sans appel des milliers de suspects qui ont été arrêtés. Les condamnations conduiront bientôt les inculpés soit au bagne à Cayenne, soit en déportation en Algérie.

Le plébiscite des 20 et 21 décembre 1851

Le plébiscite se déroule dans un climat de répression. Un tiers du territoire est soumis à l'état de siège. La presse est contrôlée. Les opposants sont en prison ou en exil.

La propagande bonapartiste exploite pour sa part au mieux le thème de la peur des rouges. Elle se trouve soutenue par la mobilisation de l'appareil d'Etat, maires et préfets, et largement relayée par le clergé.

Les résultats du plébiscite sanctionnent un soutien massif au nouveau pouvoir. On compte 7.439.216 oui, 640.737 non et 36.820 votes nuls[5].
Dans son discours du 31 décembre, Louis Bonaparte parlera d' « absolution ».

Sur base des listes électorales de 1849, on estime à quelque 1.500.000 le nombre des abstentions.

Dès le lendemain de ce plébiscite s'abat sur le pays une véritable **terreur blanche**.

---

[1] Dans son étude sur *Le coup du 2 Décembre*, Henry Guillemin note expressément : « A qui se donne la peine, avec honnêteté, d'opérer des vérifications et de remonter aux sources, ce qui se révèle est ceci : la résistance provinciale au Coup d'Etat du 2 décembre ne s'accompagna d'aucun pillage, *pas un* château ne fut brûlé ; *pas une* femme ne fut violée. Il n'y eut de « Jacquerie » *nulle part.* » (Editions Gallimard, Paris 1951, p. 407).

[2] Sauf dans le département des Basses-Alpes qui passe aux mains des insurgés républicains. A Dignes, la préfecture des Basses Alpes, les insurgés vont occuper la ville pendant plusieurs jours.

[3] Elle s'accomplit en accréditant l'idée d'une conjuration républicaine de longue date.

[4] Elles étaient composées du préfet, du commandement militaire et d'un magistrat du parquet. Elles opéraient à huis clos sur la seule base des documents de police.

[5] A Paris toutefois, le vote est moins massif : on compte quelque 132.000 adhésions mais aussi 80.000 votes contre et 75.000 abstentions.

Vers l'empire

Du 2 décembre au 29 mars 52, Louis Bonaparte gouverne seul, par une série de décrets répressifs.

14.12.51 Mise en place d'une Commission consultative[1] pour rédiger la nouvelle constitution, mais le travail sera en fin de compte accompli par les proches de Louis Bonaparte, dont Persigny, Flahaut, Rouher et Troplong, aidés de quelques juristes.

Entre-temps les ralliements se multiplient au sein de l'ancienne classe politique ainsi que des cercles industriels et commerciaux. Le monde de la banque connait une sorte d'euphorie et, sauf exceptions, le clergé bénit le nouveau pouvoir[2].

14.01.52 Proclamation de la **nouvelle Constitution**, laquelle commence par honorer dans son premier article « les grands principes proclamés en 1789, qui sont la base du droit public des Français[3] ». Par ailleurs la forme républicaine est maintenue. Louis Bonaparte qui se fait nommer Prince–Président reçoit pour 10 ans des pouvoirs proches de ceux d'un monarque.

Mise en place d'une république consulaire. La forme républicaine est provisoirement conservée. Le pouvoir est confié à Louis Bonaparte pour dix ans, éventuellement renouvelables. Le recours plébiscitaire[4] au suffrage universel masculin est réaffirmé. Le président dispose de tous les pouvoirs, c'est lui seul qui a l'initiative des lois et les ministres ne dépendent que de lui.

Le **Sénat** dont les membres sont nommés à vie par le président n'a pour fonction que d'être le gardien de la Constitution. Quant au **Conseil d'Etat**, il n'est qu'un intermédiaire entre les ministres et le **Corps législatif,** lequel, nommé pour six ans au suffrage universel[5], est réduit à ne tenir que de brèves sessions de trois mois par an. De plus, il n'a pas l'initiative des lois qu'il ne peut que voter ou refuser en bloc.

On inaugure le système des « candidats officiels » qui sont choisis par le pouvoir et qui sont les seuls à voir leurs frais de campagne remboursés et à se voir soutenus par tout l'appareil d'Etat.

Louis Bonaparte se fait voter une liste civile des plus confortables qui le libère de ses soucis d'argent[6]. Les plus fidèles accèdent à diverses fonctions qui les honorent et les établissent.

23.01.52 Décret sur l'interdiction pour la famille d'Orléans de posséder des biens en France.

André Dupin en parle comme du « premier vol de l'Aigle ». Rouher, Fould, Magne et Morny[7] donnent leur démission pour protester contre cette décision.

17.02.52 Décret répressif sur le régime de la presse.

Les journaux sont notamment obligés de ne rendre compte des débats parlementaires qu'à travers les procès-verbaux offi-

[1] Prévue pour compter 80 membres, elle en réunira finalement quelque 178.
[2] Une bénédiction au sens propre du terme à travers le *Te Deum* qui sera célébré à Notre Dame de Paris le 1er janvier 1852.
[3] Une manière de faire savoir que l'on ne procède pas à un retour vers l'Ancien Régime.
[4] En vérité, aucun plébiscite ne sera organisé au cours des 17 ans du règne. Après les consultations de 1851 et de 1852, il faudra attendre mai 1870 pour voir s'organiser un vote sur la nouvelle loi constitutionnelle.
[5] Un détail qui a toute son importance : les élus ne sont pas rétribués, ce qui réserve ces fonctions à des bourgeois pourvus de ressources propres.
[6] Henri Guillemin fait observer que sa liste civile s'élève désormais à 16 millions de francs, soit 44.000 francs par jour, ajoutant : « Le salaire moyen de l'ouvrier, en 1851, quand il ne chôme pas, est toujours de 350 à 400 francs par an » (op.cit., p. 432).
[7] Le poste de ministre de l'Intérieur est alors confié à Persigny

		ciels.
29.02.52	Election au suffrage universel du *Corps législatif* pour une durée de six ans: on assiste à un vote massif en faveur des candidats dits *officiels* désignés par les préfets et soutenus par tout l'appareil administratif ainsi que par le réseau des notables[1]. Tout est fait pour fausser le jeu des élections. On aboutit à 5.200.000 voix pour les candidats du pouvoir et 800.000 pour ceux de l'opposition[2].	La majorité est toutefois composée de monarchistes ralliés et d'anciens élus. C'est la classe politique du parti de l'Ordre qui revient au pouvoir. Les bonapartistes comme tels sont minoritaires[3].
29.03.52	Ouverture de la session du Corps législatif.	Une assemblée aux pouvoirs très limités et dont la session ne dure que trois mois par an.
01.09.52	Louis Bonaparte entreprend une longue tournée en province en commençant par les régions du Sud Est où le vote lui a été le moins favorable. Distribution partout de cadeaux et d'argent.	
09.10.52	**Discours de Bordeaux** où s'annonce le changement de régime. Il parle clairement du rétablissement de l'Empire.	Il est de retour à Paris le 16 octobre. Accueil triomphal avec d'explicites acclamations et appels à l'Empire.
07.11.52	**Promulgation du senatus-consulte qui rétablit l'Empire**. Il est voté au Sénat par 86 voix contre une, celle de Narcisse Vieillard resté républicain.	
21.11.52	Le Sénat organise un plébiscite sur le rétablissement de l'Empire.	On compte 7.824.129 oui, 253.149 non, et 2 millions d'abstentions.
2.12.52	**Proclamation officielle du second Empire, exactement un an après le coup d'Etat.**	

[1] Les frais de campagne du candidat *officiel* sont assumés par l'Etat. Par ailleurs, les députés n'ont plus de traitement, ce qui élimine ceux qui n'ont pas d'autre revenu.
[2] On ne compte pas moins de 37 % d'abstentions, et parfois même jusqu'à 77 % comme à Lille.
[3] Les deux républicains élus, Hippolyte Carnot et Jacques-Louis Hénon, refuseront de prêter serment et seront contraints à démissionner.

2.3. Note sur *L'extinction du paupérisme* par Louis-Napoléon Bonaparte

Rédigé à Ham en 1844, l'opuscule a d'abord paru sous forme d'articles dans le journal de Frédéric Degeorge[1], *Le Progrès du Pas-de-Calais*.

La brochure connaitra 6 éditions de 1844 à 1848 et sera un vecteur important de la pénétration du bonapartisme au sein des classes populaires.

1. Mise en place

Il est de bonne méthode que l'on commence d'abord par reproduire ici les principales analyses et propositions de la brochure qui a paru sous ce titre.

Le plan de l'ensemble se divise en **5 parties** : 1. Un avant-propos, 2. Un premier chapitre sans titre, 3. Un chapitre deux intitulé « Proposition », 4. Un chapitre trois intitulé « Colonies agricoles », 4. Un chapitre quatre intitulé « Recettes et dépenses », 5. Enfin un cinquième chapitre intitulé « Résumé ».

Suivent des « Tableaux justificatifs. Calcul des dépenses et recettes d'une colonie agricole ».

L'ensemble tient en 53 pages[2].

L'avant-propos

Etabli sur la distinction entre « la misère qui provient de la stagnation forcée du travail » et « le paupérisme qui souvent est le résultat du vice », ce préambule vise à cerner l'ambition des pages qui s'annoncent, à savoir « proposer un moyen capable d'initier les masses à tous les bienfaits de la civilisation » afin de « tarir les sources de l'ignorance, du vice, de la misère ». « Je livre mes réflexions au public, *écrit l'auteur*, dans l'espoir que développées et mises en pratique, elles pourront être utiles au soulagement de l'humanité. Il est naturel dans le malheur[3] de songer à ceux qui souffrent. ».

Le chapitre 1

Le développement se poursuit en envisageant les divers domaines et paramètres qui déterminent la richesse d'un pays : l'agriculture, l'industrie, le commerce intérieur et extérieur, la répartition des revenus publics.

Or, souligne l'auteur, chacun d'entre eux est miné « par un vice organique ».

L'agriculture ?

> Il est avéré que l'extrême division des propriétés tend à la ruine de l'agriculture et cependant le rétablissement de la loi d'aînesse, qui maintenait les grandes propriétés et favorisait la grande culture, est une impossibilité, Il faut même nous féliciter sous le point de vue politique, qu'il en soit ainsi.

[1] Vétéran des campagnes de 1814 et 1815 (il s'enrôle à l'âge de 16 ans), Frédéric Degeorge (1797-1854) a mené au sein de la charbonnerie française une opposition active à la monarchie de Juillet, ce qui lui a valu nombre de procès et d'incarcérations. Nommé en 1848 Commissaire général du Pas-de-Calais par le gouvernement provisoire, il sera élu député de la région et siègera à gauche de 1848 à 1849, résolument adversaire de Louis Bonaparte. (Source : Adolphe Robert et Gaston Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*)

[2] Selon l'édition Pagnerre de 1844 (accessible sur Gallica) qui sera notre référence.

[3] Entendons : « dans le malheur *qui est le mien présentement* ».

L'industrie ?

> L'industrie, cette source de richesse, n'a aujourd'hui ni règle, ni organisation, ni but. C'est une machine qui fonctionne sans régulateur; peu lui importe la force motrice qu'elle emploie. Broyant également dans ses rouages les hommes comme la matière, elle dépeuple les campagnes, agglomère la population dans des espaces sans air, affaiblit l'esprit comme le corps et jette ensuite sur le pavé quand elle n'en sait plus que faire, les hommes qui ont sacrifié pour l'enrichir leur force, leur jeunesse, leur existence. Véritable Saturne du travail l'industrie dévore ses enfants et ne vit que de leur mort.
>
> Faut-il cependant, pour parer à ses défauts, la placer sous un joug de fer, lui ôter cette liberté qui seule fait sa vie, la tuer en un mot parce qu'elle tue, sans lui tenir compte de ses immenses bienfaits ? Nous croyons qu'il suffit de guérir ses blessés, de prévenir ses blessures.
>
> Mais il est urgent de le faire: car la société n'est pas un être fictif ; c'est un corps en chair et en os, qui ne saurait prospérer qu'autant que toutes les parties qui le composent sont dans un état de santé parfaite.
>
> Il faut un remède efficace aux maux de l'industrie: le bien général du pays, la voix de l'humanité, l'intérêt même des gouvernements, tout l'exige impérieusement.

Le commerce ?

> Le commerce intérieur souffre, parce que l'industrie, produisant trop en comparaison de la faible rétribution qu'elle donne au travail, et l'agriculture ne produisant pas assez, la nation se trouve composée de producteurs qui ne peuvent vendre et de consommateurs affamés qui ne peuvent pas acheter ; et le manque d'équilibre de la situation contraint le gouvernement, ici comme en Angleterre, d'aller chercher jusques en Chine quelques *milliers* de consommateurs en présence de *millions* de Français ou d'Anglais qui sont dénués de tout et qui, s'ils pouvaient acheter de quoi se nourrir et se vêtir convenablement, créeraient un mouvement commercial bien plus considérable que les traités les plus avantageux. (…).

L'impôt ?

> La France est un des pays le plus imposé de l'Europe. Elle serait peut-être le pays le plus riche, si la fortune publique était répartie de la manière la plus équitable.
>
> Le prélèvement de l'impôt peut se comparer à l'action du soleil qui absorbe les vapeurs de la terre, pour les répartir ensuite à l'état de pluie, sur tous les lieux qui ont besoin d'eau pour être fécondés et pour produire. Lorsque cette restitution s'opère régulièrement, la fertilité s'ensuit; mais lorsque le ciel dans sa colère, déverse partiellement en orages, en trombes et en tempêtes, les vapeurs absorbées, les germes de production sont détruits, et il en résulte la stérilité, car il donne aux uns beaucoup trop et aux autres pas assez. Cependant, qu'elle qu'ait été l'action bienfaisante ou malfaisante de l'atmosphère, c'est presque toujours au bout de l'année *la même quantité d'eau* qui a été prise et rendue. La *répartition* seule fait donc la différence. Équitable et régulière, elle crée l'abondance; prodigue et partiale, elle amène la disette.

« Qu'y a donc à faire ? »

Le chapitre se termine par l'énoncé d'un **double principe** à la fois attaché aux vertus de l'**activité agricole** et de **l'emploi utile** :

> Notre loi égalitaire de la division des propriétés ruine l'agriculture, il faut remédier à cet inconvénient par une association qui, employant tous les bras inoccupés, recrée la grande propriété et la

grande culture sans aucun désavantage pour nos principes politiques.

L'industrie appelle tous les jours les hommes dans les villes et les énerve. Il faut rappeler dans les campagnes ceux qui sont de trop dans les villes et retremper en plein air leur esprit et leur corps.

La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire. Elle n'a de richesse que ses bras, il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous. Elle est comme un peuple d'Ilotes au milieu d'un peuple de Sybarites. Il faut lui donner une place dans la société et attacher ses intérêts à ceux du sol. Enfin elle est sans organisation et sans liens, sans droits et sans avenir, il faut lui donner des droits et un avenir et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation, la discipline.

Le chapitre 2 : Proposition

« Pour accomplir un projet si digne de l'esprit démocratique et philanthropique du siècle, si nécessaire au bien-être général, si utile au repos de la société, il faut*, poursuit le texte*, trois choses : 1° une loi ; 2° une première mise de fonds prise sur le budget ; 3° une organisation ».

Une loi ?

Il y a en France, d'après la statistique agricole officielle, 9.190.000 hectares de terres incultes qui appartiennent soit au gouvernement, soit aux communes, soit à des particuliers. Ces landes, bruyères, communaux, pâtis, ne donnent qu'un revenu extrêmement faible, 8 francs par hectare. C'est un capital mort qui ne profite à personne. Que les Chambres décrètent que toutes ces terres incultes appartiennent de droit à l'association ouvrière, sauf à payer annuellement aux propriétaires actuels ce que ceux-ci en retirent aujourd'hui; qu'elles donnent à ces bras qui chôment, ces terres qui chôment également, et ces deux capitaux improductifs renaîtront à la vie l'un par l'autre. On aura trouvé le moyen de soulager la misère tout en enrichissant le pays.

(…)

Ce travail serait rendu possible par la création de colonies agricoles qui, répandues sur toute la France, formeraient les bases d'une seule et vaste organisation dont tous les ouvriers pauvres seraient membres sans être personnellement propriétaires.

Une première mise de fonds ?

Les avances nécessaires à la création de ces établissements doivent être fournies par l'Etat. D'après nos estimations, ce sacrifice s'élèverait à une somme d'environ 300 millions payée en quatre ans ; car à la fin de ce laps de temps ces colonies tout en faisant vivre un grand nombre d'ouvriers seraient déjà en bénéfice. Au bout de dix ans, le gouvernement pourrait y prélever un impôt foncier d'environ 8 millions sans compter l'augmentation naturelle des impôts indirects dont les recettes augmentent toujours en raison de la consommation qui s'accroît elle-même avec l'aisance générale.

Une organisation ?

Les masses sans organisation, ne sont rien; disciplinées, elles sont tout. Sans organisation, elles ne peuvent ni parler ni se faire comprendre; elles ne peuvent même ni écouter ni recevoir une impulsion commune.

(…)

Aujourd'hui, le règne des castes est fini, on ne peut gouverner qu'avec les masses; il faut donc les organiser pour qu'elles puis-

sent formuler leurs volontés, et les discipliner pour qu'elles puissent être dirigées et éclairées sur leurs propres intérêts.

Gouverner, ce n'est plus dominer les peuples par la force et la violence; c'est les conduire vers un meilleur avenir, en faisant appel à leur raison et à leur cœur.

Mais comme les masses ont besoin d'être instruites et moralisées et, qu'à son tour, l'autorité a besoin d'être contenue et même éclairée sur les besoins du plus grand nombre, il est de toute nécessité qu'il y ait dans la société deux mouvements également puissants : une action du pouvoir sur la masse et une réaction de la masse sur le pouvoir. Or, ces deux influences ne peuvent fonctionner sans choc qu'au moyen d'intermédiaires qui possèdent à la fois la confiance de ceux qu'ils représentent, et la confiance de ceux qui gouvernent. Ces intermédiaires auront la confiance des premiers dès qu'ils seront librement élus par eux, ils mériteront la confiance des seconds dès qu'ils rempliront dans la société une place importante, car on peut dire en général que l'homme est ce que la fonction qu'il remplit l'oblige d'être.

Guidé par ces considérations, nous voudrions qu'on créât entre les ouvriers et ceux qui les emploient, une classe intermédiaire jouissant de droits légalement reconnus et élue par la totalité des ouvriers. Cette classe intermédiaire serait le corps des prud'hommes.

Nous voudrions qu'annuellement tous les travailleurs ou prolétaires s'assemblassent dans les communes, pour procéder à l'élection de leurs représentants ou prud'hommes, à raison d'un prud'homme pour dix ouvriers. La bonne conduite serait la seule condition d'éligibilité. Tout chef de fabrique ou de ferme, tout entrepreneur quelconque serait obligé par une loi, dès qu'il emploierait plus de dix ouvriers, d'avoir un prud'homme pour les diriger, et de lui donner un salaire double de celui des simples ouvriers.

Ces prud'hommes rempliraient dans la classe ouvrière le même rôle que les sous-officiers remplissent dans l'armée. Ils formeraient le premier degré de la hiérarchie sociale, stimulant la louable ambition de tous, en leur montrant une récompense facile à obtenir. Relevés à leurs propres yeux par les devoirs mêmes qu'ils auraient à remplir, ils seraient forcés de donner l'exemple d'une bonne conduite. Par ce moyen, chaque dizaine d'ouvriers renfermerait en elle un germe de perfectionnement. Ce qui améliore les hommes, c'est de leur offrir toujours devant les yeux un but à atteindre, qui soit honorable et honoré!

Pour l'impulsion à donner à la masse pour l'éclairer, lui parler, la faire agir, la question se trouve simplifiée dans le rapport de 1 à 10; en supposant qu'il y ait 25 millions d'hommes qui vivent au jour le jour de leur travail, on aura deux millions et demi d'intermédiaires auxquels on pourra s'adresser avec d'autant plus de confiance qu'ils participent à la fois des intérêts de ceux qui obéissent et des idées de ceux qui commandent.

Ces prud'hommes seraient divisés en deux parties. Les uns resteraient dans l'industrie privée, les autres seraient employés aux établissements agricoles. Et nous le répétons, cette différente mission serait le résultat du droit de l'élection directe attribuée à tous les travailleurs.

Chapitre 3 : les colonies agricoles

Le texte en vient alors à l'essentiel, à savoir la proposition de créer en France un **réseau de colonies agricoles** :

> Supposons que les trois mesures précédentes soient adoptées : les vingt-cinq millions de prolétaires actuels ont des représentants, et le quart de l'étendue du domaine agricole de la France est leur propriété.
>
> Dans chaque département, et d'abord là où les terres incultes sont en plus grand nombre, s'élèvent des colonies agricoles offrant du pain, de l'instruction, de la religion, du travail à tous ceux qui en manquent, et Dieu sait si le nombre en est grand en France !
>
> Ces institutions charitables, au milieu d'un monde égoïste livré à la féodalité de l'argent, doivent produire le même effet bienfaisant que ces monastères qui vinrent au moyen-âge, planter au milieu des forêts, des gens de guerre et des serfs, des germes de lumière, de paix, de civilisation.

Ces « institutions charitables » auront « deux buts à remplir » :

> Le premier, de nourrir un grand nombre de familles pauvres, en leur faisant cultiver la terre, soigner les bestiaux etc. Le second, d'offrir un refuge momentané à cette masse flottante d'ouvriers auxquels la prospérité de l'industrie donne une activité fébrile et que la stagnation des affaires ou l'établissement de nouvelles machines plonge dans la misère la plus profonde.
>
> Tous les pauvres, tous les individus sans ouvrage, trouveraient dans ces lieux à utiliser leur force et leur intelligence au profit de toute leur communauté.

L'important réside toutefois dans le lien de complémentarité avec l'activité industrielle des agglomérations urbaines[1] :

> Lorsque l'industrie privée aura besoin de bras, elle viendra les demander à ces dépôts centraux qui, par le fait, maintiendront toujours les salaires à un taux rémunérateur; car il est clair que l'ouvrier, certain de trouver dans les colonies agricoles, une existence assurée, n'acceptera de travail dans l'industrie privée, qu'autant que celle-ci lui offrira des bénéfices au-delà de ce *strict nécessaire* que lui fournira toujours l'association générale.

Sans que toutefois soit oubliée la constitution dans ces colonies d'un système d'épargne pension :

> Pour stimuler ces échanges comme pour exciter l'émulation des travailleurs, on prélèvera sur les bénéfices de chaque établissement une somme destinée à créer pour chaque ouvrier une masse individuelle. Ce fonds constituera une véritable caisse d'épargne qui délivrera à chaque ouvrier, au moment de son départ, en sus de sa solde une action dont le montant sera réglé d'après ses jours de travail, son zèle et sa bonne conduite. De

[1] Le projet ne prévoit néanmoins aucune procédure précise que réclame pourtant la planification de ces transferts entre l'emploi agricole et l'emploi industriel. Il eût fallu envisager à cet effet un véritable système de planification par l'Etat, ce que l'idéologie bonapartiste dans sa dimension buchézienne ne pouvait envisager.

> sorte que l'ouvrier laborieux pourra, au moyen de sa masse individuelle, s'amasser, au bout de quelques années

Mise en place d'une métaphore explicative :

> Pour mieux définir notre système, nous aurons recours à une comparaison. Lorsqu'au milieu d'un pays coule un large fleuve, ce fleuve est une cause générale de prospérité, mais quelquefois la trop grande abondance de ses eaux ou leur excessive rareté, amène ou l'inondation ou la sécheresse. Que fait-on pour remédier à ces deux fléaux ? On creuse, le Nil nous en fournit l'exemple, de vastes bassins où le fleuve déverse le surplus de ses eaux quand il en a trop et en reprend au contraire quand il n'en a pas assez, et de cette manière on assure aux flots cette égalité constante de niveau d'où naît l'abondance. Eh bien, voilà ce que nous proposons pour la classe ouvrière, cet autre fleuve qui peut être à la fois une source de ruine ou de fertilité, suivant la manière dont on tracera son cours. Nous demandons pour la masse flottante des travailleurs de grands refuges où l'on s'applique à développer leurs forces comme leur esprit, refuges qui, lorsque l'activité générale du pays se ralentira, conserveront le surplus des forces non employées pour les rendre ensuite au fur et à mesure au mouvement général. Nous demandons en un mot de véritables *déversoirs* de la population, *réservoirs* utiles du travail qui maintiennent toujours à la même hauteur cet autre niveau de la justice divine qui veut que la sueur du pauvre reçoive sa juste rétribution.

Insistance sur le rôle des prudhommes :

> Les prud'hommes, c'est-à-dire, les représentants des ouvriers, seront les régulateurs de cet échange continuel. Les prud'hommes de l'industrie privée, au fait de tous les besoins de leurs subordonnés, partageront avec les maires des communes le droit d'envoyer aux colonies agricoles ceux qu'ils ne pourront pas employer. Les prud'hommes des colonies, au fait de la capacité de chacun, chercheront à placer avantageusement dans l'industrie privée tous ceux dont celle-ci aurait besoin. On trouvera peut-être quelques inconvénients pratiques à cet échange; mais quelle est l'institution qui n'en offre pas dans ses commencements ? Celle-ci aura l'immense avantage de multiplier l'instruction du peuple, de lui donner un travail salubre et de lui apprendre l'agriculture; elle rendra générale cette habitude que l'industrie du sucre de betterave et même l'industrie de la soie ont déjà introduite de faire passer alternativement les ouvriers du travail des champs à celui des ateliers.

Insistance non moins sur la rudesse des conditions d'établissement au début :

> Tout commencement est pénible; ainsi nous n'avons pas trouvé les moyens de créer ces colonies agricoles économiquement sans établir des espèces de camps où les ouvriers soient baraqués comme des troupes, pendant les premières périodes. Il va sans dire que dès que les recettes surpasseront les dépenses, on remplacera ces baraques par des maisons saines, bâties d'après un plan mûrement médité. On construira alors des bâtiments accessoires pour donner aux membres de la colonie et aux enfants, l'instruction civile et religieuse. Enfin on formera de vastes hôpitaux pour les infirmes, pour ceux que l'âge aurait mis dans l'impossibilité de travailler.

Et sur la discipline…

> Une discipline sévère régnera dans ces colonies; la vie y sera salutaire mais rude, car leur but n'est pas de nourrir des fainéants, mais d'ennoblir l'homme par un travail sain et rémunérateur et par une éducation morale. Les ouvriers et les familles occupés dans ces colonies y seront entretenus le plus simplement possible. Le logement, la solde, la nourriture, l'habillement seront réglés d'après le tarif de l'armée, car l'organisation militaire est la seule qui soit basée à la fois sur le bien-être de tous ses membres et sur la plus stricte économie.
>
> Cependant, ces établissements n'auraient rien de militaire, ils emprunteraient à l'armée son ordre admirable, et voilà tout.
>
> L'armée est simplement une *organisation*, la classe ouvrière formerait une *association.* Ces deux corps auraient donc un principe et un but tout différents.
>
> L'armée est une organisation qui, devant exécuter aveuglément et avec promptitude l'ordre du chef, doit avoir pour base, une hiérarchie qui parte d'en haut.
>
> La classe des travailleurs formant une association, dont les chefs n'auraient d'autres devoirs que de régulariser et exécuter la volonté générale, sa hiérarchie doit être le produit de l'élection. Ce que nous proposons n'a donc aucun rapport avec les colonies militaires.

La fin du chapitre s'efforce de convaincre de la rentabilité du projet et sur l'utilisation des profits qu'on peut en escompter jusqu'à envisager un développement sans fin capable peut-être un jour « d'envahir le monde ».

Chapitre 5 : résumé

C'est par abus que cet ultime chapitre[1] s'intitule « résumé ». En vérité, l'exposé poursuit son développement technique en insistant sur les bienfaits sociaux du système et sur ses effets bénéfiques sur le commerce intérieur :

> Le travail qui crée l'aisance et l'aisance qui consomme, voilà les véritables bases de la prospérité d'un pays. Le premier devoir d'un administrateur sage et habile, est donc de s'efforcer, par l'amélioration de l'agriculture et du sort du plus grand nombre, d'augmenter la consommation intérieure qui est loin d'être arrivée à son apogée.

Le texte arrive alors à ses conclusions avec une spéciale mention à la classe ouvrière :

> Tous les hommes qui se sentent animés de l'amour de leurs semblables réclament qu'on rende enfin justice à la classe ouvrière qui semble déshéritée de tous les biens que procure la civilisation; notre projet lui donne tout ce qui relève la condition de l'homme, l'aisance, l'instruction, l'ordre et à chacun la possibilité de s'élever par son mérite et son travail. Notre organisation ne tend à rien moins qu'à rendre, au bout de quelques années, la classe la plus pauvre aujourd'hui, l'association la plus riche de toute la France.
>
> Aujourd'hui la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. Par notre système les salaires sont fixés comme les choses humaines doivent être réglées, non par la force, mais par un juste équilibre entre les besoins de ceux qui travaillent et les nécessités de ceux qui font travailler.

[1] On s'est permis de sauter le chapitre 4 intitulé « Recettes et dépenses ».

> Aujourd'hui tout afflue à Paris, le centre absorbe à lui seul toute l'activité du pays; notre système sans nuire au centre reporte la vie vers les extrémités en faisant agir 86 nouvelles individualités travaillant sous la haute direction du gouvernement dans un but continuel de perfectionnement.
>
> Et que faut-il pour réaliser un semblable projet ? Une année de solde de l'armée, quinze fois la somme qu'on a donnée à l'Amérique, une dépense égale à celle qu'on emploie aux fortifications de Paris.
>
> Et cette avance rapportera au bout de vingt ans à la France un milliard, à la classe ouvrière 800 millions, au fisc 37 millions!
>
> Que le gouvernement mette à exécution notre idée, en la modifiant de tout ce que l'expérience des hommes versés dans ces matières compliquées peut lui fournir de renseignements utiles, de lumières nouvelles, qu'il prenne à cœur tous les grands intérêts nationaux, qu'il établisse le bien-être des masses sur des bases inébranlables et il sera inébranlable lui-même. La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive, les oppositions disparaitront et les prétentions suranées qu'on attribue à tort ou à raison à quelques hommes, s'évanouiront comme les *folles brises* qui rident la surface des eaux sous l'équateur s'évanouissent en présence du *vent réel* qui vient enfler les voiles et faire marcher le navire.
>
> C'est une grande et sainte mission, bien digne d'exciter l'ambition des hommes que celle qui consiste à apaiser les haines; à guérir les blessures, à calmer les souffrances de l'humanité en réunissant les citoyens d'un même pays dans un intérêt commun; et en accélérant un avenir que la civilisation doit amener tôt ou tard.

2. Un écrit socialiste ?

La question se pose en ces termes sous la plume de divers historiens[1] qui non seulement soulignent l'inspiration *socialiste* de cet écrit mais insistent pour qualifier comme telles la sensibilité et les convictions personnelles de leur auteur[2].

On perçoit que l'interrogation porte sur deux aspects différents :

- sur le document lui-même dans le contexte de la pensée sociale au début des années 1840,
- sur l'éventuelle permanence des convictions de Louis Bonaparte au cours de sa carrière, au regard surtout des opportunismes circonstanciels que ces prises de position lui ont permis de servir[3].

On procèdera donc en **deux temps**.

En examinant d'abord ce que ce texte doit à une **filiation intellectuelle, morale et politique** venue à la fois de la bourgeoise philanthrope et des mouvements réformateurs sous la monarchie de Juillet.

---

[1] Entre autres de Jean Sagnes, *Les racines du socialisme de Louis-Napoléon Bonaparte*, Editions Privat, Paris 2006 et, du même auteur, *Napoléon III, Le parcours d'un saint-simonien*, aux éditions *Singulières*, Sète, 2008. Jean Sagnes compte parmi les historiens, de droite souvent, qui ont entrepris dans les années 1990 de réhabiliter le personnage de Napoléon III et son rôle historique. Deux exemples : les ouvrages de Philippe Seguin, *Louis Napoléon le Grand* (Grasset, Paris 1990) et d'Alain Minc, *Louis Napoléon, revisité* (Editions Gallimard, Paris 1997).

[2] Ils ne manquent pas de rappeler à cet effet la répartie aussi célèbre qu'apocryphe prêtée à Louis Napoléon déclarant : « Quel gouvernement que le mien ! L'impératrice est légitimiste; Napoléon Jérôme républicain, Morny orléaniste; je suis moi-même socialiste. Il n'y a de bonapartiste que Persigny, mais il est fou ! ».

[3] En particulier lorsqu'il s'agira de marquer sa différence avec le parti de l'Ordre dont il était par ailleurs l'allié. C'est le cas singulièrement lorsqu'il insistera en 1851, peu de temps avant son coup d'Etat, pour abroger la loi du 31 mai 1850 et rétablir le suffrage universel.

En examinant ensuite ce que ce texte, comparé aux analyses, par exemple, d'un Louis Blanc, trahit de **l'idéologie bonapartiste comme telle**.

2.1. La compassion bourgeoise

L'émotion de la bourgeoise philanthrope française[1] devant les ravages sociaux des premières formes du capitalisme industriel va donner lieu à plusieurs rapports, dont ces deux retentissants, parus en 1840 :

- par Antoine Eugène **Buret**, sous le titre *La Misère des Classes laborieuses en Angleterre et en France (de la nature de la misère, de son existence, de ses effets, de ses causes et de l'insuffisance des remèdes qu'on lui a opposés jusqu'ici, avec l'indication des moyens propres à en affranchir les sociétés*[2].

- par Louis-René **Villermé** sous le titre *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*[3].

Ils avaient été précédés par nombre d'autres témoignages, notamment par l'édition, en 1834, du rapport du vicomte Alban de **Villeneuve-Bargemont** intitulé *Economie chrétienne ou recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et en Europe et sur les moyens de le soulager et de le prévenir*[4].

Ces ouvrages constituent une source documentaire des plus représentatives de la condition sociale des couches populaires et du paupérisme dans les années 1840[5].

Il est attesté que Louis Bonaparte s'est fait livrer à Ham l'étude d'Eugène Buret.

Or que proposent ces divers auteurs comme remèdes aux malheurs qu'ils décrivent ?

Les solutions diffèrent, bien sûr. Mais outre les mesures purement caritatives qui dominent dans les enquêtes antérieures à 1840, inspirées par les préceptes du catholicisme social, il faut souligner dans le rapport d'Eugène Buret une très vive lucidité sur la **centralité de la contradiction entre capital et travail**.

Voici, à titre d'exemples, plusieurs citations extraites de cette étude[6]:

> - p. 47 : « Du point de vue du capital, l'ouvrier n'est qu'un agent de production, que rien ne distingue des agents mécaniques; le but est la production la plus abondante et la moins coûteuse; que les moyens soient des hommes ou des machines, peu importe au chef de manufacture, il doit employer tous les efforts de son intelligence pour que ces moyens fassent le plus de besogne au meilleur marché possible (…) ».
>
> - p. 126-126 : « Le travail nous apparait en un double rapport fondamental avec le capital ou les instruments de production : il en est l'esclave, le mercenaire ou le compagnon et l'associé.
> Excepté le cas, de plus en plus commun en France, où les instruments appartiennent aux mains mêmes qui les emploient, le travail est placé vis-à-vis le capital dans une position d'infériorité et de dépendance, qui varie depuis la servitude absolue jusqu'à la condition malaisée et précaire du pauvre journalier.
> On peut poser en axiome cette proposition générale, confirmée par tous les faits, savoir que la condition physique et morale des travailleurs se mesure exactement sur la position où ils se trouvent vis à vis les instruments ou les capitaux qu'ils utilisent ou dont ils reçoivent la commande du travail : plus ils en sont rapprochés, plus leur existence est assurée; et on la voit s'élever et s'améliorer suivant la mesure et l'étendue de ces rapports. »

[1] De tendance légitimiste, le plus souvent, observons-le.
[2] Paulin, Libraire-Editeur, Paris 1840, en deux tomes.
[3] Jules Renouard et Cie, Libraires, Paris 1840, en 2 tomes.
[4] Paulin, Libraire-Editeur, Paris 1834.
[5] Le jeune Marx sera un lecteur attentif d'Eugène Buret qu'il mentionne plusieurs fois dans ses *Manuscrits de 1844*. Engels y trouvera les ressources documentaires pour la rédaction de son ouvrage de 1845 sur la *Situation de la Classe laborieuse en Angleterre*.
[6] Notre pagination renvoie au tome 2 de l'édition numérisée par Google.

- p. 136 : « Selon nous, le fait économique le plus funeste aux classes ouvrières sera donc la séparation absolue, de plus en plus complète, qui s'opère entre les deux éléments de la production, le capital et le travail, et qui constitue ainsi en perpétuelle hostilité deux intérêts opposés. »

- p. 151 : « Les grandes causes de la misère sont là, et la situation du capital vis-à-vis le travail suffit seule pour l'expliquer. Nous pourrions donc ne pas aller plus loin et dire : Ouvrez les yeux et voyez ; si vous n'apercevez pas au premier coup d'œil la grande cause de la misère, il n'est pas nécessaire de la rechercher davantage, car vous ne voulez pas la voir ! ».

- p. 165 : « Dans la condition économique actuelle, les machines ont un inconvénient plus grave et qui les résume tous : elles substituent partout la production en grand, les vastes ateliers à la petite industrie. Elle divise la population qui concourt à la production en deux classes distinctes opposées d'intérêts : la classe des capitalistes, propriétaires des instruments de travail, et la classe des travailleurs salariés. ».

- p. 206-207 : « Le capital, séparé du travail par un intervalle infranchissable, prend la place des anciens maîtres, de ceux qui imposaient la taille et la corvée, et il l'emporte sur eux en indifférence et en dureté. Telle est sa puissance, que ni les lois ni les mœurs ne peuvent l'atteindre. ».

- p. 337 : « (…) le fait dominant de l'économie sociale actuelle, celui qui détermine tous les autres , celui qui fait les grandes fortunes et la misère, le fait provocateur de l'extrême inégalité et de l'anarchie, c'est la séparation de plus en plus absolue qui s'opère en industrie entre les deux éléments de la production, le capital et le travail; c'est l'antagonisme, la guerre intestine du capital et du travail, de l'instrument qui sert à produire et de l'homme qui l'emploie. C'est là, nous l'avons dit, dans la constitution ou plutôt dans l'absence de constitution de l'économie publique, que repose le principe de la misère et de la dégradation des classes laborieuses. ».

- p. 339 : « La séparation du capital et du travail, lorsqu'elle est absolue comme dans certaines industries, produit les effets les plus monstrueux que l'imagination puisse inventer. Involontairement et comme malgré lui, par la force des choses, le capital doit faire en sorte que la masse des ouvriers ou prolétaires ne puisse jamais gagner autre chose que la plus chétive subsistance. ».

- p. 361 : « L'intérêt de la société, plus encore que celui des travailleurs salariés, réclame l'établissement d'une solidarité économique entre le capital et le travail. La séparation de ces deux éléments, nous l'avons vu, crée autour des foyers de l'industrie une nombreuse population flottante, qui ne tient à rien, ni aux hommes ni aux choses, qui ne relève que du hasard et de la misère. Cette population, ou plutôt ces débris de population, il faut les réunir, les fixer, en créant à ceux qui l'emploient des devoirs envers elle. Les capitalistes et entrepreneurs de travaux industriels ne sont-ils pas responsables envers la société des populations qu'elle leur confie? Est-il juste que le corps social porte la peine de l'imprévoyance ou de la cupidité de l'industrie ? Le meilleur moyen de prévenir l'abus que le capital fait des populations ne serait-il pas de mettre en grande partie à sa charge la misère qui résulte de l'incertitude des travaux industriels ou de l'insuffisance des salaires ? ».

Louis-Napoléon ne fera que s'en inspirer.

2.2. L'idéal associatif

Est-ce dire que l'opuscule de Louis Bonaparte est d'inspiration socialiste ?

Il n'est pas interdit de l'affirmer, sachant toutefois que le vocable couvre en ce début des années 1840 en France un champ de significations imprécis où domine un souci de réforme sociale en vue du bien-être populaire. Il faudra, en effet, attendre la crise révolutionnaire de 1848 pour que la catégorie de *socialisme* ouvre sur des perspectives plus radicales, même si très souvent conflictuelles.

Sans entrer dans le détail[1], disons que mouvement social au milieu de la décennie 1840 se trouve partagé selon un **double clivage** qui opère sur la question, d'une part, de la propriété privée et, d'autre part, du rôle de l'Etat.

La **propriété privée** ?

A l'exception des militants du néo-babouvisme égalitaire sous la direction, entre autres, de Théodore Dézamy, la propriété privée des moyens de production n'est pas frontalement mise en cause comme telle dans les structures de la société française. Elle ne l'est aucunement en particulier par le communisme icarien d'Etienne Cabet qui projette son idéal au sein d'une communauté de travail et de vie proche, en somme, des phalanstères fouriéristes[2].

Le **rôle de l'Etat** ?

Sauf Louis Blanc, la grande majorité des écoles réformatrices en ces années 1840 ne prennent pas en compte le rôle de l'Etat comme acteur à part entière et même refusent son intervention dans leurs projets. La primauté absolue est accordée à **l'association volontaire**. C'est le cas :

- des fouriéristes, aussi peu nombreux et représentatifs soient-ils à cette époque : l'école sociétaire n'a, en effet, pour principal animateur que Victor Considerant[3].

- des saint-simoniens, ou de ce qu'il en reste après le schisme de 1831-1832[4] et la diaspora qui s'en est suivie. Il est au demeurant abusif d'associer au *socialisme* les pratiques et les ambitions des saint-simoniens des années 1850, lesquels sont, en effet, pleinement engagés dans le déploiement du capitalisme industriel et financier[5]. S'ils envisagent de faire appel à l'intervention de l'Etat, comme dans la construction des chemins de fer, c'est très classiquement pour lui faire assumer tous les frais des infrastructures, réservant l'exploitation proprement dite des réseaux aux sociétés privées.

- C'est le cas surtout des adeptes du catholicisme social sous la direction de Philippe Buchez après sa rupture en 1829 avec le saint-simonisme de Prosper Enfantin. Avec pour organe le journal *L'Atelier*[6], il va défendre une ligne résolument anti-communiste, favorable à un capitalisme ouvrier de type associationniste basé sur un réseau de coopératives[7].

Or il est avéré que Louis-Napoléon était, à Ham, un lecteur attentif de l'*Atelier*[8].

« L'Extinction du paupérisme » serait-il donc plutôt un écrit buchézien ? Il le semble bien[9], oui, mais, nous le verrons, avec un peu autre chose qui s'appelle le bonapartisme.

---

[1] Pour un exposé circonstancié, nous renvoyons aux pages de notre fascicule 13 consacrées au communisme français sous la Monarchie de Juillet.

[2] Une coïncidence significative : c'est le 03.02.1848, à la veille même du déclenchement de la révolution à Paris, que s'embarque au Havre la première avant-garde des Icariens s'en allant fonder leur colonie au Texas.

[3] Les rares expériences fouriéristes se sont très vite révélées des échecs, comme le phalanstère fondé à Condé-sur-Vesgre en 1832.

[4] Le 11 novembre, Saint-Amand Bazard quitte la secte, suivi par 19 dissidents. De leur côté, les adeptes de Prosper Enfantin se retirent en avril 1832 à Ménilmontant pour y constituer une communauté qui ne tardera pas à être condamnée et interdite en août de cette année. La diaspora saint-simonienne, particulièrement en Algérie, commence à cette date.

[5] C'est le cas de manière exemplaire de Michel Chevalier dans l'industrie et des frères Emile et Isaac Pereire dans le domaine de la banque.

[6] Le premier numéro de *l'Atelier, organe des intérêts moraux et matériels des ouvriers*, parait fin septembre 1840. La référence sur le sujet se trouve l'étude d'Armand Cuvillier, Un journal d'ouvriers « L'Atelier » (1840-1850), aux Editions ouvrières, Paris 1954. La collection de l'*Atelier* des années 1840-1850 a été publiée par les éditions EDHIS et numérisée sur le site de Gallica.

[7] Pour le détail, nous renvoyons au chapitre 2.7. (« Un dialogue dans la presse ouvrière ») de notre fascicule 13.

[8] Le journal n'en sera pas moins extrêmement critique à l'égard de l'élu de 1848. Le numéro de novembre 48 publie, par exemple, une lettre publique « à Louis Bonaparte » qui est une dénonciation condescendante de sa médiocrité systématiquement comparée au personnage de « Napoléon le Grand » (on pense évidemment au futur titre de Victor Hugo). Le texte conclut sur ce conseil : « Hâtez-vous de proclamer hautement votre insuffisance » (*L'Atelier*, édition Edhis, tome 3, p. 240-242 de l'édition numérisée par Gallica).

[9] On trouve dans l'édition de juillet 1844 de *l'Atelier* (tome 3, pp. 148-150) un bref compte rendu de l'ouvrage de Louis Napoléon sous le titre de « Princes publicistes ». S'il ne manque pas de regretter le peu d'empressement de l'auteur à signaler ses sources (« si nous réclamons, ce n'est pas pour revendiquer l'honneur d'un projet dont nous avions nous-mêmes emprunté l'idée première, mais pour faire rendre à chacun stricte justice »), le commentaire accompagne les propositions de l'ouvrage avec une réelle sympathie, même prudente : « Nous n'aurions pour ainsi dire que des éloges sans restriction à

2.3. L'organisation du travail

Il nous faut réserver une attention particulière à **Louis Blanc** qui sera le seul parmi les leaders de la gauche républicaine à soutenir une politique d'initiative industrielle publique avec le concours de l'Etat. Dès 1839, quand date la parution de son principal ouvrage, *L'organisation du travail*, il va se trouver la cible de tous ceux qui tiennent cette stratégie pour une erreur, la cible bien sûr des buchéziens, la cible surtout de Proudhon.

La caricature des ateliers nationaux organisés en 1848 par Alexandre Thomas Marie, le ministre des Travaux publics du gouvernement provisoire, sur le modèle des ateliers de charité de l'ancien Régime, leur échec puis la terrible révolte populaire de juin 1848 qui en a résulté vont évidemment concourir à déconsidérer tout projet d'économie planifiée sous la direction de l'Etat.

Il est, de ce point de vue, **une polémique exemplaire** qu'il convient de mentionner et d'évoquer ici, ne fût-ce que succinctement.

Le dossier se compose de **trois pièces**.

La **première** provient de **Louis Blanc** qui publie, le 15.11.1849, dans le n° 5 de sa revue *Le nouveau Monde*[1], un article clairement intitulé « Hommes du peuple, l'Etat c'est vous. Réponse au citoyen Proudhon ». Réagissant au livre de Proudhon *Les Confessions d'un révolutionnaire*[2], Louis Blanc commence par soutenir le principe même de l'Etat en dehors duquel, à ses yeux, aucune liberté organisée n'est concevable. Exiger la suppression de l'Etat, c'est, écrit-il, revenir aux loi de la nature, « livrer les hirondelles aux oiseaux de proie », c'est « installer la tyrannie au sein de la confusion universelle ». L'individualisme dans ce qu'il a de plus frénétique ne peut que s'écarter des voies du socialisme. Les perspectives qu'ouvre le progrès démocratique exigent au contraire la mise en place d'un « Etat-serviteur » sous le contrôle du suffrage universel. Louis Blanc ne manque pas de souligner au passage l'alliance objective de l'anarchisme proudhonien avec les idéologues libéraux du « laisser faire » dont le seul souci était « d'écarter du capital tout ce qui aurait pu le gêner dans son action homicide ». L' « Etat-serviteur » en place de l' « Etat–maître », c'est, conclut-il, l'avancée du siècle[3].

La **deuxième** pièce de ce dossier consiste dans l'intervention de **Pierre Leroux** qui a paru dans le numéro du 10 novembre de *La République* sous le titre « Réponse à P-J Proudhon[4] ». Heurté dans ses convictions religieuses, P. Leroux réagit principalement à la comparaison établie par Proudhon entre ce qu'il estime deux *croyances* égales, celle en Dieu et celle en le gouvernement[5]. Dénonçant au passage l'égocentrisme affligeant de son interlocuteur (*l'autel où il s'adore*), et portant d'abord sa critique sur le simplisme de la solution du problème économique par le crédit gratuit[6], il entreprend de soutenir que ni Dieu ni la politique ne se trouvent en dehors du champ de la raison et qu'il est abusif de prétendre, comme l'affirme Proudhon, que l'on peut séparer croire et penser et que tous ceux qui s'occupent de politique ou de religion sont des intrigants et des fous.

La **troisième** pièce du dossier est fournie par **la réponse de Proudhon** qui prendra la forme d'une brochure intitulée *Actes de la Révolution. Résistance. Louis Blanc et Pierre Leroux. Précédé de : Qu'est-ce que le Gouvernement ? Qu'est-ce que Dieu ?*[7]. Outre les développements d'une attaque violente

---

adresse à M. Louis Bonaparte, n'était sa position de prétendant, qui nous impose la plus grande réserve. ».

[1] *Le nouveau Monde, Journal historique et politique*, vol. 5, 15 novembre 1849, pp. 195- 207 de l'édition disponible sur archiv.org.

[2] Paru en octobre 1849, il s'agit du premier ouvrage de Proudhon publié pendant son incarcération du 6 juin 1849 au 4 juin 1852.

[3] Le propos s'accompagne d'une critique très vive de la rhétorique proudhonienne qu'il estime purement théâtrale.

[4] Le texte est accessible sur le site des « Amis de Pierre Leroux » à l'adresse http://www.amisdepierre-leroux.org/index.htm. On trouve quelques extraits d'un autre écrit intitulé « Dialogue avec M. Proudhon » aux pages 361-365 de l'*Anthologie de Pierre Leroux, Inventeur du socialisme*, établie par Bruno Viard, aux éditions Le Bord de l'Eau, Coll. « Bibliothèque républicaine », Sofia, 2007.

[5] L'article de Proudhon intitulé *Qu'est-ce que le gouvernement ? Qu'est-ce que Dieu ?* avait paru dans l'édition du 5 novembre 1849 de la *Voix du Peuple*.

[6] Dans sa brochure intitulée *Actes de la révolution* Proudhon n'hésite pas à écrire, parlant des solutions qu'il préconise, notamment celle du crédit gratuit, que « le problème économique peut être considéré comme résolu ».

[7] « En vente au bureau de la *Voix du Peuple* ». L'article « Résistance à la révolution » avait d'abord paru dans le numéro 56 du 25 novembre 1849 de la *Voix du Peuple* puis dans le numéro 64 du 3 décembre 1849 du même organe. L'ensemble du document a été numérisé par Gallica. On trouve la collection complète des articles de Proudhon sur ce thème dans les premières pages du troisième volume des *Mélanges* (Librairie internationale, Paris 1870, accessible non moins sur Gallica). Le 3 décembre 49, il écrit à Guillemin : « Une conjuration montagnarde formidable est organisée contre nous ; j'ai L. Blanc,

contre Louis Blanc (« le démagogue ») et Pierre Leroux (« le mystagogue »), tous deux partisans, selon lui, d'une ligne contre-révolutionnaire[1], l'intérêt de cette réplique réside dans l'exposé par Proudhon des principes mêmes de l'anarchie. L'Etat, affirme-t-il, n'est que la constitution *extérieure* de la puissance sociale dont il nie la personnalité intime et l'être de raison. Au contraire, l'anarchie, en affirmant l'individualité et l'autonomie des masses, constitue la véritable formule de la République. Le gouvernement est un organe parasite devenu inutile après que le problème se trouve résolu par l'installation du crédit gratuit et de l'impôt unique sur le capital. Vouloir le maintenir au titre de régulateur des violences sociales, consiste à céder à l'idéologie biblique de la chute. Dans la société transformée, il n'existera, conclut-il, que des travailleurs[2] dont les facultés s'égaliseront. L'Etat en ces conditions est un parasite dont il faut se débarrasser.

*

2.4. Le bonapartisme à l'œuvre

On ne trouve bien sûr rien d'un débat de ce genre dans la brochure de Louis-Napoléon.

Sa principale caractéristique, outre ce qu'elle partage avec la littérature philanthropique de l'époque, c'est de laisser découvrir les **deux principales composantes du bonapartisme**, à savoir, conjointement, l'exigence d'une **légitimation plébiscitaire** et **l'exercice autoritaire du pouvoir**.

L'insistance sur la nécessité d'un **vote populaire** pour asseoir l'autorité du chef de l'Etat, celle de l'Empereur en particulier, est une constante dans les écrits de Louis Bonaparte qui perçoit bien tout le bénéfice personnel qu'il peut tirer de la légende napoléonienne[3].

La conséquence de cette promotion populaire dans les **pratiques hégémoniques** de l'Empire ne participe pas moins des visées politiques du bonapartisme.

Or ces **deux composantes** se manifestent clairement dans le statut des délégués ouvriers, le corps des prud'hommes, chargés de conduire les travaux des colonies qu'il préconise dans son ouvrage[4].

Certes ils sont **élus**, à raison, on l'a lu, d'un prudhomme pour 10 ouvriers.

Mais aussitôt l'image qui survient est une comparaison avec l'**armée** : « Ces prud'hommes rempliraient, *rappelons-le*, le même rôle que les sous-officiers remplissent dans l'armée ». Ainsi ce corps d'*intermédiaires* se trouve-il doté des pouvoirs d'une **direction** véritablement **militarisée** du travail. La rudesse des conditions d'établissement des colonies en leur début (des camps où les ouvriers seront baraqués) exigera du reste cette discipline, laquelle n'est pas moins valorisée au titre **d'éducation morale**. L'*organisation* de l'armée diffère assurément de l'*association* ouvrière, mais les deux structures partagent un socle commun, un « ordre admirable » qui appartient à l'armée. « *Et voilà tout* ».

*

Un dernier mot pour insister brièvement sur la relation entre ces projets de colonies agricoles destinées aux prolétaires français en France et la plus vaste entreprise de peuplement **colonialiste** conçue par les propagandistes buchéziens en vue d'une occupation de l'Algérie et de son assimilation « civilisatrice » à la France[5].

Pierre Leroux et tous *les dieux galeux* à mes trousses ; nous résistons ferme, le public s'anime, la discussion occupe tout le public. » (*Correspondance*, vol. 3, p. 61 de l'édition numérisée par Gallica).

[1] Dans une sorte de post-scriptum de son exposé, Proudhon, s'adressant à Louis Blanc, affirme : « Je vous ai toujours considéré comme l'expression la moins déguisée de l'absolutisme et, à ce titre, comme l'un des hommes les plus dangereux pour la Révolution. » (Op.cit., pp. 52-53).

[2] Des travailleurs ? « C'est-à-dire, *écrit Proudhon*, le commerçant, l'industriel, le laboureur, le savant, l'artiste » (op.cit., p. 40) : une énumération, singulière, il est vrai.

[3] Ainsi n'hésite-t-il pas, dans un écrit de 1832 intitulé *Rêveries politiques,* à réclamer que la succession au trône de l'empire (resté héréditaire) soit chaque fois sanctionnée par un vote d'adhésion populaire. Il écrit précisément : « La souveraineté du peuple est garantie, parce qu'à l'avènement de chaque nouvel empereur la sanction du peuple sera demandée. » (*Œuvres de Napoléon III*, tome premier, Paris 1859, p. 395 de l'édition numérisée par Google). Il va sans dire que cette proposition ne sera plus répétée, une fois le pouvoir conquis.

[4] Mais pas seulement : la mesure vaut pour l'ensemble de « tous les travailleurs ou prolétaires » de France.

[5] Nous renvoyons sur ce point à l'étude de Marie Lauricella, « Algérie, terre promise, Plaidoyer pour une Algérie française dans la pensée de Buchez et de ses disciples (1830-1848), Journal of Interdisciplinary

*

Proudhon lui-même participe de cette idéologie colonialiste lorsque dans sa lettre du 24 décembre 1851 au Ministre de la Marine et des Colonies, il propose que le crédit ouvert pour les frais d'une colonie pénitentiaire à la Guyane se trouve rapporté à un projet alternatif, à savoir « que l'option soit offerte à tous les condamnés à la déportation, et la transportation, pour cause politique, entre l'accomplissement de leur peine et la retraite volontaire dans une colonie formée librement par eux, hors de l'Europe et des possessions françaises ». Relevant les avantages du projet « autant au point de vue de la tranquillité générale et du rassérènement de esprits qu'à celui de l'économie publique et des résultats à espérer pour la mère patrie », il offre ses services pour mener lui-même à bien cette fondation « de haute moralité et de haute portée[1] ».

History of Ideas, Volume 4, Issue 7, pp. 1-31, 2015. Le texte de Louis Bonaparte prévoit clairement cette perspective colonialiste : « Quand il n'y aura plus assez de terre à assez bas prix en France, *lit-on*, l'association établira des succursales en Algérie, en Amérique même, elle peut un jour envahir le monde ! car partout où il y aura un hectare à défricher et un pauvre à nourrir, elle sera là avec ses capitaux, son armée de travailleurs, son incessante activité. » (Edition Pagnerre, op.cit., p. 34).

[1] P-J. Proudhon, *Correspondance*, tome 4, Librairie Internationale, Paris 1875, pp. 164-166. La lettre est signée « Proudhon, condamné politique, actuellement détenu à la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie ».

2.4. Auguste Romieu, *Le spectre rouge de 1852*

Cette note est consacrée à l'un des écrits les plus représentatifs de la pensée conservatrice ultra des années qui ont suivi la révolution de février 1848.

L'ouvrage a paru en avril 1851 sous le titre ***Le spectre rouge de 1852***[1]. Son auteur : **Auguste Romieu**.

Fils d'un général d'Empire et polytechnicien, cet ancien préfet de la monarchie orléaniste avait été révoqué en 1848, ce qui explique son ressentiment à l'égard de la République[2]. En 1850, Auguste Romieu avait publié un premier ouvrage intitulé *L'Ere des Césars* où il plaidait déjà pour l'intervention d'un homme providentiel, d'un général qui fût capable de mettre un terme aux désordres sociaux.

Le spectre rouge de 1852 soutient la même idéologie réactionnaire. Son succès de librairie témoigne des attentes d'une classe de possédants hostiles à la République.

*

On trouvera ici un **résumé analytique** de ces pages.

Il se propose d'offrir une vue générale sur un raisonnement révélateur des convictions dominantes au sein des partisans de Louis Bonaparte à quelques mois du coup d'Etat, révélateur non moins de l'opinion d'une certaine extrême-droite à la française.

*

Préface

L'auteur se présente comme un simple observateur des temps troublés. La politique est pour lui *chose morte* et les partis n'ont à ses yeux aucune signification réelle. Ils ne sont que l'expression dérisoire de coteries « bonnes tout au plus à faire passer la soirée à ceux qui s'en mêlent ». (pp. I-VII)

Chapitre 1

La récente publication, il y a six mois, de *L'Ere des Césars* annonçait des signes de guerre civile. Or le péril est aujourd'hui des plus menaçants sous la forme d'une véritable jacquerie, d'une violence haineuse contre les riches et les petits bourgeois : une haine du bas vers le haut, une haine contre tout, contre tous.

La politique est du pur théâtre et je suis de ceux qui sifflent à ce spectacle : « Pièce et acteurs me font l'effet de revenants, sortis de leurs sépulcres pour essayer encore, malgré le linceul, de s'asseoir près de ceux qui vivent. Je fuis cette odeur de tombeau. ». (p. 5)

La notion même de droit m'est suspecte. Du reste, devant l'ouragan qui se profile, la loi ne peut rien. La lutte colossale qui nous attend aura lieu contre les socialistes dont les « vociférations, les refrains sanguinaires éclatent sur tous les points, à la moindre fête locale, au moindre motif de réunion publique. ». (p. 8).

[1] Ledoyen, Libraire, Palais-National, Paris 1851. L'ouvrage est disponible sur Google. On pense bien sûr aussitôt à la première phrase du *Manifeste*. Il est toutefois très improbable que Romieu ait eu connaissance de cet écrit qui a d'abord paru en allemand et dont la diffusion est demeurée longtemps confidentielle. L'image du spectre est un stéréotype de l'époque et elle participe chez Romieu d'une rhétorique morbide destinée à produire un effet de terreur sur le public visé des possédants. Pour rappel, l'échéance de mai 1852 correspondait au double scrutin de renouvellement à la fois de l'Assemblée législative et de la présidence. Or après leur succès aux élections partielles du 10 mars 1850, en particulier à Paris, les républicains « démocrates-socialistes » entretenaient le ferme espoir d'accéder au pouvoir par la voie des urnes.

[2] Le personnage s'accompagne par ailleurs d'une réputation de noceur et de farceur.

Chapitre 2

Face aux prolétaires qui chantent ces cantiques de haine, la machine parlementaire ne peut rien qu'agiter des marionnettes de salon. Il y a six mois, j'annonçais dans *L'Ere des Césars* la menace d'un soulèvement sanguinaire des masses. Je le redis aujourd'hui et annonce une Jacquerie de la même brutalité qu'en 1358 près de Beauvais[1]. Les mêmes horreurs s'apprêtent « avec ensemble et préméditation » : « pas un arbre, pas un buisson qui ne cache un ennemi préparé au grand combat social. ». (p. 17)

Il faut mettre un terme aux tergiversations parlementaires et se préparer à mobiliser les grands moyens, à savoir l'armée « avec la discipline et l'artillerie ». Les assemblées élues sont, en effet, impuissantes en présence des grands tumultes humains. Le parlement ? Ce n'est pas dans cette salle de carton que se décideront les destins du monde. On y respire « je ne sais quel poison local qui fait oublier les choses extérieures » et assurément « ce n'est pas devant ce risible obstacle que le spectre rouge s'arrêtera. ». (p. 19)

La proximité de 1852 nous empêche de penser aux réformes sociales pour lesquelles le temps manque. Il y a urgence et « le canon seul peut régler les questions de notre siècle, et il les réglera, dût-il arriver de Russie[2]. ». (p. 21).

Chapitre 3

Romieu se livre ici à une longue digression contre l'idée même de progrès en insistant sur la différence entre les avancées dans les domaines de la science et de la technique et l'aveuglement de l'homme dans l'ordre moral, lequel lui échappe parce qu'il est tout entier dépendant de la volonté de Dieu. Il y a de la vanité, assure-t-il, à croire que le progrès est possible en ce domaine. Du reste, de tous les régimes que l'Europe a expérimentés, le régime féodal est encore le meilleur. (p. 32). S'il a disparu, c'est parce que la mort est la seule loi qui régisse la vie sur terre.

Romieu enchaine alors sur un véritable culte de la mort, une pensée morbide qu'il associe au rôle civilisateur du christianisme pour qui la souffrance est une voie vers la béatitude : « Je défie la raison (…) de trouver jamais pour de pauvres êtres comme nous (…) un programme de vie plus consolant et plus attractif. ». (p. 40)

Conclusion du chapitre : 1789 n'aura été qu'un « désordre ridicule » accompli au nom d'une idée enfantine qu'on a nommée le progrès. Il est temps de mettre un terme à cette farce.

Chapitre 4

Le présent chapitre se tourne vers les deux composantes royalistes dont les conflits sont risibles au regard de la gravité de la situation car « depuis l'irruption des barbares sur l'empire romain, l'époque actuelle est la plus funèbre. » (p. 43). Les projets de fusion dynastique relèvent d'une grotesque imbécillité byzantine « au moment où des millions de prolétaires, enrégimentés par la haine, sont prêts à se ruer sur la société du dix-septième siècle, pourrie par le dix-huitième siècle (…) à ce moment de jacquerie prochaine et de sauvagerie imminente (…) » (p. 44). Il est impossible de ne pas rire aux éclats devant ces bouffonneries, alors qu'il « n'y a pas une femme qui accouche à l'heure qu'il est qui n'accouche d'un socialiste. ».

Il conclut, assurant que « la nation n'existe plus » : il n'y a plus « sur le vieux sol des Gaules » que des riches inquiets et des pauvres avides, prêts au pillage. Et ce qui les retient, assure-t-il, c'est l'armée.

---

[1] En référence au soulèvement paysan survenu en mai 1358 dans les campagnes du nord de la France et connu dans l'histoire comme la *Grande Jacquerie*. Romieu se livre à une longue évocation de l'évènement.

[2] C'est peut-être à cette affirmation que Victor Hugo réplique dans son célèbre discours du 17 juillet 1851 lorsqu'il dénonce à la tribune de l'Assemblée les hommes « qui, chaque fois que nous prononçons ces mots : Liberté, humanité, démocratie, progrès se couchent à plat ventre avec terreur, et se collent l'oreille contre terre pour écouter s'ils n'entendent pas enfin venir le canon russe. ». (*Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative*, vol. 16, page 78 de l'édition numérisée par Google). S'adressant aux royalistes, Hugo leur lance au cours de ce même discours: « Vous n'êtes pas de ce siècle, vous n'êtes plus de ce monde. Vous êtes morts. » (p. 74), ajoutant, en défense de 1789 ; « votre attaque contre la République est une attaque contre la révolution française (…) La révolution et la République sont indivisibles, sont identiques (…) on ne sépare pas 1789 de la République, on ne sépare pas l'aube du soleil ! » (p. 70). Et pourquoi la Russie ? En relation avec la présence des cosaques à Paris lors de l'occupation de la France à la fin du premier Empire, entre juin et novembre 1815 ; en référence aussi à l'intervention russe en Hongrie au printemps de 1849.

Chapitre 5

L'école libérale ? Elle est responsable d'avoir anéanti au nom de la Raison l'espérance du peuple dans la justice divine sans lui donner pour autant aucune garantie de bonheur sur terre. Or cette désespérance est la source du ressentiment qui conduit au socialisme.

Chapitre 6

L'université ? Romieu témoigne de sa propre expérience pour dénoncer un enseignement qui pervertit. Les classes moyennes sont gangrenées par « une instruction sans éducation ». L'enseignement primaire dispensé dans chaque commune a constitué une véritable « armée d'apôtres obscurs » qui ont prêché les doctrines de révolte. Le mal a été immense.

Chapitre 7

Romieu interpelle alors la bourgeoisie : « Je vous dis, ô Bourgeois, *proclame-t-il*, que votre rôle est fini. De 1789 à 1848, il n'a que trop duré » (p. 63). Ecoutez le tocsin qui brise vos oreilles : qui donc vous sauvera ? La société bourgeoise doit périr. Elle n'est qu'une contrefaçon de l'ancien Régime au profit de vos seuls intérêts. De plus, ce sont vos propres avocats, Robespierre et Danton, « qui ont appris le meurtre au peuple » (p. 67). Entendez donc le tamtam de la révolte du pauvre et soyez sûrs que le peuple sera terrible. En vérité, cette lutte vous échappera. Vous ne serez que les spectateurs consternés d'un grandiose combat entre l'armée et la populace, entre l'ordre et le chaos. L'ordre social a pour unique soutien « ce rempart hérissé de baïonnettes et d'artillerie qu'on appelle l'armée ». (p. 69). Vous ne pouvez rien contre le géant qui marche contre vous. Vous n'avez d'autre choix que de confier votre sécurité à la seule force qui puisse vous protéger : à l'armée.

Chapitre 8

Les débats actuels sur la révision de la Constitution ne peuvent détourner l'attention de l'activité subversive des sociétés secrètes[1], ces antres inconnus où s'organise la horde du pillage. Plus rien n'empêchera qu'en 1852, la grande agitation électorale ne mette en action toutes leurs troupes. Mais alors il sera trop tard. La lutte ne se fera plus par les arguments, mais par les armes.

Chapitre 9

« C'est donc l'armée, et l'armée seule, qui nous sauvera. » (p. 84). Romieu aborde avec ce dernier chapitre une conclusion qui se résume en un véritable appel à une dictature militaire[2]. Le temps est venu, écrit-il « pour que l'armée ait ce magnifique rôle ». Lequel ? Celui de transformer le paysan en un soldat soumis avec orgueil à la discipline et prêt à devenir, sous l'uniforme, le véritable gardien de l'Ordre.

L'armée et l'Eglise sont les deux seules forces à résister « à la démence furieuse suscitée par le dogme absurde de la raison ». Et Romieu de céder ici au lyrisme, déclarant : « Oh ! Foi et Force, leviers uniques des mouvements humains, il n'y a rien, en dehors de vous que d'impuissant et de factice ! » (p. 90).

Les derniers développements sont comme débridés. Je n'ai qu'un espoir, écrit l'auteur, celui de voir châtier la foule, cette bête cruelle et stupide dont j'ai toujours eu horreur, cette foule imbécile, brutale et niaise à faire vomir. Cette foule qui gouverne. Le temps est venu de finir avec ces saturnales. Or ce sera « dans des flots de sang que se fera cette rénovation de la marche humaine » (p. 94). Qui en sera le chef ? Nul ne le sait, mais il existe. Son rôle est simple : « prendre, d'une main ferme, la dictature la plus absolue et se substituer à tous les textes qui nous ont gouvernés depuis soixante ans. ». Il lui appartient de donner à la France « le seul gouvernement qui lui soit propre, et le seul qu'elle puisse aimer, en dépit de rhéteurs qui l'en ont détournée à leur usage, c'est-à-dire un gouvernement fort » (p. 97).

[1] En octobre 1850 l'arrestation, à Lyon, d'Alphonse Gent avait fait grand bruit en révélant l'existence d'un réseau de sociétés secrètes sous le nom de *Nouvelle Montagne*. Inculpés de complot contre la sûreté de l'Etat, A. Gent et ses compagnons seront jugés en août 1851 devant un Conseil de Guerre qui prononcera de lourdes peines.

[2] Pense-t-il à Changarnier ? La rumeur a longtemps laissé penser que ce dernier prendrait l'initiative d'un coup d'Etat en alliance avec Louis Bonaparte avant d'être écarté par celui-ci dès janvier de cette année 1851.

3.1. Note sur les relations entre P-J Proudhon et Louis Bonaparte (1848-1852)

Sources :

Les sources documentaires dont nous disposons sont de **trois types.**

Les unes sont **publiques** : ce sont les écrits de Proudhon qui ont paru au cours de sa vie, volumes, brochures, et articles. Les autres sont, disons, **semi-publiques** : ce sont les lettres de sa correspondance. Enfin ce sont les notes **intimes** qui ont été consignées dans ses carnets.

Nous accorderons notre crédit principalement aux écrits des deux premières catégories.

En effet, les carnets, même si de nature spontanée et supposément authentiques, consignent des observations précipitées et souvent contradictoires. Elles fournissent un témoignage des plus circonstanciels de la pensée de Proudhon, sans la garantie d'une réflexion contrôlée. Ces documents ne sont certes pas négligeables mais ils offrent moins de rigueur intellectuelle au regard de ce qui a été rendu public.

Un exemple qui illustre cette réserve ? Proudhon laisse dans son carnet, à la date du 1er avril 1851, cette note plutôt dédaigneuse à l'égard du personnage de Louis-Napoléon Bonaparte:

> Louis Bonaparte bâtard de la princesse Hortense, fille d'une autre catin Joséphine et mariée à un idiot et un lâche : Louis-Napoléon, accusée d'avoir servi aux amours incestueux et adultérins de son beau-père et beau-frère tout à la fois, l'empereur, puis de s'être livrée à des amours désordonnés avec des galants de tout étage, dont le dernier secrétaire actuel de son fils, le président de la République.
> Homme de 43 à 44 ans, profondément corrompu, immoral, usé par les femmes, nul de génie, aventurier d'illustre lignée, dont toute la politique, toute la pensée, est de se hisser par l'intrigue, la trahison, la corruption, au titre de président à vie ou d'empereur. La plus grande honte et la plus détestable folie du peuple français. Une nation qui a commis l'acte du 10 décembre mérite de descendre au dernier rang. Quand j'y pense, je ne puis souhaiter d'être amnistié, j'aime mieux garder tout mon mépris, toute ma haine[1].

Or, ce jugement ne l'empêchera pas d'entretenir longtemps (on le verra) l'illusion que son interlocuteur puisse être en mesure d'agir comme le mandataire de la Révolution[2].

*

Nos documents de référence sont principalement :

- P-J. Proudhon, *Mélanges*, articles de journaux 1848-1852, Librairie internationale, Lacroix, Verboeckhoven et Cie Editeurs, Paris Bruxelles 1868, volumes 1, 2 et 3.
- P-J. Proudhon, *Correspondance*, Librairie internationale, Lacroix et Cie Editeurs, Paris 875, en particulier les tomes 3, 4 et 5.
- P-J. Proudhon, *Carnets*, Les Presses du réel, Dijon, 2004. Une édition à laquelle il faut fait ajouter les pages publiées par la *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, éditions Picard, sous le titre « Carnets 3 décembre 1851-15 janvier 1852 » dans son numéro 13 de l'année 2001/1, pp. 129-189, avec une introduction de Maurice Agulhon. Le document est accessible sur le site de Cairn.info. Nous y référerons par les initiales RFHIP suivies du numéro de page.

*

[1] *Carnets*, p. 1391. Les carnets abondent en notes de ce genre. Ainsi, pp. 1297-1298, à la date du 8 janvier 51, l'on peut lire : « Fils et petit-fils de catins, race douteuse des Bonaparte, il semble être né tout exprès pour tuer l'idolâtrie des grands noms. Ce sera l'éternelle honte des Thiers, des Molé et de tant d'autres qui, par leurs infâmes intrigues, ont jeté cette infâme ordure sur la robe immortelle de la France : ce sera mon plus grand honneur quelque jour, de l'avoir combattu presque seul avec une énergie sans égale, de l'avoir attaqué dès le premier mois de sa puissance (à peine sortant de mon lit) avec une verve impitoyable, de l'avoir poursuivi sans relâche, de l'avoir raillé du fond de ma prison avec une ironie aiguë et amère. Je n'ai pas bronché dans mon opinion et mon dégoût. ».

[2] Le vocable affiche une majuscule qui insiste sur la dimension purement expressive, catégorielle, de la notion chez Proudhon.

Il convient d'ajouter les études suivantes :

- Pierre Haubtmann, *Pierre-Joseph Proudhon, Sa vie et sa pensée, (1849-1855),* tome 1, Desclée de Brouwer, Paris 1988.
- Anne-Sophie Chambost*, Proudhon. L'enfant terrible du socialisme*, Armand Colin, Paris 2009.
- Chantal Gaillard, « Les vicissitudes du prisonnier politique Proudhon (1849-1852) et « Les lettres du fonds Carlier », au sommaire des Archives proudhoniennes 2011, Bulletin annuel de la Société P-J. Proudhon, en ligne sur le site de la société.
- Alfred Darimon, *A travers une révolution*, *1847-1855*, E. Dentu, Libraire-Editeur, Paris 1884.

*

1. Proudhon et la présidence

04.06.48	Proudhon se présente à Paris lors des élections complémentaires de juin 48 et se trouve élu à l'Assemblée Nationale. Il avait publié sous le titre de *Programme révolutionnaire* une profession de foi dans laquelle il préconisait notamment une chambre de députés élus sur une base corporative.	
13.06.48	Elu en même temps que Marc Caussidière, Pierre Leroux, Victor Hugo et Louis-Napoléon Bonaparte, il siège pour la première fois le 13 juin 48[3].	Il vote ce jour-là contre la validation de l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte.
14.06.48	Dans une lettre publique datée de Londres et adressée au président de la Chambre, Antoine Sénard, Louis Bonaparte déclare son intention de ne pas siéger.	Il écrit : « Je n'ai pas recherché l'honneur d'être représentant du peuple, parce que je savais les soupçons injustes dont j'étais l'objet; je rechercherais encore moins le pouvoir. Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir; mais je désavoue tous ceux qui me prêteraient des intentions ambitieuses que je n'ai pas. Mon nom est un symbole d'ordre, de nationalité et de gloire, et ce serait avec la plus vive douleur que je le verrais servir à augmenter les troubles et les déchirements de la patrie. Pour éviter un tel malheur, je resterais plutôt en exil; je suis prêt à tous les sacrifices pour le bonheur de la France[4]. ».
17.09.48	Elections législatives complémentaires. Louis Bonaparte est à nouveau élu et décide, cette fois, de siéger.	Dès le 24 septembre, il s'installe à Paris, place Vendôme.
26.09.48	Entrevue de Proudhon avec Louis-Napoléon Bonaparte. C'est ce dernier qui prend l'initiative de la rencontre. Proudhon se trouve ce jour-là dans les bureaux d'Emile de Girardin, occupé à débattre de diverses questions, dont l'idée de la Banque	Proudhon note à cette date dans ses *Carnets* : « Visite à Louis-Napoléon Bonaparte. Cet homme me parait bien intentionné : tête et cœur chevaleresques, plus plein de la gloire de son oncle que d'une forte ambition. Au demeurant esprit médiocre. Je doute que, vu de près et bien connu, il se

[3] *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative*, Imprimerie de l'Assemblée nationale, Paris 1849, tome 1 (du 4 mai au 6 juin 1848), p. 836 de l'édition numérisée par Google.

[4] *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative*, t. 1, op.cit., p. 893. Cette déclaration soulève dans l'Assemblée une tempête d'interventions diverses. Cette lettre sera suivie d'une seconde, datée du 15 juin que le président Sénard lit à la tribune au début de l'assemblée du 16 juin. Elle confirme la précédente mais sur un ton plus arrogant. On peut y lire en effet : « J'étais fier d'avoir été élu représentant du peuple à Paris et dans trois autres départements. C'était à mes yeux une ample réparation pour trente années d'exil et six ans de captivité. Mais les soupçons injurieux qu'a fait naître mon élection, mais les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du Pouvoir exécutif, m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue. Je désire l'ordre et le maintien d'une République sage, grande, intelligente; et puisque involontairement je favorise le désordre, je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains. » (*Compte rendu*, op.cit. pp. 686-687).

d'échange. Arrive E. de Bassano qui lui transmet l'invitation de Bonaparte à le rencontrer.
L'entretien aura lieu ce jour-là au domicile de Bassano en présence de Joly, un Montagnard proche de Ledru-Rollin (lequel est au courant de l'entrevue[1]) et de Schmelz, un ami de Girardin qui travaillait alors avec Proudhon sur la question de la banque d'échange[2].

fasse accepter. ME MEFIER, du reste. C'est l'habitude de tout prétendant de rechercher[3] d'abord les chefs de parti[4]. ».

La rencontre fera scandale aux yeux des républicains[5] mais aussi dans les milieux bonapartistes.

Proudhon reviendra à plusieurs reprises sur cette rencontre qu'il évoque notamment dès le 7 décembre 48 dans le journal *Le Peuple* dans son article polémique contre la revue de Charles Delescluze *La révolution sociale et démocratique*[6].

Il y revient longuement dans sa lettre du 11 juillet 1849 à Emile de Girardin à qui il rappelle les termes de la discussion avec Louis Bonaparte et en particulier son insistance à voir son interlocuteur respecter les institutions de la République : « Somme toute, nous eûmes lieu de croire, M. Joly, M. Schmelz et moi, que l'homme qui venait de poser devant nous n'avait plus rien de commun avec le conspirateur de Strasbourg et de Boulogne, et qu'il était possible que, comme la République avait péri autrefois par la main d'un Bonaparte, elle fût fondée de nos jours par la main d'un autre Bonaparte[7]. ». Il termine en précisant : « Si j'ai cru devoir l'attaquer avec quelque véhémence, ce n'est point que j'en voulusse à sa personne ; c'était pour ainsi dire, *par raison d'Etat*. Je voyais en Louis Bonaparte un danger pour la République (…) ».

Il y revient encore dans sa lettre rectificative du 16 juillet 1849 à Bassano[8].

31.10.48 Dans le numéro 2 de son nouveau journal *Le Peuple*[9], Proudhon fait paraitre un article intitulé « La Constitution et la présidence » dans lequel il dénonce clairement le caractère foncièrement monarchique de la fonction présidentielle. L'article se termine par un appel à l'abstention lors des prochaines élections présidentielles :

Dans le suivant numéro 3, daté du 8 novembre, il se verra toutefois contraint de faire marche arrière au terme d'un (très long) article intitulé « La Présidence » qu'il conclut par un appel au vote : « Puisque nous sommes condamnés de par la politique à prendre parti sur cette ridicule question de la présidence, puisque nous avons la main forcée, à Dieu ne plaise que je conseille aux citoyens de

[1] Proudhon rappelle cette présence du témoin Joly dans sa controverse du 7 décembre 1848 dans *Le Peuple* avec le journal *La révolution démocratique et sociale* (*Mélanges*, vol. 1, p. 221). Il insistera sur le rôle de Joly (« le confident intime de M. Ledru-Rollin ») dans sa lettre du 11 juillet 49 à Emile de Girardin : « J'étais donc parfaitement en règle vis-à-vis de mes collègues de l'extrême-gauche. » (*Corr.,* t. 3, p. 16).
[2] On trouvera une évocation de cet entretien aux pages 68-75 (« Proudhon et Louis Bonaparte ») de l'ouvrage d'Alfred Darimon. Proudhon précise, selon lui, que Louis Bonaparte « s'est renfermé pendant tout le temps qu'a duré l'entretien dans un mutisme évidemment calculé ; les quelques paroles qu'il a laissé échapper sont des banalités sans importance », ajoutant : « A première vue, c'est un génie médiocre et je doute qu'il aille loin. » (op.cit., p. 71).
[3] La version des *Carnets* parle de « caresser » les chefs de partis. (*Carnets*, op.cit., p. 884)
[4] Proudhon cite cet extrait de son carnet dans sa lettre du 11 juillet 49 à Girardin (*Corr.,* t. 3, p. 18).
[5] Même si Proudhon affirme que la Montagne, à savoir Ledru-Rollin, était au courant et avait autorisé l'entretien.
[6] *Mélanges*, vol. 1, p. 224. Dans son édition du 6 décembre, *La révolution sociale et démocratique* avait accusé Proudhon de sympathies coupables à l'égard de Bonaparte. Sa réplique vaudra à Proudhon une provocation en duel de la part de Delescluze.
[7] *Corr.*, t. 3, p. 17. La lettre est datée du 11 juillet 1849 « de la conciergerie ». Elle sera reproduite le 13 juillet dans le journal de Girardin *La Presse*.
[8] C*orr.*, t. 3, pp. 21-26. La lettre est datée de la Conciergerie.
[9] Le numéro spécimen avait paru le 2 septembre 48 avec pour en-tête « *Manifeste* du Peuple ». Ce deuxième numéro est daté du 31 octobre 48 (*Mélanges*, vol. 1, pp. 151-156). Le journal paraitra jusqu'au 13.06.1849 (les locaux de l'imprimerie Boulé où le *Peuple* était imprimé seront ce jour-là saccagés par la garde nationale, les presses brisées, les plombs dispersés).

	« Nous concluons, *écrit-il*, que le peuple doit s'abstenir, afin que l'Assemblée nationale soit obligée de nommer elle-même le président de la République ; parce que, si le président de la République est nommé par l'Assemblée, il n'est plus que l'organe de l'Assemblée, le chef du ministère formé par la majorité de l'Assemblée, et qu'ainsi nous rentrons dans la vérité du principe, qui est l'indivision du pouvoir » (pp. 155-156).	rester dans l'inaction ! La politique l'a voulu : il faut voter ! Votons donc, non pour choisir, mais pour protester. Votons, puisque la monarchie est à nos portes et que chaque vote qui se dérobe donne une chance de plus au candidat monarchique ». Le peuple est le seul qui « peut dire en quelle mesure il entend donner son pouvoir et conférer son autorité ». (p. 179)
04.11.48	Vote de la nouvelle Constitution[1].	Le texte est adopté par 739 voix contre seulement 30 opposants, dont Proudhon qui publie le même jour dans le *Moniteur* un communiqué justifiant son vote : « J'ai voté contre la Constitution, *écrit-il*, parce que c'est une Constitution. Ce qui fait l'essence d'une Constitution, je veux dire d'une *Constitution politique* (…), c'est la division de la souveraineté, autrement dit la séparation des pouvoirs en deux, législatif et exécutif : là est le principe et l'essence de toute Constitution politique ; hors de là, il n'y a plus de Constitution, dans le sens actuel du terme. Il n'y a qu'une autorité souveraine, faisant des lois, et les exécutant par ses comités et ses ministres. Nous ne sommes point accoutumés à une telle organisation de la souveraineté ; dans mon opinion, le gouvernement républicain n'est pas autre chose. Je trouve donc qu'une Constitution, dans une République, est chose parfaitement inutile; je pense que le provisoire que nous avions depuis huit mois pouvait très bien, avec un peu plus de régularité, un peu moins de respect pour les traditions monarchiques, être rendu définitif ; (…) Je suis convaincu que la Constitution dont le premier acte sera de créer une présidence, avec ses prérogatives, ses ambitions, ses coupables espérances, sera plutôt un péril qu'une garantie pour la liberté. ». Il s'en explique plus longuement dans l'article précisément intitulé « 4 novembre. La Constitution » qu'il publie dans ses *Confessions d'un révolutionnaire* et où il établit la nette différence entre ce qu'il appelle une *Constitution sociale* (« elle n'est autre chose que l'équilibre des intérêts fondés sur le libre contrat et l'organisation des forces économiques ») et une *Constitution politique* (« essentiellement factice, restrictive et transitoire ») qui a pour principe l'autorité. « Ces deux Constitutions (…) sont de nature absolument diverse et même incompatible[2]. »
08.11.48	Proudhon perçoit très bien le caractère nécessairement conflictuel d'un face à face de deux pouvoirs législatif et exécutif également sanctionnés par le suffrage universel[3].	C'est tout le sens de l'augmentation qu'il développe dans son article longuement argumenté[4] (« La Présidence ») du 8 novembre 48. La présidence, affirme-t-il d'emblée, « c'est la monarchie » : « votre président sera roi, vous dis-je (…) Je

[1] *Compte rendu*, op.cit., tome 5, p. 310.
[2] *Les Confessions d'un révolutionnaire*, Editions Tops/H. Trinquier, pp. 171-173.
[3] Le danger avait clairement été dénoncé à la tribune de l'Assemblée constituante par Jules Grévy lors de son intervention du 6 octobre 1848 : « Le Président de la République a tous les pouvoirs de la royauté (…) ; mais ce que n'avait pas le roi, et qui mettra le Président de la République dans une position bien autrement formidable, c'est qu'il sera l'élu du suffrage universel ; c'est qu'il aura la force que donnent des millions de voix ; (…) Il aura donc toute la force matérielle dont disposait l'ancien roi et il aura de plus une force morale prodigieuse ; en somme il sera bien plus puissant que ne l'était Louis-Philippe. Je dis que le seul fait de l'élection populaire donnera au Président de la République une force excessive. » (*Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, tome 4, du 14 septembre au 20 octobre 1848, Paris 1850, pp. 670-673 de l'édition numérisée par Google).
[4] Le propos développe tout un commentaire sur les errements *ontologiques* de la conception étroitement politique du pouvoir. Un style typiquement proudhonien fait à la fois de *gouaille* (ainsi l'évocation de la République

m'engage à vous le faire voir, clair comme eau de roche[1] ». La Constitution, conclut-il, a sans doute voulu garrotter le président de manière à en faire un instrument passif. Elle ne s'est pas rendu compte qu'elle lui a donné tous les pouvoirs pour la dominer.

21.11.48 Proclamation officielle de la Constitution. L'opposition de Proudhon n'est pas que circonstancielle. Il voit dans le dispositif constitutionnel une victoire de l'appareil politique qui empêche la Révolution d'opérer sur le seul terrain qui compte à ses yeux, celui de l'organisation des forces économiques[2].

2. Proudhon et le Président

10.12.48 Élection au suffrage universel de Louis-Napoléon Bonaparte comme Président de la République.

18.12.48 Premier article sur l'élection de Louis Bonaparte dans *Le Peuple,* n° 31, du 18 décembre. Il est intitulé « Louis-Napoléon Bonaparte » C'est le premier diagnostic. Proudhon met Bonaparte au défi de répondre aux espoirs qu'il a soulevés dans la population ouvrière et paysanne.

« Nous avons combattu la candidature de Louis Bonaparte par les moyens en notre puissance », commence Proudhon. Elle ne pouvait, en effet, que profiter à la réaction. Et pour cela, « faisant le sacrifice de notre opinion personnelle[3], nous avons soutenu la candidature de Ledru-Rollin. Or dans l'élection de Bonaparte, nous distinguons deux parts : l'*actif*, qui correspond aux progrès de la réaction, et le *passif*, qui sont les obligations contractées par le prétendant. Dans ce *passif*, il y a deux choses. La première, c'est d'avoir juré fidélité à la Constitution et d'avoir ainsi abjuré toute pensée contre-révolutionnaire. La seconde, c'est d'avoir mis en avant l'ouvrage sur *l'Extinction du paupérisme.* Or c'est ainsi prendre position pour l'émancipation du prolétariat et pour le droit au travail ; c'est mettre la société sens dessus dessous. Et c'est du reste comme cela que l'ont bien compris les paysans, et les ouvriers qui ont donné leurs voix à Louis Bonaparte, les mêmes qui réclament de surcroît l'amnistie pour Raspail, Barbès, Blanqui, Caussidière, Louis Blanc. Maintenant, il s'agit à l'élu de faire honneur à sa signature. ». Et Proudhon de conclure : « Avez-vous les moyens de faire face à vos obligations électorales ? (…) Nous sommes, vis-à-vis de ceux qui nous gouvernent, impatients et impitoyables. Sinon, vous n'êtes qu'un emprunteur de mauvaise foi, un misérable faussaire, qui, le jour même où il signe son

---

offerte en mariage par sa famille à un mâle dominant) et de *lourdeur métaphysique* (ainsi la dénonciation des oppositions idéalistes entre liberté et contrainte, royauté et démocratie, au vu de l'incompréhension de la *dialectique* qui joue entre ces polarités figées). Le lieu ne se prête pas ici pour entrer dans le détail du raisonnement.

[1] *Mélanges*, tome 1, p. 161. Le texte qui a paru dans l'édition des *Mélanges* de 1868 a été sévèrement censuré en raison d'un certain passage en forme de dialogues savoureux mais irrespectueux sur la personne même de Louis Bonaparte. Le texte complet de cet article se trouve reproduit (sous le même titre) dans ses *Idées révolutionnaires* aux pages 159-182 de l'édition Tops/H. Trinquier.

[2] Parmi les expressions de cette thèse centrale chez Proudhon, on retiendra cette note des carnets à la date du 24 octobre 48 : « C'est la politique qui est la cause de tout le mal. Elle seule nous détourne des questions économiques, de la vraie révolution. » (*Carnets*, p. 901).

[3] En décembre 48, Proudhon était en effet entré en conflit avec la direction politique de la Montagne en préférant soutenir la candidature de Raspail plutôt que celle de Ledru-Rollin. Il s'en était expliqué dans l'article publié sous le titre de « Cavaignac » dans l'édition du 4 décembre 48 de son journal *Le Peuple,* un article dans lequel il poussait la provocation jusqu'à se prononcer en faveur de Cavaignac. A l'exception de Raspail, écrivait-il, Cavaignac, dont la victoire ne nous parait pas douteuse, est le candidat que nous préfèrerons car il personnalise au mieux le capital lui-même et s'affiche pour cette raison comme l'adversaire idéal. Le raisonnement de Proudhon était conduit par la conception qu'il se fait de la dialectique des antinomies. De même que l'idée républicaine a surgi au bout de dix-huit ans de sa négation par Louis-Philippe, le socialisme ne peut survenir que de sa contradiction avec Cavaignac comme personnification du capital. Les extrêmes se touchent et les contraires se suivent, écrivait-il : avec Cavaignac comme adversaire, le combat pour le socialisme se fera en toute clarté. Le « destin » de Cavaignac sera de faire advenir le socialisme. On retrouvera un argument semblable quand il attribuera à Louis Bonaparte la mission d'accomplir la révolution. On se trouve dans le droit fil du raisonnement qui se déploiera en faveur de Bonaparte dans son ouvrage *La révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du Deux décembre.*

contrat, rêve déjà aux moyens de faire banqueroute[1]. ».

21.12.48 Proudhon publie dans le n° 35 du 22 décembre 48 de son journal *Le Peuple* sous le titre « Le serment » un commentaire de la prestation de serment de Louis Bonaparte[2].

Il souligne en premier le fait remarquable que le député Louis Bonaparte n'a jamais participé à aucun vote sur la Constitution de sorte que son opinion sur le sujet est en quelque sorte demeurée secrète. Il a prêté serment au titre de président, mais « il n'a point engagé sa conscience d'homme ». Par ailleurs la nomination d'Odilon Barrot à la tête du premier ministère accomplit « une immense reculade ». Celui-là même que Louis-Philippe proposait aux Français à la veille de son abdication n'est là que pour entreprendre sans le dire une régression vers le système constitutionnel qui a été renversé en février. En se servant du reste de paravent, de *paratonnerre*, dit Proudhon, au président, il rétablit la vieille fiction de l'irresponsabilité monarchique et sert les desseins de Bonaparte vers une nouvelle dynastie. Enfin, Proudhon rappelle que la révolution de février a aussi et surtout été une révolution sociale en vue de l'abolition des distinctions entre propriétaires et prolétaires, entres capitalistes et travailleurs « au moyen de l'association intégrale et de la soumission du capital au travail ». Or c'est précisément contre cette exigence que s'installe la présidence de Louis Bonaparte. Son rôle premier est d' « arrêter le torrent socialiste » et de rasseoir la société sur ses bases bourgeoises. Et Proudhon de conclure : « Bonaparte ne vient point continuer la Révolution, il vient pour refouler la Révolution ». Courage, lui lance-il, « organisez la croisade des exploiteurs contre les exploités » mais « vous n'arrêterez point la destinée » et n'empêcherez pas les idées que vous combattez de « se traduire en faits plus puissants que votre politique et vos bataillons[3]. ».

Observons qu'on est loin, très loin avec ce texte de l'hypothèse faisant de Louis Bonaparte l'instrument de la révolution.

1849

26.01.49 Proudhon commence à publier dans *Le Peuple* **une série de trois articles** qui vont provoquer à la fois la saisie systématique du journal et son inculpation.

Ce 26 janvier, il livre un article intitulé « **La Guerre** ». Il s'agit d'un commentaire sur les débats relatifs à la proposition Rateau visant à prononcer la dissolution immédiate de l'Assemblée constituante, laquelle entend poursuivre son mandat en votant plusieurs lois organiques liées à la Constitution.
Or Proudhon, se rangeant du côté des défenseurs de l'Assemblée parce qu'elle est républicaine, met en cause directement le rôle de Louis Bonaparte en l'accusant d'être le véritable inspirateur de la proposition Rateau. « La lutte, *déclare-t-il*, est donc entre l'Assemblée et Louis Bonaparte[4]. ».

Le propos suffît à provoquer la saisie immédiate du journal.

27.01.49 Il poursuit le lendemain 27 janvier par un nouvel article intitulé « **Le Président de la République est responsable**[5] ». La thèse est la même : l'Assemblée nationale concentre toutes les espérances de la Révolution et Bonaparte celles de la Contre-Révolution. L'article est à son tour aussitôt

La saisie du journal sera longuement commentée par Proudhon dans l'édition du 29 janvier[3].

Or il apparait à la lecture de ce commentaire rétrospectif plutôt sobre que les motifs de son inculpation après l'article du 26 janvier résultent principalement de remarquables écarts rhétoriques, près

[1] *Mélanges*, vol. 1, pp. 233-240.
[2] *Mélanges*, vol. 1, pp. 241-246.
[3] La même dénonciation sera redite dans l'article (sans titre) du lendemain 23 décembre 48 : « Démocratie et socialisme n'ont pas aujourd'hui de plus grand ennemi que Bonaparte », y lit-on. (*Mélanges,* op.cit., p. 247)
[4] *Mélanges*, vol. 1, p. 257. La fin de l'article est censurée dans l'édition de 1868.
[5] *Mélanges*, vol. 1, p. 258. L'article est lui aussi largement censuré dans cette édition de 1868.

saisi[1].

Proudhon est cette fois inculpé au titre 1. d'excitation au mépris et à la haine du gouvernement de la République, 2. d'attaque contre la Constitution, 3. d'attaque contre les droits et l'autorité que le président de la République tient de la Constitution et 4. d'avoir cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris et la haine des citoyens les uns contre les autres[2].

de l'insulte personnelle, à l'adresse de Louis Bonaparte, les critiques de Proudhon accusant de surcroit le président de forfaiture et de manœuvres anticonstitutionnelles.

Rien de moins.

Il nous faut ici recourir aux citations reproduites par Pierre Haubtmann pour nous faire une idée des formulations qui seront jugées offensantes à l'égard de Louis Bonaparte.

Voici **deux extraits significatifs**.

D'abord, ce qui parait le début de l'article intitulé « La Guerre » du 26 janvier : « La lutte est donc entre l'Assemblée et L. Bonaparte : entre l'Assemblée qui a salué la Révolution, qui a fondé la République démocratique, et posé dans l'article 13 de la Constitution la pierre d'attente du socialisme, l'Assemblée qui veut le maintien de son ouvrage, et refuse de faire un seul pas rétrograde ; et L. Bonaparte, incapacité de naissance, ambition de bas étage, personnification de toutes les idées réactionnaires, qui, coupable envers la France du plus grand des attentats[4], amnistié par le vote qui l'a fait représentant, élu sans titre à la présidence de la République, conspire aujourd'hui avec toutes les coteries monarchiques, avec les jésuites, les absolutistes, l'esclavage du peuple et le retour de tous les abus ! ».

Ensuite, cette série de questions/réponses dans « Le président de la république est responsable », du 27 janvier : « Qui donc, s'il vous plait, aux élections de décembre, a servi de drapeau à la réaction catholique et légitimiste ? – Bonaparte. Qui désire le plus, en ce moment, de monter sur le trône et de ceindre la couronne ? - Bonaparte. Qui conspire sous le couvert de la République avec les éternels ennemis de la souveraineté du Peuple ? - Bonaparte. Qui a relevé les espérances de la féodalité capitaliste et mercantile et détruit les dernières illusions du travailleur ? – Bonaparte (…) Bonaparte, élu de la réaction, instrument de la réaction, personnification de la réaction, Bonaparte est en ce moment toute la réaction, à tel point que quiconque fait de l'opposition à Bonaparte est indubitablement révolutionnaire ; et que, Bonaparte tombé, toute la conspiration doctrinaire, légitimiste, orléaniste, impérialiste, capitaliste et jésuite s'écroule avec lui[5]. ».

27.01.49 Ce même 27 janvier, le procureur général près la Cour d'Appel de Paris, J. Baroche, dépose devant l'Assemblée nationale une demande en autorisation de poursuites contre Proudhon, lequel est poursuivi pour avoir publié dans son journal *Le Peuple* deux articles estimés attentatoires au président de la République[6], l'un intitulé *La Guerre*, paru le 26 janvier, l'autre intitulé *Le Président de la République est responsable*, paru ce même 27 janvier.

Cette annonce ne donne lieu à aucun commentaire dans l'hémicycle, sauf une brève intervention de Proudhon à la tribune où il assume son interrogation politique devant, dit-il « la question toute neuve pour nous de la responsabilité du président de la République[7] ».
Proudhon sera entendu le 2 février 49 par la commission parlementaire chargée d'examiner la recevabilité de la plainte. La Commission mise en place pour en décider remettra son rapport le 10 février par la voix de Martin (de Strasbourg), autorisant les poursuites[8].

29.01.49 L'Assemblée débat de sa dissolution dans une ambiance de forte mobilisation militai-

[1] Et de même censuré dans notre édition de référence de 1868 des *Mélanges*.
[2] *Mélanges*, vol. 1, p. 259-267.
[3] pp. 259-267. L'article porte le même titre que celui venant d'être incriminé, soit : « Le Président de la République est responsable. La proposition Rateau le rend irresponsable ». Proudhon passe en revue techniquement les mêmes arguments développés dans son article de la veille.
[4] Une allusion claire au coup de force de Boulogne, le 6 août 1840.
[5] Pierre Haubtmann, *Pierre-Joseph Proudhon, Sa vie et sa Pensée*, BAP, Paris 1982, pp. 1030-1032.
[6] La justice dénonce trois délits dont celui « d'excitation à la haine et au mépris du Gouvernement de la République » (*Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, tome 7, p. 497 de l'édition numérisée par Gallica).
[7] *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, tome 7, p. 497.
[8] *Compte rendu*, tome 7, du 1er janvier au 10 février 1849, pp. 29-31 des additions aux séances de février, dans l'édition numérisée par Gallica. Le vote décidant des poursuites est obtenu par 12 voix contre 3.

re : pendant que Louis-Napoléon passe en revue des troupes sur la place de la Concorde, Changarnier organise une mobilisation expressément surdimensionnée pour faire face à certaine agitation des gardes mobiles (on est dans le contexte de la procédure de liquidation de leur corps) et à une prétendue activité conspirative des sociétés secrètes républicaines[1]. Ce spectaculaire déploiement de force n'a pour but que de faire pression sur l'Assemblée nationale.

31.01.49 Proudhon ne s'empêche pas de commenter l'implication de Louis Bonaparte dans les évènements du 29 janvier. Il publie dans *Le Peuple* du 31 janvier un nouvel article intitulé « **Première campagne de Louis Bonaparte** ». Proudhon commente la sortie de Bonaparte ce jour-là en quête d'acclamations populaires. Il écrit : « Mais Louis Bonaparte, que faisait-il à cette revue ? Quel rôle allait-il jouer sur la place de la Concorde et les boulevards ? (…) Que signifient ces témoignages de satisfaction aux cris de *Vive l'Empereur* ? Le complot du Vingt-Neuf Janvier ne serait-il point le troisième acte de ce drame tragi-comique qui a commencé à Strasbourg, qui s'est continué à Boulogne, qui finira à Charenton ?[2] ».

Le journal est derechef saisi et l'article versé au dossier répressif.

02.02.49 Lettre au docteur Maguet[3] : « Aujourd'hui à midi, je serai entendu par la commission chargée de faire un rapport sur l'autorisation de poursuites à diriger contre moi. Me voilà en duel politique avec le Bonaparte[4]. ».

14.02.49 Proudhon intervient devant l'Assemblée constituante pour se défendre devant la demande d'inculpation introduite le 27 janvier en relation avec la série des articles parus en janvier 1849.

Sa plaidoirie visera notamment à déconstruire l'idée même d'excitation à la haine à propos de laquelle, comparant avec la liberté que prend, par exemple, le général Bugeaud lorsqu'il dénonce « les ennemis de la société », il déclare sous les applaudissements de l'extrême-gauche : « Aujourd'hui, ceux qu'on appelle socialistes sont, comme autrefois les Albigeois et les Vaudois, désignés à la persécution. Quand on parle contre ces gens-là, il n'y a pas d'excitation à la haine des citoyens entre eux ; mais, quand les républicains, les socialistes parlent des capitalistes et des réacteurs, alors il y a excitation à la haine mutuelle des citoyens[5] ». Il ajoutera une argumentation juridique sur le bien-fondé de la poursuite (le chef de l'exécutif a cessé d'être inviolable et se trouve désormais soumis aux mêmes critiques politiques que ses ministres) mais il n'empêchera pas la grande majorité de l'Assemblée (républicains y compris[6]) d'approuver le rapport de la commission et d'autoriser les poursui-

[1] La plupart des clubistes arrêtés par la police de Léon Faucher seront disculpés par la justice, faute de preuves.

[2] A Charenton : autrement dit, n'est-ce pas, à l'asile. (P. Haubtmann, op.cit., p. 1033). Cet article se trouve complètement censuré dans l'édition de 1860 des *Mélanges*.
[3] Chez qui il s'était retiré du 15 au 25 janvier pour se soigner d'un accès de maladie.
[4] *Corr.*, t. 2, p. 357.
[5] *Compte rendu*, tome 8, p. 56.
[6] Il ne recueille que 40 voix en sa faveur, ce qui témoigne de son isolement politique.

tes[1].

05.03.49 Son inculpation n'empêche pas Proudhon de publier dans *Le Peuple* du 5 mars 49 un article des plus provocateurs intitulé « **A l'armée**[2] » Il y dénonce successivement les *catholiques*, oublieux du message du Christ célébré comme « le chef des révoltés du prolétariat », *les hommes du gouvernement*, qui n'ont d'autre fonction que s'opposer à l'avènement d'une société sans classe, les *économistes libéraux*, enfin, ces partisans cyniques « du laissez-faire, laissez-passer » réunis au sein de l'Académie des Sciences morales et politiques à qui il prête cette résolution : « (…) nous sommes tout à la fois des hommes de la science, du pouvoir et de la loi ; nous avons une armée de 80.000 hommes ; nous sommes résolus d'exterminer tous ceux qui feraient le moindre mouvement, socialistes, démocrates, républicains, prolétaires et jusqu'aux propriétaires, s'il s'en trouvait d'assez mal inspirés pour se joindre aux socialistes[3]. ».

22.03.49 Il récidive quelques jours plus tard en publiant dans *Le Peuple* un « **Appel aux citoyens de tous les partis – aux représentants de toutes les nuances - aux rédacteur des journaux de toutes les opinions**[4] ».

Proudhon y formule une ferme dénonciation de la décision prise par le pouvoir de supprimer, à partir du 25 mars 1849, la subvention de 12 centimes et demi versée aux chômeurs de la région parisienne[5]. « Quand un pouvoir faillit au mandat qui lui est tracé par le pacte fondamental, les citoyens ont le droit de substituer leur action à la sienne » : c'est au nom de ce principe que le texte lance un appel à s'organiser en dehors de l'Etat pour mettre en place une structure d'assistance publique autogérée. « Citoyens, le temps presse, et la faim n'attend pas », conclut-il, ajoutant : « Il faut qu'il n'y ait plus qu'une classe en France. Nous avons longtemps désiré que l'union suprême se fît sur l'autel du travail. Puisque les destins ne l'ont pas voulu ainsi, nous nous résignons à attendre les temps promis. Mais, au nom de l'humanité, que cette union se fasse, dès aujourd'hui, sur l'autel de la Pitié. Salut et fraternité[6] ».

28.03.49 Proudhon comparait devant la Cour d'assises de la Seine **qui le condamne à 3 ans de prison et à trois mille francs d'amende**[7].

On trouve le texte de sa plaidoirie aux pages 72-78 du deuxième volume des *Mélanges* sous le titre « Paroles de Proudhon devant la Cour d'assises ». Proudhon termine son discours par cet appel en forme de provocation : « Citoyens jurés, je suis devant vous comme coupable ; mais j'ai la conscience d'avoir fait un bonne action. J'ai maintenu le droit, je le maintiendrai toujours. Il y a des hommes auxquels il suffit de naître pour devenir rois ou présidents de la République, moi, je travaille depuis douze ans, et je viens ici chercher ma récompense ». « Sensations prolongées », note le comp-

[1] *Compte rendu*, tome 8, pp. 55-59. Le discours de Proudhon est reproduit aux pages 278-291 du premier volume de l'édition de 1868 des *Mélanges*.
[2] Le texte a été supprimé dans l'édition de 1868 des *Mélanges*. Il occupe une dizaine de pages dans l'appendice de l'édition Marcel Rivière des *Confessions d'un révolutionnaire*.
[3] Nous citons à partir de P. Hauptmann, op.cit., p. 983.
[4] Le texte se trouve aux pages 55-57 du deuxième volume de l'édition de 1868 des *Mélanges*. Il est signé par l'ensemble de la rédaction du *Peuple*.
[5] La mesure concerne, précise l'article, quelque 300.000 citoyens.
[6] *Mélanges*, vol. 2, p. 57.
[7] Proudhon avait demandé à Grévy de le défendre. Devant son refus, il avait dû assurer lui-même sa défense. Sa maladresse et la confusion de son discours ne lui ont laissé aucune chance.

te rendu[1].

La sévérité de la condamnation de Proudhon sera reçue dans la presse, même bourgeoise, comme une sanction disproportionnée.

30.03.49 Le 30 mars, il sollicite du président de l'Assemblée, un congé d'un mois pour préparer sa demande en cassation[2]. Le même jour, à 8 heures du soir, il quitte Paris pour se réfugier en Belgique[3].

08.04.49 Très vite toutefois, après 9 jours à peine, il revient clandestinement à Paris où il s'installe, le 8 avril, sous le nom de M. Leloir. Il rencontre son comptable Guillemin pour régler les comptes de la *Banque du peuple*. Il est en effet urgent de procéder à la liquidation qui sera annoncée le 15 avril dans *Le Peuple*[4].

13.05.49 Elections générales en vue de constituer la nouvelle Assemblée législative. On assiste à une victoire écrasante de la réaction royaliste qui remporte quelque 500 sièges sur les 750 à pourvoir. Si la gauche montagnarde se maintient, les républicains modérés sont laminés. Proudhon est inscrit sur les listes, un peu contre son gré, mais il n'est pas élu[5].

06.06.49 Proudhon ne continue pas moins à collaborer à son journal, ce qui ne manque pas d'attirer l'attention des autorités. Il commet l'imprudence de se montrer en rue et se trouve bien vite repéré par la police qui procède à son arrestation le 5 juin 49[6]. Le 6 juin il est incarcéré à la prison de Sainte-Pélagie[7] puis, 3 jours plus tard, à la Conciergerie[8]. **Il restera en prison jusqu'au 4 juin 1852**.

3. Les écrits de prison

Les conditions de son incarcération, sauf quelques périodes de consigne[9], vont permettre à Proudhon de faire paraitre, outre ses articles dans la presse, **trois ouvrages importants** : *Les*

[1] *Mélanges*, vol. 2, p. 78.
[2] *Mélanges*, vol. 2, p. 78-79. La demande est datée par erreur ou par stratégie (Proudhon est en fuite en Belgique) du 4 avril.
[3] Cf. Darimon, op.cit., pp. 130-147.
[4] *Mélanges*, vol. 2, pp. 84-96, sous le titre « Liquidation de la Banque du peuple ».
[5] Même s'il obtient 23.000 voix de plus que lors de sa première campagne.
[6] A sept heures et demie du soir, note-t-il dans son Carnet (p. 961), soupçonnant une trahison de *La république démocratie et socialiste* de Delescluze. Ce soupçon était loin d'être fondé, l'imprudence de Proudhon suffisait en effet à le faire repérer. La précision et la rapidité avec lesquelles il intervenait dans les débats parisiens ne pouvaient que rendre suspecte sa présence à l'étranger.
[7] La prison la plus confortable qu'il ait connue, au pavillon « des princes » : une pièce de 25 m2. A Maurice, le 29 octobre 49 : « Je suis à Sainte-Pélagie à peu près aussi bien qu'on peut être en prison. J'occupe une chambre carrée d'environ cinq mètres de toute dimension, ayant deux fenêtres et vue sur la Pitié et le Jardin des Plantes. Je n'étais pas si bien logé à la rue Mazarine, même quand j'étais représentant. Je mange le pain de la prison, qui est bon ; je prends le bouillon du matin, deux fois gras et cinq fois maigre la semaine; je me pourvois du surplus au restaurant. » (*Corr.,* t. 3, p. 39).
[8] Où il reste du 9 juin au 28 septembre 49.
[9] Et tout particulièrement son transfert à Doullens en avril 1850. Le 7 juin 1849, il écrit de Sainte-Pélagie à son ami Maurice, commentant son récent emprisonnement : « Me voilà donc en sûreté pour un peu de temps. Je suis prisonnier, mais mon esprit est libre, aussi gai, aussi alerte que jamais. Je vais m'organiser pour travailler le plus possible et charmer les ennuis de la prison. Pour cela, il ne me faut pas moins que toutes les ressources de mon imagination, avec les luttes de la science et de la politique. Je tâcherai de ne pas rester au-dessous de mon passé et de me rendre de plus digne de l'estime des honnêtes gens. » (*Corr.,* t. 2, p. 380).

confessions d'un révolutionnaire[1] en 1849, *Idée générale de la révolution*[2] en 1851, *La révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 Décembre* en juillet 1852[3].

13.06.49 La Montagne appelle aux armes contre l'intervention de Louis Bonaparte en faveur des Etats pontificaux. L'appel n'est pas entendu en raison d'une épidémie de choléra et du souvenir trop proche des évènements de juin 48. La manifestation est un échec : le pouvoir en profite pour emprisonner les dirigeants de l'extrême-gauche parlementaire qu'il fera condamner en novembre à la déportation ou contraindra à l'exil. La route vers l'Empire est ouverte. Interdiction du journal *Le Peuple*. Les locaux de l'imprimerie Boulé où se trouvait fabriqué le journal sont saccagés ce jour-là par la garde nationale, les presses brisées, les plombs dispersés[4]. Le parti de l'ordre va aussitôt tirer avantage de la situation pour promulguer ses lois répressives sur les clubs[5] (le 19 juin) et sur la presse[6] (le 27 juillet).

Dans ses *Confessions d'un révolutionnaire*, Proudhon note à propos de l'évènement : « Ce que je reproche à la manifestation du 13 juin, c'est d'avoir été inopportune, impolitique, mal conduite. Le pays, la démocratie tout entière, en ont ainsi jugé : s'ensuit-il que le pouvoir ait le droit de nous punir de notre maladresse?... Libre, je ne me fusse point séparé de mes coreligionnaires politiques. J'aurais été, avec Ledru-Rollin et ses collègues qui tous, dit-on, répugnaient à sortir des voies parlementaires, avec Pilhes et Langlois, mes deux amis et collaborateurs, la victime innocente de cette fatale imprudence. Mon étoile et M. Carlier[7] en ont disposé autrement[8]. ».

Cette manifestation fera, par la suite, l'objet d'une nouvelle controverse entre la Montagne et Proudhon qui dénonce la stratégie mise en œuvre par le fait même de cette démonstration de rue[9]. Il va du reste exhorter ses amis qui sont accusés (et qui seront jugés par la Haute Cour de Versailles) à ne pas faire référence au droit insurrectionnel dans leur défense mais au contraire à faire valoir leur soutien par voie très légale à la Constitution[10].

02.07.49 Proudhon signifie aux rédacteurs du journal *La Presse*[11] (dont le directeur est Emile de Girardin) qu'il refuse de se trouver parmi les candidats en vue des élections partielles du 8 juillet. Ceux qui ont élaboré cette liste me sont étrangers, déclare-il,

Il note dans son carnet à la date du 2 juillet des propos extrêmement durs à l'adresse de la « coterie montagnarde et luxembourgeoise[2] » dont il dit se venger : « J'achève la déroute du parti soi-disant révolutionnaire, en rendant sa liste impossible (...) ». Son but ? : « empêcher avant tout la

[1] Il en commence la rédaction en juillet 1849. L'ouvrage est terminé et imprimé en octobre. Le 11 octobre 49, il écrit au docteur Maguet : « Ma brochure est terminée ; je lis mes épreuves. Vous recevrez cela d'ici à huit ou dix jours. » (*Corr.,* t. 3, p. 34). L'ouvrage connait un grand succès de librairie.

[2] L'ouvrage est en vente en juillet 51. A Marc Dufraisse, le 25 mai 1851 : « Mon programme est terminé ; ce que je croyais ne devoir être qu'un échantillon de mes études fera 450 pages (…) Dans quinze jours, je compte paraitre. On imprime et je n'ai plus que peu de pages à donner. » (*Corr.,* t. 4, p. 62).

[3] Proudhon est libéré en juin 1852, mais l'ouvrage a été écrit en prison.

[4] L'occupation des locaux avait été ordonnée par le ministre de l'Intérieur Dufaure. Cf. le récit de ce saccage par Darimon, op.cit., pp. 169-175.

[5] Ils sont purement et simplement interdits pour un an.

[6] Elle visait notamment la littérature de colportage accusée, selon O. Barrot, de « corrompre le bon sens des classes laborieuses ».

[7] Autrement dit le Préfet de police.

[8] *Les Confessions d'un révolutionnaire*, Editions Tps/H. Trinquier, p. 280.

[9] Proudhon préconisait en la circonstance une résistance légale par la voie d'une grève des impôts. C'est le sens de son article du 2 juin 49 qu'il intitule « Nouvelles questions » : après avoir fermement écarté « la protestation armée » autrement dit « « la guerre civile », il recommande « La protestation fiscale ou le refus de l'impôt : c'est le moyen prévu par toutes les Constitutions qui, depuis 1789, ont servi tour à tour de base à notre droit public - Par le refus de l'impôt, la société est scindée et le gouvernement impossible. » (*Mélanges*, volume 2, p. 222). Dans ses *Carnets*, il note à la date du 28 septembre 49 : « ne pas aggraver le sort des accusés par des récriminations intempestives et des menaces insurrectionnelles. Pas d'indignité non plus : poser le droit républicain de la manifestation pacifique (…) » (*Carnets*, op.cit., p. 1024).

[10] Ainsi dans sa correspondance de l'époque avec J. Langlois qui avait été arrêté lors du saccage de l'imprimerie du *Peuple* par la garde nationale. Il y dénonce sévèrement la plaidoirie de Michel de Bourges au nom du droit à l'insurrection. Une erreur impardonnable, tonne-il : « Vous pouvez dire à tous vos co-accusés et à leurs défenseurs qu'ils sont des coyons. (…) Vous serez condamnés en masse et ce sera bien fait ; je serais du jury que je vous condamnerais, moi, P-J Proudhon, par cette seule raison que, après avoir nié pendant un mois que la manifestation du 13 juin fût une insurrection, vous avez fini par l'avouer par la bouche de Me Michel (de Bourges), et que je ne reconnaîtrais jamais à qui que ce soit d'appeler le peuple à l'insurrection (...) Je n'ai pas d'expressions assez fortes pour exprimer mon indignation et mon dégoût pour le bavardage des robes noires. » (Lettre du 10.11.49, *Corr.,* t. 3, pp. 55-58).

[11] Le journal avait annoncé la nouvelle de sa candidature sur la liste patronnée par la Montagne.

	protestant contre l'abus qui été fait de son nom[1]. Dès le lendemain, il écrit à *La Presse* pour proposer des candidats de la bourgeoisie modérée : Girardin, Dupont de l'Eure, Jules Favre, Goudchaux.	réapparition du parti rouge, jacobin, incapable, dramaturge, qui a fait tout le mal à la République depuis février, et n'a cessé de m'outrager et me combattre ». Il conclut : « Ce que je fais là est un coup d'excellente politique[3]. ».
13.07.49	Proudhon polémique avec Emile de Girardin sur sa rencontre du 26 septembre 48 avec Louis Bonaparte qu'un éditorial de *La Presse* venait de rappeler. Il insiste pour décrire le contexte de cet entretien convenu avec les responsables de la Montagne, dont Ledru-Rollin.	Il conclut sa mise au point en ces termes : « Pour en finir en ce qui concerne mon entrevue avec M. Louis Bonaparte, je déclare que, si j'ai cru devoir l'attaquer avec quelque véhémence, ce n'est point que j'en voulusse à sa personne; c'était, si je puis ainsi dire, par raison d'État. Je voyais en Louis Bonaparte un danger pour la République; la Constitution l'ayant fait responsable, je crus que le meilleur moyen de défendre la Constitution contre les empiétements de la Présidence était de faire sentir au Président le poids de sa responsabilité. J'étais, du reste, tellement dans mon droit en commençant cette guerre, que, pour y mettre fin, le parquet a été obligé de travestir une attaque à la personne de Louis Bonaparte en une attaque à la Constitution, et qu'aujourd'hui, par une disposition spéciale, le gouvernement propose d'autoriser le ministère à poursuivre d'office les attaques au Président de la République, ce qui, comme je l'ai démontré, ne se pouvait auparavant...[4] ».
01.10.49	Lancement de *La voix du Peuple.*	Le journal paraitra jusqu'au 14 mai 1850 avec le concours financier d'Alexandre Herzen qui avance les fonds du cautionnement.
31.10.49	La parution des *Confessions d'un révolutionnaire* soulève une polémique avec l'ensemble de la gauche montagnarde et socialiste qui proteste contre les sévères critiques émises par Proudhon sur la conduite de ces partis après le 24 février, en particulier à l'adresse de Louis Blanc (sur la question de l'Etat) et de Pierre Leroux (sur la question de Dieu).	Pierre Leroux réagira dès le 10 novembre 49 dans un article que publie *La République.* Le 15 novembre 49, ce sera au tour de Louis Blanc de signer dans le n° 5 de sa revue *Le nouveau Monde*[5]*,* un article clairement intitulé « Hommes du peuple, l'Etat c'est vous. Réponse au citoyen Proudhon ». Proudhon répliquera le 25.11.49 dans un article de *La voix du peuple,* un texte intitulé « Résistance à la révolution » qui fera l'objet d'une brochure[6].
31.10.49	Louis-Napoléon Bonaparte nomme de sa seule initiative un ministère extraparlementaire. Cette décision constitue le premier acte de rupture avec les notables du parti de l'Ordre. Avec cette équipe ministérielle, le président met en place son propre personnel politique. Ce n'est pas un coup d'Etat. Mais la direction est prise.	Proudhon publie dans *La Voix du Peuple* du 2 novembre un commentaire plutôt modéré, sinon favorable à la décision du président. Le preuve est ainsi faite, note-il, que le recours aux partis, fussent-ils de droite en l'occurrence, conduit à la confusion. Il appartient à Bonaparte « d'éteindre les partis » et de fonder le règne de la liberté : « Osez dire à votre tour : La Liberté, c'est moi ! Prouvez–nous que votre candidature n'a point été une fringale dynastique[7]. ». Il revient sur la question dans son article intitulé « Politique personnelle » du 6 novembre 49 dans

[1] *Corr.*, t. 3, p. 8 et Darimon, op.cit., p. 215.
[2] Autrement dit, rappelons-le, des partisans de Louis Blanc dans l'ancienne commission du Luxembourg.
[3] *Carnets*, p. 967.
[4] *Corr.,* t. 2, p. 19.
[5] *Le nouveau Monde, Journal historique et politique*, vol. 5, 15 novembre 1849, pp. 195-207 de l'édition disponible sur archiv.org. Contre la thèse de Proudhon soutenue dans *Les Confessions d'un révolutionnaire,* Louis Blanc insistait sur le rôle central en vue du socialisme d'un « État serviteur » sous contrôle du suffrage universel.
[6] Sous le titre *Actes de la Révolution. Résistance. Louis Blanc et Pierre Leroux. Précédé de : Qu'est-ce que le Gouvernement ? Qu'est-ce que Dieu ?* L'ensemble du document a été numérisé par Gallica*.* Le 3 décembre 49, Proudhon écrit à Guillemin : « Une conjuration montagnarde formidable est organisée contre nous ; j'ai L. Blanc, Pierre Leroux et tous *les dieux galeux* à mes trousses ; nous résistons ferme, le public s'anime, la discussion occupe tout le public. » (*Corr.,* t. 3, p. 61).
[7] *Mélanges*, vol. 2, p. 254.

		lequel il n'hésite pas à affirmer que dans l'affaire romaine, Louis Bonaparte aura été « le seul représentant et le véritable organe de la révolution[1] ». Le conflit entre l'Assemblée et la présidence, poursuit-il, ne peut se régler que par l'arbitrage du peuple par la voie d'une manifestation légale, ce qui justifie rétrospectivement la manifestation du 13 juin qui se juge à Versailles. Et de conclure : « si les intentions (de Louis Bonaparte) sont vraiment constitutionnelles et républicaines, sa conduite est tracée d'avance, il n'a qu'à se joindre aux accusés de Versailles et prendre parti pour la gauche contre la réaction[2]. ».
08.11.49	Dans *La voix du Peuple* Proudhon met en demeure Louis Bonaparte de se prononcer sur le *motu proprio,* autrement dit la bulle pontificale de Pie IX du 12 septembre 49 par laquelle le pape revendiquait la maitrise de son pouvoir temporel sur les Etats pontificaux[3]. On est à cette date à la veille du procès de Versailles dans l'affaire de la manifestation du 13 juin. Le verdict sera prononcé le 10 novembre 49.	Il écrit en conclusion de son article de ce 8 novembre (qu'il a titré, non sans provocation « Sainte-Pélagie à l'Elysée, salut ») : « Décidément, le président de la République est-il pour ou contre le *motu proprio*? Nous n'en demanderons, pour le moment, pas davantage. Louis Bonaparte est un républicain du lendemain : avec les néophytes, il convient de ménager les transitions. Si le président est pour le *motu proprio*, il accepte, par là même, le vote de la majorité de l'assemblée législative. Il faut qu'il prenne avec lui MM. Thiers, Berryer et Montalembert comme il a déjà pris les généraux d'Hautpoul et Baraguay-d'Hilliers, qu'il retire son message[4], et qu'il attende avec résignation de la Providence des Jésuites ce qu'il lui plaira faire de lui. S'il est contre le *motu proprio*, il se range par conséquent à l'avis de la majorité de l'Assemblée constituante, il pactise avec les manifestants du 13 juin. Dans ce cas, sa conduite est toute tracée : mettre à néant le procès de Versailles ; rappeler Ledru-Rollin, Considerant et leurs amis; former un ministère de gauche, et braver, avec les Républicains, les foudres de la majorité : nous n'aurons pas besoin pour cela de violer la Constitution. Sans garantie, toutefois, de l'empire ni du consulat. Voulez-vous, citoyen Bonaparte ou ne voulez-vous pas ?[5] ».
10.11.49	Verdict de la cour de Versailles dans l'affaire de la manifestation du 13 juin. Les peines sont sévères.	Proudhon est ulcéré par la stratégie de l'avocat des accusés, Michel de Bourges, d'avoir revendiqué le droit à l'insurrection. Parmi les condamnés se trouvent deux de ses proches : Victor Pilhes et Amédée Jérôme Langlois.
03.12.49	Voici un courrier typique des illusions que	Il lui écrit : « A propos de la *Banque du Peuple*, je

[1] *Mélanges*, vol. 2, p. 264.
[2] Le texte se termine par une franche déclaration d'*anarchisme* (« c'est ainsi que seront menées (…) les affaires de la République tant que nous aurons *au-dessus* de nous cette personne fictive ou morale qui s'appelle l'Etat, et qui n'est autre que le faisceau du despotisme, porté tour à tour par les partis et les coteries » et par un vibrant appel à la Révolution, laquelle « fait route par les abîmes et les coupe-gorges comme par la plaine et le grand chemin. » (p. 267).
[3] Pour rappel : cédant devant le nouveau pouvoir de la république romaine, le pape se réfugiera le 24 novembre 49 dans la citadelle napolitaine de Gaète et publiera le 17 décembre un second *motu proprio* dénonçant l'usurpation de ses pouvoirs souverains.
[4] Il s'agit de la lettre du 18 aout 49 de Louis Bonaparte au lieutenant colonel Edgard Ney par laquelle il lui recommandait de promouvoir une politique libérale à Rome. Elle se terminait par le propos suivant : « Dites, de ma part, au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention. Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du Pape : amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral. » (Datée du 18 août 49, cette lettre avait d'abord paru dans la presse italienne avant d'être reproduite le 7 septembre 1849 par le *Moniteur*).
[5] *Mélanges*, vol. 1, p. 270-271.

l'isolement pénitentiaire peut faire naître dans l'esprit de Proudhon. Il fait part à Guillemin[1] du projet on ne peut plus loufoque de faire financer la Banque du peuple par Louis-Napoléon Bonaparte lui-même.

dois vous faire part d'une grosse affaire qui se mitonne entre Sainte-Pélagie et l'Elysée. Il ne s'agit de rien moins que de faire commanditer la *Banque du Peuple* par Louis Bonaparte. Je vais remettre les publications, statuts, etc.; on fera examiner l'affaire; et peut-être que le gouvernement ou le Président, je ne sais lequel, fera pour nous ce qu'il a fait pour les *cités ouvrières*; il prendra, par une souscription forte, l'initiative d'une compagnie d'actionnaires. Qu'en dites-vous? (…) Au cas où une offre ferme et sonnante serait faite, mon plan est de convoquer les associations ouvrières et les anciens adhérents de la Banque du Peuple, de leur exposer l'affaire, et de leur demander s'ils acceptent.
Si cette affaire venait à se conclure, la Montagne, les communistes, les icariens, les phalanstériens, tout serait écrasé; Louis Bonaparte aurait, de façon ou d'autre, une place dans la République, ce qui me touche, au fond assez peu : autant lui que Louis Blanc[2]. ».

1850

Depuis le début de cette année 1850, la ligne politique de *La voix du Peuple* s'est radicalisée. Proudhon n'est pas insensible aux critiques qui lui viennent de la gauche républicaine sur sa complaisance envers Louis Bonaparte.

15.01.50 Le 15 janvier, il écrit à Darimon : « Il est temps que nous refassions un peu d'agitation et de menace. (…) Désormais, *La voix du Peuple* doit réduire sa discussion doctrinale et reprendre la polémique révolutionnaire du *Peuple*. Il est temps que la révolution, de socialiste que nous l'avons faite exclusivement depuis quatre mois, se refasse *jacobiniste*[3]. C'est par exception que nous ferons de temps en temps encore de la doctrine; ce qu'il faut aujourd'hui, c'est de souffler la guerre. (…) Donc, de *l'économie politique* et de l'*anarchie* comme assaisonnement; mais avant tout de l'ardeur révolutionnaire, de l'élan montagnard et insurrecteur. Nous sommes morts sans cela[4]. ».

Il s'agit manifestement d'un revirement politique radical en comparaison avec la ligne conciliante adoptée lors de l'automne dernier. La cible à présent, c'est l'Elysée.

16.01.50 Le lendemain, au même Darimon : « Au lieu de paraitre redouter le coup d'Etat, il faut le provoquer. Le provoquer, non parce que nous nous proposons d'y répondre par les barricades, mais parce qu'il faut en finir avec le gouvernement. Or, la fantaisie de L. Bonaparte est le coup qui anéantira

[1] A. Guillemin avait été le fondé de pouvoir et le caissier de la *Banque du Peuple*.
[2] *Corr.,* t. 3, p. 62. Proudhon y reviendra dans sa lettre (colérique) du 4 décembre à son ami Langlois : « Nous préparons, *lui écrit-il*, la résurrection de la *Banque du Peuple* ». Une lettre colérique ? Il reproche à Langlois de se laisser tourner la tête par les prisonniers de Doullens. : « La prison vous a tourné la tête ; vous ne savez plus où en est la société, et du fond de vos cellules, sans connaître la situation, sans avoir de doctrine, vous prétendez, comme Considerant, L. Blanc et L.-Rollin, du fond de leur exil, gouverner la république ! Pauvres gens ! Pauvres aveugles ! Elle marche sans vous, et quand vous reviendrez vous ne la reconnaîtrez pas. ». Sic. (p. 66).
[3] Une qualification des plus paradoxales sous sa plume quand on connait son opposition au centralisme jacobin.

[4] *Corr.,* t. 3, pp. 83-84.

	les espérances de Joinville et de Chambord. Bref, et pour toutes sortes de raisons, nous voudrions voir un peu cet empereur. (…). Le prolétariat n'a rien à perdre et tout à gagner[1] (…). »	
02.02.50	Proudhon publie dans *La voix du Peuple* un premier article ironique, sinon méprisant, à l'adresse de Louis Bonaparte. Il est intitulé : « Au Président de la République. Le socialisme reconnaissant[2] ».	Il s'amuse à distinguer dans la personnalité de Louis Bonaparte deux composantes : d'un côté « l'ambitieux sans vergogne, bohémien de haute lignée qui ne vise à rien de moins qu'à régner sur la France » et de l'autre « un magistrat incorruptible occupé les trois quarts de son temps à réprimer cette ardeur usurpatrice ». En quatorze mois, observe-t-il, « le président est parvenu à (…) faire taire le prétendant, à museler le conspirateur ». Et de le féliciter, au nom du socialisme, pour sa loyauté. Poursuivant sur ce registre de la double personnalité, il complimente non moins le président d'avoir contrôlé le Bonaparte qui est en lui et d'avoir empêché le socialiste[3] qu'il est de mener une action révolutionnaire à la tête de l'Etat, ce qui était à sa portée. En vérité, commente Proudhon, le président sait que la Révolution appartient désormais non plus à la classe politique, mais au seul peuple, au prolétaire[4], et que ni l'Etat ni le prince n'ont à intervenir. L'article se termine par une sorte de provocation : que Louis Bonaparte poursuive sa politique liberticide au service des forces réactionnaires, qu'il aille même jusqu'au coup d'Etat ; les républicains sont prêts à lui répondre : « Les républicains attendent de vous ce dernier bienfait, pour vous dire ce qu'ils ont dans la tête et dans le cœur. ».
05.02.50	Il récidive en faisant paraitre dans *La voix du Peuple* un article de même style, intitulé « Vive l'Empereur ».	Il évoque cette fois très clairement la perspective du très prochain coup d'Etat qu'il associe à la révolution : « C'est maintenant chose assurée, nous aurons un coup d'Etat : Louis Bonaparte a fait un pacte avec le diable. (…) Ce que le Diable a écrit est donc écrit : nous aurons un empereur, nous aurons un coup d'Etat ». « Eh bien ! », proclame Proudhon, « nous le demandons aussi (…) Va pour le coup d'Etat, et VIVE l'EMPEREUR ! (…) Faites votre coup d'Etat, les travailleurs vous appuieront[5]. ». Le propos est bien sûr ironique dans le contexte, mais ce sera la thèse bientôt défendue dans *La Révolution sociale.* Au fond de la pensée de Proudhon se trouve la conviction que la cause révolutionnaire passe par ce coup d'Etat. Observons que nous sommes à cette date à dix mois du coup d'Etat. C'est dire si cette éventualité occupait l'espace public.
06.02.50	Le journal est aussitôt saisi et Proudhon est mis au secret à Sainte-Pélagie, toute visite, même de sa femme, lui étant inter-	Il sera ensuite transféré à la Conciergerie où il restera du 13 au 23 février. Il se voit de nouveau inculpé[2] mais ses avocats obtiendront, le 9 avril 50,

[1] *Corr.,* t. 3, p. 86.
[2] *Mélanges*, vol. 3, pp. 96-102.
[3] Louis Bonaparte, un socialiste ? Nous renvoyons sur cette question au chapitre 2.3. du présent fascicule.
[4] « Le véritable empereur, aujourd'hui, c'est le prolétaire : le prolétaire sorti tout à coup du sol de février ; le prolétaire, qui, en posant la question du travail, a reculé de cent mille lieues l'horizon politique (…) Nul n'a droit de parler de la Révolution que le prolétaire » (op.cit., p. 100). Une radicalisation toute rhétorique, et par ironie, le propos étant ici attribué à Louis Bonaparte lui-même… Aux yeux de Proudhon la classe révolutionnaire n'était pas le prolétariat, mais la moyenne bourgeoise.
[5] Op.cit., pp. 103-108.

dite[1].

50, l'abandon des poursuites pour vice de forme[3].

14.02.50 A Darimon : « Notre idée de l'anarchie est lancée; le non-gouvernement grandit comme jadis la non-propriété. Il faut donc manœuvrer à présent d'une façon analogue. Après avoir nié la propriété, l'usure, nous nous sommes retranchés dans l'institution d'une Banque de crédit gratuit. Semblablement, après avoir nié l'État, nous devons faire sentir qu'il s'agit d'accomplir un mouvement progressif de simplification *usque ad nihilum*, non de réaliser une anarchie subite et immédiate. Vous entendez!... Le tout basé constamment sur la liberté, la libre discussion. (…) Pour moi, je vais commencer une évolution nouvelle. Les hommes ne se mènent pas, comme les philosophes spéculatifs, par le seul et pur amour du beau et du juste, mais par les intérêts. Le moment est venu de montrer à la bourgeoisie ce qu'il y a pour elle d'avantageux dans les idées socialistes. Le socialisme, au point de vue des intérêts bourgeois; voilà ce qu'il faut faire en ce moment. Nous coupons ainsi la bourgeoisie en deux; nous ne laisserons au gouvernement, pour soutien, que les rentiers de l'État, les usuriers et quelques gros propriétaires. La moitié des banquiers seront pour nous. ».

Il poursuit dans la même lettre : « Il faut, au lieu d'irriter les imaginations populaires, toujours trop tendues (…), les accoutumer à l'idée de souffrir quelque temps le spectacle d'un empereur de fantaisie. Qui sait ? ce spectacle peut être intéressant à voir. Voyons-en donc ? Et quand nous serions en empire, serions-nous donc perdus ? Ne faut-il pas cette exhibition ridicule pour faire apercevoir, toucher du doigt l'inanité de l'État et du Pouvoir. Je voudrais traiter cette matière, mais je n'oserais signer[4]. ».

21.02.50 Proudhon adresse au Préfet de police Pierre Carlier une lettre « toute personnelle » dans laquelle il sollicite la grâce de ne plus être mis au secret. Il offre en échange, « quoi que ce sacrifice coûte à mon amour-propre », la promesse « qu'à l'avenir et tant que je serai en puissance de guichetier, je renonce à publier dans aucun journal aucun article concernant la politique et les actes du gouvernement, quels qu'ils soient. Je regarde, puisqu'ainsi vous paraissez le désirer, mon rôle de journaliste comme fini. Mon seul désir est de m'occuper désormais de questions scientifiques, au point de vue des intérêts les plus généraux, et en dehors de toute considération bourgeoise ou plébéienne. Cette déclaration très explicite rendra superflues, je l'espère, les mesures de sûreté prises à mon égard[5]. ».

Cette lettre comporte une seconde partie **plus délicate sous l'angle politique**. Proudhon redoute, en effet, qu'une nouvelle condamnation lui soit infligée au titre de récidive pour l'article du 5 février[6]. Il réclame donc l'indulgence de P. Carlier et se livre à cette fin à un exposé des soutiens qu'il a pu apporter à Louis Napoléon et à la stabilité des institutions. J'ai protesté le 13 juin, rappelle-t-il, contre l'insurrection. Je n'ai cessé « de travailler à la réconciliation des classes, tantôt en montrant l'identité de leurs vœux et de leurs intérêts, tantôt en attaquant leurs erreurs respectives ». Le 31 octobre, j'ai tendu les mains à Louis Napoléon « que j'ai cru un instant disposé à prendre les rênes de la Révolution ». « Enfin, *ajoute-t-il*, j'ai commencé, à l'applaudissement universel la critique des utopies socialistes ». Pourquoi donc cette confiance « que le Président de la République, que le ministre, que vous-même m'aviez inspirée s'est-elle tout à coup évanouie ? (…) En quoi ai-je été un imposteur ou un ingrat[7] ? ».

On comprend que cette lettre ait provoqué quelque émotion sinon de la consternation à gauche **lorsqu'elle sera rendue publique,** le Préfet de police Carlier obligeant les journaux, dont *La voix du*

[1] Proudhon décrit de manière pittoresque les conditions de cette « punition » dans son article du 25 mars « Aux rédacteurs de *La voix du Peuple* » intitulé « Philosophie du 10 mars ». (*Mélanges*, vol. 3, p. 109).
[2] Pour une impressionnante kyrielle de chefs d'inculpation dont « excitation au mépris et à la haine du gouvernement de la république » et « provocation à plusieurs crimes et délits ».
[3] Un effet de sa relation avec le préfet de police Carlier ?
[4] *Corr.,* t. 3, pp. 96-98.
[5] *Corr.,* t. 3, pp. 121-126.
[6] Pour ce dossier, Proudhon sera acquitté par la Cour d'assises de la Seine le 12 juin 1850.
[7] Le texte de la lettre se trouve aux pages 121-126 du tome 3 de la *Correspondance*. La consigne sera très vite levée : dès le 23 février, Proudhon est de retour à Sainte-Pélagie et le 9 avril, sa poursuite en justice sera arrêtée pour vice de forme.

Peuple, à la publier. Elle a perturbé les plus proches de Proudhon, jusque Darimon lui-même[1]. A.J. Langlois lui reprochera de s'être humilié devant ses bourreaux.

Proudhon reviendra plus tard à plusieurs reprises et de manière embarrassée sur ces engagements. Commence toutefois à partir de cette date une correspondance suivie avec le Préfet Carlier, des échanges qui dénotent entre les deux hommes une manière d'estime[2].

Le 10 mai 1850, il adressera une lettre collective à Mathey, Darimon, Charles Edmond et Langlois, leur affirmant : « Ma lettre à Carlier était catégorique : je m'engageais à n'écrire aucun article de polémique sur les actes du gouvernement. Je n'ai point promis de ne pas écrire du tout (…) Au demeurant, mon engagement était révocable à volonté ; le jour où il me convenait de rompre, j'écrivais : on m'envoyait à Doullens et tout était dit ? Pour le surplus de ma lettre, ce sont généralités et politesse que je ne regrette point et dont je ne m'abstiendrai jamais[3] (…) ».

04.03.50 A Darimon : « A propos de la brochure élyséenne, j'oubliais de vous dire de faire à L. B. la proposition que voici ; puisque vous n'êtes satisfait ni de la Constitution ni de l'Assemblée, appelez au peuple. Donnez votre démission, faites un programme politique, publiez votre plan de gouvernement, et le peuple votera. Dire cela avec adresse, insinuation, bonhomie, sans ironie, comme la seule solution possible[4] ». Un véritable appel au coup d'Etat.

10.03.50 Elections partielles en vue de remplacer les condamnés de Versailles : le scrutin marque la victoire de la gauche républicaine[5].

De nouvelles élections partielles seront programmées pour le 28 avril en raison de la décision de Vidal de représenter le Bas-Rhin plutôt que Paris. Après une campagne électorale très agitée, c'est Eugène Sue qui sera élu.

A vrai dire, la candidature d'E. Sue sera vivement critiquée en privé par Proudhon. Dans sa lettre du 14 avril 1850, à Darimon, il a des mots très durs contre cette décision et contre le personnage de Sue lui-même qu'il identifie à la secte phalanstérienne[6].

Son alliance électorale avec les Montagnards n'empêche pas Proudhon de garder à leur égard un profond mépris, témoin cette lettre du 17 mars 50

[1] Darimon, op.cit., p. 137.
[2] Les lettres du fonds Carlier (30 documents s'échelonnant du 9 juin 1849 au 29 décembre 51) ont été publiées par Chantal Gaillard dans l'édition de 2011 du *Bulletin annuel de la Société P-J Proudhon*, pp. 59-126. Le même numéro de ce Bulletin publie une importante étude de Ch. Gaillard sur « Les vicissitudes du prisonnier politique Proudhon (1849-1852) », pp. 15-58.
[3] *Corr.,* t. 3, pp. 248-249.
[4] *Corr.,* t. 3, p. 159.
[5] Avec la victoire à Paris de Vidal, Carnot et de Flotte. Puis celle d'Eugène Sue, le 28 avril 50. La gauche montagnarde se place dans la perspective d'une victoire électorale massive en 1852.
[6] *Corr.,* t. 3, pp. 196-199 : « La faute est énorme ; la réaction ne manquera pas de l'exploiter. E. Sue, c'est le communisme et le fouriérisme ni plus ni moins, Voilà le suffrage à deux degrés, voilà la vérité du suffrage par délégation. Deux sectes imperceptibles dominent une population de 1.360.000 âmes (…) Pour moi, je vous le déclare, cette candidature, dont la malveillance secrète ne m'échappe pas, dont le machiavélisme de coupe-tête me crève les yeux, cette candidature me dégage. ». Proudhon était partisan pour cette élection de la candidature de Dupont de l'Eure.

		à Darimon : « Comme vous dites, il est urgent que je fasse ma rentrée ; mais je la ferai sur le terrain des affaires et des hautes questions où nos bêtes de somme montagnardes ne nous suivront pas, tandis que le peuple comprendra, lui, je vous en réponds. Nous traiterons de même communistes, phalanstériens, et tous autres petits sectaires qui se tiennent derrière nous comme un troupeau de chacals. (…) tandis que la révolution se développe depuis deux ans par nos soins, elle n'a cessé de rencontrer chez les hommes de Louis Blanc, Cabet, P. Leroux, Fourier, Saint-Simon, comme chez les Montagnards, de perpétuels et d'ardents ennemis. La Révolution est conduite par nous. Les révolutionnaires nous rejettent[1]. ».
25.03.50	Contre la promesse faite à Carlier, Proudhon publie dans *La voix du Peuple* des 25 et 29 mars deux longs articles intitulés « Philosophie du 10 mars » qui développent un commentaire sur la situation politique[2]. Le pouvoir laisse faire.	
19.04.50	Il récidive en publiant le 19 avril un article intitulé « L'élection du 28 avril. A la bourgeoisie parisienne » dans lequel, contre sa conviction intime, il invite la bourgeoisie parisienne à voter en faveur d'E. Sue lors du prochain scrutin du 28 avril.	En vérité le propos est provocant. Voulez-vous la guerre civile ? déclare-t-il d'emblée en interpellant la bourgeoisie : vous ne trouverez pas de défenseur car l'armée s'est faite socialiste et vous fera défaut : « vous n'avez plus de défenseurs, ni dans le peuple, ni dans l'armée, ni chez les paysans ». Vous n'avez d'autre choix que de voter avec le peuple : « Votez avec l'ouvrier, votez avec le prolétaire : car, je vous le dis, et je le savais, il y a vingt-deux mois, quand je prenais seul sa défense : le prolétaire, c'est la FORCE ». Il termine par cette exhortation : « La candidature d'Eugène Sue est sortie du conclave démocratique-socialiste, comme l'expression spontanée de sa conscience (…) Bourgeois de Paris, acceptez cette candidature, et vous sauvez votre repos, votre honneur, vos libertés, vos fortunes[3]. ». Cette fois, *La voix du Peuple* est saisie.
20.04.50	Proudhon est aussitôt transféré à la citadelle de Doullens où il se trouve placé au secret dès son arrivée[4]. Il est incarcéré non pas pour le contenu de l'article du 19 avril, mais au motif de la rupture de son engagement pris dans sa lettre du 21.02.50 à Carlier de ne plus intervenir sur des questions politiques[5].	*La voix du Peuple* publiera dans son édition du 21 avril une « Protestation du citoyen P-J Proudhon » qui se termine par une déclaration curieusement interclassiste. Je plaide, écrit Proudhon, pour la concorde publique. Je plaide pour la réconciliation des classes. La science sociale que je défends embrasse indifféremment tous les intérêts de toutes les classes. Elle propose des solutions qui « sont au-dessus des antagonismes, absolues comme la vérité même[6]. ».

[1] *Corr.,* t. 3, p. 167. Il ajoute : « Souvenez-vous, cependant, de ne pas trop attirer l'attention sur nous. Nous menons la révolution, c'est vrai, mais personne ne s'en doute ; nous sommes toujours dans l'opinion les plus inconséquents des révolutionnaires et les plus conservateurs. ».
[2] Le texte se trouve aux pages 108-119 et 120-129 du volume 3 des *Mélanges*.
[3] *Mélanges*, vol. 3, pp. 157-159.
[4] Il restera au séquestre jusqu'au 5 mai. Dès le 24 avril, il s'adresse au Préfet de police Pierre Carlier pour se plaindre des conditions de détention et solliciter le droit de rencontrer sa famille et de recevoir des livres (*Corr.*, t. 3, pp. 219-221). A la date du 21 avril, il note dans ses carnets, s'inquiétant de savoir qui désormais « conduira la raison du prolétariat » : « Que deviendront ces pauvres enfants ? ». Sic. (*Carnets*, p. 1039). Se plaignant du séquestre qu'il subit, il confie à son carnet, le 23 avril : « Ces oubliettes sont-elles tolérables ? Qu'on m'éloigne : à la bonne heure. Je le regrette, je le déplore, je ne m'en formalise pas. Mais me tenir en cage comme un serpent à sonnette ! C'est injuste, odieux, barbare. » (*Carnets*, p. 1076).
[5] Proudhon restera à Doullens jusqu'au 28 mai, date à laquelle il est transféré à la Conciergerie en vue de son procès devant la Cour d'assises de la Seine.
[6] *Mélanges*, vol. 3, pp. 160-162.

25.04.50	Il fait parvenir aux rédacteurs de *La voix du Peuple* une lettre pour leur donner des consignes sur la ligne à suivre après l'élection du 28 avril[1].	Un détail pittoresque, mais très significatif : il leur adresse cette lettre « ouverte » par l'intermédiaire du Préfet de police Carlier lui-même[2]. Proudhon y exprime des propos d'une grande violence contre les républicains. Il y insiste « sur la nécessité de nous poser en parti séparé, distinct de la coalition icarienne, fouriériste et luxembourgeoise, distinct de la jeune montagne et de toutes les vieilles culottes de peau de la démocratie blagueuse, paillarde, fainéante, propre seulement à consommer sans produire ». « Nos adversaires, *ajoute-t-il*, les adversaires de la révolution, sachez-le bien, sont autant les néojacobins ou les communautaires que les légitimistes et les orléanistes. Disons cela bien haut[3]. ». Le propos s'explique bien sûr dans le contexte de la nouvelle sanction qu'il subit, mais il n'est pas moins révélateur du rapport conflictuel de Proudhon avec la gauche républicaine.
27.04.50	Le 27 avril 50, c'est au ministre de l'Intérieur, Ferdinand Barrot, qu'il adresse la même plainte contre sa mise au séquestre : « Je viens vous prier (...) de faire cesser cette situation exceptionnelle, pénible pour les miens et pour moi, affligeante pour ma dignité d'homme, et sans utilité aucune pour l'ordre et la morale publique[4]. ».	Cette lettre se termine par une déclaration étonnamment narcissique de Proudhon. Il se permet, en effet, d'écrire : « Je n'ai plus aujourd'hui qu'à faire de la pure science, puisque ni avec votre tolérance avouée, ni malgré vous, je ne puis faire du journalisme. Après l'éclat qui va s'en suivre, je perds toute action sur l'opinion; je ne puis plus avoir de prise que sur les entendements. Je le regrette; car j'ai la conviction que moi seul, en ce moment, par une faveur singulière de mon éducation, des circonstances où j'ai vécu, de mes goûts personnels, je suis en état de bien comprendre la situation politique et sociale de l'Europe, et peut-être de conjurer bien des calamités. Ma prudence a été trompée; la force morale dont je disposais est brisée par votre police; en revanche, ma valeur comme homme d'études, ma dignité comme républicain et comme citoyen sont sauvées; je n'ai à regretter qu'une influence qui pouvait grandir encore, mais qui va être par vous détruite. Cette influence, je ne comptais l'exercer que pour le progrès régulier, pacifique, profond de nos institutions; c'est uniquement pour cela que je la regrette[5]. ».
28.04.50	Election à Paris d'Eugène Sue après une campagne électorale agitée[6].	Ce nouvel échec du parti de l'Ordre renforce la détermination de la droite à vouloir réformer la loi électorale.
29.04.50	Après une protestation des amis de Proudhon, de Darimon en particulier[7], auprès du Préfet de police Carlier, ce dernier a sommé par voie d'huissier *La voix du Peuple* de rendre publique, le 29 avril, le texte complet de la lettre que Proudhon lui a adressée le 21 février. La réception de ce document à Doullens est **catastrophi-**	Aux rédacteurs de *La voix du Peuple*, le 1er mai 1850 : « Vous n'avez pas à rougir de cette lettre. J'ai voulu traiter avec le pouvoir de puissance à puissance[2]. ».

[1] Un détail pittoresque : il leur adresse cette lettre « ouverte » par l'intermédiaire du préfet de police Carlier.
[2] Une manière de donner des gages au pouvoir ? Cela y ressemble.
[3] Fonds Carlier, lettre n° 9, op.cit. pp. 82-84.
[4] *Corr.,* t. 3, p. 224.
[5] *Corr.,* t. 3, pp. 226-227. Le 28 avril, nouvelle lettre de Proudhon au ministre de l'Intérieur à qui il sollicite cette fois une entrevue.
[6] Il bat un garde national rendu célèbre pour avoir pris la place de son fils mort lors des combats contre l'insurrection de juin 48. Un résultat symbolique insupportable aux yeux des partisans de l'Ordre.
[7] Le journal écrivait : « Nous sommons Carlier d'avoir à produire l'engagement écrit qu'il tient entre ses mains. On verra qui a manqué à sa parole, de l'écrivain qui courbe la tête sous le poids de la nécessité, ou de l'agent qui se fait le séide de gens ivres de colère et de vengeance. » (Darimon, op.cit., p. 236). On devine l'amère stupeur des partisans de Proudhon quand ils vont découvrir la seconde partie de sa lettre à Carlier. Darimon lui-même ne peut s'empêcher de parler de « douloureuse surprise ».

que pour Proudhon[1].

05.05.50	Proudhon annonce aux rédacteurs de *La voix du Peuple* qu'il a entrepris de terminer son livre des *Contradictions* afin, écrit-il, « de présenter sous forme positive, élémentaire et tout à fait scientifique les solutions qui s'y trouvent[3]. ». Son livre sera prêt dans six mois.	Ce jour-là, il sort de séquestre où il était confiné depuis quinze jours et se trouve transféré dans le quartier des condamnés de Bourges où se trouvent Raspail, Blanqui, Barbès, et d'autres, dont Sobrier et Albert[4].
		Le 12.05.50, il écrit à Charles-Edmond[5] : « Me voilà jeté dans la fosse aux ours, avec Blanqui, Raspail, Barbès, les trois chimères démocratiques et sociales », puis il ajoute, avec un rien de cruauté : « Je pourrais faire un rapport sur tout ce monde; ce ne serait pas la pièce la moins curieuse de mes confessions. Je vous montrerais donc tous ces hommes : l'un fanatique de bonne foi; l'autre rhéteur démagogue et ambitieux vulgaire; celui-ci à l'intelligence maladive, au cerveau un peu toqué (c'est encore la catégorie la plus nombreuse); celui-là jouant le bonhomme, et au-dedans ayant une conscience de renard; puis, à côté du chef plus ou moins généreux et sournois, le subalterne avide et féroce, à côté du lion, le chacal. Une pareille galerie anéantirait le parti démagogique en vingt-quatre heures; seulement, dans l'état actuel des choses, ce serait faire trop beau jeu à la réaction. Nous réserverons cela pour plus tard. Il faut avant tout sauver, honorer la république[6]. ».
14.05.50	Dernier numéro de *La voix du Peuple.* Le journal est saisi une dernière fois, le 11 mai, pour avoir lancé une pétition contre la loi du 31 mai 1850 qui se préparait à supprimer le suffrage universel.	Il s'agissait de la neuvième saisie. Le journal aura duré huit mois.
22.05.50	Aux anciens rédacteurs de *La voix du Peuple* : « De politique qu'elle était, la question révolutionnaire devient donc exclusivement économique. C'est sur ce terrain que nous allons, nous les socialistes de liberté et de progrès, reporter l'attention publique ». Mais encore : « Quant à nous, philosophes, théologiens, économistes, notre rôle ne fait que commencer. Nous avons fait de la tactique, cette fois nous ferons de la science[7]. ».	
31.05.50	Les victoires montagnardes du 10 mars et du 28 avril ont jeté la panique dans le camp du parti de l'Ordre qui riposte en décrétant l'abolition du suffrage univer-	La réaction de Proudhon à cette loi manifeste son peu de confiance dans l'exercice du suffrage universel qu'il estime prématuré compte tenu de l'im-

[1] « La lettre de Proudhon à Carlier a excité aujourd'hui l'indignation de nos Montagnards » (Darimon, op.cit., p. 239).
[2] *Corr.,* t. 3, p. 230.
[3] *Corr.,* t. 3, p. 237. « Sortons du coupe-gorge politique, *leur écrit-il*, et faisons de la science ». Proudhon évoque ici le manuscrit de son prochain ouvrage : *Idée générale de la révolution.* Le 10.05.50, il écrit à ses proches : « J'ai bâti le plan définitif de mon dernier et prochain ouvrage, les *Principes économiques* ou la solution des antinomies. C'est fait, c'est clair, c'est décisif ; que les démocs-soc déclament contre moi, j'ai de quoi leur fermer la bouche, j'ai la science positive, progressive, mathématique et vraie. » (Lettre à Mathey, Darimon, Charles-Edmond et Langlois, *Corr.,* t. 3, p. 252).
[4] Il y rencontre non moins Huber avec lequel il entrera en relation plus tard, en janvier 1853, autour d'un projet de concession de chemin de fer.
[5] Charles-Edmond Chojecki était un réfugié politique d'origine polonaise, très proche d'Alexandre Herzen.
[6] *Corr.,* t. 3, p. 256.
[7] *Corr.,* t. 3, p. 269. Le 25.05.50, il écrit à Langlois. Parlant de la gauche politique républicaine, il dénonce « ce détritus de sectes imbéciles », « cette canaille luxembourgeoise, icarienne, phalanstérienne, jacobine. » (*Corr.*, t. 3, p. 275).

	sel[1].	préparation des classes populaires[2]. Opposé à toute réponse insurrectionnelle, Proudhon préconise une résistance légale notamment par le refus de payer l'impôt[3]. La décision de la droite offre par contre à Louis Bonaparte un argument de poids dans la future « légitimation » de son coup d'Etat.
13.06.50	Proudhon comparait devant la Cour d'assise de la Seine pour y répondre de l'article qui lui a valu son transfèrement à Doullens. Il est défendu par Crémieux et se trouve acquitté par le jury.	
15.06.50	Parution du journal *Le peuple de 1850* à l'initiative de Vasbenter.	Il paraitra sur 33 numéros jusqu'au 13 octobre 1850. Proudhon contribue peu au journal[4].
20.07.50		Il y publie toutefois, le 20 juillet, une lettre ouverte « Aux citoyens Ledru-Rollin, Charles Delescluze, Martin Bernard et consorts, rédacteurs du *Proscrit*[5], à Londres ». Polémiquant sur la dimension purement politique de l'action révolutionnaire, il termine par **ces propos très violents** : « Voulez-vous donc, citoyens, servir encore votre patrie (…) contribuer au triomphe de la Révolution ? (…) Mettez au crochet votre défroque parlementaire, rengainez votre phraséologie, brûlez-moi ces vieux oripeaux du jacobinisme, étudiez la philosophie de l'histoire, de l'économie politique et du droit. Tenez, voulez-vous que je vous dise toute ma pensée ? Je ne connais qu'un mot qui caractérise votre passé, et je saisis cette occasion de la faire passer de l'argot populaire dans la langue politique. Avec vos grands mots de guerre aux rois et de fraternité des peuples, avec vos parades révolutionnaires et tout ce tintamarre, vous n'avez été jusqu'à présent que des *blagueurs*[6] ». On devine les vives réactions à cet article, à gau-

[1] Pour rappel, cette nouvelle loi exclut du vote près de 3 millions de citoyens. Une pétition qui avait rencontré un réel succès. Dans sa lettre à Langlois du 25 mai 1850, Proudhon parle d'un million de signatures récoltées : « *La voix du Peuple*, en mourant, avait commencé un mouvement formidable : plus d'un million de pétitionnaires se sont déjà prononcés contre la réforme électorale. Quelle force, s'il y avait là quelqu'un pour la diriger ! Tout n'est pas mort dans notre pays : cette insurrection des esprits, si promptement, si spontanément organisée à l'appel d'une pauvre feuille, le prouve de reste. » (*Corr.,* t. 3, p. 272).

[2] Nous renvoyons expressément sur ce point au deuxième chapitre (« Situation de la France au 24 février 1848 ») de son ouvrage *La révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 décembre*.

[3] Cf. sur ce point précis la lettre du 10 mai 1850 qu'il adresse de Doullens à ses collaborateurs de *La voix du Peuple* (Mathey, Darimon, Ch. Edmond et Langlois) : « A ce propos, je vous dirai que le refus de l'impôt me parait encore le vrai moyen, l'unique, le décisif à employer dans la circonstance. Si la Montagne veut, si la presse le veut, on peut organiser le refus de l'impôt sur différents points des départements : ce sera le commencement de la grande désorganisation. Qu'on fasse agitation pendant six semaines, qu'on la proclame à la tribune, et la révolution est faite. Une insurrection serait une loterie ; le refus de l'impôt est chose immanquable, irrésistible. (…) Pas d'échauffourée surtout : ce serait la mort. » (*Corr.,* t. 3, pp. 250-251). Le refus de l'impôt est stratégique dans la pensée de Proudhon, centrée sur une résistance *non politique* au sens institutionnel du terme. Dans un article du 12 janvier 1850 « Aux délégués du Luxembourg », il écrit : « Qui sait l'impôt, sait l'Etat : d'où il suit que réformer l'impôt, c'est réformer l'Etat ; à plus forte raison, abolir l'impôt, c'est abolir l'Etat. » (*Mélanges*, vol. 3, p. 84).

[4] Une collaboration quasi nulle, selon Darimon (op.cit., p. 343).

[5] Ce journal *Le Proscrit* avait paru le 5 juillet 1850 à l'initiative de Delescluze. Il avait publié divers articles, notamment de Ledru-Rollin, critiquant la ligne politique trop modérée suivie par les Montagnards au sein de l'Assemblée nationale.

[6] Le texte se trouve aux pages 163-174 du 3e tome des *Mélanges.* Il faut noter que Marx relèvera cette expression en la soutenant dans son *Dix-Huit Brumaire*. Evoquant la conduite de la Montagne en exil, et tout particulièrement celle de Ledru Rollin, il écrit : « Proudhon avait-il complètement tort quand il criait à ces Messieurs : « *Vous n'êtes que des blagueurs* » », page 47 de l'édition de 1969 du *Dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte* aux Editions sociales, coll. *Classiques du marxisme*.

		che, bien sûr mais aussi à droite où l'on se félicite de la division.
12.11.50	Louis Bonaparte prononce devant l'assemblée un discours de rentrée parlementaire. Dans cette espèce de « discours sur l'état de la nation », il se veut rassurant à l'adresse de ceux qui douteraient de sa loyauté envers les institutions[1].	
23.11.50	Projet de lettre « au président de la République ». « Le 6 décembre prochain, *déclare-t-il d'emblée*, il y aura 18 mois que je suis en prison ; à cette époque, il me restera à faire encore 18 mois ». Et de poursuivre en sollicitant du président qu'il lui accorde sa libération. Son argument ? Il fait observer que le message présidentiel du 12 novembre 1850 devant l'Assemblée contient deux déclaration auxquelles lui, Proudhon, souscrit pleinement : d'une part, une déclaration de loyauté envers la Constitution, d'autre part, une déclaration d'hostilité contre les anciens partis. Nous sommes pleinement d'accord sur cette ligne politique. Ma condamnation du 28 mars 49 n'a donc plus de raison d'être. Libérez-moi, déchargez-moi d'une peine qui m'a été infligée par les anciens partis que nous combattons tous les deux. Rendez-moi ma liberté pour combattre des « tartufes et des lâches. »[2].	Un projet de lettre ? Oui, car sur le conseil de ses amis, de Marc Dufraisse en particulier, le document n'a pas été envoyé à son destinataire comme il ressort de la correspondance du 4 décembre 1850 de Proudhon avec Laloue qu'ii avait d'abord pressenti pour cette intervention auprès de l'Elysée[3].
1851		
08.01.51	A l'annonce de la destitution de Changarnier, il note dans son carnet ce portrait à charge de Louis Bonaparte : « Fils et petit-fils de catins, race douteuse des Bonaparte, il semble né tout exprès pour tuer l'idolâtrie des grands noms. Ce sera l'éternelle honte des Thiers, des Molé et de tant d'autres qui, par leurs infâmes intrigues, ont jeté cette infâme ordure sur la robe immortelle de la France (…) ».	Il ajoute, parlant de lui : « Ce sera mon plus grand honneur, quelque jour, de l'avoir combattu presque seul avec une énergie sans égale, de l'avoir attaqué dès le premier mois de sa puissance (…) avec une verve impitoyable, de l'avoir poursuivi sans relâche, de l'avoir raillé du fond de ma prison avec une ironie aiguë et amère. Je n'ai pas bronché dans mon opinion et mon dégoût[4]. ».
14.01.51	Cette charge ne l'empêche pas de confier à Marc Dufraisse, toujours à propos du licenciement de Changarnier : « L'Elysée vient de gagner cinq cents pour cent dans l'opinion (…) En ce moment il peut se	

[1] A vrai dire, les rapports entre la présidence et la majorité de droite de l'Assemblée se sont dégradés au fil des voyages de propagande en province accomplis par Louis Bonaparte au cours des vacances parlementaires. L'incident de la parade militaire de Satory date du 10 octobre 50 : certaines troupes y avaient salué Bonaparte d'un tonitruant « Vive l'Empereur », suscitant la colère de Changarnier.

[2] *Corr.,* t. 3, p. 369 à 374.

[3] Laloue, directeur de la prison de Saint-Denis, était un proche de l'Élysée. La lettre que lui adresse Proudhon se trouve aux pages 380-382 du tome 3 de la correspondance. Proudhon redit ne pas avoir envoyé cette lettre à Louis Bonaparte dans sa correspondance (très polémique) avec Vasbenter du 7 mars 1851 : « Je n'ai jamais écrit au Président de la République ; ceux qui le disent calomnient. J'ai fait un projet de lettre communiquée à mes codétenus, et dont le but avoué était de faire la guerre aux vieux partis monarchiques, en obtenant la remise de ma peine. (…) Cette lettre, qui (…) caressait l'idée de ramener le Président à la révolution, est restée en projet ; avec ce qui s'est passé depuis, il y a sottise et méchanceté de m'en parler. » (*Corr.* t. 4, pp. 35-36). Le 6 décembre, il note dans ses carnets : « Après avoir pris conseil de mes amis, j'ai supprimé ma demande de remise de peine. D'ailleurs les circonstances sont moins favorables que je le supposais. Le président craint encore plus les républicains qu'il n'a d'antipathie pour les dynastiques. Hier, j'ai écrit à Laloue en ce sens. » (*Carnets*, p. 1276).

[4] *Carnets*, pp. 1297-1298.

	vanter d'avoir servi la révolution plus que tout le parti républicain[1]. ».	
09.02.51		Elle ne l'empêche pas moins de profiter d'un jour de sortie pour rencontrer, le 9 février, un certain Grandmesnil proche de l'Elysée, qui évoque la possibilité d'une entrevue avec le président[2].
16.03.51	Ses relations courtoises avec le Préfet de police Carlier prennent la tournure d'une véritable collaboration sur un projet de réforme de l'octroi des vins à Paris[3]. Carlier le charge de lui adresser personnellement un Mémoire sur le sujet, ce qu'il consent de faire. L'espoir d'une mise en liberté n'est pas étranger à cette décision.	Proudhon note dans son carnet à la date du 27 mars 51 : « J'ai envoyé avant-hier à Carlier mon travail sur les vins, avec un billet d'envoi, qui fixe le terrain entre lui et moi. Je suppose qu'il a voulu faire un peu de popularité, courtiser les masses ; et dans cette hypothèse, lui prêtant mon concours dans un projet d'ailleurs irréprochable, je le prie de ne pas donner lieu à des interprétations injurieuses pour moi de nos communications[4]. ». Une discrétion sur laquelle il insiste dans sa lettre à Maurice du 5 avril 1851, lui demandant de garder la chose secrète[5].
21.03.51	Un signe qui témoigne de cet espoir, la note qu'il confie à son carnet à la date du 21 mars et surtout l'inquiétude qu'il a de paraitre un converti au régime : « Quoi qu'il en soit, ma conscience ne me reproche rien ; je ne subis aucune condition ; je ne sacrifie rien, je ne promets rien : je ne puis être tenu que par la courtoisie, qui me défend d'attaquer *personnellement* le Président de la République[6]. ».	
15.04.51	Proudhon entreprend la rédaction de l'étude qui prendra le titre *d'Idée générale de la révolution au XIXe siècle* avec pour sous-titre « Choix d'études sur la pratique révolutionnaire et industrielle ».	L'ouvrage sera terminé le 15 juin, soit à peine deux mois plus tard. Ce 15 juin 51, il note dans son carnet : « Terminé mon ouvrage *Idée générale*, commencé le 15 avril (…). En deux mois j'ai conçu, achevé mon livre (…) Il est vrai que cet ouvrage se compose de morceaux détachés, extraits d'études antérieures[7]. ».
14.07.51	L'ouvrage sera mis en vente le 14 juillet 51. La préface, datée du 10 juillet, est dédiée « A la bourgeoisie ».	
		La publication de cette étude ouvre une période d'exaltation dont témoigne sa correspondance. Ainsi à J.A. Langlois, le 14 aout 51 : « Mon dernier écrit s'est bien et vite vendu (…) On avoue que sur le principe d'association, celui d'autorité, sur le contrat, *les forces économiques*, la nécessité de liquider la société, l'annihilation de l'Etat dans l'Economie, j'ai répandu une lumière qui n'avait

[1] *Corr.,* t. 4, p. 21.
[2] *Carnets*, p. 1321.
[3] Le but de la réforme était de faire baisser le prix du vin à Paris. Carlier avait été impressionné par le mémoire sur la navigation du Rhône et de la Saône que Proudhon avait rédigé à la demande de ses anciens patrons Gauthier.
[4] *Carnets*, pp. 1389-1390. Cf. aussi sa lettre à Carlier du 25 mars par laquelle il lui adresse son mémoire: « vous m'obligeriez fort (…) de faire en sorte que les personnes à qui il vous arrive de parler de notre correspondance, ne puissent, en ce qui me concerne, l'interpréter à mal. » (Fonds Carlier, lettre n° 24, op.cit., p. 118).
[5] « J'ai l'air d'avoir un pied dans le gouvernement, *lui écrit-il*. Et cela sans le moindre sacrifice de conviction ni de dignité. Encore une fois, mon cher, silence sur ceci. » (*Corr.*, t. 4, p. 55).
[6] *Carnets*, p. 1387. Il est vrai qu'il se voit attribuer par l'administration pénitentiaire une permission de sortie de deux jours de congé hebdomadaires, une libéralité qui lui sera toutefois bientôt refusée après une protestation de ses codétenus. Par ailleurs, Carlier tente de le convaincre de solliciter par écrit sa libération, ce que Proudhon, tirant la leçon de la lettre du 21 févier 1850, se gardera bien de faire.
[7] *Carnets*, pp. 1430-1431.

		point paru jusque-là. – Somme toute, je suis encore le plus avancé, le plus intelligent des révolutionnaires[1] ». Ainsi à A Maguet, le 2 octobre 51 : « Mon dernier livre, sans faire de bruit, a frappé tous ceux qui l'ont lu. Il me place définitivement, par la profondeur des vues, la manière nette dont les questions sont posées et les solutions indiquées, en avant de tout le parti révolutionnaire. Je suis classé, comme l'on dit, *hors ligne* (…) Quiconque ne marche pas avec moi sera, avant deux ans, réputé incapable et traînard[2]. ».
19.07.51	L'Assemblée législative procède au vote sur la question de la révision constitutionnelle et de la possible prolongation du mandat de Louis Bonaparte. La majorité qui s'exprime en faveur de cette révision[3] (446 voix contre 278) ne rassemble pas la majorité exigée des deux tiers (soit 543 voix sur un total de 724 votants). La procédure se voit donc refusée. L'épreuve de force devient inévitable.	
20.08.51	Louis Bonaparte réunit à Saint-Cloud le petit groupe des conjurés qui vont décider du coup d'Etat.	Ils sont une dizaine à être dans le secret, parmi lesquels Persigny, Morny, Fleury, Saint-Arnaud, Carlier[4], Magnan[5] et Rouher. La décision est prise d'attendre la rentrée parlementaire[6] pour éviter que les représentants n'organisent la résistance à partir de leurs circonscriptions et que ne surgissent ainsi en province autant de « Vendées ».
18.09.51	Proudhon a sollicité et obtenu de Carlier d'être transféré à Sainte-Pélagie dans son ancienne cellule sise en face de l'appartement de son épouse.	Ces « faveurs » soulèvent les critiques de ses adversaires qui le tiennent pour un vendu.
12.10.51	Début octobre, Louis Bonaparte insiste habilement pour abroger la loi du 31 octobre limitant le suffrage universel. Sa stratégie est double : d'abord s'assurer une popularité électorale au sein des masses populaires, ensuite marquer sa différence avec la majorité parlementaire.	Du reste, cette démarche provoque aussitôt une crise au sein de son ministère qui préfère prendre le parti de démissionner le 12 octobre 51.
16.10.51	Proudhon se réjouit de l'évènement qu'il attribue à un regain de l'action révolutionnaire. Il note dans son carnet à la date du 16 octobre 51 : « La révolution acquiert une force immense à tous ses soubresauts[7]. »	

[1] *Corr.*, t. 4, pp. 86-87.
[2] *Corr.*, t. 4, p. 101.
[3] Une révision « globale » selon les termes mêmes de la motion qui n'évoque pas la question précise de la prolongation du mandat.
[4] Carlier ne sera pas partie prenante de l'entreprise en raison notamment de son opposition au projet de rétablir le suffrage universel. Il n'est pas impossible qu'il soit l'une des sources des indiscrétions qui se sont diffusées dans la classe politique et les milieux de la bourgeoisie aisée.
[5] Le même qui commandait la place de Lille lors de l'aventure de Boulogne…
[6] Les vacances parlementaires se situaient entre le 11 août et le 11 novembre.
[7] Même si, dans le même commentaire, il écrit, parlant de Louis Bonaparte : « Il veut le rappel du 31 mai, parce qu'il y trouve un bénéfice de popularité ; mais il ne veut pas des républicains. Cet homme est digne qu'on l'étouffe dans une tine de merde. » *(Carnets*, pp. 1530-1531).

4. Après le coup d'Etat

Le 2 décembre était un jour de sortie pour Proudhon[1], qui trouve l'occasion de solliciter une rencontre avec Hugo[2], lequel rapporte ainsi leur entretien dans *Histoire d'un crime*, Proudhon déclarant « – Voici. Je viens vous avertir, en ami. Vous vous faites des illusions. Le peuple est mis dedans. Il ne bougera pas. Bonaparte l'emportera. Cette bêtise, la restitution du suffrage universel, attrape les niais. Bonaparte passe pour socialiste. Il a dit : *Je serai l'empereur de la canaille*. C'est une insolence, mais les insolences ont chance de réussir quand elles ont à leur service ceci. Et Proudhon me montrait du doigt la sinistre lueur des baïonnettes. Il continua : – Bonaparte a un but. La république a fait le peuple, il veut refaire la populace. Il réussira, et vous échouerez. Il a pour lui la force, les canons, l'erreur du peuple et les sottises de l'assemblée. Les quelques hommes de la gauche dont vous êtes ne viendront pas à bout du coup d'Etat. Vous êtes honnêtes, et il a sur vous cet avantage, qu'il est un coquin. Vous avez des scrupules, et il a sur vous cet avantage, qu'il n'en a pas. Cessez de résister, croyez-moi. La situation est sans ressource. Il faut attendre ; mais en ce moment, la lutte serait folle. Qu'espérez-vous?[3] ».

	Proudhon décide pour sa part de réintégrer la prison de Sainte-Pélagie[4]…	A la date du 3 décembre au soir, il note dans son carnet : « La matinée d'aujourd'hui trois a commencé de même. Les nouvelles du matin ont été si peu favorables à l'opinion d'une révolte que j'ai dû désespérer de rien et j'ai pris le parti de rentrer à la prison. En effet, le premier sentiment du peuple avait été celui d'une certaine satisfaction en voyant la majorité disjointe ; des réflexions sardoniques sur les 25 francs circulaient entre les masses, le peuple ne semblait nullement outragé dans son orgueil et tout annonçait une résignation douloureuse (…) bref, Paris avait l'aspect d'une femme violée par quatre brigands qui lui tiennent le poignard sur la gorge et qui, ne pouvant plus faire un mouvement, ferme les yeux et s'abandonne[5]...».
04.12.51	L'indifférente passivité de la population parisienne lui arrache des propos d'une extrême violence contre « la vile multitude ».	Dans son carnet, à la date du 4 décembre : « O ingrate et vile multitude[6], vile sans rémission, sans compensation ! Que de flatteurs elle a dévorés, que de bienfaiteurs elle a ruinés et meurtris sans le moindre remords !... Qui donc pensera à ces martyrs tués sur la barricade pour la défense des lois et qui succombent sous une usurpation abominable ? Qui pleurera Bedeau, Baudin ; qui consolera Cavaignac, Lamoricière, etc. ? – Qui rendra cœur à Michel, Dufraisse, et tant d'autres hommes généreux qui se sont dévoués !... Quand voudra-t-on comprendre enfin, que le peuple pour qui l'on se dévoue, n'est ni honorable, ni estimable, que c'est au contraire pour le guérir de ses vices, le corriger de ses préjugés, pour éclairer son ignorance, pour purger sa fausse conscience, que nous écrivons ! Oh ! malheur, malheur ! ô lâcheté d'un peuple égoïste, sensualiste, sans âme, sans dignité ! L'Europe est maintenant perdue, désespérée : 25 ans pour nous relever de cette déchéance !

[1] Il avait sollicité la veille cette permission de sortie en raison de l'état de santé de sa femme qui était enceinte et redoutait un accouchement prématuré.
[2] Cf. *Souvenirs d'un artiste* d'Antoine Etex, page 263 de l'édition numérisée par la librairie de l'INHA. Ce dernier avait accompli la sculpture d'un buste de Proudhon en janvier 1851. Cf. sa lettre à Etex du 14 janvier 51 (*Corr.* t. 4, p. 18).
[3] Chapitre 1.18 : « Les représentants traqués ».
[4] P. Haubtmann précise que Proudhon ne réintègre la prison que le lendemain 3 décembre, couchant chez lui cette nuit du 2 au 3 décembre (op.cit., t. 1, p. 161). Cette chronologie est confirmée par la note du 10 décembre de ses carnets (RFHIP, p. 146).
[5] RFHIP, p. 134.
[6] L'expression de « vile multitude » est particulièrement connotée politiquement : elle appartient en vérité à Auguste Thiers qui l'emploie dans son discours du 24 mai 1850 pour désigner la population ouvrière que la droite entendait exclure du droit au suffrage universel

Le crime triomphe ; le mensonge applaudi ; la servitude caressée, louée, payée ![1] »

07.12.51 Même registre dans son carnet du 7 décembre 51 : « Le crime est consommé. À en croire les journaux du pouvoir, les adhésions commencent à se produire à l'acte du 2 décembre. Des protestations isolées ont eu lieu çà et là, à Orléans, Reims, Lille, etc. etc. Pas plus de résultats qu'à Paris. Le peuple est muet, ou même applaudit. La bourgeoisie ronge son frein sans rien dire, si elle ne se met de complicité dans l'attentat. (…) Le Ministre de l'Intérieur est *Morny*, l'amant entretenu de Mme Lehon, si connu par la *Niche à fidèle*, le souteneur d'une catin, pour tout dire. (…) – La bourse est à 96 fr., hausse de 6 fr. en deux jours. Les autres valeurs, ch.f. Banque, etc. proportionnellement. Le 2 décembre 1851, le Capital, le Sabre et le Goupillon ont gagné leur Austerlitz[2]. ».

09.12.51 Ces outrances ne sont pas le fait de ses seuls carnets intimes. On découvre dans sa correspondance une semblable sévérité à l'adresse des classes populaires et du suffrage universel. A Mathey, par exemple, le 9 décembre 51 : « Il est évident pour moi que le peuple, partie la plus barbare et conséquemment le plus rétrograde de la société, ne se soucie guère des grands sentiments civiques et veut être mené jusqu'à complète éducation à la baguette. Eh bien ! qu'il en tâte[3]. ».

Son ressentiment s'adresse non moins à la France elle-même. A la date du 15.12.51, il écrit : « Race bête, dégénérée, qu'il faut mépriser, haïr, insulter jusqu'aux yeux ; à qui tout écrivain doit cracher à la face. Non, il n'y a plus de France. Honte à cette nation lâche, pourrie de mercantilisme, à ses royalistes absurdes, à ses jacobins matamores, à sa bourgeoisie égoïste, matérialiste, sans foi ni esprit public, à son prolétariat imbécile, toujours avide d'excitations et toujours prêt à toutes les prostitutions (…) La France dépasse en corruption et bêtise tout ce que j'avais cru[4]. ».

Bonaparte lui-même n'est évidemment pas épargné. Le 4 décembre, il écrit : « un infâme aventurier, élu par une illusion populaire pour présider aux destinées de la République, profite de nos discordes civiles. Il ose, le couteau sur la gorge, nous demander la tyrannie. Paris ressemble en ce moment à une femme attachée, bâillonnée, violée par un brigand[5]. ».

[1] RFHIP, p. 136.
[2] RFHIP, pp. 141-142.
[3] *Corr.,* t. 4, p. 132. Les propos de ce genre abondent dans la correspondance de Proudhon, en particulier contre le suffrage universel. Ainsi, à Madier-Montjau, le 23.02.52 : « C'est le suffrage universel et direct qui a tué la république. (…) je n'ai jamais été la dupe de cette malheureuse invention des citoyens Ledru et L. Blanc » (*Corr.,* t. 4, p. 215). A Marc Dufraisse, le 28 février 52 : « La république a fait une erreur en 48, disons-le résolument, en prenant cette masse pour souveraine et inspiratrice, quand il ne fallait y voir qu'une collection d'enfants mineurs, incapables d'exercer ses droits, ni même de les comprendre. (*Corr.,* t. 4, pp. 223-224). On trouve dans l'édition de janvier 2009, pp. 20 et 21, du *Monde diplomatique,* sous le titre « Honte au suffrage universel », un florilège des récriminations de Proudhon contre ce scrutin.
[4] RFHIP, pp. 148-149.
[5] RFHIP, p. 135.

19.12.51 Or, parmi toutes ces invectives, il existe des documents plus réfléchis qui indiquent **l'orientation nouvelle que va bientôt prendre la réflexion de Proudhon**.

C'est le cas dans lettre qu'il adresse, le 11 décembre 51, à Emile de Girardin. D'une part, il lui rappelle qu' « en fin de compte, c'est la gauche, la gauche seule, qui a préparé, assuré le succès de Bonaparte : 1° en appuyant le projet de rappel de la loi du 31 mai, 2° en votant comme le ministère sur la proposition des questeurs (…) ». D'autre part, il soutient que « si le peuple de Paris est resté en très grande majorité sourd aux excitations des représentants, (…) c'est qu'il a cru voir dans l'appel du Président cette idée dominer que le coup d'Etat était motivé sur les complots monarchistes et la nécessité de sauver la REVOLUTION[1]. ».

C'est le cas dans la longue lettre qu'il adresse le 19.12.51 à Charles-Edmond. Le deux décembre est certes qualifié d'attentat, mais il ne devient pas moins aux yeux de Proudhon « comme un des épisodes obligés de l'évolution humanitaire » : « Considéré au point de vue de la politique, puisque politique il y a, comme à celui de la Révolution, l'acte du 2 décembre semble presque normal ; et, pardonnez-moi, légitime ! ». Proudhon s'engage ensuite dans une critique du rôle joué par les républicains (la Montagne a commis l'erreur de ne pas s'allier à Louis Bonaparte[2]) et par le peuple, toujours accusé d'être « une bête monstrueuse », mais l'on voit sa réflexion s'attacher plutôt au cours du processus révolutionnaire comme tel, en affirmant : « N'en doutez pas, cher ami, la démocratie a péri, le 2 décembre 1851, comme le 13 juin 1849, comme en 48, par sa propre contradiction, par son ignorance du mouvement, par son opposition au progrès. Car, retenez ceci : la Révolution, quand elle sera comprise, avouée, se fera toute seule; avec ou sans l'appui du gouvernement; il ne s'agit pour cela que d'apprendre aux industriels, négociants, ouvriers, producteurs et consommateurs de toute espèce, à se garantir mutuellement le crédit et le bon marché[3]… » .

21.12.51 Scrutin en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte

24.12.51 Proudhon prend l'initiative de s'adresser au ministre de la Marine et des Colonies pour lui présenter un projet de fondation (subsidiée par l'Etat) de colonies comme alternative aux peines de prison infligées aux opposants politiques. Il lui propose que plutôt de faire la dépense d'un nouveau centre pénitentiaire en Guyane, « l'option soit offerte à tous les condamnés à la déportation et à la transportation, pour cause politique, entre l'accomplissement de leur peine et la retraite volontaire dans une colonie formée librement par eux, hors de l'Europe et des posses-

Il se pose clairement en candidat pour la mise à l'étude et la direction même du projet dès la fin de sa captivité : « Si ma demande était accueillie de vous, monsieur le Ministre, je prendrais immédiatement, de concert avec quelques amis restés libres, l'initiative de cette fondation de haute moralité et de haute portée. Je m'adresserais, par la voie de la presse et dans les termes que me commandent mon caractère et la situation, à tous détenus et prévenus, à la démocratie, au public français, m'engageant seulement envers vous, monsieur le Ministre, à m'abstenir de toute attaque et récrimination envers le nouveau gouvernement[2]. ».

[1] L'insistance par les capitales appartient au manuscrit. (*Corr.,* t. 4, p. 136). La lettre n'insiste pas moins sur le fait que les principales arrestations ont visé les milieux républicains. Sa conclusion : « Que veulent donc les conseillers de l'Elysée en repoussant ainsi par la baïonnette et la mitraille le seul parti qui pouvait encore (…) l'accepter et s'entendre avec lui ? Je n'y comprends rien, et c'est pourquoi je me désole. ».

[2] Quitte, concède-t-il, à « se laver les mains dans le fumier », comme souvent en politique. (Lettre citée, p. 147). Ce reproche aux Montagnards de ne pas s'être alliés à Bonaparte, il le redit à Maurice dans sa lettre du 19 décembre 51 : « au lieu d'être partie perdante dans le coup d'Etat, la gauche eût été partie gagnante, en commun avec L.B. (…). » (*Corr.,* t. 4, p. 161).

[3] *Corr.,* t. 4, p. 149.

sions françaises[1] ». Les avantages du projet ? Ils valent, écrit-il, « autant au point de vue de la tranquillité générale et du rassérènement des esprits qu'à celui de l'économie publique et des résultat à espérer pour la mère patrie », ajoutant : « Entre une pénitencerie et une colonie, il y a la même différence qu'entre le travail libre et le travail servile. »

28.12. 51 Proudhon accepte une entrevue avec le comte de Morny, ministre de l'Intérieur[3]. L'entretien a pour objet son projet de colonie mais la conversation roule sur d'autres sujets.

On dispose, en effet, d'un compte rendu de cette rencontre dans la lettre qu'il adresse à Charles-Edmond le 1er janvier 1852. « La révolution, *lui annonce-t-il*, comme je le disais il y a cinq jours à M. de Morny, le ministre de l'intérieur, la révolution qui, du 24 juin 48 au 2 décembre 51, a subi un temps d'arrêt a repris sa course depuis le 2 décembre. En voilà un paradoxe, hein ! (…) c'est à présent, sous le despotisme du sabre, que commence pour de bon le travail révolutionnaire. ». Quel est le résultat de sa conversation avec le ministre ? Proudhon détaille : « 1. Le gouvernement de L.B. est condamné, par les 7.500.000 voix qui l'absolvent, à faire de grandes choses, à réaliser, de façon ou d'une autre, les réformes cherchées par le socialisme – Admis[4]. 2° L.B. ne vient point clore, mais continuer la série révolutionnaire. Adopté. ». Le ministre et lui tombent non moins d'accord sur la nécessité de faire la guerre aux jésuites. Et d'insister : le châtiment subi par la nation française, bourgeoisie et peuple[5] « fait partie intégrante du mouvement révolutionnaire inauguré le 2 décembre », avant de conclure : « Plus que jamais donc, la question est posée ; le socialisme reste seul debout ; j'irais jusqu'à dire si je n'avais peur que vous me prissiez pour un nouveau converti à l'Elysée, que le socialisme a vaincu seul au 2 décembre[6] ».

Cette thèse sera au centre de son futur ouvrage : *La Révolution sociale démontrée par ce Coup d'Etat du 2 Décembre.*

29.12.51 Proudhon adresse sans tarder à Carlier « la note promise par moi au ministre de l'Intérieur ». Il lui redit au passage sa conviction : « Ainsi que vous et M. de Morny le comprenez si bien, le gouvernement de L. Bonaparte est condamné à faire de grandes choses : il ne s'agit rien de moins que de poursuivre, sous une formule plus profonde, la grande révolution commencée en 89, et continuée tour à tour par l'Empire, la Restauration et la dynastie de juillet[7]. Peut-être mon projet de colonisation paraitra-t-il à la hauteur de cette immense tâche. ». Il se déclare toutefois « résolu à garder (son) indépendance, n'ayant aucune pensée de ralliement au pouvoir[8]. ».

1852

14.01.52 Promulgation de la nouvelle Constitution

[1] Selon Darimon, « Dans la pensée de Proudhon, c'était en Orient que cette colonie républicaine, véritable champ d'asile des proscrits de Décembre, devait être établie. Il obéissait en cela aux inspirations d'un de nos amis que les vicissitudes de la politique avaient conduit en Égypte et qu'il avait habitée pendant plus d'un an. » (Darimon, op.cit., p. 282). Cet ami doit être Charles-Edmond.

[2] *Corr.,* t. 4, pp. 164-166. Comme il ressort de sa lettre à Carlier du 26 décembre 51, Proudhon avait pris l'initiative de s'adresser d'abord à l'ancien préfet de police pour s'entretenir de son projet de colonie, profitant d'un jour de sortie pour se présenter à sa porte, mais en vain. (Fonds Carlier, lettre 29, op.cit., p. 124)

[3] La rencontre a lieu chez Pierre Carlier, l'ex-préfet de police (lequel avait été remplacé le 27 octobre 51 par Charlemagne de Maupas, l'un des acteurs sûrs du 2 décembre).

[4] Entendons : admis par le ministre…

[5] L'attaque dans cette lettre contre les jacobins de la Montage et contre Louis Blanc est d'une violence inouïe : « L.B. écrase cette vermine, *écrit-il*, et les 7 millions 5.000 oui du 20/21 décembre leur signifient itérativement leur mort. Pour ma part, je vous l'avoue, j'en suis content, et ne crains pas les suites » (pp. 177-178). De même dans sa lettre à son frère Charles du 28 décembre 51 : « Les rouges sont finis, et bien d'autres choses avec eux : moi je reste et je me prépare de nouveau à tirer des derniers évènements le meilleur parti possible pour la liberté » (*Corr.,* t. 4, p. 173).

[6] *Corr.,* t. 4, pp. 174-182. Les mêmes propos sont confirmés par les notes confiées aux carnets à la date du 28 décembre (RFHIP, p. 158).

[7] Une séquence historique qui en dit long sur la conception que Proudhon se fait du processus révolutionnaire.

[8] Fonds Carlier, lettre n° 30, op.cit. p. 126.

issue du coup d'Etat.

En ce début de janvier 1852, Proudhon reste hésitant. On trouve dans ses carnets des notes violentes à l'égard de Louis Bonaparte. A la date du 15 janvier 52, par exemple, il écrit : « Par le génie, par le cœur, les mœurs, la vie, les services, il est au dessous du dernier des scélérats. Il n'y a pas au bagne un être plus immonde, plus pervers que L.N. (…) Je n'oublierai jamais que j'ai vu cet homme à la Constituante dans un instant où il ne se croyait vu de personne : j'ai vu son œil vitreux, sa face impudique, son geste, son attitude pleine d'insolence : son âme scélérate m'apparut alors ![1]».

Mais en même temps, il profite des jours de congés qui lui sont libéralement accordés pour rencontrer Carlier[2].

10.01.52 Proudhon décline l'invitation que lui a faite Charles-Edmond de partir pour la Sardaigne dès sa libération dont la date approche[3]. J'ai pour ambition, lui déclara-t-il, de reprendre aux yeux du public lettré une place plus élevée que celle que m'ont faite les polémiques. Je prépare « un essai de constitution de la science économique qui fixera définitivement le sens du mouvement au dix-neuvième siècle » : « Ma science est faite (…) Après la science économique, une *Philosophie de l'Histoire*, qui marche de front, et plus tard une *Philosophie générale* ». « A mon avis, *ajoute-t-il*, il ne faut pas moins que cela pour rendre pied à la Révolution[4] ».

19.02.52 A Michelet qu'il remercie pour la visite qu'il lui a rendue à Sainte-Pélagie : « tout bien pesé, ce qui est arrivé devait logiquement arriver et notre pays avait besoin de cette secousse, de cette leçon. Les peuples ne s'instruisent pas autrement[5]. ».

23.02.52 Proudhon répond à une lettre de Louis Blanc qui s'est plaint auprès de lui d'avoir accrédité à Sainte-Pélagie la rumeur selon laquelle il aurait, lui L. Blanc, conseillé aux ouvriers de voter pour Bonaparte.

Une réponse courtoise, distante, mais surtout un peu perfide. Si la rumeur a effectivement couru, c'est, affirme-t-il, que l'on se souvient « du secours que vous avez prêté dans l'Assemblée constituante à M. Bonaparte[6] » et des « visites dont il vous accablait, dit-on, à Londres ». C'est surtout en raison de « l'analogie que tout le monde découvre entre le socialisme gouvernemental du Président de la République et le vôtre[7]. ». Rien de moins…

28.02.52 A Marc Dufraisse : « j'attends tout de *l'insurrection des choses* ; je n'attends

[1] RFHIP, pp. 187-188. On trouve non moins dans son carnet des ragots colportés comme le récit de la passe accomplie par une certaine demoiselle Plumkett à l'Elysée au cours de laquelle Louis Bonaparte aurait « fait dans sa chemine », comme il « est coutumier du fait. » (RFHIP, p. 187).
[2] *Carnets*, à la date du 8 janvier (RFHIP, p. 167).
[3] Il lui reste tout de même quatre mois de captivité. Son argument : « Je suis le dernier des républicains français de quelque importance ou de renom qui reste en France ». Le 24 janvier 51, au même Charles-Edmond, il redira son refus de partir à l'étranger, à Jersey cette fois. (*Corr.,* t. 4, p. 192).
[4] Lettre à Charles-Edmond du 10 janvier 52. (*Corr.,* t. 4, pp. 183-191). A cette date, Proudhon travaille surtout à l'élaboration d'une histoire universelle, un vaste projet d'encyclopédie qu'il a nommé *Kronos* (Cf. sa lettre à Boutteville du 17 décembre 51, *Corr.*, t. 4, p. 139).
[5] *Corr.,* t. 4, p. 208. Il le tient au courant de son projet en cours de réaliser une *Biographie universelle* en 40 ou 50 volumes (il s'agit du projet *Kronos*, ou *Chronos*, qu'il compare volontiers à l'encyclopédie de Diderot), lui proposant sa collaboration.
[6] Pour rappel, Louis Blanc a voté pour l'admission de la candidature de Louis Bonaparte.
[7] *Corr.,* t. 4, p. 212.

rien des hommes que je vois trop lâches ». La suite est une **violente dénonciation du peuple et du suffrage universel** : « Le peuple est maté. (…) c'est une masse inerte et passive (…) La République a fait erreur en 48, disons-le résolument ; en prenant cette masse pour souveraine et inspiratrice, quand il ne fallait y voir qu'une collection d'enfants mineurs, incapables d'exercer leurs droits, ni même de les comprendre. Ce que nous entendons par peuple est toujours et nécessairement la partie la moins *avancée* des sociétés, partant la plus ignorante, la plus lâche, la plus ingrate. (…) Rien, rien, rien à attendre du peuple (…) C'est le suffrage universel et direct qui a tué la République[1]. ».

06.03.52 La publication, le 3 mars 52, d'un décret réduisant le taux d'intérêt met Proudhon dans un état d'exaltation. Il se persuade que le pouvoir a adopté ses vues.

A Charles Edmond[2], ce 6 mars 52, il évoque « la cataracte des révolutions » : « (Bonaparte) vient de rendre, forcé et contraint par la nécessité des choses, trois décrets qu'on pourrait prendre pour une miniature de ma liquidation sociale : 1° Le Crédit foncier; 2° Réduction du taux de l'escompte à la Banque; 3° Organisation du travail dans les prisons. Tout cela, j'en conviens, est une fraise à la gueule du loup, une linotte jetée à un tigre. Mais attendez que la bête féroce ait goûté du sang, et vous verrez. S'il y a une tendance avérée dans les actes de Bonaparte, c'est de substituer aux fortunes indépendantes les fortunes provenant des emplois publics et de commerce et la munificence de l'État; c'est, en un mot, la guerre à la bourgeoisie. (…) Je vous dis, moi, que le branle-bas a sonné au 2 décembre; que la France, à moitié folle, en se jetant dans les bras de L. Bonaparte, et l'Europe stupide, en y applaudissant, ont ouvert toute large et béante la cataracte des révolutions Il est possible que pendant un an, deux ans, la France reste immobile sous le châtiment; cela même entre dans les nécessités de la crise, mais il faut que, tôt ou tard le volcan éclate comme une bombe chargée de poudre et hermétiquement fermée que vous jetteriez dans un brasier[3]. ».

19.03.52 Proudhon confie à Marc Dufraisse l'état de sa réflexion sur la situation politique en France. La répression en cours, estime-t-il, est surtout le fait de l'entourage royaliste et jésuite de Louis Bonaparte. On parle, certes, d'une prochaine proclamation de l'Empire, mais il nous appartient de prendre acte de la réalité politique pour agir sur elle intelligemment, et, dit-il, « J'ai là-dessus encore plus d'un bon tour dans mon sac. » : « Bonaparte une fois empereur, je me mets à raisonner sur le fait accompli (ni pour, ni contre) ; je discute

Le même jour, il écrit à Maurice : « Vous voyez aussi que le gouvernement du Deux-Décembre, tout en ne cessant de déclamer contre les socialistes, suit peu à peu leurs idées, tant une idée vraie a de puissance; c'est par la réduction progressive de toutes les charges qui pèsent sur la production, depuis l'intérêt de la Banque et de la Rente, jusqu'à celui des hypothèques, depuis l'impôt direct jusqu'à l'octroi, que l'on arrivera à relever en France le travail et les affaires; vous verrez que Louis Bonaparte, pour avoir fait la dixième partie de ce que je propose, sera le sauveur de la société, tandis que je suis et resterai un monstre exécra-

[1] *Corr.,* t. 4, p. 221. Il tenait le même propos quelques jours auparavant, le 23.02, à Madier-Montjau : « C'est le suffrage universel et direct qui a tué la république. C'est le peuple qui a trahi sa cause en décembre 48, au 13 juin, au 13 mai, au 2 décembre, au 20 et 21 dito, et qui va la trahir aux élections pour le Corps législatif. Je n'ai jamais été dupe de cette malheureuse invention des citoyens Ledru et L. Blanc. » (*Corr.,* t. 4, p. 215).
[2] A qui il répète son refus « de quitter la France et d'aller évangéliser les Anglo-Américains. C'est ici, vous dis-je, sous le sabre des Bonaparte, sous la férule des jésuites et le lorgnon de la police, que nous devons travailler à l'émancipation du genre humain. (…) fuir de Paris quand les destinées du monde s'y jouent ; abandonner le poste quand l'heure de la crise approche ! Vous ne me ferez jamais entrer dans la tête une pareille résolution. » (*Corr.,* t. 4, pp. 231 et 237).
[3] *Corr.,* t. 4, pp. 233 et 236.

	sa mission, et je le pousse rationnellement à toutes les entreprises révolutionnaires qui, dans la donnée, doivent augmenter sans doute sa popularité, mais aussi faire avancer la démocratie, le brouiller avec les vieux partis et le compromettre. Je sais qu'on glosera; mais le peuple ne lit rien, et j'ai appris à tout braver, en fait de calomnies, quand il s'agit du but. ». Il ajoute : « D'après un *on-dit*, le Président aurait déjà voulu plusieurs fois me mander », avant de conclure : « faire de la politique, c'est se laver les mains dans la crotte. (…) et nous ne tenterions rien ! Et pas un de nous n'osera se lancer dans ce cloaque ![1] ».	ble[2]. ».
Fin mars	**Proudhon entreprend la rédaction de *La révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 Décembre*.**	Il n'est question au début que d'une brochure, mais l'ouvrage va peu à peu prendre de l'ampleur.
30.05.52	Où en est-il deux mois plus tard ? On dispose d'un témoignage dans la lettre qu'il adresse le 30 mai 52 à Marc Dufraisse. Elle contient, en effet, une longue évocation des thèses qui seront à la base de l'ouvrage.	« (…) après avoir vingt fois pris et quitté la plume, *lui écrit-il,* je me suis enfin décidé à publier une brochure de plus de dix feuilles sur la situation et les évènements. L'entreprise offre des difficultés redoutables, invincibles peut-être à tout autre : j'ose espérer de sortir avec honneur, à la satisfaction des puritains les plus sévères, de toutes les passes. Je compte donc (…) prendre position sur un terrain absolument neuf et rendre l'alliance avec les républicains si désirable à l'Elysée, si logique, si impérieusement nécessaire, qu'ils n'auront plus qu'à attendre dans leur dignité. (…) Il faut, en un mot, faire de la Révolution le seul programme possible à L. N. ; il faut qu'il s'y précipite, pour son honneur, pour son salut; il faut lui ouvrir toute large cette porte de l'avenir, de la popularité, de l'immortalité; il faut lui fermer toutes autres issues, lui couper toute branche de salut, lui enlever tout prétexte, lui ôter tout espoir. Il faut, dis-je, lui prouver, prouver à toutes les intelligences, que hors de la Révolution il est perdu, et, en le prouvant, faire que cela soit. Le parti démocratique se trouve de la sorte (…) restauré moralement, dogmatiquement; or, quand l'idée existe, le fait suit tôt ou tard. *Dictum factum*. D'ici à trois semaines ou un mois, vous me jugerez. ». Et de conclure, lui demandant de garder le secret sur ces propos : « *Ce qui s'est fait, s'est fait en vertu de lois historiques et logiques supérieures à la volonté nationale* : voilà ma thèse[3] ».
04.06.52	Le vendredi 4 juin 1852, **Proudhon sort de prison**[4]. Il aura accompli entièrement sa peine, soit trois années entières.	
23.07.52	Parution de *La révolution sociale démontrée par le Coup d'Etat du Deux-Décembre*[1].	Le 23 juillet, ses éditeurs déposent l'ouvrage à la préfecture de police qui en interdit aussitôt la vente.

[1] *Corr.,* t. 4, p. 255.
[2] *Corr.,* t. 4, p. 250.
[3] *Corr.,* t. 4, pp. 281-284. Le lendemain 31 mai 52, il confie à Gallot : « Après avoir changé vingt fois de résolution, tant je trouvais la chose épineuse, j'ai pris enfin mon dévouement à la République aux dents, et j'écris une brochure de circonstance qui paraitra dans quinze à vingt jours. Elle sera précédée ou accompagnée d'un programme philosophique. Le progrès des jésuites et dynastiques m'arrache, malgré moi, au silence que j'étais résolu de garder sur la politique, et me voilà lancé. Priez pour moi !... » (*Corr.,* t. 4, pp. 285-286).
[4] A Mathey, le 11 juin 52 : « Nous avons fêté ma sortie, vendredi dernier 4 juin, par une promenade, qui a duré douze heures, au bois de Meudon, entrecoupée de deux longs repas. » (*Corr.,* t. 4, p. 291). Le récit de cette bombance se trouve aux pages 290-294 de l'ouvrage de Darimon.

29.07.52 **Proudhon décide alors de s'adresser au président de la République lui-même**.

Après un rappel de l'opposition qu'il a menée sans relâche contre la candidature et l'élection de son interlocuteur et de la peine d'emprisonnement qu'il a subie, il enchaine sur cette interpellation :

« Ah! Monsieur le Président, vous n'avez eu, vous ne rencontrerez jamais d'adversaire plus énergique et en même temps plus désintéressé que moi. Je n'ai point été votre rival, comme d'autres qui, à mon avis, en étaient dignes, le furent ; je n'aspire point à votre succession, comme d'autres qui valent moins peut-être y pensent. Je n'en veux pas plus à votre dignité qu'à votre personne, et je ne conspire pas. J'ai vu en vous l'ennemi de la République que j'avais embrassée; ne cherchez pas d'autre cause à mon opposition.

Depuis votre second avènement, j'ai cherché à me consoler, — je serais mort sans cette consolation, — en me démontrant à moi-même que vous étiez le produit de circonstances fatales, et que cette révolution, que mes amis et moi n'avions sans doute pas été trouvés dignes de faire, vous en étiez bon gré mal gré le représentant.

Louis-Napoléon, me suis-je dit, est le mandataire de la révolution, à peine de déchéance !... (…)

Vous êtes la révolution au dix-neuvième siècle, car vous êtes vous ne pouvez pas être autre chose. Hors de là, le 2 Décembre ne serait qu'un accident historique, sans principe, sans portée. Maintenant, le savez-vous, Monsieur le Président? Le voulez-vous ? L'oserez-vous dire ? Questions scabreuses et que je n'ose résoudre (…). C'est tout mon livre (…). A ce livre, j'ai donné ma façon, mon style, mes idées, mes opinions, mes craintes; du reste, et malgré mon extrême franchise, pas la moindre attaque ni au Président ni au gouvernement.

Je ne me suis pas dissimulé que ce livre, en donnant la raison d'existence du 2 Décembre, lui créait une sorte de légitimité dans les choses; que, recevant ainsi sa signification de l'histoire, le gouvernement en recevrait une nouvelle force, et qu'à ce mot tombé de ma plume: « Louis-Napoléon est le mandataire de la révolution », la popularité de l'homme, tant de fois fatale aux républicains, monterait encore par ses sept millions de voix[2].

Homme de parti, je me suis dit ces choses; homme de révolution, j'ai passé outre (…)[3]. ».

L'autorisation de mise en vente sera aussitôt accordée dès le 31 juillet 52.

Le livre connaît un succès commercial immédiat.

02.08.52 Les premiers envois du volume à ses proches s'accompagnent de **propos exaltés**. A Mathey, le 2 août : « Je viens de faire le plus beau coup de politique qu'on ait vu dans la démocratie depuis quatre ans. (…) si rien de malencontreux n'arrive, ma résurrection est opérée ; je gagne 30.000 francs à l'aventure[4], je me retrouve à la tête du parti révolutionnaire, même le plus ardent[5]. ».

Le 03.08.52, il se prend même à espérer devant Madier-Montjau que la publication de son travail puisse « changer complètement la situation (morale) des proscrits et peut-être, dans un temps don-

[1] L'ouvrage était imprimé dès le 8 juillet si l'on en croit la lettre adressée à cette date par Proudhon à Maguet : « Je mets à la poste deux exemplaires de mon dernier livre (…) j'ai fait là le plus beau coup de ma vie, et je voudrais bien encourager Louis-Napoléon dans ces sentiments !... » (*Corr.,* t. 4, p. 294).
[2] On voit que le propos de Proudhon ne va pas sans un certain accès de lucidité.
[3] *Corr.,* t. 4, pp. 301-305. Il termine par cet éloge : « Je me disais, il y a quatre jours : qu'il se trouve un homme de tête et de cœur, un seul, dans le gouvernement du 2 décembre, et mon œuvre passe. Faut-il que j'aille jusqu'à vous, Monsieur le Président, pour rencontrer cet homme-là ? ».
[4] L'ouvrage a connu 4 tirages pour le seul mois d'août 52. A Maguet, le 26.08.52 : « Garnier est à son quatrième tirage, soit 13 ou 14.000, plus la concurrence belge dont on ne peut prévoir le chiffre. » (*Corr.,* t. 4, p. 328). Le 28 novembre 52, il confiera à Maurice : « Mes deux dernières publications, *l'Idée générale* et *La Révolution démontrée* m'ont été réglées, sans aliénation de propriété, 10.500 francs. C'est sur cela que je vis depuis deux ans. » (*Corr.,* t. 5, p. 99).
[5] p. 309.

né, amener leur rentrée *sans conditions*[1]. ».

03.08.52 Il ne tardera certes pas à manifester son inquiétude sur la réception de son ouvrage. Ainsi sollicite-t-il Marc Dufraisse dans sa lettre du 3 août pour qu'il l'informe « de l'impression produite à l'étranger par ma nouvelle attitude[2] »

Les réactions dans les milieux de l'émigration républicaine à Londres et à Bruxelles seront bien sûr des plus critiques, proches de l'indignation[3].

07.08.52

Proudhon évoque clairement ces réactions dans sa lettre du 7 août 52 à son ami suisse Louis-Henri Delarageaz, à qui il écrit, non sans une réelle sévérité à l'égard de ses critiques : « Les témoignages de sympathie que m'apporte votre lettre me sont d'autant plus agréables que les réfugiés de Belgique et de Londres sont loin d'avoir reçu avec la même bienveillance mon dernier ouvrage. Là les cervelles sont renversées au point qu'on m'accuse d'avoir fait le panégyrique du 2 Décembre et presque d'être le compère de Louis-Napoléon. Pour contenter l'émigration, il faudrait que je me fisse déporter; or, c'est une faute que je ne commettrai, je vous assure, qu'à mon corps défendant. Des chefs de parti, assez aveugles pour ne pas comprendre, après quatre ans de déceptions, que la société attend autre chose que l'application de leurs topiques renouvelés des Grecs, des Romains et des Jacobins ne méritent plus aucune considération. Continuons, s'il se peut, de subvenir à leurs besoins d'exilés ; mais méprisons leurs calomnies et défions-nous de leurs jugements.
S'ils parlent, ne craignons pas de leur dire, qu'absents du pays, ils ne peuvent juger de ses dispositions, et qu'après tout, ils n'ont pas emporté le patriotisme à la semelle de leurs souliers[4]. »

Mais son défaut de lucidité l'entraine vers des considérations propres à le discréditer. Ainsi dans sa lettre de ce 7 aout 52 à Alexandre Herzen à qui il confie : « D'après les circonstances qui ont accompagné ma publication, j'ai quelque lieu de croire que le pouvoir se montrerait tolérant envers ceux des prisonniers et exilés qui, jugeant du même point de vue que moi l'incident historique du 2 Décembre, renonçant pour leur part à toute opposition envers le gouvernement de fait, et laissant à l'initiative des citoyens restés libres la solution du problème nouvellement posé, prendraient l'engagement de se renfermer dans une vie d'intérieur et de s'abstraire ostensiblement de toute action[5]. ».

D'août 52 à la fin d'octobre 52, Proudhon se retire en famille à Burgille-lès-Marnay, dans le village natal de sa mère, dans le Doubs. L'espoir de trouver un emploi dans le domaine des communications (canaux ou chemins de fer) le conduit en septembre à Lyon auprès de ses anciens

[1] Et de conclure : « Lisez de sang-froid ; songez aux difficultés immenses, à la hardiesse de l'écrivain qui, ne se ralliant pas, ne cédant rien, a trouvé cependant le moyen de paraitre et presque de s'imposer à la conscience du gouvernement. » (*Corr.,* t. 4, pp. 312-313).
[2] Il commente dans cette lettre la prochaine parution du livre de Victor Hugo : « On annonce également le livre de V. Hugo, sous ce titre *Napoléon le Petit*. Petite idée si c'est vrai. C'est encore étrangler un fait immense sous une personnalité. » (*Corr.,* t. 4, p. 315).
[3] Dans sa lettre du 24 janvier 1865 à Johan Baptist von Schweitzer « au sujet de Proudhon », Marx parle de *vilénie*. (*Correspondance Marx Engels*, tome VIII, Editions sociales, Paris 1981, p. 17)
[4] *Corr.,* t. 5, *appendice*, pp. 374-375.
[5] Et de conclure : « Il faut que vous puissiez venir à Paris car en fin de compte, on n'est libre, on ne pense que là. » (*Corr.,* t. 4, p. 315-317).

employeurs, les Gauthier, mais les projets n'aboutiront pas.

29.08.52 — Son nouveau grand projet est le lancement, sous sa direction, d'une revue, *La Revue du Peuple*. Il charge Darimon de traiter avec deux éditeurs prêts à financer l'entreprise[1]. Manifestement son intention est de disposer d'une publication pour répondre aux virulentes critiques qui lui viennent de l'émigration républicaine.

Ce projet va occuper toute son attention pendant plus d'un an, sans jamais aboutir. Le 20 octobre 1853, il prendra même l'initiative d'écrire au ministre de l'Intérieur Persigny pour obtenir de lui l'autorisation de paraitre que le préfet de police Ch. de Maupas s'obstine à lui refuser : « Les anciens partis dont le Président de la République nous annonçait la fin, ont pu (…) conserver tous leurs organes quotidiens ; (…) pourquoi le prolétariat n'a-t-il pas son journal ? Pourquoi, depuis un an que deux libraires sollicitent l'autorisation de publier cette Revue, dont je dois être le rédacteur en chef, se voient-ils constamment repoussés ?[2] ».
A cette date, il est vrai, ses espoirs dans la politique de Louis Bonaparte sont considérablement déçus. Les signes qui devaient les soutenir se sont faits plutôt rares.

03.09.52 — Davantage qu'une diversion dans sa réflexion politique : Proudhon centre ses attaques sur les jésuites et sur le parti prêtre dont il espère affranchir Louis Bonaparte et son entourage.

A Darimon, le 3 septembre 52 : « Ma visite à Perron aura aussi pour but de nous assurer la neutralité de l'Elysée, pendant que nous démolirons jésuite, catholicisme, légitimité, orléanisme, parti prêtre, etc. En débarrassant ainsi l'Élysée, nous l'isolons ; que peut-on demander de mieux ? Une fois seul, il faudra bien qu'il marche[3]. ».

10.09.52 — Le parti républicain de Paris[4] lui propose de déposer sa candidature pour les élections prévues le 26 septembre 52, un scrutin convoqué pour remplacer Hyppolite Carnot et Eugène Cavaignac[5], lesquels, élus en février 52, avaient été démis de leur mandat en raison de leur refus de prêter serment à la nouvelle Constitution issue du coup d'Etat. C'est dire si cette proposition de candidature était susceptible de placer Proudhon dans une position des plus délicates à l'égard de la gauche républicaine.

Il accepte toutefois dans un premier temps cette proposition sous trois conditions : 1. de ne pas être un sujet de division, 2. de garder sa liberté sur la question du serment et surtout 3, de faire accepter la thèse exposée dans son dernier livre, à savoir « que le coup d'Etat du 2 décembre, le pouvoir qui en est sorti et le Président de la République lui-même, ont pour raison et pour but d'exprimer et de procurer la révolution politique et économique dans toutes ses conséquences ; que par là seulement le coup d'Etat du 2 décembre se motive, le pouvoir actuel s'explique et le chef de l'Etat peut être absous. ». Il ajoute : « Je suis l'auteur de la brochure publiée il y a six semaines sous le titre « La révolution démontrée par le 2 décembre ». Si cette pensée parait aux électeurs bonne à rappeler au pouvoir, qu'ils me nomment ; dans le cas contraire, qu'ils cherchent un autre candidat ; ma nomination serait un contre-sens[6]. ».

A Darimon, il précise, le 13 septembre 52 : « Vous avez parfaitement jugé que, prise pour machine de guerre contre l'Elysée, ma candidature était un péril et un non sens. Voilà qui me semble réglé[7]. ».

---

[1] Lettre à Boutteville du 29.8.52, à qui il déclare au passage : « c'est donc, en définitive, le capitalisme, plus ou moins uni aux fantaisies impériales et royales, qui est notre véritable adversaire. » (*Corr.,* t. 4, pp. 337 et 234). Cf. aussi Darimon, op.cit., pp. 310-318.

[2] *Corr.,* t. 5, p. 271-274.

[3] *Corr.,* t. 5, p. 8. Perron était un académicien de Besançon qui avait compté en 1842 parmi les adversaires de Proudhon lors de la publication de son troisième mémoire sur la propriété (intitulé l'*Avertissement aux propriétaires*). L'ouvrage avait valu à Proudhon un procès devant les assises du Doubs.

[4] A l'instigation, semble-t-il, de Girardin. Le succès de librairie de Proudhon en avait fait un candidat intéressant.

[5] Ils sont trois en vérité, Carnot, Cavaignac et Jacques-Louis Hénon à avoir refusé de prêter serment.

[6] Lettre à Furet du 10 septembre 1852 (*Corr.,* t. 5, pp. 13-16).

[7] Lettre à Darimon du 13.09.52, *Corr.,* t. 5, pp. 17-18. Proudhon redit ses trois conditions à Charles Beslay dans sa lettre du 15 septembre, non sans souligner les critiques que cette candidature va lui valoir : « Cette misérable élection va être contre moi le signal de nouvelles colères, soit ; j'aime mieux en finir tout de suite avec ces rosses républicaines que d'avoir à compter avec elles quand le jour sera venu. (…) On sait ce que je pense des individus et de la secte. » (*Corr.,* t. 5, p. 23).

20.09.52 Il sera toutefois amené à se désister au profit de Goudchaux[1]. A Charles Beslay : « Je me désiste de toute candidature ; je vous prie en conséquence de faire connaître, au besoin par la voie des journaux, ma dernière et irrévocable résolution. Que la démocratie vote en masse pour M. Goudchaux. (…) pour le moment, la Révolution règne, mais ne gouverne pas[2]. ».

Ce recul va donner lieu à d'**amères récriminations** contre les républicains de l'émigration.

A Beslay, le 27 septembre 52 : « Connaissez-vous le manifeste, (…) publié dans *La Nation* de Bruxelles et signé L. Rollin, Delescluze, etc. ? C'est une déclaration idéo-blagologique où j'ai mon coup de patte. De plus en plus bêtes, mon cher ami, sont ces gens-là ! Et vous croyez que la Démocratie profite de l'expérience, qu'elle s'instruit par ses fautes ! Vous voulez que je sollicite les suffrages de ce monde qui m'exècre quand je soutiens seul le drapeau ! Laissons courir, tenons-nous, pour quelques temps encore, en dehors, et continuons de fourbir nos idées et nos armes ![3] ».

Le 20 octobre suivant, il déclare au même Charles Beslay, commentant le mot d'ordre d'abstention des républicains de Londres à l'égard de Goudchaux : « Quand je vous dis (…) que ces démocrates me dégoûtent et qu'au premier mot qu'ils se permettraient à mon adresse, je les écraserai sans pitié[4]. ».

04.10.52 Sa position sur Louis Bonaparte semble ne pas bouger. A Darimon, le 4 octobre 52 : « En vérité, je ne sais pourquoi L.-N. est, après les socialistes, l'homme le plus exécré de France. Tous les vieux partis, les rouges compris, devraient être à genoux devant lui. Ah ! comme nous saurons le leur dire quand nous aurons notre Revue ![5] ».

Il ajoute, à propos de cette Revue : « Mais l'aurons-nous, cette Revue ? J'en doute toujours malgré mon désir. Tous les jours j'en prépare le plan, la distribution, la tactique ; mais je ne crois pas, cette fois, que L.-N. ou M. de Maupas nous laissent passer ! Ce serait dommage pourtant. Je jure que nous ne leur ferions pas de mal. ».

08.10.52 Peu à peu toutefois, le doute commence à s'installer. Proudhon est conscient qu'on se dirige vers l'Empire.

A Boutteville, le 8 octobre : « Certes la société ne rétrograde pas; mais, pour le moment elle marque le pas seulement au son des tambours napoléoniens, et qui sait combien d'années cela durera ? Qui ne voit déjà que la Révolution, au lieu de suivre la ligne droite, est forcée de biaiser, témoin ma propre brochure ![6] ».

07.11.52 A Charles-Edmond, le 7 novembre 52 : « Je ne sais plus que croire de ce gouvernement équivoque, et

[1] Le banquier qui avait été ministre des finances dans le gouvernement de Cavaignac en juin 48. Proposant la candidature de Goudchaux, Proudhon déciare à Charles Beslay, le 20 septembre 52 : « je tenais à exprimer par cet acte mon idée constante de rapprocher la classe moyenne et le prolétariat. » (*Corr.,* t. 5, p. 30). Goudchaux ne sera pas élu en raison d'un mot d'ordre d'abstention venu de Londres. (Lettre à Beslay du 20.10.52, *Corr.,* t. 5, p. 73)

[2] *Corr.,* t. 5, p. 29. Afin de dissiper tout malentendu sur la question de sa candidature, Proudhon écrit à Goudchaux le 21 septembre 1852 pour l'assurer de son estime. Il me répugnait, lui dit-il, d'être votre concurrent ; nous tendons au même but et « vous êtes autant, peut-être plus socialiste que moi. ». Il ajoute : « Vous craignez que ma dernière brochure ne m'ait aliéné davantage encore la classe moyenne, sans laquelle nous ne pouvons rien. J'ai cru, au contraire, que cette brochure me conciliait ses sympathies. » (*Corr.,* t. 5, p. 36).

[3] *Corr.,* t. 5, p. 49.

[4] *Corr.,* t. 5, p. 74.

[5] *Corr.,* t. 5, p. 50.

[6] *Corr.,* t. 5, p. 55.

je finis par n'avoir de foi à rien. La réaction jésuitique et bourgeoise continue de sévir, au nom du salut social, contre les socialistes et les républicains. (…) Le clergé exerce la censure sur toute la librairie et semble résolu à proscrire jusqu'à la science ; tout s'organise pour plonger le peuple français dans une crasse ignorance, faire fleurir la superstition, et élever, sur cette base le plus exécrable despotisme. Enfin, malgré les encouragements que je reçois et la réprobation croissante qui s'attache à la politique ambiguë suivie depuis le 2 Décembre, le dégoût me gagne[1]. (p. 78)

10.11.52

A Madier-Montjau, le 10 novembre 52, après avoir souligné que l'échec de sa reconversion dans le commerce l'oblige à vivre du produit de ses livres[2] : la révolution, lui écrit-il, est entrée dans une ornière ; il faut la pousser bride abattue. Toutefois, ajoute-t-il, la vie sociale suit son cours, les conditions objectives se modifient sans cesse : « C'est pour cela que je me résigne à paraitre le *conseiller* de l'Elysée, en maintenant toujours mon drapeau (…) En deux mots, le régime républicain officiellement aboli, je me place sur le terrain de la *révolution*, (…) de la *démocratie* théorique dont L.N. prétend être le représentant, du *progrès,* enfin, que tous ces imbéciles affirment sans le comprendre[3]. ».

02.12.52 **Proclamation de l'Empire.**

05.12.52 L'évènement n'enlève rien aux **illusions** de Proudhon sur l'accomplissement, *en silence*, de ce qu'il nomme *la destinée* : contrairement aux instincts qui conduisent le peuple « là où précisément la Révolution ne veut pas qu'il aille », la « force des choses » agit pour entrainer la société dans la voie du progrès. A Hubert[4], il confie, le 5 décembre 52 : « l'idée de l'abolition ou réduction progressive de l'intérêt (…) est devenue presque un des principes de la politique impériale. Le sauveur du 2 décembre n'a pu ni su faire autre chose que d'entrer dans cette voie ».

Parlant de lui, il ajoute : « Je dirais même, si je ne craignais de me laisser emporter à la vanité, que jamais philosophe n'a obtenu de pareils triomphes. Quoi ! C'est cette même théorie économique (…) qui, en 49, le fit jeter pour trois ans en prison, c'est cette théorie qui est maintenant glorifiée et réalisée par l'Etat ! (…) ce qui était une monstruosité il y a dix ans est devenu un lieu commun ! (…) Oui la Révolution est souveraine, *Christus regnat*, *vincit, imperat* ; s'il est une vérité dont on soit convaincu aux Tuileries, c'est celle-là, n'en doutez pas. Après s'être repenti d'abord d'avoir laissé paraitre mon dernier livre, le pouvoir ravisé s'en félicite et compte presque le progrès de sa popularité d'après le nombre d'éditions de cette brochure…(…) Que l'empire ou plutôt l'empereur se débrouille comme il pourra : une ère nouvelle est définitivement inaugurée[5]. ».

11.12.52 Cette notion de *fatalité* commande sa réflexion et ses jugements de l'époque sur la situation politique. Ce sont des « lois absolues, *écrit-il à Madier-Montjau*, qui, par le crime comme par la vertu, gouvernent les sociétés ». Contrairement à ce qu'impriment vos proscrits, soutient-il, « Napoléon III est l'expression légitime,

Quant à l'émigration, ajoute-t-il, qu'elle se taise sur les affaires de France : « elle n'y entend rien ». Il note à ce propos, commentant la parution de *Napoléon le Petit* de Victor Hugo : « Le livre de V. Hugo, remarquable par son chic, est trop long des deux tiers, et à force de ne voir dans le 2 Décembre que L.-N. manque son effet[3]. ».

---

[1] *Corr.,* t. 5, p. 78. Cela ne l'empêche pas de déclarer à propos de ses adversaires républicains : « Mais ce qui est navrant, c'est que je rencontre à chaque pas, sur chaque question, l'hostilité des républicains, des démocrates, des universitaires, etc. Je doute, aujourd'hui, si la contre-révolution n'est pas encore plus du côté des rouges que du côté des blancs ? ». (p. 79)

[2] A ce propos, il confiait à Maurice, le 17.10.52 : « Ecrire, écrire encore, et toujours écrire ! Voilà ma misère. Qui me délivrera de cet enfer ? » (*Corr.,* t. 5, p. 62).

[3] *Corr.,* t. 5, pp. 83-84.

[4] Huber, à savoir le personnage au passé douteux qui, le 15 mai 1848, avait prononcé la dissolution de l'Assemblée nationale. (Cf. le chapitre 3.3 – « Note sur le 15 mai » - de notre fascicule 15). C'est en sa compagnie que Proudhon va bientôt élaborer un projet en vue de la concession d'une ligne de chemin de fer.

[5] *Corr.,* t. 5, p. 105.

authentique des masses bourgeoises et prolétaires[1] ».
On relèvera au passage la persistante sévérité de son opinion sur le *peuple* qu'il accuse de lâcheté et d'immoralité : « Je frapperai sur ce peuple, je vous en préviens, jusqu'à ce que j'aie fait voler en éclats le dogme prétendu de sa souveraineté ; car ce n'est pas assez pour nous de ne pas revoir les incapables de 48, il ne faut pas que nous revoyions leur idole[2]...».

A cette date, Proudhon reste confiant dans la réussite de son projet de revue : « La revue dont je serai le rédacteur en chef publiera son premier numéro, sauf empêchement imprévu, le 15 janvier prochain. A dater de ce jour, je vais vous conduire, comme en 48, par des sentiers inconnus, où la censure, le parquet, j'espère, ne pourront m'atteindre. Les oreilles en tinteront à plus d'un républicain (…)[4]. ».

21.12.52 **Confiance et exaltation**, en témoignent les propos qu'il tient à Guillaume, le 21 décembre 52 : « Le crédit gratuit est à peu près affirmé et prêché partout (…) cette grosse question est désormais acquise à l'opinion ; ce pourquoi j'ai tant lutté en 48, et qui, en dernière analyse, m'a valu trois ans de prison, est aujourd'hui presque un lieu commun. (…) Toutes les citadelles du capitalisme enlevées, je ne vois plus ce que la censure pourrait nous interdire ; nous tenons tout, avec le capital ; l'Église et l'Etat ». Et de conclure : « Enfin, mon cher ami, je suis en train de devenir la grande autorité économique du moment[5]. ».

29.12.52 Le refus définitif par le préfet de police Ch. de Maupas[6] d'autoriser la parution de la revue va mettre un terme à cette période d'optimisme. Cet échec l'affecte tout particulièrement[7].

« Encore un château en Espagne de démoli », écrit-il à Mathey à qui il annonce cette décision : « Je ne sais plus qui je dois haïr et mépriser plus aujourd'hui, de cette multitude ignoble, qui nous a jetés dans cet abîme de tyrannie; de la bourgeoisie avide et lâche, aussi dépourvue de conscience que de lumières, qui ne hait dans Bonaparte que l'usurpateur de ses privilèges; du pouvoir, qui base sa politique sur les passions les plus viles, les instincts les plus honteux de l'espèce; du clergé qui l'encense, de la plus magistrature qui le justifie, de l'armée qui le défend ? Quel cœur de damné, quelle âme de Satan pourrait suffire à tant de mépris et à tant de haine? J'en suis épuisé[8]. ».

Son ressentiment s'exprime avec violence à l'adresse de ceux qui l'accusent de s'être rallié à

[1] *Corr.,* t. 5, p. 110.
[2] *Corr.,* t. 5, p. 111.
[3] On ne trouve sous la plume de Proudhon aucun commentaire sur le *Dix-huit Brumaire* de Marx dont il n'a manifestement rien su.
[4] *Corr.,* t. 5, p. 113.
[5] *Corr.,* t. 5, pp. 123-125.
[6] Proudhon l'accuse de se venger de cette façon d'avoir été obligé de laisser paraitre sa *Révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 Décembre.*
[7] Un autre motif de déception réside dans le champ d'application très étroit des mesures d'amnistie décidées par le pouvoir. Proudhon s'était piqué d'avoir inspiré une première rédaction du décret. Cf. sa lettre du 01 janvier 53 à Madier-Montjau.
[8] *Corr.,* t. 5, p. 130.

Bonaparte. Par égarement, sous l'effet de la colère, il en parle comme de « la racaille démocratique et sociale qui grouille dans les prisons ou sèche en exil[1] ». Ce sont les mêmes qu'il fustige dans une lettre du 1er janvier 53 particulièrement sombre et vindicative à l'adresse de Madier-Montjau. La bourgeoisie à ses yeux ? Elle est *avide et lâche*. La classe ouvrière ? Elle est *corrompue, envieuse et calomniatrice*. Le prolétariat rural ? il est d'une *ignorance crasse.* Le peuple ? « cette canaille humaine, dis-je ».
En face, Louis Bonaparte n'est que le prisonnier d'une coterie réactionnaire organisée pour sa perte[2].

S'il demeure persuadé que l'empereur est la victime de son entourage[3], c'est toutefois vers le prince Napoléon-Jérôme[4], dit Plon-Plon, qu'il va désormais se tourner[5].

07.01.53 L'occasion de lui écrire lui est fournie par l'intervention du prince en faveur du chimiste Tessié du Motay qui avait été condamné à la déportation par la Haute Cour de Versailles. Dans une longue lettre qu'il lui adresse le 7 janvier 53, pour le remercier, Proudhon évoque sans trop insister[6] le refus opposé par Maupas à la publication de sa revue. Mais l'essentiel du propos consiste en l'exposé d'une sorte de **programme politique**.

Ma conduite est connue, explique-t-il[7], elle consiste à faire « toujours passer les institutions sociales avant les formes politiques, mettant la raison révolutionnaire fort au dessus de la raison d'Etat ». Mais l'hostilité dont je suis l'objet me condamne au silence : « la peur me gagne », et « cela même avec la tolérance du chef de l'Etat, avec la garantie de sa parole[8] ». Depuis treize mois, c'est un cercle de trahison qui enveloppe (l'empereur) « comme une forteresse[9] ». Or la fortune impériale est devenue aujourd'hui solidaire de la Révolution : devant le conspiration qui est à l'œuvre, « il est temps que républicains et impériaux entrent en explication ». Napoléon 1er, le premier empereur avait une révolution à finir et à protéger tandis que « l'autre a une révolution à commencer et à répandre », ce qui explique la stratégie de la contre-révolution cléricale[10] autour de lui.

---

[1] A Maurice, le 01.01.53, *Corr.,* t. 5, p. 132.

[2] La lettre se termine par une violente interpellation. Dénonçant la politique suivie par la gauche républicaine en exil qu'il nomme « la tourbe des exilés », il lance à son interlocuteur : « Dites maintenant avec la tourbe de vos exilés, dites que si je ne suis pas vendu je suis bien complaisant; dites que la première loi est de frapper le tyran, que le conseiller est une trahison, un crime; vantez-vous que lui mort vous aurez bon marché du reste, et cent autres vilenies que celui qui connaît la démocratie peut toujours imaginer sans erreur ; rabâchez toutes ces vieilles antiennes du jacobinisme, rengorgez-vous dans votre orgueil de sectaires, etc., etc. Pour moi, je vous déclare que vous ne méritez tous que la servitude et la honte. » (pp. 144-145).

[3] A Maurice, le 01.03.53 : « Tout ce que fait le pouvoir est tellement à rebours de sa position et de son intérêt, que les personnes les plus éclairées ne doutent presque plus que L.N. ne soit victime d'une immense trahison organisée autour de lui » (*Corr.,* t. 5, p. 132).

[4] Fils cadet de Jérôme Bonaparte, le frère de Napoléon Ier, il était le cousin de l'empereur. Elu en 1848, il avait siégé dès le début sur les bancs de la gauche républicaine.

[5] Et avec qui il multipliera les rencontres dans les années prochaines par l'entremise, souvent, de son ami Charles-Edmond. Une proximité qui lui attirera les critiques de ses proches. Cf. sa lettre très irritée sur le sujet du 14 mars 1857 à Madier-Montjau (*Corr.,* t. 7, pp. 30-41).

[6] « Non Prince. Je ne veux rien entreprendre aujourd'hui contre l'agrément de M. de Maupas. Je ne ferai pas, lui ministre, de revue ; je ne compromettrai pour votre dignité dans cette querelle de jésuites ; je ne voudrais plus même, pour servir de passeport à mes idées, de la parole toute-puissante de l'empereur. » (p. 154).

[7] La lettre occupe les pages 153-165 du tome 5 de la Correspondance.

[8] Ce qui est tout de même excessif.

[9] Cette thèse qui désengage l'empereur dans la conduite politique du pays sera soutenue par Proudhon au cours de plusieurs mois encore.

[10] « Après cinquante ans de progrès philosophiques et de propagande rationaliste, j'ose dire que l'exaltation de l'Eglise n'est plus qu'un anachronisme, quelque chose de violent et d'immoral comme l'entreprise de Julien l'Apostat ». Proudhon enclenche ici une longue série de paragraphes accusateurs sur l'action anti-impériale du clergé et tout particulièrement des jésuites à Paris et en province. (pp. 159-191)

Sous l'angle des affaires, « la fortune nationale est tombée entre les mains des loups-cerviers » et « toutes les bonnes pensées de Louis-Napoléon ont été dénaturées ». Bref, « on ne laisse à l'empereur que sa livrée, si tant est que cette livrée ne soit pas remplie elle-même d'espions ou d'assassins ».
Proudhon termine son exposé par une description alarmée de l'évolution politique vers une forme de restauration monarchique sous la conduite des forces réactionnaires. Nous sommes « en pleine monarchie philippiste » et la logique dominante nous conduit vers Henry V[1].
« Il se peut que je me trompe », conclut-il, et que l'empereur croit tirer sa force du scrutin des huit millions de suffrages, mais aujourd'hui « la multitude est rentrée dans son inertie » et c'est la bourgeoisie qui a l'initiative, sinon l'aristocratie, celle « qui repousse en vous, avec la tendance révolutionnaire, la perpétuité de la famille Bonaparte… »

Proudhon termine en sollicitant une audience auprès du prince.

13.01.53 Proudhon commente sa visite du 9 janvier au prince Napoléon-Jérôme dans sa lettre à Mathey du 13 janvier : « J'ai eu l'occasion de voir le prince Napoléon, fils de Jérôme, héritier présomptif. Il partage toutes ces idées sur la conspiration, avouée ou spontanée, qui éclate autour de l'empereur. Tout le monde, je vous le répète, sent cela; les ouvriers même des faubourgs commencent à s'en inquiéter; les institutions de crédit de L.-N. sont délaissées; la bourgeoisie se retire, et les cancans sur la vie, *la vie toujours suivie* qu'on mène ici-bas, vont leur train. L.-N. est allé beaucoup trop loin dans la réaction; il ne peut plus revenir, et cela le rend odieux et illogique tout à la fois[2]. »
Bref, conclut-il, « L-N. s'éteint ».

Cette sanction est contemporaine de l'importante lettre qu'il adresse, ce même 13 janvier 1853, à Marc Dufraisse, lequel était à cette date proscrit en Belgique pour avoir participé à la résistance au coup d'Etat du 2 décembre[3]. Elle consiste en une défense amicale et ferme de ses positions sur Louis Bonaparte devant les attaques dont il n'a cessé d'être l'objet de la part de ses adversaires de la gauche républicaine.

Le document mérite d'être largement cité. Il constitue, en effet, une opportune conclusion à l'ensemble de ce dossier.

Voici ce texte[4].

Paris le 13 janvier 1853

Mon cher Marc, je suis fier de vos éloges ; je suis reconnaissant de vos bons avis. Mais comme, malgré la vanité, qui s'enfle, la conscience me dit que je n'ai pas si bien fait que vous le prétendez, vous me votez, pour quinze pages sur le catholicisme, une couronne d'or ! De même aussi la conviction me fait croire que sur le point de vos reproches, vous ne m'avez pas compris ; permettez-moi donc de m'expliquer mieux, ou, si vous voulez, de me rectifier.

Vous me reprochez d'avoir dit ou laissé croire que *L.-N. est l'agent fatal de la Révolution*.

[1] Proudhon rappelle à l'occasion la démission de Morny lorsqu'il s'est agi de voter le décret de confiscation des biens de la famille d'Orléans.
[2] *Corr.,* t. 5, p. 168.
[3] Militant républicain dès sa jeunesse contre la monarchie de Juillet et avocat de formation, Marc Etienne Dufraisse avait été élu le 13 mai 1849 député de la Dordogne, siégeant dans les rangs de la Montagne. Il s'était fait remarquer en plaidant avec force en mars 1851 en faveur du maintien des lois de bannissement de la famille d'Orléans. (Sources : la notice de J. Risacher dans le Maitron ainsi que l'entrée du *Dictionnaire des parlementaires* français sur le site de l'Assemblée nationale)
[4] Lequel se trouve aux pages 171-178 du tome 5 de la *Correspondance*. Il nous manque d'avoir pu lire la lettre de Marc Dufraisse à laquelle il est ici répondu.

Je coupe court à vos critiques, je les anéantis d'un mot, en protestant contre ce travestissement de ma pensée ; je nie avoir dit cela...

Ce que j'ai dit, ce que je me suis efforcé de prouver, et dont la vérité est aujourd'hui acquise à notre cause, prenez bien note de ceci, mon cher ami : c'est que *L.-N, par la nécessité historique des évènements et par le cours forcé de l'opinion, est forcé, à peine de vie, de servir la Révolution* ; vous allez sentir la différence.

Dire avec vous que Bonaparte est *l'agent fatal* de la Révolution, sans expliquer autrement cette nécessité, et surtout sans en relever le pourquoi, la condition et la sanction (trois choses qui laissent subsister le libre arbitre de l'individu), ce serait tomber dans le fatalisme reproché à Cousin, Thiers, etc., pour qui *tous les chemins conduisent à Rome*, c'est-à-dire pour qui tout est au mieux dans le meilleur des mondes ; ce serait dire que L.-N. ne peut mal faire, desservir la cause qu'il croit combattre, etc., etc. Ce serait plus que du fatalisme, ce serait du mysticisme à la façon des catholiques et des jésuites. Ce serait faire pis encore : ce serait, indirectement, absoudre le crime du 2 Décembre et encourager l'assassin.

Je suis bien loin, je vous le répète, d'une pareille opinion ; je m'accuserai, si vous voulez, de m'être mal ou insuffisamment expliqué, puisque un esprit tel le vôtre a pu ne me pas saisir; mais, enfin, telle n'a pas été ma pensée, et ce qui me rassure, c'est que d'autres l'ont parfaitement comprise[1].

J'ai cru prouver, d'abord, en exposant l'état de la société au 2 décembre ; 2°, en rappelant nos *antécédents historiques*, je me suis efforcé de démontrer, dis-je, cette chose capitale :

En principe, que tout évènement historique, bon ou mauvais, a sa cause essentielle (non occasionnelle) dans les antécédents historiques et l'état des esprits ;

En fait : 1° Que par le progrès des trois derniers siècles, et en vertu des besoins économiques qui pressent la société de toutes parts, la révolution était de nécessité si impérieuse, que les détenteurs du pouvoir, quels qu'ils fussent, en seraient les agents ou périraient ;

2° Quant à l'acte du 2 Décembre, qu'il fallait y voir deux choses, la chute d'un ordre politique qui avait failli à la Révolution (en conformité de *principe*) ;

3° Un acte d'usurpation audacieuse, conçu dans une pensée scélérate, accompli par le crime, mais qui néanmoins ne fût jamais parvenu à s'imposer, n'eût pas abouti, si le succès n'avait été rendu possible à son tour par l'état d'oppression triple et quadruple où languit la France et par les exécrables idées de despotisme qui, sous différents noms, remplissent toutes les têtes.

Ainsi, le 2 Décembre, dans mon livre, reste crime, crime inexcusable, crime qui ne peut être expié que par une politique de révolution aussi ardente que l'a été l'usurpation.

Mais ce n'est pas tout que d'avoir constaté ce crime, de l'avoir signalé (dans la mesure de ce qui m'est permis), je me suis demandé, ce que n'ont point fait V. Hugo, Schœlcher, etc., et c'est à cet égard qu'à mon tour je les accuse ; je me suis demandé, dis-je, comment la perpétration d'un si grand attentat avait été possible, et c'est à cette question que j'ai voulu répondre par mes chapitres II, III, IV et V.

Relisez-les avec ces pensées ; intercalez, s'il le faut, entre toutes les lignes, les pages du *Napoléon le Petit*, que j'accepte pour vraies, *relati-*

[1] On peut comprendre, sinon admettre, la distinction établie entre *la fatalité* et la *nécessité historique* possiblement contrariée, mais nombre de formulations de Proudhon obscurcissent cette différence. Ainsi l'exergue qu'il place en page de couverture de l'édition de 1852 de la *Révolution sociale*, proclamant : « Je ne sais pas comment cela se fera, mais cela sera, parce que C'EST ECRIT. ».

vement, et à condition qu'elles ne démentiront pas les miennes, et à l'aide de ce complément, que j'ai dû, écrivant à Paris, laisser dans l'ombre, vous avez l'intelligence de ma pensée. Ce n'est pas tout d'avoir démontré la culpabilité de Bonaparte, auteur *occasionnel* du 2 Décembre : il faut expliquer comment ce grand coupable a pu réussir, en d'autres termes, quelles sont les causes organiques, animiques et économiques qui rendaient, le 2 décembre 1851, le succès d'un forfait aussi monstrueux, possible et certain, *s'il se trouvait un homme qui osât l'entreprendre* !

Bien loin donc de tomber dans le fatalisme, je montre, ce que personne n'a jamais fait avec une pareille évidence, que la société, soumise à des lois immuables, peut cependant être détournée de sa destinée providentielle, lorsque, après s'être fait à elle-même une organisation factice, des notions fausses des intérêts factices, il se rencontre un parti, un homme et une occasion de retourner contre la société cet organisme vicieux, ces fausses idées, ces injustes intérêts.

Non, cher ami, je n'ai point voulu séduire et attirer Bonaparte ; défaites-vous à mon égard de cette opinion niaise; bien moins encore, ai-je eu la pensée machiavélique de l'amener au suicide, en le conduisant sur le terrain brûlant de la Révolution, et par-dessus tout, je repousse l'idée d'avoir voulu lui créer un titre soit de l'insuffisance des républicains, soit de son succès.

Toutes mes paroles, il me serait facile de le faire voir, protestent contre de telles hypothèses.

J'ai dit simplement : Le cours des choses est tellement ordonné en France, qu'une révolution économique est désormais inévitable, et que tous les pouvoirs qui voudront l'empêcher y périront, premier point.

En même temps la Constitution sociale est tellement contraire à la liberté, et les préjugés régnants si bien tournés à la violation du droit et de la loi, que l'occasion du 2 Décembre étant donnée, si un usurpateur comme L.-N. se présentait, il était inévitable qu'il réussît.

Ces deux propositions restent dans le principe général, que tout évènement historique a sa cause *essentielle* dans la situation antérieure, dans l'état des idées et des choses.

Elles sont en même temps corrélatives, puisque si une révolution est nécessaire, c'est qu'il y a un état social détestable, état dont l'illégitimité résulte précisément de la possibilité des césarismes, des tyrannies, etc.

Je vous en prie, mon cher ami, réfléchissez de nouveau sur ces choses. — Je ne pouvais faire toutes ces distinctions, qui, tombant d'aplomb sur L.-N., faisaient de moi un accusateur tout à la fois, et de la société et de son tyran, mais j'ai cru en avoir dit assez pour être entendu. En France, où le silence qui règne autour du chef de l'État diminue l'éblouissement que cause ailleurs la contemplation de l'attentat; en France, on m'a paru ne pas se méprendre sur mon idée. Je ne suis pas surpris qu'à Bruxelles, où libre cours est laissé à la haine et à l'indignation, où tous les écrivains, emportés par l'horreur du méfait, oublient ce que j'appelle la cause *essentielle*, la raison de possibilité, je ne m'étonne pas, dis-je, que là, ma discussion ait passé pour une apologie. Encore un coup, réfléchissez, et il me parait impossible que vous ne rendiez pas justice à ma *philosophie de l'histoire*, comme dit la *Gazette*, car cette philosophie est toute la Révolution.

1. Oui, les républicains sont tombés en 48 pour avoir failli à la Révolution ; car cette Révolution est *nécessaire* ;

2. Oui, la Législative est tombée à son tour en 51, pour y avoir failli ;

3. Oui, aussi, l'état social, cet état qui réclame une révolution, est tel, que toute tyrannie, toute usurpation y est possible avec une occasion et un homme ;

4. Oui, enfin, l'usurpateur qui abuse de cet état monstrueux pour fonder sa propre tyrannie est coupable au premier chef, à tous les chefs ; voilà ce j'ai dit, ce que j'affirme.

Vous ne niez pas la première, la deuxième, la quatrième proposition ; admettez la troisième, et mon livre est expliqué. — Admettez cette troisième, dis-je, et la Révolution se justifie, elle vous parait, comme à moi, nécessaire et sainte; niez cette troisième, et la révolution est sans motif, sans cause, sans but.

Et telle est la logique de l'histoire, qu'une révolution qui ne peut s'accomplir contre l'ordre social qu'elle doit abolir, s'accomplit à son profit, au moins pour un temps...

Voulez-vous que je me résume en termes plus familiers ? — La révolution sociale serait sans base, aujourd'hui, si l'état social ne rendait pas possible la fortune d'un L.-N. — Est-ce clair ? Mais le pouvais-je dire?...

Mon cher Marc, je crois qu'il faudra prêcher encore longtemps sur ce texte nos malheureux amis ; car, ni ils n'admettent que la condition de la société soit si mauvaise, puisqu'il leur faut encore des prêtres, des soldats, des juges, des gendarmes, etc.; ni ils ne croient à cette logique des évènements, qui, ne reculant pas devant les plus grands forfaits, présente toujours la tyrannie comme sanction de la liberté.

Passons à d’autres choses. (…)

Le propos ne réclame pas de commentaire particulier. Le dossier qu’il vient conclure permet, en effet, d’en juger aisément.

3.2. P-J. Proudhon : *La révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 Décembre*

Un parcours commenté

La révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 décembre a été écrit au cours des derniers mois de la période d'emprisonnement que subit Proudhon du 5 juin 1849 au 4 juin 1852. La rédaction de l'ouvrage commence vers la fin de mars 52. Paru en juillet 52, quelque temps après sa libération, le livre sera d'abord frappé par la censure puis autorisé dès le 31 juillet après que Proudhon fut intervenu auprès de Louis Bonaparte lui-même[1].

On se reportera au précédent chapitre pour se faire une idée précise de l'évolution des rapports de Proudhon avec la fonction présidentielle d'abord, avec le personnage de Louis Bonaparte ensuite.

Le présent exposé se propose d'accomplir un parcours commenté de ce texte très particulier à maints égards.

*

Mais auparavant voici une brève remarque sur le caractère problématique du titre de l'ouvrage. La relation *démonstrative* entre la révolution sociale, d'une part, et le coup d'Etat du 2 décembre, d'autre part, est, en effet, loin d'être établie en raison par cet écrit. Elle relève plutôt d'une thèse assertée. Proudhon affirme avec force que la période est organiquement révolutionnaire et il s'applique à placer Louis-Napoléon devant la nécessité d'en assumer les conséquences, mais cette configuration historique ne reçoit dans le texte aucun soutien qui s'apparente à une démonstration.

Par ailleurs, il faut rendre à Proudhon cette justice que son écrit est loin d'être un panégyrique. Avec toutes les précautions qu'impose le rapport de force politique[2], Proudhon établit, en effet, le constat que Louis-Napoléon Bonaparte échoue devant son destin et se montre bien inférieur aux nécessités révolutionnaires d'une séquence historique pour laquelle il manque d'envergure[3].

Découvrons cet écrit.

*

1. *Pourquoi je fais de la politique*

L'ouvrage débute par une déclaration plutôt surprenante, et qui a surpris, il est vrai, sinon scandalisé plus d'un républicain de l'époque[4] :

> (…) je commence par déclarer que je n'ai rien à dire contre le coup d'Etat du 2 décembre, rien contre les auteurs, coopérateurs et bénéficiaires de ce coup d'Etat ; rien contre le vote qui l'a absous par 7.600.000 suffrages ; rien contre la Constitution du 15 janvier et les

[1] Lettre au président de la République du 29 juillet 1852. Il lui déclare notamment : « Depuis votre second avènement, j'ai cherché à me consoler (…) en me démontrant à moi-même que vous étiez le produit de circonstances fatales, et que cette révolution, que mes amis et moi n'avions sans doute pas été trouvés dignes de faire, vous en étiez bon gré mal gré le représentant. Louis-Napoléon, me suis-je dit, est le mandataire de la révolution, à peine de déchéance !... (…) Vous êtes la révolution au dix-neuvième siècle, car vous ne pouvez pas être chose. Hors de là, le 2 Décembre ne serait qu'un accident historique, sans principe, sans portée. » (*Correspondance*, tome 4, p. 301-303).

[2] Et sa situation personnelle : il est encore en prison à cette date.

[3] C'est le sens du plaidoyer qu'il adresse à Marc Dufraisse dans sa lettre du 13.01.53. (*Correspondance*, tome 5, pp. 171-178)

[4] Même si ce silence, écrit Proudhon, lui est comme imposé. Se comparant à Camille Desmoulins terrorisé par Robespierre, il précise (c'est nous qui soulignons): « Je renonce, *puisqu'on l'a voulu*, à exercer le *veto* dont la révolution de février avait armé la presse contre le pouvoir ». Il est à cette date, ne l'oublions pas, toujours en prison, au terme d'une peine de trois ans pour insultes au chef de l'Etat.

> pouvoirs qu'elle organise ; rien même contre la tradition qu'elle semble vouloir faire revivre, dont elle adore les vestiges, et qui est restée au cœur du peuple comme la dernière de ses religions.
> Je ne récrimine point, je ne proteste pas, je n'accuse personne. J'accepte le fait accompli…, comme l'astronome tombé dans une citerne acceptait son accident.

Une déclaration singulière, en effet, quand on se souvient des critiques violentes adressées par Proudhon au texte de la Constitution de novembre 1848 qu'il accusait de restaurer les principes monarchiques. C'est à cette « tradition » qu'il fait ici référence pour en constater la permanence et la consécration dans la Constitution « impériale » du 15 janvier 52.

Faut-il pour autant se résigner ? Il n'est assurément pas question de « nous annuler dans une abstention soi-disant vertueuse et qui ne serait que lâche » (p. 2)[1]. :

> Dussè-je donc être accusé par les énergiques d'avoir manqué à la fierté républicaine, parce qu'une fois de plus j'aurai, en écrivant, plié sous la nécessité du jour, je dirai ce que je pense des affaires ; j'affirmerai de nouveau, dans sa plénitude, contre toute monarchie et théocratie, le principe révolutionnaire[2] ; tandis que les dynasties préparent leur retour, je pronostiquerai son triomphe[3] ; je tâcherai, autant qu'il est en moi, et sans manquer aux conditions que le pouvoir actuel m'impose, de donner à la nation conscience de son état, de la relever dans sa propre estime et aux yeux de l'étranger ; de prendre des garanties, dans ce temps de subites catastrophes, contre une substitution éventuellement contre-révolutionnaire ; de rendre enfin aux idées une perspective, aux intérêts une direction, aux courages le ressort, aux proscrits l'intelligence et le calme. Je ferai, en un mot, dans la plus délicate des situations, malgré mes antécédents, mes sympathies et mes vœux, de la politique à l'usage de tous, des vainqueurs, des indifférents et des vaincus. (p. 3)

Intervenir pour éclairer ses concitoyens et le pouvoir lui-même[4], c'est du reste la mission qu'impose la démocratie où s'accomplit, selon le principe de *l'an-archie*, la conversion immédiate des occupations professionnelles en tâches politiques gouvernementales :

> N'est-ce pas, en effet, le triomphe de l'idée révolutionnaire que la faculté politique soit désormais tellement liée à l'exercice de toute faculté professionnelle, science, littérature, commerce, fabrique, métier, que le mécanisme politique, relevant d'un million de souverains, en devienne impossible ; que quiconque s'occupe d'une branche de la production ou de la consommation générale, participe, par cela même, à la gestion du pouvoir, ait voix délibérative et perturbatrice dans l'état ; qu'ainsi le gouvernement ne pouvant pas plus s'affranchir du concours des producteurs[5], que ceux-ci faire abstraction dans leurs entreprises de la politique du gouvernement, l'initiative industrielle se transforme sans cesse en initiative politique, et convertisse fatalement l'autorité en *an-archie ?* (pp. 4-5)

La suspension de la faculté politique et la restauration de l'autorité : « tel a été le mot d'ordre de la contre-révolution ». Or, plus on bâillonne la raison et plus elle s'impose à tous. On assiste du reste aujourd'hui à une diffusion universelle de la *politique*.

---

[1] Nos références paginales renvoient à l'édition de 1852, disponible sur Wikisource à l'adresse fr.wikisource.org.
[2] Le texte de la 2e édition donne à lire ici « le principe républicain ».
[3] Le texte de la 2e édition donne ici à lire cette phrase : « j'opposerai à la politique des hommes la nécessité des choses ».
[4] « Qui ne voit déjà, écrit *Proudhon*, combien le gouvernement du 2 décembre, tout fort et tout sage qu'il s'imagine d'être, a besoin que ses adversaires les plus maltraités lui montrent la route. » (pp. 3-4).
[5] « fabricants, commerçants, artisans, manouvriers, écrivains, artistes », précise la deuxième édition que nous avons sous les yeux.

Proudhon se livre alors à un long développement sur ce triomphe de la sphère politique, une observation critique, il faut le souligner, car l'on sait qu'à ses yeux, l'important, sinon l'essentiel se joue non pas dans l'univers politique, qui n'est qu'une excroissance du pouvoir d'Etat, mais au cœur même des relations sociales de production et d'échange.

Puis il enchaine.

A d'autres de faire le procès du coup d'Etat du 2 décembre ; je suis « convaincu, *écrit-il*, que dans l'évènement du 2 décembre, il y a autre chose encore qu'un complot » (p. 9). Et donc « Je reprends le cours de mes publications ». Interpellant Louis-Napoléon (« car, en vérité, et pour lui-même et pour nous, il y a urgence »), il se propose donc d'éclairer son étoile (« On l'aperçoit à l'œil nu et tout le monde peut dire où elle va[1] ») et de l'avertir du caractère central désormais de la **question sociale** que tous les gouvernements précédents, c'est la raison de leur échec, ont négligée.

C'est une erreur de croire que le **socialisme** (autrement dit « l'absorption de la politique dans l'économie[2] » (p. 11)) est vaincu :

> Non, le socialisme n'est pas vaincu, puisqu'il n'est pas résolu ; puisqu'il n'a rencontré jusqu'à présent que des injures et des baïonnettes ; puisqu'il n'est pas un intérêt qui ne l'exprime, puisque le gouvernement du 2 décembre, après l'avoir proscrit, a dû se poser comme son interprète ; qu'il lui emprunte sa popularité, qu'il s'inspire de ses solutions, qu'il ne semble retenu que par le désir de concilier les intérêts existants avec ceux qu'il voudrait créer ; puisqu'en un mot, d'après certains rapports auxquels il est permis d'ajouter quelque créance, Louis-Napoléon serait le *pire*, disons, si vous voulez, le premier des *socialistes*, le dernier des hommes d'Etat ! (pp. 11-12)

Louis-Napoléon socialiste ? L'affirmation des plus douteuses[3] prépare la thèse non moins hasardeuse qui suit, attachée au **caractère inéluctable du socialisme triomphant** :

> Est-ce donc Louis-Napoléon qui abolira la politique et fera la révolution sociale ? Est-ce le petit-fils de Charles X, celui de Louis-Philippe, ou tel autre qu'il vous plaira ? Car en vérité nous ne pouvons plus dire le soir par qui nous aurons l'honneur d'être gouvernés le matin. Que nous importe, encore une fois, le nom du personnage ? Le même astre les régit tous, et notre droit vis-à-vis d'eux reste le même. Badauds, qui demandiez en 48 quand cela finirait ! Qui avez tout livré, Constitution, Liberté, Honneur, Patrie, pour que cela finît, vous voilà relancés dans une autre aventure ! Vous croyiez toucher au débarcadère, vous n'étiez qu'à la station. Entendez-vous le sifflet de la locomotive ? Croyez-en un homme que votre journal favori, le Constitutionnel, a breveté prophète : laissez aller le convoi, arrangez-vous dans votre coin, buvez, mangez, dormez et ne soufflez mot ! Car, je vous en avertis, si vous continuez à crier et rager, le moins qui vous puisse advenir sera d'être jetés sous le wagon[4].
>
> Que si telle est en France la condition du pouvoir, que, s'il ne sait, ne peut ou ne veut servir la révolution, se défaire[5] lui-même, il est balancé par elle, qu'avons-nous de mieux à faire, socialistes et non-socialistes, radicaux et modérés, que d'étudier sans relâche l'immense problème, de chercher la conciliation de nos idées[6], et, sans attendre que des chefs plus aimés nous arrivent, d'exercer dès maintenant sur le pouvoir, quel qu'il soit, la pression légitime, incessante, de la science et du droit ? Que Louis-Napoléon, puisqu'il est en ligne, devienne, s'il veut, par le mandat révolutionnaire[7] qu'il s'est donné le 2 décembre, plus grand que ne fut l'Empereur; qu'il

[1] Page 10.
[2] Notons-le : une définition parmi les plus claires du socialisme selon Proudhon.
[3] Nous renvoyons sur le sujet au chapitre 2.3. du présent fascicule.
[4] Une métaphore d'époque, associée à la locomotive.
[5] « Se métamorphoser », selon la 2e édition.
[6] « le rapport de nos intérêts », ajoute la 2e édition.
[7] Le terme est excessif mais il vient soutenir la thèse émise par Proudhon.

> accomplisse l'œuvre du dix-neuvième siècle[1] ; surtout qu'il ait l'orgueil de ne rien laisser à faire à son successeur[2], et qu'après lui la nation rendue à elle-même, fortement constituée dans son économie, n'ait plus à redouter, de la part d'un parti, d'une secte, ou d'un prince, ni usurpation, ni restauration, ni dictature; qu'elle puisse dire adieu à la politique[3] : et je ne serai point, quant à moi, détracteur de Louis-Napoléon. Je ferai le décompte de ses torts envers la démocratie au fur et à mesure de ses services ; je lui pardonnerai son coup d'Etat, et lui rendrai grâce d'avoir donné au socialisme certitude et réalité. (pp.12-14)

Proudhon termine le raisonnement par une brève observation sur le vocable même de socialisme :

> Mais que parlé-je toujours de socialisme ? Je voudrais que ce sobriquet d'origine contre-révolutionnaire, que le peuple accepta en 48 comme il avait accepté en 93 celui de *sans-culotte*, et qui rend tout aussi mal l'idée du siècle, eût fait son temps. La période d'agitation qu'il exprimait est finie, et la question soulevée par lui tellement posée qu'aucun ordre du jour ne l'écartera plus. Sans la persécution dont il est le prétexte, j'abandonnerais, peut-être, ce mot de passe de la révolution économique, qu'affectionnent pour le besoin de leurs calomnies les écrivains de la réaction, grands publicistes, qui en pleine marche révolutionnaire nient la réalité du mouvement. (p. 14).

Aux « soldats de l'avant-garde », conclut Proudhon, de se remettre à l'étude et de ne pas « laisser jeûner l'opinion ».

2. *Situation de la France au 24 février 1848*

Proudhon évoque en ce début de chapitre les opinions qui se targuent d'expliquer l'évènement du 2 décembre, les unes l'attribuant à la dégénérescence de la nation française qui aurait renié sa gloire, les autres accusant la perversion des prédicateurs socialistes[4].

> (…) l'étranger, (…), ne comprenant point qu'une masse de 36 millions d'hommes se laisse, en un même jour, mystifier et museler, siffle sur notre nation, et à son tour la proclame déchue. Ceux qui ne nous connaissent point, qui ne savent de quelle révolution la France est en travail, ou qui ayant entendu vaguement parler de cette révolution, la jugent aussi absurde que nos conservateurs, jettent le sarcasme à cette race, élue entre toutes, et la vouent à l'opprobre. L'Anglais, déguisant mal sa joie, dévorant d'avance notre territoire, rougit de notre aventure ; l'Américain, avec son insolence d'affranchi, crache sur notre nom ; l'Allemand métaphysique, le Hongrois féodal, l'Italien bigot, l'un après l'autre, nous clouent au pilori. Tandis que le Saint-Père nous fait baiser ses mules, voici le prophète Mazzini qui nous présente l'éponge de fiel, et prononce sur nous le *Consummatum est* ! Quel triomphe, dans toute l'Europe, pour l'envie ! et quelle leçon à la postérité ! La France de 1848, la fille de 92 et de 1830, eh bien ! cette France émancipatrice, un moment adultère, met au monde le socialisme ; et tout aussitôt elle trahit les nationalités, elle assassine les républiques, s'agenouille devant le cadavre de la papauté, embrasse le fantôme de la tyrannie, et meurt ! (pp. 15-16)

[1] à savoir, on l'a compris, le socialisme ou ce qui se laisse nommer comme tel.
[2] Il faut comprendre bien sûr que sa tâche (prétendument) accomplie, Louis-Napoléon n'aura plus de successeur, la fonction politique qu'il représente n'ayant plus de raison d'être pour une nation « constituée dans son économie ».
[3] « à la raison d'Etat » dans la seconde édition.
[4] C'est Mazzini qui est ici visé. Nous renvoyons sur ce point au chapitre 6.2. de notre fascicule 19, consacré à la polémique de Mazzini contre le socialisme et les socialistes français.

Il m'appartient, réplique Proudhon, de « justifier ma nation devant l'Histoire », et surtout de raisonner pour comprendre les erreurs qui ont été commises.

Or, la première illusion des républicains du 24 février aura été d'afficher une immédiate volonté de libération (« Sois libre », proclament-ils à l'adresse du Peuple) sans tenir compte des rapports de forces établis dans le réel par un bloc de quatre pouvoirs : un clergé organisé, une armée disciplinée, une centralisation administrative maitresse de l'appareil d'Etat et une magistrature fortement hiérarchisée.

Telle est la structure de pouvoir que se disputaient les partis, légitimiste, orléaniste, républicain, socialiste enfin.

Quant à la *nation,* elle était divisée en « **trois catégories principales** » :

> La Bourgeoisie. Je range dans cette classe tout ce qui vit du revenu des capitaux, de la rente des propriétés, du privilège des offices, de la dignité des emplois et sinécures, plutôt que des produits effectifs du travail. La bourgeoisie moderne, ainsi entendue, forme une espèce d'aristocratie capitaliste et foncière, analogue, pour la force numérique et la nature de son patronage, à l'ancienne noblesse ; disposant presque souverainement de la banque, des chemins de fer, des mines, des assurances, des transports, de la grande industrie, du haut commerce, et ayant pour base d'opérations une dette publique, hypothécaire, chirographaire et commanditaire, de 20 à 25 milliards.
>
> La Classe moyenne. Elle se compose des entrepreneurs, patrons, boutiquiers, fabricants, cultivateurs, savants, artistes, etc., vivant, comme les prolétaires, et à la différence des bourgeois, beaucoup plus de leur produit personnel que de celui de leurs capitaux, privilèges et propriétés, mais se distinguant du prolétariat, en ce qu'ils travaillent, comme on dit vulgairement, à leur compte, qu'ils ont la responsabilité des pertes de leur état comme la jouissance exclusive des bénéfices, tandis que le prolétaire travaille à gage et moyennant salaire.
>
> Enfin, la Classe ouvrière ou Prolétariat. C'est celle qui, vivant comme la précédente plus de son travail et de ses services que de ses capitaux, ne possède aucune initiative industrielle, et mérite à tous égards la qualification de *mercenaire*, ou *salariée*. Quelques individus de cette classe, par leur talent et leur capacité, s'élèvent à une condition d'aisance à laquelle souvent ne parviennent pas les entrepreneurs et patentés ; de même que parmi ces derniers, quelques-uns obtiennent des bénéfices qui dépassent de beaucoup le revenu moyen des bourgeois[1]. Mais ces inégalités, tout individuelles, et qu'on pourrait considérer presque comme des anomalies, n'affectent point les masses; et comme la classe moyenne, composée en général des producteurs les plus habiles et les plus énergiques, demeure fort au-dessous, pour la sécurité et les garanties, de la classe bourgeoise ; de même le prolétariat se compose d'une multitude

[1] Il faut souligner le caractère de description sociologique de l'analyse de Proudhon, sans commune mesure avec le tranchant théorique des concepts mis en jeu par Marx et Engels. Le plus souvent, du reste, la notion de *bourgeoise* s'identifie sous sa plume avec la *classe moyenne* qui mobilise toute sa sollicitude. C'est le cas de manière caractéristique dans une lettre datée du 15 août 1850 à Darimon à qui il recommande, c'est nous qui soulignons, de : « Séparer d'abord l'aristocratie financière et manufacturière, c'est-à-dire la banque, la bourse, les mines, les grandes manufactures, les chantiers comme le Creusot, en un mot, toute la féodalité industrielle mercantile *de la bourgeoisie proprement dite, qui est la classe moyenne*. Montrer celle-ci perdue en peu d'années par l'agio, la concurrence des gros capitaux, l'agglomération ou accaparement des forces, et réduite à l'état de prolétariat (…) Prouver que le régime illibéral de la réaction, sa politique de compression, d'étouffement, atteignent la classe moyenne encore plus que l'ouvrier; en effet, c'est sur elle que porte de tout son poids l'impôt ; à elle que la vie devient dure. Tel est le sort fait par le régime actuel de gouvernementalisme et d'Economie publique, à la classe moyenne. Dans vingt ans, il n'y aura plus que des exploiteurs opulents et des esclaves ; point d'hommes libres, de producteurs libres, de citoyens libres; pas de citoyens ». (*Correspondance*, tome 3, p. 322) Cette classe moyenne se trouve destinée selon la « dialectique » de Proudhon à accomplir la synthèse des couches sociales proprement capitalistes et du prolétariat. A Darimon, le 12 juin 1850, parlant de la bourgeoise et du prolétariat, il écrit : « Ceux qui nous accusaient il y a un an (…) comprennent-ils que les intérêts des deux classes sont solidaires, que leur conciliation, leur fusion, était toute la révolution ? » (*Correspondance*, tome 3, p. 301).

> pauvre, sinon misérable; n'ayant toute sa vie du bien-être que le rêve; connaissant à peine, en beaucoup de lieux, l'usage du blé, de la viande et du vin ; chaussé de sabots, vêtu en toute saison de colon ou de toile, et dont un grand nombre ne sait pas lire. Les économistes ont peint, en traits émouvants, la misère du prolétariat ; ils ont prouvé, jusqu'à l'évidence, que dans cette misère était la cause de l'affaiblissement de la moralité publique, et de la dégradation de la race. La France est le pays de l'Europe ou se trouve le plus grand écart entre la civilisation et la barbarie, où la moyenne d'instruction est la plus faible. Tandis que Paris, centre du luxe et des lumières, passe à juste titre pour la capitale du globe, il est dans les départements une foule de localités où le peuple, à peine affranchi de la glèbe , et déjà corrompu par le salariat, semble avoir rétrogradé sur le moyen âge. (pp. 19-22)

« Telles étaient les choses au 24 février, et tel était leur rapport ».

Or, souligne Proudhon : « Le peuple, la masse servile, exploitée mais non organisée, est sans valeur politique. Son rôle est, à peu de chose près, celui de l'esclavage chez les anciens. ». Est-elle capable, « cette multitude indigente et illettrée » d'assumer la liberté qui lui est soudain offerte ?

> Supposez pour un instant la hiérarchie qui le contient et le met en œuvre, détruite ; le pouvoir anéanti, dans son personnel et ses emplois; la bourgeoisie exterminée, ses richesses partagées; supposez cette multitude, indigente et illettrée, barbare si l'on veut mais non pas *vile*[1], devenue maitresse par un coup de baguette révolutionnaire, passant le niveau sur l'Eglise et sur l'Etat, et réalisant à sa manière la parabole de Saint-Simon, comme elle aurait très bien pu s'en donner le plaisir après le 24 février : aussitôt, et jusqu'à nouvelle organisation, la France, dépouillée, comme Samson par Dalila, de sa chevelure, n'est plus qu'une masse inerte, à l'état chaotique; il y a bien une matière sociale, il n'y a plus de société.

Non, ce peuple « dans ses masses profondes », cette « population garrottée » **n'a pas été capable d'assumer sa libération**.

> Nous portons, depuis des siècles, un poids qui en moins d'une génération aurait écrasé toute autre race; et telle est notre misère, que si on nous ôte ce poids, nous cessons momentanément de vivre; si on nous le conserve, nous ne pouvons pas exister ! Voilà ce qu'a fait de nous la politique, la raison d'Etat !... (pp. 23-24)

La révolution de 48 devait donner libre cours aux vertus de l'égalité foncière. Or le peuple a été incapable d'exploiter **le suffrage universel** qui lui était offert et qui s'est révélé « **une fiction lamentable[2]** ».

---

[1] Cette précision (le terme est souligné) pour éviter bien sûr l'assimilation avec l'expression devenue célèbre sur « la vile multitude » prononcé par Thiers à la tribune de l'Assemblée le 24 mai 1850 lors du débat sur la loi du 31 mai supprimant le suffrage universel.

[2] On trouve dans les carnets de Proudhon et dans sa correspondance privée nombre de violentes récriminations contre le peuple (qu'il n'est pas loin de tenir pour une vulgaire populace) et contre le suffrage universel. Parmi d'autres exemples, voici ce qu'il déclare à Marx Dufraisse dans sa lettre du 28.02.52 : « Le peuple est maté. (…) c'est une masse inerte et passive (…) La République a fait erreur en 48, disons-le résolument, en prenant cette masse pour souveraine et inspiratrice, quand il ne fallait y voir qu'une collection d'enfants mineurs, incapables d'exercer leurs droits, ni même de les comprendre. Ce que nous entendons par peuple est toujours et nécessairement la partie la moins *avancée* des sociétés, partant la plus ignorante, la plus lâche, la plus ingrate. (…) Rien, rien, rien à attendre du peuple (…) C'est le suffrage universel et direct qui a tué la République. » (*Corr.,* t. 4, p. 221). A Madier-Montjau, le 23.02.52, il répète : « C'est le suffrage universel et direct qui a tué la république. C'est le peuple qui a trahi sa cause en décembre 48, au 13 juin, au 13 mai, au 2 décembre, au 20 et 21 dito, et qui va la trahir aux élections pour le Corps législatif. Je n'ai jamais été dupe de cette malheureuse invention des citoyens Ledru et L. Blanc « (*Corr.,* t. 4, p. 215). Le peuple, « cette canaille humaine », écrit-il au même Madier-Montjau dans sa lettre du 1er janvier 1853. (*Corr*., t. 5, p. 139)

Le réflexe d'un peuple immature (« cet enfant ») aura été de se choisir **un homme fort** :

> La classe la plus nombreuse et la plus pauvre, cette grande armée du suffrage universel, que nous avons essayé d'affranchir par sa propre initiative, a donné par deux fois, au 10 décembre 1848 et au 20 décembre 1851, une réponse telle que la comportait l'état de son âme, la poésie de ses souvenirs et la naïveté de ses sentiments. Le peuple français, pour quelque temps encore, entend qu'on le gouverne, il ne m'en coûte rien de l'avouer, et il cherche un homme fort ! Il a dévolu sa souveraineté au nom qui lui représentait la force : quelle idée d'avoir voulu faire de cet enfant un souverain ! Quelle fiction lamentable dans la série déjà si longue de nos fictions !... Je n'appellerai pas de ce *plébiscite*, qui me met à l'aise, et je n'entends en aucune façon infirmer le vote du 20 décembre. Le peuple, si ce n'est par raison, au moins par instinct, SAIT ce qu'il fait ; seulement ce qu'il sait n'est pas à la hauteur de ce que nous, les gens de la classe moyenne et les bourgeois, nous savons. Ce ne sont pas les actes du peuple, parfaitement authentiques, quoi qu'on dise, et top faciles à prévoir, que je discute. Je me demande: Comment, au 24 février, les chefs de la démocratie ont-ils résigné leurs pouvoirs entre les mains d'un pareil peuple ; et comment celui-ci, à son tour, a-t-il trompé les espérances des démocrates ?
>
> Cette question, qui renferme le secret des évènements postérieurs, et qui, après tout ce que l'on a dit et écrit depuis quatre ans, est encore toute neuve, on me pardonnera de la traiter avec une certaine diligence. (pp. 25-26)

3. *Desiderata de la révolution au[1] 24 février 1848*

La révolution de février ne pouvait que donner lieu à « l'éducation sociale et égalitaire des masses », laquelle impliquait sans tarder 1. la suppression du clergé ou du moins l'arrêt de son entretien par l'Etat[2] et 2. la suppression de même du gouvernement[3] qui dépossède le peuple de son initiative.

Proudhon procède ici à un récapitulatif historique des périodes révolutionnaires de l'histoire de France depuis le 24 janvier 1789, date de la convocation des Etats généraux, pour soutenir la thèse qu'en somme la France n'aura connu depuis cette date que « cinq années d'existence nationale[4] », de ce 24 janvier 1789 au 31 mai 1793 avec l'expulsion des Girondins :

> Pendant celte courte évolution, on voit le pays se subordonner le pouvoir, le diviser, le réduire ; les libertés locales et individuelles se former; et si la situation est loin encore d'être heureuse, l'esprit et la volonté surgissent de partout dans le corps social. Après le 31 mai, le rapport est interverti : le pouvoir, comme sous les rois, se subordonne le pays; la nation n'est plus qu'une partie intégrante de l'état; le contenant est compris dans le contenu. On reconnait, dans la centralisation préconisée par les Jacobins, l'influence de l'instinct populaire, plus facilement saisi de la notion simple du pouvoir que de l'idée compliquée du contrat social. La faculté politique s'absorbant de plus en plus dans les agents supérieurs de l'autorité, les citoyens perdent une à une toutes leurs libertés et ne conservent pas même la sécurité de leurs correspondances. La société a disparu : c'est un domaine, avec ses régisseurs, ses employés, et ses fermiers. (p. 34)

[1] On sera sensible à la nuance : non pas la révolution « du » 24 février 48, comme d'un évènement ponctuel, mais « au » 24 février, comme une date parmi d'autres du processus révolutionnaire en cours.
[2] « La théorie démocratique de la liberté est incompatible avec la doctrine théologique de la grâce (…). Pour moi, j'avais un telle foi dans la moralité du peuple, malgré l'influence délétère du paupérisme, que je n'eusse point hésité à appuyer la liberté la plus entière, et en respectant les croyances individuelles, à mettre définitivement la religion hors l'Etat, c'est-à-dire d'abord, hors du budget. » (p. 29).
[3] « Qu'est-ce que le gouvernement dans la société » ? Le maillot, si j'ose ainsi dire, d'un peuple au berceau. » (p. 30).
[4] Entendons : en tant que nation, en dehors donc de toute soumission aux partis au pouvoir.

L'histoire de l'Etat, note Proudhon, « ce n'est pas l'histoire du peuple ». Or, 1848 offrait l'occasion de mettre fin à cette « anomalie monstrueuse », et si l'*anarchie* reste un idéal, de procéder à « une simplification générale de l'institut politique[1] ».

Mais le peuple est resté sous tutelle et la décentralisation n'a pas eu lieu. Et plus grave même,

> (…) puisque l'on devait conserver le système, c'était une hypocrisie de parler révolution, et l'on s'était rendu coupable d'attentat en renversant la dynastie. En proclamant le peuple souverain, on le trahissait doublement ; d'abord, parce qu'il ne devait jouir que d'une souveraineté fictive ; ensuite, parce que dans l'hypothèse il était indigne de l'exercer. Rien que l'attribution du droit de vote à ce peuple réputé ignare, capable des plus scandaleuses aberrations et des plus irréparables lâchetés, ce vote ne dût-il être donné que tous les cinq ans, était un crime contre le progrès et contre le genre humain. (p.36)

Abordant la question économique, « la plus grave de toutes », Proudhon va formuler en toute clarté **la conception qu'il se fait de la « solution sociale** » : elle réside à ses yeux dans une synthèse « par le moyen terme », à savoir dans une **fusion de la bourgeoisie et du prolétariat dans la classe moyenne**, ce que Proudhon appelle « la grande opération du siècle[2] » :

> La nation se divisant, ainsi qu'il a été dit, en trois catégories naturelles, dont l'une a pour formule : *Opulence et consommation improductive*; l'autre, *Industrie et Commerce libre, mais sans garanties*; la troisième, *Sujétion absolue et misère progressive* : le problème pour la Révolution était de résoudre la première et la troisième classe dans la seconde , les extrêmes dans le moyen; et par-là de faire que tous, sans exception, eussent en proportion égale, le capital, le travail, le débouché, la liberté, et l'aisance. En cela consiste la grande opération du siècle, et l'objet, encore si peu compris, du socialisme[3]. (p. 37)

C'est devant ces enjeux que le gouvernement provisoire de février 1848 a hésité : « au lieu d'une terre de promission, émaillée de bosquets, de vignobles, de moissons, d'eaux courantes, de vertes vallées, on ne découvrait qu'une plaine aride, silencieuse, sans limites !... » (p. 40)

4. *Préjugé universel contre la révolution au 24 février. Désistement des républicains*

Proudhon livre à présent un chapitre des plus spéculatifs, du moins dans ses premiers développements.

L'erreur généralement commise s'agissant du *progrès* est, affirme-t-il, de considérer celui-ci sur le mode des découvertes scientifiques, c'est-à-dire de penser qu'il s'agit d'un processus continu et surtout *cumulatif*.

---

[1] Ainsi que Proudhon nomme l'appareil d'Etat.

[2] Une thèse constante chez Proudhon : le postscriptum d'octobre 51 de la 3e édition des *Confessions d'un révolutionnaire* avait pour titre « Apothéose de la classe moyenne ». (pp. 293-321 de l'édition H. Trinquier, Antony, 1997.

[3] Cette synthèse fera l'objet d'un bref commentaire de Marx dans sa lettre du 7.02.52 à Adolph Cluss : « Proudhon, en charlatan habile, a, selon son habitude, adopté quelques-unes de mes idées pour en faire ses « plus récentes découvertes », par exemple l'idée *qu'il n'y a pas de science absolue*, qu'il faut tout expliquer par les considérations matérielles, etc., etc. Dans son livre sur Louis Bonaparte, il reconnait ouvertement ce que j'ai dû d'abord par déduction tirer de sa *Philosophie de la Misère*, à savoir que son idéal, c'est *le petit bourgeois*. La France, dit-il, se compose de 3 classes : 1. bourgeoisie, 2. classe moyenne (*petit-bourgeois*), 3. prolétariat. Le but de l'histoire, tout spécialement de la révolution, est à présent de fondre les classes 1 et 3, les extrêmes, dans la classe 2, le juste milieu. Et cela s'accomplira par les opérations proudhoniennes de crédit dont le résultat final est la suppression de l'intérêt sous ses diverses formes. ». (*Correspondance Marx Engels*, Editions sociales, vol. 3, p. 299).

> Cette conception du progrès nous l'appliquons à la société, je veux dire aux grands organismes qui jusqu'à ce jour lui ont servi de formes. Ainsi nous voulons que toute constitution politique soit un perfectionnement de la constitution antérieure ; que toute religion présente une doctrine plus riche, plus complète, plus harmonique, que celle qu'elle remplace ; à plus forte raison que toute organisation économique réalise une idée plus vaste, plus compréhensive, plus intégrale, que celle du système précèdent. (p. 42)

Or, tranche Proudhon : « Rien n'est plus faux que cette conception du progrès social ».

A l'inverse, en effet, d'un perfectionnement continu et homogène, les mécanismes à l'œuvre dans les grands secteurs de la vie sociale, la philosophie, la religion et la politique, obéissent à une tout autre logique dont la propriété est d'être foncièrement **antisystémique**.

La philosophie ? La plupart des philosophes se sont appliqués à vouloir substituer de nouveaux systèmes à ceux qu'ils estimaient inadéquats. Oublieux des leçons de l'observation empirique, ils n'ont pas compris que désormais « il n'y avait pas plus de place dans la philosophe pour un système que pour une autorité ». La véritable réflexion philosophique est aujourd'hui devenue critique, non plus orientée vers la construction de systèmes cohérents, mais au contraire centrée sur leur *déconstruction* :

> La vraie philosophie, c'est de savoir comment et pourquoi nous philosophons ; en combien de façons et sur quelles matières nous pouvons philosopher; à quoi aboutit toute spéculation philosophique. De système il n'en a pas, il ne peut pas en avoir, et c'est une preuve de médiocrité philosophique, que de chercher aujourd'hui une philosophie. (p. 45)
>
> La philosophie, en s'appuyant de plus en plus sur les sciences positives, perd son caractère d'à priori, et ne conserve d'originalité qu'en faisant sa propre critique; la philosophie, au dix-neuvième, c'est l'Histoire de la philosophie » (p. 51)

La religion ? Le libre-examen introduit par la Réforme luthérienne a anéanti la possibilité même d'une confession religieuse :

> La souveraineté du peuple, sous le nom de *libre examen*, introduite dans la foi comme elle l'avait été dans la philosophie, il ne pouvait pas plus y avoir de confession religieuse que de système philosophique. C'était en vain qu'on essaierait, par les déclarations les plus unanimes et les plus solennelles, de donner un corps aux idées protestantes : on ne pouvait pas, au nom de la critique, engager la critique ; la négation devait aller à l'infini, et tout ce qu'on ferait pour l'arrêter était condamné d'avance comme une dérogation au principe, une usurpation du droit de la postérité, un acte rétrograde. Aussi plus les années s'écoulèrent, et plus les théologiens se divisèrent, plus les églises se multiplièrent. Et en cela précisément consistait la force et la vérité de la Réforme, là était sa légitimité, sa puissance d'avenir. (p. 47)

La politique ? Dans ce domaine, l'erreur des réformateurs consiste à croire qu'il peut exister plusieurs formes de gouvernement alors que fondamentalement, sous divers noms, monarchie ou république, il n'en existe qu'une qui s'identifie à…la monarchie héréditaire :

> Eh bien ! ici encore l'histoire prouve, et la logique est d'accord avec l'histoire, que ces réformateurs politiques se trompaient. Il n'y a pas deux sortes de gouvernements, il n'y en a qu'une : c'est le gouvernement monarchique héréditaire, plus ou moins hiérarchisé, concentré, équilibré, suivant la loi de propriété d'une part, et de la division du travail de l'autre. Ce qu'on appelle ici aristocratie, la démocratie ou république, n'est qu'une monarchie sans monarque ; de même que l'église d'Augsbourg, l'église de Genève, l'église anglicane, etc., sont des papautés sans papes, de

> même que la philosophie de M. Cousin est un absolutisme sans absolu. (p. 49)

Il n'existe donc qu'une alternative : ou maintenir la vieille structure gouvernementale sous quelque forme que ce soit ou prendre le risque révolutionnaire d'oser faire le pas et d'admettre qu'

> En fait de gouvernement, après la royauté, il n'y a rien. (p. 50)

Il n'y a rien au sens institutionnel bien sûr, car ce qui apparait aussitôt que s'estompe le pouvoir d'Etat, c'est la pleine *souveraineté du peuple* identifiée à l'*anarchie* :

> Assurément, le passage ne peut s'effectuer en un jour; l'esprit humain ne s'élance pas d'un seul bond du Quelque chose au Rien; et la raison publique est encore si faible ! Mais ce qui importe est de savoir où nous allons, et quel principe nous mène. (…) Dans une démocratie, il n'y a lieu, en dernière analyse, ni à Constitution ni à gouvernement. La politique, dont on a écrit tant de volumes, et qui fait la spécialité de tant de profonds génies, la politique se réduit à un simple contrat de garantie mutuelle, de citoyen à citoyen, de commune à commune, de province à province, de peuple à peuple, variable dans ses articles suivant la matière, et révocable ad libitum, à l'infini... (p.50)

L'humanité a certes du mal à s'accommoder de la vérité de ce processus de « négation perpétuelle » (p. 53), mais lui seul est en mesure d'assurer « l'indépendance absolue du citoyen » :

> Il n'y a pas dans l'ordre économique de système agricole-mercantile-industriel, il n'y en aura jamais ; pas plus qu'il n'y a, pour la libre pensée, de système philosophique ; pour la conscience, de théologie ; pour la liberté, de gouvernement. C'est temps perdu, ignorance, folie, que de le chercher ; c'est de la contre-révolution. La perfection économique est dans l'indépendance absolue des travailleurs, de même que la perfection politique est dans l'indépendance absolue du citoyen. Cette haute perfection ne pouvant être réalisée dans son idéal, la Société s'en approche de plus en plus par un mouvement d'émancipation continuel. Réduire indéfiniment les charges qui grèvent la production, les prélèvements opérés sur le salaire, les retenues imposées à la circulation et à la consommation ; diminuer les fatigues du travail, les difficultés de la main-d'œuvre, les entraves au crédit et au débouché, les lenteurs de l'apprentissage, les soubresauts de la concurrence, les inégalités de l'éducation, les hasards de la nature, etc. ; par un contrat de garantie et de secours mutuel : voilà, dans l'ordre de la richesse, toute la Révolution, voila le progrès[1]. L'économie sociale n'est point une constitution, à la manière de la féodalité ou des castes de l'Inde, un système tel que les utopies de Fourier et des Saint-Simoniens. C'est une science qui a pour objet de résoudre, par une méthode d'équation spéciale, les problèmes divers qu'engendrent les notions de *travail*, *capital*, *crédit*, *échange*, *propriété*, *impôt*, *valeur*, etc., etc. Il n'y a rien à substituer aux anciennes corporations d'arts et de métiers : c'est la liberté qui nous l'enseigne ; c'est la Révolution, le progrès, la science économique qui nous l'attestent. (pp. 53-54)

C'est ce que n'ont pas compris les hommes du gouvernement provisoire[2]. Au lieu de « jeter le peuple dans la Révolution », ils se sont contentés de maintenir l'ordre et de « rassurer les intérêts[1] ». Ils ont

[1] On perçoit bien qu'ici Proudhon en dit ou trop ou trop peu. Outre le principe général de dissolution des structures d'Etat que l'on peut appréhender, le détail ainsi énuméré de l'organisation libre du citoyen dans le champ économico-social laisse le lecteur dans l'expectative.

[2] Un gouvernement provisoire auquel Proudhon prodigue au passage ses éloges : « A Dieu ne plaise que j'inculpe ici des hommes qui tous, agissant dans la mesure de leurs lumières, ont obéi à leur conscience, et n'ont pas cru pouvoir assumer la responsabilité de si grandes choses. J'ai pu combattre les opinions

fait de la république le synonyme de la moralité et ne se sont permis qu'une seule initiative révolutionnaire : le suffrage universel. Mais sur l'essentiel, il s'est abstenu, pendant que se formait une coalition de ceux qui avaient eu peur pour leurs intérêts.

> Pour moi, je ne m'en cache pas. J'ai poussé de toutes mes forces à la désorganisation politique, non par impatience révolutionnaire, non par amour d'une vaine célébrité, non par ambition, envie ou haine ; mais par la prévoyance d'une réaction inévitable, et, en tout cas, par la certitude où j'étais que dans l'hypothèse gouvernementale où elle persistait à se tenir, la démocratie ne pouvait opérer rien de bon. Quant aux masses, si pauvre que fût leur intelligence, si faible que je connusse leur vertu, je les craignais moins en pleine anarchie qu'au scrutin. Chez le peuple, comme chez les enfants, les crimes et délits tiennent plus à la mobilité des impressions qu'à la perversité de l'âme ; et je trouvais plus aisé, à une élite républicaine, d'achever l'éducation du peuple dans un chaos politique, que de lui faire exercer sa souveraineté, avec quelque chance de succès, par voie électorale. (pp. 59-60)

Mais conclut Proudhon : « De nouveaux faits ont rendu inutile cette tactique désespérée, pour laquelle j'ai bravé longtemps l'animadversion publique ».

5. *Le 2 décembre*

Proudhon en arrive à énoncer **la thèse centrale** qu'évoque le titre même de ouvrage : qu'il le veuille ou non, affirme-t-il, Louis-Napoléon Bonaparte est devenu *par la logique des choses*[2] l' « organe la révolution ».

> Tandis que la classe nantie jure haine à la république; que le parti républicain, tombé en constitutionnalisme, donne son désistement, Louis Bonaparte, porté par cinq millions et demi de voix, devient l'organe de la révolution. Ainsi va la logique des choses (…). Quel que fût l'élu du 10 décembre, en effet, produit d'une situation révolutionnaire, il était forcé de devenir, à peine d'une prompte déchéance, l'organe de la révolution. (p. 61)

En quelque sorte, le chef de l'Etat « hérite d'une nécessité » en devenant « le représentant de la révolution ».

Le facteur dominant qui a joué aura été le rétablissement par Louis Bonaparte du suffrage universel que la démocratie triomphante de février 48 avait popularisé comme « l'instrument infaillible de la révolution sociale ». Or sur cette question du suffrage universel[3], l'erreur des Montagnards aura été de ne pas conclure avec le président une alliance franche qui leur aurait permis de « partager avec lui le fruit de la victoire »

> Ne valait-il pas mieux, je raisonne ici, comme Thémistocle ou Machiavel, au point de vue de l'utile, que Michel (de Bourges) fut ministre d'Etat ou président du conseil le 4 décembre, que d'aller à Bruxelles, dans un exil sans gloire, pleurer l'erreur de l'invisible souverain ? (p. 67)

---

de presque tous : je n'ai jamais mis en doute la probité, le dévouement d'aucun. Ils ont quitté le pouvoir, les mains pures de rapine et de sang ». (p. 56)

[1] « Plutôt que de recourir à des moyens sommaires, extra-légaux, contre les riches, ils ont préféré, dans le besoin urgent de la République, demander au peuple son dernier sou, et rogner leurs propres traitements ». (p. 57)

[2] Une nécessité et comme un destin qu'exprime très clairement l'exergue placé en couverture de l'ouvrage, sous le titre : « Je ne sais pas comment cela se fera, mais cela se fera, parce que C'EST ECRIT », avec pour référence la page 195 de l'édition de l'époque de *Idée générale de la révolution au XIXe siècle*.

[3] Plus techniquement sur la lutte contre la loi du 31 mai. Le 4 novembre 51, soit un mois avant le coup d'Etat, Louis Bonaparte s'adresse à l'Assemblée pour lui proposer l'abrogation de la loi du 31 mai et le rétablissement du suffrage universel dans son intégralité. Par ailleurs, la Montagne s'était rangée du côté de la présidence sur la question des questeurs visant à donner à l'Assemblée le droit de disposer de l'armée.

La victoire de Louis Bonaparte relève « de la logique de l'histoire » : « voilà sur quoi nous devons, républicains, profondément réfléchir » :

> Qu'on répète tant qu'on voudra que le 2 décembre a été un guet-apens, un acte de brigand, où l'armée s'est montrée féroce, le peuple lâche, le pouvoir scélérat : tout cela ne fait qu'embrouiller l'énigme. Certes, il fallait être un peu l'homme de Strasbourg et de Boulogne pour accomplir le 2 décembre ; mais en accordant à l'évènement tous les caractères qu'on lui donne, il reste toujours à expliquer ceci : Comment celui qui échoua si misérablement à Boulogne et à Strasbourg, dans des circonstances qui, d'après nos mœurs insurrectionnelles, ne pouvaient que lui concilier une certaine estime, réussit à Paris dans des conditions odieuses ; comment à point nommé, le soldat, si sympathique à l'ouvrier, sous prétexte de discipline s'est montré impitoyable ; comment le peuple a été lâche, plus lâche que le gouvernement renversé par lui en 1848 ; comment, un matin, il s'est pris de haine pour la liberté, de mépris pour la Constitution, et d'adoration pour la force ! (p. 69)

Car oui, c'est une évidence. Le plus remarquable dans l'évènement du 2 décembre aura été « la défection complète, disions mieux, l'adhésion formelle du peuple » : « la masse (…) a été complice, ici par son inaction, là par ses applaudissements, ailleurs par une coopération effective du coup d'Etat du 2 décembre. (…) ce n'est pas la force armée ; c'est le peuple, indifférent ou plutôt sympathique, qui a décidé le mouvement en faveur de Bonaparte ».

Et Proudhon d'affirmer : « Rien n'est moins démocrate, au fond, que le peuple » (p. 70). L'histoire montre qu'il n'aspire jamais qu'à soutenir l'autorité. Toute l'habileté de Louis Bonaparte aura été de concilier le coup de force et le suffrage universel. Le peuple était bien incapable de saisir d'autres nuances. Il s'est rangé du côté de la force, d'autant plus que « le président s'est fait connaitre jadis par des écrits socialistes ».

> L'avenir dira, à vue des actes de Louis-Napoléon, si le coup d'Etat du 2 décembre fut, je ne dirai pas légitime, il n'y a point de légitimité contre la loi, mais, au point de vue de l'utilité publique, excusable. Tout ce qu'il m'appartient de faire, c'est d'en rechercher les éléments, la signification, la fatalité ; c'est, en rendant justice à ceux qui s'armèrent pour le combattre, de sauver l'honneur national. (p. 77)

Il faut aujourd'hui prendre acte que le coup d'Etat a reçu le soutien du peuple, lequel exige toujours des idoles. Telle est la preuve que « la monarchie (est) le produit, direct et presque infaillible, de la spontanéité populaire » (p. 81). La cause de cette situation déplorable : **le suffrage universel**, du moins la manière de le pratiquer.

> Et je le répète, lorsque j'accuse ainsi le suffrage universel, je n'entends nullement porter atteinte à la Constitution établie, et au principe du pouvoir actuel, j'ai moi-même défendu le suffrage universel, comme droit constitutionnel et loi de l'Etat ; et puisqu'il existe, je ne demande point qu'on le supprime, mais qu'il s'éclaire, qu'il s'organise et qu'il vive. Mais il doit être permis au philosophe, au républicain, de constater, pour l'intelligence de l'histoire et l'expérience de l'avenir, que le suffrage universel, chez un peuple dont l'éducation a été aussi négligée que le nôtre, avec sa forme matérialiste et héliocentrique, loin d'être l'organe du progrès, est la pierre d'achoppement de la liberté. (p. 83)

6. *Louis-Napoléon*

Mon projet, précise Proudhon, est de raisonner ici sur le phénomène Bonaparte : « je veux dire à Louis-Napoléon la bonne aventure » (p. 86), l'éclairer *sur son destin*, l'avertissant d'emblée que « le métier de l'apostolat révolutionnaire » est exigeant, car l'homme au pouvoir est « serf de son destin ».

La première question sous cet angle porte sur « la signification historique et fonctionnelle » du personnage.

La réponse est que Louis-Napoléon « est, de même que son oncle, un dictateur révolutionnaire, mais avec cette différence, que le premier Consul venait clore la première phase de la révolution, tandis que le Président ouvre la seconde » (p. 88). Sous l'angle de l'histoire, il ne peut qu'exprimer, affirme Proudhon, « une formule supérieure de la Révolution ». (p. 89)

Que représente-t-il, en vérité ?

Non pas « cette République, honnête et modérée, sagement démocratique, qui prévalut après le 24 février ». Non pas la monarchie constitutionnelle et bourgeoise. Non pas la monarchie dite légitimiste. L'empire, donc ? On pourrait le croire. Mais gare ! Une « Idée[1] » passée à l'état de tradition est fragile[2].

En vérité, le 2 décembre « est le signal d'une marche en avant dans la voie révolutionnaire » (p. 93). Louis-Napoléon le sait-il et peut-il en assumer le fardeau ? C'est ce que l'avenir dira. En tout cas, « la signification du 2 décembre, l'histoire le démontre, c'est la *Révolution démocratique et sociale* ».

Or, en matière de démonstration, Proudhon s'engage étrangement ici dans un long, dans très long commentaire sur l'histoire de… l'Eglise, sur la religion elle-même et particulièrement sur le rôle des jésuites en faveur d'un ordre théocratique qui rassure la bourgeoisie. C'est une stratégie vaine, affirme-t-il, car la société est fondamentalement soumise à la loi du mouvement et du « perpétuel changement[3] ».

Le retour au cas précis de Louis-Napoléon se fait dès lors sur un mode à la fois théologique et des plus lyriques.

Voici pour en juger :

> Louis-Napoléon ne peut se séparer de la société dont il est le chef: donc Louis-Napoléon représente l'impiété révolutionnaire, impiété qui n'est pas seulement celle d'une époque, mais qui date de six siècles. Quelle est cette impiété ? Le nivellement des classes; l'émancipation du prolétariat, le travail libre, la pensée libre, la conscience libre; en un mot, la fin de toute autorité. Louis-Napoléon, chef du socialisme, c'est l'ANTECHRIST ! (p. 115)

Mais encore :

> Que le 2 décembre, sortant de la fausse position que lui a faite la tactique des partis, produise, développe, organise, et sans retard, ce principe qui doit le faire vivre, l'anti-christianisme, c'est-à-dire, l'anti-théocratie, l'anti-capitalisme, l'anti-féodaliié; qu'il arrache à l'Eglise, à la vie inférieure, et qu'il crée en hommes ces prolétaires, grande armée du suffrage universel, baptisés enfants de Dieu et de l'Eglise, et qui manquent à la fois de science, de travail et de pain, tel est son mandat, telle est sa force.
>
> Faire des citoyens avec les serfs de la glèbe et de la machine; changer en sages des croyants ahuris; produire tout un peuple, avec la plus belle des races; puis, avec cette génération transformée, révolutionner l'Europe et le monde : ou je suis moi-même aussi aliéné de la civilisation que le dieu chrétien, ou il y a de quoi satisfaire à l'ambition de dix Bonaparte. (p. 116)

Rien de moins.

[1] Au sens quasi platonicien d'un modèle idéal.
[2] Si Henri V ne rentre pas en France, note Proudhon, c'est qu'il n'est plus que le « monument d'une tradition », c'est qu' « il a perdu le fil des Idées et qu'il n'a pas de fonction historique. » (p. 91).
[3] Il y a contradiction, argumente Proudhon, entre la loi du perpétuel changement et l'affirmation d'une confession religieuse immuable : « l'humanité ne pouvant subsister que dans un perpétuel changement, la religion, supposée éternelle et immuable, n'est pas faite pour elle ». (p. 99). La question est ensuite traitée à travers un dialogue imaginaire avec « un vieux prêtre aussi savant qu'orthodoxe ».

7. *Sept mois de gouvernement*

A la *nécessité des choses* s'ajoute la *volonté*, à savoir « la tendance, impersonnelle et collective, qu'accusent les actes d'un gouvernement », une tendance qui est elle-même déterminée par les intérêts « qui se groupent autour de lui[1] ».

Après avoir constaté sa raison historique, objective, je vais, déclare Proudhon « descendre dans l'âme de ce gouvernement » et « rechercher le secret de ses décisions » (p. 118), secret que lui-même ne connait pas. « Quelle est la tendance secrète, spontanée, qui, à son insu peut-être, dirige l'Élysée » ? Où va-t-il, en somme[2] ?

A l'empire, pourrait-on croire. Mais ce serait rester à la surface des choses. On demeure dans l'ordre du souvenir et de l'imitation. Il ne peut y avoir continuation pure et simple. L'important est la manière dont Louis-Napoléon considère sa mission.

Or, il traite le vote populaire comme un véritable blanc-seing qui lui permet de gouverner à sa guise, d'autorité. C'est, note Proudhon, ce que j'appelle le subjectivisme dans le pouvoir[3], au risque de soulever des résistances et d'y succomber un jour.

Proudhon enchaine ici une série de **cinq chapitres** destinés à évaluer **la distance** prise par les actes du nouveau pouvoir avec sa mission objective qui est censément révolutionnaire.

1. Opinion du 2 décembre sur sa propre signification

La dissolution de l'Assemblée et l'arrestation des chefs des vieux partis ont laissé penser que le pouvoir s'accordait avec la donnée révolutionnaire, mais bien vite on a vu se mettre en place une politique d'ordre au service de la famille et de la propriété. En vérité, Louis-Napoléon fait preuve à la fois d'opportunisme et d'hésitation sur la ligne à suivre, invoquant tour à tour la révolution et la contre-révolution. Qu'il prenne garde de s'égarer dans une « voie sans gloire et sans issue ».

2. Actes du 2 décembre relatifs au clergé

Le plus spectaculaire dans les premières décisions du pouvoir c'est le rétablissement du clergé dans sa position hégémonique. Ainsi, très symboliquement, le retour au culte du Panthéon. Habile manœuvre, estime Proudhon, mais qui, c'est le moins, « compromet le principe véritable qui est la révolution » (p. 123) ». Et cette alliance est d'autant plus suspecte que l'Eglise ne vise jamais qu'à dominer le bras séculier qui la sert[4].

3. Actes du 2 décembre envers les républicains

En 51, on pouvait s'attendre à une alliance avec les républicains mais au contraire le 2 décembre a donné lieu à « une Saint-Barthélemy de révolutionnaires ». Disposant du pouvoir de la dictature, Louis Bonaparte au lieu de proclamer « Je suis la révolution, et la démocratie et le socialisme[5] », s'est laissé entrainer par la réaction et a permis aux forces dynastiques de se livrer sans retenue à la répression des républicains et de reprendre ainsi l'initiative.

4. Actes du 2 décembre concernant la réforme économique.

Proudhon commence ce chapitre par une étonnante **profession de foi interclassiste**. Il écrit :

> Résoudre la bourgeoisie et le prolétariat dans la classe moyenne; la classe qui vit de son revenu et celle qui vit de son salaire dans la classe qui, à proprement parler, n'a ni revenu ni salaire, mais qui invente, qui entreprend, qui fait valoir, qui produit, qui échange, qui seule constitue l'économie de la société et représente véritablement le pays : telle est, avons-nous dit, la véritable question de février. (p. 135)

[1] Proudhon établit ainsi la distinction entre les « causes nécessitantes objectives », qui résultent de la situation historique, et les « causes subjectives » qui résultent des intérêts que le gouvernement sert.
[2] Tandis que sa raison historique objective, rappelle Proudhon, « lui assigne pour but la révolution ». (p. 118).
[3] Une manière, on le comprend, de ne pas nommer le despotisme.
[4] Proudhon termine ce chapitre sur un ton grandiloquent et un peu bouffon en annonçant qu'il tuera de ses propres mains le prêtre qui osera porter la main sur ses enfants.
[5] Cette proclamation récurrente du « destin » révolutionnaire de Louis Bonaparte ne quitte jamais le pur registre de l'assertion.

C'est dans cette perspective, affirme Proudhon, que Louis Napoléon a le mieux compris quel était son mandat. Or, poursuit-il, « Rien n'est plus aisé, quand on voudra, que d'accomplir sans la moindre secousse, la révolution sociale, dont l'attente paralyse la France et l'Europe » (p. 136). La classe moyenne a tout intérêt à cette révolution car elle est la cheville ouvrière du progrès[1]. L' « embarras » réside du côté de la bourgeoisie dont il faut obtenir la conversion en vue d'un autre emploi de ses capitaux[2].

De ce point de vue, les premières mesures financières prises par le gouvernement, la diminution des intérêts de la rente par exemple, sont des plus timides et manquent de cohérence si l'on veut véritablement orienter les capitaux vers la production et les détourner des gains spéculatifs sur la dette publique et l'hypothèque. Visiblement « la modération du législateur n'a pas répondu à l'impatience de la révolution » (p. 145).

5. Actes du 2 décembre concernant les institutions politiques : Presse, Serment

Louis Napoléon dispose d'un pouvoir dictatorial qui n'est pas une tyrannie. Il a réglé les bornes de son pouvoir par une Constitution[3] dans le cadre de laquelle « il assume le fardeau de la révolution » (p.151). « Je n'ai rien à objecter », répète Proudhon, contre cette dictature[4] voulue par le suffrage universel. Mais cette Constitution est muette sur les réformes précises à mettre en œuvre au nom de la révolution. On ne comprend pas l'utilité de l'exorbitance qu'elle accorde au président au regard des nouvelles institutions.

8. *L'horoscope*

Le précédent chapitre se terminait par une évocation de périodes historiques de la France que Proudhon estime marquées par une unité de vue entre « le prince et la nation ».

Ce huitième chapitre est consacré à une analyse rétrospective du règne de Napoléon 1er depuis le 18 brumaire jusque Waterloo. Il comporte à cet effet un très longue séquence intitulée « Ephéméride consulaires » et « Ephémérides impériales » qui est un compte rendu détaillé, mois par mois, année après année, de 1800 à 1814, des évènements associés au règne de Napoléon Ier[5].

9. *Ne mentez pas à la Révolution*

Après la légende impériale, Proudhon revient à la réalité de 1852, répétant sa thèse : « L'Empereur venait clore une révolution, tandis que Louis-Napoléon en ouvre une autre » (p. 227). Il a pour adversaire les forces royalises et « « l'aristocratie capitaliste représentée par la haute bourgeoisie capitaliste et par l'Angleterre ». Mais hélas, les premières mesures montrent que cette voie révolutionnaire est abandonnée alors que le chemin obligé pour la France et pour l'Europe est d'accomplir « *la révolution démocratique et sociale* ».

> (…) aussi longtemps que la société sera livrée à une économie de hasard, il est inévitable qu'il y ait des exploiteurs et des exploités, un parasitisme el un paupérisme, qui la rongent d'une dent rivale ; — aussi longtemps que pour soutenir ce parasitisme et pour en pallier les ravages la société se donnera un pouvoir concentrique et fort, il y aura des partis qui se disputeront ce pouvoir, avec lequel le vainqueur boit dans le crâne du vaincu, avec lequel on fait et l'on défait les révolutions ; — aussi

[1] Proudhon ne manque jamais d'adresser ses éloges à « la classe moyenne ». Il en parle comme celle « au sein de laquelle vit et s'agite l'esprit de liberté, qui possède la raison de l'avenir, et qui, refoulée de haut et de bas, par l'insolence capitaliste et l'envie prolétarienne, n'en forme pas moins le cœur et le cerveau de la nation. » (p. 233).

[2] Il y a dans les affirmations de Proudhon tout au long de cette séquence un extravagant angélisme et un créneau d'analyse très étroit, centré presque exclusivement sur la question du crédit et de la circulation monétaire.

[3] La Constitution du 14 janvier 1852, que Proudhon situe pour sa part à la date du 15 janvier.

[4] Au sens romain, précise Proudhon, autrement dit un pouvoir fort limité dans le temps et concédé pour une action particulière.

[5] La séquence occupe une cinquantaine de pages, de la page 165 à la page 213, dans notre édition de référence. Manifestement Proudhon « tire ici à la ligne ». Il est manifeste qu'il exploite les données collectées en vue de la publication de son ouvrage intitulé *Chonos* pour lequel il avait signé en septembre 1851 un contrat d'édition avec la maison Boussard. Sur le sujet, il convient de consulter le site *Mémoire Vive* consacré au patrimoine numérisé de la ville de Besançon (à l'adresse memoirevive.besancon.fr). Le site offre la photocopie des pages de Proudhon destinées à *Chronos* parmi un très grand nombre d'autres reproductions de ses manuscrits.

> longtemps, enfin, qu'il y aura des partis antagonistes et des classes hostiles , le pouvoir sera instable et l'existence de la nation précaire.
> Telle est la généalogie de la société, abandonnée aux agioteurs, aux usuriers, aux empiriques, aux gendarmes et aux factions ! Le vice du régime économique produit l'inégalité des fortunes, et par suite la distinction des classes ; la distinction des classes appelle, pour la défendre, la centralisation politique ; la centralisation politique donne naissance aux partis, avec lesquels le pouvoir est nécessairement instable et la paix impossible. Une réforme économique, radicale, peut seule nous tirer de ce cercle[1]: on la repousse. Ce sont les conservateurs qui retiennent la société à l'état révolutionnaire[2].

La division en classes et la lutte entre elles, la division entre partis[3] qui en résulte constituent l'antagonisme principal de la société française, et le pouvoir, quel qu'il soit, n'a aucun avenir s'il ne résout pas cet antagonisme. La solution : dissoudre tous les partis dans un « parti d'absorption » composé de la classe moyenne et du prolétariat et affirmer en son nom la nécessité de la révolution sociale en se purgeant ainsi de toute influence cléricale et royaliste. (p. 236)

La politique à suivre ne peut qu'être mise en conformité avec la logique de la situation historique : « elle se dégage des rapports sociaux, et des révélations de l'histoire. Pour moi, *écrit Proudhon*, la révolution au 19e siècle en doit être l'évènement ». (p. 240)

Au lieu de résulter de la seule volonté d'un chef, la politique à suivre doit être l'application rigoureuse de principes scientifiques dans le domaine de l'économie. Sinon le 2 décembre n'empêchera pas que « le système féodal, vaincu dans l'ordre politique et religieux, redevienne une vérité dans l'ordre industriel ». (p. 243)

Le nouveau pouvoir affirme hautement son souhait d'améliorer le sort des classes pauvres. Or il ne peut y parvenir par une politique de pouvoir personnel qui n'engage pas la totalité de la nation : « Le gouvernement, dis-je, est acculé entre *l'an-archie* et le *bon plaisir*, obligé de choisir entre les tendances naturelles de la société, et l'arbitraire de l'homme ! » (p. 248). Le *2 décembre*[4] ne peut rester plus longtemps « dans la situation équivoque où il s'est placé entre la révolution et la contre-révolution ».

En guise de politique étrangère, la seule guerre que Louis-Napoléon peut mener est une guerre économique contre l'hégémonie du capitalisme anglais. On doit attendre de lui qu'il prenne les mesures, notamment en matière de crédit[5], pour faire de la France un véritable pôle d'attractivité pour les pays voisins, la Belgique, la Suisse et le Piémont cisalpin. A défaut, il se condamne à l'impuissance.

10. *Anarchie ou césarisme – Conclusion.*

Après les journées de février et de juin 48, le 2 décembre constitue la troisième « éruption du volcan » révolutionnaire. Mais, à la différence de 1789, si tout « dans les choses » appelle à la révolution, la conscience de cette nécessité fait défaut « dans les idées » (p. 260). L'opinion est en retard sur les exigences de l'heure.

En vérité, le socialisme a été mal servi par les républicains parce qu'ils sont incapables d'admettre qu'il « est la négation de toute hiérarchie » et parce qu'ils redoutent ce « vide qui fait horreur à leurs préjugés d'organisation, à leurs habitudes de gouvernement ». (p. 261). C'est en niant cette nécessité qu'ils se sont perdus.

C'est du reste l'imminence révolutionnaire qui explique le cours des évènements même si, en novembre 51, l'Elysée s'est alliée tantôt à la gauche républicaine, tantôt aux forces de la réaction et tire aujourd'hui sa force de ce *double jeu.* Mais cette ambigüité ne peut durer et la question, est de savoir ce que va faire Louis-Napoléon. Or tout indique qu'il continue son jeu de bascule.

---

[1] La solution réside pour Proudhon dans la sortie du cercle étroit de la *politique* au sein de l'appareil d'Etat.
[2] Une note qui a son importance : la société est selon Proudhon en état révolutionnaire du fait même de la nécessité d'une révolution.
[3] Avec cette précision significative : « Je ne compte pas comme parti les socialistes, quoi que plus républicains et plus radicaux que les rouges, parce que, dans aucune de leurs écoles, ils ne sont hommes de *pouvoir* mais hommes de *science* et de solution » (p. 234). Proudhon veille, on le voit, à réserver leur place à part à ses partisans qui récusent la lutte politique en vue de l'occupation de l'appareil d'Etat.
[4] Ainsi que Proudhon nomme l'évènement et la ligne politique qui doit en résulter selon lui.
[5] Qui demeure aux yeux de Proudhon le centre de toute réforme sociale. : « La réduction combinée des rentes et intérêts aux simples frais de commission changera, *écrit-il*, dans leur intégralité les rapports du travail et du capital ». (p. 252)

Pour ma part, écrit Proudhon, j'ai rappelé à Louis Bonaparte sa véritable mission qui est de mettre fin à l'autorité elle-même.

La société doit reposer sur trois principes : 1. La propriété libre, 2. le travail libre, et 3. « la distinction naturelle, égalitaire et libre des spécialités industrielles, mercantiles, scientifiques, etc, d'après le principe de la division du travail et en dehors de tout esprit de caste ».

Sur de telles bases, le gouvernement ne pourra être que de nature démocratique et immédiatement[1] représentative de ces *rapports d'intérêts libres*, avec pour conséquence que désormais la politique et l'économie vont se confondre et dissoudre l'idée même de gouvernement.

Le choix est entre le césarisme ou l'anarchie, « entre l'*Empereur* et la *Sociale* ».

[1] C'est-à-dire sans l'intermédiaire de représentants professionnels qui ne sont toujours que des usurpateurs.

Marx, à mesure

Table générale

Paul Annenkov, *Dix années mémorables* (Extrait)	Vol. 3
F-N (G) Babeuf, Aperçu biographique et contexte politique	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Controverse avec Antonelle	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Dernière lettre à sa femme et à ses enfants (27.05.1797)	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Discours préliminaire au *Cadastre universel*	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Lettre à Jacques-Michel Coupé (10.09.1791)	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Lettre à Anaxagore Chaumette (07.05.1793)	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Lettre à Charles Germain (28.07.1795)	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Lettres à Félix Le Peletier (14.07.1796)	Vol. 12
F-N (G) babeuf, Dernière lettre à sa famille	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Manifeste des Plébéiens	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Plaidoirie de Vendôme	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Prénoms et prisons	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, *Le Tribun du Peuple*	Vol. 12
F-N (G) Babeuf, Sur la loi agraire	Vol. 12
Philippe Buonarroti, La société des Egaux	Vol. 12
Philippe Buonarroti, Doctrine de Babeuf	Vol. 12
Philippe Buonarroti, Réponse à MV	Vol. 12
Louis-Napoléon Bonaparte, Chronologie d'une ascension politique	Vol. 21
Louis-Napoléon Bonaparte, Le coup d'Etat de décembre 1851. Repères chronologiques et poiltiques	Vol. 21
Louis-Napoléon Bonaparte*, L'Extinction du paupérisme*	Vol. 21
Louis Blanc, De quelle manière on pourrait, selon nous, organiser le travail.	Vol. 13
Louis Blanc, *Catéchisme des socialistes*	Vol. 14
Philippe Buchez, Economie politique	Vol. 13
Etienne Cabet, *Allons en Icarie.*	Vol. 13
Etienne Cabet, Comment je suis communiste	Vol. 13
Etienne Cabet, *Credo communiste*	Vol. 14
Etienne Cabet, Eléments de biographie et contexte politique	Vol. 13
Etienne Cabet, Quarante-huit conditions pour devenir Icarien (1850)	Vol. 13
Etienne cabet, Publications croisées avec les babouvistes	Vol. 13
Etienne Cabet, Rupture avec Dézamy	Vol. 13
Charbonnerie française, brève histoire	Vol. 13
Chartisme (le), Vue d'ensemble	Vol. 11
Chartisme (le), Chronologie	Vol. 11
Chartisme (le), Protagonistes	Vol. 11
Victor Considerant, *Manifeste de la Démocratie au XIXe siècle*	Vol. 14
Charles de Bouckère, Rapport de la commission d'enquête sur l'arrestation du Docteur Marx et de sa femme	Vol. 16
Classes et lutte de classes : une notion libérale ?	Vol. 16
Classes et lutte de classes : Marx, Engels, premières élaborations	Vol. 16
Classes et lutte de classes : protagonistes	Vol. 16
L'affaire Freddy Demuth	Vol. 20
Théodore Dézamy, *Le code de la Communauté*, Chapitre XVIII	Vol. 13
Théodore Dézamy, Eléments de biographie	Vol. 13
F. Engels, Adresse à M. Feargus O'Connor (*The Northern Star* du 25.07.1846)	Vol. 11
F. Engels, L'armistice prusso-danois (*Neue Rheinische Zeitung* du 10 septembre 1848)	Vol. 14
F. Engels, *Contribution à l'Histoire de la Ligue des Communistes*	Vol. 14
F. Engels, *Contribution à l'Histoire de la Ligue des Communistes (2)*	Vol. 18
F. Engels, *Contribution à l'Histoire de la Ligue des Communistes (3)*	Vol. 19
F. Engels, Discours sur la Pologne (*Deutsche-Brüsseler-Zeitung* du 29.11.1847)	Vol. 11
F. Engels, *Esquisse d'une critique de l'économie politique*	Vol. 2
F. Engels, Feargus O'Connor et le peuple irlandais (*Deutsche-Brüsseler-Zeitung* du 9.01.1848)	Vol. 11
F. Engels, L'agitation chartiste (*La Réforme* du 30.12.1847)	Vol. 11
F. Engels, La crise commerciale en Angleterre (*La Réforme* du 23.10.1847)	Vol. 11
F. Engels, La « Coercion Bill » irlandaise et les chartistes (*La Réforme* du 8.01.1846)	Vol. 11
F. Engels, *La Guerre des paysans en Allemagne*	Vol. 19
F. Engels, La Kölnische Zeitung et la révolution de juin. (*Neue Rheinische Zeitung* du 1er juillet 1848)	Vol. 15
F. Engels, La lutte des Magyars (*Neue Rheinische Zeitung* du 13 janvier 1849)	Vol. 14
F. Engels, La révolution de juin (*Neue Rheinische Zeitung* des 1er et 2 juillet 1848)	Vol. 15
F. Engels, *La Situation de la Classe laborieuse en Angleterre*	Vol. 11
F. Engels, Le banquet chartiste (*La Réforme* du 6.11.1847)	Vol. 11
F. Engels, Le congrès économique (*Deutsche Brüsseler Zeitung* du 26.09.1847)	Vol. 10
F. Engels, Le congrès sur le libre-échange à Bruxelles (The Northern Star du 09.10.1847)	Vol. 10
F. Engels, Le mouvement chartiste (*La Réforme* du 22.11.1847)	Vol. 11

F. Engels, Le panslavisme démocratique ((*Neue Rheinische Zeitung* du 15 février 1849) Vol. 14
F. Engels, Le procès des communistes à Cologne (*New York Daily Tribune* du 22.12.1852) Vol. 20
F. Engels, Le programme agraire des chartistes (*La Réforme* du 01.11.1847) Vol. 11
F. Engels, Le statu quo en Allemagne (1847) Vol. 3
F. Engels, Les Démocrates Fraternels à la cl. ouvrière d'Angleterre et d'Irlande (*Northern Star* du 8.01.48) Vol. 11
F. Engels, Lettre à Eduard Berstein du 22 février 1882 Vol. 14
F. Engels, Lettre à Conrad Schmidt, du 05.08.1890 Vol. 5
F. Engels, Lettre à Conrad Schmidt, du 27.10.1890 Vol. 5
F. Engels, Lettre à Joseph Bloch, du 21.09.1890 Vol. 5
F. Engels, Lettre à Franz Mehring, du 17.07.1893 Vol. 5
F. Engels, Lettre à Walter Borgius, du 25.01.1891 Vol. 5
F. Engels, *Lettres d'Allemagne* (*The Democratic Review*, janvier-août 1850) Vol. 19
F. Engels, *Lettres de France* (*The Democratic Review*, janvier-août 1850) Vol. 15
F. Engels, Le 23 juin (*Neue Rheinische Zeitung* du 28 juin1848) Vol. 15
F. Engels, Le 24 juin (*Neue Rheinische Zeitung* du 28 juin 1848) Vol. 15
F. Engels, Le 25 juin (*Neue Rheinische Zeitung* du 29 juin 1848) Vol. 15
F. Engels, La campagne pour la Constitution du Reich Vol. 17
F. Engels, Meeting pour la pétition nationale (*La Réforme* 19.01.1848) Vol. 11
F. Engels, *La loi anglaise des 10 heures* Vol. 19
F. Engels, Mission à Paris (1846-1847) Vol. 3
F. Engels, Le panslavisme démocratique (*Neue Rheinische zeitung* du 15 février 1849) Vol. 14
F. Engels, Préface à *Travail salarié et Capital*, avril 1891 Vol. 9
F. Engels, Préface à *Discours sur la Question du Libre-échange* (1888) Vol. 10
F. Engels, Préface à l'édition de 1885 du *18 Brumaire de Louis Napoléon* Vol. 21
F. Engels, *Principes du communisme* (1847) Vol. 14
F. Engels, Progrès de la Réforme sociale sur le Continent (1843) Vol. 13
F. Engels, Révolution et contre-révolution en Allemagne Vol. 17
F. Engels, sur « les peuples sans histoire » Vol. 14
F. Engels, Sur l'inactivité des prolétaires français en déc. 1851 (*Notes to the People*, février/avril 1852) Vol. 21
Ferdinand Flocon, Lettre d'invitation à Marx Vol. 16
Charles Fourier, Eléments de biographie Vol. 1
Charles Fourier, Eléments de doctrine Vol. 1
Charles Fourier, L'expérience de la phalange de Condé-sur-Vesgre Vol. 1
Andreas Gottschalk, son action politique en 1848-1849 à Cologne Vol. 18
Karl Grün : Notice biographique Vol. 7
Hegel, L'idéalisme hégélien, première approche Vol. 1
Hegel, Deuxième approche : la philosophie du droit Vol. 1
Hegel, La philosophie de l'histoire. Vol. 1
H. Heine : « Les pauvres tisserands » Vol. 2
Moses Hess, *Catéchisme communiste par questions et réponses* (1844) Vol. 14
Moses Hess, *L'essence de l'argent* Vol. 2
Moses Hess, *Les derniers philosophes* Vol. 7
Moses Hess : une biographie intellectuelle Vol. 7
Moses Hess, Engels et Marx : chronique d'une rupture Vol. 7
Jeunes hégéliens Vol. 1
Victor Hugo, Discours du 15 janvier 1850 sur la liberté de l'enseignement Vol. 16
Journaux ouvriers et républicains sous la monarchie de Juillet Vol. 13
Richard Lahautière, Eléments de biographie Vol. 13
Richard Lahautière, *Petit catéchisme de la réforme sociale* Vol. 14
Albert Laponneraye, Eléments de biographie Vol. 13
Albert Laponneraye, *Catéchisme démocratique* Vol. 14
Ferdinand Lassalle, Les premiers emprisonnements (1847-1849) Vol. 18
Ligue des Communistes, Le projet d'émigration du citoyen cabet Vol. 13
Ligue des communistes, Mise en sommeil ou dissolution en juin 1848 ? Vol. 18
Ligue des communistes, La rupture de septembre 1850 Vol. 19
Ligue des communistes, La fraction Willich/Schapper Vol. 19
Ligue des communistes, Revendications du parti communiste en Allemagne (mars 1848) Vol. 18
Sylvain Maréchal, *Manifeste des Egaux* Vol. 12
K. Marx et F. Engels, Adresse de mars 1850 du Comité central de la Ligue des communistes Vol. 19
K. Marx et F. Engels, Adresse de juin 1850 du Comité central de la Ligue des communistes Vol. 19
K. Marx et F. Engels, Le chant du coq gaulois Vol. 18
K. Marx et F. Engels, *La circulaire contre Kriege* Vol. 3
K. Marx et F. Engels, Déclaration du 20 novembre 52 au *Morning Advertiser* Vol. 20
K. Marx et F. Engels, *Instruction du Comité de correspondance communiste* (juin 1846) Vol. 3
K. Marx et F. Engels, *La Sainte Famille* Vol. 4
K. Marx et F. Engels, *Les Grands Hommes de l'Exil* Vol. 19
K. Marx et F. Engels, *L'Idéologie allemande* (1) L'adieu à Feuerbach Vol. 5
K. Marx et F. Engels, *L'Idéologie allemande* (2) Saint Max, les enjeux Vol. 6
K. Marx et F. Engels, *L'Idéologie allemande* (2) Saint Max, la polémique Vol. 6
K. Marx et F. Engels, *L'Idéologie allemande* (3) Critique du socialisme allemand Vol. 7
K. Marx et F. Engels, *Le manifeste du Parti communiste* Vol. 14
K. Marx et F. Engels, Préfaces *au Manifeste* Vol. 14

K. Marx et F. Engels, *Le Manifeste*, une œuvre de plagiaires ?	Vol. 14
K. Marx, F. Engels et P-J. Proudhon, Chronique d'une rupture	Vol. 8
K. Marx, F. Engels, Stratégies (la ligne politique de la *Neue Rheinische Zeitung* en 1848-1849)	Vol. 18
K. Marx et F. Engels, La *Neue Rheinische Zeitung Politisch-ökonomische Revue*	Vol. 19
K. Marx et F. Engels, sur la lutte des classes en Angleterre. Récapitulatif	Vol. 11
K. Marx et F. Engels, sur Gracchus Babeuf	Vol. 12
K. Marx et A. Ruge, *Une correspondance de 1843*	Vol. 2
K. Marx, *Le chevalier de la noble conscience*	Vol. 20
K. Marx, *Le Communisme du Rheinische Beobachter* (12.09.1847)	Vol. 3
K. Marx, *La Critique moralisante et la Morale critique. Contre Karl Heinzen* (1847)	Vol. 3
K. Marx, *Critique de la Philosophe du Droit de Hegel*	Vol. 2
K. Marx, *Critiques en marge de l'article « Le roi de Prusse et la Réforme sociale. Par un Prussien »*	Vol. 2
K. Marx, *De la Question juive*	Vol. 2
K. Marx, *Discours sur la Question du Libre-échange*	Vol. 10
K. Marx, Discours sur la Pologne (*Deutsche-Brüsseler-Zeitung* du 29.11.1847)	Vol. 11
K. Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Napoléon*	Vol. 21
K. Marx, *La guerre civle en France* , Adresse du 30.05.1871 du Conseil général de l'AIT	Vol. 21
K. Marx, Lettre à Annenkov, du 28.12.1846	Vol. 5
K. Marx, Lettre à Ferdinand Lassalle, du 02.06.1860	Vol. 20
K. Marx, Lettre à Proudhon, du 05.05.1845	Vol. 8
K. Marx, Lettre à Schweitzer, du 19.01.1865	Vol. 8
K. Marx, Lettre au parlement ouvrier (*The People's paper* du 18.03.1854)	Vol. 11
K. Marx, Le libre-échange et les chartistes (*New York Daily Tribune* du 25.08.1852)	Vol. 11
K. Marx, *Les Luttes de classes en France (1)*	Vol. 15
K. Marx, *Les Luttes de classes en France (2)*	Vol. 16
K. Marx, *Manuscrits parisiens* : 1. La préface de Marx	Vol. 2
K. Marx, *Manuscrits parisiens* : 2. Cahiers de lecture	Vol. 2
K. Marx, *Manuscrits parisiens* : 3. Premier manuscrit	Vol. 2
K. Marx, *Manuscrits parisiens* : 4. Troisième manuscrit	Vol. 2
K. Marx, *Manuscrits parisiens* : 5. Eloge de Feuerbach	Vol. 2
K. Marx, *Manuscrits parisiens* : 6. Les manuscrits en débat	Vol. 2
K. Marx, *Misère de la Philosophie* : 1. *Une découverte scientifique*	Vol. 8
K. Marx, *Misère de la Philosophie* : 2. *La métaphysique de l'économie politique*	Vol. 8
K. Marx, Notice sur deux ouvrages d'Adoplhe Chenu et de Lucien De la Hodde	Vol. 16
K. Marx, Plaidoyer du 8 février 1849	Vol. 18
K. Marx, Préface à la *Critique de l'Economie politique*, janvier 1859	Vol. 5
K. Marx, Préface à l'édition de 1869 du *18 Brumaire de Louis Napoléeon*	Vol. 21
K. Marx, *Révélations sur le procès de communistes*	Vol. 20
K. Marx, *Les révolutions de 1848 et le prolétariat* (14.04.1856)	Vol. 21
K. Marx, La révolution de juin (*Neue Rheinische Zeitung* du 29 juin 1848)	Vol. 15
K. Marx, Thèses sur Feuerbach	Vol. 5
K. Marx, *Travail salarié et Capital*	Vol. 9
K. Marx, Tories et Whigs (*New York Daily Tribune* du 21.08.1852)	Vol. 11
K. Marx et F. Lassalle, leurs relations en 1848-1849	Vol. 18
Mazzini contre le socialisme et les socialistes français	Vol. 19
Charles de Montalembert, Discours du 21 juillet 1849 sur la liberté de la presse	Vol. 16
J. Nagels, Le point de vue de la production dans le marxisme	Vol. 8
J. Nagels, David Ricardo : la loi dite des coûts comparatifs	Vol. 8
Note sur l'aristocratie financière	Vol. 16
Note sur l'emprunt révolutionnaire allemand	Vol. 19
Note sur la *Neue Rheinische Zeitung*	Vol. 18
Note sur la garde nationale mobile	Vol. 15
Note sur l'immigration politique à Londres vers 1850	Vol. 19
Note sur la journée du 15 mai	Vol. 15
Note sur la paysannerie parcellaire	Vol. 21
Note sur le lumpenprolétariat	Vol. 16
Note sur les journées de juin	Vol. 15
Note sur la *Société universelle des communistes révolutionnaires*	Vol. 19
Note sur la *Société du Dix-Décembre*	Vol. 21
Note sur les ateliers nationaux	Vol. 15
Constantin Pecqueur/ Louis Greppo, *Catéchisme social*	Vol. 14
Philippe Gigot, *le premier marxiste belge*	Vol. 16
J-J Pillot, Eléments de biographie	Vol. 13
Le procès des communistes à Cologne : chronique d'une répression	Vol. 20
Le procès des communistes à Cologne : agents doubles, mouchards et provocateurs	Vol. 20
P-J. Proudhon, *La Création de l'Ordre dans l'Humanité*, résumé analytique du Ch. III	Vol. 8
P-J. Proudhon, Eléments de biographie	Vol. 8
P-J. Proudhon, Note sur ses relations avec Louis-Napoléon Bonaparte (1848-1852)	Vol. 21
P-J. Proudhon, Lettre à Marx, du 17.05.1846	Vol. 8
P-J. Proudhon, *Philosophie de la Misère*, résumé analytique de l'ouvrage	Vol. 8
P-J. Proudhon, Le projet d'*Association progressive*	Vol. 8
P-J. Proudhon, Réaction au pamphlet de Marx	Vol. 8

P-J. Proudhon, *La révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 Décembre* Vol. 21
Les résidences de Marx à Bruxelles en 1845-1848 Vol. 16
Les résidences de Marx à Londres Vol. 19
La révolution de 1848 en France : chronologie des événements (1) Vol. 15
La révolution de 1848 en France : chronologie des événements (2) Vol. 21
Auguste Romieu, *Le spectre rouge de 1852* Vol. 21
Jacques Roux, Manifeste des Enragés Vol. 12
Rupture avec Ruge : 1. L'enchaînement de la controverse Vol. 2
Rupture avec Ruge : 2. Le soulèvement des tisserands silésiens Vol. 2
Rupture avec Ruge : 3. L'article de Ruge : « *Le roi de Prusse et la réforme sociale* » Vol. 2
Rupture avec Ruge : 4. La riposte de Marx Vol. 2
Rupture avec Weitling Vol. 3
Saint-Simon Vol. 1
Saint-simoniens (Les) Vol. 1
Xavier Sauriac, *Réforme sociale ou Catéchisme du prolétaire* Vol. 14
Sociétés secrètes sous la Monarchie de Juillet Vol. 13
W. Stieber, *l'Espion de Bismarck* Vol. 20
Stirner, *L'Unique et sa Propriété*, résumé analytique de l'ouvrage Vol. 6
Stirner, Notice biographique Vol. 6
W. Tcherkesoff, *La paternité intellectuelle du manifeste communiste* Vol. 14
Victor Tedesco, *Catéchisme du prolétaire* Vol. 14
Théophile Thoré, Une controverse sur Babeuf et le babouvisme Vol. 13
Le toast de Blanqui Vol. 19
Tranches de vie : KM-1819-1843 Vol. 1
Tranches de vie : FE-1820-1843 Vol. 1
Tranches de vie : 1844 Vol. 2
Tranches de vie : 1845-1847 Vol. 14
Tranches de vie : janvier-avril 1848 Vol. 16
Tranches de vie : avril 1848-août 1849 Vol. 18
Tranches de vie : septembre 1849-mai 1851 Vol. 19
Tranches de vie : juin 1851-décembre 1852 Vol. 20
Vorwärts, Un journal allemand à Paris Vol. 2
G. Weerth, Discours au congrès sur le libre-échange à Bruxelles Vol. 10
Joseph Weydemeyer, *La dictature du prolétariat* Vol. 19